Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci2451soci

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

IV.

# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME IV.

BAR-LE-DUC
IMPRIMERIE L. PHILIPONA ET Cie.

1885.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du Soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

# EXTRAITS DU REGISTRE

# DES PROCÈS-VERBAUX

## POUR L'ANNÉE 1884.

### Séance du 9 janvier.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BALA, BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, CHAUSSINAND, DANNREUTHER, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, LALLEMAND et VAUTTRIN.

Assistent également à la séance, MM. le commandant BERGEZ, Emile LAGUERRE et l'abbé PLAUCHE, membres correspondants.

S'excusent par lettres ou se font excuser, MM. Henri COLLIN, COLLINET et ROYER.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le commandant BERGEZ, nouvellement élu membre de la Société, répond en ces termes aux paroles de bienvenue que vient de lui adresser le Président : « Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu me faire de m'admettre dans votre honorable et savante Société. — Comme officier, je suis fier d'une pareille distinction qui est pour moi la preuve qu'aujourd'hui l'armée n'est plus une caste à part dans le pays ; aussi vous prie-je de croire, Messieurs, que notre plus grande ambition est d'être confondus avec vous dans la grande nation. »

M. Emile Laguerre joint ses remercîments à ceux de M. le commandant Bergez.

M. le Président rappelle ensuite, en quelques paroles émues, la perte cruelle que la Société vient de faire en la personne de son doyen d'âge, M. Victor Servais, et croit de son devoir de remercier publiquement une Société voisine, la Société d'archéologie lorraine, de l'article nécrologique, si plein de sympathie, qu'elle a bien voulu consacrer à la mémoire de notre regretté confrère, le modeste et savant auteur des *Annales du Barrois*.

**Correspondance.** — Lettre de M. Léon Maxe-Werly, remerciant la Société de l'avoir élu vice-président, en sa séance du 5 décembre dernier.

Lettre de M. André Joubert, membre de la Société d'agriculture d'Angers, offrant à la Société la copie d'un document appartenant à la Bibliothèque nationale (collection Dupuy, n° 575, f^os^ 116 à 157 v°) et intéressant notre province. Il s'agit d'un plaidoyer rédigé en faveur de Charles II, duc de Lorraine et de Bar, contre Jacques de Clermont, seigneur de Bussy d'Amboise, époux de Catherine de Beauvau, dame de Mognéville, et prononcé en 1571 par Etienne Pasquier. La Société charge son Secrétaire de remercier M. Joubert de sa gràcieuseté et de lui annoncer qu'en même temps qu'elle acceptera avec reconnaissance son manuscrit, elle sera heureuse de le compter au nombre de ses membres correspondants.

**Ouvrages reçus.** — *Eloge de Dufaure,* par M. Raymond Poincaré. — Hommage de l'auteur.

*La précession des équinoxes,* par M. Péroche. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

*Etude sur une collection d'ex-libris,* par Francis de Chanteau. — Envoi de M. Maurice de Chanteau, frère de l'auteur et membre correspondant.

*Annales de la Société d'émulation des Vosges.* Année 1882.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* 2^e^ et 3^e^ trimestres 1883, 2 fascicules.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* 3^e^ fascicule de 1882.

*Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.* Tome xxxvi^e^.

*Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.* Tables analytiques de 1867-1878, 1 vol. ; plus un volume du *Bulletin*, année 1883.

*Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, tome xi, année 1882.

*Revue des travaux scientifiques*, tome iii, fascicules 6 et 7 : travaux publiés en 1882.

*Journal de Montmédy.*

**Lectures.** — Au lieu de la lecture annoncée de M. le Dr Chaussinand sur « Les boues ferrugineuses de Varney », notre confrère nous donne verbalement et succinctement le résultat de ses recherches sur quelques sources ferrugineuses par lui analysées à Varney et aux environs, notamment sur la source du Blanc-Chêne, près Laimont, sur les sources du Verdillat, sur celles du Bois-Jacquot, etc.

La parole est alors à M. Dannreuther qui, au nom de M. L. Maxe-Werly, lit une courte, mais fort intéressante notice que notre laborieux et savant confrère lui a adressée sur quelques fibules à inscriptions.

Cette lecture est suivie de celle du rapport sur la candidature de M. Lemarquis, professeur d'anglais au lycée national de Bar-le-Duc. Les conclusions de ce rapport sont ratifiées par l'unanimité des suffrages de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 6 février.

*Présidence de M.* Langrognet, *président.*

Sont présents : MM. Bécourt, Berteaux, Charles Collin, Dannreuther, Fistié, Giraud, Jacob, Konarski, Lallemand, Lemarquis et Royer.

Assistent également à la séance, MM. Bergez, Collin et l'abbé Plauche, membres correspondants.

S'excuse par lettre, M. Bonnabelle, empêché.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Lemarquis, professeur d'anglais au lycée, nouvellement élu membre titulaire.

**Correspondance.** — Lettre de M. André Joubert, d'Angers, adressant le document qu'il avait offert à la Société dans la précédente séance — document qui, tout intéressant qu'il soit, ne pourra cependant être imprimé dans nos Mémoires, car, comme le fait remarquer M. Jacob, il a déjà été publié dans l'édition de 1723 des œuvres complètes d'Etienne Pasquier.

Lettre de M. le Dr de Smyttère qui tient à la disposition de la Société une nouvelle somme de deux cents francs destinée à subvenir aux frais d'impression du volume de nos Mémoires actuellement sous presse.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Journal de Montmédy.*

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.* 1883.

3° *Mémoires de l'Académie nationale de Caen.* 1883.

4° *Bulletin de la Société de géographie de l'Est.* 3e et 4e trimestres 1883.

5° *Revue des travaux scientifiques.* Tome III, nos 8 et 9.

6° *Répertoire des travaux historiques pendant l'année* 1882. Tome II, n° 2.

7° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.* — 1883.

## Séance du 5 mars.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, CHAUSSINAND, COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, LALLEMAND, THOMAS et VAUTTRIN.

Assistent également à la séance, MM. le commandant BERGEZ, Léon GERMAIN et Marcel LALLEMAND, tous trois membres correspondants.

S'excusent par lettres, MM. BONNABELLE et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentations.** — Sont présentés comme candidats au titre de membres titulaires, MM. de La Gabbe, percepteur en retraite, Francisque Mermillod, garde-mines de la Meuse, et l'abbé Léopold Plauche, membre correspondant, par MM. W. Konarski et A. Jacob.

**Correspondance.** — Circulaire ministérielle du 13 février 1884, relative à la 22e réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne. MM. Maxe-Werly, Philipona et l'abbé Plauche représenteront la Société à cette réunion.

Lettre de M. l'abbé Jeannin, curé de Dammarie, adressant sa démission.

Lettre de M. Lemoine, instituteur à Beauzée, et membre titulaire de notre Société, demandant à passer membre correspondant.

Lettre de M. Heim, professeur au pensionnat de Juvigny-sur-Loison, sollicitant le titre de membre de notre compagnie.

Lettre de M. l'abbé Plauche qui regrette de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et s'empresse de porter à la connaissance de notre président que sa tante, Mme Paulin

Gillon, remettra sous peu à M. le trésorier une somme de trois cents francs, en souvenir de son regretté mari qui fut un des membres fondateurs et qui exerça deux fois la présidence de notre Société.

L'assemblée décide que son secrétaire écrira à M. l'abbé Plauche pour le prier d'être auprès de Mme Paulin Gillon l'interprète de la respectueuse et profonde gratitude de la Société.

**Ouvrages reçus.** — *Conférence* faite à Verdun, le 27 janvier 1884, sur la Topographie, par M. le capitaine Dennery, membre titulaire de notre Société, — 9 pp. in-fo autogr. — Hommage du conférencier.

*Le camée antique de la bibliothèque de Nancy.* — Br. in-8° de 11 pp. — Hommage de l'auteur, M. Léon Germain.

*Numismatique soissonnaise.* Ext. de la Revue numismatique, 3 série, tome II. In-8° de 16 pp. 3 pl. — Hommage de l'auteur, M. Léon Maxe-Werly.

*Bulletin du Comité des travaux historiques.* — Section d'histoire et de philologie. Année 1883, 1er fasc.

*Répertoire des travaux historiques.* — Année 1883, 3e fasc.

*Journal de Montmédy*, mois de février 1884.

**Lectures.** — M. Léon Germain communique une « *généalogie de la famille de Ligier Richier d'après les derniers travaux.* » Il fait remarquer que, si l'on s'en rapporte à une note du catalogue des archives de l'abbaye de Saint-Mihiel, le père de Ligier, *Jean Richier*, serait nommé dans un acte de 1503. Il ajoute que la mère de notre grand artiste pourrait être recherchée dans la famille Dagonville qui possédait une maison contiguë à celle de Richier, ce qui expliquerait la tradition inexacte qui le fait naître au village de Dagonville. Enfin, il termine par divers renseignements sur quelques parents de Marguerite Royer ou Rouyer, femme de Ligier. La femme de Gérard, leur fils, se nommait Marguerite Grolot ou Grollot, et quatre fils naquirent probablement de cette union : Jean, Jacob, Daniel et Joseph.

M. Dannreuther, qui avait grâcieusement offert et cédé la parole à M. Léon Germain, venu tout exprès de Nancy pour nous faire part de son intéressante communication, nous lit une courte notice sur Pierre Génin, de Jametz, auteur d'un almanach assez curieux dont voici le titre :

« Almanach astronomique et météorique pour l'an 1609, calculé au méridien et horison de la Très Illustre Ville et Canton de Berne selon l'ancien et le nouveau Calendrier par Pierre Génin de Jametz, à présent maître d'Escole à Cossonay. — A Berne, par Jean le Preux, imprimeur des très puissants sei-

ments de bronze qui ont été jusqu'ici l'objet d'un très petit nombre de recherches, et qu'il pourrait être intéressant d'étudier au point de vue de leur ancienneté, de leurs inscriptions, etc. »

Enfin la séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures de MM. de La Gabbe et Mermillod qui, tous deux, conformément aux conclusions des rapporteurs, sont élus membres titulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 7 mai.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERGEZ, BERTEAUX, COLLIN, COLLINET, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et VAUTTRIN.

S'excusent par lettres ou se font excuser, MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, FLORENTIN, KONARSKI, ROYER et THOMAS.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Ouvrages reçus dans le mois d'avril.** — *Recherches sur l'industrie cartière en Lorraine*, par M. Lucien Wiener. — Nancy, René Wiéner, 1884. Magnifique volume in-8°, de 80 p., enrichi de 9 pl. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

*Les Evêques de Langres*, 4me livraison.— Envoi de M. Arthur Daguin, notre zélé et savant confrère, qui accompagne la fin de ce magnifique et important ouvrage de trois autres travaux, dont il est également l'auteur, savoir :

*Bibliographie haute-marnaise. — Catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, offerts à la bibliothèque départementale Barotte*, par M. A. Daguin. Paris, H. Champion, 1883, in-8° de 129 p.

*Registres baptistaires de la Haute-Marne. — Journal de Nicolas Parisot, curé de Dinteville*, 1709-1741, publiés et annotés par Arthur Daguin. Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, 1883, in-8° de 42 p.

*Notice sur les collections et ouvrages de M. Arthur Daguin.* — Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, 1884, in-8° de 33 p.

Deux plaquettes dues à la plume de M. V*** :

*Notice sur Mme Daguin (Valérie-Rose Girard).* Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, 1884, in-8° de 13 p.

*Notice sur M. A. Daguin, de Nogent.* Paris, 1883, in-8° de 13 p.

*Nouvelles études de météorologie*, par M. A. Poincaré, président honoraire de notre Société.

*Annales de la Société académique de Nantes*, tome IV de la 6me série, année 1883.

*Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, 1er trimestre de 1884.

*Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2e série, tome XII, 1re livraison.

*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, tome XXVI.

*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 3e série, tome XI.

*Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier*, année 1883.

*Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, tomes XII et XIII. — Années 1880-83.

*Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, tomes XXIV et XXV. — Années 1882-83.

*Revue de l'histoire des religions*, 1re livraison de 1884 (janvier-février).

*Journal de Montmédy*, mois d'avril 1884.

**Communications diverses.** — M. Jacob annonce qu'il a reçu de M. le Dr de Smyttère les deux cents francs que notre généreux confrère avait gracieusement mis à notre disposition en février dernier ; et M. l'abbé Plauche prévient qu'il remettra à notre trésorier, lors de la prochaine séance mensuelle, les trois cents francs offerts par sa tante, Mme Paulin Gillon.

**Lectures.** — M. Jacob, au nom de l'auteur, lit une communication de M. Léon Maxe-Werly « sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois. » Quatre planches accompagnent ce travail aussi curieux qu'intéressant.

La lecture du travail de M. Bécourt « sur les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne, aux Etats généraux de 1789, » étant ajournée par suite de l'absence de notre confrère, la parole est aux rapporteurs des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour ; le scrutin ratifie les conclusions favorables des rapporteurs, et MM. Gesnot, Létondot et Merceron sont, à l'unanimité, proclamés membres titulaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 4 juin.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERGEZ, BONNABELLE, CH. COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, DE LA GABBE, JACOB, LALLEMAND, MERMILLOD, l'abbé PLAUCHE, THOMAS et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Installation de MM. de La Gabbe et Francisque Mermillod, à qui M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue.

**Correspondance.** — Circulaire du ministre des Beaux-Arts, invitant les sociétés savantes à préparer dès maintenant le programme du Congrès de ces sociétés savantes en 1885.

Lettre de MM. Langrognet et Jacob présentant aux suffrages de la Société MM. Du Hautoy, membre de la société d'Archéologie lorraine, propriétaire à Amiens, et Léopold Quintard, archéologue à Nancy.

**Ouvrages reçus pendant le mois de mai.** — 1° *Journal de Montmédy.*

2° *Discours de M. Fallières à la séance générale du Congrès*, 19 avril 1884.

3° *Répertoire des travaux historiques*, année 1882, tome II, n° 4.

4° *Société des sciences et arts du Hâvre*, 26e et 27e bulletins, 1882, 1er et 2e trim.

5° *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLIII, 5e série, tome III.

6° *Considérations politiques*, par Edouard Cournault. — Ouvrage offert par Mlle Grandpierre, d'Euville.

7° *Nouvelles études médicales*, par M. Denis, de Commercy. — Ouvrage offert par Mlle Grandpierre.

8° *Mémoire sur le sang*, par M. Denis, de Commercy. — Ouvrage offert par Mlle Grandpierre.

9° *Forme et matière*, par le docteur Frédault. — Ouvrage offert par Mlle Grandpierre.

10° *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1883, n° 2. Section d'histoire et de philologie.

11° *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1884, n° 1. Section d'archéologie.

12° *Bulletin des travaux historiques et scientifiques*. Section des sciences économiques et sociales, année 1883.

13° *Revue des travaux scientifiques*, tome III, 1882, — nos X et XI.

14° *Revue des travaux scientifiques*, tome IV. — Travaux publiés en 1883, nos 1, 2 et 3.

15° *Répertoire des travaux historiques*, tome II, n° 3.

16° *Ode au général Margueritte*, par Gustave Vauttrey. — Plaquette offerte par M. Leseure, membre correspondant.

17° *Mémoires sur les camps et enceintes fortifiées antiques existant sur le sol du département de la Haute-Marne*, par MM. Ernest et Henri Royer. — Hommage des auteurs.

18° *Quelques notes sur Beurville, Blinfey et la fontaine de Ceffonds aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par Ernest Royer. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

19° *Plans du château de Bar et de l'église Saint-Maxe en* 1754. — Hommage de M. Ch. Royer, membre titulaire.

**Communications diverses.** — M. Giraud rend compte de l'examen qu'il a fait des ouvrages qui lui avaient été confiés lors de la dernière séance.

**Lectures.** — M. l'abbé Plauche donne lecture de l'Ode au général Margueritte, par Gustave Vauttrey.

M. Dannreuther, au nom de M. L. Maxe-Werly, lit deux notices de notre infatigable confrère : l'une sur quelques sceaux du Barrois, ceux de Raoul de Louppy, de la collégiale Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, de l'hôtel-Dieu de Bar, etc.; l'autre sur les médaillons de la famille de Jean Richier.

Enfin, la séance se termine par une lecture fort intéressante : « Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne aux Etats généraux de 1789 », par M. Bécourt.

## Séance du 2 juillet.

*Présidence de M.* KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, GESNOT, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LÉTONDOT, MAXE-WERLY, MERCERON, l'abbé PLAUCHE, THOMAS et VAUTRIN.

Assiste également à la séance M. Emile LAGUERRE, membre correspondant.

S'excusent par lettres, MM. BALA, LANGROGNET et ROYER, empêchés.

**Correspondance.** — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Konarski souhaite la

bienvenue à M. Merceron qui, à peine installé dans notre ville, s'est empressé de répondre à l'invitation qui lui était faite d'être des nôtres; appelé à diriger et à surveiller les travaux d'une nouvelle ligne de chemin de fer longeant, sur une assez grande portion, une ancienne voie romaine, notre nouveau confrère nous prêtera un sérieux et précieux concours pour la conservation des objets et débris antiques dont ces travaux amèneront très probablement la découverte.

**Ouvrages reçus durant le mois de juin.** — *Les ducs de Bar ou seigneurs et dames de Cassel de la maison ducale de Bar*, par M. le Dr P. J. S. De Smyttère. Extrait du tome III, 2e série, des Mém. de notre Société. — Bar-le-Duc, Philipona, 1884; 1 vol. in-8° de 337 pages, enrichi de 9 planches. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

*Langue internationale néo-latine*, par M. Courtonne, br. in-8° de 44 pages.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1883 et 1er trimestre 1884. — 2 fasc.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e trimestre 1883 et 1er trimestre 1884. — 2 fasc.

*Bulletin de la Société Belfortaise d'Emulation*, 6e année, 1883-84.

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1883, tome XXXVIII.

*Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 19e année, 1883-1884.

*Revue historique et archéologique du Maine*, tome XIII et XIV, année 1883, 1er et 2e sem.

*Table chronologique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Caen.*

*Journal de Montmédy*, mois de juin 1884.

**Communications diverses.** — M. Jacob annonce que le tome III (2e série) de nos Mémoires est enfin imprimé, et qu'on n'attend plus pour l'expédier que la photogravure dont Mme Paulin Gillon a bien voulu faire les frais, en témoignant le désir que ce portrait accompagnât la biographie publiée par notre confrère, M. Florentin; puis il dépose sur le bureau les trois cents francs que cette dame avait récemment offerts à la Société en mémoire de son mari. L'assemblée décide que son secrétaire sera chargé de renouveler à la donatrice l'expression de sa respectueuse gratitude.

**Lectures.** — Après ces diverses communications, M. Bécourt continue la lecture de son intéressant travail « *Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne.* »

Cette lecture est suivie de la première partie de l'important

travail de M. L. Maxe-Werly, intitulé : « *de l'Etude des voies antiques et du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Caturices.* » Au nom de la Société, M. Konarski remercie et félicite l'auteur de cette communication à qui ses nombreux et savants travaux viennent de faire décerner le titre de correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Vu l'heure avancée de la séance, la notice sur Guillaume de Marcillat de M. Léon Germain est renvoyée à la prochaine réunion, et il est immédiatement procédé à l'audition des rapports sur les candidatures de MM. du Hautoy et Léopold Quintard. Ces messieurs ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 6 août.

*Présidence de M.* Maxe-Werly, *vice-président.*

Sont présents : MM. Bécourt, Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Jacob, de La Gabbe et l'abbé Plauche.

S'excusent par lettres, MM. Bergez, Langrognet et Royer, empêchés.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentations.** — MM. Jacob et Dannreuther présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires, M. Marchal, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne), et M. le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, propriétaire, demeurant en son château de Nettancourt; et, en qualité de membres correspondants, M. Jules Forget, garde-général des forêts à Sainte-Menehould (Marne), M. l'abbé Simon, curé de Boncourt et de Pont-sur-Meuse, et M. l'abbé Robinet, curé de Foameix.

**Correspondance.** — Lettre de remercîments de M. Léopold Quintard, nouvellement élu membre correspondant.

**Ouvrages reçus.** — *Cimetière franc-mérovingien de Nixéville, canton de Souilly. Fouilles archéologiques, faites par M. Ch. Le Beuf, en mars-avril* 1884. — 2 pl. in-f° dessinées par cet archéologue, et offertes par lui à la Société. — La Société décide que des remercîments seront adressés à l'auteur de cette intéressante communication, et charge son secrétaire de lui proposer le titre de membre correspondant.

*Les Armoiries de Gérardmer* (Vosges). — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, juin 1884. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1884. In-8° de 8 p. — Hommage de l'auteur, M. Léon Germain.

*Revue des travaux scientifiques*, t. IV, 5e fasc., pages 281-360.

*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Section d'histoire et de philologie, année 1884. 1er fasc., pages 1-100.

*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1882. In-8° de c et 600 pages.

*Archéologie de la Meuse*, par M. Félix Liénard ; 1 vol. in-4° accompagnée d'un atlas de 42 pl. — Publication de la Société philomathique de Verdun.

*Journal de Montmédy*, juillet 1884.

**Lectures.** — M. Léon Maxe-Werly poursuit la lecture de son *Etude sur les voies antiques et le tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Caturices.*

M. Dannreuther lit ensuite une note sur un *sceau de Neu-Saarwerden, appartenant au musée de Bar-le-Duc.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 3 septembre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, BONNABELLE, CH. COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, LALLEMAND, MERMILLOD et THOMAS.

S'excusent par lettres, MM. COLLINET, DE LA GABBE et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Correspondance.** — Lettre ministérielle du 7 août 1884, accusant réception des 50 exemplaires du tome XIII de nos Mémoires destinés aux Sociétés correspondantes, et des cinq exemplaires destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

Circulaire ministérielle du 24 août dernier donnant le programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885.

Programme de l'alliance française pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

Lettre du comité pour l'érection d'une statue à la mémoire de Jean-Baptiste Dumas dans sa ville natale, à Alais (Gard).

**Ouvrages reçus.** — 1° *Bulletin du comité des travaux historiques*, 3e fascicule de 1884 ; pages 193 à 359.

2° *Répertoire des travaux historiques*, 1er fascicule de 1884.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2e fascicule de 1884.

4° *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, année 1883 (tome x, 3e série).

5° *Revue de l'histoire des religions*, fascicules 2 et 3, mars-avril et mai-juin 1884.

6° *Journal de Montmédy*, mois d'août.

**Communications diverses.** — Un membre annonce à la Société la mort de deux de nos plus honorables confrères, M. l'abbé Deblaye, décédé à Poussay, le 19 février, et M. Joseph Piroux, créateur, en 1828, de l'Institution des sourds-muets de Nancy, décédé le 26 juillet dernier, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

**Lectures.** — M. Jacob, au nom de l'auteur, lit la notice de M. Léon Germain sur Guillaume de Marcillat.

Cette lecture est immédiatement suivie de celle des rapports sur les différentes candidatures portées à l'ordre du jour. En conséquence, et conformément aux conclusions des rapporteurs, M. Marchal, juge de paix à Bourmont, M. le marquis de Nettancourt, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés membres titulaires ; et MM. Le Beuf, archéologue et commissaire de police à Verdun, Jules Forget, garde général des forêts à Sainte-Menehould, l'abbé Simon, curé de Boncourt, et l'abbé Robinet, curé de Foameix, sont proclamés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 1er octobre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CH. COLLIN, DANNREUTHER, DEVELLE, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MAXE-WERLY, marquis DE NETTANCOURT, marquis DE PIMODAN, PLAUCHE, THOMAS et ROYER, ainsi que M. CHARAUX, membre honoraire.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Charaux, qui a bien voulu honorer de sa présence la séance de ce jour, et à

MM. de Pimodan et de Nettancourt, nouvellement élus ; puis il remercie M. le marquis de Nettancourt de l'envoi qu'il a bien voulu faire à la Société d'un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage sur l'art de monter et de dresser les chevaux.

M. le Président rappelle en termes émus la perte que la Société vient d'éprouver en la personne de M. Baillot, docteur en médecine, l'un des fondateurs et vice-président honoraire de notre compagnie.

**Correspondance.** — Lettres de remercîments de MM. Forget, garde général des forêts à Sainte-Menehould, et Marchal, juge de paix à Bourmont, récemment élus membres correspondants.

**Présentations.** — MM. Develle et l'abbé Plauche présentent aux suffrages de la Société, comme membre correspondant, M. Raymond Poincaré, avocat, docteur en droit à Paris, et MM. Jacob et l'abbé Plauche, au même titre, M. l'abbé Marcel Hébert, professeur chargé des conférences de philosophie à l'Ecole Fénelon, à Paris.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Journal de Montmédy.*

2° *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn-et-Garonne*, in-8°, 146 pages, 1883-1884.

3° *Revue des travaux scientifiques*, tome IV, n° 3. — Envoi du ministère de l'Instruction publique.

4° *Monter et dresser les chevaux*, par M. le marquis de Nettancourt. — Hommage de l'auteur.

5° *Numismatique gauloise. De la transformation des types monétaires, etc.*, par M. Maxe-Werly. — Hommage de l'auteur.

6° *Quelques certificats délivrés par des professeurs de l'école de médecine à leurs élèves de* 1764 *à* 1770. — Don de M. le docteur Bryon.

**Lectures.** — M. Jacob lit, au nom de M. Arthur Benoît, une note inspirée à l'auteur par un mémoire publié dans l'Académie de Besançon, où il est rendu compte du tome I^er^ de l'*Archéologie de la Meuse*, de M. Félix Liénard.

M. Maxe-Werly donne lecture d'un travail sur les monuments mégalithiques de notre région.

M. le docteur Giraud rend compte à la Société de l'étude qu'il a faite de plusieurs ouvrages offerts à la Société, et provenant de la bibliothèque de M. Grandpierre, curé d'Euville.

La séance se termine par le tirage au sort des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour.

## Séance du 5 novembre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, DANNREUTHER, GIRAUD, DE LA GABBE, LALLEMAND, LEMARQUIS, l'abbé PLAUCHE, ROYER, et VAUTTRIN.

S'excusent par lettres, MM. FLORENTIN et JACOB.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentations.** — Sont présentés comme membres titulaires MM. Charles Buvignier, député de la Meuse, Durand, professeur au lycée, et le comte de Pimodan, sous-lieutenant au 1er régiment de dragons.

**Correspondance.** — M. H. de Sailly fait part à la Société de la mort de notre savant et regretté confrère, M. le colonel de Sailly, son père.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Journal de Montmédy*, novembre 1884.

2° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 2e fasc.

3° *Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tome III, fasc. 4 et 5.

4° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, tome V.

5° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, tome XI.

6° *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, tome XXXVIII.

7° *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5e série, tome IV.

8° *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, octobre 1884.

**Lectures.** — M. Langrognet lit la première partie d'un mémoire intitulé : « Le transformisme de la matière. »

M. Giraud lit ensuite, au nom de M. Le Mercier de Morière, une « Note sur la date du décès de Thiébault II, comte de Bar... », et MM. Royer et Dannreuther, deux travaux de notre infatigable confrère, M. L. Germain : « Note sur l'érection du duché de Bar », et « Le passage du pape Eugène III à Liondevant-Dun. »

Cette lecture est suivie de celle des rapports sur les candi-

datures portées à l'ordre du jour, rapports concluant à l'admission, et dont les conclusions sont ratifiées par le scrutin. En conséquence, M. l'abbé Marcel Hébert et M. Raymond Poincaré sont proclamés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 3 décembre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, CH. COLLIN, DANNREUTHER, DUBREUIL, GESNOT, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, LALLEMAND, LEMARQUIS, l'abbé PLAUCHE et VAUTTRIN.

Assiste également à la réunion, M. le docteur CHAUSSINAND, membre correspondant.

S'excuse par lettre, M. le commandant BERGEZ.

**Présentations.** — Sont présentés comme membres titulaires : M. Oudinot, professeur au lycée, par MM. Langrognet et Jacob ; M. Gustave Lemoine, libraire en cette ville, par MM. Konarski et Jacob; M. Eugène de l'Escale, licencié en droit, par MM. Konarski et Ch. Collin ; et, comme membre correspondant, M. l'abbé Pognon, curé-doyen de Montfaucon, par MM. Jacob et Langrognet.

**Correspondance.** — Lettre de M. le capitaine H. de Sailly, remerciant la Société tant des regrets qu'elle lui a exprimés à l'occasion de la mort de son père, M. le colonel de Sailly, que de l'offre qui lui a été faite du titre de membre de notre compagnie, « car il voit dans l'honneur qui lui est proposé un suprême hommage rendu à la mémoire paternelle. »

Lettres de remercîments de M. Raymond Poincaré, et de M. l'abbé Marcel Hébert, nouvellement élus membres correspondants.

Lettre de M. le marquis de Pimodan, dont le dernier volume de poésies, *Le Coffret de Perles noires*, vient d'être l'objet d'une mention honorable, de la part du secrétaire perpétuel de l'Académie française, dans la séance publique annuelle du 20 novembre dernier. Cette lettre nous annonce l'envoi, pour la réunion de ce jour, de trois poésies inédites : « Inutiles regrets. — A un conscrit. — La chanson de l'épousée. »

Lettre de notre nouveau confrère M. Ch. Lebeuf, qui nous adresse, en même temps que ses remercîments pour son admission dans notre compagnie, deux photographies représentant les principaux objets découverts dans les fouilles archéologiques qu'il a dirigées lui-même à Nixéville et qui ont amené

la découverte de nombreuses armes et d'une magnifique urne en verre. Ces photographies, ainsi que le fac-simile de la panoplie qui les accompagne, sont offerts au musée de Bar-le-Duc.

Lettre de M. Léon Maxe-Werly nous transmettant le texte de la proposition ci-dessous, faite par M. Ch. Robert, le 20 juin 1884, afin d'obtenir une réforme utile de la législation en matière de monuments historiques, de ceux notamment qui couvrent notre terre d'Afrique et qui ne tarderaient pas à disparaître, si l'on ne portait d'urgence remède à une situation véritablement désastreuse au triple point de vue archéologique, artistique et historique.

*Texte de la proposition faite par M. P.-Charles Robert, à l'Académie des Inscriptions, le 20 juin 1884.*

« Il y a longtemps que les archéologues, les artistes et les amis de l'histoire gémissent de voir disparaître, sur la terre d'Afrique devenue française, les monuments antiques et les souvenirs épigraphiques qui, grâce aux mœurs arabes, étaient restés debout, ou tout au moins en place, depuis des siècles. On sait combien de textes curieux ont disparu depuis que le propagateur de la science épigraphique, en France, M. Léon Renier, a publié son grand recueil algérien, et l'on cherche en vain aujourd'hui des monuments dont les inscriptions ont été relevées par Willmanns à une époque plus récente.

« Les destructions à Lambèse, quartier général de la *Legio III^a Augusta*, sont tristement célèbres. Les monuments antiques, si nombreux et si importants en Tunisie, disparaissent un à un, et les démolitions s'y multiplient sur la plus grande échelle. A Hamam Lif une borne où était inscrit le nom ancien *Thunes*, exemple unique, a disparu sans qu'on ait su ce qu'elle était devenue. A Fériana, une colonne portant une inscription a été détruite, sans que le besoin de matériaux de construction puisse être invoqué comme circonstance atténuante, car cette colonne s'élevait au milieu d'un entassement gigantesque de pierres. Tout le monde sait que l'arc de Bulla Regia, qui s'élevait intact au milieu des ruines, a cessé d'exister, et, en ce moment, le magnifique aqueduc romain qui conduisait à Carthage les eaux du mont Zaphonân, est attaqué par la mine et va disparaître dans l'empierrement d'une route. Bref, il règne sur notre terre d'Afrique un esprit de destruction contre lequel l'opinion publique n'a pu réagir.

« Que faut-il faire pour mettre un terme à cet état de choses?

« Tous les pays plus ou moins riches en souvenirs de l'antiquité ont pris depuis longtemps des mesures pour sauvegarder leurs richesses artistiques ou historiques. J'ai constaté moi-même, il y a trente ans, combien les monuments antiques étaient protégés en Grèce, et avec quels soins l'autorité municipale et la douane en empêchaient l'exportation. Une loi, passée dans les mœurs, protège efficacement en Danemark toutes les découvertes, même celles de médailles. D'utiles dispositions ont été prises en Allemagne depuis 1874, et le Parlement italien a voté des mesures essentiellement efficaces et pratiques. La France, jusqu'à ce jour, n'a protégé les monuments de la terre d'Afrique que par des instructions ministérielles et des recommandations du gouverneur. C'est une loi qu'il faut, et une loi sévère.

« En effet, ni les recommandations administratives ni les avis de l'autorité n'auront jamais une sanction assez sérieuse pour empêcher les colons d'employer, pour leurs murs ou leurs maisons, des matériaux tout équarris, et se trouvant en général à pied d'œuvre, car, dans tout pays longtemps abandonné, ce sont naturellement les anciens centres de population qui se rétablissent. D'un autre côté, tant que les monuments vraiment intéressants, qui existent encore dans nos colonies, n'auront pas été, à la suite d'un classement, placés sous la protection absolue de la loi, les entrepreneurs de travaux publics continueront à les enfouir dans l'empierrement d'une route ou dans les piles d'un pont. Les ingénieurs de l'Etat eux-mêmes devront encore y avoir recours, car leur premier devoir est de faire vite et à bon compte ; or il y a un écart énorme, quant au prix du mètre cube de maçonnerie ou du mètre courant de route, selon que l'on emploie des matériaux antiques pris sur place ou des pierres qu'on est obligé de faire venir de loin et à grands frais.

« Un projet de loi visant les monuments de France a été, m'a-t-on dit, élaboré, il y a deux ans, par le Ministre des Beaux-Arts. Il faudrait que ce projet de loi fût repris et qu'il embrassât les monuments historiques, les statues et les inscriptions qui couvrent en Afrique les anciennes possessions romaines. Des commissions mixtes, analogues à celles d'Italie et d'Allemagne, faciles à constituer sur place, parmi les hommes venus d'un pays aussi éclairé que le nôtre, désigneraient les ruines ou les parties de ruines qui doivent être respectées, et, après sanction ministérielle, abandonneraient les autres à leur sort actuel. Quant aux pierres à inscriptions, aucune ne pourrait être sacrifiée. Elles ont en effet un intérêt puissant et multiple : les communications de M. Ernest Desjardins ont

montré les précieux documents qu'elles fournissent à la géographie ancienne ; les fastes de la province d'Afrique dont M. Tissot, malgré son cruel état de santé, a continué la publication, ont fait ressortir tout leur intérêt au point de vue de l'histoire ; enfin, qu'on ouvre le *Recueil* de M. Léon Renier, le tome VIII du *Corpus* des inscriptions d'Afrique, les *Mémoires* de nos sociétés savantes, les *Rapports* de M. René Cagnat au Ministre de l'Instruction publique, ou les nombreuses communications dues à nos officiers, et l'on verra que même les plus modestes épitaphes font connaître des noms, de diverses origines, dont les philologues tirent un grand parti. La conservation de nos monuments africains intéresse donc non seulement l'art antique, mais la science en général. Les sociétés savantes d'Algérie ne se sont pas bornées à protester, elles ont étudié à l'envi les moyens d'arriver à un résultat, sinon absolu (nos territoires d'outre-mer sont trop vastes pour être complètement gardés), mais du moins à un résultat satisfaisant. M. Julien Poinssot, qui représente à Paris la Société d'Oran, et M. Pallu de Lessert, ont réuni les lois édictées sur la matière dans diverses pays : ils fourniraient, à l'occasion, d'utiles renseignements. Le congrès archéologique de Poitiers va s'occuper de la question ; celui qui se tiendra prochainement à Oran provoquera, suivant toute apparence, un vaste pétitionnement. Enfin, les savants étrangers eux-mêmes se préoccupent vivement de cet état de choses, et demandent qu'on y porte remède.

« L'Académie des Inscriptions ne peut rester en dehors de ce mouvement des esprits. Un vœu formulé par elle contribuerait grandement au succès. »

Cette proposition ne fait qu'un, du reste, avec le vœu exprimé par la Société des Antiquaires de France dans sa séance du 9 juillet 1884, vœu auquel la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc s'empresse d'adhérer.

Paris, le 1er novembre 1884.

Monsieur le Président,

La Société des Antiquaires de France me charge de vous transmettre le texte ci-joint d'un vœu qu'elle vient d'émettre sur la proposition d'un de ses membres. Elle espère que la Compagnie que vous présidez voudra bien s'associer à la démarche faite par elle auprès du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le but d'obtenir une réforme utile de la législation en matière de monuments historiques.

Un de nos confrères, membre du Parlement, s'est chargé de réunir, pour les présenter au Sénat, toutes les délibérations prises dans le même sens. Nous serions heureux de voir les Sociétés archéologiques de France, d'Algérie et de Tunisie, associées dans une même pensée; nos vœux pourraient, par une action commune, acquérir une force plus grande. Aussi, c'est pour arriver plus sûrement et plus promptement à notre but que nous vous prions de prendre une délibération analogue à celle dont nous vous adressons le texte et de nous en faire parvenir le plus tôt possible une expédition approuvée au moins par les membres du bureau de la savante Compagnie que vous présidez.

J'ose espérer que vous n'hésiterez pas à reconnaître l'intérêt et l'urgence de notre demande et que vous pourrez nous adresser sans retard, au secrétariat de la Société, le document que nous sollicitons.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Président,*

E. GUILLAUME.

« La Société des Antiquaires de France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le Gouvernement prenne auprès du Parlement l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises, et charge son Bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Elle décide, en outre, qu'un pressant appel sera adressé aux Sociétés savantes en vue d'obtenir leur adhésion. »

(*Extrait du procès-verbal de la séance du 9 juillet* 1884.)

**Ouvrages reçus.** — 1° *Documents sur les dîmes de Torgny*, par M. L. Germain. — Extrait de l'Institut archéologique de Luxembourg. — Arlon, A. Bruche, 1884. In-8° de 15 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Copie d'une note manuscrite de Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert*, par M. L. Germain. — Ibid., in-8° de 4 p. — Hommage de l'auteur.

3° *Les testaments de l'église de Toul*, par M. Le Mercier de Morière. — Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie

lorraine pour 1884. In-8° de 45 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *Quatre belles planches gravées de divers monuments funéraires des églises de Nubécourt et de Vaubecourt.* — Don de M. le marquis de Nettancourt.

5° *Paulin Gillon.* — Plaquette extraite du journal l'*Echo de l'Est* (mois d'août 1884), offerte par M^me^ Paulin Gillon.

6° *Bulletin de la Societé des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre 1884.

7° *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, année 1883.

8° *Dictionnaire topographique du département du Calvados.*

9° *Annales du musée Guimet*, tome VII.

10° *Lettres du cardinal Mazarin*, par A. Chéruel. — Documents inédits sur l'histoire de France.

11° *Revue des travaux scientifiques*, tome XV, 3e fasc.

12° *Journal de Montmédy*, novembre 1884.

**Communications.** — Le Président rappelle en quelques paroles émues que, de nouveau, la mort vient de frapper un des nôtres, et un des plus jeunes, cette fois. Aussi tient-il à exprimer ici publiquement tant en son nom qu'en celui de la Société tout entière les regrets qu'inspire à tous ceux qui l'ont connu, la perte aussi soudaine qu'inattendue de M. Thomas, frappé à la fleur de l'âge et dans toute la force d'un talent justement apprécié.

**Lectures.** — Lecture est ensuite donnée par notre trésorier de la situation financière au 31 décembre courant. Cet exposé, qui lui vaut les plus chaleureux remercîments, est suivi du rapport du secrétaire sur les différents travaux, mémoires et notices destinés au prochain volume et qui ont été soumis à la Commission de publication.

Vu l'heure avancée de la séance, M. Dannreuther ne lit que la première partie de son intéressante notice sur l'église réformée de Nettancourt, et M. Bonnabelle que quelques passages de sa monographie sur Condé-en-Barrois.

Enfin, après la lecture par M. Jacob des poésies de M. le marquis de Pimodan, poésies dont la Société vote d'acclamation l'impression dans ses prochains Mémoires, la parole est aux rapporteurs chargés d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour ; et conformément à leurs conclusions, MM. Charles Buvignier, Durand et de Pimodan sont proclamés membres titulaires, et M. l'abbé Pognon membre correspondant.

La séance se termine par le scrutin pour le renouvellement des membres qui doivent composer le Bureau et la Commis-

sion de publication durant l'exercice 1885; le vote donne les résultats suivants :

**Membres du Bureau.**

*Président.* — M. Langrognet.

*Vice-présidents.* — MM. Konarski et Maxe-Werly.

*Secrétaire-adjoint.* — M. Royer.

*Trésorier.* — M. Bonnabelle.

NOTA. — *Le Secrétaire et le Bibliothécaire étant élus pour 5 ans, ne figurent point sur cette liste.*

**Membres de la Commission de publication.**

MM. Bécourt, Berteaux et Dannreuther.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# MÉMOIRES

# POÉSIES

PAR

## M. LE MARQUIS DE PIMODAN

*A la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, où m'a fait admettre, non mon faible mérite, mais le souvenir des luttes anciennes pour la patrie française, je dédie, respectueusement, ces quelques pages.*

PIMODAN.

*Paris, Janvier* 1885.

# INUTILES REGRETS

Donc tu n'as pas voulu, compagne du poëte,
Amante, épouse, aller rêver sur les chemins,
Ou, près de l'âtre immense, écoutant la tempête
Et les cris des oiseaux de nuit, pencher la tête,
Craintive, vers mon cœur, puis, les mains dans les mains,
Nous endormir songeant aux ciels des lendemains !

*Il* disait ses châteaux, ses palais à Florence,
Varsovie et Moscou, ses vieux burgs sur le Rhin,
Ses forêts de Bohême et ses fermes de France...
Tu l'aimas ! et ton cœur couvert d'un triple airain,
N'a même pas compris que ma folle espérance
Était de te chanter mon éternel refrain.

Madame ! mais un jour vous songerez peut-être,
Le front ridé, les doigts tremblants, le sein pâli,
Vous songerez qu'hélas le temps fatal est traître
Aux plus belles, qu'il faut sonner votre hallali,
Qu'il faut vieillir, qu'il faut mourir et disparaître...
Quand j'aurais déchiré votre linceul d'oubli !

Dans mes vers je t'aurais égalée à la blonde
Aphrodite, j'aurais rempli de ta beauté
Les jeunes cœurs de la future humanité,
Quand, Paris disparu, les joncs, au bord de l'onde,
Regardant les vieux ponts croulés dans l'eau profonde,
S'inclineront au vent triste des soirs d'été.

On aurait dit ton nom comme Morgane, Armide
Ou Briséis ; on eût célébré tes cheveux
Aux teintes d'or moulu ; nos arrière-neveux,
Fiançant leurs amours dans un baiser timide,
Près de ton corps dormant sous une pyramide
De marbre rose, auraient échangé leurs aveux.

Et si notre vieux globe oublie un jour le blâme
Pesant sur les chanteurs, si l'homme rajeuni
Dans les siècles lointains doit vivre de mon âme,
Ta mémoire eût flotté comme un saint oriflamme
Sur le monde invoquant ton nom trois fois béni,
Et retrouvant l'Espoir, l'Idéal, l'Infini!

Mais tu n'as pas voulu! car sous tes grâces mièvres,
Chaste vierge, ton cœur était un fruit véreux!
Mais tu n'as pas voulu te brûler à mes fièvres
Et venir partager mon nid aventureux,
Car *il* te promettait de l'or, quand sur mes lèvres
Voltigeait seulement l'hymne des amoureux...

# A UN CONSCRIT

Va t'en, soldat, c'est pour la France !
Le vol brillant de l'Espérance
Te guidera sous nos bravos.
Sans regret, sans regard oblique,
Tu peux croire à la République ;
C'est toi l'homme des temps nouveaux.

Laisse-nous, fils des vieilles races,
Lugubrement suivre les traces
Du Roi, prince des fleurs de lis ;
Sous la fatalité du nombre,
Nous sommes le passé qui sombre,
Nous sommes les temps accomplis.

Prenant nos pères pour modèles,
Nous resterons toujours fidèles
Même si nous n'espérons plus,
Et nous ferons semblant d'attendre
Que le ciel enfin soit plus tendre,
Plus doux à nos vœux superflus.

Le sang qui coule dans nos veines,
Le sang bleu rend nos forces vaines,
Aux regards du siècle moqueur ;
Mais toi, libre comme l'espace,
Tu peux, suivant le char qui passe,
Monter à côté du vainqueur.

Les hasardeuses destinées
Ouvrent pour tes jeunes années
Leur loterie au sort changeant.
Sans vieille foi qui t'importune,
Tu peux, en courant ta fortune,
Gagner ou la gloire ou l'argent.

Laisse ton obscure chaumière,
Pour un palais plein de lumière,
Pour le donjon d'un Alhambra,
Car, si brillant que soit ton rêve,
Tu viens peut-être à l'heure brève
Où la Chance te sourira.

Les glorieuses dynasties
S'écroulent et, tristes hosties,
Entre l'exil et l'échafaud,
Tremblants devant un pâle drôle,
Les rois, inégaux à leur rôle,
Cachent leur droit comme un défaut.

Le Ciel, las de ces petitesses,
Veut peut-être au sang des Altesses
Mêler le sang d'un plébéien.....
— Petit-Pierre, Jeannot ou Blaise,
Aux accents de la *Marseillaise*,
En avant, marche, citoyen !

Ne pleure pas, humble recrue,
Ne regrette pas ta charrue,
Ton vieux père et ton sol ingrat ;
Quittant le sabot pour la botte,
Tu vaux le sergent Bernadotte,
Le valet d'auberge Murat !

# LA CHANSON DE L'ÉPOUSÉE

Le roi m'a fait entrer dans ses appartements secrets... Je suis noire mais je suis belle, ô filles de Jérusalem...

(*Cantique des Cantiques*, 4 et 5.)

Pour moi, le Bien-aimé semble un bouquet de myrrhe,
Une grappe enlevée aux vignes d'Engaddi ;
Il est la fleur des prés, le blanc lis de Palmyre,
Et dans les gais printemps le pommier reverdi.

Ses branches vers mes mains tendent des fruits sans nombre,
Sa douce odeur remplit et ma chambre et ma cour,
Et depuis qu'un matin j'ai dormi dans son ombre,
Je l'aime et je languis d'un incurable amour.

J'entends le Bien-aimé; par-dessus la colline
Il vient comme un chevreuil, il touche les verrous
Des portes, il me dit : — Déjà la nuit décline ;
Levez-vous, ma beauté ; ma colombe, hâtez-vous !

Le froid hiver est loin, la vigne en fleurs prodigue
Ses parfums ; le ciel pur nous annonce l'été,
La branche du figuier a sa première figue ;
Levez-vous, ma colombe ; hâtez-vous, ma beauté !

— Au murmure des eaux sa voix était pareille ;
Je me levai, j'ouvris ma porte et ma maison ;
Ses paroles chantaient encore à mon oreille,
La trace de ses pas restait sur le gazon,

Mais il était parti ! Bien loin dans nos campagnes
Je l'ai cherché, bien haut j'ai monté sur la tour,
Bien souvent j'ai crié son nom ; ô mes compagnes,
Si vous l'apercevez, dites-lui mon amour !

Entre mille et dix mille on peut le reconnaître ;
Ses yeux ont la douceur du regard des ramiers,
Ses cheveux m'ont paru les feuilles que font naître
Les Avrils verdissant la cime des palmiers,

Sa poitrine et ses bras gardent l'éclat des marbres ;
L'hyacinthe remplit ses mains ; il semble roi
Parmi ceux d'Israël, comme parmi les arbres
Le cèdre du Liban !... Ramenez-le vers moi !

... Il vient, il a vaincu les chariots du rebelle ;
Il vient, mais le soleil a terni mes couleurs ;
Il vient, mais je suis noire et pourtant je suis belle
Entre les reines comme un lis entre les fleurs.

Il vient, il a vaincu l'ennemi dans la plaine ;
Il vient, il a rompu les piques des piquiers
D'Aminadab ; il vient et ma corbeille est pleine
De pommes de grenade et du fruit des figuiers.

Il vient, il a vaincu l'autour et la vipère ;
Il est le roi des rois et le roi de mon cœur !
Je vais ouvrir pour lui la maison de mon père
Et j'y préparerai le lit de mon vainqueur.

GABRIEL DE PIMODAN.

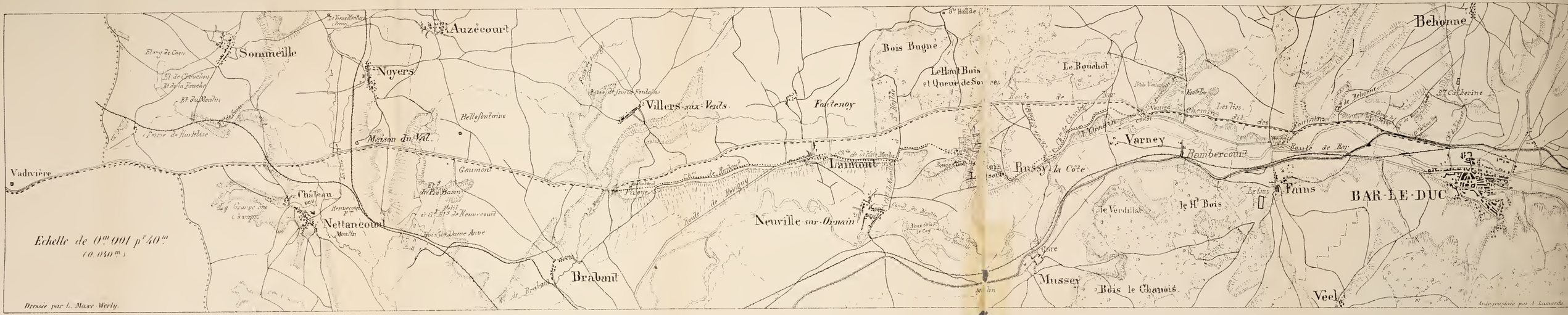


# VOIE ROMAINE DE REIMS A TOUL

Section comprise entre **ARIOLA** (la Maison-du-Val) et **CATURIGES** (Bar-le-Duc).

# ÉTUDE

# DU TRACÉ DE LA CHAUSSÉE ROMAINE

ENTRE

# ARIOLA ET FINES

---

**Documents à consulter dans la recherche des voies antiques du *Pagus Barrensis*.**

*Lecture faite par M. L. MAXE-WERLY*
*dans les Séances des 2 juillet et 6 août 1884.*

---

Messieurs,

La connaissance des voies antiques, qui reliaient entre elles les cités les plus importantes, au temps de la Gaule romaine, s'impose à tous les esprits sérieux qui veulent étudier dans son passé l'histoire d'un pays, d'une région; nul ne peut ignorer l'existence des grands chemins qui traversaient le territoire. En effet, à toutes les époques, le récit des expéditions militaires formant en quelque sorte le fonds des chroniques, comment se rendre compte de la marche des armées envahissantes, et suivre les phases de la lutte qui, dans notre pays, commence au IVe siècle avec les grandes invasions, et se poursuit sans relâche pendant tout le moyen âge?

Je n'ai point à faire ressortir tout l'intérêt que présente la recherche du tracé des chemins antiques ; quantité de savants se sont occupés des grandes voies construites sous les premiers empereurs, et si j'aborde aujourd'hui cette question, ce sera pour revoir, avec vous, la partie comprise entre les limites du département de la Marne et celles du département de Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire entre *Ariola* et *Fines*.

Les voies de construction romaine n'étant point les seules que l'on doive rencontrer dans une étude de cette nature, comment les distinguer de celles qui sont antérieures à la conquête de la Gaule ou postérieures à l'occupation franque? Si, avant la conquête, nos grands fleuves étaient les routes naturelles par lesquelles s'opérait le transport des marchandises, sur plusieurs points de leur parcours, aux lieux de débarquements et d'entrepôts, venaient se souder de nombreux chemins créés dans l'intérêt trans-commercial ; ces voies sont très anciennes. Les oppidum, lieux de refuge offerts aux populations gauloises, qui constituaient à cette époque la place forte, le centre politique et commercial où se réunissaient à des jours déterminés les habitants d'une même région, étaient certainement reliés entre eux par des routes. Sans être construites avec la régularité et la solidité des grands chemins romains, ces voies devaient être cependant en assez bon état, si on en juge par la rapidité avec laquelle, en toute saison, César transportait ses légions d'un point à un autre, sans jamais se laisser arrêter dans sa marche par le passage d'un fleuve et les embarras d'un matériel de guerre considérable.

Peut-être faudrait-il considérer comme antérieures à la Gaule romaine les routes qui conduisaient à des sources renommées par leurs propriétés médicinales, ou réputées par la tradition comme ayant des qualités merveilleuses? Révérés par les populations de la Gaule indépendante, divinisés par le peuple conquérant qui y plaçait les images de ses dieux, consacrés dans le moyen âge par l'Église qui les mit sous l'invocation d'un saint plus particulièrement honoré dans la région, ces sanctuaires étaient reliés aux localités voisines par des che-

mins, d'importance secondaire il est vrai, mais qui se sont conservés jusqu'à nos jours. C'est également à l'époque celtique que doit remonter l'origine de ces chemins conduisant, en dehors de tout centre de population, vers ces monuments d'un âge inconnu, menhirs, dolmens, dont il existe encore quelques débris sur notre territoire.

La plus grande partie du tracé des voies gauloises ayant disparu lors de la construction des grands chemins romains, qui les absorbaient en les remaniant, il devient bien difficile de les retrouver aujourd'hui. Cependant, lorsque sur les flancs d'une voie romaine on rencontre les vestiges d'un chemin creux suivant la même direction, on est fondé à croire que ce dernier, antérieur à la chaussée qui l'aurait fait disparaître en grande partie en le rectifiant, peut remonter à l'époque gauloise.

Quant aux voies de construction romaine, dont il reste sur notre sol des tronçons bien conservés assez considérables, les renseignements abondent. Tout chemin formé de lignes droites reliant deux points éloignés, accusant un relief très saillant soit par lui-même, soit par le sol voisin lorsqu'il est placé au bas d'un coteau, doit être considéré comme d'origine romaine. La tradition, qui en a conservé le souvenir, et les noms de lieux-dits inscrits au cadastre nous fournissent sur leurs vestiges des indications précieuses; aussi semble-t-il que rien ne soit plus facile aujourd'hui que de déterminer avec certitude le tracé exact de la plupart des anciennes voies romaines.

Sont évidemment l'œuvre des Romains toutes les chaussées dans lesquelles on reconnaît l'appareil complet, tel qu'il est décrit dans Vitruve; mais, déjà au temps où elles furent établies, le mode de construction de ces voies n'a pas été partout scrupuleusement observé; il a dû varier suivant les circonstances, la nature du terrain, l'éloignement des matériaux, leur abondance ou leur degré de qualité. Les quatre parties essentielles, le *Stratumen*, la *Ruderatio*, le *Nucleus* et la *Summa crusta* ne se retrouvent pas partout dans les chemins de construction romaine; l'ordre prescrit n'est point toujours

observé, et, selon la nature du sol ou l'importance relative de la voie, on n'y rencontre que trois couches au lieu de quatre, et quelquefois deux seulement : le *Stratumen* formé de gros moëllons posés debout, en hérisson, sur le sol naturel, puis le *Summum dorsum* composé d'un lit épais de cailloux non taillés, tassés les uns sur les autres, et noyés dans un lit de gros sable et de mortier.

Détruites par la culture, les voies antiques n'offrent bien souvent, au milieu des champs, qu'un bombement plus ou moins marqué, où la végétation souffre en raison de l'empierrement sous une faible couche de terre arable. Réduits pour la plupart dans leur largeur par les empiétements de la charrue lorsqu'ils ne sont plus fréquentés, ces antiques chemins perdent chaque jour de leur caractère, ils tendent de plus en plus à disparaître et le moment approche où les recherches, pour en retrouver les traces, deviendront de plus en plus difficiles. Il y a donc aujourd'hui, Messieurs, opportunité de vous entretenir des voies romaines qui sillonnaient autrefois notre région et de vous communiquer sur cette question le résultat de mes observations et de mes recherches.

On attribue à Agrippa, gendre d'Auguste, la construction des quatre grandes voies stratégiques qui, de Lyon, se dirigeaient sur les frontières de la Gaule, et rayonnaient dans toutes les directions vers les Pyrénées (Dax), l'Océan (Bordeaux), la Manche (Boulogne), en passant par Reims, et enfin vers les embouchures du Rhin. Sur ces grandes lignes se greffèrent bientôt des voies qui, reliées entre elles, formèrent un réseau qui couvrait tout le pays, mettant ainsi en communication les villes capitales des cités et celles des *pagi;* puis sur ces voies vinrent se souder peu à peu quantité de chemins d'un ordre inférieur qui desservaient les *villa*, les exploitations rurales, dont le nombre ne cessa de s'accroître pendant les premiers siècles; c'est à ces domaines, créés par les conquérants, que le plus grand nombre des villes de troisième ordre, et des villages qui couvrent aujourd'hui le sol de l'ancienne Gaule romaine doivent leur origine.

Le réseau de l'Est, dont dépendait la contrée désignée plus tard sous le nom de Barrois, était formé par la grande voie de Lyon à Leyde, à laquelle venaient se raccorder treize embranchements principaux indiqués dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la Table de Peutinger ; leur tracé a été relevé avec soin, l'emplacement des stations établies sur leur parcours est presque partout déterminé. Quant aux petits chemins, *viae vicinales*, qui établissaient des communications entre les grands centres, les stations militaires, les *villa* et les domaines agricoles, il appartient aux archéologues de chaque région d'en rechercher les tronçons, d'en indiquer les tracés, d'en signaler l'existence aux curieux, afin de faciliter, dans un temps prochain, la création d'une carte de la Gaule romaine présentant, à côté des grandes routes ordonnées par Auguste, les voies mentionnées dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, enfin celles de moindre importance qui, inconnues pour la plupart, datent cependant de l'époque romaine.

A ce réseau de l'Est appartient la voie qui, venant de Reims, traversait les plaines de la Champagne, pénétrait dans le Barrois vers la station d'*Ariola*, passait à *Caturiges*, depuis dénommé Bar-la-Ville, et parvenait à *Nasium*, centre alors très important, d'où rayonnaient quantité de chemins d'un ordre secondaire, dont je reprendrai l'étude, si le temps m'est donné de poursuivre de ce côté mes recherches.

Pour entreprendre l'historique de cette fraction de la voie de Reims à Toul, nous nous servirons parfois de documents non consultés par les archéologues de notre pays qui, depuis plus de quatre-vingts ans, se sont livrés à cette recherche ; nous dresserons la liste de leurs travaux, publiés ou manuscrits, afin de pouvoir, en indiquant les sources où nous puisons nos renseignements, examiner l'opinion des savants et travailleurs qui se sont occupés de cette question, et faire ainsi la part qui revient à chacun d'eux dans la somme des découvertes et renseignements acquis à ce jour. Nous étudierons successivement l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger, les Légendes et les Vies des saints de notre région, les Chan-

sons de Gestes, afin d'y saisir au passage les indications qui peuvent intéresser notre sujet. En consultant les archives, nous noterons avec soin toutes les mentions, faites au moyen âge, de cette voie antique qui, bien souvent, a servi à délimiter les propriétés d'une abbaye, d'une seigneurie; nous rechercherons dans les documents du siècle dernier tout ce qui se rapportera à l'ancienne chaussée romaine, utilisée, sur bien des points de son parcours, lors de la construction des routes actuelles. Les cartes anciennes seront l'objet d'un examen particulier, quoique la cartographie soit une science moderne. Les noms des lieux-dits se rapportant à une route antique, à un chemin du moyen âge, seront le sujet d'une étude spéciale, car, à notre avis, les noms consignés sur le cadastre, dans les pieds-terriers, sont autant d'épaves des siècles passés que doivent consulter le géographe, l'historien, le linguiste. Dans ces dénominations, souvent bizarres, tous y trouveront une source inépuisable de renseignements précieux pour leurs études ; chacun de ces noms portant avec soi le caractère distinctif de son origine, de sa date. Enfin les découvertes archéologiques faites sur le parcours de cette chaussée, substructions antiques, débris de tuiles plates à rebords, monnaies du haut empire, sépultures de l'époque gallo-romaine, seront autant de témoignages qui viendront s'ajouter à ceux que nous procurent les documents historiques et la tradition, pour établir avec certitude le tracé de cette partie de la voie antique entre *Ariola* et *Fines*.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger; ce sont les deux plus anciens documents dans lesquels il soit fait mention de la voie dont nous avons à nous occuper aujourd'hui. Les distances qui séparaient *Ariola* des stations voisines y sont indiquées en lieues gauloises, ce qui permet, connaissant avec certitude la direction de ce chemin et la position exacte de quelques-unes des haltes signalées sur son parcours, d'en relever le tracé et de rechercher quel peut être ce lieu désigné sous le nom d'*Ariola*, dont l'emplacement n'a encore pu être déterminé. Afin de faire

ressortir avec plus de précision les chiffres indiqués dans ces deux documents, nous convertirons, sur le tableau suivant, les lieues gauloises en milles romains et en kilomètres; la lieue gauloise équivaut à un mille et demi ou quinze cents pas, le mille romain étant de 1481 mètres.

## ITINÉRAIRE D'ANTONIN

(RÉDIGÉ POSTÉRIEUREMENT A L'AN 286.)

| | | Lieues | Milles | Kilom. | |
|---|---|---|---|---|---|
| DUROCORTORO... | Reims. | | | | |
| (Station oubliée)... | portion de l'autre route | V | 7 1/2 | 11.107 | 42,208 k |
| FANO MINERVAE | La Cheppe ..... | XIV | 21 | 31.101 | |
| ARIOLA..... | la Maison du Val..... | XVI | 24 | 35.544 | 55,537 k |
| CATURIGES ..... | Bar-le-Duc ..... | IX | 13 1/2 | 19.993 | |
| NASIUM..... | Naix..... | IX | 13 1/2 | 19.993 | |
| TULLUM..... | Toul..... | XVI | 24 | 35.544 | |

## TABLE DE PEUTINGER

APPELÉE AUSSI TABLE THÉODOSIENNE

(M. A. Longnon a établi d'une façon indiscutable qu'elle fut dressée vers l'an 337.

| | | Lieues | Milles | Kilom. |
|---|---|---|---|---|
| DUROCORTORO... | Reims. | | | |
| FANONIA..... | La Cheppe..... | XIX | 28 1/2 | 42.208 |
| CATURIGES ..... | Bar-le-Duc..... | XXV | 37 1/2 | 55.537 |
| NASIE..... | Naix..... | IX | 13 1/2 | 19.993 |
| AD FINES ..... | dans la forêt de St-Germain ..... | XIIII | 21 | 31.101 |
| TULLIO..... | Toul..... | V | 7 1/2 | 11.107 |

Suivant l'Itinéraire d'Antonin, il y avait entre *Fanum Minervae* et *Ariola* 16 lieues gauloises ou 24 milles romains, soit 35 k. 544 m.; entre *Ariola* et *Caturiges* 9 lieues gauloises ou 13 milles et demi, soit 19 k. 993. Or ces chiffres de 16 et de 9 indiqués dans ce document sont confirmés par la Table de Peutinger, laquelle omet, il est vrai, la station d'*Ariola*, mais mentionne entre *Fanonia* ou *Fanum Minervae* et *Caturiges* la distance de 25 lieues gauloises. Pour obtenir le tracé exact

de la voie entre ces deux stations extrêmes, il faudra, sur la carte de l'état-major, relever la direction des tronçons signalés par les ingénieurs comme étant de construction romaine, puis, en partant de l'ancien prieuré de Notre-Dame de Bar, édifié sur l'emplacement de *Caturiges*, mesurer 19 k. 993 m., pour se trouver sur l'emplacement probable de la station désignée par l'Itinéraire sous le nom d'*Ariola*. Nous examinerons plus loin la valeur des différentes propositions émises jusqu'à ce jour par les différents auteurs qui se sont occupés de cette question.

Du milieu du IVe siècle, époque à laquelle remonte la Table dite de Peutinger, il faudra descendre jusqu'au XIIe siècle avant de rencontrer de nouveaux renseignements sur cette voie romaine qui, encore en parfait état au moyen âge, était la plus fréquentée (1). C'est par cette voie que se transportent de Champagne en Lorraine les héros de la célèbre Chanson de Garin le Loherain. De Châlons, l'armée de Pépin pénètre dans le Barrois : « On fit, dit la Chanson, une première pause à Bar-le-Duc, le tref (2) du Roi fut tendu en vue de la rivière, sous Vernis. De Bar-le-Duc on gagna Laigny, mais il n'en étoit éloigné que de deux lieues... »

M. P. Paris traduit Vernis par Varney ; nous préférons iden-

(1) Au nombre des sources à consulter, nous avons indiqué les *Vies des saints* comme pouvant parfois procurer quelques renseignements intéressants, mais jusqu'à ce jour nous avons inutilement parcouru ce que rapportent les *Acta Sanctorum* et le *Gallia Christiana* sur saint Baldéric, fondateur du monastère de Saint-Germain de Montfaucon dans la première moitié du VIIe siècle, dont la vie est rapportée dans le Bréviaire de Reims de 1630, et sur celle de saint Rouin, qui fondait l'abbaye de Beaulieu vers la même époque. Dans ces deux volumineuses collections, si riches en renseignements de toute nature, on discute le degré d'authenticité, la valeur des textes fournis par les différents auteurs qui ont écrit la vie de ces deux saints et fait le récit de leurs miracles, mais on n'y reproduit point textuellement, et dans son entier, la légende qui a dû nous être transmise par les premiers religieux des monastères de Saint-Germain et de Beaulieu. Nous aurons donc à poursuivre nos recherches et à revoir ce qui nous est parvenu des récits légendaires relatifs à saint Mansuy, à saint Eucher, à saint Elophe et autres saints originaires de notre pays.

(2) Tref : tente, pavillon.

tifier ce nom de lieu, désigné par Jean de Flagy, avec celui de Venise, écart de la commune de Varney, situé sur la voie romaine.

C'est par cette même route que Girbert et ses compagnons vont à Metz retrouver le duc Garin : « ... le jour se levoit quand ils sortirent de Chalons pour ne s'arrêter qu'à Possesse, à demi-chemin de Bar-le-Duc, où ils arrivèrent le lendemain avant-midi. Ils y prennent leurs hôtels, y reposent une nuit et le lendemain laissent Naisil (c'est-à-dire le château de Bernart) sur la droite et vont passer la Meuse à Commercy, en tournant du côté de Saint-Mihiel, pour ne descendre de cheval qu'à Gorze. »

Il serait, croyons-nous, difficile de préciser avec plus d'exactitude le tracé de cette voie secondaire qui, de Naix, se dirigeait sur Metz, laissant sur sa droite le Châtel de Boviolles et prenant sur la gauche, un peu avant ce dernier village, la direction de Vaux-la-Petite, gagnait par le *montant du Chemin ferré* le sommet du plateau, les bois Laval et de la Roue, et pénétrait sur le territoire de Saint-Aubin, où ce chemin est encore désigné sous le nom de *Chemin des Romains ;* en cet endroit la voie sert de limite à la commune de Saulx.

Si la Chanson de Garin le Loherain nous a procuré de précieuses indications, il existe, appartenant à la même époque, des documents manuscrits qui nous édifieront d'une manière encore plus précise sur la partie de la voie romaine proche de la station d'*Ariola*.

Avant d'entreprendre la rédaction de cette étude, nous avons dépouillé le cartulaire de l'abbaye de Montiers-en-Argonne (1), dont, au XII^e^ siècle, les possessions étaient en grande partie situées sur le parcours de cette voie antique, entre Somme-Yèvre et Bussy-la-Côte ; les mentions que nous y avons relevées sont nombreuses et du plus haut intérêt pour la question présente. Si, dans les actes que nous avons relus et revus avec soin, il n'est point parlé d'un lieu-dit *Ariola*, ni fait allu-

(1) Je dois à l'obligeance de mon excellent confrère, M. A. de Barthélemy, la connaissance de deux copies de ce cartulaire.

sion à la station de ce nom, sur l'emplacement de laquelle les véritables savants sont loin d'être d'accord, les textes recueillis permettent toutefois de démontrer avec toute la certitude désirable que la Maison du Val n'a jamais pu être désignée sous le nom de *Vadum Verae*, ainsi que le veut un archéologue de notre pays, qui place en ce lieu la station d'*Ariola*.

Nous ne savons si les archives de la Meuse pourraient nous fournir quelques mentions de l'antique voie dans son parcours entre la Maison du Val et Bar-le-Duc. M. A. Jacob, notre collègue, saura sans nul doute répondre à cette question, mais, en poursuivant nos recherches dans la direction de Popey, nous avons retrouvé cette voie désignée, en 1688, le *Grand Chemin* autrement dit *la Levée* (1), puis en 1710, sous la dénomination de *Haut Chemin* appelé *Levée de Jules César* (2).

La plus ancienne carte de la Lorraine indiquant les voies romaines de notre région est celle dressée, en 1707, par Guillaume Delisle, pour servir à l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Toul* du P. B. Picard; sur cette carte, ainsi que sur celle du duché de Bar faite par D. Bugnon, vers 1725, pour l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet, le tracé de la chaussée romaine de Toul à Reims est inexact. Denis, dans sa carte routière publiée en 1777, ne donne aucune indication de la voie antique; Cassini ne signale point les tronçons qu'il a dû remarquer dans ce parcours qui nous occupe, et c'est seulement sur les cartes de l'état-major qu'apparaissent les premières indications sérieuses concernant le tracé d'un grand nombre de voies romaines.

Les noms de lieux-dits, mentionnés sur le plan cadastral de chaque commune, peuvent fournir de précieuses indications dans la recherche à faire du tracé des voies antiques disparues pour la plupart de la surface du sol; l'étude sérieuse qui en sera faite procurera des renseignements sur l'origine, la destination, la nature de quantité de chemins aujourd'hui abandonnés, mais dont le souvenir s'est conservé à travers les

(1) Arch. de la Mairie de Bar-le-Duc, R. 25, f° 60.
(2) » R. 32, f° 30.

âges dans la dénomination des cantons qu'elles traversaient. Déjà, dans un petit travail publié en 1883, nous avons tenté, en rédigeant la monographie du territoire de Nantois, de signaler toutes les ressources que l'étude des noms de lieux devait offrir pour reconstituer dans son passé l'histoire de la plus humble des communes de notre département. L'examen attentif de la configuration du sol et de la situation topographique de la petite vallée de Nantois, l'indication de découvertes archéologiques qui y ont été faites, m'ont permis de rétablir, tels qu'ils avaient dû exister au temps de l'époque gallo-romaine, les travaux entrepris par les conquérants de la Gaule pour procurer à la cité de *Nasium* les eaux dont elle avait besoin pour ses thermes, de retrouver les vestiges de l'aqueduc, d'indiquer avec exactitude le tracé des voies anciennes qui traversaient le territoire de cette commune, et d'évoquer, toujours en nous appuyant sur l'indication des lieux-dits, les souvenirs de tout un passé qui se perd dans la nuit des temps.

L'étude des noms de lieux mentionnés dans le cadastre peut au premier abord paraître bien aride, et effrayer quelquefois le travailleur. Dans cette longue nomenclature qui comprend, pour les trois cent six communes dont je m'occupe, pas moins de quarante-deux mille noms, au milieu de dénominations bizarres ou dénaturées qui paraissent n'avoir jamais eu un sens bien déterminé, l'observateur recueille avec surprise des indications propres à intéresser l'histoire, la philologie, la linguistique, et dont la valeur s'affirme de plus en plus à mesure qu'il groupe avec méthode les résultats de ses premières découvertes.

Si, détruites en grande partie à l'époque de la Révolution, ou par l'incurie de ceux mêmes qui seraient le plus intéressés à en assurer la conservation, les archives des communes se trouvent réduites à fort peu de chose ; si, dispersées au loin dans les grands dépôts créés par l'Etat ou les départements, il est parfois difficile d'aller les consulter sur place, il n'est point impossible, en étudiant le cadastre, d'acquérir sur l'histoire particulière des communes, même les moins importantes,

des renseignements de nature à fixer l'attention de ceux qui veulent s'y intéresser.

Les institutions passent ou se modifient, les régimes se transforment, les traditions se perdent chaque jour ; seul le nom de la terre, de la propriété, semble être demeuré sans subir de transformations bien sensibles. En se transmettant de père en fils, en passant des mains d'un héritier à celles d'un créancier ou d'un acquéreur étranger, la parcelle du sol demeure toujours désignée, dans l'acte qui en consigne la cession, sous la dénomination qui lui était acquise dans le passé. Connu de tous les habitants d'une même commune, chaque bien, terre, bois ou étang, avait un nom qui servait à en déterminer la situation exacte, et si, bien souvent, empruntant à leur position topographique sur un cours d'eau, sur une hauteur, sur le flanc d'un coteau, une qualification qui les désigne à tous, quantités de lieux-dits portent des noms dépourvus d'intérêt, il s'en trouve plusieurs qui doivent leur dénomination à un souvenir, souvent bien éloigné, rappelant l'existence, sur le territoire auquel ils appartiennent, de châteaux disparus, d'anciens lieux de sépulture, de voies antiques, de bornes ayant autrefois délimité certains domaines seigneuriaux, de fontaines aux eaux bienfaisantes. Sans doute on aura dans cette recherche bien des appellations dont le sens ne saurait être retrouvé, mais, pour tous ceux qui voudront s'y livrer, il surgira, de l'étude sérieusement poursuivie de l'origine des noms de lieux, quantité de renseignements sur les mœurs, les coutumes de tout un passé qui se perd dans la nuit des temps. Le sol, aujourd'hui presque partout cultivé, réapparaîtra tel qu'il a dû exister autrefois, avec ses nombreux étangs, ses forêts profondes, ses habitations éparses, bordes, moulins, fermes et hameaux, que les guerres du moyen âge et l'occupation française au XVII^e^ siècle ont fait disparaître. Ici les indications du cadastre permettront de retrouver l'emplacement d'une villa gallo-romaine, d'un domaine franc, les traces d'une maladrerie ; là, l'ancien fief seigneurial avec tout le cortège de ses dépendances, granges aux dîmes, fours banaux, servitudes de toutes sortes, dont le

souvenir lointain était demeuré dans l'oubli. Partout, dans la lecture attentive des noms cadastraux, apparaît l'histoire des défrichements des forêts qui couvraient dans les temps anciens une partie du territoire du Barrois ; enfin les cantons occupés autrefois par les eaux, étangs naturels ou factices, portent encore aujourd'hui des noms qui permettent d'en reconnaître l'étendue et la position exacte.

Un premier dépouillement, fait sur des notes prises en visitant les communes des arrondissements de Bar et de Commercy, m'ayant permis de comprendre l'importance que présentent les différentes dénominations appliquées aux nombreux chemins qui sillonnent ce territoire, je crois utile de soumettre à ceux de mes collègues qui veulent étudier l'histoire de leur commune, de leur canton, les indications suivantes qui demandent à être revues, corrigées, et au sujet desquelles je sollicite leurs observations.

Cavet, qui se dit aussi *cavée*, *cavé*, signifie un chemin creux, profond ; c'est sous cette dénomination que l'on désigne généralement les chemins gaulois, de *cavatus*, creusé, enfoncé.

Je ne connais jusqu'à ce jour que trois chemins portant cette qualification.

Charrière, voie sur laquelle peuvent circuler les chars, de *carraria* ou *carreria*. « Dès la charrière devant jusques au murs qui sunte sur les fossez dudit Baile. » 1385. Archives de la Meuse. Original communiqué par M. Persenot, curé de Louppy-le-Château (1).

Mes listes me fournissent :

| | | |
|---|---|---|
| Charrière..... | dix | mentions |
| Grande Charrière..... | une | » |
| Haute Charrière..... | quatre | » |
| Haie des Charrières..... | une | » |
| Baricharrière..... | une | » |

(1) Sur les territoires de Manheules, Pareid et Labeuville, la voie antique de Verdun à Metz porte le nom de Grande Charrière. — Liénard, *Dict. topographique du dép. de la Meuse.*

Chaussée, chemin en remblai, d'où le nom de *Levée* qui a la même valeur; de *Calcea* qui a donné son nom au village de La Chaussée et à quantité d'autres localités. La grande route entre Cambrai et Arras était désignée « Calceria Brunechildis. »

J'ai rencontré dans notre région :

| | | |
|---|---|---|
| Chaussée..... | trois | mentions. |
| Chaussée rouge..... | une | » |
| Chaussée de Brunehaut..... | deux | » |
| Haut de chaussée..... | un | » |

Chemin, nom donné indistinctement à des routes, à des sentiers, à des voies anciennes ou relativement récentes.

N'ayant encore pu visiter toutes les communes du Sud du département, je citerai seulement les chemins suivants :

| | Mentions. | | Mentions. |
|---|---|---|---|
| Chemin ferré..... | deux | Chemin des Malades.... | une |
| » levé..... | une | » des Morts..... | une |
| » le Roi..... | une | » de la Corvée.... | une |
| » malchaussé..... | une | » des Saulniers... | deux |
| » vert..... | trois | » de la Pucelle... | une |
| » vieux..... | trente | » des Armées..... | une |
| » des Gens d'armes | une | » de Jules César.. | deux |
| » des Carrosses... | une | » de Brunehaut... | une |

Enfin plusieurs chemins dénommés la Romaine, de France, de Bourgogne, et quantité d'autres appelés Chemins des Romains.

De ce nom, dérivé de *caminus*, se sont formés les diminutifs *cheminée* et *cheminet*, dont je connais dix-neuf. « ...et d'icelle venant suivant ung petit cheminet chéant sur le grand chemin. »

*Cheminel*, trois exemples.

*Cheminot*, cinq exemples.

*Cheminons* (les), un exemple. C'est à un chemin que le village de Cheminon (Haute-Marne) a emprunté son nom.

Levée, route en remblai, en chaussée, *levata*, est un mot peu employé; je connais la Levée, la Haute-Levée, la Basse-Levée, le Chêne de la Levée, la Levée du chemin (1).

(1) La voie antique de *Nasium* à Metz, par Gravelotte est désignée *Terme de l'Elevée* sur le territoire de Woinville — Liénard, *Dict. topographique du dép. de la Meuse.*

Pas, Passage, servitude qui pèse sur certaines terres, ou chemins particulièrement consacrés aux troupeaux se rendant au pâturage, à la glandée ; de *passus*. Cette dénomination se retrouve dans le cadastre de presque toutes les communes.

Voie, de *via*, chemin, route ; d'où les diminutifs *voyotte*, *voyette*, petits sentiers. J'ai relevé les mentions suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Voie chausse | une | Voie de la Borde | une |
| » chavée | une | » de la Borne | une |
| » ennemie | une | » des Chars | une |
| » grande | une | » des Chairs | une |
| » large | une | » des Dames | une |
| » marchande | une | » des Gens d'armes | une |
| » pierreuse | une | » des Francs | une |
| » base | deux | » des Picards | une |
| » fausse | deux | » du Prieur | une |
| » carosse | deux | » des Tombeaux | une |
| » verte | quatre | » du Passage | une |
| » clause | cinq | » du Moutier | deux |
| » haute | six | » des Potiers | deux |
| » ferrée | huit | » des Prêtres | trois |
| » saunière | dix | » des Morts | quatre |
| » vieille | douze | » des Moines | cinq |
| » de l'Auge | une | » des Pèlerins | cinq |
| » des Sarrasins | une | » des Saulniers | cinq |
| » des Auges | une | | |

Dans un prochain travail, j'étudierai celles de ces dénominations qui peuvent offrir un renseignement intéressant pour l'histoire des communes de notre région.

Sans prétendre à l'honneur de pouvoir indiquer à ceux de nos collègues qui s'occupent de la recherche des voies antiques, tout le profit qu'il y a lieu d'espérer de l'étude des noms de lieux-dits, nous croyons cependant utile de signaler aujourd'hui les diverses dénominations que nous avons rencontrées, et dont il y a lieu de prendre note pour arriver plus sûrement à distinguer entre eux les nombreux chemins dont le cadastre nous a conservé le souvenir.

La qualification *Chemin des Romains*, appliquée fréquemment aux voies anciennes, est une dénomination qui se retrouve partout, et c'est sous le nom de Rue des Romains qu'elle réapparaît dans le faubourg de Bar-la-Ville, emplacement de la station *Caturiges*. Dans une charte de l'abbaye de Clairvaux, remontant au XII^e^ siècle, il est dit, en parlant de la voie de Langres à Bar-sur-Aube (*Andematunum* à *Segessera*) : « *Strata romana quae tendit a Barro Lingonas de super versus Monteriam* » (Monthérie, près Juzennecourt).

Plus importante, mieux construite, entretenue avec plus de soins, la voie romaine de *Caturiges* à *Ariola* a reçu au moyen âge les dénominations suivantes : *Voie publique :* « *Strata publica que tendit Barrum usque ad finagium ville que dicitur Chaumont* », est-il dit dans un acte de donation fait vers 1164, et que nous retrouvons dans le Cartulaire de l'abbaye de Montiers-en-Argonne (1).

Ce recueil si intéressant, si précieux pour l'histoire des communes de notre région, nous fournit la mention suivante, indiquant la direction de cette voie vers Châlons : « *Stratam publicam que Cathalaunensem tendit* », ainsi que son passage au gué de la Vière, au lieu-dit Vadivière : « *Stratam publicam a prato qui dicitur Wygeleschière usque Wadiveire* » (2) ; puis plus loin : « *Et quicquid habebat terre inter grangiam que dicitur Bellus mons et stratam publicam usque ad Wadiveires* (3). »

Le nom de *Voie royale*, *Via regia*, qui lui est fréquemment appliqué, se retrouve dans celui de *Rez-voie* donné à la partie de la voie antique comprise entre Naix et Toul. Nous avions cru retrouver l'étymologie de *Rez* dans l'ancien mot *Re*, qui signifie à fleur de terre, et aurait alors indiqué qu'en ce parcours la voie n'était pas surélevée ; nous nous étions arrêté un

(1) N° 10946, fonds latin, Bibliothèque nationale. — A., f° 33, r°.
(2) » » » — A., f° 25, r°.
(3) » » » — A., f° 33, v°.

instant aux explications données par Ducange aux mots *Reze* rappelant une expédition militaire, une incursion, *Rese* indiquant un sentier, un chemin ; mais, sur le conseil de notre maître et ami M. A. Longnon, nous avons adopté l'interprétation fournie par dom Calmet et reconnu dans ce mot *Rez* une altération de *regia*. Nous retrouvons cette dernière dénomination dans un acte de 1175 où il est dit : « *Usque ad locum qui dicitur Serre et viam regiam remensem que tendit ad Monasterium.* »

Un passage, cité par Ducange, nous apprend qu'au moyen âge ces grandes voies qualifiées de royales, de publiques, étaient également désignées sous le nom de *Voies communes:* « *Stratas communes vel Regias vulgariter appellatas* » ; de *Grande route :* « *Donavit pascua... per totam terram banni de Noers ultra fluvium Chel, versus Auzecurt, usque ad grossam stratam de Raaincurt* (1). »

L'élévation de cette voie au-dessus du sol lui avait fait donner sur plusieurs points de son parcours les noms de *Chaussée* et de *Levée* : « *Et totam terram quam habebant a campo ille usque a Wadivera inter stratam levatam et fluvium Veram* » (2) ; « *Pratis, terris cultis et incultis ad levam jacet tendentibus ad villam que dicitur Summella per latam viam a loco qui dicitur Campus Wendrée* » (3) ; « *Usque ad magnum cheminum levatum tendentem apud pontem d'Acroiche :* 1254 (4). » En 1305, l'abbaye de Montiers achète le droit de pêcher la rivière de Chée : « *Entre Viez-Moustiers et Netancort, depuis le pont de la Chaulcie du comte jusqu'au petit pont* (5). » Nous avons vu précédemment cette même voie désignée en 1719, entre Bar et Popey, *Levée de Jules César.*

Le mode d'empierrement tout particulier, qui assurait leur

(1) Cart. de Montiers. — Voir Ducange au mot *Strata.*
(2) » — A., f° 11, r°.
(3) » — A., f° 36, v°.
(4) Ducange, au mot *Cheminus.*
(5) N° 9905, fonds latin, Bibliothèque nationale. — B., f° 402, r°.

durée, a fait souvent qualifier les voies romaines du nom de *Chemin ferré*, de *Chaussée ferrée ;* ces dénominations se rencontrent fréquemment dans les noms de lieux-dits ; nous avons déjà cité le *montant du Chemin ferré* à l'embranchement de la route de *Nasium* à *Divodurum*, par Gorze. Dans la Chanson de Garin, il est dit : « Il regarda tout le ferré chemin et vit la route parmi les prés venir.» Dans un acte de 1227, cité par Ducange, nous remarquons cette qualification donnée à la voie comprise entre Meaux et Coulommiers : « *A Monte Dolio usque ad Cheminum ferratum quod vadit de Meldis ad Pontmorte* » (1), de Montdoue jusqu'au Chemin ferré qui va de Meaux à Pommeuse. C'est aussi par cette même raison que, en certains lieux, les tronçons sont désignés *Chemin perré*, « *Via petrosa* », en raison de leur construction indestructible et par opposition aux routes non empierrées.

Leur bon état de conservation leur a valu parfois au moyen âge les noms de *Voie carrosse, Voie charretière* ou simplement *charrière*, de *Via carraria*, voie par laquelle peut passer un char : « *Et ducit eum per frœnum per mediam viam carrariam usque ad ecclesiam Sancti Ambrosii* (2). » Entre Hannonville et Gravelotte, la route romaine est encore désignée sous le nom de *Grande charrière.*

Aux environs de Metz, la voie antique prend souvent le nom de *Chemin vert ;* près de Woippy, le territoire qu'elle traverse est appelé les *Kemènes*, de *Caminus*, dont la forme se retrouve dans *Kem*, nom donné aux voies romaines dans les pays de langue allemande. Toutefois, les dénominations *Voie verte, Chemin vert, Chemin herbeux*, « *Cheminus herbosus* », données à certains tronçons de routes romaines, s'appliquent plus généralement aux voies antiques dont le peu de largeur, l'encaissement et les sinuosités indiquent l'origine gauloise. Les *Croses*, les *Creuses*, les *Cavées*, remontent peut-être à cette époque.

(1) Voir Ducange, au mot *Cheminus.*
(2) Voir Ducange, au mot *Via.*

Occupant souvent les hauteurs, la crête des plateaux, les voies romaines, dans notre région, sont parfois désignées sous le nom de *Haut chemin* : « *Via alta eadem quae publica, regia* »; « *Chemin et le haut voy l'ou chescun home passe, qui est appelé Via regia* (1). » Près de la verrerie de Fains, les contrées traversées par la voie de Bar à la Maison du Val sont encore désignées sur le cadastre, *le Haut chemin, Fond du haut chemin, Fossé du haut chemin.* Cette dénomination est appliquée également à certaines voies se maintenant sur les hauteurs pour les distinguer des chemins bas situés dans les vallées. Un acte de 1163, du cartulaire de Montiers-en-Argonne, nous fait connaître la « *Via supra Serra que tendit ad Sancte Meneheld* (2) », chemin de la Serre allant de Somme-Yèvre vers Sainte-Ménehould, en se maintenant sur la petite chaîne des coteaux : « *Ainsy que le chemin royal vad par dessus le mont de la Serre allant à Saincte Menehould iceluy chemin de la Serre* (3). » Ce nom de Serre se retrouve dans celui de Serra (Jura), et dans l'espagnol *Sierras*, qui désigne les chaînes de montagnes de la péninsule ibérique (4).

La qualification *Vieille voie, Vieux chemin, Vetus via*, donnée à ces voies antiques, s'explique naturellement. Dans une charte du XI^e^ siècle, par laquelle Arnould de Clefmont met les religieux de l'abbaye de Morimond en possession d'un désert, qui s'étendait des prés de Huillecourt à la voie romaine de Langres à Toul, au nord de Meuvy, il est dit : « *Desertum sub Allevercort* (Levecourt) *sicut via vetus ducit et navis dicitur ad portum et sicut pars deserti extenditur usque ad prata Vleicortis.* »

Les dénominations *Voie rancienne, Voie chalonge,* données l'une à la grande voie d'Ariola à Reims, l'autre à l'embranchement sur Châlons, indiquent leur direction vers ces deux villes; celle, *Chemin de la Barbarie*, appliquée à la voie anti-

(1) Voir Ducange, au mot *Cheminus.*
(2) F° 4, v°.
(3) 1538. — Cart. de Montiers.
(4) Voir Ducange, aux mots *Serrarium* et *Serrum.*

que entre Breuil et la Marne, est fort ancienne : «... *per viam quæ usque hodie propter Barbarorum per eam iter, Barbarica nuncupatur* (1)... »

Les expressions, *Chemin des Allemands, des Bretons, des Lorrains*, rappellent sans doute le souvenir de certaines incursions de la part des bandes étrangères qui, pendant la guerre de Cent-Ans et plus tard, ravagèrent notre pays; celle, *Chemin des Gens d'armes*, est évidemment due à l'emploi fait par les armées de cette route « *quam historici viam militarem et Ferratum dicunt* (2). » Il faut sans doute considérer les noms *Chemin de la Reine, Chemin de Brunehaut*, donnés à certaines parties de la voie romaine, entre Reims et Fismes, entre Troyes et Soissons, etc., comme indiquant une restauration importante faite aux temps mérovingiens, peut-être à l'époque où la reine Brunehaut gouvernait l'Austrasie (3).

Dans notre pays, la partie de la voie de Naix à Toul située au delà du moulin de Bovée, dans la direction de Brousseyen-Blois, est appelée *Chemin de la Pucelle;* la tradition veut que cette voie ait été suivie par Jeanne d'Arc, mais nous ne voyons point en quelle circonstance notre héroïne aurait eu à suivre cette route.

Nous mentionnerons également la dénomination *Chemin des Saulniers*, fréquente dans la Lorraine et la Franche-Comté, et qui est appliquée à certaines routes pratiquées sur des hauteurs. « Auprès de Baccarat, dit Dom Calmet, on voit encore un ancien chemin nommé le *Saunerot* à cause de Sauniers qui portaient par delà les sels qu'ils tiraient de Dieuze et de Vic. On empêche qu'on ne le labour et les communautés y font attention comme à un fonds qui leur appartient. » Ces chemins

(1) Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims.

(2) Voir Ducange au mot *Via ferrata*.

(3) Il n'est point établi que sous l'administration de cette princesse il ait été construit de nouvelles routes dans la région du Nord-Est de la France; mais, ayant fait réparer quantité de monuments élevés par les Romains, il est arrivé que les populations finirent par identifier son souvenir avec celui de la grandeur romaine.

sont certainement très anciens, car les salines du bassin de la Seille, exploitées par les Romains, firent partie du fisc royal sous les Mérovingiens, ainsi que le prouvent les triens aux noms de Dieuze, de Vic, de Moyen-Vic et de Marsal (1).

Les diverses appellations des petits chemins, des sentiers ont également un sens facile à deviner ; qui ne connaît la *Voie des Loups*, le *Chemin des Morts*, le *Sentier de la Chapelle*, etc.? Le *Chemin des Vaches* indique le passage par lequel le troupeau de la communauté, de la paroisse, devait se rendre aux pâturages; en 1260, Thiébaut, comte de Bar, règle avec le couvent de Montiers « *et ses homes de Soumelles* » le différend survenu au sujet des « *entrées par ou lor bestes peuvent passer et aler en la pasture des bois de Viez Moustiers* (2). » Le *Sentier des Pèlerins* rappelle les temps où les populations se rendaient aux sanctuaires de dévotion les plus en faveur dans la région ; le *Sentier des Huguenots* indique le chemin détourné que suivaient les réformés pour se rendre au prêche.

La *Cheminée* est le petit sentier; c'est le diminutif du mot de basse latinité *caminus ;* la *Voie close* est le chemin sans issue, l'impasse; le sentier de la *Pierre qui tourne* (commune de Saint-Julien-lès-Metz) éveille le souvenir d'un monument celtique.

Les quelques mentions que nous venons de rapporter sont bien peu de chose comparativement au résultat que procurerait une enquête méthodiquement faite de tous les noms de lieux-dits rappelant l'existence d'une route antique, et les différentes dénominations données aux chemins et aux sentiers qui sillonnent le territoire de chaque commune. A peine avons-nous commencé nos études sur les noms de lieux-dits

(1) La voie qui, de Moyenmoutier, rejoint celle de Besançon à Strasbourg par le val de Villers, est désignée dans d'anciens titres : *Via Sarmatorum* et *Via Salinatorum*. (Maud'huy, *Ann. de la Soc. d'émulation des Vosges*, t. XIV, 1874, p. 318.)

(2) Cartulaire de Bar, f° 88, r°. — Bibl. nat., fonds français, n° 11853.

inscrits sur le cadastre que déjà les groupes se dessinent, prennent un corps et fournissent de précieux renseignements intéressant à la fois l'histoire des temps passés, l'archéologie, les coutumes féodales, les traditions populaires, le système forestier, les croyances religieuses, etc.

Le temps ne nous ayant point permis de relever sur tout son parcours le tracé de la Chaussée romaine à travers le sud du Barrois, nous nous occuperons cette fois de la section comprise entre *Ariola* et *Caturiges*, remettant à une prochaine séance l'examen de la partie la plus considérable qui, de cette dernière station, gagnait *Nasium* et de là se dirigeait vers les confins du Toulois.

## I

### D'Ariola à Caturiges.

Avant de vous entraîner, Messieurs, vers ces recherches qui nous paraissent si attrayantes, examinons auparavant, dans leur ordre d'apparition, les différents travaux dans lesquels il a été fait mention de la partie de la voie antique comprise entre *Caturiges* et *Ariola*. Nous citerons seulement pour mémoire l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain* de Nicolas Bergier (1622); les *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule tirée des Commentaires de César* (1649); la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois (1675); l'*Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, par B. Picard (1707); l'*Avertissement sur la carte du diocèse de Toul*, par Guillaume de l'Isle (1707); les *Itinéraires romains* de Wesseling (1735), ouvrage dans lequel se trouvent reproduites les notes de Surita sur l'Itinéraire d'Antonin de 1544, et celles de Simler sur quelques anciens géographes, publiées vers 1570; la *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine*, par Dom Calmet (1757); la *Notice de l'ancienne Gaule* de d'Anville (1760), enfin la *Description de la Gaule Belgique*, par le père

C. Wastelain (1761). Remarquons que d'Anville le premier identifie *Caturiges* avec Bar, quand Valois le met en Champagne et Dom Calmet à l'abbaye de Chatrices.

C'est seulement à partir du commencement de ce siècle que des efforts sérieux et multiples ont été faits vers cette recherche des voies antiques. Entreprise par quantité de savants dont les noms font autorité dans la science, Walckenaer, Lapie, Ukert, Mannert, etc., qui s'occupèrent des grands chemins indiqués dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, reprise ensuite par la Commission de la Topographie des Gaules, cette étude a fait assurément de grands pas, et si l'incertitude qui règne sur l'emplacement de quantité de stations n'a point complètement disparu, si tous les problèmes qui se présentent dans une telle recherche ne sont point encore résolus, la solution de toutes ces questions est seulement ajournée.

Dans notre région, la recherche du tracé des voies antiques qui couvrent le territoire a été l'objet de travaux poursuivis avec une louable ardeur; M. de Fienne avait, dit-on, rédigé un long mémoire sur ce sujet; M. de Widranges, qui le reprenait après lui, nous a donné un bon travail inséré dans vos Mémoires. Dans le premier volume de l'*Archéologie de la Meuse* paru en 1881, en traitant des voies romaines qui sillonnent le sud du département, M. F. Liénard indique le tracé de la grande voie de *Durocortorum* à *Nasium*, et entre dans quantité de détails, afin d'établir avec toute la certitude désirable les différents points sur lesquels, relevée par les officiers de l'Etat-Major et les archéologues auxquels il emprunte le résultat de leurs investigations, cette voie est encore apparente depuis la limite de notre département jusqu'au village de Naix. Enfin, puisqu'il faut ici parler de nos recherches personnelles, nous signalerons un long mémoire sur le tracé de la voie romaine d'*Ariola* à Toul, rédigé en 1869 et adressé à la Commission de la Topographie des Gaules, dont nous étions alors correspondant.

A cette époque, ignorant l'existence du précieux manuscrit sur les voies romaines de notre région que M. Denis de Com-

mercy a laissé inachevé, nous avions, pour l'étude à laquelle nous étions convié, consulté la dissertation de Dom Calmet sur les grands chemins de Lorraine, relevé les différents points signalés par M. de Widranges, consigné dans nos notes les renseignements fournis par les auteurs déjà cités, ou que nous procuraient les travaux statistiques de M. Servais et le *Narrateur de la Meuse;* puis après avoir étudié les indications mentionnées dans le cadastre sur le parcours de Vroil à Naix, consulté les cartes anciennes et celle de l'Etat-Major, nous avions suivi, en examinant le terrain, la distance qui sépare entre elles les stations *Ariola*, *Caturiges* et *Nasium*.

Il semblerait qu'après tant de recherches particulières la question de l'emplacement d'*Ariola* dût être résolue et le tracé des voies romaines de notre région indiscutable. Hélas! il n'en est rien, et, malgré l'autorité qu'on accorde à l'auteur de l'*Archéologie de la Meuse*, il reste beaucoup à ajouter et surtout à rectifier dans le travail dont il vient de publier la première partie.

Dans ses *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium*, étude insérée dans le III[e] volume de vos Mémoires, et de laquelle M. F. Liénard ne paraît pas avoir eu connaissance (1), M. de Widranges fait passer la chaussée antique par la Maison du Val, le territoire de Laimont, au centre même du village, par celui de Bussy, puis à la maison de Venise. La seule inspection du sol rend cette proposition insoutenable, car la petite route indiquée par ce regretté confrère ne présente point le relief accusé que l'on remarque dans la construction des voies romaines; elle suit partout les ondulations du terrain et se trouve encaissée. De plus, M. de Widranges a négligé de nous donner son opinion sur l'emplacement de la station d'*Ariola* que d'Anville place à Vroil,

(1) Dans l'*Inventaire des richesses archéologiques découvertes à Nasium*, que nous rédigeons en ce moment, nous indiquerons avec un soin scrupuleux les sources où nous puisons nos renseignements, et citerons les noms de tous les auteurs auxquels nous faisons nos emprunts, afin de rendre à chacun d'eux ce qui leur est légitimement dû.

Walckenaer à Montgarni (1), M. Bellot-Herment au Châtelet (Haute-Marne), la Commission de la Topographie des Gaules au Val-de-Noyers avec un point d'interrogation (2), (le nom ancien de la rivière de la Chée ayant pu être *Ariola*), et que M. Liénard n'hésite pas à placer sur cette rivière (3).

Ici nous regrettons de ne pouvoir accepter, comme exact, ce que le savant secrétaire perpétuel de la Société philomatique de Verdun rapporte au sujet de la Maison du Val, petit hameau dépendant de la commune de Noyers, et situé dans une vallée arrosée par la rivière de la Chée. C'est à tort que, pour fortifier sa proposition sur l'emplacement d'*Ariola*, il invoque le témoignage « d'un très ancien titre de l'abbaye de Montier-en-Der, dont les moines, dit-il, étaient décimateurs de Noyers, qui mentionne comme existant près du Val un gué désigné sous le nom de *Vadum Verae* et un pont dit *Pons Valinsis*, lequel était établi sur le cours d'eau. »

En citant cet extrait, que nous reproduisons textuellement, notre honorable confrère aurait dû, dans l'intérêt de ses lecteurs et pour leur permettre de contrôler la valeur de ce document, indiquer la source où il l'a puisé; il aurait ainsi évité aux travailleurs, historiens, géographes ou archéologues, la peine de rechercher le précieux manuscrit qui renferme de si curieux renseignements. Pour ne point laisser s'égarer ceux de nos collègues qui seraient tentés d'étudier la question d'*Ariola*, nous sommes dans l'obligation de déclarer que le prétendu titre de l'abbaye de Montier-en-Der n'a jamais pu être consulté par M. F. Liénard; il n'en est point fait mention dans le cartulaire de cette célèbre abbaye, dont nous avons consulté une bonne copie à la Bibliothèque nationale ; que les

(1) Ferme située à 2 kilomètres environ au Nord de Charmont, autrefois Maufgarnie (1538), fief de Maulgarnye-lès-Charmont.

(2) Dans la première livraison de son remarquable travail : *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, M. A. Longnon identifie *Ariola* avec le Val, commune de Noyers, et *Caturiges* avec Bar-le-Duc, p. 27.

(3) Dans une Notice sur Charmont publiée en 1865, l'auteur, M. Ch. Remy, a signalé non loin de Vadivière une position stratégique, encore entourée de fossés, qu'il croit avoir été la station d'*Ariola*.

moines de ce monastère ne furent point décimateurs à Noyers et ne possédèrent aucun bien dans cette région; que le *Vadum Verae* était, ainsi que l'indique son nom, un gué non sur la rivière de la Chée, mais bien sur celle de la Vière, au lieu-dit Vadivière, village aujourd'hui détruit, voisin de l'abbaye de Montiers-en-Argonne, à laquelle il a toujours appartenu, et dont nous retrouvons de très fréquentes mentions dans le cartulaire de cette abbaye.

Quant au *Pons Valinsis* que M. F. Liénard croit avoir été le pont du Val, ce nom ne se retrouve pas dans les actes relatifs soit à Montier-en-Der, soit à Montiers-en-Argonne ; mais, en 1237, il est parlé de celui construit sur la Vière dans un acte par lequel « *Ansellus de Gallanda dominus de Possessa* » donne à l'abbaye de Montiers-en-Argonne « *pedagium, quod de nemoribus suis ad pontem de Wandivier* (1). »

Si l'identification de la station d'*Ariola* avec la Maison du Val, admise par la Commission de la Topographie des Gaules, paraît présenter de très grandes probabilités, il faut bien reconnaître que cette proposition avancée par M. F. Liénard n'est point nouvelle ; nous la retrouvons formulée il y a plus de cinquante ans, par M. Denis de Commercy, dans une étude manuscrite qui est assurément le travail le plus considérable entrepris sur les voies romaines de notre région. Nous n'avons point à relever ici les erreurs commises par le vaillant pionnier qui, le premier, défrichant ce terrain inexploré avant lui, a su retrouver la direction des nombreux chemins antiques qui couvrent de leur réseau le territoire de l'ancien Barrois. Entreprise il y a plus d'un demi-siècle, une telle recherche présentait des difficultés bien grandes, car tout était à faire, à créer, à retrouver, même le tracé des grandes voies ; les nombreux documents mis aujourd'hui à la disposition des travailleurs étaient alors inconnus ou dispersés, aucune enquête préparatoire n'avait été faite, enfin on ignorait à cette époque les connaissances vulgarisées depuis par les Caumont, les

(1) Cart. de Montiers. B., f° 427, r°.

Creuly, les Alexandre Bertrand, les Ern. Desjardins, les Longnon, et mises en pratique par les membres de la Commission de la Topographie des Gaules.

Livré à ses seules ressources, abordant une étude hérissée de difficultés, recueillant partout des renseignements dont malheureusement il ne pouvait toujours contrôler l'exactitude, M. Denis a trop souvent fait usage de documents erronés, mal copiés ou maladroitement traduits. Voyons ce qu'il dit au folio 49 de son étude sur les voies romaines : « La Maison du Val, où le premier je place *Ariola*, était vraisemblablement une *mansio* romaine » ; puis plus loin il ajoute : « Le nom de ce gué lui vient sans doute de ce que les moines de Montier-en-Der étaient décimateurs à Noyers ; dans un titre de cette abbaye il est appelé *Vadum Verae* (de la Chée), et un pont qui était alors sur la rivière est nommé *Valinsis* dans cet acte. » Nous avons vu précédemment ce qu'il faut croire du *Vadum Verae* et du *Pons Valinsis*.

Que deux travailleurs inconnus l'un à l'autre, employant toute leur intelligence pour trouver la solution d'un même problème, arrivent à un même résultat, cela ne saurait nous étonner; mais que tous deux, commettant une erreur commune, rapportent des renseignements inexacts différant seulement dans la forme de leur rédaction, il y a lieu de se demander si la bonne foi (1) de M. F. Liénard n'aurait pas été surprise, ou si le texte cité par l'auteur de l'*Archéologie de la Meuse* n'aurait pas été emprunté au document consulté par M. Denis.

L'archéologue qui rédigeait le *Narrateur* ayant omis de faire connaître le titre duquel il a extrait ce passage, manifestement erroné, nous engageons le savant rédacteur du *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*,

(1) Voir *Mém. de la Soc. phil. de Verdun.* Compte rendu des travaux, p. 34. Le monument des Ronchers, découvert et publié par moi en 1876, porte CATVLLII F pour tous ceux qui savent lire, et non CATVLLIN comme le veut M. Liénard, qui se demande si je suis de bonne foi. J'offre de déposer sur le bureau, à la séance prochaine, et de soumettre à mes collègues de la Société philomatique un bon moulage de cette inscription.

qui a dû dépouiller le cartulaire de Montiers-en-Argonne et les travaux manuscrits de M. Denis, à réparer cet oubli, qu'il commet également, et à nous indiquer le document qui lui a procuré le texte invoqué par lui, pour justifier sa proposition de l'identification de la station d'*Ariola* à la Maison du Val.

Il nous reste maintenant à examiner si les découvertes, faites sur le parcours de la voie romaine, viennent confirmer le résultat déjà obtenu, et ajouter une preuve de plus en faveur du tracé que nous avons à relever. Cette enquête, que M. Denis de Commercy entreprenait dès 1810, et dont les résultats ont été publiés dans le *Narrateur de la Meuse* ou insérés dans son étude sur les voies romaines, a été reprise par M. de Widranges. Nous trouvons dans la statistique des communes de Noyers, de Villers-aux-Vents, de Laimont, de Bussy et de Varney, rédigée par cet archéologue en collaboration avec M. V. Servais, l'indication de quantité de découvertes signalées, en leur temps, dans les journaux de l'époque, et rapportées à nouveau dans le travail de M. de Widranges sur les *Voies romaines partant de Nasium*. C'est à ces sources que M. F. Liénard a emprunté les renseignements reproduits dans son *Archéologie de la Meuse*.

Sans entrer dans les détails dont chacun peut prendre connaissance en recourant aux ouvrages indiqués, nous signalerons la trouvaille d'un *aureus* d'Hadrien près de la Maison du Val, la rencontre de vestiges de constructions, et de débris de poteries antiques au lieu-dit la Maise, au sud de Villers-aux-Vents, celle de substructions romaines contre la voie, et la découverte de monnaies de bronze du haut empire sur les territoires de Laimont et de Varney. Au haut de la côte de Venise, des travaux d'exploitation ont mis à découvert plusieurs tombeaux en pierre de l'époque franque, et un champ d'inhumation où il a été rencontré plus de deux cents sépultures ; près de l'auberge, contre le Fossé-Bas, on découvrit en 1840 une statuette en bronze de Mercure ; enfin au faubourg de Bar-la-Ville, sur l'emplacement de *Caturiges*, les fouilles faites à différen-

tes époques ont procuré de nombreux vestiges de l'occupation romaine.

Si les voies gauloises remaniées pour le plus grand nombre pendant la période gallo-romaine, et converties bien souvent en routes pavées, n'ont point un caractère distinctif qui les fasse reconnaître, celles établies sous les Mérovingiens et les Carolingiens ne sauraient non plus être facilement reconnues. Sans doute, durant cette époque il fut créé un grand nombre de chemins aboutissant aux églises et aux monastères qui s'élevaient de toutes parts en dehors des centres habités, au milieu des forêts, dans les solitudes éloignées ; toutefois ce fut seulement pendant l'époque féodale, quand les populations des campagnes vinrent se grouper autour des manoirs, des châteaux-forts qui devaient les protéger, que de grandes voies devinrent nécessaires. Par suite du déplacement de leurs habitants, beaucoup de localités se dépeuplèrent et devinrent désertes ; les anciennes routes qui les reliaient, peu à peu abandonnées, disparurent dans la suite des temps, les unes attaquées par la culture, les autres envahies par les forêts ; mais en certains endroits, où leur mode de construction les rendait indestructibles, quantité de tronçons de ces antiques chaussées servirent à délimiter les propriétés seigneuriales, celles des monastères, et indiquent encore aujourd'hui la ligne de séparation entre deux territoires voisins.

Les routes établies pendant le moyen âge furent presque toujours construites aux frais des populations, et les dépenses de leur entretien couvertes au moyen d'un péage permanent. En 1203, Blanche de Navarre, voulant rétablir ou créer une chaussée pavée et deux ponts entre Meaux et Troyes par Sézanne et Méry-sur-Seine, abandonna pour sept ans à trois entrepreneurs la jouissance du péage (*pedagium*), c'est-à-dire les droits de circulation dûs par les piétons, et celle de la Chaîne (*Cathena*) que devaient acquitter les propriétaires de chevaux, de bestiaux et de voitures. Nous avons vu précédemment qu'en 1237, Ancel de Gallande, seigneur de Possesse, avait donné aux religieux de Montiers le péage à percevoir

sur la voie antique depuis la forêt jusqu'au pont de Vadivière, sans doute à la condition d'entretenir la voie ; ce fut encore à ces mêmes religieux, qu'en 1260, Thiébaut, comte de Bar, confia le soin de « *Soignier voie et faire de sexante piez de léi dès l'issue de Soumelles jusqu'au Hautbois de lez la loge au chesne.... et doient faire deus ponts dent li un sera en Grant Pres et l'autre à Joignonrue...* (1). L'étude que nous avons faite sur place du cadastre de la commune de Sommeilles nous a permis de reconstituer ce chemin, et d'en suivre la trace depuis le village jusqu'au Haut-Bois, désigné aujourd'hui forêt de Belnoue ; si la *loge au Chesne* a disparu, son emplacement se retrouve à la fontaine au Chêne ; quant aux lieux-dits Grant-pré et Joignonrue, leurs noms se sont conservés, le dernier sous la forme Guignaurupt, au point de jonction de plusieurs petits ruisseaux.

En 1614, Adrien Lagnier, qui habitait la Maison du Val, obtint de Henri II, duc de Lorraine, diverses concessions, à charge par lui et ses successeurs d'entretenir le chemin et les ponts entre cette maison et Nettancourt, et de faire les rehaussements de la chaussée à ses frais. Notons en passant que les héritiers d'Adrien Lagnier négligèrent sans doute de remplir les conditions qui leur avaient été imposées, puisque dans la nuit du 5 au 6 mai 1690, au moment d'une forte crue de la Chée, le maréchal du train de M. le duc de Villeroy périt dans les eaux, *au gué les Moines au Maison du Val.*

Ce renseignement, que nous avons extrait des Archives de la mairie de Noyers, permet de déterminer l'emplacement exact du *gué la moienne*, c'est-à-dire limite entre deux territoires (2), et dont il est fait mention dans un acte de 1305, par lequel les religieux de Montiers obtiennent la pêche de la Chée, depuis « le pont de la Chaucie du Comte jusqu'au pont du moulin de Noiers ; du moulin de Noiers *au gué la moienne*, la

(1) Cartulaire de Bar, f° 88, r°. — Bibl. nat., fonds français, n° 11853.

(2) *Moiennер*, partager par le milieu, séparer en deux parties égales. — Ducange. La fontaine qui, sur un cours de 1200 mètres, sépare les territoires de Lavoye et d'Autrecourt est appelée la *Moyenne*.

rivière devant être franche aux seigneurs (1). » Nous avons ici le véritable nom du prétendu *Vadum Verae*.

L'examen d'un volumineux dossier intitulé : « *Correspondances et Mémoires du* XVIII^e^ *siècle sur la voie romaine de Bar-le-Duc à Rheims* », et dont je dois la connaissance à l'obligeance de notre confrère, M. le pasteur H. Dannrheuter, m'a procuré d'utiles renseignements sur l'état exact de cette chaussée quelques années avant la Révolution. Mis à ma disposition par M. l'archiviste de la Marne qui, sur ma demande adressée au Comité des Travaux historiques, me le faisait parvenir par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique, le portefeuille C. 1716 renferme toute une série de documents qui viennent confirmer l'exactitude du tracé que j'indique.

Lorsque, vers l'année 1778, il fut question de remettre en état la route de Bar-le-Duc à Reims, l'administration fit faire une enquête et dresser l'état des communautés, seigneurs et autres personnes intéressées à ce que l'ancien chemin romain fût mis en route royale. A cette époque, la partie de la chaussée située sur la province du Barrois était terminée, et si dans l'état en question sont compris le village de Brabant-le-Roi et la ferme de Bellefontaine : « c'est parce que l'ancien chemin romain qui traverse ces deux territoires, n'a pas été refait; il contient environ une lieue d'étendue depuis le moulin de Paroye, du côté de Bar, jusqu'au commencement du terroir de Noyers, du côté de la Maison Duval. »

La ville de Bar, qui avait intérêt à ce que ce chemin fût continué et remis en bon état dans la direction de Reims, fit connaître à l'Intendance de Champagne qu'elle était dans l'intention d'accorder, à cet effet, une subvention, et, dans la séance du 24 avril 1778, la chambre de ville décida « qu'il sera incessamment pris des mesures pour contribuer au payement des ouvriers composant les atteliers de charité qu'il doit faire établir pour réparer l'ancien chemin appelé le Chemin des Ro-

(1) Cart. de Montiers. — B., f° 402, r°.

mains....., qu'il sera aussi pris des mesures pour achever et mettre dans le plus parfait état la chaussée établie sur le terrein du Barrois qui se réunit audit ancien chemin en passant par la Maison Duval, etc., etc. »

Dans une pièce jointe au dossier, il est dit : « Cette levée est faite en grande routte depuis Bar jusqu'à la Maison Duvalle où il y avait cy-devant poste, distante de Bar de quatre lieues; elle continue et passe telle que les Romains l'ont faite à l'étang de Vadivière proche la baye (*abbaye*) de Montier... »

Un autre document, daté du 27 mai 1778, nous fait savoir « que l'objet en question n'est point de construire une grande route; il faut suivre, autant que possible, l'ancienne chaussée romaine, ne point s'attacher à faire des alignemens, éviter tous ouvrages dispendieux, donner seulement à ce chemin une largeur de 24 pieds entre fossés. »

Un acte intitulé : « Visite de la chaussée romaine conduisant de Rheims à Bar, à prendre depuis son embranchement sur la route de Sainte-Ménehould à Chaalons jusqu'à la *borne de séparation* de la France et de la Lorraine près le pont Piroy », indique dans les moindres détails l'état de la voie romaine à cette époque.

« Il paraît que sa largeur primitive a été de vingt-quatre pieds et que celle qu'elle a actuellement, et qui varie depuis quinze pieds jusqu'à vingt-quatre, ne provient, dans les parties basses, que des empiétements que les particuliers voisins y ont fait, et, dans les endroits élevés, que de l'éboulement naturel des terres... On ne saurait mieux faire que de suivre la direction actuelle de cette chaussée, à l'exception de quelques coudes apparents qu'il faudra redresser, et qui ne sont autre chose que les empiétemens faits par les propriétaires riverains, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et que l'on récupérera en donnant à ce chemin vingt-quatre pieds de largeur. Dans les parties où cette chaussée est élevée au-dessus du terrain naturel, il suffira d'y faire quelques déblais pour lui donner un bombement..... ailleurs, c'est une chaussée toute neuve à construire..... Il sera beaucoup meilleur marché de construire la chaussée tout entière en grève, soit des sablières

des environs de Montiers, soit de la rivière de la Chée, près la Maison Duval, dans les parties qui avoisinent la Lorraine, et dans la partie d'enclave, avant d'arriver au pont Piroy, d'une autre sablière qui se trouve au pied de la montagne, à 200 toises de la route (1). » Ailleurs, il est dit que le chemin à faire ne serait pas coûteux; « qu'il suffiroit, pour la plus grande partie de ce qui reste à faire, de rechercher une ancienne chaussée des Romains qui conduit de Bar à Rheims, dont le fond est excellent. »

Un autre mémoire, sans date, joint à ce dossier, nous fournit la preuve que la voie romaine qui traversait le village de Laimont, ne saurait être confondue avec l'antique chaussée. « Il existoit depuis très longtemps une chaussée construite par les Romains, qui passoit par Bar-le-Duc et aboutissoit à Rheims. Cette chaussée a été entretenue avec soin dans la Lorraine et y subsiste dans son entier. Le projet de route que l'on propose suivroit cette route jusque vis-à-vis le village de Laymont, à deux lieues de Bar-le-Duc; c'est à peu près la seule partie qui soit parfaitement entretenue. »

De ce qui précède, il résulte que la route actuelle établie en face le village de Laimont, près la maison dite la *Mal carrée*, a été construite sur l'ancienne voie romaine; dès lors, il convient d'abandonner la proposition faite par M. de Widranges, et reprise depuis par M. Liénard, d'en retrouver le tracé au centre même du village.

L'enquête sérieuse à laquelle nous nous sommes livré nous autorisant à émettre une opinion différente de celles de nos devanciers ; les cartes dressées par MM. Denis et de Widranges étant inexactes et à une trop petite échelle ; celle publiée par M. F. Liénard n'offrant point un tracé rigoureusement exact, nous soumettons, Messieurs, à votre critique un calque pris sur le cadastre, présentant le parcours complet de la chaussée romaine entre *Ariola* et *Caturiges*, ainsi que le pré-

(1) Cet endroit est désigné sur le cadastre de Villers-aux-Vents sous le nom de *Vieille Carrière*.

tendu chemin dont le savant conservateur du Musée de Verdun veut faire une voie antique. Nous transcrivons textuellement le paragraphe relatif à cette partie de la voie :

« Un peu au delà du moulin *Piroué*, la voie consulaire cesse de se confondre avec la route moderne ; après s'être détachée de cette route qu'elle laisse un instant au nord, elle gravit et parcourt, dans toute sa longueur, l'immense plateau dont le centre est occupé par le village de Laimont... Au delà du village qu'elle traverse, la voie se rend dans le bois Loissard et se porte sur Bussy-la-Côte... suit la rive droite de l'Ornain et pénètre sur le territoire de Varney. La voie consulaire se rend ensuite à la Maison de Venise où elle est croisée par la grande route moderne... (1). »

Ainsi à partir du moulin de Piroye, la voie romaine se serait jetée sur la droite et, se dirigeant vers les crêtes du plateau, elle aurait, par le *Chemin de Brabant*, gagnée Laimont, puis, par celui de la *Haie de Mouton*, atteint Bussy-la-Côte. De ce village, dans la direction de Venise, MM. de Widranges et F. Liénard acceptent, comme voie antique, le chemin de Varney, sentier perdu qui suit, non la crête du plateau, mais le flanc escarpé de la côte Saint-Pierre, au-dessus du Clos de Varney, pièce de vigne autrefois aux Dames de Sainte-Hoïlde, où il est matériellement impossible de pratiquer une route, et qui est cependant désigné encore aujourd'hui sous le nom de *Levée de Jules César*.

C'est assurément cette dénomination qui a dû causer l'erreur commise par ces auteurs, car l'inspection du tracé de ce sentier ne saurait permettre d'y retrouver le caractère d'une voie romaine. A sa sortie de Bussy, c'est un chemin d'exploitation non empierré, tracé irrégulièrement, obéissant aux ondulations des champs qu'il traverse et suivant, dans ses courbes les plus accentuées, la ligne de la crête avant de s'engager sur le flanc de la côte Saint-Pierre, dont les pentes rapides ne peuvent permettre que la création d'un étroit sentier.

Nous ignorons à quelle époque la qualification fantaisiste de

(1) Pages 4 et 5.

*Levée de Jules César* fut appliquée par le vulgaire à ce petit chemin ; elle ne saurait être bien ancienne, car dans les pièces d'un procès entre M^me^ de la Balme et plusieurs habitants de Rembercourt, procès qui remonte à l'année 1736, il est dit que la demanderesse devra prouver « que le chemin appellé *Levée de César*, désigné au plan par la lettre D, a esté pratiqué au lieu d'un autre chemin aussy prétendu *Levée de César* et compris dans la pièce de terre qui appartient à M^rs^ de Saint-Pierre », puis plus loin « que les sieurs Maillet et Gaynot comparsonniers étaient anciennement voisins et royers (1) de l'héritage de M^rs^ de Saint-Pierre, ce qui n'est pas aujourd'huy par le fait du changement du chemin qu'on a pratiqué qui sépare leurs terres qui étaient autrefois voisines et contigues (2). »

En résumé, des limites du département au Val de Noyers, le tracé de la chaussée romaine est trop nettement accusé pour qu'il puisse s'élever le moindre doute sur son emplacement. Après avoir franchi la Chée et traversé le petit hameau de la Maison du Val, la voie gravissait le coteau et se dirigeait en ligne droite sur le moulin de Piroye, établi au passage du ruisseau de la Nausonce, en un lieu que nous trouvons désigné, en 1225, dans le *Cartulaire de Sainte-Hoïlde*, publié par notre collègue, M. A. Jacob, « *magna pirus supra magnum cheminum.* » De là, gagnant le centre du grand plateau, la chaussée passait entre Laimont et Fontenoy, puis après avoir traversé le territoire de la commune de Bussy, village qu'elle laissait à sa droite, elle faisait un léger crochet sur le flanc du coteau et descendait à Venise. Sur tout ce parcours, la voie antique occupait assez probablement l'emplacement du grand chemin construit par les ordres de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, vers 1727, et qui, sur la carte de l'Etat-Major, est désigné *Chaussée romaine venant de Reims*.

Après avoir franchi le ruisseau de Fossé-Bas, la voie gravis-

(1) *Royer*, voisin, contigu. — Ducange.
(2) Archives de M. Labat, maire de Varney.

sait le coteau qui domine la route actuelle, et se dirigeait vers *Caturiges*, en traversant les contrées dites aujourd'hui *Perrières* et *Montepeu*, où elle apparaît encore très visible et forme un relief très accusé à droite du chemin actuel qui, sur différents points, occupe le fossé gauche de la voie antique. Plusieurs anciens titres et des rôles terriers lui donnent le nom de *Vieil chemin*, de *Grand chemin ancien*, de *Chemin royal*, de *Chaussée le chemin*. Au lieu-dit les *Lias*, dans un petit bois appartenant, dit-on, à M. Chastel, nous avons retrouvé la voie antique presque intacte : son bombement en dos d'âne, sa largeur de huit à dix mètres environ, les berges encore très nettement tracées, le massif formé d'un lit de gravier noyé dans du mortier constituent en cet endroit, sur une longueur de près de cent cinquante mètres, un tronçon dont l'état de conservation est des plus remarquables. De ce point, toujours en se maintenant sur la droite du chemin dénommé par la carte de l'Etat-Major, *Chemin des Romains*, la voie antique passait derrière la verrerie de Fains, puis, quittant le plateau, traversait le ruisseau de *Pisse-Loup*, et, par la rive droite de l'Ornain, gagnait le territoire de Bar, où, presque sur tout son parcours, son élévation constante justifie le nom de Chaussée sous lequel elle est désignée. Ici nous suspendrons cette première partie de notre travail, car avant de pousser plus avant nos recherches vers *Nasium* et la frontière du Toulois, il nous faudra examiner en quel endroit précis la voie romaine pénétrait sur le territoire de Bar-la-Ville ; nous profiterons de cette circonstance pour étudier quelle pouvait être, au temps de l'époque gallo-romaine, l'étendue de la station de *Caturiges*, berceau de la bourgade devenue, au x^e^ siècle, la capitale du comté du Barrois.

# LES CAHIERS

DE

# TREMONT ET DE NEUVILLE-SUR-ORNE

## AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PAR

M. E. BÉCOURT

Professeur d'histoire au Lycée, Membre titulaire.

Il y a quelque temps, Messieurs (1), à une époque où j'avais encore des loisirs, j'entrepris des recherches sur l'histoire du Barrois pendant la période révolutionnaire. Je dus tout d'abord me préoccuper des élections faites dans notre province aux Etats généraux de 1789, et réunir sur ce sujet intéressant le plus grand nombre possible de documents originaux : procès-verbaux d'assemblées électorales, lettres, discours, brochures, pamphlets, etc. Ce que je souhaitais avant tout, c'était de retrouver les anciens cahiers de doléances, rédigés par les différents ordres du bailliage de Bar-le-Duc en vue de former le Cahier général du royaume.

Ces cahiers, en effet, renferment l'ensemble le plus complet

(1) On a conservé sa forme et son caractère à cette *lecture*, qui, primitivement, n'était pas destinée à l'impression. L'auteur, en outre, décline toute prétention à l'originalité et confesse humblement qu'il a pris son commentaire un peu partout.

et le plus exact des vœux et des plaintes formulés par la nation; car ils ont pour auteurs, non les députés, mais bien les électeurs eux-mêmes, qui, réunis en assemblées, les ont discutés et librement votés. Pour s'assurer du fait, il suffit de se reporter à l'ordonnance royale du 24 janvier 1789, qui promulgue le règlement général pour les élections aux Etats dans tout le royaume.

Ce règlement, il est vrai, n'était pas applicable à la province de Lorraine et Barrois, qui fut l'objet d'un règlement spécial, publié le 7 février. En voici la raison. L'assemblée des notables, réunie en novembre 1788, et, avec elle, le Parlement, avaient adopté les formes de 1614 pour ne pas s'écarter de la tradition et couper court à tout projet d'innovation. Or, en 1614, la Lorraine n'appartenait pas encore à la France : il fallut donc adapter le Règlement général aux habitudes et aux nécessités locales et lui faire subir quelques modifications assez importantes. Mais je n'insiste pas ; je me contente de vous renvoyer au tome I^er^ des *Archives parlementaires*, publiées par MM. Mavidal et Laurent, qui renferme toutes les pièces relatives à la question.

La circonscription électorale était le *Bailliage* ou *Sénéchaussée*. Chaque Bailliage nommait une *députation*, composée d'un député du clergé, d'un député de la noblesse et de deux députés du Tiers-Etat, puisque cet ordre avait obtenu la *double représentation* par l'édit, intitulé *Résultat du conseil* et publié par le ministre Necker le 27 décembre 1788. Les électeurs étaient : *pour le clergé*, tous les ecclésiastiques possédant un bénéfice dans le ressort du Bailliage. Les ecclésiastiques non pourvus de bénéfices ne votaient pas directement : ils nommaient des électeurs dans la proportion d'un sur dix, pour les chanoines; d'un sur vingt, pour les vicaires et autres clercs (1).

Dans l'*ordre de la noblesse* était électeur tout Français, âgé de vingt-cinq ans, possédant la noblesse acquise et transmissible, et domicilié dans le Bailliage. La possession d'un fief

(1) Cf. Arch. parl., t. I; Mathieu, *Ancien régime*, p. 402 et suiv.

n'était pas exigée ; un simple chevalier de Saint-Louis avait le même suffrage qu'un duc et pair, et l'on voit notamment à Bar-le-Duc un sieur Aubry, garde du corps du roi, voter à côté du maréchal duc du Châtelet, président de l'ordre de la noblesse (1).

« Tout citoyen du *Tiers-Etat*, né ou naturalisé Français, âgé « de vingt-cinq ans, domicilié dans le Bailliage et compris au « rôle des impositions, pouvait concourir à la rédaction des « cahiers et à la nomination des députés. Dans les villages, « l'élection était à deux degrés, on déléguait deux électeurs à « raison de 200 feux et au-dessous, 3 au-dessus de 200 feux, « 4 au-dessus de 300 feux, et ainsi de suite. Dans les villes, « les électeurs étaient nommés par les corporations d'arts et « métiers.

« Les ordres privilégiés (clergé et noblesse) rédigeaient et « votaient leurs cahiers en assemblée générale des électeurs, « tenue au chef-lieu du Bailliage. Pour le Tiers, les choses se « passaient autrement. Dans chaque village, le juge seigneu- « rial et, à son défaut, le maire devait rassembler les habi- « tants, préalablement avertis au prône par le curé, leur don- « ner lecture des lettres de convocation, et les inviter à rédi- « ger leurs *cahiers de doléances, plaintes et remontrances*, « puis à nommer des délégués. Ces derniers, munis du cahier, « se rendaient alors à l'assemblée électorale du chef-lieu de « Bailliage. Là, les délégués des diverses paroisses et des cor- « porations d'arts et métiers, avant de nommer leurs députés « aux Etats, choisissaient des commissaires spéciaux pour ré- « diger le cahier de l'ordre, qui devait résumer et fondre dans « son ensemble tous ceux des communautés (2). »

Après cette trop longue digression, je reviens à l'objet de mes recherches. Je n'ai malheureusement rien trouvé des cahiers ni des délibérations du clergé barisien. Peut-être aurait-on plus de bonheur en compulsant les Archives de Meur-

(1) Le bailli d'épée était Charles-Juste, prince de Beauvau et du Saint-Empire ; le lieutenant général, M. Gossin, conseiller du roi.

(2) Mathieu, *l'Ancien régime en Lorraine*, p. 403.

the-et-Moselle et la Bibliothèque de l'évêché de Nancy, qui renferment un grand nombre de documents relatifs à l'évêché de Toul, dont dépendait alors le Bailliage de Bar-le-Duc.

Pour ce qui est de l'ordre de la noblesse, j'ai découvert aux Archives de la Meuse une série de pièces importantes, dont voici l'énumération :

1° Le procès-verbal des assemblées de l'ordre.

2° La liste de comparution de la noblesse du Barrois mouvant. Cette liste a été publiée dès 1789 dans une brochure dont je parlerai tout à l'heure, et depuis par M. Ed. de Barthélémy.

3° Une liasse de 95 procurations des non-comparants.

4° Le discours du duc du Châtelet, président de l'assemblée de la noblesse du Bailliage de réduction de Bar.

Tout récemment, le hasard a favorisé notre confrère, M. Jacob, de façon à me rendre jaloux : il a mis la main sur le cahier, encore inédit, de la noblesse du Barrois, et j'espère qu'il voudra bien, dans une de nos prochaines séances, nous en donner communication.

Le Tiers-Etat de notre province n'a pas voulu que ses doléances, résultat d'assez longues délibérations, fussent perdues pour la postérité, et il les a fait publier. Il existe, en effet, aux Archives de la Meuse et à la Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc, des exemplaires d'un ouvrage in-8°, sans nom d'imprimeur, intitulé : *Cahier des plaintes et doléances du Tiers-Etat du bailliage de Bar-le-Duc*, 1789. Ce volume contient, outre le cahier des doléances, des procès-verbaux, des listes de comparants des trois ordres de la nation, des lettres, des discours, etc., qui jettent un jour assez complet sur les discussions qui eurent lieu, soit en l'église Saint-Pierre, où se tenait l'assemblée du Tiers, soit à la Chambre des comptes, où se réunissait la Noblesse. Nous y voyons notamment que des dissentiments se produisirent entre le Tiers et le Clergé d'une part, la Noblesse de l'autre, au sujet de la répartition de l'impôt, et que la Noblesse, malgré la proposition du Tiers-Etat et du Clergé, refusa nettement de confectionner un cahier commun aux trois ordres, comme cela se fit à Rosières-aux-Sa-

lines, à Fénétrange, à Villers-la-Montagne et même, dans une certaine mesure, à Longuyon et à Boulay.

Le cahier général du Tiers-Etat de Bar a été reproduit avec plusieurs autres du même bailliage de réduction (cahiers du Bassigny, de la noblesse d'Etain, de la noblesse de Saint-Mihiel, etc.), au tome II des *Archives parlementaires*.

Mais, que contenaient ces papiers que les délégués des villages apportèrent à l'assemblée générale de chaque bailliage et qui servirent, avec celui du chef-lieu, à former le cahier du Tiers? « La réponse à cette question n'est pas aussi facile qu'on « le désirerait; car le plus grand nombre ont été perdus, dis- « persés, déchirés, ou sont ensevelis dans une poussière inex- « plorée. Quand les demandes qu'ils renfermaient eurent été « accordées et dépassées, on les jeta au rebut comme on jette « une lettre qui a perdu tout intérêt, et rien n'est plus diffi- « cile que de se procurer les doléances d'un village lorrain en « 1789. »

M. l'abbé Mathieu (1), dans son ouvrage sur l'ancien régime en Lorraine, affirme que les Archives nationales n'en contiennent pas un seul, non plus que les Archives départementales de Nancy; il en a vu cependant quelques-uns aux archives d'Epinal et à celles de la Cour de Nancy.

Je n'ai trouvé aux archives de la Meuse qu'un seul cahier de village, celui de la communauté de Tremont (série L, liasse 1).

Je me suis alors rabattu sur les Archives communales.

Des 166 paroisses de l'ancien bailliage de Bar, 163 sont restées communes sous le régime nouveau : seules, les paroisses de Jand'heurs, Rembercourt-sur-Orne et Jovilliers, ont disparu. Il me paraissait impossible que les archives de 163 communes fussent complètement dépourvues de documents relatifs aux Etats généraux de 1789, et, profitant de la gracieuse autorisation que m'avait accordée M. l'Inspecteur d'Académie, je fis appel à l'obligeant concours des instituteurs du Barrois. J'ai reçu 52 réponses et un seul cahier, celui de Neuville-sur-Orne.

(1) *Op. cit.*, p. 422.

Tremont et Neuville-sur-Orne tenaient, parmi les communautés du Barrois, un rang fort honorable. En effet, dans la plupart de ces villages, il y a moins de 100 feux, tandis que Tremont en compte 171, et Neuville 142; moins, sans doute, que Ligny, qui atteint le chiffre de 353, mais bien plus que Jovilliers, qui est réduit au nombre, plus que modeste, de 7 feux.

Les gens de Neuville députèrent à l'assemblée électorale de Bar les nommés Baudin et Rambonnet (1); les délégués de Tremont s'appelaient Regnault et Hugot. Je n'ai pas remarqué qu'ils aient été désignés pour faire partie d'une commission, ou qu'ils aient pris la parole dans une discussion quelconque.

« Ce fut un grand émoi, raconte l'abbé Mathieu (2), quand un « dimanche du mois de mars 1789, dans chaque village, le curé « annonça au prône que le Roi permettait à tout le monde de « dire ce qu'il avait sur le cœur, et de consigner ses plaintes « sur un cahier. Il y avait si longtemps qu'on souffrait sans « oser crier ! Enfin, on allait se soulager, se dédommager du « long silence imposé par la peur et exposer tout à son aise le « mal qu'on avait, les injustices qu'on subissait et les mesures « qu'il fallait prendre pour rendre le peuple heureux. Mais qui « allait tenir la plume ? Les paysans ne savaient guère écrire, « et, cette fois, il s'agissait d'écrire au Roi ! Dans un très grand « nombre d'endroits, ils s'adressèrent au curé qui, depuis un « an, connaissait leurs affaires, puisqu'il assistait à l'assemblée « municipale, et qui, presque toujours, était leur conseil, leur « secrétaire et leur providence dans les maladies. Les gens « d'Essey-les-Nancy expliquent parfaitement comment ils pro- « cédèrent.

« Chacun de nous proposa ce qu'il croyait convenir, et puis

(1) Ces délégués recevaient une indemnité. Une délibération de la communauté de Vaux-la-Petite décide que les trois membres élus pour représenter la paroisse au bailliage de Bar, afin d'élire les députés aux Etats généraux, seraient payés à raison de 5 sols par jour. (*Arch. de la commune de Vaux-la-Petite.*)

(2) *Op. cit.*, p. 423.

« nous nommâmes nos députés, Imbert Perrin et Joseph Jac-
« ques, que nous crûmes les plus capables de nous bien repré-
« senter. Il n'était plus question que de bien exprimer nos
« vœux et de dresser le procès-verbal. Mais notre curé, notre
« homme de confiance, qui sent si bien nos maux et qui ex-
« prime si au juste nos sentiments, avait été obligé de s'ab-
« senter. Nous dîmes : il faut l'attendre, nous prierons d'abord
« M. le vicaire de commencer, et puis, au retour de M. le curé,
« nous remettrons le tout pour qu'il le mette au net et que nos
« affaires soient prêtes pour être portées à l'assemblée du
« bailliage. Il revint, en effet, et nous le priâmes de rédiger le
« tout. Nous lui dîmes tout ce que nous voulûmes. Il écrivait,
« il effaçait, il recommençait d'écrire jusqu'à ce que nous
« reconnussions bien nos pensées. Tout nous paraissait en
« règle pour signer le quinze. Mais on nous annonça que l'as-
« semblée du bailliage serait différée au trente. Nous lui dîmes :
« Monsieur, différez encore, profitons du délai, il nous re-
« viendra encore quelque chose, vous l'ajouterez; il voulut
« bien.

« Ailleurs, ce furent les officiers du seigneur, des syndics
» plus instruits que les autres, des paysans ordinaires, qui
« rédigèrent, et il y a des cahiers écrits d'un tel style et d'une
« telle orthographe, qu'il est évident qu'aucune main lettrée
« n'a prêté son concours aux paysans. »

Je crois bien que le cahier de Tremont a été dressé de la sorte par le curé et ses paroissiens, gens simples et de bonne foi, qui pensent que toutes les réformes ecclésiastiques, politiques, économiques, doivent s'effectuer par l'Assemblée de la nation. Au reste, vous allez en juger.

## I

### Doléances et remontrances de la communauté de Tremont, baillage de Bar-le-Duc, province du Barrois, A Sa Majesté le Roy de France et aux Etats généreaux du Royaume (1).

1° La Communauté de Tremont conformément au Règlement du Roy et à l'ordonnance de M. le Bailly du Baillage Royal de Bar-le-duc assemblé le huit mars mil sept cent quatre vingt neuf a l'honneur de représenter à sa Majesté et aux Etats généreaux du Royaume.

Que ses habitants sont tous pauvres laboureurs, maçons et manœuvres, les premiers ne cultivent rien ou presque rien de leur propre, n'en ayant point ou presque point, que leur labour consistent en terres appartenant à des étrangers dont après avoir payé ils ne recueillent pas assez de grains pour vivre eux et leurs familles ni assez pour nourrir leurs chevaux nécessaire au labourage. Que les second et troisième sont obligés d'aller chercher ailleurs de l'ouvrage pour travailler de leur métier et de leurs mains à celle fin de gagner de quoi vivre eux et leurs familles payer les charges auxquelles ils sont tenûs, que pendant la saison morte ne pouvant travailler de leur profession, ils dépensent souvent plus qu'ils ne gagnent pendant celle de travail.

2° Que le village de Tremont est situé dans une gorge fort étroite dominée par trois montagnes qui laissent entre chacune d'elle un torrent qui dans les orages, grosses pluies et fontes de neige innondent une grande partie des maisons les endommages et quelques fois même les renverse ainsi qu'il est arrivé plusieurs fois nottament le vingt cinq avril mil sept cent soixante et seize jour à jamais triste et mémorable pour ce village ou les trois quarts au moins furent renversées de fond en comble et considérablement endommagées, ou les troupeaux furent presque totallement détruits et ou plusieurs chefs de famille, hommes, femmes, et enfants furent noyés ensevelis et emmené par les eaux : de même que les meubles et effets de presque tous les habitants ce qui les réduisit à une si grande misère qu'ils manquoient même des choses de première nécessité ; misère dont ils sentent encore aujourd'hui les tristes effets par l'emprunt qu'ils furent contraint de faire pour reconstruire et rétablir leurs habitations et acheter les meubles indispensablement nécessaire à leur pauvre ménage : parce que presqu'aucun n'a été jusqu'alors en état de rembourser les sommes empruntées dont ils payent annuellement les intérêts ce qui les met dans une gêne pénible, ces faits

(1) Arch. de la Meuse. (Série L. Liasse 1.) — Je respecte scrupuleusement le style et l'orthographe.

sont constants et connû de manière que presque personne n'en ignore surtout le dernier, c'est à dire celui de mil sept cent soixante et seize.

3° Qu'une partie du finage dudit Trémont et même la moins mauvaise ainsi que le village portent les eaux par ces torrents dont plus haut, de neuf à dix finages voisins qui enlèvent les terres, les couvrent de pierres et les met hors d'état d'être cultivées et par conséquent de produire aucuns fruits, que l'autre située sur des côtes arides et pieureuses et partout couppées par des fossés creusés par l'abondance des eaux d'orages qui ravage annuellement les champs qu'on peut cultiver; que de plus cette partie n'est point cultivée dans tout son entier par rapport aux Rocqs dont le sol est rempli ainsi que des Buissons qui le couvre on est donc obligé de laisser en friche un grand nombre d'endroit et parce qu'il n'i a point assez de terre pour produire du grain et parce que la charüe ne pourrait entrer dans ces pierres qui sont d'une gros seur si prodigieuse qu'il est impossible de les mouvoir, ce qui fait qu'on a peine d'avoir des laboureurs dans le lieu, de même que le deffaut de paturage qui manque pour les bêtes de travail puisqu'il n'y a dans le finage de cette communauté aucune prairie naturelle ou artificielle ni aucun pâquis communeaux ce qui oblige les laboureurs d'aller ailleurs acheter du foin pour nourrir leurs bêtes de charüe ce qui leur revient fort chère vû l'éloignement des prairies et la dépense des voyages pénibles qu'il faut qu'ils fassent pour les remettre.

4° Que la ditte communeauté n'ayant ni prairies, ni pâturages, ni pâquis quelconques, ne peut faire aucuns nourris de bétail et par conséquent aucuns engrais pour rendre fécond le sol de son finage naturellement stérile et que la pauvreté des laboureurs les mettant hors d'état d'avoir des chevaux pour bien cultiver ce sol ingrat il ne produit pas suffisamment pour la subsistance de la dixième partie des habitants qui se trouve par là contraint de chercher de côté et d'autre les grains de première nécessité, ayant encore l'honneur d'observer la ditte communeauté, qu'une forte partie, même la moins mauvaise de la totalité de son labourage ou finage appartient à des corp ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, des nobles et d'autres propriétaires étrangers qui ne payent aucun impôt à la décharge de ses pauvres habitants.

5° Que les cotteaux sont en grande partie en friche à deffaut de terre et par la trop grande quantité de Rocq qui résiste aux instruments et aux bras de ceux qui ont tentés de les mettre en culture, qu'une autre partie quoique très-piercuse et très-pénibles est emplantée de quelques vignes qui annuellement par leur situation sont gelées et grelées ou bien leurs seps sont déterrés par les eaux qui emmène les terres du haut en bas même plusieurs fois par année ce qui occupent continuellement les vignerons à reporter de l'autre terre pour renterrer les seps presque tout à découvert et leur occasionnent plus de frais et de dépense souvent qu'elles ne portent de fruits et par là les traveaux et les peines de ceux qui les cultivent deviennent inutiles en pure perte.

6° Que ladite communeauté quoi que son finage soit en partie stérile et en partie d'un mince rapport et qu'elle soit sans aucunes ressources, est cependant grevée d'une infinité de charges : 1° le canal qui traverse le village est plusieurs fois chaque année dégradé par les torrents qui y tombent de sorte que les rües sont aussy dégradées par les eaux desdits torrents et dudit canal, ce qui occupe une partie de l'année lesdits habitants à le réparer, ainsi que les rues, ce qui ne peut se faire sans frais et sans perdre un temps dont ils ont besoin pour gagner leur vie ; 2° qu'il en est de même des chemins (1) qui aboutissent au village et qui conduisent à la campagne et qui sont tellement impratiquables après les orages qui arrivent fréquemment sur le lieu et sur le finage qu'il ne serait pas possible sans les réparer de conduire au village leurs faibles récoltes ; 3° qu'outre ces dégradations, ces mêmes chemins et même les terres labourables et ensemencées sont détérioré considérablement et fréquemment par les voitures qui vont continuellement à trois forges situées à une demi-lieue du village de Tremont distante l'une de l'autre tout au plus d'un quart de lieüe ce qui porte un très grand dommage au village de Tremont et à tous les environs surtout rapport au bois qu'il font monter à un prix si haut qu'il n'est pas possible que le pauvre peuple puisse en acheter pour se deffendre contre les rigueurs de l'hiver ni pour faire chauffer leur frugale potage. Outre les charges cy devant énoncées elle est encore tenüe de payer à l'abbaye de *Jandeure* un muid pour les bois dont elle ne possède qu'une petite partie et plusieurs censes au seigneur.

7° En considération des charges énoncées dans l'article sise cy dessus et d'autre part la ditte communeauté supplie humblement Sa Majesté de vouloir bien l'exempter des travaux sur les grandes routes en remontrant à Sa Majesté qu'elle sont beaucoup plus mal en état et plus mal entretenües que lorsque les peuples les construisaient et les entretenaient par lui-même ou par économie, ce qui est cependant pour eux aujourd'hui une très grande dépense et impôt considérable.

8° Supplient aussy Sa Majesté les habitants d'avoir en considération

(1) « Les rues et les abords de la plupart des villages sont impratiquables, écrivait Turgot (*Œuvres posthumes*, p. 37) ; les laboureurs « sont obligés de multiplier inutilement et dispendieusement les animaux « de traits pour tous les charrois qu'exige leur exploitation. » L'entretien des rues des villages et des chemins ruraux était à la charge des communautés. Les intendants les autorisaient à s'imposer des cotisations en argent et une corvée spéciale, appelée *corvée bourgeoise*, par opposition à la corvée royale. Ils disposaient aussi de certaines allocations en faveur des communautés pauvres ou éprouvées.

Les paysans se montraient parfois récalcitrants : il fallait les contraindre par la Maréchaussée. Cf. Babeau. *Le village sous l'Ancien Régime*, p. 258, 263.

que les deux premiers ordres de l'Etat contribuent aussi comme le troisième à ses charges selon leurs biens et facultés.

9° Puisque la Bonté du Roy permet à ses sujets de lui faire des remontrances et de lui parler comme à leur père commun lesdits habitants de la communeauté de Tremont ont l'honneur d'observer très-humblement sa Majesté que dans les premiers temps de l'Eglise et selon les canons ecclésiastiques la dîme a été instituée et affectée à l'entretien des Eglises paroissiales, fournitures d'ornements, vâses sacrés et partie aux pauvres, partie aux pasteurs ou curés : tel est la destination de cette généreuse oblation des fidèles. Les décimateurs tant laïques nobles, qu'ecclésiastiques du haut clergé qui jouissent aujourd'hui des dixmes dans la plupart des paroisses ne remplissent presque aucune de ces conditions de sorte que les curés chargé de tout le poids du travail et les peuples fatigués par les impôts ont toute la charge imposée au gros décimateur de sorte qu'ils laissent les Eglises dont ils tirent les revenus dans un état d'indécence totallement opposé au respect que l'on doit à la religion et que le Roy a tant d'intérêt de maintenir. Les décimateurs tant du clergé que de la noblesse au milieu des plaisirs et du luxe des grandes villes ne voient pas les besoins des pauvres ni des Eglises dont ils doivent avoir soin et auquel ils doivent pourvoir, ni pourvoient point ; la plus part des curés, réduit à la portion congrue souvent sans autre ressource ne peuvent fournir que de très faibles secours sans lesquelles plusieurs pauvres des campagnes périraient et MM. les décimateurs n'i pensent pas, ce qui cause une perte réelle à l'Etat. C'est pourquoi ; lesdits habitants supplient très-humblement Sa Majesté d'ordonner que les décimateurs autres que les curés seront tenûs de laisser une partie au moins le sixième de leur dixme pour être versé dans le Bureau de charité, qui sera établi dans chaque paroisse dirigé par quatre personnes du lieu sous la présidence du curé et dont la distribution se fera par ce dernier de l'avis des directeurs dont l'un deux sera receveur et sera autorisé de donner quittance soit aux décimateurs soit à leurs fermiers laquelle quittance donnée aux fermiers les décimateurs seront tenus d'alouer (1) « et d'ordonner « que les décimateurs fourniront nourriront logeront et entretiendront « le taureau et autres bêtes mâles comme ils le faisaient cy-devant, ce « que ne faisant pas devient une grande gêne aux dits habitants et une « charge considérable. »

10° Supplient aussi humblement Sa Majessé les habitants de Tremont de maintenir les Etats de la Province du Barrois séparé de ceux de la Lorraine et de les maintenir aussi sous le ressort du Parlement de Paris, dont jouit le Bailliage de Bar-le-Duc.

(1) Ici il y a un renvoi. Le texte entre guillemets se trouve à la fin du cahier et on lit en dessous : « Le renvoye de la quatrième de la présente page : approuvé. »

Tels sont les doléances remontrances et supplique que les habitants de Tremont ont l'honneur de faire très-humblement à Sa Majesté disposés comme de bons soumis et fidèles sujets du roy de contribuer selon leurs moyens et facultés à porter les charges et à contribuer à éteindre les dettes de l'Etat.

Fait et arretté dans leur assemblée générale les jours et an dits.

(*Suivent 59 signatures.*)

Vous demeurerez d'accord, Messieurs, qu'on est touché de la foi naïve et de la confiance sans bornes, qui ont inspiré cette composition rustique. Certes, ce ne sont pas là des demandes exagérées et ces braves paysans, qui exposent avec mélancolie leur triste situation, n'exigent pas beaucoup pour être heureux et satisfaits.

Je voudrais cependant insister sur ces gros décimateurs, qui oublient tant de choses : le curé, l'Eglise, les pauvres et le taureau communal.

« Il paraît singulier que la dîme n'appartînt pas, en totalité, « aux églises et aux pasteurs pour lesquels elle avait été éta- « blie, et qu'elle ne fût pas employée exclusivement au profit « de ceux qui la payaient. Rien n'est cependant plus vrai : les « églises de campagne et les curés n'en percevaient guère que « le tiers, et la principale explication de ce fait regrettable « doit être cherchée dans les obstacles que la féodalité avait « mis à la pratique des règles ecclésiastiques.

« Après la chute de l'Empire Carlovingien, les seigneurs, « maîtres de la plus grande partie du sol, se refusèrent, en « grand nombre, à payer la dîme et la gardèrent pour eux « comme une redevance lucrative et facile à percevoir; sou- « vent même, ils la levèrent par force sur les terres ecclé- « siastiques. Ces usurpations, très fréquentes au IX^e^ et au X^e^ « siècle, furent réparées, en partie, aux XI^e^ et XII^e^, par les « descendants des usurpateurs, qui restituèrent, au gré de « leur dévotion, presque toujours aux couvents nouveaux qui « se fondaient et non pas strictement aux églises qui avaient « été spoliées. Il resta, cependant, entre les mains de l'aris- « tocratie terrienne, beaucoup de dîmes que le concile de

« Latran finit par lui abandonner en 1153; on les appela *dîmes* « *inféodées*, et un certain nombre existaient encore en « Lorraine au XVIII^e^ siècle, soit sur d'anciens domaines des « ducs, soit sur des seigneuries particulières.

« D'autre part, vers le même temps, beaucoup d'églises de « villages avaient été, avec leurs dîmes, unies à des abbayes, « prieurés, ou chapitres, qui seuls étaient capables de les « desservir, à une époque où le clergé de campagne trouvait « difficilement à se recruter, chez une bourgeoisie à peine « émancipée ou chez un peuple de serfs.

« Enfin, dès l'origine même des paroisses, les évêques « s'étaient réservé une foule de dîmes pour eux et pour leurs « chapitres, dans le voisinage des villes épiscopales. C'est « ainsi que la plus grande partie de l'impôt ecclésiastique « passa à des couvents et à des chapitres, c'est-à-dire à des « personnes morales souvent fort éloignées des villages, ja- « louses de leurs droits, dont l'intérêt était contraire à celui « des paroissiens.

« Il était toujours entendu que la dîme appartenait à Dieu « et aux pauvres, et qu'elle était chargée de nourrir les pas- « teurs, d'entretenir les églises et de subvenir aux frais du « culte. Mais, comme le disent certains cahiers, tout va aux « pauvres des grandes villes, et cette part que les gros déci- « mateurs ne pouvaient refuser au curé et à l'église, ils la « diminuèrent tant qu'ils purent, et la réduisirent tellement « que, plus d'une fois, les conciles intervinrent pour les blâ- « mer et pour défendre les intérêts sacrifiés des paroissiens « et des pasteurs. Le minimum attribué à ces derniers fut « appelé *portion congrue* et fixé au tiers des revenus, et les « paroissiens, dans presque tous les villages, durent s'impo- « ser, pour leur église et leur maison de cure, des sacrifices « qu'une meilleure répartition de la dîme leur eût épargnés.

« La portion congrue avait été augmentée, en Lorraine, « par le duc Léopold, et, plus tard, par le roi Louis XVI qui « l'avait fixée à 600 livres, et les intéressés avaient le droit « de choisir entre leur tiers de dîme ou cette somme d'argent. « Dans les trois diocèses de Toul, de Nancy et Saint-Dié,

« 450 prêtres environ sur 1.100 étaient réduits à la portion « congrue (1). »

Cette situation déplorable du clergé des campagnes est notée par la presqu'unanimité des cahiers du Tiers-Etat : tous expriment les mêmes désirs et les mêmes regrets que la communauté de Tremont. Il serait, je crois, curieux et instructif de relever sur ce sujet délicat le grand nombre de doléances, reproduites dans les premiers volumes des Archives parlementaires. On ferait ainsi tomber énormément de préjugés et disparaître bien des erreurs.

Il est encore un vœu des gens de Tremont sur lequel je voudrais attirer votre attention : « Ils supplient humblement Sa Majesté de maintenir les Etats de la province du Barrois séparés de ceux de la Lorraine. » Ce vœu, que nous retrouverons tout à l'heure dans le cahier de Neuville-sur-Orne, semble inspiré par un mot d'ordre. En effet, le Barrois, confondu avec la Lorraine dans la Généralité de Nancy, aspire vivement à reconquérir son autonomie. Les trois ordres de la province ne laissent passer aucune occasion de revendiquer leurs privilèges perdus, et surtout ils espèrent, à côté de la Chambre des comptes, dernier vestige d'institution souveraine, obtenir le rétablissement des anciens Etats du duché de Bar. Rien n'est épargné dans ce but : démarches, pétitions, vœux d'assemblées municipales, délibérations comminatoires. Dès que les assemblées provinciales, d'abord essayées par Necker, furent instituées dans tout le royaume par Loménie de Brienne (édit du 8 juillet 1787), le mouvement d'opinion commença à se manifester. Il éclate lors des élections pour les états généraux de 1789. Au mois de février, une lettre circulaire fut envoyée, au nom des trois ordres de la ville de Bar-le-Duc, à toutes les communautés pour provoquer les vœux et doléances des campagnes avant la réunion générale des délégués du Tiers, qui se tint à Bar le 21 mars. Nous en trouvons la trace dans plusieurs registres de délibérations communales.

Et d'abord à Menaucourt (2).

(1) Mathieu, *op. cit.*, p. 136-138.

(2) Extrait du registre des délibérations. — *Archives de Menaucourt*,

Cejourd'huy quinze febvrier mil sept cent quatre-vingt-neuf, après la messe paroissiale, l'assemblée municipale de la communauté de meneaucourt, réunie dans la maison de cure pour délibérer sur les affaires de la communauté, après avoir ouï la lecture du procès-verbal de MM. des trois ordres assemblés le deux février 1789 : de leurs lettres adressées au Roy pour obtenir de Sa Majesté le rétablissement des Enciens Estats dans le duché de Bar, et le droit de choisir dans son sein des représentans aux Estats généraux, lecture pareillement ayante été faite d'une lettre de ces Messieurs dattées du 3 febvrier 1789 et addressée aux membres de municipalité par laquelle Ils leur fonts parts de leurs voeux et leurs Demandent leurs avis sur Eux, il a été arrêté que pour servir d'acte d'adhésion de leurs parts, Ils leur seroit fait la réponse suivante :

« Messieurs,

« Nous n'avons pue lire sans attendrissement la lettre que vous adressée « à Sa Majesté, pour obtenir de sa bonté et de sa justice le rétablisse- « ment des Enciens Estat dans le duché de Bar et le droits de choisir « dans sein des représentans aux Etat de la nation, nous sentons toutes « la force et la justesse des raisons dont vous appuis votre demande et « nous ausons joindre nos faibles voye aux vostres pour réclamer des « droits que nous regardons comme sacré, parce que c'est d'eux que « dépandent la bonne administration et la melioration de nos biens.

« Si il arivai donc (ce que nous ne pouvons croire) que Sa Majesté ou « les Estat généraux ne jugeassent pas à propos de se rendre à vos « vouex qui sont les nostres, nous ne sesserons cependant d'admirer et « de louere les efforts de votre zelle patriotique et nous serons à jamais « pénétré des sentiments de la vive, la plus sincère et la plus juste « reconnaissance.

« Nous avons l'honneur d'être, avec le respect le plus profond, le « dévouement le plus Entiers et la reconnaissance la plus parfaite

« Messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs

« *Les président et membres de la samblées municipale de la* « *communauté de Meneaucourt.* »

Fait à la samblée municipal de la communauté de Meneaucourt, les heures, jour et an avans dies : J. Caye, Ch. Rég., curé de Meneaucourt, N. Grosjean, N. Lambert, Jean Millon Guery, Histe, J. Didier, sindic, C. Roblot, greffier.

(canton de Ligny). — Je respecte scrupuleusement le style et l'orthographe.

Une délibération à peu près identique fut prise à la même époque par la communauté de Naix (1) :

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le quinze du mois de février, au sortir de la messe paroissiale, l'assemblée municipale de Naix fut formée en la manière accoutumée dans la maison prioralle sur l'invitation qui lui en a été faite par son président qui avait à lui communiquer une lettre de Messieurs les Commissaires et sindics, représentans les trois ordres du duché de Bar et singulièrement de la Capitale ; ensemble le procès-verbal de la Commission representant les mêmes ordres dont le vœux unanime est de se retirer auprès de Sa Majesté et de ses ministres pour réclamer les enciens droits duché qu'on semble méconnaître ; d'avoir ses représentaus aux Etats généraux du royaume et par une suite nécessaire, de conserver son antique privilège, de le régir lui-même selon ses lois et usages, conformément à la promesse solennelle du monarque sous lequel le duché a été remis à la Couronne. Après lecture faite des différentes pièces mises sous les yeux de l'Assemblée municipale, elle a arrêté que sa délibération serait inscritte sur son registre pour y recourir le cas échéant et en envoier une copie à Messieurs les représentans des trois ordres, comme un témoignage qu'animée du même zèle, elle applaudi à la sagesse des démarches nécessaires que font les trois ordres, qu'elle leur offre avec autant de reconnaissance que d'empressement l'ardeur des vœux les plus sincères pour l'heureux succès de leur indispensable réclamation, elle espère que la justice de la cause qu'ils soutiennent leur fera trouver un accès aussi facile que favorable auprès d'un monarque qui pour ce qu'il a déjà fait et médité de faire dans son équité pour le bonheur de son peuple, prouve qu'il est plus jaloux du titre glorieux de père que de celui de maître. Puisse l'union de nos sentimens et de nos désirs être couronnée d'un glorieux succès et convaincre Messieurs des trois ordres de l'adhésion d'esprit et de cœur de la municipalité de Naix à ce qui a été délibéré par eux pour l'avantage de la cause commune.

Fait en l'Assemblée municipale de Naix, les jour, mois et an avant dits.

Ont signé : Hutin, Ch. rég., prieur de Naix ; C. P. Munier ; Bourette ; N. Varnerot ; B. Jacquemin, sindic ; J. B. Félix, greffier.

Les cahiers généraux des trois ordres du Bailliage durent nécessairement résumer toutes ces délibérations, insister auprès du Roi et des Etats généraux sur les droits méconnus de la province et la nécessité de se rendre aux vœux unanimes des populations.

(1) *Archives communales de Naix.*

L'ordre de la noblesse se montre particulièrement ferme et décidé. Au moment d'élire ses délégués à l'Assemblée de réduction, il propose de « déterminer et fixer les pou-« voirs à donner à ceux de Messieurs qui seront députés aux « Etats généraux, et ayant été mûrement délibéré, a été « arrêté :

« 1° Que Messieurs de l'ordre de la noblesse qui seront dé-« putés aux Etats généraux ne pourront, sous peine d'être « déchus de la confiance de l'ordre et d'être révoqués de fait, « se rendre à aucune invitation avant ou pendant la tenue des « Etats généraux en vue de délibérer ou opiner sur l'avantage « ou désavantage de l'union des Etats particuliers du Barrois « à ceux que sollicite la Lorraine, et dans le cas qu'ils se-« roient forcés de se rendre à quelque assemblée à cet effet, « l'ordre leur interdit tout pouvoir d'opiner ou de délibérer « au nom du Barrois sur cette question, protestant de nullité « contre tout ce qu'ils pourroient faire de contraire au pré-« sent article (1). »

Le Tiers-Etat n'est pas moins explicite ; il demande avant toutes choses « Que les Etats particuliers dans toutes les pro-« vinces du royaume, qui en ont eu ci-devant, soient rétablis, « notamment dans le duché de Bar, où ils subsistaient encore « en 1664 et se tenaient alternativement à Bar, Saint-Mihiel et « Pont-à-Mousson, etc. (2). »

Le Tiers-Etat du Bassigny (3), séant à Bourmont, exprime les mêmes vœux, auxquels s'associe entièrement le clergé de ce bailliage. Il demande « très humblement qu'il plaise à Sa Ma-« jesté d'ordonner que le duché de Bar et ses dépendances « soient maintenus et conservés dans leur intégralité primi-« tive, sans mélange ni confusion avec aucune autre province, « que le système politique de la mouvance et de la non-mou-« vance, qui forme dans le duché de Bar deux parties dispa-

(1) Procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 1789. — *Archives de la Meuse*, L. 1.

(2) *Cahier du tiers de Bar-le-Duc.* Art. 3. — Arch. parl. II, 194.

(3) *Ibid.*, p. 223, art. 8.

« rates, soit aboli... qu'il soit confirmé dans tous ses privi-
« lèges... ses anciens Etats provinciaux, etc. (1). »

Rappelons encore les remontrances des habitants de Ménil-la-Horgne, bailliage de Commercy (2), et celles des trois ordres réunis du bailliage de Villers-la-Montagne (3).

Il faut cependant observer que les cahiers, que je viens de citer, émanent des bailliages ou communautés du Barrois mouvant, c'est-à-dire de cette partie du duché de Bar qui était soumise à la suzeraineté du Roi de France et à la juridiction du Parlement de Paris. Au contraire, le Barrois non-mouvant réclame énergiquement et en termes formels d'être réuni administrativement à la Lorraine.

« Notre député, disent les nobles de Briey, en demandant
« l'établissement de nos Etats particuliers, insistera pour qu'il
« n'y ait qu'un seul corps d'Etat pour les deux duchés, une
« désunion ne pouvant qu'être très funeste à l'un et à l'au-
« tre (4). » Le Tiers-Etat de ce bailliage formule un vœu semblable (5). « Notre député, écrit l'ordre de la noblesse
« d'Etain, en demandant le rétablissement de nos Etats parti-
« culiers, insistera pour qu'il n'y ait qu'un seul corps d'Etat
« pour la province de Lorraine et de Bar, une désunion ne
« pouvant être que très funeste aux deux duchés, dont les
« territoires sont entremêlés l'un dans l'autre, qu'aux termes
« du traité de cession, ne doivent jamais être séparés mais
« former toujours un gouvernement dont rien ne doit être
« démembré, attendu que l'établissement de deux Etats par-
« ticuliers dans une même province, en diminuant ses forces,
« ne feraient que doubler la dépense. Que du moins le Barrois
« non mouvant ne soit jamais séparé des Etats de Lorraine
« pour être réuni à ceux de Bar, en cas que cette ville en
« obtienne (6). »

La noblesse de Saint-Mihiel, au chapitre II de son cahier,

(1) *Cahier du tiers de Bar-le-Duc*, p. 198, art. 2 et 3.
(2) *Ibid.*, p. 225, art. 3.
(3) *Ibid.*, p. 245, art. 8.
(4) *Ibid.*, p. 203, art. 3.
(5) *Ibid.*, p. 206 *in fine*, p. 208, art. 14.
(6) *Ibid.*, p. 216, art. 13.

intitulé : « de la constitution de la province », invite ses députés à exiger « qu'il ne soit donné aucune atteinte au traité de « cession des deux duchés de Lorraine et de Bar, et notamment à l'art. 13, par lequel le feu roi Louis XV a promis, au « nom de ses successeurs et de la nation française, que ces « deux duchés ne formeront jamais qu'un même gouvernement. Qu'en conséquence, ces deux duchés n'aient qu'une « seule et même administration provinciale ; leur séparation, « pour former deux Etats provinciaux particuliers, étant tout « au moins aussi contraire à la lettre et à l'esprit de cet « article que le démembrement de quelques-unes de leurs parties pour être remises à un autre gouvernement. Ainsi la « formation d'Etats particuliers pour le Barrois, demandés « par la ville de Bar-le-Duc, entraînant d'ailleurs une foule « d'inconvénients, tant actuels qu'éventuels, choque à la fois « le traité qui fait la base de la constitution de la province, « les véritables intérêts des deux duchés, le vœu unanime des « trois Ordres du duché de Lorraine, et celui des trois quarts « au moins des habitants du duché de Bar (1). »

Seul, le Tiers-Etat de Pont-à-Mousson essaie de concilier toutes ces exigences, en demandant que les Etats, organisés suivant un plan qui sera approuvé par les trois Ordres, « alternent dans les différentes villes de la province (2). »

J'arrête ici ces trop nombreuses citations ; elles ont dû clairement vous montrer combien étaient ardentes et fortes les tendances séparatistes des Barisiens, tendances dont l'abbé Mathieu, dans sa thèse, ne tient pas un compte suffisant, et que M. de Lavergne néglige complètement dans son intéressant ouvrage sur les *Assemblées provinciales*.

L'article 9 du cahier de Tremont demande la création d'un bureau de charité dans chaque paroisse. Cette idée d'une organisation quasi-officielle de l'assistance publique n'est pas neuve. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir l'ensemble des cahiers de 1789 ; les demandes relatives aux hôpitaux, à la répression de la mendicité, aux soins des malades et des

(1) *Cahier du tiers de Bar-le-Duc*, p. 236, art. 1.
(2) *Ibid.*, p. 231, art. 14.

pauvres à domicile, à l'établissement dans les communautés de sages-femmes instruites, etc., s'y rencontrent à chaque instant (1).

Il faut rappeler aussi qu'à la fin du XVIIIe siècle, « sous l'in- « fluence des idées philanthropiques qui dominaient, l'admi- « nistration s'efforça d'introduire dans les paroisses une or- « ganisation plus régulière de la bienfaisance. Les secours y « étaient très inégalement répartis, selon la générosité des « gros décimateurs, des seigneurs et des propriétaires aisés. « A côté de localités où l'on ne mangeait que des galettes de « blé noir, par suite de l'absence du seigneur ou de la dureté « du gros décimateur, il s'en trouvait d'autres où, grâce aux « charités de la noblesse et des bourgeois vivant noblement, « il n'y avait aucun nécessiteux. Aussi les intendants recom- « mandaient-ils aux curés de créer des bureaux de charité « dans les villages. Ils promettaient de les protéger et de leur « donner les secours dont ils avaient besoin, de leur envoyer « directement des remèdes gratuits pour les pauvres malades, « d'accorder des modérations d'impôt aux indigents sur les « rapports des bureaux (2). »

Turgot (3) rédigea même une instruction détaillée sur les bureaux de charité, qu'il voulait charger de visiter et de secourir les indigents à domicile, afin de pouvoir arriver graduellement à la suppression des hôpitaux.

« Cet appel fut entendu dans quelques paroisses, où le curé « établit un bureau, qui fut administré par les marguilliers et « les principaux habitants. Une dame de charité s'occupait de « la distribution des secours ; ce fut d'ordinaire la châtelaine. « Les ressources étaient fournies par des quêtes hebdoma- « daires à l'église et par la levée d'un tronc spécial ; le compte « des recettes et des dépenses était rendu publiquement. Par- « fois, l'administration et la distribution des revenus des

(1) Cf. notamment, Cahier de Bar-le-Duc, art. 7, 23, 30 ; Cahier du Bassigny, art. 13 ; etc.

(2) Babeau, *op. cit.*, 309, 310.

(3) Turgot, *Œuvres*, II. — D'Hugues, *Administ. de Turgot*, p. 230-236. — Foncin, *Turgot*, p. 563-565.

« pauvres étaient confiées à un procureur de charité, élu par « l'assemblée des habitants pour deux ou trois ans. Une tré- « sorière s'occupait des meubles et des ustensiles appartenant « aux pauvres. Ailleurs, le curé et les marguilliers faisaient « fonctions de trésorier : ils ne rendaient pas toujours leurs « comptes. Dans les circonstances graves, la communauté fai- « sait faire des distributions aux pauvres sur ses revenus ; « mais il arriva, au moins une fois, que les cultivateurs qui « formaient la majorité ne consentirent à voter des fonds en « faveur des indigents, qu'à condition d'en recevoir autant « pour eux-mêmes (1). »

Je n'insiste pas davantage sur ces utiles institutions ; aussi bien ai-je peut-être dépassé déjà les limites d'un simple commentaire du cahier de Tremont. Je le laisse donc, bien qu'à regret, pour en venir au cahier de Neuville-sur-Orne, sur le compte duquel je vous promets d'être plus bref.

## II

Le cahier de Neuville-sur-Orne ne ressemble guère à celui de Tremont ; tout y est différent : l'esprit général, le style, les idées, les doléances mêmes. Il n'y a de commun aux deux compositions qu'une orthographe passablement fantaisiste.

A Neuville nous ne trouvons plus la confiance naïve, le style simple et rustique, les désirs modestes, les plaintes contenues des gens de Tremont. Tout au contraire, l'expression est pompeuse et recherchée, les doléances sont empreintes d'une méfiance exagérée pour les actes du gouvernement, les plaintes sont inspirées par la haine profonde et tenace des ordres privilégiés.

Certes, il n'est pas possible, comme à Tremont, d'attribuer la rédaction de ce cahier au curé, au maître d'école ou à un simple paysan. Le curé, assurément, n'était pas assez imbu de l'esprit philosophique, pour se montrer aussi âpre dans ses revendications ; le maître d'école était l'homme du curé et ne

(1) Babeau, *op. cit.*, p. 310-311.

faisait rien sans lui ; quant au paysan, alors même qu'il se sent libre et indépendant, il reste toujours craintif et obséquieux. On doit, ce me semble, chercher ailleurs l'auteur de ces vigoureuses remontrances.

Avant 1789, il existait, non seulement dans les villes, mais encore dans les bourgs et les villages, une quantité considérable d'hommes de loi et de praticiens.

« C'est une chose épouvantable, disait déjà un auteur du « XVI^e^ siècle, que de voir aujourd'hui le nombre des procureurs « et de solliciteurs. Les rois et les parlements essayèrent à « plusieurs reprises d'en limiter le nombre. Une ordonnance « de 1566 porte : « Pour ce qu'il y a un nombre effrené de « notaires et de tabellions à la grande foule et oppression du « peuple, sera le dit nombre resequé et restreint. » Au « XVII^e^ siècle, dans un bourg de 3.000 âmes, on comptait, outre « le bailli, le prévôt, le lieutenant et le procureur fiscal, 6 no- « taires, 4 sergents, 12 procureurs et 4 greffiers. En Auvergne « on compte par chatellenie jusqu'à 12 notaires nommés par « le seigneur. Une petite paroisse du Nivernais renfermait, en « 1789, 6 procureurs et 6 notaires. « Comme ils sont peu occu- « pés, disait-on, le prix de leurs actes n'en est que plus con- « sidérable. » En revanche, le prix de leurs charges étaient « des plus minimes. Une étude de notaire dans un bourg se « vendit, en 1730, avec les 19 liasses qu'elle renfermait, « moyennant la somme de 24 livres, qui furent payées en « 4 écus de 6 livres.

« Ces hommes de loi formaient une sorte de classe moyenne, « qui tenait le milieu entre le clergé, la noblesse et les habi- « tants. Ils étaient lettrés, ils s'occupaient des affaires des « paysans ; ils avaient leur confiance ; ils portaient la parole en « leur nom. Ils se recrutaient le plus souvent parmi les plus « riches et les plus intelligents d'entre eux ; s'ils vivaient à « leurs dépens, ils leur rendaient aussi des services ; en fai- « sant valoir leurs intérêts, ils leur parlaient aussi de leurs « droits ; ils les leur firent souvent connaître.

« Le roi et les seigneurs avaient intérêt à augmenter le « nombre des offices, parce qu'ils en tiraient des revenus ;

« l'administration s'y opposait parfois. Un subdélégué donnait « ainsi son avis sur l'opportunité de la création d'une charge « d'huissier dans un village : « Je m'en suis rendu compte, et « l'on m'assure que cela ne fera qu'un fripon de plus dans la « paroisse. » Néanmoins, le nombre des hommes de loi était « considérable en 1789; on est surpris du nombre d'avocats au « Parlement que l'on rencontre dans les petites localités et « dans les assemblées électorales et administratives. Leur « influence contribua à faire inscrire dans les cahiers les « plaintes qui furent émises contre les vices et les abus des « justices seigneuriales (1). »

Mais ils ne bornèrent pas leur influence à résoudre des questions de métier, et, si l'on en croit M. Taine, dans bien des provinces, ils prirent la direction du mouvement électoral.

« C'est l'homme de loi, le petit procureur de campagne, « l'avocat envieux et théoricien qui a conduit le paysan. Celui-« ci insiste pour que, dans le cahier, on couche par écrit et « tout au long ses griefs locaux et personnels, sa réclamation « contre les impôts et redevances, sa requête pour délivrer « ses chiens du *billot*, sa volonté d'avoir un fusil contre les « loups. L'autre, qui suggère et dirige, enveloppe le tout dans « les Droits de l'homme et dans la circulaire de Sieyès. « Depuis deux mois, écrit un commandant du midi, les juges « inférieurs, les avocats dont toutes les villes et campagnes « fourmillent, en vue de se faire élire aux Etats généraux, se « sont mis après les gens du Tiers Etat, sous prétexte de les « soutenir et d'éclairer leur ignorance... Ils se sont efforcés « de leur persuader qu'aux Etats généraux ils seraient les « maîtres à eux-seuls de régler toutes les affaires du royau-« me; que le Tiers, en choisissant ses députés parmi les gens « de robe, aurait le droit et la force de primer, d'abolir la « noblesse, de détruire tous ses droits et privilèges, qu'elle « ne serait plus héréditaire, que tous les citoyens, en la méri-« tant, auraient le droit d'y prétendre; que, si le peuple les

(1) Babeau, *Le Village sous l'ancien régime*, p. 206-208.

« députait, ils feraient accorder au Tiers Etat tout ce qu'il « voudrait; parce que les curés, gens du Tiers, étant convenus « de se détacher du haut clergé, et de s'unir à eux, la noblesse « et le clergé, unis ensemble, ne feraient qu'une voix contre « deux du Tiers... Si le Tiers avait choisi de sages bourgeois « ou négociants, ils se seraient unis sans difficulté aux deux « autres ordres. Mais les assemblées de bailliages et de séné- « chaussées ont été farcies de gens de robe qui absorbaient « les opinions et voulaient primer sur tout le monde, et cha- « cun, de son côté, intriguait pour se faire nommer député. »

« En Touraine, écrit l'intendant, l'avis de la plupart des votants « a été commandé ou mendié. Les affidés mettaient, au mo- « ment du scrutin, des billets tout écrits dans la main des « votants, et leur avaient fait trouver aux auberges, tous les « écrits et avis propres à exalter leurs têtes et à déterminer « leur choix pour des gens du palais. »

« Dans la sénéchaussée de Lectoure, une quantité de « paroisses et de communautés n'ont point été assignées ni « averties pour envoyer leurs cahiers et leurs députés à l'as- « semblée de la sénéchaussée. Pour celles qui ont été averties, « les avocats, procureurs et notaires des petites villes voi- « sines ont fait leurs doléances de leur chef, sans assembler « la communauté... Sur un seul brouillon, ils faisaient pour « toutes des copies pareilles qu'ils vendaient bien cher aux « conseils de chaque paroisse de campagne (1). »

Ou je me trompe fort, on c'est un brouillon de ce genre, légèrement modifié suivant les convenances locales, que les habitants de Neuville ont adressé à l'assemblée électorale du bailliage de Bar.

### Doléances du tiers Etat de la paroiss de Neuville-sur-Orne, présentée le 20 mars 1789 (2).

Depuis longtemps les vrais Citoyens voyent avec douleur s'acroitre les meaux de l'état. La Convocation des trois ordres du Royaume pour

(1) Taine, *L'Ancien régime*, p. 518-519.

(2) *Arch. de la commune de Neuville.* — Je respecte scrupuleuse- ment le style et l'orthographe.

en découvrir la source et y remédier, démontre quils sont arrivés à leur Comble. L'Eloignement de la Capital et du Gouvernement ne permet pas atout le monde de connoitre ny sa marche ny ses abus. L'on ne peut, du fond des Campagnes, que soupçonner les Causes funestes qui ont donné lieu à ces meaux. Un Cri confus annonce que l'ancienne Splandeur de la france ne doit son Espèce d'anéantissement qu'a L'iniquité qui s'est souvent introduite dans le ministère : qu'a L'ambition démesurée de tout les grands : q'ua la facilité de grêver le trésor public de pensions aussy ruineuse que peu méritées : au choix que lon faits pour confier les places les plus importantes de l'état que l'on accorde plutôt à la recommandation des femmes qu'au mérite des hommes que l'on y appele : aux abandons de Droits arbitraires que l'on fait aux traitans et qui en usent pour dévorer et létat et les Citoyens : au Luxe enfin, souree intarissable de tous les vices, et principalement de la Dépravation des mœurs, origine incontestable de tous ces désordres.

En effet si l'on compare, l'état présent de la france, avec ces heureux tems ou un ordre invariable régnoit dans les finances : ou les grands n'avoient d'autre ambition que d'aquérir de la gloire, d'augmenter celle de l'état et de faire le Bonheur de leurs Vasseaux : ou l'intégrité des Juges netoit pas encore altérée par l'appas du gain : ou le mérite seul ouvroit la voye aux dignités et aux places : ou chaque Citoyen se renfermoit dans les bornes de la modestie qui convient à son Etat par ce que la Cour et les grands ne s'écartoient point de celle que la raison leur prescrit ; il sera facile de se convaincre que tous les meaux sur lesquels il faut pleurer aujourd'huy ne sont malheureusement que trop vrays et que lamertume des douleurs communes tire sa cause des abus dont on vient de donner une foible idée.

Dans ces perpléxités le roy désirant connoitre les peines de son peuple annonce quil veut essuyer ses larmes puisquil luy demande d'indiquer a sa justice les moyens d'en tarir la source. Puissent ses intentions paterneles et les sollicitudes de son digne Sully ne point trahir ses Espérances !

Le tiers Etat de Neuville sur orne usera donc de la Liberté qui luy est accordée par le meilleur des princes, et en soumettant ses réclamations aux lumières de l'assemblée qui rédigerales Doléances de la province du Barrois il croit pouvoir demander :

Que cette province soit maintenue dans tous ses privilèges, et notament dans celuy d'être un pays d'etat. Sy ce privilège étably par une foulle de titres et par une possession incontestable luy étoit refusé, ses meaux seroient a leur comble ; mais comme il est devenu le partage de tant d'autres qui navoient pour y prétendre, que la Bonté du roy, il seroit injuste de craindre quelle en fut privée.

Que ses Etats soient composés suivant ses anciens usages, et suivant le sistème adopté pour les Etats généraux ; c'est-à-dire que les mem-

bres du tiers Etat soient en égal nombre que ceux des deux premiers ordres réunis.

Que l'arbitraire, qui a existé jusqu'à présent dans la répartition des impôts, soit anéanty. Que la masse de ceux qui sont dans le cas d'être accordés n'ait désormais que deux titres, le personnel et le réél, que tous les Cytoiens de tous les ordres y soient assujetys ainsy que tous leurs biens ; par ce quil est de toute justice que chaque membre d'une famille ou d'une société contribue a ses charges de sorte qui si pour remplir ces charges, le Citoyen qui n'a qu'un fond de cinquante livres de rente est obligé de payer cinq livres que le noble opulent, le somptueux Négociant, le riche financier et le modeste Ecclésiastique, qui jouissent de biens énormes, payent dans la meme proportion : c'est le sentiment de la nature et le vœux de la raison.

Que les Etats de la province duement assemblés aient seuls le droit de répartir sur chaque lieu la somme de ses impots : quil en soit usé de même dans chacun de ces lieux et qu'a cet effet tous les habitants soient assemblés avec le droit d'élire leur présidant, n'étant pas naturel de déférer ce titre aux seigneurs dont les interets sont toujours opposés à ceux de tous les autres membres.

Que la province soit chargée de recevoir de chaque Communauté le montant de ses impots, et de le verser, sans frais, directement dans le trésor royal. Ce moyen simple anéantira tout gaspillage, et conservera la livre de boeur dans son entier.

Que cette province soit chargée d'entretenir a ses frais ses grands chemins et ponts, qu'en conséquence tous les impôts relatifs à cet objet soient anéantys, et que pour subvenir aux Dépens nécessaires a cet entretient que les Etats soient autorisés à en former un sur la province et que chacun y soit asujeti principalement ceux qui composent les deux premiers ordres attandu que ce sont eux qui en profitent plus que tout autre.

Que les chemins particuliers de chaque lieu soient mis en bon Etat, et entretenus par les Communautés, et que dans le cas ou il faudroit des ponts dans quelque uns, la dépense en fut prise sur la province, a la charge par les communautés de les entretenir ensuite.

La communication et le transport des danrées étant particulièrement un bien de la province, rien de plus naturel de faire concourir tout ses membres au bien général. Il en est peu comme la communauté de Neuville dans la triste nécessité d'insister sur ce point. La riviere dornain qui traverse son finage et le partage en deux, lui ôte, six mois de l'année, la possibilité de communiquer dans la partie qui est au midy, par cet obstacle elle se trouve souvent dans l'impuissance ou de cultiver ses héritages ou de les recolter, elle n'a pour remedier a ce mal que des vœux, jusqu'alors impuissants, car le foible produit de son peu de bien Communaux ne peut sufire a acquitter ses charges personnelles, et a se défandre d'une foulle de procés que lui suscite sans relache le Seigneur quelle a le malheur d'avoir.

Que les Communautés soient délivrées des lanteurs, des démarches infinies et des entraves auxquelles les exposent la Nécessité de déffandre et leurs droits et leurs biens.

Que l'on croye que l'intérêt, ce mobile qui dirige tous les hommes, ne sera jamais sacrifié par un corps : au surplus si lon craint quune Com munauté n'abuse d'un droit sy naturel et dont tout Citoyens jouit ; ou que les Loix portées contre les Seigneurs qui travaillent leurs Vassaux, soient exécutés à la Lettre, ou qu'on ne nécessite ces Communautés qu'a la seule autorisation du ministère public, leur protecteur né.

La Communauté de Neuville, plus que toute autre sans doute, a de puissants motifs pour former cette juste demande. Exposée contiuuellement à repousser les injustes vexations que Luy fait le Sr D'alençon, son Seigneur, elle n'est occupée qu'a faire des Délibérations, et a en solliciter l'aprobation.

Comme la cause ordinaire des véxations quéprouvent souvent les sujets du roy, tire son origine des droits Seigneuriaux, par ce que ceux qui les font valoir cherchent ou a en établir de nouveaux ou a augmenter ceux a qui l'ignorance ou la barbarie ont donné l'être ; qu'il plaise a S. M. prevenir ces meaux par un remede simple et juste. Tous ces droits, pour la plus part, existent sans cause comme sans prix. Il en est d'audieux qui deshonnorent le nom d'homme, et surtout celui de françois que ceux là, par une Loy digne d'un roy de france et encore plus de louis seize, rentrent dans l'abime du néant dont ils n'auroient jamais dus sortir que cet adage sacré : il n'est point d'esclaves en france, soit son titre comme sa justification.

Que par une suite, il soit permis aux Communautés de rachéter ceux qui ont une cause légitime et un prix incontestable ; non sur le pied d'une valeur arbitraire, mais sur celuy de leur véritable produit (1).

La possession des Domaines et droits domaniaux, fournit encore de nouveaux moyens pour multiplier les vexations autant par Justice que par un motif d'intérêt. Le roy doit les réunir à sa couronne, dont ses prédécesseurs n'auroient jamais dû les séparer, puisque ces biens sont inaliénables d'après les Constitutions de l'état auxquels ils appartiennent.

Si cette resource qui se présente etoit négligée malgré les besoins dont l'état est assailly, que le roy daigne au moins retirer des enga-

(1) C'est ce que fit l'Assemblée constituante après la nuit du 4 août. Elle abolit les services personnels, et plusieurs de ces services ayant été changés en redevance, elle abolit ces redevances. Elle déclara rachetables la dîme et toutes les rentes perpétuelles, qui étaient le prix auquel la noblesse avait jadis cédé aux cultivateurs une partie du territoire. Plus tard les événements amenèrent la suppression, sans aucune condition de rachat, de tous les droits féodaux.

gistes le droit de Justice quils possedent mal a propos, puisquil ne peut appartenir qu'au Souverain que par là il délivre son peuple de la tirannie dont la plus part le rendent victime, quil le garantisse de labus quils en font ; et pour y déterminer sa bonté, autant que sa justice, quil sache que cette arme terrible n'a de vigueur dans les mains de plusieurs que pour travailler ses fidels sujets et assouvir leur vil interet et leurs passions.

Cet acte de bienfaisance une fois accompli que le roy pour satisfaire a l'obligation ou il est de rendre la justice a ses peuples, établisse des prevotés avec un certain arrondissement ; quil leur donne le pouvoir de juger souverainement les matières sommaires qui n'excederont pas cinquante livres, qu'il leur attribue la connoissanée de toutes celles civiles et criminéles, même celles concernant les eaux et forets, quil ordonne le ressort de ces Justices aux Bailliages des principales villes auxquels il accordera le droit de juger souverainement tout les procès dont l'objet nexcédera pas six mil Livres qu'a l'égard de celles qui auront pour cause une somme ou valeur plus considérables ; que lappel continue de s'en porter au parlement de paris conformément aux Concordats.

Ce parti est le seul convenable pour mettre les sujets du roy a labry d'une foule de meaux, et pour conserver les Bois du Domaine et des Communautés par ce que ces Bois et les gardes seront soumis journelement a la surveillance des officiers qui alors garantiront ce bien sy precieux a l'état, des dégradations revoltantes auxquelles, et la négligeance des gardes et l'éloignemcnt des officiers de maitrisc les Exposent.

Pour assurer d'une maniere infaillible l'exécution des volontés du roy, tant sur l'exacte distribution de la justice que sur la conservation des bois, quil autorise les juges supérieurs a multer d'unc amande, ceux inférieurs dont les jugements seront reformés, qu'il ordonne rigoureusement que les gardes seront responsables de tout délits dont ils nauront pas fait raport sufisant pour asseoir une juste condamnation ; et comme la multiplicité des procédures introduites pour l'instruction des affaires ne sert qu'a operer des Lenteurs et a fomanter la ruine des plaideurs que le roy ajoute a ses bienfaits une loy salutaire qui simplifie absolument ces procédures et qui renferme encore linjonction la plus impérieusc de juger toutes les affaires dans le délais de trois mois.

O ! Louis seize, quelle moisson de gloire, de louanges et d'amour vous présente ces champs sy facile a récolter ! puisque la providance vous a destiné pour faire notre bonheur, que votre cœur paternel ne dédaigne pas cette moisson ; quelle soit couronnée par l'anéantissement de ce pouvoir arbitraire accordé aux gens en place et duquel ils abusent souvent pour attenter a la liberté des citoyens ; que désormais aucun membre de l'état ne puisse être privé de ce Bien, qu'en vertu

d'un jugement ; que les peines les plus capables d'empecher ce Despotisme abominable soient infligées contre ses autheurs. Ah ! Sire, si vous connoissiés..... mais non, tirons le rideau sur cette foule de Délits, aux yeux de la loy ; la justice du modèle des princes nous est garante que nous ne répanderons plus de larmes de sang sur ces iniquités ; il va, n'en doutons point, proscrire tout ce qui est contraire a la Liberté, il va régénerer et l'état politique, et l'état de ses membres. Bientot tous ces priviléges d'estructeurs et particuliers, qui sont opposés aux Droits des gens, n'exister eront plus, bientot nous oublirons jusqua Lidée de ces restes honteux du pouvoir féodal mais quel prix pourrons nous mettre a tant de Bienfaits ? nous ne possedons plus rien puisque le pere du peuple a et nos cœurs et nos Biens, il ne nous reste donc qu'a luy en faire un nouvel hommage.

Maintenant que nous avons fait le tableau, en racourci, des miséres qui nous accablent, et donné une idée des moyens dont on peut faire usage pour y remédier ; il semble que notre tache est remplye et que nos meaux sont finis : mais hélas ! Ceux de l'état ne le sont pas. Un cri général annonce un déficit d'un Milliard deux cent Millions ? et Létat n'a de numeraires que deux milliards ! Comment combler ce précipice affreux !

Lacablement du tiers état parvenu a son comble, ne permet plus que deux moyens. Le premier c'est la supression de touts les moines et la vente de leurs biens immenses au profit de l'état. Leur utilité ne peut arréter a moins que l'on ne veuille conserver plus longtemps l'exemple de la noblesse, de la fénéantise... La religion, cette colonne de l'état, en faits vu devoir indispensable, quelle cesse donc de gémir.

Et le second, est d'imposer au clergé et a la Noblesse la nécessité de remplir le vuide. Si comme le tiers état, ils eussent suportés les charges communes de la famille, il n'aurait pas lieu. D'ailleurs quel sacrifice feront-ils ? aucun, ils rendront vue faible partie de ce que la trop grande bonté de nos roys a accordé a leurs importunités, car enfin ny le haut clergé ny la haute Noblesse ne peuvent se dissimuler que leur opulence n'a d'autre origine que les générosités de nos maitres Communs et connu c'est l'état qui les met a même de répandre sur eux le fruit des sueurs du peuple, dont la destination était d'acquitter ses charges, il sensuit que par cette distraction, ils ont causé le déficit de deux manières : l'une en ne contribuant point aux besoins de l'état et l'autre en diminuant la masse des contributions du malheureux peuple.

(*Suivent 65 signatures.*)

Assurément, la personne qui a rédigé ces doléances était pénétrée de la philosophie du XVIII^e^ siècle et avait fait du *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* son livre de chevet. Relisez ce préambule emphatique et senti-

mental, ce développement pompeux sur l'égale répartition des impôts, infailliblement vous y reconnaîtrez le style et la pensée de Jean-Jacques. L'auteur, je le repète, ne peut être qu'un homme de loi, probablement un praticien de village, qui se soucie peu de l'orthographe et de la ponctuation, mais qui a retenu quelques phrases toutes faites sur la réforme judiciaire, connaît à fond l'organisation des justices inférieures et abuse des termes techniques, sans doute pour éblouir les électeurs-paysans. Je vous renvoie au cahier lui-même dont presque toutes les demandes touchent à l'administration de la justice et où vous rencontrerez des expressions caractéristiques, comme « procédure », « ministère public », « multer d'une amende », etc., qui dénotent une certaine habitude du Palais.

Et pourtant, tout n'est pas à dédaigner dans ce *factum*, car, au milieu de ce fatras éloquent, il y a nombre d'observations justes à recueillir, bien des critiques fondées et dont on doit tenir compte. Je ne parle pas ici de ces demandes générales qui ont en vue la constitution du royaume, les droits des citoyens, la répartition plus équitable de l'impôt, mais bien de certaines doléances, particulières aux paysans, qui touchent de plus près à la vie rurale, et que nous n'avons pas eu l'occasion de relever dans le cahier de Tremont.

Les gens de Neuville proposent d'attribuer aux provinces la construction et l'entretien des ponts et des grands chemins, de charger les communautés de l'entretien de leurs chemins particuliers.

Cette idée n'était pas nouvelle. Dans un mémoire, adressé au Roi en 1778, Necker projette de former des assemblées provinciales et de leur confier, entre autres attributions, l'entretien et la construction des chemins. D'après les édits de 1778 et 1779, portant organisation de ces assemblées dans le Berri et le Dauphiné, elles devaient diriger, sous la surveillance du gouvernement, toutes les routes exécutées sur leur territoire, qu'elles fussent ou non d'intérêt local. Je ne veux pas discuter ici l'utilité de cette décentralisation du service des travaux publics, utilité qui peut paraître contraire à l'ex-

périence, il me suffit de la constater. Rappelons encore que l'édit de 1787, qui créa des assemblées provinciales dans toutes les Généralités du Royaume, leur maintint la direction des travaux publics et que, si l'on en croit les procès-verbaux de leurs délibérations, elles prirent leur rôle au sérieux (1). Malgré leur zèle et leur bonne volonté, ces assemblées firent peu de besogne ; le temps, il est vrai, leur manqua. En outre, elles eurent à lutter contre l'esprit de routine et les usages établis.

En effet, pour assurer la confection et le bon état des routes, il faut, avec une administration spéciale et un corps d'ingénieurs compétents, des ressources suffisantes pour accomplir les travaux reconnus nécessaires.

Jusqu'au XVIII^e^ siècle, les intendants étaient restés chargés du soin des voies publiques. Vers 1740, le service des *Ponts-et-chaussées de France, canaux, navigation intérieure*, etc., fut organisé par l'intendant Trudaine et l'ingénieur Perronet, et placé sous la haute direction du Contrôleur général des finances. L'école des Ponts-et-chaussées, créée en 1747, recrutait les ingénieurs.

Les chefs particuliers du corps résidaient à Paris ; pour les provinces, il y avait 35 ingénieurs du Roi. L'ingénieur du Roi à Nancy avait sous ses ordres 7 sous-ingénieurs, dont l'un habitait Bar-le-Duc. Puis venaient des commis, des conducteurs, des piqueurs, etc. (2). Ce nombreux personnel avait établi ou amélioré un réseau de routes que Necker évalue, en 1780, à 9.000 lieues de 2.000 toises ou 36.000 kilomètres. La Lorraine, au moment de sa réunion à la France, comptait à peu près 460 lieues ou 1.850 kilomètres de routes, construites en majeure partie sous le règne de Léopold.

Arthur Young admire une seule chose en France : les routes ; mais il ne les admire qu'un instant, et bientôt il se

(1) Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, passim.
(2) Dans le Berri, l'ingénieur du roi avait un traitement de 6,250 livres ; les sous-ingénieurs recevaient de 2,000 à 2,600 livres. — Lavergne, *op. cit.*, p. 53.

met à penser que ces routes sont bien larges et bien chères pour le peu de bruit qu'on y fait (1).

Pour faire ces routes de 60 pieds (2), l'Etat fournissait une subvention de 5.000.000 de livres, qui passait, presqu'entièrement, en frais de personnel, et employait la *corvée*, c'est-à-dire le travail forcé et gratuit des habitants non privilégiés.

En Lorraine, sous Léopold, l'obligation de la corvée était relativement douce ; jamais elle ne dépassa cinq jours de travail par an. On y joignait un impôt de cent mille livres pour les ouvrages d'art. Après la terrible administration de M. de la Galaizière, chancelier du roi Stanislas, on revint peu à peu à cette moyenne, qui atteignait ailleurs douze journées et même davantage.

On appelait à la corvée tous les habitants valides, jusqu'à l'âge de 60 ans, avec leurs voitures et leurs bêtes de somme. Au jour fixé, ils étaient conduits par le syndic ou le voyer sur la route indiquée par l'ingénieur, quelquefois à dix ou quinze lieues de leurs villages. Les réfractaires étaient poursuivis avec une rigueur excessive et menés de force sur les routes par les cavaliers de la maréchaussée.

Presque toujours les corvéables, mal dirigés, travaillaient mal et avec une mauvaise volonté signalée. Un intendant de Touraine pouvait démontrer, en 1749, que des corvéables, dont le salaire était évalué à 17.500 liv., n'accomplissait pas une tâche plus considérable que celle qu'aurait produite une adjudication de 6.700 liv. (3).

L'opinion s'émut ; Turgot essaya en 1775 de supprimer la corvée, qui fut rétablie aussitôt après sa chute. Cependant le rachat fut admis en principe par une ordonnance de 1777 et il était appliqué dans un grand nombre de communautés, lorsque l'édit de 1787 remplaça cet impôt personnel par une contribution pécuniaire. Mais le paysan aimait mieux parfois

(1) En 12 lieues, sur l'une des plus belles, il rencontre un cabriolet, une demi-douzaine de charrettes et quelques vieilles femmes sur des ânes. La plupart des charretiers dormaient sur leurs voitures.

(2) La largeur des routes fut réduite en 1776, pour les quatre classes, à 42, 36, 30 et 24 pieds. — *Ordonnance du 6 février.*

(3) Babeau, *op. cit.*, p. 255.

donner son temps que son argent. La contribution nouvelle venait s'ajouter aux impôts, qui déjà l'écrasaient. « On nous « demande, disait-on en Lorraine, un argent que nous n'avons « pas et on refuse nos bras que nous offrons. »

En effet, le paysan lorrain avait tout droit de se plaindre. Il payait toujours les cent mille livres, perçus par les dues pour la réfection des routes. Seulement cet impôt, versé à présent dans les caisses de l'Etat, qui avait pris à son compte toutes les charges locales, s'était singulièrement accru. Sous le nom de *Ponts et chaussées, fourrages et casernes*, il atteignait, en 1787, la somme énorme de 1.339.090 livres 2 sous 9 deniers (1). Et il fallait maintenant acquitter de nouvelles taxes !

Si l'on n'a pas oublié que ces dépenses frappaient exclusivement les taillables, on comprendra les doléances du Cahier de Neuville, quand il demande « que tous les impôts relatifs « à cet objet soient anéantis » et que chacun soit assujetti aux prestations futures « principalement ceux qui composent les « deux premiers ordres, attendu que ce sont eux qui en pro- « fitent plus que tout autre (2). »

Si le cahier de Tremont est silencieux sur le chapitre des droits seigneuriaux (3), celui de Neuville, au contraire, se plaint amèrement des « injustes vexations que luy fait le S^r « d'Alençon (4) » et nous montre la communauté suffisant à

(1) Mathieu, p. 161-166 ; 201-210. — Babeau, p. 245-263.

(2) Voir les demandes identiques des cahiers de Resson, de Rhèges, etc. (*Arch. parlementaires.*)

(3) Sur les droits seigneuriaux voir entre autres : l'abbé Mathieu, *op. cit.*, p. 271-325. — Paul Boiteau, *Etat de la France en 1789*, passim. — Taine, *L'ancien régime*, p. 52, 456, 531, 538. — Albert Babeau, *Le Village en 1789*, liv. III. — A. Pizard, *La France en 1789*, p. 105-131. — Je n'indique ici que des ouvrages de vulgarisation, on y trouvera la bibliographie complète du sujet.

(4) Charles-Mathias, comte d'Alençon, seigneur de Neuville-sur-Orne, est cité parmi les gentilshommes électeurs de l'ordre de la noblesse au bailliage de Bar-le-Duc. (Cf. *Doléances*, etc., p. 19.) Il était fils de Jean-Baptiste, comte d'Alençon, et de Catherine-Victoire de Rozières, et avait épousé, en 1747, Mlle de Nettancourt. (Voir son contrat de mariage, en date du 26 avril, et divers actes de partage. *Arch. de la Meuse*, E. 43.) Cette famille devait sa noblesse à des lettres d'annoblissement, obtenues en 1566, par Nicolas d'Alençon,

« peine à se défendre d'une foulle de procès, que luy suscite « sans relâche le seigneur, qu'elle a le malheur d'avoir. »

Les doléances contre la tyrannie des seigneurs abondent dans les cahiers de 1789. Car, s'il y avait quelques gentilshommes accomplissant avec bienveillance les devoirs que leur imposaient leurs droits, exerçant avec sagesse le pouvoir patriarcal dont ils étaient revêtus, provoquant le travail, répandant l'aisance, les plus nombreux étaient mauvais seigneurs. Pour briller à la cour, pour entretenir un luxe coûteux, dont la vue seule irritait le paysan, ils exigeaient avec rigueur les droits et les redevances, et souvent abandonnaient à un rapace intendant l'exercice de leur autorité ! Je ne parle pas ici des violences et des crimes impunément commis par les nobles (1), heureusement de pareils faits sont rares au XVIII^e siècle. Aussi l'influence du seigneur est-elle presque nulle dans la communauté. « Il en est le premier habitant, « mais on le tient à l'écart. » L'édit du 25 juin 1747, qui réorganisa les municipalités de village (2), avait essayé de relever cette influence en y appelant les membres des deux premiers ordres. Le seigneur devait désormais prendre part à l'administration communale et présider le conseil des notables. Mais bien peu de nobles se rendaient au désir du gouvernement, et cette tentative resta vaine (3).

Le seigneur était donc pour ses vassaux un indifférent ou un ennemi. Ce dernier cas est le plus fréquent. Aussi, que de luttes, que de contestations ! « Le paysan, se sentant protégé « par la loi, résiste au seigneur : il lui intente des procès ; il « les soutient avec une ténacité que rien n'ébranle. Devant les « tribunaux, il se sent l'égal de son maître et l'on pourrait « citer de nombreux arrêts qui lui donnèrent gain de cause. « Aujourd'hui, dit-on sous Louis XIV, il faut qu'un gen-

demeurant à Vavincourt. (*Arch. de la Meuse*, B, 267, f° 148.) Les d'Alençon portaient le titre de comte depuis 1732. Leurs armes étaient : *d'azur à la face d'or, accompagnée en tête d'une levrette d'argent, bouclée de gueules.*

(1) Babeau, *op. cit.*, p. 177.

(2) *Ibid.*, p. 52-54.

(3) Voir l'*Appendice*.

« tilhomme ait droit et demi pour gagner son procès contre un « paysan (1). »

Cette ardeur processive rencontrait heureusement des obstacles. La communauté, déclarée *mineure* dès le XVIIe siècle (2), était placée sous la tutelle de l'intendant. D'après un édit rendu en 1738 par Stanislas et qui fit loi jusqu'à la veille de la Révolution: « Il est défendu aux communautés d'intenter « aucune action, sans consentement des habitants, pris dans « une assemblée générale, et permission écrite de l'inten- « dant (3). »

Cette tutelle administrative semble bien lourde aux gens de Neuville qui, continuellement en procès avec leur seigneur, ne sont occupés « qu'à faire des délibérations et à en solliciter « l'approbation » : ils demandent donc « qu'on ne nécessite « les communautés qu'à la seule autorisation du ministère « public, leur protecteur-né. »

Et cependant, quelle confiance pouvait inspirer au rédacteur des doléances, la justice seigneuriale qui, alors, dans toute la Lorraine, « fonctionnait régulièrement en première « instance, comme l'attestent des milliers de procédures ti- « rées des greffés et déposées aux archives de la Cour de « Nancy (4)? » Ces justices étaient souvent tenues par des avocats du bailliage voisin, qui ne pouvaient suffire aux devoirs de leur charge (5). Quand on s'éloignait des villes, le siège était occupé par un ancien tabellion ou, même pis, par un simple praticien dont la partialité et l'ignorance occasionnaient des plaintes fréquentes.

De plus, le seigneur avait la nomination des juges et, naturellement, les choisissait dévoués à ses intérêts. « Lorsque la

(1) Babeau, *op. cit.*, p. 178.
(2) Déclaration du 7 juin 1659. — *Anc. lois françaises*, XVII, 372.
(3) Ordonnances de Lorraine, t. VI, p. 115, art. 6.
(4) Mathieu, p. 289.
(5) Un même avocat pouvait être juge dans plusieurs seigneuries à la fois. M. Gœury, l'aîné, était juge de vingt-huit villages. Ces magistrats faisaient comparaître les parties chez eux, *par emprunt de territoire*, ou bien il fallait leur payer des frais de déplacement outre leurs honoraires, déjà fort onéreux. Mathieu, p. 290-291.

« cause du seigneur était mauvaise, il donnait délais sur « délais, et si l'on obtenait à toute extrémité un jugement, il « fallait plaider contre le greffier pour obtenir la délivrance « de l'acte, et contre le sergent, pour qu'il le signifiât. Aussi, « Loiseau déclarait-il, dans son *Traité des Offices*, que les « juges de village prennent cette habitude de croire qu'ils ne « sont établis que pour servir leurs maîtres (1). »

Sans doute, on punissait sévèrement le juge prévaricateur, et même on avait essayé d'introduire dans les justices inférieures l'inamovibilité, afin de donner quelqu'indépendance aux magistrats. Les parlements, de leur côté, protégeaient les juges locaux contre le caprice et l'arbitraire des seigneurs. Mais, en 1789, cette triste situation n'a guère changé, « l'arme « terrible de la justice n'a de vigueur dans les mains de plu- « sieurs que pour travailler les fidèles sujets du Roi et assou- « vir leur vil intérêt et leurs passions », et tout le monde est d'accord avec les gens de Neuville pour demander au Prince « de retirer des engagistes le droit de justice qu'ils possèdent « mal à propos, puisqu'il ne peut appartenir qu'au souve- « rain. »

Il serait plus facile alors d'obtenir l'unité de juridiction, de simplifier la procédure, en un mot, de supprimer les lenteurs ruineuses de la justice féodale et administrative.

Un droit dont les paysans d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, étaient extrêmement jaloux, c'est le droit d'administrer librement les biens et les revenus de la communauté, et, parmi ces biens, les plus précieux sont assurément les bois et les forêts. Or, si toutes les affaires communales devaient généralement être soumises à l'examen et à l'approbation de l'intendant, l'usage des bois, prés, marais, landes, pâtis, pêcheries, dépendait spécialement des Maîtrises des eaux et forêts (2), qui connaissaient, à l'exclusion des autres juges, toutes ces matières litigieuses.

La France était répartie entre vingt Grandes Maîtrises des

(1) Babeau, p. 204.

(2) Sur ce sujet, voir entre autres : Paul Boiteau, *Etat de la France en 1789*, p. 332-333. — Mathieu, *op. cit*, p. 255-257.

eaux et forêts, subdivisées elles-mêmes en grueries royales, grueries en titre, triages, etc., selon les lieux et les usages de ces lieux. Neuville ressortissait à la Grande Maîtrise de Lorraine et Barrois et au siège particulier de Bar-le-Duc. La plupart des Grands Maîtres résidaient à Paris. Le tribunal supérieur de Paris avait le droit d'évoquer les causes de leurs tribunaux, au grand déplaisir sans doute des gens que cet usage forçait à se déplacer ; mais on s'en souciait peu.

Les *Grueries* avaient mission de juger tous les délits forestiers, elles réglaient l'aménagement des coupes, délivraient les portions affouagères, accordaient, sur demandes justifiées par le syndic et les ouvriers compétents, le bois dont les habitants avaient besoin pour bâtir ou réparer leurs maisons. Le surplus des coupes et le produit des futaies étaient vendus au profit de la communauté.

Les officiers des maîtrises multipliaient autant que possible ces ventes, sur le prix desquelles ils prélevaient « les sols pour livres. » En outre, ils conservaient toutes les sommes versées par les acquéreurs, et percevaient pour ce dépôt un droit de garde. Les communautés ne pouvaient alors obtenir la levée de ces deniers pour leurs besoins urgents qu'à force de requêtes, auxquelles on ne répondait pas toujours.

Toutes les ventes sont permises, et les forêts sont dépeuplées, au point « que, dans l'espace de dix ans, le prix des bois « de toute espèce a augmenté de moitié », dit le cahier de Blainville-sur-l'Eau, d'accord en cela avec celui de Neuville, qui se plaint « des dégradations révoltantes auxquelles et la « négligence des gardes et l'éloignement des officiers de maî- « trises exposent les forêts. » Il faut donc tenir la main à ce que « pour la conservation des bois » la justice soit strictement rendue et qu'il soit ordonné « que les gardes seront res- « ponsables de tout délit dont ils n'auront pas fait rapport « suffisant pour asseoir une juste condamnation. »

Ces justes réclamations ont été entendues, et l'avenir a donné un démenti au proverbe : *Les grueries sont des grugeries.*

Par eux-mêmes, ces cahiers parlent assez net et assez ferme pour que je trouve inutile d'ajouter une conclusion à tout ce qui précède. Je ne ferais qu'allonger encore cette trop longue communication, au risque d'affaiblir l'intérêt qu'a pu provoquer la lecture de ces curieux documents.

Permettez-moi, cependant, avant de terminer, d'émettre un double vœu.

Je voudrais que l'autorité supérieure s'occupât de veiller de plus près à la conservation des archives communales, qui contiennent tant de pièces intéressantes pour l'histoire du pays; qu'elle ordonnât d'en dresser un catalogue exact et aussi détaillé que possible.

Ensuite, rappelant ici que le Conseil Général de la Meuse vient de prescrire l'inventaire des archives départementales postérieures à 1790, je souhaiterais que notre Société prît l'initiative d'une publication générale sur l'histoire du Barrois pendant la Révolution. Certes, elle compte parmi ses membres assez de personnes compétentes et sages pour pouvoir entreprendre un travail aussi grave et qui comporte toute la sérénité de l'Histoire. Ce serait, ce me semble, dignement célébrer le prochain anniversaire d'événements, dont le souvenir peut troubler encore quelques esprits chagrins, mais qui n'en restent pas moins des plus importants et des plus glorieux dans notre propre histoire, comme dans celle de l'humanité.

## Appendice.

« Le règlement du 25 juin 1787 établit des conseils dans « toutes les communautés de pays d'élection où ils n'avaient « point été institués. Le seigneur et le curé en faisaient partie « de droit. Trois, six ou neuf membres, selon le nombre de

« feux, les composaient. Ils se réunissaient de droit tous « les dimanches après la messe. S'il n'y avait rien à traiter, « on l'inscrivait au procès-verbal. Ils étaient élus au scrutin « par l'assemblée paroissiale, qui était l'ancienne assemblée, « restreinte aux habitants qui payaient au moins 10 livres « d'imposition foncière et personnelle. On votait au chapeau « pour ceux qui savaient écrire, à voix haute pour ceux qui « l'ignoraient. Les assemblées générales, dont le rôle était « singulièrement réduit, se réunirent encore dans certaines « cinconstances, comme pour la nomination des maîtres « d'école ; elles furent aussi convoquées au moment des élec- « tions générales de 1789 (1). »

Voici un assez curieux exemple de l'application que reçut, dans le Barrois, le Règlement municipal de 1787. Ce sont les procès-verbaux d'élection des membres du Tiers-Etat et d'installation de l'assemblée municipale de la communauté de Naix.

Cejourd'hui, huit juin mil sept cent quatre vingt huit, la communauté de Naix ayant été convoquée et les membres d'icelle présens au nombre de quarante neuf habitans, il a été procédé par la voye du scrutin en présence de Monsieur Pierre-François Gossin conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au Baillage Royal de Bar-le-Duc, Seigneur de Naix et Pétoncourt, député par le Roi à l'assemblée provinciale de Lorraine et Barrois, comissaire à cet effet, à l'Election des représentans du Tiers dans l'assemblée municipale de laditte communauté, et ont été choisis à la pluralité des suffrages : Me Brice Jacquemin notaire royal héréditaire audit Baillage de Bar, le Sr Nicolas Varnerot substitut de M. le Procureur du Roi, et le Sr Clément Pierre Munier, laboureur. De quoi a été dressé le présent procez verbal que les dits élus ont signé avec nous, M. le Curé, le sindic de la Communauté et son Greffier, le lieutenant de maire, le maire de laditte communauté n'ayant comparu à cause de son absence.

Fait à Naix, en la maison Curiale, le huit juin 1788.

*Ont signé :* Gossin, C. P. Munier, N. Varnerot, B. Jacquemin, F. Mécuson et J. F. Maury.

Cejourd'hui neuf juin mil sept cent quatre vingt huit, les membres du Tiers élus par devant nous le jour d'hier ont été convoqués en la maison curiale pour assister à l'assemblée qui se tiendra après l'Election des représentans des deux premiers ordres.

(1) A. Babeau, *Le Village sous l'ancien régime*, p. 53.

La dite assemblée pour l'élection des représentans des deux premiers ordres s'est trouvée composée de nous, de M. le Curé, et de M. Pierre Baudot, chanoine de l'Abaye de Saint-Léon de Toul, les propriétaires desdits deux premiers ordres n'ayant envoyé d'autres mandataires, et n'y ayant personne de ces deux ordres qui puisse assister à l'assemblée municipale, M. Baudot s'étant excusé d'y venir à cause de la distance du lieu de sa résidence, l'assemblée municipale pour les deux premiers ordres ne sera composée que de nous et de M. le Curé.

Et à l'instant, les membres du Tiers, élus à l'assemblée paroissiale du jour d'hier, ayant été convoqués, étant entrés et ayant pris séance, il a été mis en délibération de choisir un greffier de l'assemblée municipale. Et ayant été procédé à cette élection par la voye du scrutin, le choix est tombé sur Joseph Lallemend qui a réuni la pluralité des voix.

Et à l'instant ledit Joseph Lallemend mandé, il a en sa qualité prêté entre nos mains le serment.....

Dans la même séance l'assemblée a procédé à l'élection d'un syndic de l'assemblée municipale..... Les suffrages se sont trouvés réunis sur Me Brice Jacquemin qui a accepté et promis.....

L'assemblée a décidé qu'elle tiendrait sa première séance le dimanche suivant pour procéder à l'Election d'un député du Tiers en remplacement de Me Brice Jacquemin nommé syndic.

Diverses délibérations ont ensuite été prises sur des affaires communales.

Et avant de signer, M. Baudot a accepté d'être membre de la municipalité et a aussi signé.

*Ont signé :* Gossin, Baudot, ch., J. F. Maury, B. Jacquemin, N. Varnerot, C. P. Munier, J. Lallemend.

(*Archives de la commune de Naix.*)

# UNE VISITE
# DU COMTE DE BISMARCK
## AU LYCÉE DE BAR-LE-DUC

(26 août 1870)

PAR

A. COLLIGNON

Professeur de rhétorique au Lycée de Nancy.

L'enthousiaste et méticuleux historiographe de M. de Bismarck pendant la guerre de 1870-1871, le docteur Moritz Busch, si grand qu'ait été son zèle, a cependant laissé subsister quelques lacunes dans le récit des faits et gestes de son héros. — En voici tout au moins une que nous sommes en mesure de combler. — On lit dans son livre : *Le comte de Bismarck et sa suite* (page 49 de la traduction publiée chez Dentu), le renseignement suivant, à la date du 26 août : « Le chef est allé, suivant les uns, voir le Roi, faire une promenade dans la ville haute et les environs, disent les autres. » Or ici le Dangeau prussien a été insuffisamment informé. — Le chef n'était ni chez le Roi, ni à la ville haute, mais il consacrait une partie de sa matinée à visiter le lycée de Bar, alors et pour cause, vide d'élèves. Le fait est assez singulier et mérite d'être noté. — Au moment même où s'opérait le mouvement de conversion de l'armée allemande sur Sedan, mouvement

auquel Bar-le-Duc servait en quelque sorte de pivot, M. de Bismarck trouvait le loisir de deviser avec quelques maîtres restés au lycée sur les mérites comparés de l'éducation allemande et de l'éducation française. Il parlait, comme s'il eût été entouré d'un vaste auditoire, de la guerre, de ses causes, de ses conséquences, développait les thèmes favoris des journaux allemands d'alors, et, exprimait ses vœux pour la paix, tandis que s'apprêtait le piège sanglant où notre armée devait se prendre et succomber malgré sa vaillance. — Ne faut-il voir là que l'ostentation d'un esprit vigoureux qui veut prouver à quel point il est calme, sûr de lui, et sait se détacher des soucis du présent, malgré la gravité de la partie qui s'engage? Est-ce un simple mouvement de curiosité qui amène le ministre allemand dans le premier établissement scolaire de quelque importance qu'il ait rencontré depuis son entrée en France? Ce qui porterait à le croire, c'est que le même jour, on le voyait s'asseoir, comme un promeneur oisif, à l'octroi de la route de Fains, dans la petite chambre du préposé. Là, pendant plus de vingt minutes, il faisait toutes les questions imaginables sur les droits prélevés, sur les objets qui y étaient astreints, etc. Il n'est cependant pas défendu de constater que sa visite au lycée eut des conséquences pratiques. Peu de temps après le départ du chancelier, on y installait une ambulance où bientôt les typhiques et les dysentériques prussiens et bavarois allaient se trouver en nombre. Lorsqu'il inspectait salles et dortoirs, M. de Bismarck, en homme positif, ne perdait pas de vue sans doute ses malades et ses blessés.

Quel que soit d'ailleurs le motif qui l'a poussé, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire le récit de sa visite. Nous l'empruntons aux notes recueillies immédiatement après par le maître élémentaire qui l'avait accompagné. Dans la notice de M. Jules Baudot sur le mois d'août 1870 à Bar-le-Duc, (*Almanach de Bar*, 1873), notice d'ailleurs fort bien faite et qui exprime avec beaucoup de vivacité nos tristesses patriotiques d'alors, quelques lignes seulement sont consacrées à ce petit épisode de l'invasion : « Pendant la journée,

« le comte de Bismarck parcourut la ville, se promenant « librement au milieu de la foule. Sa haute stature et son « uniforme de cuirassier, tout blanc, le faisaient aisément « reconnaître : la large raie jaune de sa casquette durcissait « encore la mâle énergie de sa figure septentrionale ; mais « son visage ne trahissait ni fatigue, ni préoccupation. Dans « la visite qu'il fit au lycée, il émit, dit-on, quelques observa- « tions piquantes sur la différence de l'éducation en France « et en Allemagne. » M. J.-J. Laguerre, dans son ouvrage intitulé : *Les Allemands à Bar-le-Duc* (Comte-Jacquet, 1874), se contente de citer le passage que nous venons de donner, et qui contient une légère erreur de date. C'est dans la matinée du 26, et non dans la journée du 25 qu'a eu lieu la visite du comte de Bismarck au lycée de Bar-le-Duc.

Laissons maintenant la parole à M. H..., maître élémentaire, dont nous transcrivons exactement le procès-verbal, en nous bornant à y ajouter quelques menus détails, que nous tenons de bonne source.

« Le 26 août 1870, vers dix heures et quart, j'étais à « déjeuner avec M. le surveillant général et plusieurs maîtres, « quand on est venu m'annoncer que M. de Bismarck et son « aide de camp étaient au lycée. Je suis sorti du réfec- « toire au moment où ils allaient y entrer. M. de Bismarck « s'est présenté très poliment et m'a demandé la permis- « sion de visiter les salles de classe. Je les lui ai montrées « toutes, suivant son désir, et toujours, par *honneur*, il me « faisait passer avant l'officier qui l'accompagnait. Il s'est « informé du nombre des élèves dans chaque classe, du « nombre d'heures donné à chaque enseignement, du degré « des études. De là, nous sommes montés dans les salles « d'études. M. de Bismarck a trouvé très étrange que les « carreaux des fenêtres fussent dépolis, qu'il ne fût pas « permis aux élèves d'ouvrir ces fenêtres et qu'il y eût aux « portes des judas. C'est alors qu'il a commencé à déblatérer « contre l'internat : « Toute ma haine, a-t-il dit, se réveille à « la vue d'un établissement semblable. J'ai passé dans un « internat les premières années de ma jeunesse ; j'étais très

« longtemps sans revoir ma famille; j'étais tenu très sévère-
« ment; aussi j'aimerais mieux y voir aujourd'hui mon fils
« que moi. » — Il a parlé alors des universités allemandes et
« a reconnu que les jeunes gens y sont trop libres, mènent
« souvent une vie princière, entraînés qu'ils sont par des
« camarades, et cela, même quand leurs ressources ne le leur
« permettent pas. Mais il est l'ennemi juré de l'internat, et
« croit que tôt ou tard la France imitera l'Allemagne en le
« supprimant. Il a trouvé les dortoirs fort bien disposés et a
« demandé le nombre des élèves couchant dans chacun d'eux.

« De là nous sommes passés à la chapelle du Lycée. M. de
« Bismarck est entré découvert, est resté là quelques instants
« et a trouvé que c'était triste et sombre. Il a blâmé aussi la
« disposition des bancs qui, au lieu de faire face au chœur,
« étaient placés le long des murs latéraux. Il a ensuite visité
« le gymnase dont le matériel lui a paru assez complet. Il est
« très partisan des exercices gymnastiques.

« Ayant appris que le Lycée avait un Cercle, il a demandé
« la permission d'y entrer. Il s'est assis à la table où se trou-
« vaient plusieurs maîtres, a pris un verre de kirsch et a bu :
« *à la paix.* « Car il ne faut pas vous dissimuler, disait-il, que
« cette guerre nous fait autant de mal qu'à vous. Et ce qu'il y
« a de plus regrettable, c'est que si l'une des deux nations
« est écrasée, elle cherchera à se relever; c'est alors une
« guerre à recommencer. Aussi ne serais-je pas surpris que
« les complications actuelles durassent cinquante ans. » — Il
« a critiqué notre organisation militaire, a dit que ce n'est pas
« en si peu de temps qu'on peut former une armée et que
« jamais la mobile ne pourra remplacer les vieux soldats.
« Beaucoup de pays, ajouta-t-il, ont déjà essayé ce système de
« levée en masse; mais il n'y a qu'en Espagne qu'il ait un peu
« réussi. »

« Puis il reprit : « Vous êtes pour nous des voisins bien
« inquiétants. Depuis Louis XIV, voilà, je crois, la douzième
« fois que vous nous attaquez. Aussi nous voulons que pareille
« chose n'arrive plus à l'avenir. Et tous les traités se sont
« toujours conclus à votre avantage. »

« Lorsqu'il apprit que j'étais des environs de G..., il me « dit qu'il était passé chez moi le 24. C'est alors qu'il raconta « les batailles de Rezonville et de Gravelotte : « Mon fils a « été blessé à la ferme de Mariaville ; une balle lui a traversé la « cuisse. » Il a avoué que ces batailles du 16 et du 18 avaient « coûté beaucoup d'hommes aux Allemands, mais qu'ils n'a- « vaient pas reculé devant ces sacrifices, pour occuper les « positions qu'ils avaient aujourd'hui.

« Il nous a dit plusieurs fois qu'il ne s'attendait pas à la guerre ; « qu'au moment de la déclaration, il était dans une ville d'eaux, « et qu'il avait été terrifié en recevant une dépêche de Berlin « le demandant immédiatement. « Je ne pouvais croire qu'il fût « vrai que la France nous déclarât la guerre. »

« M. de Bismarck est sorti du Lycée à 11 heures 1/2, après « avoir salué chacun en particulier. »

Nous avons cru devoir publier ce petit document. Si pénibles que soient les souvenirs qu'il éveille, ces faits appartiennent à l'histoire anecdotique de la guerre. On a retrouvé dans la conversation de M. de Bismarck plus d'une idée énoncée par lui dans ses entretiens avec le docteur Busch ou exprimée devant ce fidèle secrétaire, et développée par sa plume docile dans les journaux à la discrétion du Chancelier. Quant à ses critiques pédagogiques qui se résument en ceci : plus d'air, plus de liberté pour la jeunesse, diminution ou suppression de l'internat, nous serions assez porté à les juger bien fondées, et, sur ce point particulier M. de Bismarck aurait bien pu avoir parlé en « sage ennemi. »

# LA

# FAMILLE DES RICHIER

## D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

PAR

LÉON GERMAIN

Membre de l'Académie de Stanislas,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie lorraine,
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France.

Depuis quelques années, la curiosité du public et les recherches des savants se sont portées d'une façon particulière sur l'histoire de l'art français; la Lorraine ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement général, et, parmi les noms célèbres auxquels des publications importantes ont été consacrées, celui de Ligier Richier, plus que tout autre, attire actuellement l'attention. Le grand sculpteur n'est pas indigne de ce privilège : l'inconnu de sa vie, l'originalité de son génie, sa carrière artistique écoulée presque, sinon tout entière, dans notre pays, enfin, les œuvres remarquables qui nous restent de lui et de son école, tant de motifs, rarement réunis, font comprendre l'intérêt qui s'attache au chef de l'atelier de Saint-Mihiel, et aux élèves formés par ses leçons.

Au siècle dernier, à peine connaissait-on le nom de l'auteur du *Sépulcre*. En 1708, Gueudeville l'appelle « Hugues de Saint-Mihiel » (1). Pour la première fois, en 1751, Dom Calmet lui

(1) *Atlas historique. Dissertation sur la Lorraine*, p. 154.

donne son véritable nom, mais avec une hésitation bien voisine de l'incertitude, et, parmi les renseignements recueillis par lui, combien peu sont authentiques !

De nos jours, les travaux de MM. Dumont, H. Lepage, Dauban, plus récemment ceux de MM. Dannreuther, Bonnet et l'abbé Souhaut, enfin les recherches que poursuivent encore MM. L. Maxe-Werly et Natalis Rondot, ont apporté des éléments bien précieux pour l'histoire de Ligier et de ses successeurs. Cependant, il reste beaucoup à faire.

Après l'attribution critique des œuvres de Richier, après le classement des faits authentiques et des dates qui doivent servir de jalons pour reconstituer l'existence des différents membres de la famille, rien n'est peut-être plus nécessaire que de chercher à établir la généalogie de ces artistes, de manière à connaître leur parenté, l'époque de leur naissance, de leur mariage, de leur décès, afin aussi de mieux comprendre leurs destinées par l'examen de leurs relations sociales.

Nous avons lieu d'espérer que le froid et aride travail dans lequel nous allons essayer de grouper les nombreux renseignements relatifs à chaque membre de la famille des Richier, qui étaient restés disséminés jusqu'à ce jour, offrira quelque utilité pour les recherches futures; il permettra de saisir l'état des connaissances acquises et des hypothèses formulées dans les dernières publications. Ces hypothèses concernent surtout les attributions artistiques, et des études toutes récentes nous persuadent que beaucoup d'entre elles seront à réformer; mais l'heure de revenir sur ces questions n'a pas sonné encore.

Bornons-nous donc à étudier la parenté des différents membres de la famille avec Ligier, puis à énoncer sommairement, sans les discuter, les œuvres attribuées à chacun d'eux.

## LE PÈRE DE LIGIER.

### *Jean I*[er] (?).

Il est bien extraordinaire qu'aucun des écrivains qui se sont occupés de Ligier Richier, ne paraisse avoir eu connaissance

du très curieux *Catalogue des archives de l'abbaye de Saint-Mihiel*, qui fut imprimé en 1853 (1); les circonstances auxquelles il dut de voir le jour mériteraient pourtant d'être rappelées, car elles présentent un intérêt sérieux. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce document étrange, et nous devons nous borner à en transcrire le numéro suivant :

297[b]. « Notices sur Ligier Richier et le s. sépulcre, de la main de Mr. Marchand.

» Nous y avons ajouté un rôle original de la taille de St-Mihiel, en 1503, dans lequel, au verso du 4[me] feuillet, on trouve JEHAN RICHIER, *qui paraît être le père de notre artiste* (2). »

## LA MÈRE DE LIGIER.

### *N. Dagonville* (?).

L'exactitude de la tradition suivant laquelle Ligier serait originaire du village de Dagonville, est infirmée par les lettres patentes du duc de Lorraine, lesquelles, en 1530, déchargeant le grand sculpteur du payement de toutes tailles, le disent *natif* de Saint-Mihiel. Mais, vers la fin du XV[e] siècle, existait dans cette ville une famille nommée *Dagonville*, qui habita une maison contiguë à celle des Richier, et dans laquelle on pourrait, ce semble, chercher sans trop de témérité la mère de Ligier. De la sorte, la tradition ne serait pas complètement fausse; il y aurait seulement eu confusion entre le nom d'une famille et celui d'une localité, erreur des plus fréquentes.

M. Dumont nous apprend, en effet, que la maison voisine de celle de Ligier, dans la rue Haute-des-Fosses, appartint « à

(1) *Catalogue des archives de l'abbaye de St. Mihiel, en Lorraine, Paris, 1853* (imprimé chez G. Grote, à Hamm sur Lippe). Une couverture spéciale, impr. à Paris, porte : « *Catalogue de cartulaires*, Paris, Edwin Tross, 1853. » L'introduction est signée : « D[r] L. Tross, Hamm s. Lippe. Westphalie, Prusse. »

(2) Nous devons prévenir que l'auteur du *Catalogue* a, dans quelques passages, confondu la famille de Ligier Richier avec celle de Didier Richier, le héraut d'armes.

Jean Martinot, et, après lui, *à Jehan Dagonville* (1). » Il ne dit pas l'époque, mais l'orthographe *Jehan* n'est pas postérieure au XVI^e^ siècle, époque à laquelle on commença à écrire *Jan* et *Jean*.

Toujours sans indiquer d'époque, M. Dumont cite, comme ayant reçu la sépulture dans l'église abbatiale, à l'entrée de la chapelle des Abbés : « Nicole Dagonville, aumônier, qui donna 2 fr. (2). »

Nous ne serions pas surpris que cette famille ait porté plus anciennement le nom de *Magulot*, qu'elle aura ensuite délaissé pour celui de son lieu d'origine. En parlant des sépultures de la chapelle de Notre-Dame, dans la même église, M. Dumont indique : « Jehan Magulot de Dagonville, et sa femme, et Jehan, leur fils, 17 fr. (3) » — En 1454, au nombre des officiers municipaux de Saint-Mihiel, le même auteur cite : « Jacquemin Maguillot (4). »

Ce nom fut, plus tard, porté par un vicaire général du diocèse, comme l'apprend le document suivant : « Grande charte originale du 6 novembre 1548, par laquelle Maguillot, vicaire général de l'évêque de Verdun, confirme la fondation de la chapelle du *Saint-Sépulcre* au cimetière du monastère de Saint-Mihiel, faite par Dom Loupvent, prieur de Saint-Mihiel, après son retour de la terre sainte (5). »

### LA FEMME DE LIGIER.

*Marguerite Royer ou Rouyer.*

Le nom de la femme de Ligier Richier nous est révélé par

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 184.

(2) *Ibidem*, p. 14. — Parlant d'un nouveau jeu d'orgues qui fut terminé en 1683, M. Dumont (*ibid.*, t. II, p. 124) dit : « Le premier organiste à qui il fut confié, se nommait Joseph *Dageville*, qui recevait 450 francs d'appointement. » Nous ne nous souvenons pas d'avoir retrouvé ailleurs ce nom; comme les caractères *e* et *o*, en minuscule gothique manuscrite, offrent la plus grande ressemblance, l'original n'aurait-il pas porté *Dagouille* (avec une abréviation sur l'*o*), c'est-à-dire *Dagonville ?*

(3) *Ibidem*, t. IV, p. 19.

(4) *Ibidem*, t. III, p. 347.

(5) *Catal. des arch. de l'abb. de St-Mih.*, n° 296.

deux actes retrouvés à Genève par M. Grivel, archiviste d'Etat, à la suite des recherches demandées par M. Jules Bonnet (1). Ces documents importants, une quittance de Ligier, du 2 août 1566, et le partage de sa succession, daté du 11 avril 1567, appellent la femme du grand sculpteur *Marguerite Royer*. Nous savons, d'autre part, que le mariage eut lieu, à Saint-Mihiel, vers 1530, puisqu'à cette époque, et à l'occasion de l'événement, le duc Antoine donne à Ligier des lettres d'affranchissement de toutes tailles et impositions (2). « Liegier Richier (dit le souverain)..., natif et à présent demourant en ceste nostre ville de Saint-Mihiel..., s'est puis naguieres marié soubs nous en ce dit lieu... » De cette expression *soubs nous*, M. l'abbé Souhaut (p. 75) croit devoir conclure que le mariage avait eu lieu en présence du duc; elle signifie simplement, ce nous semble, que les époux étaient tous deux ses sujets, et contractaient alliance dans ses états, *sous son autorité*.

Voici l'indication d'une parente de Marguerite Royer :

Jean Richier, présumé petit-neveu de Ligier (v. Jean IV), eut pour marraine « Nicolle, femme à Claude Lescarignat ». Or, la même personne figure, dans un autre acte (3), sous le nom de « Nicole *Royer*, veuve de Claude Lescarignat »; quel est cet acte ? celui du baptême de François Jacquier, frère aîné de Pierre (4), que tint plus tard sur les fonts Marguerite Grolot, femme de Gérard Richier (fils de Ligier). Ainsi, le doute n'est guère possible : Nicole Royer appartenait à la même famille que la femme de Ligier.

D'un autre côté, ne doit-on pas être disposé à voir un proche parent ou allié de *Gérard* Richier, fils de Ligier, en la personne

(1) Jules Bonnet, *Ligier Richier*, extr. du *Bull. du protestantisme français*, 1883.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 19. — Texte imprimé par MM. : H. Lepage, *Quelques notes sur des peintres lorrains...*, dans *Bulletins de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1854, p. 24; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV (1862), p. 403; Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. II (1865), p. 466; Souhaut, *Les Richier...*, p. 74.

(3) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 338.

(4) Dans la pétition de 1560 figure : « Pierre Jacquier, dit ...?... boulanger. » M. Dannreuther ajoute (d'après M. Dumont, *Hist. de St.-Mih.*, III, 348) qu'il fut maire en 1566.

de *Gérard* Rouyer, dit Courbas, qui était architecte, travailla avec lui aux fortifications de Nancy, en 1598, et habitait Saint-Mihiel ?

A cette époque, on écrivait assez indifféremment *Royer* et *Rouyer*, car la prononciation ne différait presque pas; de nos jours, on dit d'habitude *Roi-ié* et *Rou-ière*, mais autrefois c'était plutôt *Ro-ié* et *Rou-ié*. Ce sont évidemment deux formes d'un même nom; du reste, à l'article d'une famille anoblie appelée *Rouyer*, précisément originaire de Saint-Mihiel, Dom Pelletier fait remarquer l'existence de ces deux variantes (1).

Où, demandera-t-on, avons-nous trouvé le nom de ce parent présumé de Richier? C'est tout d'abord l'abbé Lionnois qui, dans l'*Histoire de Nancy* (2), nous fait connaître un document important. Par un traité du 10 février 1599, dit-il, en transcrivant un ancien Mémoire sur Nancy, « M^re *Gerard Rouyer*, dict *Lorba*, masson et entrepreneur des fortifications, fut chargé de vuyder la terre du bastion *le Marquis*..., etc. » — Plus loin, il est question d'un autre traité passé le même jour avec « *Pierre Royer*, espinglier », qui pourrait bien appartenir encore à cette famille.

Nul doute que *Lorba* ne renferme une erreur de copie ou d'impression; il faut lire *Corba*, variante de Courbas. M. Dumont (3) nous apprend que « Gerard Rouyer, dit Courbas », fut l'un des premiers habitants de Saint-Mihiel qui bâtirent des maisons dans le quartier des Halles, vers 1588 (4). Il appartenait à une bonne famille, car il ne pouvait qu'être proche parent de « Did. Rouyer, *aliàs* Courba, maçon », qui figure dans la pétition de 1560, demandant la liberté du culte réformé, et qui est assimilé par M. Dannreuther à « Didier Rouyer », com-

(1) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 717.

(2) Tome I, p. 30.

(3) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 191. — V. aussi p. 390, où, au nombre des « géomètres et maçons » de Saint-Mihiel, l'auteur nomme « Didier Rouyer, dit Corbat. »

(4) M. Dannreuther a l'obligeance de nous apprendre que ce *Gérard Rouyer* fut reçu bourgeois de Metz en 1615. Il pense que *François Royer*, dit Cassemer, marchand, qui signa la pétition de 1560, pouvait être aussi de la même famille.

merçant notable, lequel fut maire en 1558, construisit l'un des premiers dans le quartier des Halles, vers 1588, et reçut des lettres d'anoblissement en 1598 (1). Toutefois, cette identification n'est pas formellement prouvée (2).

Voici l'acte de naissance d'un Gérard Rouyer, qui ne peut être le même que le précédent, mais lui était sans doute très proche parent; nous l'avons copié dans les registres paroissiaux de Saint-Mihiel :

1589, août. — « Le 14 que dessus a esté baptisé Girard, filz à Jehan Le Rouyer et Judith, sa femme. Parain : Pieron Baillon; maraine : Françoise, femme à Françoys Adam (3). »

Veut-on connaître l'acte de baptême d'un autre enfant des mêmes? Voici :

1591, octobre. — « Ce 27 a esté baptisé Jehan, filz à Jehan Le Rouyer et Judith, sa femme. Parain : David Henry (4); maraine : Marguerite, femme à Jehan de Manonville. »

Cette famille, comme celle des Richier, affectionnait le prénom de *Jean*. On verra plus loin que la marraine de Joseph Richier, fils de Gérard, fut Françoise, femme de *Nicolas Rouyer*. Il est donc difficile de nier une parenté entre les deux familles.

Nous l'avons dit plus haut : l'identification de Didier Rouyer, dit Courbas, avec Didier Royer, manufacturier, anobli en 1598, manque encore de preuves; elle nous semble toutefois présumable, vu les apparences de parenté entre la famille de ce dernier, et celle de Ligier Richier.

En effet, M. Dumont nous apprend que le deuxième enfant de Didier Rouyer et de Suzanne le Dart, fut tenu sur les fonts, le 4 septembre 1591, par « Isaac de la Réaulté » et par « *Nicolle, veuve de Claude Lecarignat.* » Isaac de la Réaulté doit

(1) Daunreuther, *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel*, ext. des *Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1883. — Cf. Dumont, *Nobil.*, etc.

(2) Elle est cependant très probable, ainsi que nous le dirons plus loin.

(3) Dans la pétition de 1560 figurent « Thoussaint Adam », « Jean Adam », et « Claude Adam. »

(4) Dans la pétition de 1560 figure « Jean Hanry, pelletier. »

être le cousin germain de Mathieu de la Réaulté, parrain de Joseph Richier, et l'on reconnaît, dans la marraine, *Nicole Royer*, dont la parenté ne prête guère à la discussion.

Le quatrième enfant du même Didier Rouyer eut pour parrain, en 1595, *Claude Jacquier* (1), sûrement proche parent de Pierre Jacquier, anobli en 1624, dont, comme on le sait, les deux premiers enfants furent tenus sur les fonts par des parents de la famille Richier.

Il y a donc de sérieuses probabilités en faveur de l'identification de *Didier Rouyer*, dit *Courbas*, avec *Didier Rouyer*, anobli en 1598, comme aussi de la communauté de famille : 1° de ce dernier, 2° de *Marguerite Royer*, femme de Ligier Richier, 3° de *Nicole Royer*, femme de Claude Lescarignat, 4° de *Nicolas Rouyer*, mari de Françoise, 5° enfin de *Jean le Rouyer*, époux de Judith, père de Gérard et de Jean.

### LES FRÈRES DE LIGIER.

#### 1° *Claude* (?).

M. l'abbé Souhaut donne deux frères à Ligier Richier ; il se fonde sur la tradition consignée par Dom Calmet et sur des probabilités d'attribution de différents ouvrages ; mais il se trompe, selon nous, en invoquant, en outre, le témoignage de M. Dumont.

« Les recherches de M. Dumont, dit-il (p. 8), l'amenèrent à désigner des noms de *Claude* et de *Jean*, les collaborateurs de Ligier, sans préciser s'ils étaient ses frères ou ses neveux. »

En réalité, dans la partie biographique de son *Histoire de Saint-Mihiel*, M. Dumont s'est exprimé de la manière suivante :

« Plusieurs Richier passent pour avoir exercé la profession de Ligier, notamment *Gérard*, son fils, *Jean* et *Claude*, QUE L'ON CROIT ÊTRE SES NEVEUX... (2) »

(1) Peut-être le même que le personnage dont M. Dannreuther (*ibid.*, p. 16, note 2), dit : « En 1610, un Claude Jacquier, teinturier, de Saint-Mihiel, se réfugia à Metz. » — M. Dannreuther nous signale aussi « Didier Jacquier », de Saint-Mihiel, reçu bourgeois de Metz en 1603.

(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 407. — Les actes portant

Et dans sa notice sur Kœurs, qui est postérieure de sept années, le même auteur dit encore : « En 1543, une autre dépense de 7 francs... est faite chez Me Claude, imagier à Saint-Mihiel, pour 3 images en la chapelle. *Ce Claude était aussi un Richier*, SANS DOUTE NEVEU DE LIGIER (1). »

Comme, cependant, il n'existe aucune preuve certaine qui permette de connaître le degré précis de parenté de Claude avec Ligier, nous admettrons provisoirement l'hypothèse de M. l'abbé Souhaut.

Le même auteur croit reconnaître les initiales de *Claude Richier* sur le retable d'Hattonchatel ; il estime que cet artiste collabora à plusieurs des œuvres de Ligier, s'occupant plus particulièrement de la décoration architecturale ; il lui attribue en outre : les beaux retables de Génicourt (1531), de Dom-julien (1541), de Saint-Nicolas, de Neufchâteau ; le bas-relief de l'Assomption, à Kœurs, et deux statues de la collection Moreau (2).

### 2° *Jean II* (?).

Le nom du frère de Ligier, présumé le cadet, et que nous appellerons Jean II, n'existe dans aucun document ; il ne repose donc absolument que sur la permanence de ce prénom dans la famille.

M. Souhaut pense que Jean travailla à Saint-Mihiel, à Nancy, à Solesme, sous l'inspiration et la direction de ses aînés (p. 8). Il lui attribue, en particulier, le jubé de l'église abbatiale de Saint-Mihiel, le calvaire de Troyon, le groupe de la Samaritaine, à Saint-Mihiel, le Christ de la cathédrale de Nancy, enfin le groupe du grand séminaire de la même ville.

le nom de Jean Richier, relatifs soit au petit-fils, soit au petit-neveu de Ligier, sont de dates très postérieures au grand sculpteur ; aussi M. Dumont ne dit-il nullement que les deux artistes en question aient été ses collaborateurs.

(1) Dumont, *Ruines*, t. II (1869), p. 360.

(2) Nous indiquons ces attributions pour mémoire, et afin de les grouper. Dans un autre travail, nous reviendrons sur quelques-unes d'entre elles.

M. l'abbé Souhaut dit, dans une note (p. 303) : « Dans le dénombrement fait à Saint-Mihiel, en 1600, nous lisons le nom de la veuve de Jean Richier. » — Mais est-il prouvé qu'il s'agisse d'un parent de Ligier? Les actes de baptême de 1592 et 1605, qu'on trouvera plus loin (v. Jean IV) font voir combien ce nom *Jean Richier* était fréquent. Serions-nous obligé de reconnaître un meurtrier dans la famille de nos sculpteurs, lorsque nous lisons (1) qu'une rémission de peine fut accordée, en 1550, à « Jean Richier, qui avait tué son cousin ? »

ENFANTS DE LIGIER.

### 1° *Gérard.*

L'existence et le nom de Gérard Richier, fils de Ligier, sont prouvés par plusieurs actes ; en outre, M. Natalis Rondot, qui s'occupe avec tant de perspicacité et de succès des artistes anciens, a découvert au musée de Berlin, et a fait reproduire par des moulages, quatre médaillons sculptés par Jean Richier (de Metz), qui représentent son père, Gérard, sa mère, Marguerite Groulot, et les parents de sa femme. Lorsque ces médaillons seront publiés, comme nous espérons que M. N. Rondot ne tardera pas à le faire, on connaîtra, par conséquent, les traits du fils de Ligier. Suivant une communication faite à la Société des Lettres de Bar-le-Duc, par M. L. Maxe-Werly, renfermant de ces médaillons une description que nous reproduirons à l'article de Jean, le premier porte l'inscription : GERARD RICHIER 1600 Æ 66, puis, sur la tranche, J R (en monogramme) F. 1617 ; ce qui met la naissance de Gérard en 1534, et sa mort en 1600.

Nous avons déjà essayé de recueillir les actes qui rappellent ce sculpteur (2) ; il faudra donc nous borner ici à un très court résumé.

En 1559, Gérard s'occupa, avec son père, des dispositions des fêtes données à Saint-Mihiel en l'honneur du duc et de la

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. III, p. 242.

(2) *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel*, ext. des *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, 1884.

duchesse. En 1560, il signa la pétition demandant la liberté du culte réformé. Une quittance du 2 août 1566 prouve qu'à cette époque il habitait Genève. Dans la même ville, en 1567, il fit le partage de la succession paternelle. En 1573, on le voit payer, à l'abbaye de Saint-Mihiel, un cens dû pour sa maison. En 1578, revenu dans cette ville, il fut chargé de dresser des plans pour la rectification des rues et places ; en la même année il travailla au palais ducal de Nancy. Pendant plusieurs mois de l'année 1586, il donna asile, dans sa maison de Saint-Mihiel, aux cours de Droit, établis momentanément dans cette ville. Le 21 octobre 1581, fut baptisé son fils Joseph. Le 2 avril 1598, il passa un marché pour la décoration des nouveaux bastions de Nancy. Il mourut enfin, comme on l'a vu, en l'année 1600 ; sa femme lui survécut.

M. l'abbé Souhaut attribue à Gérard quatre remarquables cheminées, exécutées à Saint-Mihiel, puis des statuettes et des bas-reliefs conservés dans la même ville, à Chauvoncourt, à Nancy et à Bar.

Le médaillon de la femme de Gérard porte la légende : MARGUERITE GROULOT. 1614. Æ. 72, et sur la tranche, I R (en monogr.) F. 1617 ; ce qui place la naissance en l'année 1542.

M. Dumont, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, fit, le premier, connaître, dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, le nom de la femme de Gérard Richier. Le 12 février 1603, dit-il, MARGUERITE GROLOT, *veuve de Gérard Richier*, bru de Ligier, fut marraine de Pierre, second fils de Pierre Jacquier, anobli en 1624. On droit présumer, ajoute-t-il, qu'elle était fille de Toussaint *Grollot*, clerc-juré et contrôleur, et sœur de Mahaut Grollot, qui épousa Jacques le Dart, petit-fils de Didier, anobli en 1529.

Voici le texte de l'acte de baptême, tel que nous l'avons transcrit récemment dans les registres paroissiaux de Saint-Mihiel, conservés dans les archives de la mairie.

1603, 12 février. — « Ce mesme jour a esté baptisé Pierre, filz à Pierre Jacquier et Marie, sa femme. Parain : Daniel Morel ; maraine : Marguerite Grolot, vefve de feu Girard Richier. »

Il est très probable que Gérard Richier eut cinq fils : Jean,

Jacob, Daniel, David et Joseph. L'acte de baptême du dernier, le seul connu, porte la date du 21 octobre 1581. A cette époque, Gérard habitait donc Saint-Mihiel, et avait apparemment fait retour au catholicisme. On peut être surpris de lui voir naître un fils aussi tard. Gérard, ainsi que nous le disait M. Rondot, naquit vers 1534... On se mariait jeune autrefois. La date de 1581 serait donc l'extrême limite pour la naissance d'enfants de Gérard. C'est de 1565 à 1570 qu'il faudrait chercher les actes des aînés.

Malheureusement les registres de cette période n'existent plus. D'ailleurs, s'il est probable que le premier enfant naquit à Saint-Mihiel, les noms des deux suivants indiquant, comme choisis dans l'ancien Testament, les tendances protestantes de la famille, permettent de croire qu'ils vinrent au monde ailleurs qu'à Saint-Mihiel.

M. Natalis Rondot nous confirme tout à fait dans cette opinion. « Né vers 1534 », a-t-il l'obligeance de nous écrire, « Gérard était maître en 1560; il avait 26 ans. Il était probablement marié déjà. Il a pu avoir un premier enfant à Saint-Mihiel, quitter Saint-Mihiel quelque temps après son père, et passer quelques années à Lausanne et à Genève. Ses fils Jacob, Daniel (et David), ont dû naître à l'étranger. »

Toutefois les registres paroissiaux de la fin du XVI^e^ siècle et du commencement du suivant attestent, — conformément à la remarque de M. le pasteur Dannreuther, et ainsi qu'on le verra plus loin par des exemples, — que les noms tirés de l'ancien Testament étaient, à cette époque, extrêmement usités à Saint-Mihiel.

### 2° *Bernardine.*

Bernardine, qui nous est révélée par les documents retrouvés à Genève, épousa « noble Pierre Godari (ou Godart), fils de noble Etienne Godart, natif de Saint-Myer (Saint-Mihiel) » ; il était sans doute ingénieur ou architecte, car un document, du 8 mai 1559 le qualifie « homme ingénieux pour les forteresses (1). » Tourné de bonne heure vers les idées de la

(1) Jules Bonnet, *ibid.* — Les ducs de Lorraine appelèrent d'Italie

Réforme, il avait quitté sa patrie et habitait Lausanne lorsqu'il dressa, le 20 septembre 1558, par-devant un notaire de Genève, un testament dans lequel il mentionne sa femme et sa fille Marguerite. L'année suivante, Pierre Godari quitta Lausanne pour Genève ; l'acte du 8 mai 1559 atteste qu'il reçut gratuitement le droit de bourgeoisie : mais il mourut peu de temps après, car un acte du 19 octobre suivant mentionne : « Maistre Pierre Godary, ingénieur, décédé. »

Nous lisons enfin le nom de Bernardine dans l'acte de partage de la succession paternelle du 11 avril 1567.

Sa fille, Marguerite Godari, épousa, le 25 avril 1569, à Genève, Jean de Serres, pasteur de Jussy, le futur historien réformé.

les premiers ingénieurs qui travaillèrent aux fortifications de Nancy; peut-être Pierre Godari y était-il allé étudier son art, et y avait-il italianisé son nom. De même, Nicolas *Goberti*, originaire du diocèse de Toul, et qui devint suffragant de Verdun avec le titre d'évêque *in partibus* de Paneade (1508-1543), était allé passer quelque temps à Rome, et y avait évidemment modifié son nom (Roussel, *Hist. de Verdun*). — Dans les lettres-patentes par lesquelles les ducs accordent des faveurs à leurs artistes, ils rappellent volontiers les voyages faits par plusieurs d'entre eux en Italie ; on ne voit rien de tel dans l'acte signé en 1530, par le duc Antoine, pour Ligier Richier, ce qui constitue un argument, qu'on ne peut négliger, contre la probabilité de son séjour dans le pays de Michel-Ange.

Postérieurement à la rédaction de ce travail, M. Dannreuther a eu l'amabilité de nous adresser la note suivante, qui constitue un document nouveau sur Ligier Richier et nous apprend que, en 1549, Pierre Godart était architecte en Lorraine et n'avait pas encore italianisé son nom : — Octobre 1549. Gilles de Trèves, doyen de Saint-Maxe de Bar, « par le conseil et advis de Mes Légier et Pierre Godart, *maistre masson* », propose à MM. du Chapitre une rectification au projet primitif de la chapelle qu'il voulait édifier, et ce, « en présence des susdits Mres Légier et Godart, et aussi du Me masson de Bar, Jullien le paintre, Michel, son gendre, et plusrs autres. » (Arch. de la Meuse, *Clergé séculier*, vol. Ier, fol. 198, vo. Registre des chapitres généraux de la collégiale de Saint-Maxe.)

Ajoutons encore que M. Dumont (*Ruines*, IV, 83) mentionne un échange, en 1511, dans lequel est comprise *Jeanne Godary* de Maizey, fille de corps du duc audit lieu.

PETITS-FILS DE LIGIER.

1° *Jean.*

Jean Richier, fils de Gérard, comme le prouve son acte de mariage, vécut dans la religion réformée et alla habiter Metz, dont il fut reçu bourgeois au mois de juin 1607. Dans les premiers jours de mars 1615 (1), il épousa Judith de la Cloche, fille de Claude de la Cloche, orfèvre (2) à Metz, et chef d'une des premières familles protestantes du pays; il mourut le 16 décembre 1625. On connaît de lui différents travaux de sculpture, exécutés à Metz (3).

Voici la note relative aux quatre médaillons sculptés par Jean Richier que M. L. Maxe-Werly a lue, dans le courant de cette année, devant la Société des Lettres de Bar-le-Duc, et qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire ici.

MÉDAILLONS DE JEAN RICHIER, AU MUSÉE DE BERLIN.

«... Sans revers et de forme ovale, mesurant 90$^{mm}$ sur 68, ces quatre pièces forment deux groupes bien distincts; faits à un an d'intervalle, leur exécution est un peu différente, les personnages n'ont point la même position, leur costume s'est modifié et sur l'un de ces groupes l'artiste a inscrit son monogramme sur la tranche du buste et non dans le champ. Toutefois ces quatre médaillons forment un tout inséparable, dans lequel on reconnaît une même main, reproduisant ses sujets sans leur avoir fait prendre une pose de convention, et surtout sans avoir prétendu les idéaliser. Tous quatre sont la portraiture fidèle des parents de Jean Richier, et, si le médailleur n'a point fait une œuvre qui le place au premier

(1) L'époque tardive de ce mariage nous fait quelque peu douter que Jean ait été l'aîné des enfants de Gérard.

(2) Et non *ministre*, comme l'a dit par erreur M. Abel (*Bull. de la Soc. d'arch. de la Moselle*, 1863, p. 39.)

(3) On le voit, nous dit M. Dannreuther, exécuter quelques travaux, notamment, en 1612, la fontaine Saint-Jacques à Metz, avec *son neveu* Toussaint Hainzelin, de Saint-Mihiel, fils de Florentin Hainzelin.

rang parmi les artistes français du XVI^e siècle, si son talent est loin d'égaler celui de Jacob Richier, il a du moins le mérite de nous avoir laissé le portrait exact de Gérard, le fils de Ligier Richier.

1° — CLAVDE DE LA CLOCHE. Æ. 64.

Buste à droite, portant le col droit.

Au-dessous : IR. (en monogramme) F. 1616.

» Ce Claude de la Cloche est le père de Judith, femme de Jean Richier; il avait épousé Barbe Hayotte, dont le nom peut être reconnu dans celui de Hazotte donné à l'un des signataires de la pétition de 1560.

» Ce nom de Hayotte est assez répandu dans notre région; il est encore porté par une famille de Bar.

2° — BARBE HAYOTTE. Æ. 59.

Buste à gauche.

Au-dessous 1616, sans le monogramme.

» Ces médaillons, exécutés sans doute à Metz dans l'année qui suivit celle de son mariage avec Judith, nous offrent les portraits de ses beaux-parents, Claude de la Cloche, orfèvre, demeurant dans cette ville, et Barbe Hayotte, que l'on peut croire originaire de Saint-Mihiel et fille d'un réfugié, peut-être de Claude Hayotte.

3° — GÉRARD RICHIER 1600. Æ. 66.

Buste de 3/4 dirigé à droite, portant la collerette.

Au-dessous, sur la tranche, IR (en monogramme) F. 1617.

» ... Le médaillon de Gérard, en nous indiquant son âge et l'année de sa mort, nous fait connaître l'époque de sa naissance en 1534.

4° — MARGVERITE GROVLOT 1604. Æ. 72.

Buste de 3/4 dirigé à gauche.

Sur la tranche, IR (en monogramme) F. 1617.

» Marguerite Groulot appartenait sans doute à la famille de Toussaint Groullot, notaire à Saint-Mihiel en 1528, et que nous retrouvons clerc-juré contrôleur de la prévôté en 1571, lors de la rédaction des coutumes. La légende de ce médaillon permet toutefois de rétablir avec certitude le nom exact (1) de la femme de Gérard Richier...

» Exécutés longtemps après la mort des personnages qu'ils représentent, les deux médaillons du second groupe doivent avoir été reproduits d'après des portraits qui ne nous sont pas parvenus... »

M. Dannreuther donne trois enfants à Jean Richier.

« 1° Judith, née le 29 septembre 1616, qui eut pour marraine Pauline Joly, fille du procureur général du Roy, femme de Jérémie de Vigneulles. — 2° Jean, baptisé le 5 septembre 1618, qui épousa à Metz, le 5 août 1646, Marthe, fille de Paul Le Bachellé et d'Anne Le Goulon ; il fut reçu ministre à Gien en 1643, et exerça successivement les fonctions pastorales à Bar-sur-Seine, et dans l'église française de Francfort-sur-le-Mein, où il vivait encore en 1680. — 3° Suzanne, baptisée le 2 août 1620. » — Jean Richier et Marthe Le Bachellé eurent deux filles, Catherine, née le 19 février 1631, et Marie, dont on trouve l'acte mortuaire le 3 février 1652.

2° *Jacob.*

L'examen des dates et la religion de Jacob Richier établissent d'une manière à peu près certaine, que cet artiste était

(1) Il ne faut pas demander trop d'exactitude pour les noms propres à une époque où l'on voit un nom écrit de plusieurs manières dans le même acte, et parfois des personnes instruites le varier dans leurs signatures.

l'un des fils de Gérard Richier. Il fut longtemps au service du connétable de Lesdiguières et travailla à Lyon ; de là vient qu'il est peu connu dans son pays d'origine. Dans un article sur les sculpteurs de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle, publié cette année même dans la *Revue lyonnaise*, M. Natalis Rondot vient de mentionner cet artiste dans les termes suivants :

« JACOB RICHIER (...1608-†1640 ou 1641.)

» Jacob Richier, maître sculpteur, est né à Saint-Mihiel, en Lorraine.

» Il est très probablement fils de Gérard Richier, sculpteur, et de Marguerite Groulot, sa femme. Gérard, né en 1534, était fils de Ligier Richier, un des plus grands sculpteurs français...

» Jacob Richier a épousé en 1615 Jeanne Chaléon, dont il a eu deux fils : David et Charles.

» Il a été au service du connétable de Lesdiguières, et fut le principal décorateur du château de Vizille. Il fit le tombeau de Lesdiguières, le tombeau de la première femme du maréchal, Claudine de Bérenger, et celui de sa seconde femme. Il exécuta des sculptures à Grenoble.

» Richier habita Vizille et Grenoble, puis fit à Lyon un assez long séjour. C'est pendant ce temps qu'il fit les tombeaux de Charles de Neufville, marquis d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais, et de Jacqueline de Harlay, sa femme. Ces tombeaux de marbre, surmontés des statues de bronze des personnages, furent élevés dans l'église des Carmélites, à Lyon (1).

» Jacob Richier a modelé la charmante médaille qui présente l'effigie d'une jeune femme parée comme on l'était au temps de Louis XIII, avec la légende suivante :

MARIE DE VIGNON MARQVISE DE TREFFORT.

» Buste de la marquise de Treffort tourné à droite.

» Au bas : I. R. F. 1613.

(1) « Charles de Neufville fit faire de son vivant son tombeau ; il est mort en 1642. La statue était signée : *Iacob Richier, 1635.* »

» Cabinet de France : de bronze rouge, 105mm 6. Collection des RR. PP. Jésuites, à Lyon : de bronze clair, 108mm 5.

» Marie Vignon fut aimée du maréchal de Lesdiguières, qui l'épousa en 1617.

» Ce médaillon est l'une des œuvres les plus remarquables que l'art du médailleur ait produites en France (1). »

M. Maxe-Werly a communiqué à la Société de Bar une gravure du beau médaillon en question.

M. Natalis Rondot a l'obligeance de nous écrire en outre : « Jacob Richier était de Saint-Mihiel; j'en ai la certitude par une pièce originale. Il s'est marié à Grenoble; sa femme... lui a survécu. — Jacob était dans le Dauphiné à partir de 1611; il était au service de Lesdiguières, un maître exigeant et d'humeur difficile ; il a fait trop de travaux de 1611 à 1624, pour avoir pu aller travailler de temps en temps en Lorraine. — Jacob est certainement celui des Richier, avec Ligier, dont l'existence est la plus certaine, dont les travaux ont le plus d'unité, dont l'œuvre est, du moins en partie, la mieux connue. »

Après les éditeurs de l'Abécédaire de Mariette, après MM. Dauban et Maxe-Werly, M. l'abbé Souhaut avait donné différents renseignements sur Jacob Richier ; mais on n'était arrivé à aucune certitude touchant le nom de son père.

L'attribution à lui faite des stalles de Ligny (1631) et des cheminées de Velaisne (1633) paraîtra sans doute contestable, car Jacob n'eut guère le temps de travailler en Lorraine ; le monogramme IR peut s'appliquer tout ausi bien à Joseph et aux nombreux Jean. Il est certain que Jacob est l'auteur du tombeau de Lesdiguières, mort en 1626, et qu'en 1635 il sculpta à Lyon un autre monument funèbre pour le marquis d'Halincourt (2). En 1622, en même temps que le futur connétable, Jacob Richier fit retour à la religion catholique.

(1) Natalis Rondot, *Les sculpteurs de Lyon du quatorzième au dix-huitième siècle*, p. 41-42. (Extr. de la *Revue lyonnaise*, 1884.)

(2) Parlant de Jacob Richier, M. Souhaut (p. 365) dit : « La famille de *Dolincourt* confie encore à l'artiste, en 1635, un tombeau qui suppose sa présence à Lyon. » — Il s'agit sans doute du tombeau de Charles de Neufville, marquis *d'Halincourt*, dont parle M. N. Rondot.

Le dessin du monument de Lesdiguières est-il réellement perdu ? M. Noël possédait, dans sa célèbre collection, le dessin d'un tombeau au bas duquel était écrit : « *Jean Richier*. Fait le 20 juin 1604 à Vizille en Dauphiné. » M. Bonnaire prétendait aussi avoir en sa possession « dans une collection de dessins originaux », deux planches identiques d'ensemble, mais quelque peu variées dans les détails, qui portaient chacune la signature autographe de *Jean Richier*, et la même légende que le dessin de M. Noël.

Ces deux témoignages ne nous inspirent qu'une confiance extrêmement limitée. Nous doutons que ces dessins fussent des originaux et nous soupçonnons l'un de leurs possesseurs d'avoir augmenté, en les altérant, les inscriptions primitives.

Les planches signalées ne représenteraient-elles pas les projets du monument de Lesdiguières ? C'est la question que nous pose M. Rondot dans les termes suivants :

« La légende de ces dessins telle que la donne M. Bonnaire est bien singulière.

» Vizille, en 1604, plusieurs années avant la construction du château de Lesdiguières, devait être un petit bourg, dans lequel on ne s'explique pas qu'un sculpteur ait pu être établi. Mais, admettant le fait, ce sculpteur aurait travaillé à Grenoble, qui n'est guère qu'à trois ou quatre lieues de Vizille (ce que Jacob a fait plus d'une fois), et je ne sache pas qu'aucun ouvrage ait été fait à Grenoble par un Jean Richier. Les comptes ne nous ont pas conservé ce nom.

» Quant à voir dans ce dessin de Jean Richier, fait en 1604, le projet du tombeau de Lesdiguières, œuvre de Jacob, une telle hypothèse est inadmissible. Lesdiguières est mort plus de vingt ans plus tard. Il a fait faire son tombeau de son vivant par Jacob Richier, mais nous savons à quelle date et dans quelles circonstances.

» Les dessins dont parlait M. Bonnaire étaient-ils des originaux ; et, si oui, la légende était-elle réellement contemporaine ? Si on lisait : « J. Richier, fait à Vizille, le 20 juin 1624 », ces dessins seraient de Jacob, et ils pourraient être le projet du tombeau du connétable. »

Déjà nous avions eu occasion de dire que les inscriptions des dessins de M. Bonnaire sont suspectes et qu'on a traduit arbitrairement le monogramme IR par *Jean* et *Joseph Richier*, sans parler de *Jacob* (1).

### 3° *Daniel.*

Au nombre des enfants de Gérard Richier, il convient sans doute de ranger Daniel. M. Rondot, consulté par nous sur cet artiste, nous répond :

« Voici la seule note que j'aie sur lui : Daniel, fils de Gérard Richier, profession inconnue, était à Nancy entre 1618 et 1624... Je n'ai pas trouvé cette mention dans des pièces originales ; elle m'a été donnée verbalement. Par qui ? Je n'en ai aucune idée. »

En admettant qu'il fût l'un des fils aînés de Gérard, et qu'il se maria très jeune, il pourrait être le même *Daniel Richier* qu'on voit, d'après les notes de M. le pasteur O. Cuvier, dont nous devons copie à l'obligeance de M. Dannreuther, habiter Metz en 1580, avec la qualité de *masson*, et y épouser, le 28 octobre 1586, Nicolle, fille de Jean Crépinet, de Lorry-le-Pont.

M. l'abbé Souhaut (p. 310) mentionne Daniel et sa fille, Marguerite, dans le passage suivant :

« En 1620, pour *certaines bonnes considérations*, on voit une somme de 200 francs, allouée par le Duc à Daniel Richier. Ce devait être un petit-fils, ou même un arrière-petit-fils de Ligier, car Marguerite Richier, fille de ce Daniel, aurait apporté en dot, en se mariant à un apothicaire nommé Bidault, la maison dont nous avons admiré le plafond et la cheminée (la maison de Ligier Richier). Mais Daniel n'est pas connu dans les traditions de notre école. »

### 4° *David.*

M. Abel mentionne David comme le second fils de Ligier

(1) *Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt*, p. 22 et 30, et *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne*, p. 42.

Richier : « Nous le voyons, dit-il, en 1607, à Metz, prêcher avec le titre de ministre (1). » MM. Dannreuther et Jules Bonnet n'ont pas cru pouvoir le mentionner. M. l'abbé Souhaut dit qu'il n'a trouvé aucune trace de lui.

Cependant les notes de M. le pasteur Cuvier nous apprennent que *Benjamin*, fils de *David Richier*, *ministre*, fut baptisé le 6 septembre 1607. Il eut pour parrains le seigneur Benjamin d'Aumalle (2) et Jean Durant, conseiller du roy ; pour marraines, Sara Busselot (3), femme de Pierre Joly, procureur général, et Anne Laronde, femme d'Etienne Mozet. Le nom de la première marraine, dont la famille est originaire de Saint-Mihiel, permet de penser que David sortait aussi de cette ville, et les dates portent à croire qu'il était fils de Gérard Richier ; il est à re-

(1) *Bulletin de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1863, p. 39.

(2) La famille d'Aumalle nous est peu connue. Dom Pelletier (*Nobil.*, p. 473) mentionne un acte, de 1533, où figure « *Bonne Daumalle*, fille de *Jean Daumalle*, écuïer, seigneur de Nampsel. » M. Dumont (*Ruines*, V, 65 ; *Fiefs de Comm.*, II, 338) rappelle le même fait ; il écrit le nom de la seigneurie *Nampcel* et *Nanceil*, et ajoute que la mère de Jean d'Aumalle était « Lucie de Wispech. » — Au XVII^e^ siècle, *Ermangarde d'Aumale* épousa Henri-Philippe de Raigecourt (Moréri, 1759, t. X, add., p. 23.)

Nous ne savons si cette famille se rattachait à « *Jean d'Aumale*, chevalier, seigneur d'Espaigny », qui épousa « Jeanne de Soissons-Mareul, vicomtesse de Mont-Notre-Dame », et fut père de *Catherine*, mariée, en 1486, à Jean II de Rennel, chevalier (Moréri, IX, 137). Cette dernière famille d' « AUMALE » portait *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois besans d'or*, suivant un fragment d'un tombeau de la famille de Rennel, conservé au Musée historique lorrain.

(3) La famille Busselot, de Saint-Mihiel, était nombreuse ; l'un de ses membres, nommé Jacques, fut l'un des chefs du mouvement religieux réformateur ; il signa, le premier, la pétition de 1560 et, plus tard, se réfugia à Metz ; deux frères, Jacques et Jean Busselot, furent anoblis, à Saint-Mihiel, en 1578. Ce dernier eut une fille, Bonne, qui épousa *Claude Rouyer*, peut-être parente des Richier. Nous remarquons qu'une petite-fille de son frère Jacques, appelée Françoise, fut tenue sur les fonts, le 11 nov. 1621, par *David Chaligny*, et par *Paquotte*, femme de *Daniel Simonin*, boulanger (Dumont, *Nobil.*). Or, on sait par tradition que les célèbres fondeurs Chaligny étaient alliés aux Richier ; Daniel Simonin était vraisemblablement parent de Jean Simonny, parain de Joseph Richier ; enfin les prénoms *David* et *Daniel* furent portés par des enfants de Gérard Richier. Il y a donc lieu de supposer une relation assez rapprochée entre les familles Richier et Busselot.

marquer que Jacob, autre fils de Gérard, donna à l'un de ses enfants le même prénom de *David*.

### 5° *Joseph*.

Voici l'acte de baptême du plus jeune des fils de Gérard :

1581, octobre. — « Le 21e jour, j'ay baptisé Joseph, filz à Gérard Richier et à Marguerite, sa femme. Ses parains : Jean Simonny ; Mathieu la Reaulté, le jeusne ; sa maraine, Francoyse, femme à Nicolas Rouyer. »

On voit que Joseph eut deux parrains. C'était la règle générale à cette époque, nous dit M. Rondot : « Tout enfant baptisé avait : garçon, deux parrains et une marraine ; fille, un parrain et deux marraines. Des deux parrains d'un garçon, l'un imposait le nom, l'autre répondait avec la marraine. »

Le nom donné à l'enfant, ajoute notre savant correspondant, est bien singulier. « A la fin du XVIe siècle, est-ce que les catholiques donnaient ce nom à leurs enfants? On ne peut le regarder que comme appartenant à l'Ancien Testament. Comment, en 1581, un catholique, qui devait paraître suspect, a-t-il osé l'imposer à son fils? »

Essayons de déterminer le second des parrains ; car, du premier, nous ne savons rien, et, quant à la marraine, nous avons déjà fait ressortir la probabilité d'une proche parenté entre Nicolas Rouyer et la femme de Ligier Richier.

Mathieu de la Réaulté le jeune, dont la famille jouissait de la noblesse, ne pouvait qu'être l'un des deux personnages suivants :

1. Mathieu, 9e et dernier enfant d'Ancherin de la Réaulté (vivant en 1551), et de Claude Gerbillon ; il fut seigneur de Rouvres, près d'Etain, et se maria, en 1611, à Jeanne Xaubourel, veuve d'Etienne Bertrand, seigneur de Brin.

2. Mathieu, fils aîné de Mathieu de la Réaulté (frère cadet d'Ancherin, vivant en 1556), et de Dion Bon ; il paraît avoir épousé, à Saint-Mihiel, « Claude Viardin, fille d'honorable homme Liégier Viardin, huissier en la cour », dont il eut six enfants, tous nés postérieurement à 1582.

Nous croyons que c'est le second qui habita plutôt Saint-Mihiel et qui fut surnommé *le jeune*, afin d'être distingué de son père. C'est évidemment celui-ci (et non son fils, comme l'indique M. Dumont) qui exerçait la profession d'orfèvre et figure dans un acte de 1556.

Cette famille était vraisemblablement parente de celle des Rouyer. On a vu que, le 4 septembre 1591, *Isaac de la Reaulté* et *Nicole Royer* tinrent sur les fonts baptismaux Marie, deuxième enfant de *Didier Rouyer* et de Suzanne le Dart.

M. l'abbé Souhaut attribue à Joseph Richier le tombeau de Warin de Gondrecourt, le monument Dieulewart-Pourcelet, quelques morceaux de sculpture conservés à Saint-Mihiel, enfin les œuvres représentées par les treize planches de M. Morey, que nous avons décrites. D'après les dates de ces dessins, et d'un autre que signale M. Noël (n° 4815), Joseph aurait travaillé : en Gascogne, vers 1603; à Paris, en 1604, 1609 et 1625; à Saint-Mihiel, vers 1608; à Metz, en 1624. Mais, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs, il est probable que plusieurs des œuvres précédentes doivent être restituées à Jean Richier qui travaillait à Nancy à la même époque.

Comme le fait observer M. Rondot, les dessins de Joseph Richier datés de 1603 peuvent être tenus pour suspects. « Pour qu'il ait fait des projets, il faut qu'on les lui ait demandés. Je m'étonne qu'on se soit adressé à un jeune homme de vingt-deux ans, en Gascogne, n'ayant pas même le bénéfice d'une notoriété locale. »

### NEVEU DE LIGIER.

### *Jean III.*

L'acte d'un baptême célébré à Saint-Mihiel, le 17 juin 1581 (v. Jean IV), atteste — par le prénom de l'enfant, *Jean ;* par le nom du père, *Jean Richier;* par celui de la marraine, *Nicolle, femme à Claude Lescarignat* (c'est-à-dire Nicole Royer), — qu'il s'agit d'un membre de la famille de Ligier Richier. M. Souhaut, qui a le premier mentionné cet acte, dit en

parlant de l'enfant : « Il était fils d'un Jean Richier, et nous pouvons moralement certifier qu'il faisait partie de la famille de nos illustres sculpteurs, un petit-fils de Claude ou de son plus jeune frère. » Ainsi le père, que nous appellerons Jean III, serait fils de l'un des deux frères de Ligier.

L'acte donne un renseignement de plus, que le même auteur n'a pas fait ressortir : la mère est nommée CATHERINE. Comme les parrains étaient *Jacques* FAGET, *marchand*, et *François* DE BAR, — le même apparemment qui signa, avec cette qualité de marchand, la pétition de 1560, — il y aurait lieu de chercher dans l'une de ces deux familles l'origine de la femme (ou de la mère) de Jean III.

Ce dernier n'est connu par aucun autre document.

### PETIT-NEVEU DE LIGIER.

### *Jean IV.*

Voici l'acte de baptême de Jean IV, fils de Jean III.

1581, 17 juin. — « Le mesme jour, j'ay baptisé Jean, filz à Jean Richier et à Katherine, sa femme. Ses parains : Jacques Faget, marchant; Françoys de Bar; sa maraine : Nicolle, femme à Claude Lescarignat. »

Jean IV semble avoir été, après Ligier et Jacob, l'artiste le plus remarquable de la famille. Nous avons dit ailleurs (1) que, qualifié *maistre masson, demeurant à Nancy*, il s'occupa en 1608 des préparatifs pour la pompe funèbre de Charles III, et travailla, de 1609 à 1615, à la construction et à la décoration de la Chapelle Ducale. Nous avons aussi fait ressortir la part considérable qu'il prit à l'ornementation de la porte Saint-Georges. Enfin nous avons montré qu'il y aurait des raisons sérieuses de restituer à ce sculpteur une partie des œuvres attribuées à Joseph Richier. M. l'abbé Souhaut lui donnerait volontiers aussi les deux bambinos de Saint-Etienne, le groupe de la Charité de la même église, la décoration de la cour de la prévôté-moine, quelques morceaux de sculpture du musée

(1) *L'auteur des statues de la porte Saint-Georges*, 1883; *Monum. funéraires de l'église Saint-Etienne*, p. 42.

historique lorrain, deux statues de la collection de M. Moreau, enfin le bas-relief de la *Mise au tombeau* de M. Morey. D'après M. Dauban, Jean Richier mourut en 1624.

Comme Jean Richier, fils de Gérard, fut aussi seulpteur et mourut en 1525, MM. les pasteurs O. Cuvier et Dannreuther ont bien voulu nous faire observer qu'il y aurait peut-être lieu de restituer à eelui-ei tous les faits que M. l'abbé Souhaut a mis au eompte de Jean petit-neveu de Ligier, l'acte de baptême étant le seul acte dont l'attribution soit incontestable. Toutefois, comme le premier, appartenant à la religion réformée, habitait Metz, tandis que le seeond est dit « demeurant à Nancy », nous préférons, jusqu'à produetion de doeuments nouveaux, respeeter l'ordre établi par nos devaneiers.

M. Souhaut ayant signalé (p. 310) les aetes de baptême de deux autres Jean Riehier, en 1592 et 1605, nous avons pensé qu'il importait de rechereher et de publier ces actes ; nous ne eroyons pas non plus qu'ils se rattachent à la même famille ; ils font voir eombien le nom était répandu à Saint-Mihiel.

1592, oetobre. — « Le 7 a esté baptisé Jehan, filz à Jehan Riehy et Jeanne, sa femme. Parain : George Gombaux ; maraine : Xptienne (*Chrétienne*), femme à Claudin Pierresson. »

1605, septembre. — « Ce 9 a esté baptizé Jean, fil Jean Riehier et Pasquotte, sa femme. Pour parain : Monsieur Warin Gondreeourt, eonseillier en la cour souveraine ; et pour marraine : damoiselle Susanne, la vefve de feu Franeois Rutant. »

Les prénoms féminins *Pasquotte* et *Pentecoste* n'étaient pas rares à eette époque.

Nous avons fait connaître Warin Gondrecourt, en parlant de son tombeau, œuvre de l'un des Riehier.

François Rutant et Suzanne, dont on ne eonnaît pas le nom de famille, furent les parents de Florentin Rutant, dit la Rose, né en 1582, anobli en 1599, et marié à l'une des filles de Warin Gondreeourt.

Nous estimons, avee M. l'abbé Souhaut (p. 365), que Jean Richier a pu être le père de Claude, qui suit.

ARRIÈRE-PETIT-NEVEU DE LIGIER.

*Claude II.*

« Je croirais volontiers », dit M. Souhaut, en parlant de Jean IV, « qu'il eut pour fils ce *Claude Richier*, qui fut occupé par les architectes du palais ducal, en 1628, à réparer les désastres d'un terrible incendie, et refit « les corniches de pierre » de taille qui étaient sur la galerie de la salle du côté des » jardins. »

A titre de simples renseignements, nous rappellerons qu'au nombre des officiers municipaux de Saint-Mihiel, M. Dumont (*Hist. de St-Mih.*, III, 353, 355) mentionne :

En 1666, *Claude Richier*, *épinglier ;*

En 1669, *Claude Richier ;*

En 1709, *C. Richier.*

Nous avons terminé. Mais, peut-être rendrons-nous service en présentant dans son ensemble le résumé de tout ce qui vient d'être dit touchant la famille de Ligier Richier. M. Natalis Rondot, si expérimenté dans ces sortes de recherches, nous invite lui-même à dresser une généalogie. « Ce premier essai figuré, nous dit-il, pourra être inexact en quelques points, mais il aura l'avantage de bien préciser l'état actuel des connaissances. Ce sera un point de départ. Les mêmes faits consignés dans le discours n'ont pas la même valeur ; on les remarque moins. »

C'est donc, en suivant ce bienveillant conseil, que nous offrons, dans le tableau suivant, les résultats de notre travail.

# LA FAMILLE DES RICHIER

RÉSUMÉ GÉNÉALOGIQUE

JEAN I, 1503 (?)
ép. N. DAGONVILLE (?)

- ? CLAUDE I, 1543
- ? LIGIER, né vers 1500, † 1567, ép. MARGUERITE ROYER, 1530, qui lui survécut
  - GÉRARD, né en 1534, † 1600, ép. MARGUERITE GROLOT ou GROULOT, née 1542, † 1614
    - JEAN, 1607, † 1625, ép. JUDITH DE LA CLOCHE, 1615
      - JUDITH, née 1616
      - JEAN, né 1618, 1680, ép. MARTHE LE BACHELLÉ, 1646
        - CATHERINE, née 1651
        - MARIE, † 1652
      - SUZANNE, née 1620
    - ? JACOB, 1603, † 1640 ou 1641, ép. JEANNE CHALÉON, 1615
      - DAVID
      - CHARLES
    - ? DANIEL, 1580-1624, ép. NICOLLE CRÉPINET, 1586
      - MARGUERITE, ép. N. BIDAULT
    - ? DAVID, ministre, 1607
      - BENJAMIN, né 1607
  - BERNARDINE, 1558, 1567, ép. PIERRE GODARI, 1558, † 1559
- ? JEAN II (??)
  - ? JEAN III, 1581, ép. CATHERINE (Faget ou de Bar ??)
    - JOSEPH, né 1581
    - JEAN IV, né 1581, † 1624 (?)
      - (?) CLAUDE II, 1628

# NOTE

# SUR QUELQUES GRAFFITES

DÉCOUVERTS

## DANS LA RÉGION DU BARROIS

PAR

LÉON MAXE-WERLY

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

*Lecture faite dans la séance du 7 mai* 1884.

---

On désigne généralement sous les noms *graffito*, — *graffiti*, les inscriptions antiques tracées à la pointe sur les monuments, les murailles, les vases, et parfois aussi sur les monnaies. Les fouilles faites à Pompeï en ont fait connaître un grand nombre, et, si les anciens n'ont point connu la réclame-affiche qui pénètre partout, et couvre aujourd'hui les façades des maisons dans les endroits les plus écartés, on doit reconnaître que dans tous les temps les murailles ont présenté un tableau, mis pour ainsi dire à la portée des passants, sur lequel ils traçaient, soit au charbon, soit à la pointe, leurs plaisanteries, leurs acclamations, leurs accusations même, parfois aussi la charge plus ou moins réussie de certains de leurs

concitoyens, dont plus d'un, assurément, n'a dû de passer à la postérité, et d'avoir son nom consigné dans les *corpus*, qu'à une inscription de ce genre.

Je n'ai point à rappeler ici ce que peuvent offrir les murs d'une caserne, d'un corps-de-garde ou ceux de nos promenades ; ce n'est point là que j'irai choisir les inscriptions que je désire mettre sous vos yeux. Déjà dans un travail inséré dans nos Mémoires, décrivant les monuments épigraphiques de notre région, j'ai cherché vainement à reconstituer le texte d'une inscription tracée à la pointe sur la panse d'un vase en terre, dédicace amoureuse dont il reste seulement ce fragment :

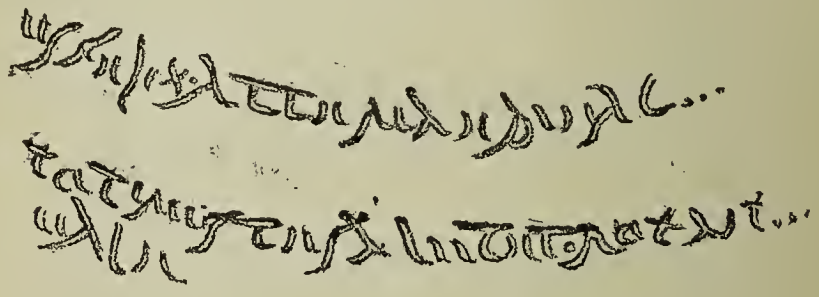

..... us felix Attenae die.....
..... Tatinus te salutet rat.....
..... Vale.

De semblables inscriptions se rencontrent fréquemment sur les vases, sur les bagues, sur les fibules, présents offerts par un amant à sa maîtresse ; on les retrouve, mais sous une forme plus concise, sur des monnaies grecques, et, dans une Étude aussi remarquable par la nouveauté du sujet qui y est traité que par l'érudition profonde dont l'auteur a fait preuve, M. F. Lenormant a décrit un certain nombre de *graffiti* présentant une acclamation admirative, une déclaration, un compliment, tracés à la pointe sur des pièces d'argent, offertes sans doute à des beautés faciles, pour célébrer leurs charmes ou payer leurs faveurs (1).

(1) *Les graffiti monétaires de l'antiquité*, Revue numismatique française, 1874-1877, p. 325.

Quelquefois aussi, lorsque la monnaie était offerte à la divinité pour lui demander d'être favorable, ou comme un *ex-voto* en remerciement de grâces obtenues, on prenait alors le soin d'y tracer à la pointe une courte inscription de dédicace, qui la consacrait aux yeux de tous, et ne permettait pas qu'elle pût être remise en circulation. Telles sont les pièces du cabinet de France avec les *graffiti* « *consacré à Apollon* » « *Offrande à Macedos* » ou simplement « *offrande* » et bien d'autres appartenant à diverses collections, présentant les inscriptions « *sacrée de Didymes* » sous-entendu monnaie, « *à Baal.* » Etc., etc. (1).

Cet usage, chez les anciens, d'offrir des pièces de monnaies à leurs divinités, faisait dire à saint Clément d'Alexandrie que les pèlerins de Paphos, en remettant leur don à Aphrodite, agissaient à l'égard de cette déesse comme avec une courtisane : « et ils lui apportent pour entrer en matière une pièce de monnaie comme on a l'habitude de faire aux hétaïres. »

Νομισμα δέ εισφέρουσιν αύτη οι μυούμενοι ως εταιρα έρασται.

Cette fois, Messieurs, nous ne sortirons point de notre territoire, les inscriptions dont je désire vous entretenir ayant été découvertes dans la région de l'ancien Barrois.

Le musée d'Epinal, si riche en monuments de tous genres, possède une modeste brique recueillie à Grand, sur laquelle, avant la cuisson, il a été tracé, en caractères cursifs, le graffite suivant :

(1) *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 28.

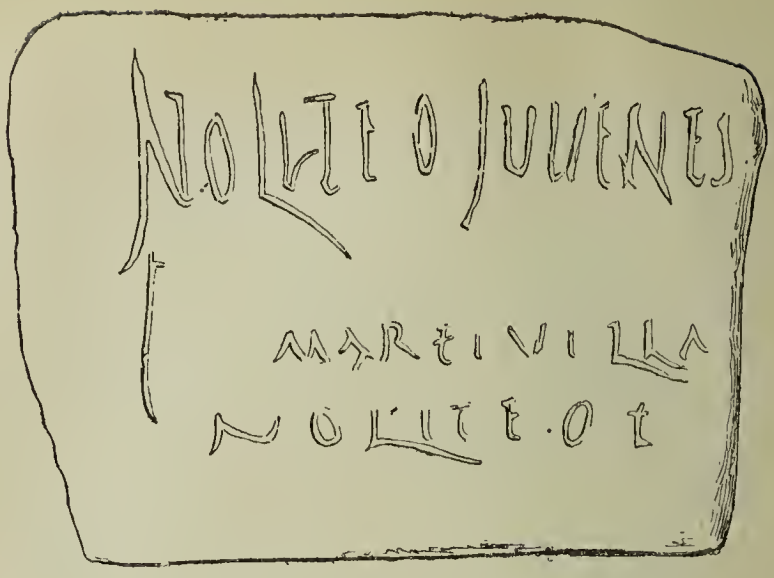

**Nolite o juvenes.....**
**Martivilla.....**
**Nolite o j.....**

Placée dans une vitrine avec quantité d'objets, de provenance et de nature diverses, non décrits dans le catalogue publié par le zélé conservateur M. Félix Voulot, cette brique me parut présenter un certain intérêt. Aussi, profitant de l'autorisation qui m'était généreusement accordée d'estamper et de dessiner tout ce qui pourrait attirer mon attention, je pris sur cette brique une bonne empreinte en papier que, dès mon retour à Paris, je remettais à mon ami et confrère, M. l'abbé Thédenat, en le priant de l'étudier et de la soumettre à la Société des Antiquaires de France (1).

Absent de la séance au moment de la communication faite le 21 mars 1883, j'ai pu seulement quelques jours après prendre connaissance du rapport déposé par mon savant confrère. L'érudition dont il a fait preuve ne saurait surprendre personne, mais je crains que le souvenir de la méthode recom-

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, t. XLIV, p. 139.

mandée par Quintilien, consistant à faire graver sur les tablettes les caractères d'écriture dans le creux desquels l'élève devait promener son style, sans avoir besoin d'être guidé par la main du maître, n'ait entraîné M. l'abbé Thédenat dans une dissertation très savante, et l'ait ainsi éloigné de l'explication toute naturelle que, moins préoccupé des textes anciens, l'examen matériel de cette brique aurait dû lui suggérer.

Que dans l'antiquité, comme de nos jours, il y ait eu dans les écoles des tableaux gravés représentant les caractères de l'alphabet, pour faire apprendre leurs lettres aux enfants, cela est prouvé par de rares monuments qui nous sont parvenus ; que le moyen indiqué par mon confrère, pour faciliter aux élèves le moyen d'apprendre à tracer les caractères, ait été déjà en usage, les citations empruntées à Sénèque et à Quintilien nous prouvent que la méthode actuelle est loin d'être une innovation récente ; mais cependant, quand on étudie attentivement l'empreinte prise sur la brique du musée d'Epinal, il devient bien difficile d'y reconnaître un modèle d'écriture à l'usage de jeunes élèves. En traçant cette inscription, le style a produit dans l'argile molle un sillon dont les arêtes, dures à la cuisson, offrent, à la main qui se promènerait sur cette brique, des aspérités trop sensibles pour me permettre d'admettre l'hypothèse proposée par mon confrère ; je préfère y reconnaître le fait d'un écolier qui, sous l'impression de la lecture répétée que son maître venait de lui donner à apprendre, se sera amusé, en passant près d'une briqueterie, à retracer par deux fois sur une brique encore molle ces mots : *Nolite o juvenes*....., écho persistant de la sentence, de la recommandation, qu'il avait entendue.

Cette proposition, qui m'est toute personnelle, perdra peut-être de sa valeur, quand on se reportera aux temps où le papier était rare et les ressources d'un maître d'école bien précaires. Ne pouvant, comme à Rome (1), faire graver sur le marbre les caractères de l'alphabet qu'il était chargé d'apprendre aux

(1) *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 6831.

enfants, le pauvre magister aurait peut-être tracé sur la terre d'une brique préparée à cet effet, et avant sa mise au four, une sentence, une recommandation invitant la jeunesse confiée à ses soins d'avoir à prendre garde d'enfreindre telle ou telle défense, d'aller par exemple, dévaliser le verger de la villa de Mars?

**Nolite o juvenes.....**
**.....Martivilla.**

Nous n'avons ici, il faut bien le reconnaître, qu'une partie de l'inscription, la brique de Grand ne nous étant pas parvenue intacte.

J'ai inutilement tenté de découvrir quel pouvait être le nom actuel de cette localité : *Martivilla*, qui apparaît dans cette inscription ; serait-ce le nom de la demeure habitée par l'écolier en question? Mes recherches sont demeurées sans résultat et, malgré mon désir de retrouver cette *villa*, je ne puis y reconnaître Martinville du canton de Monthureux-sur-Saône (1), la forme latine *Martivilla* n'ayant pu, selon les lois de la philologie, produire que Marville, nom inconnu dans la région sud de l'ancien duché de Bar.

Placée sous les yeux de l'écolier comme une sentence qu'il devait lire, transcrire et surtout observer, cette pièce intéressante du musée d'Epinal rappelait alors cette *prescripta* en belles lettres cursives découverte à Stein et déposée au musée de Pesth (Hongrie), sur laquelle est tracé un alphabet. Cependant, il serait difficile, je crois, de considérer comme un modèle offert aux élèves la brique du musée de Nimègue dont

(1) En 1250, Guichard de Passavant cède au roi de Navarre Martinville avec la moitié des biens qu'il possédait à Serquex : « Concessit etiam mihi dictus Rex quod hospitale de Biauchemin nec etiam prioratum de Martinvile » (*Fonds français*, 18887, p. 217). Cette indication nous force à reporter à une époque antérieure la fondation du prieuré de Martinville, que les auteurs de la *Notice sur les communes, hameaux, etc., etc., du département des Vosges*, MM. H. Lepage et Ch. Charton, plaçaient vers l'année 1260.

il m'est permis de vous soumettre un dessin fidèle, et sur laquelle la pointe d'un style a gravé également un alphabet, dont partie des caractères se trouvent incorrectement reproduits au-dessous. Si l'inscription supérieure a été tracée par un maître peu habile, que penser de celle répétée dans la partie inférieure ? Ce serait, selon mon opinion, le fait d'un jeune enfant, qui, d'une main encore peu exercée, s'amusait à reproduire, sur tous les objets à sa portée, une leçon reçue objet de ses préoccupations.

Avant de vous communiquer une pièce d'une tout autre nature, qui témoigne combien est naturelle aux désœuvrés cette manie d'écrire sur les murailles, je crois devoir vous soumettre l'estampage d'une brique provenant de l'église de Saint-Samson-sur-Risle, que possède aujourd'hui le musée d'Evreux. Cette pièce du plus haut intérêt, dont M. Ramé ne craint pas de faire remonter la confection au VIII^e^ siècle, vous rappellera peut-être, Messieurs, cette brique décorative découverte à Saint-Joire, qui vous a été soumise en mon nom dans la séance du 4 juin dernier, et sur laquelle j'appelais votre attention. De tels objets se rencontrant très rarement, ils méritent d'être remarqués tant au point de vue du mode de leur fabrication, que de celui de la forme toute spéciale des ornements qui les caractérisent et permettent de leur assigner une époque certaine.

La brique du musée d'Evreux, employée comme claveau dans une arcade en plein-cintre, présente l'inscription suivante qui a été tracée à la pointe dans l'argile encore molle :

**Beatus vir qui**
**non habiit**
**in concilio impio**
**rum**

puis au bas le nom de son auteur : *Avilus scirp-sit*, pour *scripsit*.

Cette inscription, empruntée au premier verset du premier psaume de David, rappelle ces sentences si fréquentes au moyen âge, et dont l'usage s'est perpétué jusqu'à la fin du XVII^e siècle; j'en ai recueilli un certain nombre sur les murs de notre ville. Les unes accompagnaient des cadrans solaires : *Me lumen vos umbra, — Transit umbra et lux permanet, — Fugit irreparabile tempus, — Quota sit hora petis — Dum petis, illa fugit —*; les autres encore bien visibles sont des invitations à se préparer à la mort; elles ont été tracées à la même époque : « *Pense à l'éternité*, 1640 », au bas de la rue Montant;

**La pénitence**
**faite en santé est bonne,**
**à la mort incertaine,**
**en Enfer infructueuse.**

**Celui qui naura**
**voulu quand il**
**aura pu, ne pourra**
**peut-être pas**
**quand il voudra.**
**1640**

Ces deux dernières inscriptions se voient à l'angle de la rue du Musée, sur la maison de la rue des Ducs-de-Bar portant le n° 38.

Si la brique découverte à Grand, en raison de la forme des caractères, doit être attribuée au IV^e siècle, ceux de l'inscription suivante nous permettront de reporter au XVII^e siècle la fabrication d'une tuile, rencontrée en réparant la toiture d'une maison de la Côte-de-l'Horloge, et qui avait été soumise en

juillet dernier à notre regretté collègue M. V. Servais. Cette fois il ne s'agit point d'une sentence à observer, d'un modèle d'écriture à copier; sa rédaction ne laisse aucun doute sur le sens de ce *graffiti*, tracé par un ouvrier facétieux souscrivant une reconnaissance au profit d'un de ses camarades :

*Mérode de Chino, à la barbe*
*de celuy qu'a escript.*
*Laurent Fion demeurant à Sommelonne*
*Nicolas Ancel le jeusne demeurant à*
*Sommelonne recognoist et confesse promet de*
*bien payer à Laurent Fion marchant dmt. à*
*Sommelonne la somme de... fr. barrois tesmoing*
*mon sceing cy mis.*

Je crois inutile d'insister sur la valeur de la suscription Mérode de Chino, dont le sens apparaîtra dans toute sa crudité, quand on aura supprimé les deux lettres introduites pour adoucir la trivialité de l'expression employée comme en-tête à cette singulière reconnaissance.

# ÉTUDE

# SUR LES BORNES ANCIENNES

ET

# EXAMEN DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

# DU BARROIS

PAR

LÉON MAXE-WERLY

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

*Lecture faite dans la séance du* 1er *octobre* 1884.

---

Messieurs,

Ayant circonscrit le champ de mes excursions archéologiques à la partie sud du département de la Meuse, l'ancien pays Barrois, j'ai relevé sur le cadastre la mention de quantité de lieux-dits, dont les noms, la *haute Borne*, la *Borne percée*, la *Pierre pertuzée*, doivent peut-être leur origine à des pierres fichées, à des menhirs, ayant existé autrefois dans nos contrées. Cependant le plus grand nombre des cantons désignés : la *Borne*, la *grosse Borne*, etc., etc., devant ces dénominations à la présence d'une simple pierre servant de limite à une propriété, à un finage, il convient de distinguer celles des bornes, de grande dimension, que les archéologues

de notre pays considèrent comme appartenant à l'époque dite celtique.

N'ayant point à ma disposition la liste des Dolmens et des Allées couvertes, éditée dans la *Revue archéologique*, ne possédant que l'*Archéologie de la Meuse* publiée par M. Liénard, je vais, Messieurs, prenant cet auteur pour guide, vous soumettre le résultat de mes recherches.

*NANT-LE-GRAND.* — En janvier 1883 j'ai publié, dans la *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, une inscription relevée sur une borne haute de 1 m. 70, située sur la ligne de partage entre les territoires de Montplonne et de Nant-le-Grand. J'ignore si ce monolithe, qualifié par M. Liénard du nom de *menhir*, remonte à une haute antiquité (1); désigné dans le pays sous la dénomination bien significative de *Pierre de fin* (finage), il présente en plusieurs endroits des traces d'inscriptions qui ne paraissent pas anciennes, et des croix en creux de différentes grandeurs.

A l'entrée de ce même village, on découvrit, en 1840, une énorme pierre plate, épaisse de 70 à 75 centimètres, longue de 2 m. 25 environ sur une largeur de 2 mètres, reposant d'un côté sur une roche presque à fleur du sol, et de l'autre sur une pierre élevée, ce qui donnait à cette table une position inclinée. M. Charroy, ancien maire de Nant, et les personnes de la commune qui se trouvaient chez lui lors de ma visite en juillet dernier, m'ont affirmé avoir remarqué sur cette pierre diverses cavités dont la plus large occupait le centre, et plusieurs autres moins profondes sur les bords, « *figurant des assiettes.* » Les débris de ce monument, dans lequel M. Liénard (2) croit reconnaître « *un autel sur lequel les druides offraient leurs sacrifices* », ont été détruits vers 1874.

*MONTPLONNE.* — A peu de distance du chemin qui, de ce village, conduit à Nant-le-Grand, à environ 400 mètres de la borne dont il vient d'être parlé, a existé, paraît-il, dans la

(1) Voir p. 61, pl. XVI, fig. 1.
(2) P. 61.

contrée désignée sous le nom de Pierre-l'Ogre, « *une enceinte druidique formée de grosses pierres brutes avec un autel en pierre au centre.* » M. Bellot-Herment, à qui j'emprunte, pour mon Répertoire archéologique du sud de la Meuse, quantité de renseignements dont je vais sur place vérifier l'exactitude, ne déclare point avoir vu ce cromlech ; c'est un on-dit qu'il rapporte dans son Dictionnaire des communes de la Meuse, manuscrit rédigé vers 1867.

Mes recherches, dans cette contrée de Pierre-l'Ogre, pour retrouver l'enceinte décrite par M. Liénard (1), sont demeurées sans résultat. J'ai, il est vrai, rencontré en cet endroit une borne informe, haute de 1 m. 30, sans doute celle qui, selon le rapport de cet archéologue, s'élevait au centre de « *six ou sept autres pierres brutes fichées en cercle,* » et formait une enceinte, au sujet de laquelle les cultivateurs des fermes voisines n'ont pu me renseigner.

Dans le rayon de quinze mètres, indiqué par cet auteur, je n'ai rencontré aucune trace des « six ou sept bornes » en question, et cependant ce fut en octobre 1881, c'est-à-dire au lendemain du jour même où paraissait l'*Archéologie de la Meuse*, que j'allais à la Pierre-l'Ogre rechercher les vestiges de ce cromlech, signalé par M. Liénard comme « *un monument celtique des plus remarquables de notre pays.* »

D'une lettre de M. V. Servais, adressée le 5 octobre 1830 à M. Denis, j'extrais le renseignement suivant :

« *Un propriétaire de Montplonne, en enlevant (au mois d'octobre dernier) un tas de pierres qui le gênait pour cultiver un de ses champs, situé non loin du village, a découvert, au niveau du sol, un tombeau formé par six roches énormes qui ont dû être amenées là. Celle qui le recouvrait ayant été enlevée, a présenté une couche de fortes plaquettes brutes en pierre qui, enlevée à son tour, a offert une couche de terre qu'on a ôtée et jetée sur le champ. Après quoi on a vu et retiré de ce tombeau plusieurs ossements humains qui ont*

(1) P. 61, pl. xv-1.

*appartenu à des corps de différentes grandeurs. Cette opération a été répétée deux fois, et deux fois encore on a trouvé de semblables ossements, ensuite s'est présenté le fond du tombeau que fermait une des six roches brutes.* »

« *On n'a découvert aucun indice qui fît connaître en quel temps et de quelle condition d'individus aurait été rempli le tombeau ; seulement, chose très remarquable, on a trouvé au milieu de ces corps deux pierres d'une espèce de silex, taillées en forme de hache, qu'on dirait avoir été des instruments domestiques ou défensifs de sauvage, et tels qu'on en conserve de ces peuples dans les cabinets de curiosités.* »

« *D'après la quantité d'ossements que contenait cette tombe, on peut évaluer le nombre de corps qui y ont été inhumés à* 6 *ou* 7. »

Cette note dressée sur les indications fournies par M. Oudet, architecte du département, ne faisant point connaître le nom du cultivateur qui avait fait cette découverte, ni l'endroit précis où avait existé ce *tumulus*, je n'ai pu, lors de mes fréquentes excursions sur le territoire de Montplonne, obtenir aucun autre renseignement. Toutefois, dans une lettre de M. Herbillon, maire de cette commune, adressée le 14 février 1834 à M. Denis, je trouve l'indication suivante : « *l'une des hachettes a été cassée et l'autre offerte à M. Maxe de Stainville ; près de là il y a un autre pierrier où je doute fort qu'il y a un tombeau de même que le premier.* »

Je me promets de rechercher ce pierrier qui est peut-être un *tumulus*, si toutefois sa destruction ne s'est pas accomplie depuis 1834.

*EPIEZ.* — « *A un kilomètre et demi du village d'Epiez, sur le bord de la voie romaine et tout près du bois, se voit encore debout une énorme pierre. Autrefois il y en avait une douzaine qui, au dire des habitants, formaient une enceinte circulaire. En* 1830, *j'en ai encore compté trois, mais les particuliers dans la propriété desquels elles se trouvaient les ont enlevées pour les employer à leur service. Quelques années avant* 1830, *en les déblayant pour les enlever, on a trouvé*

*près de l'une d'elles trois cercueils en pierre de taille. Ce monument druidique se nommait dans le pays « la Roche des Poirons. »*

Tel est le récit que, dans les *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium* (1), M. de Widranges nous a laissé sur ce monument dont, en 1868, il ne restait plus aucun vestige. Dans une lettre adressée à cette époque à la préfecture de la Meuse, M. le maire d'Epiez s'exprimait ainsi : « *On ignore au juste en quel endroit la pierre des Poirons se trouvait.* »

Si dans les notes archéologiques laissées par MM. Denis et Bellot-Herment, je ne rencontre aucun renseignement sur l'enceinte des Poirons, je trouve dans l'ouvrage de M. Liénard de précieuses indications sur sa période de destruction. Cet auteur nous apprend qu'en 1810 ce cromlech, situé contre la *Voie ferrée*, « *était composé d'une douzaine d'énormes pierres brutes placées debout et disposées en cercle. Ces roches, formant une enceinte circulaire, furent successivement arrachées par les habitants du village et débitées pour être employées comme pierres à bâtir; nous savons que, en* 1820, *il n'en existait plus que cinq, et que trois étaient encore en place en* 1838. *Depuis cette époque, en* 1847, *on en a extrait deux, dont l'une fut taillée et placée comme borne à l'angle de la maison du sieur Royer, agent d'affaires à Epiez, où on la voit actuellement ; à proximité de cette roche se trouvaient trois cercueils en pierre qui ont été détruits immédiatement sans qu'on eût pris garde à leur contenu.* »

« *Les roches composant ce cromlech étaient en pierre dite châline à astartes provenant du pays; elles ne portaient aucune inscription, aucun signe, et s'élevaient d'environ un mètre cinquante centimètres au-dessus du niveau du sol; leur base plongeait de un mètre ou de soixante centimètres en terre. L'une de ces pierres, la plus rapprochée du chemin (elle en était à trois mètres) formait une espèce de siège à dossier, sur lequel siège les habitants du pays, porteurs d'une*

(1) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1873, page 273.

*hotte ou d'un fardeau, pouvaient s'asseoir et poser leur charge pour prendre quelque repos.* »

« *Il n'existait donc plus, en* 1847, *qu'une de ces roches, curieux et rare débris du monument celtique qui devait bientôt disparaître ; ce dernier témoin du cromlech d'Epiez fut en effet arraché, sur la fin de l'année* 1865, *par le propriétaire du Moulin-Français* (1). »

*BOVÉE.* — A quatre cents mètres au nord de Bovée, se trouvait une énorme pierre plantée un peu obliquement en terre. De forme quadrangulaire, sa hauteur au-dessus du sol était de 2 m. 15, sa largeur à la base d'un mètre et son épaisseur de 75 centimètres ; elle dominait le canton encore appelé de nos jours *Saison de la Pierre.* « *Ce monolithe couvert de perforations naturelles paraît provenir du bois le Rançois, situé entre Saint-Joire, Demange-aux-Eaux et Reffroy, où on rencontre encore des blocs de semblable nature et dont quelques-uns sont de dimensions plus colossales.* »

M. Denis, à qui j'emprunte ces renseignements, ayant manifesté à M. Hutin, ancien maire de Bovée, son vif désir de faire des fouilles au pied de ce monolithe, celui-ci, croyant lui être agréable, fit, en 1838, abattre la Haute-Pierre, dont les débris, débités en moëllons, furent employés comme matériaux de construction. En abattant cette borne, on reconnut alors qu'elle avait en terre la même longueur qu'au-dessus du sol, ce qui lui donnait comme dimension environ 4 mètres 30.

Plus d'un siècle auparavant, vers l'année 1737, un curé de ce village, ayant fait ouvrir une tranchée jusqu'au pied de cette borne, y avait recueilli, dit-on, au milieu d'ossements humains des débris de vases et d'armes, des monnaies antiques.

*RUMONT.* — « *Le* 17 *décembre* 1817, *en creusant un terrain pour en extraire des moëllons, l'excavation conduisit sur*

(1) *Archéologie de la Meuse*, p. 104, pl. xv, fig. 2. Ce dessin ne saurait donner une idée exacte de l'aspect que présentait ce monument ; c'est une œuvre, toute de fantaisie, due à l'imagination de son auteur.

*deux pierres rustiques adaptées l'une sur l'autre, et toutes deux du grain de celles de Savonnières. La pierre de la base n'avait qu'un mètre de longueur sur* 60 *centimètres de largeur et* 36 *centimètres environ d'épaisseur, tandis que la pierre supérieure offrait* 1 *m.* 70 *de longueur,* 1 *mètre de large et* 50 *centimètres d'épaisseur. On voyait sur l'un des flancs de celle-ci deux ouvertures d'un décimètre de diamètre bouchées par un tampon de pierre. Rien n'a été trouvé dans ce creux; il est probable qu'il y avait une troisième pierre posée sur cet entablement, d'une plus grande dimension, pierre qu'on aurait enlevée quand on a couvert de terre ce terrain.* »

« *Autour de ce massif, à peu de distance, régnait une enceinte circulaire et continue de pierres de taille assez hautes et plantées debout. A l'ouest étaient les ruines d'une voûte de* 5 *mètres de large à la naissance du cintre; on a suivi ce chemin souterrain jusqu'à* 20 *à* 30 *mètres; son entrée avoisinait l'enceinte susdite. Le tout était situé au pied d'un coteau à* 175 *mètres au nord du village, et à* 40 *mètres du ruisseau dit Ezerule.* »

Ce récit que je trouve dans le manuscrit de M. Denis sur les voies romaines (1) a été reproduit presque dans les mêmes termes dans le *Narrateur de la Meuse* (2) et par M. Liénard dans son *Archéologie de la Meuse* (3).

N'ayant pas encore exploré le territoire de Rumont, je ne puis émettre d'opinion sur cette découverte signalée à M. Denis par M. Rouyer, maire de Rumont. En octobre prochain j'irai étudier la vallée de l'Ezerule, et chercherai à me renseigner sur l'endroit précis où existe le souterrain en question (sans doute la salle basse d'un ancien château-fort), et les susdites roches.

M. Liénard, sur la carte archéologique qu'il a dressée pour la partie méridionale du département de la Meuse, signale dans plusieurs autres localités l'existence de monuments mé-

(1) F° 83.
(2) T. XVI, p. 218.
(3) Page 56.

galithiques : une borne ou menhir à Pierrefitte, à Saint-Mihiel, à Savonnières-en-Woëvre, à Thusey, à Vaudeville, à Brauvilliers.

N'ayant pu jusqu'à ce jour visiter qu'un certain nombre de communes pour en étudier le territoire, le cadastre en main, et prendre mes notes sur les lieux-dits qui me paraissent mériter une attention toute particulière, je ne puis en ce moment donner mon opinion sur tous les monuments mégalithiques indiqués par M. le Conservateur du musée de Verdun.

A *PIERREFITTE*, ni aux environs, je ne connais aucun nom de lieu qui rappelle l'existence, sur ce territoire, d'une pierre fichée en terre ; l'étymologie seule du nom de ce village peut avoir engagé M. Liénard à faire figurer sur sa carte archéologique, aux abords de Pierrefitte, le signe conventionnel indiquant, en cet endroit, la présence d'un monument de l'époque celtique.

A *SAINT-MIHIEL*, les roches, accidents géologiques, ne pouvant être considérées comme le résultat d'un travail fait de main d'homme, j'ignore les raisons qui autorisent M. Liénard à signaler sur le territoire de cette ville l'existence d'une Haute-Borne. Quant à la prétendue tradition suivant laquelle la Table-du-Diable serait « considérée dans le pays comme ayant servi au culte des Druides pour les sacrifices et pour l'immolation des victimes (1), » je ne l'ai jamais entendu rapporter, et ne sais s'il est une seule personne qui en ait connaissance.

A *THUSEY*, près Vaucouleurs, aucun fait à ma connaissance ne vient justifier l'indication en cet endroit d'un monument mégalithique ; peut-être, de même qu'à Loxéville, la borne placée sur la carte archéologique dressée par M. Liénard signale-t-elle en ce lieu l'existence d'un tumulus ? Dans ce dernier

(1) *Archéologie de la Meuse*, t. II, p. 135.

village il existait, au centre même de la commune, un tertre qui fut détruit en 1818 (1).

A *SAVONNIÈRES-EN-WOEVRE*, on voit dans la forêt une pierre très curieuse qui sert de limite entre le territoire de cette commune et celui de Saint-Mihiel; plantée en terre de main d'homme, ses quatre côtés inégaux et sa forme conique indiquent qu'elle a sans doute été taillée sur place. Cette pierre porte le nom de Haute-Borne, mais autrefois elle était connue sous celui de *Dame-Chonne;* elle se trouve dans le bois de Woivreuil ou Cul-de-Rays. Sa hauteur est de 2 m. 15, sa largeur de 1 m. 10, son épaisseur de 70 centimètres, mesures prises à la base.

J'ignore ce que peut signifier cette dénomination, *Dame Chonne*, signalée dans une lettre adressée en 1868, par le maire de Savonnières, à M. le Préfet de la Meuse; je la retrouve appliquée à une Haute-Borne située à 36 kilomètres environ au sud-ouest du département, à Brauvilliers, ainsi qu'à un canton de la commune de Contrisson appelé *Champ-Dame-Channe.*

A *BRAUVILLIERS*, au lieu-dit la vallée Maugeron, on voyait autrefois, dans la contrée dite la Haute-Borne, une pierre énorme haute de 2 mètres, de 1 m. 80 de largeur sur 40 centimètres d'épaisseur. D'après une lettre que m'adresse M. Michel, maire de cette commune, ce monolithe aurait été détruit il y a environ cinquante ans.

Les dimensions que lui donne M. Liénard sont un peu différentes ; 2 m. 80 de hauteur sur 1 mètre de largeur. Selon cet auteur, « *cette borne aurait été brisée vers l'année* 1850 *et ses débris transportés en* 1856 *près du chemin de Brauvilliers à Dammarie, où deux des plus grands éclats gisent actuellement* (2). »

Près de la Haute-Borne, au lieu-dit la *Pierre la Chonne*, on

(1) *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. III. p. 36.
(2) Liénard, p. 92.

remarque encore aujourd'hui une borne de grande dimension qui a donné son nom à ce territoire.

A *VAUDEVILLE*, « *près de la voie romaine, se trouve la contrée de la Haute-Borne où, d'après la tradition, s'élevait anciennement un menhir ou pierre debout, haut d'environ trois mètres, et celle de la Pierre-Percée qui aurait pris son nom d'un reste de cromlech, ou monument celtique, composé autrefois d'un grand nombre de pierres brutes rangées en cercle* (1). »

M. de Widranges qui a étudié le tracé du *chemin présumé antique* de Maxey à Grand, connu sous le nom de *Chemin des Armées*, ne signale sur son parcours l'existence d'aucun monument mégalithique, menhir, cromlech, ni tumulus, et paraît n'avoir point entendu parler de la tradition rapportée par M. le Conservateur du musée de Verdun. Dans les notes de M. Denis, je ne trouve aucune indication sur cette partie du département; dans son Dictionnaire des communes de la Meuse, M. Bellot-Herment ne donne point de renseignements sur la pierre debout et l'enceinte signalées par M. Liénard; enfin dans mes notes je possède la transcription d'une lettre adressée, en 1868, au préfet par le maire de Vaudeville, dans laquelle, répondant au questionnaire archéologique qui lui avait été envoyé, il ne signale sur le territoire de sa commune qu'une grotte peu importante appelée le *Trou d'Enfer*, et ne parle point de la tradition qui aurait conservé le souvenir des monuments mégalithiques, borne et cromlech, dont M. Liénard mentionne l'existence dans son *Archéologie de la Meuse*.

Messieurs,

Tels sont les seuls renseignements qu'à ce jour je puisse vous transmettre; toutefois, en parcourant les territoires des communes dont j'entreprends l'étude pour la rédaction de mon Répertoire archéologique, il m'est peut-être réservé quelques

(1) Liénard, p. 112.

bonnes surprises dont je m'empresserai de vous faire part.

Pour les archéologues qui consultent le cadastre, les dénominations des lieux-dits, en éveillant l'attention, peuvent servir de guides dans la recherche des monuments de l'époque celtique, des anciens lieux de sépulture, des voies antiques, etc. Cependant il est prudent de demeurer constamment sur ses gardes, et de ne point vouloir trouver un menhir dans tous les cantons désignés sous les noms de la *Borne*, la *Haute-Borne*, la *Ronde-Borne*, la *Grosse-Borne*, la *Borne percée*, la *Grande-Pierre*, la *Grosse-Pierre*, la *Pierre pertuzée*, la *Pierre percée*, que je rencontre dans le sud du département de la Meuse, dans plus de quatre-vingts communes (sur 306).

Ces dénominations, que je relève avec soin sur le plan cadastral des communes, sont le point de départ des recherches auxquelles je me livre sur place, et au sujet desquelles je me renseigne près des habitants du pays.

Le plus souvent la *Borne*, la *Grosse-Borne* sont des pierres ordinaires, limites de territoires, de propriétés particulières ; dans les bois ayant appartenu autrefois à l'abbaye de l'Étanche, l'une d'elles m'a montré une crosse gravée en creux. Le *Pierrier* est généralement un petit monticule, lieu de décharge indiqué, où les propriétaires voisins vont porter les pierres dont ils débarrassent leurs champs ; parfois c'est un tumulus et presque toujours dans les lieux-dits *Tombois*, etc., il a été découvert des sépultures anciennes.

Quant à la dénomination les *Auges*, c'est la plus sûre indication de l'existence d'un cimetière antique ; les tombeaux en pierres si abondants dans nos contrées sont utilisés par les habitants des campagnes comme auges ou abreuvoirs.

*Tableau des différentes qualifications données aux pierres et aux bornes, dont les noms se retrouvent mentionnés dans le cadastre.*

| | |
|---|---|
| Belle borne..... | une |
| Borne carrée..... | une |
| » croisée..... | une |
| » couchée..... | une |
| » tombée..... | une |
| » écornée..... | une |
| » noire..... | une |
| Petite borne..... | une |
| Borne des évêchés.. | une |
| » des trois évêques..... | une |
| Borne aux quatre trous..... | une |
| Borne percée..... | deux |
| » ronde..... | trois |
| » blanche..... | trois |
| Grande borne..... | trois |
| Borne rouge..... | cinq |
| Grosse borne..... | vingt-deux |
| Haute borne..... | vingt-huit |
| Pierre creuse..... | une |
| » jureuse..... | une |
| » leventée..... | une |
| » tournante... | une |
| » tournoise... | une |
| » qui tourne.. | une |
| » le Duc..... | une |
| Grande pierre..... | deux |
| Pierre pertuzée..... | deux |
| » trouée..... | trois |
| » tournise.... | quatre |
| » percée..... | six |
| » plate..... | six |
| Grosse pierre..... | quatorze |

Enfin la Pierre-la-Chonne, dont le nom se retrouve dans le Champ-Chonne, le Bois-Dame-Chonne et le Champ-Dame-Channe.

# ALMANACH ASTRONOMIQVE ET METEORIQVE pour l'An M. DC. IX.

*CALCVLE AV MERIDIEN & horizon de la tres-illustre Ville & Canton de* BERNE *selon l'ancien & nouueau Kalendrier*

Par

PIERRE IENIN DE IAMETZ, a present maistre d'Escole a Cossonay.

A BERNE
Par IEAN LE PREVX Imprimeur des tres puissans Seigneurs de Berne auec Permission.

# PIERRE JÉNIN

## DE JAMETZ

ET

## SON ALMANACH ASTRONOMIQUE POUR L'AN MDCIX

PAR

H. DANNREUTHER

Pasteur de l'Eglise Réformée de Bar-le-Duc

Un livre encore à faire, serait une bibliographie complète de toutes les œuvres littéraires produites dans notre pays, ou par des auteurs nés dans les anciennes provinces lorraines. Dom Calmet, Chevrier, ont recueilli dans leurs dictionnaires les biographies des littérateurs les plus connus et ont donné la liste de leurs ouvrages; mais outre que cette énumération, depuis un siècle, serait nécessairement augmentée, bien des lacunes pourraient être comblées dans les colonnes même du consciencieux auteur de la *Bibliothèque lorraine*. Dans les lettres, il y a des oubliés, des disparus, des inconnus et des méconnus. Plusieurs écrivains de notre pays n'ont pas échappé à cette infortune, non sans raison quelquefois. Leurs livres n'étaient peut-être pas dignes d'un meilleur sort! Quoi qu'il en soit, ce serait œuvre méritoire aux diverses sociétés d'études de la Lorraine d'exhumer, là où ils se rencontreraient, les écrits ou tout au moins les noms de ces auteurs dédaignés à tort ou

à raison. Une intéressante publication, l'*Histoire du Messager boiteux de Berne et Vevey*, par M. Jules Capré (1), nous fait connaître un très modeste auteur d'almanachs, Pierre Jénin, de Jametz, dont on avait perdu de vue, et le nom, et l'ouvrage, une simple plaquette d'environ 30 pages in-4° dont il ne reste plus que l'unique exemplaire de la Bibliothèque de Genève.

Grâce à l'obligeance de l'auteur et des éditeurs, nous pouvons donner le fac-simile du titre de cet almanach, dont on remarquera le style original et naïf.

Il est regrettable de constater que Pierre Jénin n'a laissé dans l'histoire aucune trace que ce titre d'almanach. Il n'est pas fait mention de lui dans l'excellente monographie de M. Buvignier, *Jametz et ses seigneurs*. (Verdun, 1861.) Les comptes de Jametz dont notre confrère M. L. Germain a bien voulu examiner les deux volumes aux archives de Meurthe-et-Moselle n'ont rien révélé sur son compte. A-t-il exercé à Jametz, dans une des écoles fondées par Henri-Robert de la Marck, les fonctions qu'il remplit plus tard à Cossonay? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer. Mais il est permis de supposer qu'il dut s'exiler de sa ville natale lorsque celle-ci tomba au pouvoir des Lorrains en 1589, après une défense célèbre qui dura vingt mois (2). Un article de la capitulation exigeait des habitants qui voulaient rester à Jametz la profession du catholicisme. La plupart se résignèrent à l'émigration, ou plutôt à une fuite périlleuse, dont M. Buvignier nous retrace dans l'ouvrage cité plus haut les dramatiques incidents. Ceux des fugitifs qui échappèrent aux paysans de Damvillers et de Romagne ou aux détrousseurs de l'armée lorraine, trouvèrent un asile et des secours dans les pays protestants (3). Il est probable que Pierre Jénin fut de ce nombre et acheva ses jours

(1) Le tome Ier vient de paraître chez MM. Loertscher et fils à Vevey. (1 vol. in-4° de 167 pages avec de nombreuses planches : 1 fr. 90.) — Voir aussi un article de M. Colomb dans le Journal de la Soc. vaudoise d'Utilité publique, 1883, p. 234.

(2) Voir, sur la défense de Jametz, « *Jean Errard* » par MM. Lallemend et Boinette, 1884, p. 20 et suiv.

(3) Genève se signala comme toujours par sa générosité. Dès le commencement de la guerre, en 1587, et malgré la détresse où se

dans les modestes fonctions de maître d'école à Cossonay, bourg des terres de Berne. Il vivait sans doute encore en 1626, et à cette date publiait une nouvelle édition de son almanach, dont la bibliothèque cantonale de Lausanne possédait un exemplaire jusqu'en 1868.

Le maître d'école de Cossonay fait preuve, dans sa dédicace, d'une déférence plus qu'ordinaire pour les pouvoirs établis. Même en tenant compte de la reconnaissance du pauvre réfugié de Jametz, on ne peut retenir un sourire en lisant les phrases sonores de la dédicace :

« *A magnifique, prudent et très honoré seigneur David Escharner Baillif de Morges.*

« Monseigneur, c'est une vraie marque d'ignorance en l'astrologie, de ne sçavoir discerner entre les planettes celle qui préside à son tour, et soubs laquelle se font les célestes constellations ; c'est à faire aux plus idiots de ce lieu, à ne recognoistre que vous y estes du présent estably, comme l'astre dominant, et le phare de nostre navigation. Quant à moy (quoy que nouuellement introduit en cette science) ie me répute, par la grâce de Dieu, auoir quelque part en la cognoissance de l'une et de l'autre de ces belles qualitez et notamment de sçauoir l'authorité et dignité en laquelle il a pleu au Souverain vous appeler ; c'est pourquoy ie viens à dedier et consacrer à Vostre Seigneurie ce petit almanach soit Ephemeris que i'ay dresse sur la reuolution de l'année prochaine 1609. Qui tesmoignera tant de la recognoissance de mon devoir, que de deuotion que i'ay à demeurer sous l'heureux aspect de vostre domination d'aussi bonne volonté que ie suis, Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant seruiteur,

« Pierre JENNIN. »

trouvait alors la république, Théodore de Bèze réunissait 6.000 florins tant de subventions du Conseil, que de dons particuliers, et les envoyait « aux frères de Sedan et de Jametz pour les assister, vu la grande nécessité où les tiennent leurs ennemis. » Parmi les étudiants inscrits au Livre du Recteur de l'Académie de Genève on trouve, en 1605, « Petrus Richicuius Jametensis, a Vandelincurtio. » En 1606 « Jeremias Heraldus Jametensis S. S. theol. candidatus. » Pierre Richier de Vandelincourt fut plus tard pasteur à Marennes en Saintonge.

D'abord vient l'énumération des « Festes mobiles » et des « Quarts-Temps », puis, avant de passer à ses observations astronomiques, l'auteur donne l'explication des « lettres, charactères et signes » qu'il emploiera dans son calendrier et qui indiquent les jours favorables pour se livrer à diverses opérations de médecine ou d'hygiène. Chapitre curieux, soit dit en passant, pour l'histoire de l'art de guérir. Il y a des :

Jours de meilleure saignée ;
Jours propres pour prendre médecine en breuvage ou potion ;
» » » par pillules ;
» » » par électuaires ;
» pour corriger le sang ;
» pour diuertir le phlegme ;
» » la cholère ;
» » la mélancholie ;
» pour couper les ongles, pour tondre, etc., etc.

A cette énumération succède l'explication des « *Marques, qualités et grandeurs des Planettes.* »

♄ *Saturne*, froid et sec, est au septiesme ciel ; il contient 91 fois et une huictième la grandeur de la terre.

♃ *Jupiter*, chaud et humide, est au sixiesme ciel ; il contient 95 fois et demy la grandeur de la terre.

♂ *Mars*, chaud et sec, est au cinquiesme ciel ; il contient une fois et une huictième la terre.

☉ *Le Soleil* est chaud et sec au quatriesme ciel ; il est 166 fois et 3 huictièmes aussi grand que la terre.

♀ *Vénus*, froide et humide, est au troisiesme ciel ; la terre contient 37 fois et un vingt-septiesme.

☿ *Mercurius* est du naturel de son adjoinct ; il est au second ciel ; la terre le contient 219,52 fois.

☽ *La Lune* est au dernier et plus bas ciel ; elle est froide et humide ; la terre la contient 39 fois et ung tiers.

Puis viennent *les Marques des douze signes du Ciel :*

Le *Bélier*, qui gouverne la teste avec ses pieds ;
Le *Taureau* sattribue le col et les espaules ;
Les *Cheureaux* regardent les bras et les mains ;

L'*Escreuisse* preside sur la poictrine ;

Le *Lyon* a le cœur, le foyc, diaphragme et estomach, etc., etc.

« Il ne fault inciser veine, ne toucher aulcun membre de ferrements quelconques, la Lune estant au signe qui regarde et a domination sur ledit membre. »

Enfin, et après tous ces préliminaires, vient le calendrier proprement dit, pour les douze mois de l'année.

A gauche, une colonne pour l'ancien stylc ; à droite, une autre pour le nouveau, qui n'était pas encore adopté en Suisse ; et, dans le milieu, les indications météorologiques, hygiéniques et astronomiques. Sur le verso du feuillet se trouve, en regard, — par une innovation qui a été suivie depuis — la liste des foires de la région, c'est-à-dire du pays de Vaud, de Paris, de Lyon, de la Savoie, de la Bresse et de la Bourgogne.

La science a fait bien des progrès depuis les observations astronomiques et « météoriques » du bon régent de Cossonay, mais, pour le temps, son œuvre n'était pas sans valeur et pourrait être étudiée avec intérêt pour l'histoire de la science polaire. Si nous étions tentés de trouver ridicules certaines de ses recommandations et puérils quelques-uns de ses préjugés, pensons que nos arrière-neveux souriront probablement, dans deux cents ans, de plus d'une opinion scientifique ou philosophique aujourd'hui incontestée.

Quelle que soit, d'ailleurs, la valeur de l'Almanach en question et de son auteur, il n'est pas sans intérêt de relever le nom jusqu'ici oublié d'un modeste écrivain, qui, dans l'exil, a gardé le souvenir fidèle de sa patrie, et qui se pare, comme d'un titre d'honneur et de noblesse, du nom de la vaillante petite cité dont il a peut-être été l'un des défenseurs.

# NOTES

SUR

# CONDÉ-EN-BARROIS

RECUEILLIES

PAR M. CL. BONNABELLE

## I

Condé-en-Barrois (1) est un bourg placé entre deux coteaux déprimés, le long d'un petit ruisseau et en dominant un autre, lesquels réunis, forment la rivière de *Chée* (2). D'aucuns avan-

(1) M. Félix Liénard, dans son *Dict. top. de la Meuse*, publie ainsi les noms relevés dans plusieurs actes et donnés à Condé à différentes époques : *Condatum super fluvium. Callo*, 674 (?) : *testam. Vulfoadi.* — *Condatum*, 870 : partage de l'empire; 1106 : bulle de Pascal II; 1305 : accord pour la vouerie de Condé; 1135 : *Onera abbatum;* 1171 : pouillé; 1749 : ibid.; 1756 : *Notice de D. Calmet.* — *Condeyum*, 1221 : abb. de Saint-Benoît, ch. de Jean, év. de Verdun. — *Condei*, 1248 : cart. de Saint-Paul; 1251 : abb. de Saint-Mihiel, P. 1; 1352 : Coll. Lorr., t. 243.37, p. 16. — *Sainct-Michiel de Condei*, XIII^e^ siècle : ch. d'exempt. Melinon, p. 133-15. — Condey, 1331 : arch. de la Meuse; 1397 : Coll. Lorr., t. 263.46, C. 13; 1579 : proc.-verb. des coutumes. — *Condey en Barrois*, 1402 : Coll. Lorr., t. 260.46, p. 6. — *De Condeto Barrense, de Condeto Barrensi*, 1402 : regestr. Tullens.

(2) Cette rivière est formée de plusieurs ruisseaux prenant leur source sur les territoires de Seigneulles, Rembercourt-aux-Pots, Marats, et se réunissant à Condé et à Génicourt, pour arroser ensuite les communes

eent que son nom de Condé (*Condatum super fluvium Callo*) lui a été donné à cause de sa position au confluent de ees ruisseaux, et vient du eeltique *condat*, confluent. Ce même nom appartient en effet à plusieurs localités dans une situation semblable.

Traversé dans la plus grande partie de sa longueur par le chemin de grande communication n° 28, de Naives-devant-Bar à Lisle-en-Barrois, et par eelui d'intérêt commun n° 55, de Louppy-le-Château à Rosnes, ce village est limité par les territoires de Lisle et de Rembercourt-aux-Pots au nord, de Génieourt-sous-Condé et de Hargeville au sud, des Marats et de Seigneulles à l'est, et par eelui de Louppy-le-Petit à l'ouest. Au nord et à 14 kilomètres de Bar-le-Duc, il se trouve à 7 kil. de Vavincourt, ehef-lieu de eanton, et à 35 kilom. de Saint-Mihiel, ehef-lieu judiciaire de la cour d'assises.

La fondation de eette loealité est inconnue. Des monnaies romaines ont été plusieurs fois trouvées sur son territoire, entre autres un grand et un moyen bronze possédés aujourd'hui par le musée de Verdun. Ils ont été reeueillis dans la prairie, sur les bords d'un affluent de la Chée, vers l'angle sud-est du bois communal de la Souvalotte et près de l'aneien ehemin allant à Louppy-le-Petit (1). La trouvaille la plus importante a été faite en 1882, au lieudit *Caïfa*, dans une propriété appartenant à M. Lataye. Elle était renfermée en un pot contenant environ quinze eents monnaies romaines, aux effigies de Tetrieus, Postume, Claude le Gothique, Taeite et Probus. Dix-neuf de ees monnaies ont été déposées au musée de Bar-le-Due, par M. Bertrand, agent-voyer (2).

La *ville* de Condé faisait partie de l'importante donation faite par le comte Wulfoade ou Wolgand, puissant leude et peut-être l'un des maires du palais du royaume d'Austrasie, pour l'entretien de l'abbaye de Saint-Mihiel qu'il venait de fonder

de Louppy-le-Petit, Villotte, Laheycourt, Auzécourt, Noyers et Nettancourt; quittant alors le département après un cours de 34 km., la Chée va se jeter dans la Saulx vers Vitry-le-Brûlé (Marne). Liénard, *loc. cit.*

(1) Questionnaire dressé en 1868 pour les communes de la Meuse.

(2) Journal l'*Echo de l'Est* du 20 janvier 1882.

(année 709) (1). Par son testament, en date du jour des kalendes de janvier, la seconde année du règne de Théodoric (Thierry IV) (2), il lègue en effet entre autres domaines, à cette abbaye, sa ville de Condé (3), ses maisons, terres, vignes, enclos fermés et non fermés, rivières et dépendances. Une des clauses de ce testament portait que « si lui-même ou « quelqu'un de ses héritiers ou quelques autres personnes met- « toient empêchement à la jouissance desdits biens, il deman- « doit à Dieu de les maudire comme Sodome et Gomorrhe (4) « et les condamnoit à payer huit livres d'or pesant et quinze « livres d'argent. »

Dans son « *Etude sur les différents pagi qui, au X^e siècle, formèrent le comté du Barrois* », M. Léon Maxe-Werly dit qu'il ne peut y avoir de doute que « le *Condatum in pago Barrense super fluvium Callo* ne soit évidemment le village de Condé, situé au confluent du rû de Marne et de la rivière de

(1) Augustin Digot, *Hist. du roy. d'Austrasie*, 1863, t. IV, p. 194.

(2) Facta sub die Kal. Januaris, anno secundo Domini nostri Theodorici Regis. (*Testamentum Vulfoadi comitis*, publié par D. Joseph de l'Isle, dans les preuves de son *Hist. de l'ancienne et célèbre abbaye de Saint-Mihiel*, 1757, in-4°, p. 421-426.) Le Thierry dont il est ici question ne peut être que Thierry IV, dit de *Chelles*, du nom du couvent où il avait été élevé. Thierry III est mort en 691; l'abbaye de Saint-Mihiel, fondée en 709, n'a pu faire l'objet d'un acte de donation antérieure à sa fondation. Or, Thierry IV a succédé à Chilpéric II. Chilpéric étant mort en décembre 720, et Charles Martel, maire du palais, ayant fait reconnaître Thierry IV, fils de Dagobert III, âgé seulement de huit ans, pour roi d'Austrasie, ce serait donc en 722 que Wulfoade aurait fait cette donation. Dom Calmet donne la date de 624, et M. Félix Liénard, *op. cit.*, celle de 674, ces dates sont évidemment erronées.

(3) Donatumque esse volo in perpetuum; hoc est villam meam quæ dicitur Condatum in pago Barrense super fluvium Callo. (D. de l'Isle, *op. cit.*, p. 426.)

(4) Si vero ego aut aliquis de hæredibus meis vel cohæredibus, vel quælibet opposita persona contra hoc testamentum ire, aut fortasse infringere aut corrumpere voluerit, iram Dei omnipotentis incurrat, et ille eum maledicat, qui maledixit Sodomam et Gomorram, et ad limina Sanctorum extrà consortium christianorum excommunicatus appareat, et insuper solvat auri libras octo, et argenti pondus quindecim mulctam sustineat, et quod repetit evendicare non valeat, et nihilominus præsens testamentum omni tempore firmum et inviolatum permaneat..... (Dom de l'Isle, *Testam. Vulfoadi*, preuves, p. 426).

Chée, dépendant autrefois du doyenné de Bar et désigné encore aujourd'hui sous le nom de Condé-en-Barrois (1).

N'ayant pas les éléments nécessaires pour retracer l'histoire complète et suivie de Condé, nous nous bornerons à rappeler les actes, déposés dans nos archives où son nom se rencontre ainsi que les historiens qui le mentionnent, et nous suivrons autant que possible, dans ces quelques pages, l'ordre chronologique.

Lorsqu'au moyen âge prélats et abbayes durent chercher des défenseurs contre d'ambitieux voisins, les religieux de Saint-Mihiel se mirent sous la protection des comtes de Bar. D. Calmet et après lui D. de l'Isle rapportent que « Renaud Ier, l'un d'eux (2), voué de ladite abbaye (3) et alors gouverneur de Verdun, rendit, dès le commencement de son règne, le fief de la vouerie de Condé à Guidon, fils de Liétard, probablement un sous-voué. Ce dernier avait tellement accablé d'exactions les habitants dudit lieu de Condé, sujets de l'abbaye de Saint-Mihiel, que l'abbé Lanzon dut intervenir et porter ses plaintes vers le comte de Bar. Celui-ci, craignant que Guidon n'imitât son père Liétard, dans les injustices qu'il avait commises à l'égard des sujets desdits religieux, fit fixer judiciai-

(1) *Mémoires* de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1877, p. 16 du tirage à part. — Dans le traité qui a pour titre : *Onera Abbatum*, inséré dans les preuves de l'*Hist. de l'abb. de Saint-Mihiel*, p. 460 et s., Condé est toujours désigné sous les noms de « *la signorie foncière* de tota villa, banno et finagio dicti loci de Condato in pago Barrensi »; « villa de Condato », etc.

(2) Il régna sur le Barrois de 1105 à 1149, et fut inhumé en l'église abbatiale de Saint-Mihiel.

(3) Les voués ou avoués étaient généralement des seigneurs laïques puissants, chargés d'exercer, au nom des seigneurs ecclésiastiques, les fonctions de justice et de milice, dont ceux-ci ne pouvaient s'acquitter en personne. Les rois, qui trouvaient que le clergé devenait trop riche, recoururent à ce moyen de faire refluer ses biens en mains séculières. Les voués ne s'en firent pas faute; ils se firent de très belles parts dans le domaine et dans les revenus des monastères. Ils eurent des sous-voués qui, dans chaque prévôté, imitant l'exemple des grands voués, taillèrent en plein drap et usurpèrent la pleine propriété des biens dont ils avaient la garde. C'est ce qui eut lieu pour la prévôté de l'abbaye de Saint-Mihiel à Condé. (Voir l'abbé Clouet, la querelle de l'évêque Albéron avec le comte Renauld, dont il est ici question, *Hist. de Verdun*, tom. Ier, p. 113.)

rement le droit du seigneur voué. Le règlement dressé à cet égard fut fait en double minute, afin que le voué et les moines eussent chacun le leur (1). »

Au XIIIe siècle, sous l'abbatiat de Drogon, des dons considérables furent faits en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel. Nous devons citer entre autres celui que cet abbé constate, dans un acte du mois de mars 1233. Il atteste « qu'ayant acheté une partie du moulin de la Roche, une maison et deux jardins d'un nommé Virian, habitant de Condé, le curé de ce lieu lui a donné quarante livres pour payer cet achat, afin qu'on priât Dieu pour son âme. Drogon ajoute qu'il a accordé cette partie de moulin, la maison, les jardins et tout ce qui comprend cet achat, audit curé, pendant sa vie, à condition qu'après sa mort le tout retournera à l'abbaye de Saint-Mihiel (2). »

Dans un autre acte, du mois de novembre 1251, signé par Henri, comte de Bar, et revêtu de son sceau, il est déclaré « que Pierre Ier, abbé de Saint-Mihiel, et le couvent l'ont *accompagné* par moitié en leur vente et marché de la ville, à la réserve de ce qui est spécifié dans la charte d'*accompagnement*, savoir que tous les hommes censables à Saint-Mihiel et à Condé n'y sont pas compris. Il consent que cette exception ait lieu, à condition qu'ils paieront annuellement en reconnaissance un denier à la Saint-Michel entre les mains du receveur de ce prince (3). »

Pierre Ier (4) eut pour successeur Vautier ou Gautier II en 1252. « Parmi les différentes affaires, dit D. de l'Isle, survenues à l'abbaye de Saint-Mihiel sous cet abbé, je trouve qu'au mois de juillet 1255 il y eut un différend avec l'abbé de Lisle au sujet d'une maison, que celui-ci vouloit avoir à Condé quoique dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel. Thiébaut, comte de Bar, devant qui ce différend fut porté, condamna l'abbé de Lisle à payer annuellement un cens de quinze sols tournois pour cette maison dans l'octave de Saint-Remi, et en punition

(1) Dom de l'Isle, *op. cit.*, p. 94.
(2) Id., p. 136.
(3) Id., p. 142.
(4) Pierre mourut le 23 décembre 1251.

du retard du paiement, douze deniers d'amende chaque semaine (1). »

Un différend plus sérieux surgit encore entre les abbés de Saint-Mihiel et de Lisle, sur la question de savoir auquel des deux abbés appartiendrait le patronage de la cure de Condé. Ce différend fut vidé sous Pierre II, successeur de Gautier II dans la chaire abbatiale, à la suite d'un accord entre les deux abbayes au mois de février 1298, où il fut stipulé « que l'abbaye de Saint-Mihiel retiendrait, comme d'ancienneté, les deux tiers des dîmes de Condé, et que les deux monastères se partageraient également les autres biens dépendants de l'église de cette paroisse, soit en oblations, soit en dîmes, soit en fondations, soit en cens ou autres choses; qu'elles paieraient par moitié le droit de la cathédrale; que s'il arrivait que les cens ne fussent pas payés à l'échéance, l'abbaye de Saint-Mihiel serait chargée d'y contraindre les débiteurs par les officiers de sa justice, qui leur feront subir les peines portées par les contrats d'accensement. Quant au vicaire, desservant l'église de Condé, le choix en est réservé à la même abbaye de Saint-Mihiel, privativement à celle de Lisle, sous la condition néanmoins qu'il sera idoine, qu'il aura les qualités requises et qu'il sera approuvé par l'évêque diocésain ; qu'il prêtera en premier lieu serment aux religieux de Lisle, tant au sujet des revenus à eux appartenant que de leurs autres droits; en second lieu, qu'il en fera autant à l'égard des religieux de Saint-Mihiel (2). »

D'après cet accord, l'une des deux abbayes ne pouvait aliéner, sans l'agrément de l'autre, les droits qu'elle avait à Condé, et toutes deux devaient s'aider à défendre mutuellement leurs

(1) Dom de l'Isle, *op. cit.*, p. 146.

(2) Dom de l'Isle, *loc. cit.*, p. 157-158. — Condé était une des deux prévôtés-moines de l'abbaye de Saint-Mihiel; elles avaient toujours été administrées par deux religieux, ayant chacun leur maison séparée; mais comme leurs droits et leurs privilèges n'étaient pas incompatibles, ils furent, dans la suite, exercés par un seul religieux appelé « prévôt-moine de Saint-Mihiel et de Condé. » (D. de l'Isle, *op. cit.*, p. 17.) En 1757, les émoluments du prévôt-moine étaient de 300 francs barrois par année.

droits. Quand un religieux d'une des deux maisons venait à mourir, l'autre devait prier pour le repos de l'âme du défunt.

Une libéralité fut faite à l'abbaye de Lisle, en 1235, par un bourgeois de Condé, Henriet, qualifié *civis de Condato*, du consentement de sa femme et de ses filles. Il lui donna ce qui pouvait lui revenir d'argent sur le cens de Wavincourt et de Sarney.

L'existence d'une bourgeoisie à Condé ne semble-t-elle pas révéler le fait de l'affranchissement de cette commune d'après la charte de Beaumont?

Nous trouvons dans le *Cartulaire de Sainte-Hoïlde*, la copie d'une lettre du mois de février 1261, dans laquelle figurent comme témoins « Colas li Lovas de Condei et Jehannius, chevaliers », pour un don fait aux dames de ce monastère, d'un homme de corps, de sa femme et de ses hoirs, par messire Nichole, dit le Bouteiller, de Neufville, et dame Ameline, sa femme (1). Au XII^e^ siècle, Condé possédait donc plusieurs maisons nobles, dont il ne subsiste plus que quelques traces aujourd'hui.

En mars 1279, le jeudi devant les bures, Gilles de Hargeville, écuyer, rend dénombrement au *cuens*, comte de Bar, Thiébaut, pour Hargeville, Condé et Génicourt (2).

Thiébaut de Bar, évêque de Liège, se démet, le dimanche devant la Saint-Laurent, en août 1310, en faveur d'Evrard de Bar, chevalier, son frère, de tout ce qu'il détenait de Henri, comte de Bar, son autre frère, à Condé, Vavincourt, Sarney, Laheycourt, Auzécourt, Sommeilles et autres lieux (3).

En 1324, le comte Edouard de Bar donna une preuve de sa libéralité au monastère de Sainte-Hoïlde, en lui assignant six livres de rente à prendre sur le tonlieu (4) de Condé.

(1) Voir Alf. Jacob, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde*, 1882, in-8°, p. 62 du tirage à part.

(2) Archives de la Meuse, B. 310, f° 45.

(3) Cet impôt se payait pour les places où l'on étalait dans un marché ou sur les marchandises en général à la barrière des villes. (Arch. de la Meuse, Reg. 2; B. 268, f° 20.)

(4) Archives de la Meuse. Chambre des Comptes de Bar; B. 310, f° 32.

Le jour de la Conception Notre-Dame, 1335, Nicole de Bloise rend dénombrement pour le quart de cent livrées de terre à prendre sur la taille et le tonneu de la ville de Condé.

Le même jour, Aubert de Hangest rend semblable dénombrement à cause de Jeanne de Bloise, sa femme (1).

Par contrat en date du 30 avril 1391, les habitants de Condé reconnaissent devoir à toujours et par chacun an, à la Saint-Remi, au duc de Bar (2), « 75 sols de petits tournois vieils et gros vieils d'argent (3). »

Condé faisait partie des domaines donnés par Robert à Edouard, son fils aîné, le 14 décembre 1399 : ces domaines comprenaient les châtellenies de Mousson, Briey, etc. (4).

Une maison fut accensée, à Condé, le 28 octobre 1473, moyennant un cens de six gros (5).

(1) Arch. de la Meuse, B. 310, f° 48.

(2) Plusieurs écrivains ont posé la question de savoir à quelle époque le comté de Bar fut érigé en duché, et quel fut le souverain qui en délivra les patentes. Les Allemands, pour justifier le démembrement de nos provinces et leur spoliation, prétendent que ce fut l'empereur Charles IV, le 13 mars 1354, en même temps qu'il élevait Pont-à-Mousson en *marquisat*. Selon les Français, cette érection serait l'œuvre de Jean II, dit le Bon, roi de France, dont Robert, comte de Bar, avait épousé sa fille Marie. Quoi qu'il en soit, nous lisons dans un compte de la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, déposé aux archives de la Meuse (B. 2146), et dont nous reproduisons le sommaire, que Robert, qui n'avait succédé à son frère, le comte Edouard II, qu'en 1351, portait déjà le titre de *duc* en 1354 : « Compte de deniers fournis par Monseigneur le duc de « Bar, par Philippin de Longeville, écuyer, dès le jeudi après la Pente-« côte 1354, que le dit Philippin fut nommé et établi par Monseigneur « le duc, ses gens et les députés de la commune paix en la chastellenie « pour mon d. seigneur du chastel de Conflans en Jarnisy, que Girards « Robert en issit, et que le d. Philippin y entra. »

M. Clesse (*Notions générales sur l'hist. des anciens duchés de Lorraine et de Bar*, p. 50), qui rapporte ledit extrait, dit que cette érection dut se faire entre le mois de mai 1354, où Robert ne prenait encore que le titre de *comte*, et le mois de novembre suivant, où il fut question, en assemblée officielle, « d'allier la duchié de Bar à celle de Lorraine. » (V. *Annuaire de la Meuse*, 1878, part. hist., p. 30; Victor Servais, *Annales hist. du Barrois*, 1865, t. 1, p. 2, note *a*.) Pour l'érection du comté de Bar en *duché*, voir Aug. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. II, 2e édit., 1880, p. 275; Victor Servais, *loc. cit.*, t. 1, p. 36.

(3) Archives de la Meuse, B. 284, f° 160.

(4) Id., B. 230. f° 1. V. De Smyttère, *Les ducs de Bar et les seigneurs de Cassel de la maison de Bar*, p. 105.

(5) Arch. de la Meuse, B. 264, Reg. Bar n° 41, f° 160. — Le *cens* était

Dans un compte de Christophe Liétard, receveur général du bailliage de Bar, pour 1415-16, figure l'exécution, à Bar-le-Duc, d'un nommé Jean Jacquier, de Condé, condamné à mort pour avoir empoisonné sa femme (1).

Un autre compte du même receveur, pour l'année 1519, mentionne une largesse de la reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, qui, en récompense des services qu'il aurait rendus à la *fruiterie*, verse une somme d'argent à Claude de Condé, afin de l'aider à célébrer ses noces (2).

Avant la Révolution, les fiévés avaient seuls le droit de posséder des colombiers sur pilier ; les nobles et les roturiers ne pouvaient en élever sans une permission spéciale émanée du prince et enregistrée en l'une de ses cours de justice (3). Les livres laissés par les comptables de l'ancienne Chambre des comptes de Bar rappellent avec précision les lettres patentes données à plusieurs hauts personnages de la cour des ducs de Lorraine. Nous relevons, entre autres, celle permettant au sieur Vincent (4) de bâtir un colombier sur pilier en sa maison de Condé (5).

une redevance en nature ou en argent payée au seigneur sur des fonds dont il avait aliéné pour toujours la jouissance. Le cens était perpétuel et irrachetable, mais le fonds qui en était grevé pouvait être vendu. (*L'ancien régime*, par l'abbé D. Mathieu, p. 298.)

(1) Archives de la Meuse, B. 620.

(2) Id., B. 625.

(3) Les dégâts causés dans les champs cultivés par les pigeons ont, de tout temps, obligé l'autorité à réglementer les colombiers.

(4) Le sieur Vincent, président de la Chambre des comptes de Bar, avait été trésorier du duc de Lorraine. Ayant conçu le dessein de se procurer la terre de Condé-en-Barrois, il proposa au cardinal Charles de Lorraine, alors abbé de Saint-Mihiel, qui en était seigneur, de lui échanger cette terre contre d'autres biens ; mais sur les représentations du sieur Godé, son receveur, qui fit voir à Son Eminence que cet échange serait préjudiciable à son abbaye, et surtout sur les représentations de ses religieux, ce projet échoua. (Dom de l'Isle, *op. cit.*, p. 228.)

(5) En 1624, une semblable permission fut accordée à un sieur Le Féron, d'avoir, au village de Condé, une volière de 120 boures. (Arch. de la Meuse, B. 326, f° 268.) Au mois d'août 1699, Jacques Pillement, de Souilly, fut condamné, au bailliage de Bar, à démolir un colombier qu'il avait fait dresser sur pilier sans autorisation. (Ch. Bonne, *Les principes de 1789*, page 90, note.)

Les haute et moyenne justices ayant été contestées au duc de Lorraine, le 15 janvier 1616, Charles III fit enregistrer des lettres de provisions d'une *chaise* (1), à Condé, lettres par lesquelles « il appert » encore que ces droits « lui appartenaient audit lieu, privativement à tout autre. »

Parmi les religieux qui assistèrent au chapitre général qui se tint à Saint-Mihiel le 7 décembre 1545, sous la présidence de l'abbé Jean de Fresneau, « à l'effet de dresser des règlements qui pussent contribuer au mieux être du monastère », figurait Claude de Custine, prieur de Notre-Dame de Haître-sous-Amance (2) et prévôt-moine de Condé-en-Barrois. C'est en cette assemblée qu'il fut arrêté et conclu audit chapitre général, pour le présent et avenir, « que les officiers perpétuels, savoir le prévôt-moine de Saint-Mihiel, le prévôt-moine de Condey, l'aumônier et le trésorier seront exempts du service ordinaire lorsqu'ils exerceront leurs offices, de sorte qu'ils participeront à tous les profits, émoluments, distributions sans rien excepter, qui proviendront du couvent et offices conventuels, pourvu que lesdits officiers perpétuels fassent résidence personnelle audit monastère, et qu'ils fassent leurs devoirs tant à l'égard de leurs offices, que des autres charges de l'église, selon Dieu et raisons, par l'avis du seigneur abbé et prieur (3). »

On y décida encore que les religieux qui sont commis à quelque office « seront tenus de se faire payer, dans le plus bref délai possible, des rentes et des revenus » attachés à leurs fonctions et qu'ils en rendront compte, chaque année, le jour de la tenue du chapitre, à qui il appartiendra de statuer sur « les dettes verreuses. »

Le duc de Lorraine fit, en 1623, abandon à l'abbaye de Saint-

(1) Chaise, en terme de fiefs, se dit en partage de fief noble, de quatre arpents de terre qui sont autour d'un château, hors des fossés, qui appartiennent à l'aîné par préciput : ce qu'on appelle à Paris le *vol du chapon*. — « Natalium prærogativus fundus, prærogativum prædium. » — *Diction. de Trévoux*, 1740, t. II.

(2) Aujourd'hui *Laictre-sous-Amance*.

(3) Dom Joseph de l'Isle, *op. cit.*, p. 208, 209 (art. 4 du règlement).

Mihiel, sa vie durant, d'un quart sur la moitié de ses droits ou produit du bois dit le *Chanois* de Condé, dont le couvent possédait l'autre moitié (1).

En 1654, la fête de Pâques ne put être célébrée à Condé à cause de la guerre (2).

Parmi les pensions accordées par le duc Léopold à ses serviteurs, il s'en trouve une de deux cents francs délivrée, le 15 mai 1719, au sieur Gérard, un de ses gentilshommes ordinaires, sa vie durant, sur le domaine de Condé (3).

Sous le règne de ce même prince, les religieux et l'abbé de Saint-Mihiel fournirent leur dénombrement pour Saint-Mihiel et Condé (4).

Dans la répartition faite en 1703, par la Chambre des comptes du duché de Bar, de la subvention due par ce duché, Condey (*sic*) figure pour la somme de 2.219 livres, non compris 321 livres pour les charges de l'Etat (5).

Après sa réunion à la France, Condé est taxé à la somme de 954 livres par l'arrêt du conseil du roi Louis XVI, prescrivant sur les villes et communautés des duchés de Lorraine et de Bar l'imposition nécessaire à l'entretien et à la construction des routes de la province, en 1788 (6).

On ne pourrait affirmer que, avant la Révolution, les jeunes gens du village de Condé manquassent de patriotisme; mais, à coup sûr, cette localité était une de celles qui comptaient le plus grand nombre de réfractaires. Ainsi, pour n'avoir pas répondu à l'appel pour le recrutement des troupes provinciales, en six ans, de 1775 à 1780, trente-huit d'entre eux furent déclarés fuyards, et, comme tels, soldats provinciaux de droit,

(1) Arch. de la Meuse. Compte de Jean Bonnet, écuyer, gruyer de Bar, B. 771, f° 66.

(2) Id., Compte de Jean Maillet.

(3) Id., Compte de Jean Bonnet, écuyer, gruyer de Bar, B. 772, f° 81.

(4) Id., B. 393, *Invent. somm.*, p. 39.

(5) Id., B. 429, ibid., p. 44.

(6) Id., C. 356, ibid., p. 48. — Dans le contingent assigné à chaque commune de la Meuse pour l'entretien des chemins vicinaux en 1884, Condé figure pour la somme de 2.733 fr. 51 c.

savoir : cinq en 1775, six en 1776, onze en 1777, six en 1778, trois en 1779, et sept en 1780 (1).

Condé a été jadis plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Détruit en partie pendant la guerre de Trente-Ans, il fut plus tard la proie de terribles incendies, notamment, en 1788, où sept laboureurs et quatre-vingt-sept manœuvres furent victimes de ce fléau ; aussi les impositions pour 1789 furent-elles diminuées de 601 fr. 16 sols 3 deniers, et le rôle de cette année mémorable ne porta plus, pour l'imposition, que dix laboureurs au lieu de vingt, et deux cent vingt-quatre manœuvres au lieu de trois cent onze inscrits sur le rôle précédent (2).

Sous Stanislas, Condé faisait partie du Barrois mouvant, suivait la coutume de Bar. Il dépendait des offices, recette, prévôté et bailliage du même lieu, et ressortissait au présidial de Châlons et au parlement de Paris ; le roi en était seul seigneur haut et moyen justicier ; et l'abbé de Saint-Mihiel seigneur foncier. L'abbé avait encore la juridiction générale conjointement avec les officiers de la maîtrise de Bar, sur les bois d'accompagnement, c'est-à-dire sur ceux qui, appartenant au roi et à l'abbaye, étaient indivis. En 1749, on comptait 380 feux à Condé (3).

En 1790, lors de la division de la France en départements et en districts, cette commune fut annexée au district de Bar-

(1) Communication de M. Alf. Jacob, archiviste départemental de la Meuse.

(2) Depuis cette époque, plusieurs sinistres sont encore venus porter la désolation dans cette localité. Le plus violent a été celui de 1832 et, récemment, le 7 août 1884, vers l'heure de minuit, le feu se déclara de nouveau au milieu du village dans l'une des maisons faisant face à celle de M. Guinard, notaire. Il s'est développé avec une telle rapidité, qu'en moins de vingt minutes, une quinzaine de maisons étaient la proie des flammes. S'étendant encore, il dévora depuis et y compris la maison Ernest Lemoine jusqu'à la maison Achille Buvelot, c'est-à-dire jusqu'à la ruelle située près de l'église. A cinq heures du soir, maître enfin du feu, on put constater qu'il y avait vingt-huit maisons brûlées, trente-neuf ménages sans asile, et trois cent dix mille cent francs de pertes.

(3) De Maillet, *Description de la Lorraine et du Barrois*, 1749, in-12.

sur-Ornain et au canton des Marats ; on y comptait 258 citoyens actifs ou électeurs au premier degré (1).

Lors de l'invasion allemande, en 1870, la commune de Condé fut fort éprouvée ; aussi y eut-il des résistances que l'ennemi chercha à vaincre par les menaces les plus graves. Voici copie d'une lettre que le Préfet de la Meuse, pour le Roi de Prusse, adressa au maire de cette localité, et qu'il expédia ensuite, sous forme d'affiche, dans toutes les autres communes du département pour y être placardée :

« Préfecture du département de la Meuse.

« *A M. le Maire de Condé-en-Barrois.*

« Monsieur le Maire,

« On m'informe que l'autorité des représentants légaux de votre Commune n'étant plus respectée, plusieurs Membres du Conseil municipal ayant refusé leur concours au Maire, une Commission s'étant formée à côté du Conseil municipal pour imposer, sans autorisation des Autorités supérieures, une contribution à une partie des habitants, la Commune de Condé-en-Barrois est menacée d'un état d'anarchie.

« Plus que jamais, il est du devoir de tous les citoyens de maintenir l'ordre dans les circonstances actuelles, et s'ils méconnaissent ce devoir, ils doivent y être ramenés par la rigueur et la force.

« Vu ces circonstances,

« J'arrête :

« Article premier. — Maire, Adjoint et Conseillers municipaux légalement élus et confirmés reprennent immédiatement leurs fonctions.

« Celui qui ne se conformerait pas à l'ordre précité ou qui,

(1) Pour être citoyen actif, il fallait payer une contribution équivalant à trois journées de travail, soit 4 fr. 50.

« à une invitation du Maire de lui prêter son concours, pour « l'exercice de ses fonctions difficiles, répondrait par un refus, « sera arrêté.

« Art. 2. — Toute personne qui s'opposerait aux ordres de « l'Autorité légale de la commune sera punie d'une amende ou « de la prison selon les circonstances.

« Art. 3. — Tous les arrêtés ou décisions qui n'émanent pas « de l'Autorité légale de la commune sont déclarés nuls et non « avenus. »

« Les mesures les plus rigoureuses seront prises sans délai si l'avis ci-dessus ne suffit pas pour rétablir l'ordre.

« Je vous requiers, Monsieur le Maire, de publier cet avis par voie d'affiche.

« Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bar-le-Duc, le 26 novembre 1870.

« *Le Préfet de la Meuse,*

Par délégation :

« De Stichaner. »

## II

Dans l'ordre administratif, Condé fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Bar-le-Duc et du canton de Vavincourt. Il est chef-lieu d'une perception (1) et possède un bureau de distribution des postes créé en 1860, une étude de notaire, un bureau de bienfaisance (2), deux maisons d'école pour l'enseignement primaire, une école maternelle et *deux pompes* à incendie.

(1) Cette perception est formée des communes de Chardogne, *Condé*, Génicourt, Harville, Rosnes, Seigneulles et Vavincourt.

(2) Les revenus de ce bureau ont été de 1.296 fr. en 1883. (*Situation financière des communes de la Meuse en 1883*, p. 3.)

La population, d'après le recensement officiel de 1881, est de 805 habitants (1), abrités sous 287 maisons (2).

De temps immémorial il y a eu des foires établies à Condé (3).

(1) Depuis le commencement du XIXe siècle, le mouvement de la population a beaucoup varié à Condé. En 1803, on y comptait 1.337 habitants ; — en 1825, 1350 ; — en 1830, 1391 ; — en 1835, il y a décadence, on n'en compte plus que 1.376 ; — en 1840, ce chiffre descend à 1.119 ; — en 1845, il remonte à 1.178 ; — depuis cette époque, il ne fait plus que decroître ; en 1852, il est de 1.052 ; — en 1861, il y a une augmentation de 3 habitants ; — enfin, en 1866, nous ne trouvons plus que le chiffre de 981 sur la statistique officielle.

(2) *Compte rendu des recettes et des dépenses de la caisse des incendiés pour 1882.*

(3) Nous trouvons une foire établie à Condé dès 1251. Thibaut, comte de Bar, par ses lettres données au mois de septembre de cette même année, « reconnaît comme l'abbé et le couvent de Saint-Mihiel l'ont *accompagné* à tous les marchés et foires de Saint-Mihiel et Condé, en tous leurs bois, où qu'ils sont situés dedans ses seigneuries, en sorte que de toutes les *avelues* et accrues, ils en doivent avoir la moitié et lui l'autre, sauf le ban et la justice desdites villes qu'ils retiennent comme d'ancienneté. » (Arch. de la Meuse, Reg. 42 (B. 260), f° 110 ; id., f° 157 ; Reg. 41 (B. 264), f° 238 ; Reg. 53 ; Domaine de Saint-Mihiel, (B. 234), f°s 1 et 4.)

— 29 novembre 1441. Lettre de confirmation par les comtes et ducs de Bar. (Arch. de la Meuse, Reg. 53 (B. 234), f° 3.)

— Le droit d'ajuster et de vérifier les poids et balances de la ville de Condé fut accordé en 1418, par le duc de Bar, au prévôt-moine de Condé, les jours de foires et marchés, et de percevoir les amendes.

— 21 mai 1465. Sentence arbitrale entre le roi de Sicile, duc de Bar, et l'abbaye de Saint-Mihiel, prononçant que les amendes de forces faites les jours de foires et marchés, à Condé, seront de moitié. (Arch. de la Meuse, B. 284, f° 160.)

— En 1491, des dangers de peste déterminèrent le duc de Bar à supprimer, pour cette année, la foire de Saint-Vincent, à Bar, et celle de Saint-Luc à Condé. (Arch. de la Meuse, P. 517. Compte d'Oudet de Chésaulx, receveur gén. du duché de Bar.)

— 10 décembre 1521. Copie extraite d'une décision rendue le 23 février 1463, entre le roi René et les abbés et couvent de Saint-Mihiel sur plusieurs différends survenus entre leurs officiers au préjudice de l'accompagnement ci-dessus, par laquelle est accordé et convenu que les abbés et couvent auront la moitié de toutes les amendes ordinaires et arbitraires qui se commettent ez jours de foires et marchés, lesquelles amendes seront arbitraires et taxées par S. A. ou par ses officiers ; — que la vente de Saint-Mihiel et autres réserves communes seront mises en dire par les officiers de S. A. et ceux de l'abbaye, présents et appelés aux remonts et oultrées, et que les sergents et fores-

Celles qui y sont établies actuellement s'y tiennent les 23 octobre (1) et 7 mai (2).

La superficie totale du territoire de Condé est de 1.843 hectares 05 ares (3). Les bois communaux figurent dans ce

tiers se feront en commun. (Arch. de la Meuse, Reg. 53 (B. 233), f^os^ 10 et 157.) Communication de M. Jacob, archiviste départemental de la Meuse.

— 1548, par lettres patentes de Christine de Danemark et de Nicolas de Lorraine, un marché est établi à Condé-en-Barrois.

— 26 août 1587. Permission aux habitants de Condé de tenir marché une fois la semaine pendant douze ans. (Arch. de la Meuse, B. 264, f° 160.)

— En 1598, la halle de Condé fut remise en état. (Arch. de la Meuse, B. 752. Compte de Jean Bonnet, écuyer, gruyer de Bar.)

(1) Décision du 7 juillet 1840.

(2) Décision du 17 juillet 1845.

(3) D'après la statistique agricole dressée le 31 octobre 1881, il y avait :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 310 | hectares | semés en | froment; | ils ont produit | 5.580 hectolitres; |
| 15 | — | | seigle; | — | 270 — |
| 135 | — | | orge; | — | 2.430 — |
| 220 | — | | avoine; | — | 5.500 — |
| 20 | — | | légumes secs; | — | 200 — |
| 80 | hectares | plantés en | pommes de terre, | | 7.680 — |

Quant aux fourrages, ils figurent pour : Betteraves : 50 hectares. — Foin : 40 hect. — Trèfle : 20 hect. — Luzerne : 225 hect. — Sainfoin : 20 hect.

La vigne figure sur la matrice cadastrale pour une contenance de 83 hectares 26 ares; mais elle n'est plus aujourd'hui que de 40 hectares (*a*), donnant en moyenne un produit de quatre hectolitres de vin à l'hectare.

A la même date, la commune de Condé possédait 188 chevaux, 26 taureaux, 181 bœufs, 78 vaches, 31 génisses et 47 veaux; 848 moutons, 320 porcs, 16 chèvres ou boucs et 64 chiens.

La culture des céréales et de la vigne occupe une partie des habitants, tandis que l'autre fait le commerce des bestiaux, confectionne des chaussures pour Paris, ou va vendre dans les départements limitrophes et la Suisse de la coutellerie commune.

(*a*) Nous relevons dans un compte de Jean Maillet, écuyer, receveur général du duché de Bar, qu'en 1618, le duc de Lorraine fit venir d'Aix, du plant pour la vigne de Condé. « Sept francs six gros » donnés « à Salomon Robert, demeurant à Bar, pour avoir esté à Châlons, du commandement de S. A., *adressé audit receveur général (sic ?)* trouver le sieur Lallement, afin d'avoir du plant d'Aix pour la vigne de Coundey, par tesmoignage du 11^e^ febvrier 1618, signé : d'Auzillot. » (Arch. de la Meuse, B. 591. f° 64.)

chiffre pour 160 hectares (1) et ceux des particuliers pour 212 hectares 7 ares (2).

Le plus ancien registre des baptêmes, sépultures et mariages, qui constatait l'état civil d'alors, remonte à 1638. Les archives de la commune ont été brûlées, pour la plus grande partie, dans les mauvais jours de la Révolution de 1789.

Condé a pour écarts : 1° un moulin (3) situé à 180 mètres du bourg; 2° un château, dit Bentz, situé à 400 mètres.

## III

Dans l'ordre spirituel, avant 1790, la paroisse de Condé faisait partie du diocèse de Toul, de l'archidiaconé de Rinel et du doyenné de Bar; elle était à la collation de l'abbaye de Saint-Mihiel (4).

Depuis le Concordat de 1823, cette paroisse est chef-lieu d'un doyenné, fait partie du diocèse de Verdun, de l'archiprêtré de Bar-le-Duc (5); elle a pour patron saint Michel.

La construction de son église paraît remonter à la fin du

(1) En 1672, il y eut, dans cette forêt, une exploitation de chênes pour réparer le jeu de paume de Bar, le moulin de Savonnières et les usines de Condé. (Arch. de la Meuse. Compte de noble Pierre Gérard, gruyer de Bar, B. 791, f° 60, v°).

(2) Le gruyer de Bar fit recette, en 1399, de dix sols pour la vente à Jehan Chaillau, de Condé, « de 14 arpens de bois, seans es bois de Condé, au lieu que on dit la Grant Cercool. » — (Le Grand Cercueil : il est à conjecturer que dans ce lieu on avait trouvé quelques traces de sépultures antiques.) (Arch. de la Meuse, B. 680, f°s 5 et 6.) — Colet Pobonel, dudit lieu, Jehan, son fils, Humbelet fils Servais, de Condé, se fournissaient également es bois de Condé. (Ibid., f° 5, v°).

(3) Aux archives de Meurthe-et-Moselle (H. 1696), il y a une requête du commandeur de Saint-Antoine, demandant à reconstruire un moulin qui dépend de sa commanderie, situé sur le ruisseau de Condé, qui est en ruine.

(4) *Pouillé du diocèse de Toul*, rédigé en 1402, dans les *Documents sur l'hist. de Lorraine*, publiés par la Société d'archéologie, 1863, in-8°, p. 164-165.

(5) Le doyenné de Condé est formé des paroisses et annexes ci-après : *Condé*, Behonne, Chardogne, Erize-la-Brûlée, Erize-Saint-Dizier avec Rumont pour annexe; Géry, Hargeville, Naives-devant-Bar, Resson, Rosnes, Rosières-devant-Bar, Seigneulles et Vavincourt.

XII^e siècle ou au commencement du XIII^e ; mais la partie sur laquelle s'élève le clocher pourrait appartenir à un édifice construit au IX^e siècle. Bâtie en pierre dite de Brillon, elle mesure dans œuvre 39 mètres de longueur sur 16 mètres 50 de largeur. Le chœur se termine en hémicycle (1), orné dans son pourtour d'arcatures ogivales, il n'est pas entouré de chapelles. Les nefs latérales ont des absides faisant saillie de chaque côté du chœur. La grande nef est séparée des nefs latérales par des piliers carrés portant sur leurs quatre faces des colonnes et aux angles des colonnettes ornées de chapiteaux sculptés et ornementés de feuilles de chêne, de lys, d'acanthe, de roses, etc. La tour, qui est carrée, sans tourelle extérieure pour loger l'escalier, est placée à l'entrée de la nef latérale de droite, et a été reconstruite, quant à la partie supérieure, à la suite de l'incendie de 1712 (2). Dans l'église, se retrouvent encore d'importantes traces de peintures murales remontant au XVI^e siècle, entre autres, la Passion, etc.

Sur un bénitier en forme de cloche renversée, porté sur trois pieds et garni de deux masques avec anneaux, on lit :

IAN PIERRE FILS DE NICOLAS PIERRE A DONNÉ CE SAILLON.....
POVR ÊTRE REÇV HABITANT DE CE LIEV LAN 1613 (3).

Restauré, en 1868, aux frais de la fabrique et de Mesdames Joseph et Henri Estienne, de Condé, par les soins et sur les

(1) Dans le chœur, il y a des carreaux émaillés, encore en place devant l'autel. M. Léon Maxe-Werly, qui a fait une étude attentive de cette église, croit lire sur plusieurs groupes par quatre et formant une rosace : DE TILOMBOIS ME FIS. (Communication de M. Léon Maxe-Werly.)

(2) En France, avant la Révolution de 1789, dans bien des villages, quand le clocher de l'église était placé au devant de la nef, au-dessus ou au côté de la porte principale, son entretien était à la charge des habitants, comme la nef; mais si le clocher s'élevait sur le chœur, il devait, comme le chœur, être entretenu, réparé ou relevé par le décimateur. S'il était entre les deux, il y avait expertise et parfois procès. (Albert Babeau, *Le Village sous l'ancien régime*, 1878, in-8°, p. 102.)

(3) Relevée par M. Léon Maxe-Werly, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Ce vase, des pieds à son orifice, a 50 centimètres de hauteur sur 50 centimètres à son ouverture.

dessins de notre regretté confrère, Ernest Birglin (1), cet édifice est l'un des plus complets, des plus réguliers et des mieux conservés du diocèse : c'est un spécimen admirable du style architectural de transition.

## IV

Entre Génicourt et Condé se trouvait, depuis plusieurs siècles, une maison où on recueillait les lépreux. Elle possédait une chapelle (2) placée sous le vocable de saint Jacques. On la désignait tantôt sous les noms de chapelle et d'ermitage Saint-Jacques, de maladrerie ou de maison des malades (3). Cette maison, placée sous la juridiction des évêques de Toul, était administrée par deux religieux, dont l'un prenait soin des malades et l'autre remplissait les fonctions sacerdotales. Un jour, un désaccord se produisit entre eux, et maître Jean, dit Sanson, le maître des malades, ne pouvant plus subvenir à sa charge avec les modiques ressources que lui laissait messire Derive, le curé des malades, intervint près de l'évêque, qui fit une verte admonestation à ce dernier, qui, à son tour, dut se contenter du revenu des grosses et menues dîmes perçues sur le village de Hargeville (4), du produit d'une terre située entre Condé et la Morte-Eau, et du droit de faire moudre dans le moulin des malades le grain qui pourrait lui être nécessaire.

En 1385, le duc Robert plaça cette maison, comme tous les établissements du Barrois, entre les mains des Antonistes de sa ville de Bar; plus tard elle fut convertie en bénéfice ecclé-

(1) Birglin, Pierre-Ernest, né à Bar-le-Duc, le 19 janvier 1833, décédé dans sa ville natale le 26 mai 1879, architecte de mérite, la mort l'a frappé dans la fleur de l'âge et dans la plénitude de son talent.

(2) Elle est dénommée sous le nom de « *Capella domus leprosorum de Condeto* », dans un titre de l'abbaye de Lisle-en-Barrois de 1309. (Cartulaire de ladite abbaye, f° 272, Arch. de la Meuse.)

(3) Docteur Baillot, *Notice sur les établissements de bienfaisance de la Meuse*, Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1873, t. III, p. 132-133.

(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 1696.

siastique à leur profit. A partir de ce changement, elle eut pour maîtres gouverneurs :

14... Jean Horaut.

1458. Jean de Coincourt, chanoine de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy.

1490. Pierre Didier, religieux de Saint-Antoine.

1514. Godefroy Génot, clerc du diocèse de Toul.

1529. Pierre Radouan, clerc du diocèse de Toul.

1570. Didier Radouan.

1572. Jean de Ramberviller, chanoine de la collégiale de Saint-Maxe de Bar.

1595. Claude Lallement, religieux de la commanderie de Saint-Antoine de Bar.

1630. Nicolas Thierry, administrateur de l'hôpital de Briey, qui fit fermer la maison et s'en attribua les revenus (1).

Peu après, les chevaliers de Saint-Lazare ayant voulu prendre possession de cet établissement, en vertu d'un édit du mois de décembre 1672, furent déboutés de leurs prétentions par la chambre de la grande réformation des hôpitaux : alors les Antonistes, craignant de se voir inquiétés de nouveau, aliénèrent des immeubles, en l'année 1677, pour la somme de 18.111 francs 10 gros barrois (2), et, en 1686, ils se firent autoriser par messire de Billy, évêque de Toul, de transporter dans leur église tous les ornements et vases sacrés de la chapelle, sous la réserve d'en acquitter les fondations religieuses. Quant aux bâtiments, rapporte M. le Dr Baillot, on ne procéda « à leur vente que lorsqu'ils furent sur le point de s'écrouler. »

Il est à conjecturer que la léproserie Saint-Jacques possédait encore d'autres biens; car d'après un inventaire dressé le 3 no-

(1) « Un des actes de sa gestion est un bail, en vertu duquel il affermait au mayeur d'Hargeville, maître Simon, six fauchées du pré Saint-Jacques avec cent verges de terre, pour le prix de 70 francs barrois, et la portion des dîmes d'Hargeville afférente à son bénéfice moyennant la somme de 140 francs, une livre de cire et deux chapons. » (Docteur Baillot, *op. cit.*, p. 133.)

(2) Savoir : 25 jours 69 verges un quart de vignes; 233 verges de chènevières et 250 verges de terre.

vembre 1664 par les Antonistes eux-mêmes, on trouve, comme disant leur appartenir : 45 jours de terre, 60 fauchées de pré et 16 jours de vigne sur le finage de Condé.

## V

Condé possédait aussi un hôpital avec une chapelle sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Cet hôpital ou maison-Dieu remontait sans doute à une époque assez éloignée; car un acte passé devant *Me Bichebois*, notaire à Condé, le 5 janvier 1676, en présence du maire, des grands échevins, substitut et procureur-d'office, exerçant la haute justice audit lieu, atteste qu'il y a à Condé une chapelle sous le titre de saint Jean-Baptiste, où les pauvres de la localité sont aumônés et reçus; que les titres de ladite chapelle ont été perdus et incendiés dans la guerre de 1624, et que les ennemis pillèrent entièrement l'église et le village.

Au XVIe siècle, pour célébrer deux messes par semaine à l'hôpital de Condé, le curé recevait annuellement huit muids moictange, valant 140 francs.

Les autres revenus étaient un gagnage audit lieu, valant quatre muids moictange, soit 78 francs.

Les dîmes des nouveaux (1) (*sic*) valent également 70 francs;

Et la moitié des dîmes de vin, 80 francs (2).

La chapelle de saint Jean-Baptiste de l'hôpital de Condé fut richement dotée par André Arnould, médecin-major général des armées de l'empereur d'Allemagne, né à Beauzée, où il fut baptisé le 4 août 1648, et décédé à Vienne (Autriche), le 21 décembre 1726, à l'âge de 78 ans (3).

Dans un acte d'acceptation, par les habitants de Condé, du don d'André Arnould, en date du 19 mars 1724, il est dit que le

(1) Ou novales. — Terres nouvellement défrichées et labourées, qu'on a mises en valeur et semées. *Novalis, novalia.*

(2) Archives de la Meuse, B. 355, f° 75.

(3) Il était fils de Jean André, procureur général de la terre de Beauzée, intendant de M. de Vaubecourt et notaire audit Beauzée, et de Renée Baudin, fille de Jean Baudin, lequel avait épousé Michelle, fille du sieur Barisien, écuyer du duc de Lorraine et de Bar.

chapelain nommé par le fondateur se servirait, pour célébrer ses messes, des ornements et des vases sacrés de la chapelle, et que leur entretien continuerait à être à la charge de la communauté.

Dans un autre acte notarié, daté de Vienne, du 28 septembre 1724, André Arnould est qualifié de fondateur de la chapelle Saint-Jean; elle fut érigée, le 12 novembre suivant, par messire Scipion Jérôme, évêque de Toul (1).

Le 4 octobre de la même année 1724, André Arnould avait nommé son parent, Jean Mangeot, curé de Condé, premier chapelain (2).

Pour son entretien, il donna un gagnage de 380 paires, qu'il possédait à Rembercourt, à charge de célébrer la messe le dimanche et les jours de fête et trois messes par semaine dans ladite chapelle de l'hôpital de Condé.

Il donnait en outre, à l'hôpital du même lieu, une maison située à Condé, rue du Fresne : les héritiers de défunte Jeanne Chabeau, sa mère, à l'orient, d'une part; et les héritiers Claude Millot, à l'occident, d'autre part. Cette maison consistait en chambrette, cuisine et four, chambre devant, chambre derrière, tant haute que basse, cabinet aux côtés desdites chambres, grenier au-dessus, cours au-dessous, écurie, foulerie, cour avec puits, jardins tant fruitier que potager.

(1) Archives de Condé-en-Barrois.

(2) Jean Lacroix, de Condé, arrière-petit-neveu du fondateur, succéda à Jean Mangeot.

Le troisième chapelain fut Nicolas Mangin, aussi arrière-petit-neveu du même.

Le quatrième et dernier chapelain fut Jean Lemoine, curé de Loisey, nommé en 1777; il était fils de Jean Lemoine, descendant de Claudette André, sœur du fondateur.

Après l'extinction des membres de sa famille, M. André avait spécifié que les chapelains seraient alors nommés par la communauté de Condé ; mais un nommé Jean Georget, chanoine de l'église collégiale de Montfaucon, au diocèse de Reims, fut nommé, en 1778, par un descendant de Jean et Pierre les Mangin, qui prétendait, comme aîné, avoir le droit de faire seul cette nomination. En conséquence, le sieur Georget forma, en justice, une demande de mise en possession des biens de la chapelle contre Jean Lemoine, mais une sentence du bailliage de Bar débouta le chanoine de Montfaucon et maintint Jean Lemoine paisible possesseur du bénéfice, lequel en jouit jusqu'à la Révolution de 1789.

Par le même testament, André Arnould donnait encore à l'hôpital de Condé : 1° un gagnage à Bulainville ; 2° moitié de son gagnage des Marats ; 3° son gagnage de Sommaisne ; 4° celui de Courcelles ; 5° celui de Beauzée ; 6° enfin celui de Hargeville. Tous ces gagnages réunis rapportaient à l'hôpital huit cent neuf paires.

De plus, le testateur donnait encore à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, toutes ses constitutions, obligations et promesses, avec intérêts tant échus qu'à échoir à Condé. Tous ces divers titres formaient un total de 34.000 livres ou 30.000 francs (livres de Lorraine (1).

Les gagnages réunis ne devaient faire qu'un seul bénéfice pour le chapelain, auquel était imposé la charge d'élever trois jeunes gens choisis parmi les plus proches parents de M. Arnould, pour leur faire faire leurs études et payer leurs pensions, jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'entrer dans les ordres ou prendre une autre vocation. Leurs études terminées, ils devaient être remplacés par d'autres. Parmi les dix-sept jeunes gens élevés par le chapelain, cinq seulement sont entrés dans les ordres sacrés.

Sur l'emplacement de l'hôpital, où douze lits étaient à la disposition des malades, on a construit la mairie et les écoles. De la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, si richement dotée par M. André Arnould, il ne reste plus que la tour, renfermant l'horloge communale, qui nous rappelle que nos heures sont comptées et que tout passe ici-bas.

(1) Outre les biens qui viennent d'être énumérés, André Arnoult possédait encore, à Vienne, en placement, une fortune de 16.470 florins (41.175 livres). Ces valeurs et le prix provenant de la vente de ses instruments de chirurgie ont été légués aux enfants de ses sœurs : 1° Michelle André, mariée à Nicolas Gand, de Seigneulles ; 2° Claudette André, mariée à Jean Chabraux, substitut du procureur du roi à Condé ; 3° Marie André, mariée à Jean Mangeot, dit de Messie.

## VI

*Noms des lieuxdits existants sur le territoire de Condé-en-Barrois, recueillis et communiqués par* M. Léon Maxe-Werly, *vice-président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*

*le bois l'Abbé*, devant le,
terre à l'Argent
le Poirier Auric
dessus la voie de Bar, au-dessus,
le champ la Barbe
*les Battants*
faux Bâtard
Bayatte
Haute Bergerie, Basse,
Blue, devant,
le Père Bœuf, devant, derrière,
le coin du,
Clos Boileau
jardin bon Bois
Baie Bonne
Bouet
Coché Bouchon
le Bouvrot
Vaux Bracard, au-dessus de la,
Brise Bras
fond de Briffauval
le Brûlier, devant le,
les Bruyères, les grandes, Montant des,
Rond Buisson
le Bulit
la Cabre
Au-dessus de Caïfa
Vaux *Caillouette*
Voie des Canards
*le Castadot*
*la Cave* (en vigne)
le gros Cérisier
haut de la Chalaide, au-dessus de la grande; entre deux,
Chaude Chambre
Plat Champ
le Chanois; devant le; derrière le,
Champ Charet
Charselet
*la Chartreuse*
*le Chaufour*
devant Cheppe; sous; coutière de,
Clos le Ciseau
Clajumont
haie des Cliquets
Clocher
*le Closel*
Cochelin
le jardin grand Commère; au-dessus du,
le Village
Champ Cornouillier
la voie des Corps
*la Corvée, la Vieille*,
Coutel
*Haute-Cour*
la Croix; Tournant des Croix
*Vallée-le-Crucifix*
jardin Cutiot
Cuvelot
*la Dame*
la Dammédotte; devant la; derrière la,
Damnesier
Pré le Derrière
Noix Jean Didier
Diffontaines; haut de,

*la maison Duc*
Côte Dumont
Champ Dut
Vallée Colas Drône
Mer d'Eau; Entre deux Eaux
derrière l'Eglise
les Engelés
*fosse l'Epée*
*voie de l'Etot*
Poirier la Fête
la Folie
le bois de Fontaine
la Fossette
les Fouchères; derrière, devant,
Fremont; Petite; au-dessus de,
les grandes Friches
Trou le Gallet
Vauzel Colin Gérard
Giraval
Vaux Goubillon
Harlevalle, grande,
Valle Harmane; petite vallée,
Champ-Héblot
*La Héronnière*
Houzière
Saint-Jacques
la Vaux-Jambon
Noue Janson
la Jaune
le Jazerand
fosse Dame-Jeanne
Clos Lagage; au-dessus du,
la haie Lallemand
Côte Lambasson
Vaux Lambert
Pré Lanquis
Plante Lanty; au-dessus de,
Clos Lasnière
Vallée Jean Leblanc
Cugnet la Lobie
la Lochère ; la petite,
Place Lorquin
Près des Louches
la haie le Loup
Poirier la Lune
Chauchi Machat
Vallée le Magnien
les Maillots ; devant les,
le grand Mais.
*les Malades;* grands; queue du
petit malade
Côte Jean Martin ; sous la,
Voie de Marat
la Maratte
Au-dessus de la Vaux-Marie
Martossée
Chaude Massonne
Côte le Mauvais
Ruelle Michaut
Tournière Saint-Michel
*Champ le Moine*
Carré montant
*Derrière le Montier*
Entre les deux monts
la Morante
La femme morte
Morteaux; haute,
*Champ des morts*
la Mouchette
le Moulin ; sur le; vieux, de-
vant le,
Grande Moulotte
*la Mousseniére*
*la Motte*
la grande Nouette ; la nouette de
l'Oiseau
fontaine aux Œufs ; fosse aux
Œufs.
à l'Orme; haut; montant de;
Tête des Ormes
le Pachot
les Pallottes
Parfondeval
la Parmentière
la Pelle
les Perchières; les hauts
le pont de Pierre; au-dessus du
Poirier Jean-Pierre
Trou Pilate
Champ Pineeau

Clos Pinon
la Pinotte
la Pique
la Plante
la Plate
la Vaux-Polson ; au-dessus de,
Marchepont
Champ Pouna
la Poussinière
Grand pie ; petit ; le neuf ; mort ; haut de bois ; Rignauxsné
*Clos le Prêtre*
*Champ le Prévôt*
le Prignon
jardin Pierre Prin ; le pré Prin
la Priola
Rechine
Beauregard ; au bout de,
Au-dessus de la voie de Rembercourt
la Richelotte
Richeur
la Ronsière ; la tournière de,
la longue Roie
Côte des Rois ; au-dessus de la,
Rougemont
la Vaux Rot
les Ruez
la Vaux Saison
la Saubourcille
Sauvalotte ; devant la ; derrière la,
la Blanche terre
Clos Thomas
Champ tournant
*Pointe trouée*
*la Pierre trouée*
Vigne de pointe trouée
*le Coin des tués.*
la haie à Vaches
Entre deux Valernes
la Queue le Vélu
Champ la Vigne
Derrière la Ville
la Basse Voie, la haute, au-dessus de, la rouge
Clos le Vomis
Vuisval
Vallée d'Yon

# DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE

DES

FACTUMS, MÉMOIRES, PLACETS, ARRÊTS, LETTRES PATENTES, ETC.,

QUI FONT PARTIE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-MIHIEL

ET CONCERNENT

LA LORRAINE, LE BARROIS ET LES TROIS-ÉVÊCHÉS

PAR

M. J. COLIN

Conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois.

Les Bénédictins de Saint-Mihiel avaient recueilli avec soin un assez grand nombre de documents de cette nature qui, aujourd'hui, augmentés des acquisitions faites à la vente de M. Dumont, font partie de la bibliothèque de cette ville.

Dans cet ensemble, j'ai tiré ceux de ces factums, mémoires, etc., imprimés, qui se rattachent à la Lorraine, au Barrois et aux Trois-Evêchés. J'en donne ci-après la description bibliographique exacte : notre Barrois, on le verra, y occupe la place principale.

Je crois inutile d'insister sur l'importance et l'intérêt de ces pièces, complément naturel des chartes, pour l'histoire civile et ecclésiastique de la province, la généalogie des familles, les seigneuries, fiefs, localités, pour l'étude des conflits qu'ont soulevés le temporel des paroisses, les droits honorifiques et pour le souvenir des causes criminelles ou accessoires qui ont, à un moment donné, passionné une ville ou la région.

Dans ces procès de diverses natures, on remonte le plus souvent, dans l'intérêt de l'histoire locale, pour discuter les droits vrais ou prétendus, à l'époque la plus reculée connue, on cite les chartes et on les discute. Intervient-il une mention erronée, un titre falsifié, une généalogie mensongère? l'adversaire riposte immédiatement, et de ces contradictions surgissent, pour l'historien futur, plus que pour le juriste, de nombreux renseignements.

La liste ci-dessous comprend 181 numéros dont un dixième à peine figure au catalogue Noël et, à cinq ou six exceptions près, embrasse environ 70 années (1680 à 1750).

Bien que cette période soit assez rapprochée de nous, la recherche de ces fragiles monuments a toujours été difficile : la collection bénédictine, malgré les soins apportés à sa formation, est le plus souvent incomplète, même pour les affaires auxquelles l'abbaye de Saint-Mihiel était partie au procès; MM. Noël et Dumont, venant après les moines, ont encore été moins favorisés et tout fait présumer que la difficulté ira toujours croissant.

La série décrite offre bien des lacunes sans doute, mais je la donne telle quelle. Mon but et mon désir sont d'appeler, en la publiant, l'attention des membres de la Société sur cet ordre de documents et de favoriser ainsi la découverte de pièces nouvelles. Je serai heureux si, grâce à cet inventaire, les bibliophiles meusiens en grossissent le nombre, en préservant de la destruction ces brochures qui, par leur petit volume, n'y sont que trop exposées.

Les Bénédictins de Saint-Mihiel ont fait relier sans ordre et sans méthode, probablement au fur et à mesure de la réception, dans une série de volumes classés sous les lettres M. et N., la réunion qu'ils avaient formée; le Recueil de M. Dumont est mieux coordonné. J'ai pensé que, pour rendre les recherches plus commodes et intéressantes, il convient, dans une description, de classer les documents dans l'ordre alphabétique des localités et noms de familles féodales qui s'y rattachent. La pièce est, en général, décrite sous le nom qui y occupe le rang ou l'intérêt principal; des renvois la signalent

sous les autres noms qu'elle intéresse aussi, mais à un degré moindre.

J'ai été très sobre d'annotations explicatives et j'y ai eu recours seulement, en quelques mots, quand le titre imprimé n'était point assez explicite ou ne mentionnait pas suffisamment la localité pour laquelle le numéro était important à consulter. De plus longs développements m'auraient entraîné trop loin sans profit ni pour le bibliophile auquel la description donnée suffira, ni pour le chroniqueur consciencieux. Ce dernier, une fois les sources connues, sait très bien qu'un résumé ne peut remplacer les textes originaux : au moyen de la classification de la bibliothèque de Saint-Mihiel, placée entre parenthèse à la suite du titre, il pourra sans peine recourir au volume qu'il a besoin d'étudier.

Saint-Mihiel, 4 mars 1884.

# DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE

**Acraignes (Frolois).** (Voir les nos 31, 32 et 33.)

**Affléville.**

1. — Mémoire pour Jeanne Pascal, accusatrice, contre Claude Aubertin, accusé. (M. 127.)

8 p. in-4°, la première avec vignette et lettre ornée, pagination 1 à 6 avec ff. blanc.

A la fin de la p. 6 : A Nancy, de l'imprimerie de François Midon, libraire, près le pont Mouja. 1734. Avec permission.

Tentative de viol.

2. — Factum pour Gabrielle Le Brun, fille majeure demeurante à Saint-Mihiel, demanderesse, et encore pour Nicolas et Marie les Gillet, Jean Beaugeois, Gilles le Blanc, Jean Hallot, Jean le Maire, Claude Goujon et Barbe Marchal, à cause de ses enfants, mineurs, demeurans à Forge, Varenne, Wimbé, Domcepvrin, intervenans et pareillement demandeurs, contre M. Jean Baptiste Gille, prêtre, curé d'Aix et Affléville, en qualité de prétendu exécuteur testamentaire de deffunt M. Nicolas Le Brun, vivant Prêtre, curé de Pienne, deffendeur. (N. 174.)

60 p. in-f°, 1 à 59, p. 60 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette portant : De l'imprimerie de Collignon, à la place Saint-Jacques. 1724.

Voir aussi le numéro 175.

**Aix.** (Voir le n° 2.)

**Amelange. — Hauconcourt.**

3. — Mémoire signifié pour les Prieur et Religieux chanoines Réguliers de l'Abbaye de Notre-Dame de Justemont, Ordre de Prémontré de l'étroite observance, appellans, contre Messire Pierre le Goullon, Président à Mortier au Parlement de Metz, Seigneur d'Hauconcourt, intimé. (M. 115.)

In-f° de 12 p., la première avec vignette et lettre ornée. Pagination 1 à 12, — à la p. 12 on lit : De l'imprimerie de Knapen, Pont Saint-Michel, au Bon protecteur. 1753.

4. — Contestation sur le domaine d'Amelange, à une demi-lieue de Hauconcourt. Réponse sommaire aux salvations et au mémoire de M. le Goullon, signifiée pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye de Justemont, Ordre de Prémontré, de l'étroite observance. (M. 115.)

In-f° de 8 p., la première avec vignette et lettre ornée. — Pagin. 1 à 6 et 1 f. blanc. — Au bas de la p. 6 : De l'imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint-Michel. 1753.

**Armure (Famille d').** (Voir le n° 62.)

### Arnaville.

5. — Factum pour Messire Alexandre Guillaume, docteur en Théologie, Abbé régulier de Sainte-Marie-Major du Pont-à-Mousson, appellant, contre Messire Eberhar de Bavières, Prince de Morbac, Abbé de Gorze, intimé. (M. 115.)

4 p. in-f°, 1 à 4, vignette et lettre ornée à la p. 1, dans cette vignette on lit : Imprimé chès Jean Antoine le jeune, demeurant derrier Saint-Gorgon. (*Sic.*)

Mémoire avec Monsieur de Villemur, rapporteur, au sujet d'un cens sur une mâsure située à Arnaville, au canton de Palon. — Important pour l'histoire d'Arnaville et des deux abbayes en cause. — On sait que Saint-Gorgon, lieu d'impression, faisait partie d'Arnaville. Les impressions de Lejeune sont très rares.

### Autrey (Abbaye d').

6. — Exposition sommaire des titres de propriété de l'Abbaye d'Autrey. Au sujet des bois qui sont en contestation avec M. l'Evêque de Metz. (N. 174.)

8 p. in-f°, 1 à 7, p. 8 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

**Avrainville.** (Voir le n° 89.)

**Bar-le-Duc.** (Voir le n° 89.)

**Bar-le-Duc (Prieuré de Notre-Dame de).** (Voir les n°s 124, 125 et 126.)

**Beaufremont.**

7. — Mémoire pour Christophe Vaultrin ⟨ Maître Chirurgien demeurant à Girauvoisin, comme poursuivant les droits de Christophe Vaultrin son fils étudiant en Philosophie. Intimé au principal et incidemment appellant. Contre Antoine Berret ⟩, Alexis Guenin, Claude Mouget, François Mathis et Charles d'Argent habitant de Beaufremont et de Roncourt, accusés, appellans au principal et incidemment Intimés. Le Sieur Baron de Beaufremont, et son Procureur fiscal au même lieu aussi intimés au principal. (N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 6 et 1 f. blanc. A la p. 1 lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de N. Charlot, imprimeur de S. A. R. 1727.

Tentative d'assassinat.

**Beaulieu-en-Argonne (Abbaye de).**

8. — A Nos Seigneurs du Grand Conseil, supplient humblement, les président de la Congrégation de Saint-Vanne, abbé, prieurs, religieux et couvents des Abbayes de Beaulieu en Argonne, Prieuré de Vaucluse, etc... disant que la question du procez pendant au Conseil au rapport de Monsieur Dreux, est de savoir si les religieux de Cluny ont droit de chasser les supplians de leurs monastères. (M. 129.)

62 p. in-4°, paginées 1 à 62. — A la fin : Monsieur Dreux rapporteur, Maître Louis le Barbier advocat. — Pas de nom d'imprimeur. — Vignette et lettre ornée à la p. 1, cul-de-lampe à la page 62.

9. — A nos Seigneurs du Grand Conseil (même libellé que le précédent). (M. 129.)

10 p. in-4°, paginées, la première 63, la deuxième 64, les autres 3 à 10. — A la fin : Monsieur Dreux rapporteur, Monsieur Louis le Barbier advocat, on demande de débouter les adversaires de leur opposition à l'exécution des lettres-patentes de 1611. — Vignette en tête de la p. 63.

**Belle-Fontaine (Fief de) (Bailliage d'Etain).**

10. — Mémoire pour le Sieur Pierre de Mallac de Palais, Chevalier, Seigneur de Belle-Fontaine, capitaine de Dragons

pour le service de S. M. T. C. à la suite de la place de Longwy, appellant principal d'une sentence renduë au bailliage d'Etain le troisième Août 1729. Le Sieur Pierre Fondel de Fontanière, Ecuyer; le Sieur Hyacinte Diverlange, Chevalier, Seigneur de Bellevanne, demeurans à Longuyon, en qualité de tuteur et curateur des enfants mineurs dudit Sieur de Palais, et de feuë Dame Elisabeth Dumont son épouse, auparavant veuve du Sieur Jean Baptiste Vienot, incidemment Appellans de la même sentence. Contre Maître Jacques François Vienot, avocat à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, exerçant au bailliage de Saint-Mihiel, fils unique et aîné du premier mariage de la dame Dumont avec ledit Sieur Jean Baptiste Vienot, Intimé sur l'un et l'autre Appel. (N. 175.)

16 p. in-f°, 1 à 16, vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 16 : A Nancy, de l'imprimerie de J. B. Cusson, imprimeur libraire de S. A. R. sur la place. 1731.

11. — Précis de la question principale du Procès d'entre les Sieurs de Palais et de Fontanière, Appellans, contre Maître Vienot, intimé. (N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 6 et 1 f. en blanc. — Vignette et majuscule simple à la p. 1. — Au bas de la p. 6, imprimeur comme au numéro précédent.

**Bourgogne (Famille de).** (Voir le n° 174.)

**Bouzey (Terre de), actuellement Dombrot.**

12. — Précis des causes et moyen d'intervention, de Messires Nicolas Joseph, comte de Bouzey, baron de Vitrey, maréchal de Lorraine et Barrois. Antoine comte de Bouzey. Jean-Claude aussi comte de Bouzey, Prélat domestique de Sa Sainteté, Référendaire de ses signatures de grâce et de justice, conseiller prélat en la cour Souveraine de Lorraine et Barrois, Chantre en dignité de l'église primatiale. Au procès d'entre Mme la comtesse de Bouzey leur mère, demanderesse au principal et incidemment deffenderesse. Contre M. le maréchal de Ligniville, et M. du Paquier baron de Dommartin, deffendeurs au principal, et incidemment demandeurs et opposans. (N. 174.)

40 p. in-f°, 1 à 40. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 40 on lit : De l'imprimerie de J. B. Cusson, imprimeur libraire de S. A. R. sur la place. 1730. — Très important pour la généalogie et l'histoire de la Maison de Bouzey.

13. — Réplique des comtes de Bouzey, à la réponse de M. le maréchal de Ligniville. (N. 174 et N. 175.)

12 p. in-f°, 1 à 12. — A la p. 1 vignette et lettre ornée. Au bas de la p. 12 on lit : A Nancy, de l'imprimerie de J. B. Cusson, imprimeur libraire de S. A. R. sur la place. 1731.

14. — Mémoire généalogique pour la maison de Bouzey. A l'occasion de l'Erection du comté de Bouzey en marquisat, accordée par le feu duc Léopold I, de glorieuse mémoire, au maréchal de Bouzey, qui en espère l'exécution des bontez de S. A. R. — Bouzey porte d'Or au lion de Sable. (N. 175.)

22 p. in-f°, 1 à 21, p. 22 en blanc; vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 21 : De l'imprimerie de J. B. Cusson, imprimeur libraire de S. A. R. sur la place. 1730.

**Brieulles-sur-Meuse.** (Voir le n° 21.)

**Broussey et Raulecourt.**

15. — Précis de la demande en cassation d'un arrêt du Conseil de S. A. R. du 12 juin 1736, formée par les habitants et Portéviens des bans de Broussey et Raulecourt, demandeurs : Contre le sieur Gervaise seigneur en partie des mêmes lieux deffendeurs.

Ce précis a disparu du Recueil N. 174, qui se trouve en partie délié. Il y occupait les p. 539 à 554 de la pagination générale de ce volume, mise à la main par les Bénédictins. L'indication ci-dessus est fournie par la table manuscrite placée en tête du vol. in-f°.

**Buissoncourt.** (Voir le n° 37.)

**Chaillon.** (Voir le n° 95.)

**Champigneulles.**

16. — A nos seigneurs de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, supplie humblement Loüis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, chevalier des ordres du roi Très-Chrétien,

lieutenant-général de ses armées, chevalier d'honneur de la Reine, directeur général de l'Infanterie de France, gouverneur de ville et château de Salse, héritier bénéficiaire de Messire Ignace de l'Hôtel, marquis d'Escots; deffendeur. Contre Monsieur le procureur général demandeur. (Recueil Dumont.)

. 8 p. in-f°, 1 à 8, p. 1 avec vignette et lettre ornée. — A la p. 8 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine, avec permission.

Un Arrêt du 14 septembre 1731 lui avait adjugé la terre et seigneurie de Champigneulles et le procureur général en réclame moitié pour le duc de Lorraine.

17. — A Nos Seigneurs, Nos seigneurs de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, supplie humblement Loüis Armand de Brichanteau, marquis de Nangis (comme au n° 16), contre messire Baltazard, comte de Ravenel, seigneur de Juse, Savigny et autres lieux, à cause d'Elisabeth des Salles son épouse; Dame Marie Anne des Salles, veuve de Messire Charles Ignace, comte de Nettancourt, en qualité d'héritiers bénéficiaires de Messire Basile-Ignace de l'Hôtel, marquis d'Escots; appellants. (Recueil Dumont.)

9 p. in-f°, 1 à 9, p. 1 avec vignette et lettre ornée, p. 10 en blanc. — Même indication d'imprimeur à la p. 9, qu'au n° précédent.

**Chatenoy.** (Voir le n° 86.)

**Commercy.**

18. — Mémoire pour le sieur Jean Royer, lieutenant de Cavalerie pour le service de France, demeurant à Commercy : Appellant et demandeur en sommation. Contre Henry et Joseph Neveux et Consors enfans de Joseph Neveux; intimés. Philippe et Humblet les Hallot et Consorts; comme ayant repris l'Instance au lieu et place de Marguerite Neveux leur mère; incidemment appellants. Dieu-Donnée du Long, veuve du sieur Gueriot, lieutenant de cavalerie, et Jean de la Hausse à cause de..... sa femme, enfans naturels de Suzanne Neveux; deffendeurs sur la sommation. (Recueil Dumont.)

6 p. in-f°, 1 à 5, 1 p. en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 5 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine,

marchand libraire demeurant vis-à-vis le Collège des RR. PP. Jésuites. 1725.

Cassation de testament.

### Cons-la-Grandville (Prieuré de).

19. — Réponse pour les Abbé, Prieur et Religieux de Saint-Hubert. Appellans, deffendeurs et demandeurs incidemment, au mémoire de M. le Marquis de Lambertye et de Cons-la-Grandville, capitaine en chef des gardes du corps du Roy, lieutenant-général commandant ses troupes, intimé, demandeur et deffendeur incidemment. (M. 115.)

36 p. in-f°, 1 à 35 et la première en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 35 on lit : Vûs, permis d'imprimer à Nancy, le 17 février 1739, de Bourcier de Montureux. — A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine, etc.

Important pour l'histoire de la famille Lorraine de Lambertye et pour celle de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardennes qui lui refuse foi et hommage pour le prieuré de Cons-la-Grandville.

**Dombrot.** (Voir les n$^{os}$ 12, 13, 14.)

**Famille de Dommartin.** (Voir les n$^{os}$ 12, 13 et 14.)

**Dompcevrin.** (Voir le n° 2.)

**Dompierre-aux-Bois.** (Voir le n° 156.)

**Dugny.** (Voir le n° 95.)

### Epinal. — Parey-sous-Montfort.

20. — Eclaircissement pour les Religieux prémontrés de la Maison de Paret-sous-Montfort : contre le S$^{r}$ Mathias Valtrini demeurant à Epinal, en l'instance pendente au bailliage siège Royal dudit Epinal, en laquelle lesdits Religieux sont incidemment demandeurs et ledit Valtrini incidemment deffendeur. (M. 115.)

6 p., 1 à 6 in-f°, majuscule simple à la p. 1, p. 6 en blanc. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date.

Question de propriété (septembre 1695).

**Epinonville.** (Voir le n° 21.)

### Esnes et divers domaines (Marquisat d').

21. — Factum signifié pour François de Goblet, Ecuyer,

Avocat au Conseil de Luxembourg, demandeur et deffendeur. Contre Messire Pierre Bastin d'Halanzy, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, deffendeur et demandeur. (Recueil Dumont.)

8 p. in-f°, 1 à 7, et 1 p. en blanc. — Vignette et majuscule simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, ni lieu.

Donation par testament. — 1714.

**Etival (Abbaye d').**

22. — Ordonnance de Monseigneur l'Evêque comte de Toul, prince du Saint-Empire, etc... portant condamnation de l'écrit intitulé : Mandement de Monseigneur le révérendissime abbé d'Etival. — A Toul, chez Louis et Etienne Rolin, imprimeurs de Monseigneur l'Evêque et marchands libraires. 1725. (M. 128.)

12 p. in-4°, dont 2 pour le titre et les autres paginées 3 à 12. Cette ordonnance est datée du 3 novembre 1725.

Fleuron sur le titre, vignette et lettre ornée à la p. 3.

23. — Ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Estival portant condamnation des réquisitions du promoteur de l'évêché de Toul et du jugement rendu en conséquence contre le mandement de mondit seigneur abbé d'Estival au sujet de l'administration du sacrement de confirmation par Monseigneur l'Archevêque de Césarée dans le territoire d'Estival. — A Estival, chez Dominique-Joseph Bouchard, imprimeur et marchand libraire. 1725.

36 p. in-4°, dont 4 pour le titre et la reproduction du mandement qui avait provoqué le numéro précédent (p. 1 à 4) et le surplus paginé 5 à 36. — Cette ordonnance est datée du 20 novembre 1725.

Fleuron sur le titre, petite vignette en tête de la p. 2, vignette et lettre ornée à la p. 5 ; pagination entre 2 fleurettes. (Voir le n° 7.)

24. — Ordonnance de Monseigneur l'évêque comte de Toul, prince du Saint-Empire, etc., qui condamne l'écrit intitulé : Ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Etival portant condamnation des réquisitions du promoteur de l'Evêché de Toul, et du jugement rendu en conséquence. — A Toul, chez Loüis et Etienne Rolin, imprimeurs de Monseigneur l'Evêque et marchands libraires. 1726. (M. 128.)

32 p. in-4°, dont 2 pour le titre et les autres pag. de 3 à 32. — Cette ordonnance est datée du 4 novembre 1726.

Sur le titre, fleuron du n° 22, mêmes vignette et lettre ornée à la p. 3.

25. — Réfutation d'un écrit qui a paru sous le titre d'ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Etival, portant condamnation des réquisitions du promoteur de l'Evêché de Toul, et du jugement rendu en conséquence. (M. 128.)

52 p. in-4°, le cahier F n'a que 2 ff., le cahier G en a, comme les autres, 4 dont le dernier en blanc. La pagination s'arrête à la p. 50. — Vignette en tête de la p. 1 ; sur la même page lettre ornée, identique à celle du numéro précédent. — Pas de nom d'imprimeur, sans lieu, ni date.

26. — Réflexions sur un écrit intitulé : Ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Etival, etc. (Reproduction du titre du n° 23.) (M. 128.)

Sans nom d'imprimeur ni date. — 4 p. in-4°, paginées 1 à 4. — Vignette en tête de la p. 1, cul-de-lampe à la fin de la p. 4.

27. — Réflexions sur un écrit intitulé : Ordonnance de Monseigneur le révérendissime abbé d'Etival portant condamnation des réquisitions, etc. (M. 128.)

Sans nom d'imprimeur ni date. — 24 p. in-4° à 2 col., paginées 1 à 24. — Vignette et lettre ornée à la p. 1.

28. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois du 11 janvier 1726, portant condamnation d'une lettre anonyme écrite à Monsieur l'Evêque de Toul. (M. 131.)

4 p., 1 à 4, in-4°. Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 4 : De l'imprimerie de J.-B. Cusson, imprimeur-libraire de S. A. R., sur la place.

Lettre injurieuse pour le Père Hugo.

29. — Lettre de Messire Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand prévôt de Saint-Diez, à Monseigneur de Bégon, évêque et comte de Toul, prince du Saint-Empire. (M. 128 et M. 132.)

20 p. in-4°. — Sans nom d'imprimeur, dont 2 p. en blanc à la fin. — Cette lettre est datée de Saint-Diez, 2 décembre 1726.

Lettre ornée à la p. 1. L'indication de chaque p. est entre 2 fleurettes identiques à celles du n° 23 ci-dessus.

On retrouve dans le catalogue Noël, sous les n°s 1741 à 1755, cette virulente polémique entre l'évêque de Toul de Bégon, le P. Hugo et J.-C. Sommier. — Dans ce catalogue, on voit un certain nombre de pièces que la bibliothèque de Saint-Mihiel ne possède pas et réciproquement.

A l'aide des indications typographiques qui ont été signalées, on pourra déterminer le lieu d'impression de certaines des pièces ci-dessus, anonymes sous ce rapport.

Nous n'avons pas cru devoir séparer le n° 29 des précédents, bien qu'il soit plutôt spécial à Saint-Dié.

30. — Factum pour les Abbé, Prieur et Religieux chanoines réguliers d'Estival, ordre de Prémontré, deffendeurs et incidẽment demẽdeurs, contre les Doyen, chanoines et chapitre et les habitants de Saint-Diey, demendeurs, etc. (M. 115.)

10 p. in-f°, 1 à 10, plus 1 f. blanc. — Vignette et majuscule simple à la p. 1. — Monsieur de Gondrecourt de Maizet, rapporteur à la p. 10. — Pas de nom d'imprimeur ni de lieu.

Droit d'usage au bois des chapitre et habitants de Saint-Dié dans la forêt d'Etival.

Voir aussi le n° 74.

## Flavigny.

31. — Factum pour Claudine Boulier, veuve de Jean Votier, demeurante à Flavigny, appelante, incidemment intimée, défenderesse et demanderesse. Contre le sieur François Vautier, l'un des Brigadiers des Gardes du Corps de S. A. R. Nicolas Roussel, Simon, Mathieu et Elisabeth Cottenot, demeurant à Acraignes, intimés, incidemment appellans, demandeurs et deffendeurs, et encore contre M^e^ Christophle Mesgnien, avocat à la Cour, exerçant au bailliage de Vezelise, intimé et défendeur. (Recueil Dumont.)

In-f° de 16 p., 1 à 15, et 1 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Gaydon.

Captation de succession.

Appel de sentence du bailliage de Saint-Mihiel du 20 février 1709.

32. — Factum pour Sieur François Vautier, l'un des brigadiers des Gardes de Son Altesse Royale, intimé au principal.

Appellant d'une âutre sentence, et incidemment demandeur, opposant et deffendeur en Enterinemant, contre Claudine Boulier, veuve de Jean Vautier, demeurante à Flavigny, appellante, demanderesse en Enterinement, incidemment intimée et deffenderesse. Nicolas Roussel, Simon, Mathieu et Elisabeth Cottenot, demeurans à Acraignes, aussi intimez, et incidemment défendeurs et demandeurs, et Encore contre Me Christophle Mesgnier, avocat à la Cour, exerçant au bailliage de Vezelise, Intimé. (Recueil Dumont.)

16 p. in-f°, 1 à 15 et la dernière en blanc ; à la p. 1, lettre ornée et vignette comme au factum précédent.

33. — Réplique. (Recueil Dumont.)

4 p. in-f°, 1 à 3 et 1 p. en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1.

**Fligny.** (Voir le n° 175.)

**Flin.**

34. — Mémoire contre le refus que Monseigneur l'Evêque de Toul a fait au Sieur Jean Baptiste Régnier, prestre de la ville de Saint-Diez, licencié en droit canon, de lui donner les institutions de la Chapelle de Saint-Martin, dans l'église de Flin, au diocèse de Toul.

Ce mémoire manque au vol. in-f° N. 174, où il occupait les p. manuscrites 564 à 602. Voir l'observation du n° 15.

Voir, sur cette affaire, l'*Histoire du diocèse de Toul*, de l'abbé Guillaume, t. IV, p. 151.

**Fontanière (Famille de).** (Voir les n°s 10 et 11.)

**Forbach (Terre de).**

35. — Factum pour Mesdames Auguste Sophie, Eléonore Wilhelmine Charlotte, et Frédérique, nées Princesses de Wirtemberg-Neustad ; intervenantes. Contre Madame la Baronne de Stralenheim, tant en son nom, qu'en qualité de gardienne-noble de ses enfants mineurs et demandeurs en sommation. Et Messire Charles Philippe Comte de Hohenloh, Chambellan de Sa Majesté Impériale et consors ; défendeurs. (N. 174.)

26 p. in-f°, 1 à 25, p. 26 en blanc. — A la p. 1, vignette et lettre

ornée. — Au bas de la p. 25 : Permis d'imprimer à Lunéville le 14 août 1736. — A Nancy, chez Pierre Antoine, imprimeur ordinaire de S. A. R.

Jean Loüis Comte de Linange, tuteur de Casimir Comte d'Eberstein, a-t-il pu, après la mort de son pupille et avant reddition de compte, s'approprier moitié de la terre de Forbach, en payant la somme pour laquelle elle était engagée ?

**Forges.** (Voir les nos 2 et 21.)

### Freistroff (Abbaye de).

36. — Factum pour Dom Macé Charles Perrin, religieux de l'Abbaye de Neubourg, abbé de l'Abbaye de Notre-Dame de Freistroff en Lorraine, ordre de Cîteaux, demandeur en opposition et maintenüe. Contre Dom Pierre Aubertot, religieux de l'Abbaye de Morimond, soy disant élu à la même Abbaye de Freistroff, deffendeur, et contre Dom Nicolas Aubertot, abbé de Morimond, Père immédiat de la dite Abbaye de Freistroff. Et le Prieur et Religieux de la dite Abbaye de Freistroff, parties intervenantes. (N. 174.)

28 p. in-f°, à la p. 1 lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Guydon.

La liste de D. Calmet s'arrête avant cette époque. — 1700-1705.

**Frémeréville.** (Voir le n° 69.)
**Fresnes-au-Mont.** (Voir le n° 62.)
**Girauvoisin.** (Voir le n° 7.)
**Gondreville.** (Voir le n° 73.)
**Gorze (abbaye de).** (Voir les nos 5 et 142.)
**Grimaucourt.** (Voir le n° 95.)
**Hattonchâtel.** (Voir le n° 156.)

### Hattonchâtel (marquisat de) et domaines divers de la prévôté de Thionville.

37. — Pièces justificatives pour servir aux observations de la ville de Saint-Mihiel, en réponse de la requête présentée au Roi par M. de Calonne, sur l'échange du Comté de Sancerre. — A Saint-Mihiel. 1787. (Coll. Dumont.)

In-8°, 2 ff. non pagin. pour le faux titre et le titre avec fleuron et 124 p., 1 à 124, plus 2 tableaux repliés et non paginés, le 1er in-f° : Etat

du produit des ventes du marquisat d'Hattonchâtel ; le 2me, in-4° : Relatif à la forêt de Bussy. — Culs-de-lampe ou fleurettes p. 29, 85, 90, 92, 94, 97 et 110.

Très important pour l'échange faite avec le Comte d'Espagnac en 1785 et en ce qui concerne l'opposition soulevée dans le pays par l'ouverture de la tranchée de Calonne.

Les observations de la ville de Saint-Mihiel sont dues à Marquis et Trouard de Riolle, avocats en la dite ville. (Voir Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, tome II, au sujet de cette affaire.)

37bis. — Délibération des trois Ordres de la ville de Saint-Mihiel sur les imputations injurieuses énoncées dans le mémoire de M. d'Espagnac. — A Saint-Mihiel, chez Charles Duval, imprimeur-libraire, rue Fruitière, 1788.

24 p. in-12, dont les p. 1 et 2 pour le titre orné d'un petit fleuron. — Vignette en tête de la p. 3 ; p. 24 en blanc.

A la p. 23 on lit : Donné en notre hôtel le 3 mars de l'an 1788, signé, Michel, maire royal.

**Hauconcourt.** (Voir les nos 3 et 4).

**Haucourt.** (Voir le n° 21.)

**Heudicourt. — (Trognon).**

38. — Factum pour Messire Octave del Carreto, Marquis de Balestrin, à cause des dames Chriestienne de Lenoncourt, son épouse, deffendeurs. Contre le Sieur Denis Sublet d'Heudicourt et Dame Marie Anne Françoise de Lenoncourt, son épouse, demandeurs en requête civile contre l'arrêt du quatrième septembre 1700. (Recueil Dumont.)

In-f° de 10 p., paginées 25 à 33, plus 1 en blanc, avec vignette à la p. 25. Ce factum est évidemment détaché d'un document dont il composait les cahiers G H, le 5e f. ne porte pas d'indication littérale.

Cassation de partage.

**Hautoy (Famille du).** (Voir les nos 144 et 145.)

**Jorxey.** (Voir le n° 86.)

**Jovilliers (Abbaye de).** (Voir le n° 65.)

**Justemont (Abbaye de).** (Voir les nos 3 et 4.)

**Koeurs (Terre de).**

39. — A Son Altesse Royale Monseigneur, supplie très humblement Claude Lamoural Ferdinand, prince de Ligne et du Saint-Empire, Marquis de Moï et de Dormant, Baron de Trelou, Vicomte de Vincelle et de Solly, etc. (N. 175.)

6 p. in-f°, 1 à 5, p. 6 en blanc, vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

Il demande la nullité de la vente faite de la terre de Koeurs au sieur Barrois de Manonville, en 1704.

40. — Même titre, mais sans le prénom Hyacinthe et, à la suite de etc. : « Héritier par bénéfice d'inventaire de M. le Marquis de Moï son père. » (N. 175.)

22 p. in-f°, dont p. 1 avec vignette et lettre ornée; la p. 21 est paginée par erreur 20 comme la précédente; p. 22 en blanc. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

41. — Même titre que le précédent, marquis de Vincelle. (N. 175.)

14 p. in-f°, 1 à 13, à la p. 1, vignette et lettre ornée; p. 14 en blanc. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

42. — Extrait des Comptes rendus à la Chambre des Comptes de Bar, du domaine des Koeures, depuis 1318 jusqu'en 1499, par les Mayeurs et Châtelains de la dite Terre. (N. 175.)

4 p. in-f°, 1 à 4, vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

Cette copie est certifiée conforme à l'original, par Maillard, garde du Trésor des Chartres de S. A. R. Sous la date du dernier jour de juillet 1726.

43. — Extrait du traité de Blâmont du 21 novembre 1562. (N. 175.)

10 p. in-f°, 1 à 10, vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 10, on lit : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, marchand libraire, vis-à-vis le Collège des RR. PP. Jésuites. 1720.

Cet extrait est certifié par le Tabellion Général en Lorraine, Maul-jean.

44. — Consultation. (N. 175.)

4 p. in-f°, 1 à 3 et p. 4 en blanc. Vignette et lettre simple à la p. 1.

— Cette consultation datée de Nancy, 17 octobre 1726, est signée par Chardin, Breton, Marcol, de Thomerat et Chassel, avocats à la Cour Souveraine.

45. — A Son Altesse Royale, supplie très humblement François de Barrois, Chevalier, Comte de Koeurs, Baron de Manonville et Chambellan de votre Altesse Royale. (N. 175.)

32 p. in-f°, 1 à 32, p. 1 avec vignette et lettre ornée. — A la p. 32, on lit : De l'imprimerie de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur-libraire de Son Altesse Royale.

**Lambertye (Famille de).** (Voir le n° 19.)

**La Lance (Famille de).** (Voir le n° 69).

### Lay (Prieuré de).

46. — Sommaire de la cause, pour M. Nicolas Husson, Prêtre, Curé de Lay, intimé et demandeur incidemment. Contre M. l'Abbé Morel, Prieur Commendataire du Prieuré de Lay, de l'Ordre de Saint-Benoit, appellant et deffendeur incidemment. (N. 89.)

10 p. in-f°, 1 à 9, et 1 p. en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette portant : De l'imprimerie de D. Gaydon. 1710.

47. — Plaidoyer pour frère Charles Chastel, prêtre religieux de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint Hydulphe, cy-devant procureur général du même Ordre, pourvu par le Saint-Siège du Prieuré de Saint-Clou de Lay; demandeur en opposition, et deffendeur incidemment et au Principal, contre frère Hyacinthe Lafaux, Prêtre, Religieux du même Ordre, se prétendant pourvu du même Prieuré, incidemment demandeur en opposition, et deffendeur au Principal. Et Frère Sébastien Guillemin, Prêtre Religieux de la même Congrégation, en qualité de Visiteur en Lorraine ; demandeur en Pareatis. (N. 175.)

20 p. in-f°, 1 à 19, p. 20 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1; au bas de la p. 19 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine, avec permission.

48. — Réplique aux plaidoyers de D. Hyacinthe Lafaulx et de D. Sébastien Guillemin, visiteur. (N. 175.)

32 p. in-f°, 1 à 32. — P. 1 et nom d'imprimeur à la p. 32, comme au n° précédent.

49. — Seconde réplique aux plaidoyers de D. Hyacinthe Lafauche et de D. Sébastien Guillemin, visiteur. (N. 175.)

16 p. in-f°, p. 1 à 15, et p. 16 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 15 : Imprimeur comme au n° ci-dessus.

Hyacinthe Lafaulx avait remplacé, au prieuré de Lay-Saint-Christophe, D. Calmet, élu abbé de Senones le 9 juillet 1728.

**Lenoncourt (Famille de).** (Voir les n^os^ 38, 130 et 139.)

**Ligne (Prince de la).** (Voir les n^os^ 39 à 45.)

**Ligniville (Famille de).** (Voir les n^os^ 12, 13 et 14.)

**Ligny.** (Voir le n° 89.)

### Longchamps.

50. — A Son Altesse Royale Madame Régente. Supplie très humblement Gille Desmazures, maître tanneur liégeois, demeurant à Longchamps ; deffendeur, Contre le Sieur Notta, écuyer, demeurant à Saint-Mihiel ; demandeur en cassation d'arrêt. Et François Humblot, cy-devant tailleur d'habits et à présent commis à la tannerie dudit Longchamps ; appellé, et incidemment demandeur en réparations contre le même Gille Desmazures. (Recueil Dumont.)

24 p. in-f°, 1 à 23, p. 1 avec vignette et lettre ornée, p. 24 en blanc. — A la p. 23 : A Nancy, chez Pierre Antoine, imprimeur ordinaire de S. A. R. 1733. Dol et faux en écritures.

**Lopes Gallo (Famille de).** (Voir le n° 80.)

### Lorrains (Princes).

51. — Testament et codicilles de Mademoiselle de Guise. Jésus-Maria. (M. 131.)

Testament du 2 mars 1688, in-4° de 36 p., sans nom d'imprimeur, ni date. — P. 1 et 21 avec vignette et lettre ornée, p. 20 en blanc. — A la p. 21 commence : Donations et substitutions faites par Mademoiselle de Guise, lesquelles s'arrêtent à la p. 36 et sont datées du 8 janvier 1688.

52. — Titres justificatifs du droit de Madame Charlotte Christine de Lorraine, marquise d'Assy, à la succession de Guise. (M. 127.)

76 p. in-4°, dont les p. 1 et 2 pour le titre, suivies des p. 3 à 76 et de 2 tableaux généalogiques, le premier de la maison de Lorraine, le second des Comtes de Neufchatel, replié et non compris dans ces 76 p.

— Vignette et lettre ornée à la p. 3, vignette et majuscule non ornée à la p. 7. — Pas de noms d'imprimeur ni de lieu.

Mémoire présenté au roi de France.

53. — Arrest notable de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, qui ordonne l'enregistrement et l'exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat du 28 du présent mois, par lequel S. A. R. Madame a été reconnüe régente des Etats pendant l'absence de Son Altesse Royale heureusement régnante, du 3 mars 1729. A Nancy, de l'imprimerie de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur-libraire ordinaire de S. A. R., sur la place, 1729. (M. 131.)

12 p. in-4°, dont p. 1 avec fleuron et 2 pour le titre, — p. 3 avec vignette et lettre ornée à 11, — p. 12 en blanc. — Pas de noms d'imprimeur ni de lieu.

### Lorraine (Curés de).

54. — Les Curez de Lorraine, à Son Altesse sérénissime Monseigneur. (M. 126.)

24 p. in-4°, de 1 à 24, avec vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 24 : A Toul, par A. Laurent, imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Toul, 1698.

Supplique au Duc de Lorraine pour obtenir qu'en cas d'insuffisance de la dîme ecclésiastique pour fournir à chaque curé une portion congrue de trois cents livres, le complément soit fourni par les décimateurs féodaux.

Voir aussi le numéro 61.

### Lorraine (Bénédictins de).

55. — Mémoire pour les Abbez et Religieux bénédictins des monastères de Lorraine contre les prétentions des Abbez et Religieux chanoines réguliers du même païs, touchant la préséance dans les cérémonies publiques, tant ecclésiastiques que civiles, sur les dits Abbez et Religieux bénédictins. (M. 119 et M. 121.)

P. 1 à 20, in-4°. — Vignette et lettre ornée à la p. 1, p. 20 en blanc. — Ni date, ni lieu, ni nom d'imprimeur.

56. — Réponse des Chanoines réguliers de Lorraine au mémoire des Abbés et Religieux bénédictins des mêmes Etats,

touchant la préséance dans les cérémonies publiques, tant ecclésiastiques que civiles. 1699. (M. 119.)

1 f. non paginé pour le titre, au bas duquel on lit écrit à la main : Par le P. Hugo, abbé d'Estival. — Ensuite 68 p. paginées 1 à 67 et 89. — Aux p. 1, 3, 29 et 53 vignettes et lettres ornées ; cul-de-lampe à la p. 28. — 89 est certainement une erreur d'impression au lieu de 68.

57. — Apostilles sur la dernière réponse des Chanoines réguliers à la réplique des RR. PP. Bénédictins. (M. 119 et M. 121.)

In-4°, de 52 p., sans nom d'imprimeur, lieu, ni date. — Un avertissement occupe les p. 1 à 4, l'apostille les p. 5 à 52. — Vignettes et lettres ornées aux p. 1 et 5.

Attaque contre le P. Hugo.

58. — Réponse des Chanoines réguliers de Lorraine aux apostilles des RR. PP. Bénédictins touchant la préséance. Ce 15 octobre 1700. (M. 121.)

44 p. in-4°, sans nom d'imprimeur ni lieu. — P. 1 et 2 pour le titre ; vignette et lettre ornée à la p. 3 ; p. 44 en blanc.

Défense du P. Hugo.

59. — Réplique des Abbés et Religieux bénédictins de Lorraine et Barrois aux réponses des Chanoines réguliers des mêmes païs : au sujet de la préséance dans les assemblées tant ecclésiastiques que civiles. (M. 119 et M. 121.)

In-4°, sans nom d'imprimeur, lieu, ni date, comprenant 118 p., avec vignette et lettre ornée à la 1re. — 1 f. non paginé, à la suite de la p. 118, contient un avertissement justificatif du retard apporté à cette réplique.

Ce litige sur la préséance n'était point spécial à la Lorraine. Car, dans la même liasse de Saint-Mihiel, on le retrouve se produisant par des pièces analogues dans la province de Bourgogne.

60. — Réponse des chanoines réguliers de Lorraine, à la Réplique des RR. PP. Bénédictins, touchant la préséance dans les cérémonies, tant ecclésiastiques que civiles. (M. 115.)

48 p., 1 à 48, in-f°, avec vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans noms d'auteur ni d'imprimeur, lieu ni date.

**Lorraine (Congrégation de Notre Seigneur en).**

61. — Plaidoyer sur la capacité des Chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Seigneur en Lorraine à posséder

des cures séculières ; contre M. l'Evêque de Toul, les curés séculiers du clergé et les autres parties en cause. A Nancy, chez Haener, imprimeur du Roy et de la Société royale des sciences et belles-lettres, au nom de Jésus. 1765. (M. 112.)

1 vol. in-4°, 1 f. pour le titre fleuronné. — XIV p. pour conclusion et table des matières, p. 1 à 352, vignette et lettre ornée à la p. 1, petit ornement à la fin de la p. 19. — Ces 352 p. sont suivies de 40 autres paginées 1 à 40, contenant 2 répliques avec cul-de-lampe à la p. 19; au bas de la p. 40 : Me Rheyne, avocat, André le jeune, procureur. — Ensuite viennent les notes paginées 1 à 35 et terminées par le permis d'imprimer. Signé Vigneron et daté de Nancy 18 mars 1765. — Un errata occupe la p. 36 non numérotée.

**Lorrey.** (Voir les nos 149, 150, 151 et 152.)

**Louvant.** (Voir le no 62.)

### Maizey et Louvant (Fresnes-au-Mont.)

62. — A Son Altesse Royale. (Recueil Dumont et N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 7, p. 8 en blanc, vignette et lettre ornée à la p. 1. — Pas de noms d'imprimeur ni de lieu.

Plainte de Harmand, garde-marteau, et de Jean Pyot la Tour, lieutenant controlleur en la Grurie de Saint-Mihiel, contre le sieur Darmur, seigneur de Louvant et Darmur, seigneur de Maizey. Il accuse le premier d'avoir commis des déprédations dans les forêts de la Grurie de Saint-Mihiel, et son frère, nommé commissaire pour informer, d'avoir manqué à tous ses devoirs. — Curieux détails. — Pas de date.

**Malancourt.** (Voir le no 21.)

### Malzéville.

63. — Sommaire du procès pendant et indécis à la cour, entre les sieurs Traizet, demeurant à Malzéville, Mainbourg et Consorts ; appellants et intimez. Contre damoiselle Françoise Henry, demeurant au Pont-à-Mousson, pareillement appellante et intimée. (Recueil Dumont.)

8 p. in-f°, 1 à 8, p. 1 avec vignette et majuscule simple. — Pas de nom d'imprimeur, lieu ni date.

Annulation de donation.

Voir aussi le numéro 37.

### Mandres-aux-quatre-tours (Prévôté de).

64. — Factum pour Claude Gaillard, fermier du domaine de

S. A. R. en la prévoté de Mandre aux quatre Tours, à cause de Jeanne Cuny sa femme, appellante. Contre le sieur Martin-Laurent, Conseiller du Roy T. C. Secrétaire en la Chancellerie établie au parlement de Metz, Intimé. (Recueil Dumont.)

In-f° de 10 p., 1 à 9, et 10 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Gaydon.

Sentence de la prévôté de Mandres du 18 mai 1708.

**Manonville (Famille de).** (Voir les n^os^ 39 à 45.)

**Marsal.** (Voir les n^os^ 173 et 174.)

### Mesnil-sur-Saulx.

65. — Mémoire signifié pour les Abbé, Prieur et Religieux de l'abbaye de Jovilliers, ordre de Prémontré en Barrois. Appellans, contre le sieur Gérard, prêtre, curé de Mesnil-sur-Saulx, gros décimateur en partie et ses consois, fermiers de l'autre partie des grosses dimes du Mesnil. Intimez. (M. 115.)

12 p., 1 à 12, in-f°., vignette et majuscule simple à la p. 1. — A la p. 12 : Monsieur l'abbé Pucelle, rapporteur, Phelipeaux, proc. — A Paris, de l'imprimerie d'André Knapen, au bas du pont Saint-Michel, ruë Saint-André des Arts. 1731.

### Metz (Les quatre Abbayes bénédictines de).

66. — Arrest célèbre de la cour de Parlement, qui maintient et confirme les abbez commendataires des quatre Abbayes de l'ordre de Saint-Benoit de la ville de Metz, dans le droit et la possession de recevoir les honneurs dans leurs Eglises par préférence au Chapitre de la cathédrale de la même ville, qui y va en station, et qui maintient encore les Religieux des mêmes Abbayes dans le droit et la possession qu'ils ont d'occuper la droite du chœur de leurs Eglises pendant les stations. Du 16 juin 1713, avec un recueil des moyens et des raisons qui ont été le motif de ce fameux règlement. 1713. (M. 121.)

In-4° de 60 p. sans nom d'imprimeur ni lieu. — P. 1 avec fleuron et 2 pour le titre ; p. 3 avec vignette et lettre ornée ; p. 10, 20 et 45, avec vignettes et majuscule simple ; p. 60 en blanc.

### Metz (Curés de).

67. — Procès-verbal dressé en l'hôtel de Monsieur le mar-

quis de Creil, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances au Département de Metz, frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre. En exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté du 14 août 1734, rendu sur la requête des Curés de la ville de Metz. (N. 174.)

In-f° de 88 p., de 1 à 88. — A la p. 1 lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'Imprimerie de François Antoine, Imprimeur du Roy.

Ce procès-verbal est signé Desjardins.

**Metz (Saint-Étienne de).**

68. — Au Roi et à nos Seigneurs de son Conseil. (M. 115.)

8 p. in-f°, 1 à 8, la p. 1 avec vignette et lettre ornée. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date.

Supplique du Chapitre de l'Eglise cathédrale de St-Estienne de Metz contre un sieur Fumée, Agent fiscal du Roi, à l'occasion d'un amortissement, dont le Chapitre prétend être dispensé parce qu'il relève de Trêves.

**Metz (Evêché de).** (Voir le n° 6.)

**Monthairons.**

69. — A Nos Seigneurs, nos Seigneurs de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, supplie humblement Barbe Sabine Deck, épouse séparée, quant aux biens, de M^e^ Nicolas Damin, Avocat en la Cour, exerçant en la prévoté de Sancy; intimée contre le sieur Antoine de la Lance, Chevalier Seigneur de Fromérèville, et M^e^ Jean Fiot de la Tour, Lieutenant Controlleur en la prévoté et Gruerie de Saint-Mihiel; appellans d'une sentence renduë par les officiers du bailliage de la même ville, le 5 may 1734. Et le même M^e^ Nicolas Damin, aussi intimé et Défaillant. (Recueil Dumont.)

In-f° de 12 p., 1 à 12, vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 12 : A Nancy, chez Pierre Antoine, Imprimeur ordinaire de S. A. R. 1735.

Biens situés sur Monthairon.

**Morimont (Abbaye de).** (Voir le n° 36.)

### Mouzon (Doyenné de).

70. — Arrest de la cour du Parlement de Metz, en faveur de Me Ponce Doüillet, prêtre, curé et doyen de Mouzon, apellant comme d'abus de la procédure extraordinairement instruite; décret de prise de corps, et suspense des fonctions de ses ordres, décerné contre luy par l'official de Reims, le seizième Novembre 1716 au sujet de la Constitution Unigenitus. (M. 130.)

Arrêt du 28 juin 1716. — 7 p. in-4° paginées de 1 à 7. — Au bas de la 7e page : Imprimé à Metz, chez Brice Antoine, imprimeur du roi, sous les arcades de la place d'armes, au signe de la Croix, 1717. Vignette en tête de la page 1.

### Moyen-Moutier (Abbaye de).

70 *bis*. — Lettres patentes sur bref ou indult Apostolique, concernant la disposition des bénéfices consistoriaux et autres y mentionnés, situés dans la Lorraine et le Barrois. Données à Versailles au mois d'août 1740. (M. 127.)

8 p. in-4°, dont la p. 1 avec vignette et lettre ornée. — Pagination 1 à 7, la p. 8 en blanc. — A la fin de la p. 7 : A Paris, chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1740.

Bulle du pape Clément XII du 15 janvier 1740.

Voir aussi les numéros 160 à 167.

### Nancy.

71. — Requête à Son Altesse royale et à Nos Seigneurs les commissaires dénommés pour le règlement de la préséance contestée, au Chapitre de l'Insigne Eglise Primatiale de Lorraine, contre le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint-George de Nancy. A Nancy, chez Paul Barbier, imprimeur et marchand libraire, sur la place de la Ville-Neuve, 1702. (M. 120 et 126.)

In-4°, 1 f. non paginé pour le titre; 1 f. avec vignette, non paginé pour le sommaire; puis vient la requête paginée 3 à 62 et 1 f. en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 3. — La requête se termine à la p. 56, où elle est signée François Joseph de Nay du Plateau, Grand Doyen, Jean Nicolas Canon, chantre, David Nicolas Phulpin, écolâtre, Joseph

Retondeur, Mathieu Bordat de Martinet, Nicolas Antoine, Pierre de Fieux, Edmond Tisserand, Charles Regnart, Loüis de Méjannes, Jean Royer, Pierre Richard, Pierre-Paul Pajot, Alexandre de Ligny, Dominique Couteault, André François Hugo, chanoines, Lefebvre, avocat. — A la p. 57, une vignette précède l'Inventaire des pièces qui justifient le droit réclamé.

72. — Requête à Nos Seigneurs les Commissaires dénommés par Son Altesse Royale pour le règlement de la préséance contestée entre le Chapitre de l'Insigne Eglise Collégiale de Saint-George de Nancy, demandeur, contre le Chapitre de l'Insigne Eglise Collégiale de Nôtre-Dame de la Ville-Neuve de Nancy, vulgairement dite la Primatiale, deffendeur. A Nancy, chez Paul Barbier, imprimeur et marchand Libraire, sur la place de la Ville-Neuve, 1702. (M. 124.)

In-4°. 1 f. non paginé pour le titre, 1 f. avec vignette, non paginé pour la table des articles contenus dans la requête; puis vient la requête paginée 3 à 66. — Vignette et majuscule simple à la p. 3. — La requête se termine à la p. 55 où elle est signée par Antoine Affricain Fournier prévôt, François Vautrin chantre, Charles Laurent Ecolâtre, Claude Thiébault, trésorier, Claude Rigeur, Aumônier, Pierre Peschart, François Antoine, Gérard Foural, François Hocquel, Charles Antoine, Sigisbert Renard, Mathieu Barbelin, Joseph Tisserand, Chanoines, de Barret, avocat. — La p. 56 est en blanc. — A la p. 57, vignette précédant l'inventaire des pièces justificatives invoquées par le chapitre en faveur de son droit de préséance.

73. — Mémoire et réponse pour les Supérieures et Religieuses Hospitalières de Sainte-Elisabeth du Tiers-Ordre de Saint-François de la ville de Nancy; intimées et deffendresses contre le sieur Pierre Grandpair, Receveur des Finances de S. A. R. au bureau de Gondreville, appellant et demandeur au principal, et Dame Catherine François, religieuse du même monastère de Sainte-Elisabeth; intimée et deffendresse. (M. 115.)

24 p., 1 à 24, in-f°, la p. 1 avec vignette et lettre ornée, p. 24 en blanc. — Au bas de la p. 23 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, proche le collège des RR. PP. Jésuites, 1729, avec permission.

Revendication d'un dépôt d'argent. — Mémoire signé Thibaut, Jeune, avocat.

74. — Arrest de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, qui condamne au feu différens Libelles diffamatoires. Du 31 décembre 1725. (M. 131.)

4 p. in-4°, — N^os 1 à 4; p. 1 avec vignette et lettre ornée. — Au bas de la p. 4 : De l'Imprimerie de J. B. Cusson, Imprimeur libraire de S. A. R. sur la place. Vers mordants contre un prélat Lorrain, éminent écrivain que l'arrêt ne nomme pas, mais que D. Calmet, dans sa bibliothèque, dit être le P. Hugo.

75. — Arrêt du Conseil d'Etat de son Altesse Royale, qui condamne Nicolas Balthazard au sujet de la contre-façon d'un livre intitulé : La journée du Chrétien, par le P. Deville, de la Compagnie de Jésus, du 8 may 1731. A Nancy, de l'Imprimerie de Jean Baptiste Cusson, Imprimeur-libraire de S. A. R. sur la place, au Nom de Jésus, 1731. (M. 131.)

8 p. in-4°. Numérotées 1 à 8. — P. 1 et 2 titre fleuronné. — Vignette et lettre ornée à la p. 3 ; p. 8 en blanc.

Voir aussi le numéro 142.

**Nettancourt (Famille de).** (Voir les n^os 16 et 17.)

**Neufchâteau.** (Voir le n° 86.)

**Neuville.** (Voir le n° 37.)

**Palais (Famille de).** (Voir les n^os 10 et 11.)

**Parey-sous-Monfort.** (Voir le n° 20.)

### Paroches (Les).

76. — Factum pour les prieur et religieux de l'Abbaye de Saimmiel deffendeurs, contre le Sieur Furdin, curé des Paroches et Consors demandeurs. (M. 132.)

4 p. 1 à 4, in-4°, la 1re avec vignette et lettre ornée. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date.

Les Religieux de Saint-Mihiel refusent de payer à Furdin la dîme pour les troupeaux de moutons et autres qu'ils entretiennent au village des Paroches dont ils sont seigneurs et codécimateurs.

77. — Factum pour les Abbé, Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Michel, intimez, contre Maître Pierre Furdin, Curé des Paroches et Consors, appellans. (M. 132.)

Même description que ci-dessus.

### Pont-à-Mousson (Abbaye de Sainte-Marie-Majeure).

78. — Estat sommaire de la difficulté qui est survenuë entre les Abbé et Religieux de l'Abbaye de Sainte-Marie du Pont-à-

Mousson, chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémoutré d'une part et les vénérables prévots chanoines, et Chapitre de la collégiale de Sainte-Croix, à eux joints, les Religieux de la Commanderie de Saint-Anthoine d'autre, au sujet de la réception de S. A. Sérénissime, dans lad. ville. (M. 115.)

6 p., 1 à 6 in-f°, vignette et majuscule simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date.

Question de préséance.

Voir aussi le numéro 5.

**Pont-à-Mousson (Université de).**

79. — Mémoire contenant les motifs pour lesquels les degrez obtenus dans l'Université de Pont-à-Mousson ne doivent point avoir lieu dans l'étendüe des trois Evêchez de Metz, Toul et Verdun. (M. 124.)

Ce mémoire, sans date ni nom d'imprimeur, forme 4 p. in-4° paginées 1 à 4 et dont la 1re contient une vignette et une lettre ornée.

**Pont-à-Mousson.** (Voir les nos 63 et 89.)

**Poursay.** (Voir le n° 86.)

**Quincy, prévôté de Stenay (Terre de).**

80. — Factum pour Dame Agnès de Clairon de Saffre, Veuve de Messire Claude-Dieudonné de Lopes Gallo, chevalier, comte de Mâle, tant en son nom que comme gardienne noble de Dame Loüise-Dianne de Lopes Gallo, sa fille mineure, Dame Chanoinesse de Remiremont ; Messire Jean-Claude de Lopes, chevalier, comte de Gallo, premier Ecuyer de S. A. R. et l'un de ses chambellans ; Messire Antoine Affrican, baron de Fournier, chevalier, seigneur de Macheville et autres lieux, à cause de Dame Thérèse Bernadine de Lopes Gallo, son épouse ; et Messire Charles baron de Rongrave, chevalier, seigneur de Tannier et autres lieux, à cause de Dame Marguerite-Pierrette de Lopes Gallo, son épouse, deffendeurs, sur une demande en révision de deux Arrêts contradictoires du Parlement de Metz, et en entérinement de Requête civile. Contre les sieurs de Turette, de Verneüil, de Gourcy et Consors, héritiers de Dame Gabrielle de Lopes Gallo, leur mère et belle-mère, demandeurs en révision et entérinement de Requête civile. (N. 89.)

P. 1 à 23, plus 1 p. en blanc, in-f°. — A la p. 1, Majuscule simple et Vignette portant : De l'Imprimerie de D. Gaydon, 1714.

**Rangéval (Abbaye de).** (Voir les n^os^ 92 et 94.)

**Raulecourt.** (Voir le n° 15.)

### Récicourt.

81. — Factum pour Monsieur Colbert, général de l'Ordre de Prémontré, appellant comme d'abus, et demandeur, Frère Jacques Vauchelet, Chanoine Régulier de l'étroite Observance du même Ordre, pourveu de la Cure Régulière de Recicourt, demandeur et defendeur en Complainte, et les Chanoines Réguliers et Chapître de l'Abbaye de S. Paul de Verdun, de la Congrégation de l'ancienne rigueur du même Ordre, intervenans demandeurs et deffendeurs, contre Maître Nicolas Mannesson, prestre séculier et curé de la Cure séculière de Chaumont, prétendant droit à la Cure Régulière de Récicourt, intimé, deffendeur et demandeur et contre Monsieur Molé de Sainte-Croix, Maître des Requêtes, Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Paul, intervenant, demandeur deffendeur. (M. 115.)

16 p. in-f°, 1 à 15 et la p. 16 en blanc. — Vignette et Majuscule simple à la p. 1. — A la p. 15, Monsieur Le Gendre de Saint-Aubin, rapporteur. M. Evrard, avocat, Chauvin, proc. — Pas de nom d'imprimeur, ni lieu, ni date.

**Remiremont.** (Voir le n° 95.)

### Remiremont (Abbaye de).

82. — Lettre de dom Jean Mabillon à un de ses amis, touchant le premier Institut de l'Abbaye de Remiremont. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or, 1687, avec permission. (M. 119.)

In-4°. Titre fleuronné occupant 1 f. non paginé, puis p. 1 à 22 ; lettre ornée à la p. 1. Dom Mabillon réfute l'opinion qu'on lui avait prêtée dans un factum produit au procès entre les dames de Remiremont et leur Abbesse, en citant mal ce qu'il avait dit de cette abbaye, dans son traité : De re diplomaticâ. La lettre ci-dessus a pour objet de démontrer que l'Abbaye de Remiremont a été fondée d'abord pour des Religieuses ;

qu'elle a été soumise de temps immémorial à la règle de Saint-Benoît, et que c'est bien après la fondation que les Religieuses ont été changées en Chanoinesses séculières. (N° 1829 du Catal. Noël.)

83. — Arrests du Conseil d'Estat du Roy Sa Majesté y estant des années 1692, 1693 et 1694. Donnez sur les avis de Monseigneur l'Archevêque de Paris, du R. P. de la Chaise, Confesseur du Roy et de M^e^ Barin de la Galissonnière, premier Substitut de Monsieur le Procureur général, Commissaire nommé par sa Majesté, en forme de règlement pour l'Eglise Insigne, Collégiale et Séculière de S. Pierre de Remiremont en Lorraine, entre Madame Dorothée Rhindgraff, princesse de Salm, abbesse de ladite Eglise, et les Dames Chanoinesses d'icelle, à elles jointes d'une part, et les dame Doyenne Chanoinesses et Chapître de la dite Eglise, d'autre part. A Paris, chez Simon Langlois, ruë Saint Estienne des Grez, au bon pasteur, 1694. (M. 114.)

N° 1788 du Catal. Noël. — Petit in-f°. — 1 f. non paginé pour le titre. — 1 id. avec vignette pour la table. — Ensuite pag. 1 à 261. — Vignettes et majuscules simples aux p. 1, 3, 5, 11, 29, 61, 105, 153, 187, 191.

84. — Factum ou sommaire du plaidoyé pour la dame de Méchatin, élue Sécrète du Collège de Remiremont, contre la Dame de Stainville, Dévolutaire 1707. (M. 121.)

36 p. in-4° dont 2 non paginées pour le titre, le factum commence à la p. 1 par une vignette dans laquelle on lit : De l'Imprimerie de D. Gaydon ; il s'arrête à la p. 33, p. 34 en blanc.

85. — Sommaire de la réplique plaidée le 26 août 1707, pour la Dame de Méchatin contre la Dame de Stainville. (M. 121.)

26 p. in-4°, paginées 1 à 26: à la 1^re^ même Vignette qu'au n° précédent et lettre ornée. — Le cahier A a 3 ff.; les cahiers B et C, chacun 4 ff.; le cahier D, 2 ff.

86. — A Son Altesse Royale. (M. 115.)

32 p. in-f°, à la p. 1 vignette et lettre ornée; p. 32 en blanc, au bas de la p. 31 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, vis-à-vis le Collège, 1723. Supplique des Doyens, Eschevins, Promoteurs et Curez des Doyennés de Remiremont, Jorxey, Poursay, Chatenoy, Neufchâteau, Saint-Oys et Vittel, contre les abbesse et chapitre de St-Pierre de Remiremont. Revendication des dîmes novales.

Voir aussi le numéro 89.

**Roncourt.** (Voir le n° 7.)

**Salm (Princes de).** (Voir le n° 143.)

### Sancy.

87. — Précis pour les Abbé, Prieur et Religieux de Saint-Hubert, en qualités de Prieurs, Patrons, Curés Primitifs et Décimateurs à Sancy, deffendeurs en cassation. Contre Me Lemarquis, Curé Vicaire Perpétuel au même lieu, demandeur en Cassation. (N. 174.)

20 p. in-f°, avec vignettte et lettre ornée à la p. 1. — Pagin. 1 à 18; 1 dernier ff. non paginé comprend l'arrêt d'enregistrement des bulles de 1621. — La p. 18 se termine par un permis d'imprimer de Lunéville 26 août 1736 et ensuite à Nancy, chez Pierre Antoine, Imprimeur ordinaire de S. A. R. Dans ce précis, on fait ressortir l'origine des Prieurs-Curés, à la nomination des Abbayes, l'introduction ultérieure des Prêtres séculiers dans les Prieurés-Cures. Les Prieurs-Curés retinrent le nom de Curés Primitifs, et les Prêtres séculiers furent Curés-Vicaires pérpétuels.

Voir aussi le numéro 69.

### Saulx-en-Barrois.

88. — Factum pour M. Jean François Gérard, Commissaire aux Saisies réelles de la Cour, et Tabellion général demeurant à Nancy, demandeur en exécution d'arrêt. Contre le sieur Joseph Guyot, Seigneur de Saulx, demeurant à Saint-Mihiel, deffendeur. (Recueil Dumont.)

18 p. in-f°, 1 à 17, 18 en blanc; vignette et lettre ornée à la p. 1; à la p. 17 : De l'imprimerie de Réné Charlot et la veuve de Pierre Deschamps imprimeurs ordinaires de son Altesse Royale.

Guyot est accusé de détournement d'objets provenant de la succession de son gendre — (1721), au détriment de Gérard.

89. — Factum pour le sieur Joseph Guyot, Seigneur en partie de Saulx en Barois, demeurant à Saint-Mihiel, appellant incidemment demandeur, deffendeur et intimé. Contre le sieur Francois Magnien premier controlleur de l'hôtel de son A. R. intimé, Dame Suzanne-Thérèse Guyot, veuve de Messire Frédéric de Streff, de Liveistein, Seigneur de Bacour, maré-

chal de camp des armées de sa M. T. C. tant en son nom que comme tutrice et gardienne noble de ses enfants mineurs, intimée, incidemment deffenderesse, demanderesse et appellante. Les héritiers du sieur Martin Laurent de Metz, et Consors. Les sieurs Nicolas André et Claude Vauthier de Bar et de Ligny et le sieur Charles Godeaux, marehand de Pont-à-Mousson, pareillement intimez. (Reeueil Dumont.)

12 p. in-f°, 1 à 12; à la p. 1 vignette dans laquelle on lit : de l'imprimerie de D. Gaydon, et majuscule simple; à la p. 2 lettre ornée.

Appel d'une sentence du Baillage de Pont-à-Mousson, du 26 mars 1710. — Gagnage à Avrainville.

**Saint-Avold.** (Voir le n° 161.)

**Saint-Benoît-en-Woëvre.** (Voir les n^os^ 173 et 174.)

**Saint-Dié.** (Voir les n^os^ 22 à 30 et 34.)

### Val de Saint-Dié.

90. — Arrest contradictoire de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois. Rendu en faveur du Chapitre de l'Insigne Eglise de Saint-Dié. Contre les Maires, Habitans et Communautez du Val dudit Saint-Diez. Touehant la dîme des pommes de terre. — A Nancy, ehez Dominique Gaydon, sur la place de la Ville-Neuve. 1715. (N. 89.)

1 f. pour le titre avec fleuron, — plus 12 p. 1 à 12 avec vignette et lettre ornée à la p. 1.

91. — Lettre au R. Père Dom Augustin Calmet, prieur titulaire du Prieuré de Laye, sur l'édition de l'historien Herculanus, donnée au publie par M. l'abbé d'Etival, dans son recueil, intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta.* (M. 132.)

Lettre datée du 15 janvier 1726 et signée de 2 étoiles. — Voir catal. Noël, n° 3637. — 22 p. in-4°. et 1 p. en blanc, sans nom d'imprimeur ni lieu; vignette et lettre ornée à la p. 1.

92. — Lettre première du R. P. Hugo abbé d'Etival, au R. P. Dom Calmet prieur titulaire de Laye, pour servir de réfutation et de réponse à la lettre éerite au même Dom Calmet, par un anonyme, le 15 janvier 1726, au sujet de l'histoire

et des notes sur Herculanus. Imprimées dans le premier tome des *Sacræ antiquitatis monumenta.* (M. 132.)

Lettre datée de l'Abbaye de Rangéval, du 26 avril 1727, n° 3638 du catal. Noël. — 20 p. in-4° dont la p. 1 avec vignette et lettre ornée ; au bas de la p. 20 : De l'imprimerie de François Midon, près le Pont-Mouja. — Le P. Hugo était alors exilé à Rangéval.

93. — Seconde lettre au R. P. Dom Augustin Calmet, Prieur titulaire de Laye, pour servir de réplique à la lettre première du R. P. Hugo, abbé d'Etival, au même Dom Calmet, au sujet de l'édition de l'histoire d'Herculanus, imprimée dans le premier tome du Recueil donné au public par cet abbé, intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta.* (M. 132.)

Manque au catal. Noël. — 36 p. in-4°, dont la 1re a vignette et lettre ornée. Pas de nom d'imprimeur, ni de lieu. — Cette lettre, datée du 12 juin 1726, est signée N. N.

94. — Lettre seconde, du R. P. Hugo, abbé d'Estival, au R. P. Dom Calmet, prieur titulaire de Laye, pour servir de refutation et de réponse à la lettre écrite au même Dom Calmet, par un anonyme, le 15 janvier 1726. (M. 132.)

N° 3639 de Noël. — Cette lettre est datée de l'Abbaye de Rangéval, du 15 mai 1726. — In-4° de 18 p., la 1re avec vignette et lettre ornée, la p. 18 en blanc. — Au bas de la p. 17 : De l'Imprimerie de François Midon, près le Pont-Mouja. L'exil du P. Hugo, à Rangéval, n'avait pas cessé.

Le n° 3640 de Noël, relatif aussi à la querelle de Herculanus, manque à la bibliothèque de Saint-Mihiel. — A la suite de ce n°, ce bibliographe a résumé la discussion dans une note qui nous dispense d'éclaircissement.

**Saint-Hubert (Abbaye de).** (Voir les nos 19 et 87.)

### Saint-Manges (Baronnie de).

95. — Factum pour Noël Aubry, demeurant à Chaillon, à cause d'Elisabeth Pierre Duplessis sa femme ; Nicolas Gerbeau, demeurant à Dugny, à cause de Claude Pierre Duplessis sa femme ; le sieur Antoine de Villers Ecuyer, Capitaine pour le service de France, à cause de Dame Anne Pierre de Puigreffier son épouse, M. François Picard Maire Royal à Grimaucourt, en qualité de Père et tuteur des enfants mineurs d'entre

lui, et demoiselle Catherine Pierre de Puigreffier, appellans d'une sentence renduë par les officiers du bailliage de Mircourt, le 18 juin 1718, et opposans à l'exécution d'un arrêt de la cour du 13 juin 1719, contre dame Marguerite Gillet veuve de Messire Henry de Turgis, vivant baron de Saint-Manges, Claude, Luc et Marceline Bourgeois ses enfants, intimez et deffendeurs sur l'opposition. (M. 115.)

18 p. in-f°, 1 à 18, plus 1 f. en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'Imprimerie de la veuve D. Gaydon, 1720.

Captation de succession au détriment du premier lit par la Meunière, épouse en seconde noce du baron de Saint-Mange.

**Saint-Mihiel.**

96. — Mémoire pour Me Nicolas Hyacinte Didier, Avocat à la Cour et assesseur héréditaire en la Maréchaussée de Saint-Mihiel, et Nicolas Hyacinthe Didier, son fils, accusez, intimez et incidament appellants. Contre M. François Notta de la Tour, Chevallier, Conseiller d'Etat de S. A. R. et Me Barthelemy le Molleur, Ecuyer, Avôcat au bailliage de Saint-Mihiel y demeurans, accusateurs et appellants d'une sentence rendüe au même bailliage le 25 octobre 1727. (Recueil Dumont et N. 175.)

16 p. in-f°, 1 à 15, p. 16 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Au bas de la p. 15 : A Nancy, chez René et Claude Charlot, Imprimeurs de S. A. R.

Didier et son fils sont accusés de faux.

97. — A Son Altesse Royale. (N. 175.)

Supplique de Notta de la Tour. — 4 p. in-f°, 1 à 4; vignette et lettre ornée à la p. 1 ; à la p. 4 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, avec permission.

98. — Mémoire servant de défenses pour Me Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la Cour, assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel, demandeur au Principal et défendeur incidemment, contre Noble François Thimotée Thibault, aussi avocat à la Cour, demandeur en plainte incidente. (N. 175.)

4 p. in-f°, 1 à 4, p. 1 avec vignette et lettre ornée. — A la p. 4 : Vi-

gnette en tête, et au bas : A Nancy, de l'Imprimerie de François Midon, près le Pont-Mouja, 1729.

99. — Réponse pour Me Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la Cour, assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel, etc., au mémoire imprimé de Noble François Thimotée Thibault, aussi avocat à la Cour, etc. (N. 175.)

1 f. in-fo non paginé, verso en blanc, vignette en tête et au bas : A Nancy, de l'Imprimerie de François Midon, près le Pont-Mouja, 1729. — Existait aussi au vol. N. 174, mais y a disparu.

100. — Mémoire pour Me Nicolas Hyacinthe Didier, Avocat à la Cour, assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel; demandeur. Contre Noble François Thimothée Thibault, aussi Avocat à la Cour, deffendeur et demandeur en sommation. Contre M. François Notta de la Tour, Chevalier, Conseiller d'Etat; et le sieur Georges Baudoüin de Tallevenne, Ecuyer, demeurans à Saint-Mihiel, deffendeurs sur la sommation. (N. 175.)

4 p. in-fol., 1 à 4, vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 4, on lit : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, proche le Collège des RR. PP. Jésuites, 1729. Avec permission.

101. — Interrogatoire fait par nous Christophle Rouot et Charles Alexis Roguier, Chevalliers, Conseillers d'Etat de S. A. R. et en sa Cour souveraine de Lorraine et Barrois, Commissaires en cette part, à Me Barthellemy le Molleur, à la Requête du Procureur général, en exécution de l'arrêt de la Cour du 27 May dernier, auquel interrogatoire il a été procédé après serment prêté par ledit Me Barthellemy le Molleur de dire la vérité comme s'en suit. Du 4 Juin 1729, sept heures du matin en la Chambre des Enquettes. (Recueil Dumont. N. 175.)

5 ff. in-fo à 2 colonnes; pagi. 1 à 8 et 1 f. blanc. — Vignette et Majuscule simple à la p. 1. — A la p. 8 : A Nanci, chez François Midon, Imprimeur Libraire près le Pont-Mouja.

Toujours l'affaire Didier.

102. — Mémoire pour François Notta de la Tour, Ecuyer, demeurant à Saint-Mihiel, deffendeur et incidemment deman-

deur en cassation d'Arrêt. Contre Mᵉ Nicolas Hyacinthe Didier, avocat au bailliage de Saint-Mihiel, et Nicolas Didier, son fils, demandeurs, et incidemment deffendeurs, Mᵉ Joseph Raulet, greffier du même bailliage et Claude Vincent, cy-devant fermier des moulins de Morvaux, pareillement deffendeur. (N. 175.)

20 p. in-fº, 1 à 20 ; p. 1 avec vignette et lettre ornée. — A la p. 20 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, avec permission, 1730.

103. — Addition au mémoire pour le sieur François Notta de la Tour, Ecuyer, demeurant à Saint-Mihiel, demandeur en cassation d'Arrêt, et incidemment défendeur. Contre Maître Nicolas Hyacinthe Didier, Avocat au baillage de Saint-Mihiel et Nicolas Hyacinthe Didier, son fils, défendeurs et pareillement demandeurs en Cassation. Mᵉ Joseph Raulet, Greffier au même siège et Claude Vincent, demeurant en la même ville, aussi défendeurs. Mᵉ Barthelemy le Molleur, Ecuyer, Avocat à la Cour, exerçant au même baillage ; défendeur et incidemment demandeur en cassation. (N. 175.)

6 p. in-fº, 1 à 6; vignette et lettre ornée à la p. 1; au bas de la p. 6, Imprimeur comme au nº précédent.

104. — Mémoire pour Mᵉ Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la Cour, et Mᵉ Nicolas Hyacinthe Didier, son fils, demandeurs en Cassation et incidemment défendeurs. Contre le sieur François Notta, demeurant à Saint-Mihiel, défendeur et incidament demandeur. Mᵉ Barthelemy le Molleur, Ecuyer, aussi Avocat à la Cour, défendeur et demandeur en cassation contre le sieur Notta. (N. 175.)

5 p. in-fº, 1 à 5; p. 1 avec vignette et lettre ornée. — Sans nom d'imprimeur ni lieu. — Ce mémoire est daté de Nancy 11 mars 1730.

105. — Réponse pour le sieur François Notta de la Tour, Ecuyer, demeurant à Saint-Mihiel, demandeur en Cassation d'Arrêt. Contre les sieurs Didier Père et Fils ; deffendeurs et pareillement demandeurs. Et encore contre Claude Vincent et Mᵉ Joseph Raulet, Greffier, aussi deffendeurs. (N. 175.)

8 p. in-fº, 1 à 8, comme au nº 115. — 1730 au lieu de 1731 après le nom de l'Imprimeur.

106. — Supplément au mémoire imprimé pour M. Notta de la Tour, chevalier, conseiller d'Etat de S. A. R. et M. Le Molleur, écuyer, avocat en la cour, exerçant au bailliage de Saint-Mihiel. Contre M. Didier père et fils et M. Josselin, avocats au même Siège; Claude Vincent, M. Roulet, et le nommé Parisot parties au procès. (N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 7, p. 8 en blanc ; vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 7 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine, Imprimeur et marchand libraire, avec permission.

107. — Consultation de MM. Rulland, Vignon, et Pagel, célèbres avocats au parlement de Metz. Pour M. Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la cour ; et M. Nicolas Hyacinthe Didier son fils. Contre les Sieurs François Notta, cy-devant conseiller d'Etat de S. A. R. de Lorraine, sur un arrest rendu en son Conseil, le 28 may dernier. (Recueil Dumont et N. 175.)

4 p. in-f°, 1 à 4; p. 1 avec lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : A Metz, de l'Imprimerie de la veuve Brice Antoine, Imprimeur du roi, etc. Metz, 2 juin 1731.

108. — Consultation de MM. Potouin, Tartorin, et Prévôt, célèbres avocats de parlement de Paris. (Recueil Dumont et N. 175.)

1 f. non paginé, recto seul imprimé, avec vignette et lettre ornée. — In-f°. — Paris, 1731.

109. — Consultation de M. Breton, François, Maud'huy, de Beauchaunoys, Barail l'aîné, Gouzot et de Mercy, célèbres avocats de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, pour M. Nicolas-Hyacinthe Didier, avocat à la cour, ci-devant assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel, et le sieur Nicolas-Hyacinthe Didier son fils. Contre le Sieur François Notta et M. Barthelemy le Molleur, avocat exerçant au bailliage de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont et N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 6 et 1 f. en blanc; p. 1 avec lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : A Metz de l'impr. des veuves de J. Collignon et P. Collignon, fils, place Saint-Jacques.

Consultation datée de Nancy, 19 septembre 1733.

110. — A Son Altesse Royale. (Recueil Dumont. N. 175.)

Supplique de Didier. — 4 p. in-f°, vignette et lettre ornée à la p. 1,

p. 4 en blanc. — A la p. 3 : A Nancy, chez François Midon, imprimeur libraire, près le Pont-Mouja.

111. — Précis pour les sieurs Didier, demandeurs en cassation. Contre les sieurs Notta et le Molleur, deffendeurs et aussi demandeurs en cassation. (Recueil Dumont. N. 175.)

6 p. in-f°, 1 à 5 et p. 6 en blanc; vignette et lettre ornée à la p. 1; à la p. 5 même nom d'imprimeur avec Nancy (au lieu de Nanci).

112. — Consultation pour les sieurs Didier, contre le sieur Notta. (N. 175.)

4 p. in-f°, pages 7 à 10 et probablement détachées d'une autre pièce. — A la p. 10 on lit : A Nancy, chez François Midon, Imprimeur libraire, près le Pont-Mouja. A la suite du même recueil relié, on trouve, 1 f. Sans nom d'imprimeur, lieu, ni date, in-f°, paginé 5 et 6 et ayant pour titre : A Son Altesse Royale. — C'est une supplique de Barthelemy le Molleur qui évidemment, malgré la coïncidence de pagination, n'a pas fait partie de l'ensemble précédent.

113. — Mémoire pour M. Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la cour, assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel, et M. Nicolas Hyacinthe Didier son fils. Contre M. Notta de la Tour, chevallier, Conseiller d'Etat de S. A. R. et M. Barthelemy le Molleur, écuyer aussi avocat exerçant au bailliage de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont et N. 175.)

In-f°, de 2 ff, paginés 1 et 2 avec 1 f. blanc. — A la p. 1, vignette et lettre ornée. — Imprimeur comme au n° 101.

114. — Sommaire du procès que le sieur Notta a intenté au sieur Didier, et des persécutions qu'il leur a fait essuyer depuis cinq ans. (Recueil Dumont. N. 175.)

6 p. in-f°, 1 à 5, p. 6 en blanc. — A la p. 1, vignette et lettre ornée semblables à celles du n° 101, et même mention d'imprimeur à la p. 5.

115. — Réfutation pour le sieur François Notta de la Tour; écuyer, demeurant à Saint-Mihiel, demandeur en cassation d'arrêt. Contre les sieurs Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à Saint-Mihiel, et Nicolas Hyacinthe Didier son fils; deffendeurs et parcillement demandeurs en cassation. (N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 8; vignette et lettre ornée à la p. 1; au bas de la p. 8 : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre Antoine. Avec permission. 1731.

116. — Réponses sommaires de M. Nicolas Hyacinthe Di-

dier, avocat à la cour et assesseur en la maréchaussée de Saint-Mihiel, et de M. Nicolas Hyacinthe Didier, son fils. Au dernier imprimé de M. François Notta de la Tour, chevalier, Conseiller d'Etat de Son Altesse Royale et M. Barthelemi le Molleur. Ecuyer avocat exerçant au Bailliage de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont et N. 175.)

16 p. in-f°, 1 à 16; vignette et lettre ornée à la p. 1; au bas de la p. 16 on lit : A Lunéville, de l'Imprimerie de N. Galland, Imprimeur libraire de S. A. R. Avec permission.

117. — Mémoire servant de réponse, pour M. Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la cour et son fils, demandeurs en cassation et incidemment deffendeurs, contre le sieur François Notta demeurant à Saint-Mihiel et M. Barthelemy le Molleur, avocat à la cour, deffendeurs et incidemment demandeurs. (Recueil Dumont. N. 175.)

6 p. in-f°, 1 à 5, p. 6 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 5, Imprimeur comme au n° 110.

118. — Factum pour Maître Nicolas Hyacinthe Didier, avocat à la Cour, assesseur dans la maréchaussée de Saint-Mihiel, et conseiller de l'Hôtel de Ville du même lieu, demandeur en réparation d'injures et incidamment deffendeur. Contre-maître Nicolas Josselin, aussi avocat à la Cour, exerçant au bailliage dudit Saint-Mihiel, deffendeur, et incidamment demandeur. (N. 89.)

14 p. in-f°, 1 à 13, p. 14 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette portant: A Nancy chez Paul Barbier, imprimeur ordinaire de S. A. R. et marchand libraire.

119. — Factum pour M^e Nicolas Josselin sindic de la communauté des avocats du baillage de Saint-Mihiel, deffendeur et incidemment demandeur en réparation. Contre M^e Humbert Renault, receveur des Finances de S. A. R. au département de Saint-Mihiel, appellant deffendeur, insidemment demandeur en réparation, et demandeur en évocation. (N. 89.)

In-f° de 12 p., 1 à 12. — Vignette et lettre simple à la p. 1.
Incomplet, car ce factum ne se termine pas.
Toujours l'affaire Didier.

120. — Factum pour Me Humbert Regnault, receveur des Finances de Son Altesse Royale à Saint-Mihiel, appellant. Contre Me Nicolas Josselin, avocat à la Cour, exerçant au baillage de la dite ville, intimé. (N. 174 et N. 89.)

16 p. in-fo, 1 à 15, p. 16 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette portant : De l'imprimerie de D. Gaydon.

1709. Encore l'affaire Didier qui a tenu en émoi tout le pays pendant plus de 5 ans.

121. — A nos Seigneurs, nos Seigneurs de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois. Supplie humblement Louis-Joseph-François de Montbayen, écuyer, seigneur de Chaufourt, du Fresne, et autres lieux, ancien capitaine aux gardes de feu le duc Léopold, demeurant à Saint-Mihiel ; appellant au principal et incidemment demandeur en opposition et en réparation. Contre M. Perrot, avocat à la Cour, exerçant à Saint-Mihiel, intimé sur l'appel principal et incident, défendeur sur la demande en réparation, et appellant incidemment, Jean Demoget, demandeur en intervention, Verniol et Réveillé, intimez au principal et appellans incidemment, et Monsieur le Procureur général, comme prenant le fait et cause en défense de son substitut au baillage de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont).

10 p. in-fo, 1 à 10, p. 1 avec vignette et lettre ornée. — A la p. 10 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine.

Accusation d'assassinat. — Permis d'imprimer du 12 may 1741.

121bis. — Plaidoyer pour le sieur Henry Robert, officier municipal à Saint-Mihiel. — A Nancy de l'imprimerie de Claude Leseure.

88 p. in 4o, 1 à 88. — P. 1 et 2, titre avec fleuron. — Vignette à la p. 3. — Permis d'imprimer à la p. 88 de Nancy, 1er août 1772. (Coll. Dumont.)

121ter. — Mémoire pour la demoiselle Marie-Joseph Robert. (Coll. Dumont.)

48 p. in-4o, avec vignette à la p. 1. — P. 46 et 48 en blanc. — A la p. 45 : Permis d'imprimer du 24 août 1772. — A Nancy, chez J. B. Hyacinthe Leclerc, imprimeur de l'Intendance, 1772.

121quater. — Mémoire pour M. Nicolas Joseph Thiéry, avocat à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, exerçant au

bailliage Royal de Saint-Mihiel, contre le sieur Henry Robert, ancien officier municipal audit lieu, en présence de demoiselle Marie-Josèphe Antoinette Robert, fille majeure. (Coll. Dumont.)

42 p. in-4°, 1 à 41, p. 42 en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 41, permis d'imprimer du 20 août 1772 et plus loin : A Nancy, chez P. Antoine, imprimeur du Roy et de la Cour souveraine, etc., chez Pierre Barbier, imprimeur de la chambre des comptes.

121quinquies. — Réplique pour le sieur Henry Robert, officier municipal à Saint-Mihiel, à Nancy de l'imprimerie de Claude Leseure. (Coll. Dumont.)

90 p. in-4°, 1 à 90, dont p. 1 et 2 pour titre avec fleuron. — A la p. 90, permis d'imprimer du 24 août 1772. — Vient 1 f. non paginé pour errata du plaidoyer et de la réplique, puis les pièces justificatives paginées à part 1 à 23, p. 24 en blanc.

Amour contrarié. La famille Robert veut empêcher le mariage de sa fille aînée avec le fils de l'avocat Thiéry.

122. — Mémoire sommaire pour le sieur Alexandre Devaux, receveur des Finances de S. A. R. au département de Saint-Mihiel, contre le sieur Jean Roüillon, conseiller de l'Hôtel commun de Saint-Mihiel.

Ce mémoire a disparu du recueil N. 174, in-f°, qui se trouve en partie dérelié. Il y occupait les p. 555 à 562 de la pagination générale de ce volume, mise à la main par les Bénédictins. C'est la table, manuscrite aussi, placée au commencement du recueil, qui nous a fourni le titre ci-dessus.

Voir aussi les numéros 2, 10, 11, 50, 88, 89 et 156.

## Saint-Mihiel (Abbaye de).

123. — Factum pour les Supérieurs et Religieux de la congrégation de Saint-Vanne, demandeurs au principal, et incidemment défendeurs ; contre les Supérieurs et Religieux de l'Ordre de Cluny, défendeurs et demandeurs en requeste incidente. (N. 89.)

16 p. in-f°, 1 à 14 plus 1 f. blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans nom d'imprimerie, lieu, ni date.

Un arrêt du 12 septembre 1684 avait fait restituer à Cluny par la

congrégation de Saint-Vannes 7 monastères usurpés. Cette dernière se plaint de la non exécution par Cluny de la contre-partie de l'arrêt.

124. — Mémoire pour messire Pierre Henry Thiébaut de Montmorancy-Luxembourg, abbé de l'Abbaye de Sainmiel ; et les prieurs et religieux de la dite abbaye, défendeurs. Contre maistre Jean Marie Estienne Rabaumont, vicaire perpétuel de l'Eglise Nostre-Dame de Bar-le-Duc, demandeur. (M. 122 et 126.)

18 p. in-4°, sans nom d'imprimeur ni lieu. — Vignette et capitale non ornée à la p. 1. — Pagination 1 à 17, la dernière p. en blanc. — Au bas de la 17e p. ; messieurs l'archevêque de Paris, de Ribeyre et de Harlay, et le Révérend Père de la Chaise, commissaires. — Monsieur le Blanc, maistre des requestes, rapporteur, Me George, avocat.

Ce mémoire rédigé en 1693 présente d'intéressants détails sur les droits du prieur et du curé de Notre-Dame de Bar, formant alors une seule et même église et sur ceux qu'avait l'abbaye de Saint-Mihiel sur le prieuré seulement.

125. — Second mémoire pour les Abbés et Religieux de l'abbaye de Saimmiel en Lorraine, contre le sieur Estienne dit Rabaumont, vicaire perpétuel de la cure de Bar-le-Duc. (M. 126.)

Il est daté du 26 août 1692. — 4 p. in-4°, sans nom d'imprimeur ni lieu. — Vignette à la p. 1, p. 4 en blanc.

126. — Arrest du Conseil d'Estat du Roy sa majesté y estant, du 15 septembre 1693, rendu entre les sieurs Abbé, prieur et Religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel de Bar-le-Duc, curez primitif de la paroisse Notre-Dame de la dite ville ; et le vicaire perpétuel de la dite paroisse au sujet des droits honorifiques et utiles. A Paris chez Guillaume Saugiain, au dernier pillier de la grand'salle du palais, vis-à-vis la grand'chambre, à la Croix d'Or. (Sans date.) (M. 120 et M. 124, M. 126.)

10 p. in-4°, dont 2 pour le titre avec fleurons, p. 3 avec en-tête à 10.

127. — Animadversiones in binas S. Rote decisiones coram Reverendissimo P. D. Molines Decano. Die 26. Junii 1699, emanatas, contra venerabilia Monasteria S. Michaelis de Sancto Michaele Virdunen. et S. Petri de Senonis Nullius feu Tullen.

necnon RR. PP. Gabrielem Maillet, et Petrum Alliot eorum dem Monasteriorum respective electos Abbates. (M. 126.)

66 p. in-4°, paginées 1 à 66. — Sans nom, date, ni lieu d'impression.

128. — Même titre.

4 p. in-4°, non paginées. — Lettre ornée à la 1re, cul-de-lampe à la fin de la 4e, pas de nom d'imprimeur, lieu ni date.

129. — Mémoire à consulter. (N. 175.)

4 p. in-f°, p. 1 avec vignette et lettre ornée ; au bas de la p. 4 on lit : De l'Imprimerie de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur-libraire de S. A. R.

Sur les droits horiques. — Mémoire daté de Paris 27 avril 1722 et signé Nouet.

130. — Précis pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Mihiel, demandeurs. Contre Messire Louis-Antoine de Lenoncourt, abbé commandataire de la même abbaye défendeur. (N. 174, N. 175.)

16 p. in-f°, 1 à 16. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date. — Au bas de la p. 16 : Monsieur Reboucher, rapporteur, on a remplacé à la main ce nom par celui de Raulin.

131. — Réponse de Messire Loüis Antoine de Lenoncourt, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Mihiel, défendeur. Au factum intitulé : Précis des Prieur et Religieux de la même Abbaye, demandeur. (N. 172.)

16 p. in-f°, 1 à 15, p. 16 en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : A Nancy, de l'Imprimerte de Pierre Antoine, 1722. Ce nom d'imprimeur est répété au bas de la p. 15, avec addition des mots : proche l'hôtel de ville, et sans date.

132. — Factum pour les prieur et Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihiel, deffendeurs en cassation, et incidemment demandeurs et deffendeurs, contre Messire Loüis Antoine de Lenoncourt, Abbé commandataire de l'Abbaye de Saint-Mihiel, demandeur en cassation, et incidemment demandeur et deffendeur. (Recueil Dumont et N. 174.)

59 p. in-f°, dont la p. 1 avec vignette et lettre ornée, plus 1 p. en blanc. — Permis d'imprimer comme au n° 139, mais avec date au 4 février 1733 ; même imprimeur.

133. — Mémoire pour Messire Louis-Antoine comte de Le-

noncourt, abbé commendataire de l'Abbaye de Saint-Mihiel, ordre de Saint-Benoît, demandeur en cassation d'Arrêts, et incidemment, contre les Prieur et Religieux de la même Abbaye deffendeurs, et pareillement demandeurs incidemment. (Recueil Dumont et N. 174.)

In-f° de 52 p., 1 à 52, avec vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 52, Monsieur Protin de Vulmont, rapporteur, M^e Simon, avocat au Conseil. — De l'Imprimerie de François Baltazard, imprimeur de S. A. R. Rüe de la Fayencerie. 1733.

134. — Mémoire pour les Prieur et Religieux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Mihiel, Appellants et incidemment demandeurs. Contre Messire Louis Antoine comte de Lenoncourt, Abbé commendataire de la dite Abbaye, et les Sieurs André et Brichard, fermiers principaux de la Manse Abbatiale intimés et incidemment demandeurs et autres parties aussi intimées. (Recueil Dumont et N. 175.)

In-f° de 8 p., 1 à 8, avec vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 8 : Permis d'imprimer, Bourcier de Montureux, sans date. — De l'Imprimerie de René Charlot, imprimeur ordinaire de S. A. R.

135. — A Son Altesse Royale, Madame Régente, Supplient très humblement les Prieur et Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihiel, deffendeurs en cassation, incidemment demandeurs et deffendeurs aux fins de leurs écritures précédentes, et de celles à prendre par la présente Requête, contre le Sieur Louis-Antoine de Lenoncourt, abbé commendataire de la dite Abbaye, demandeur en cassation, et incidemment demandeur et deffendeur. (Recueil Dumont et N. 174.)

In-f° de 16 p., 1 à 15 et la dernière en blanc ; vignette et lettre ornée à la p. 1. — Permis d'imprimer daté de Lunéville, 11 mai 1732, Humbert Girecourt. Tervenus. A Nancy, chez Pierre Antoine, imprimeur ordinaire de S. A. R. 1734.

136. — A Son Altesse Royale, Madame Régente, Supplient très humblement les Prieur et Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihiel, deffendeurs en cassation. Contre le Sieur Louis-Antoine de Lenoncourt, demandeur en cassation. (Recueil Dumont et N. 174.)

4 f. in-f°, paginés 1 à 6 et le dernier blanc ; vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 6, permis d'imprimer comme au numéro précédent et même imprimeur.

137. — Précis pour les Prieur et Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihiel, contre Messire Louis-Antoine de Lénoncourt, abbé Commendataire de la dite Abbaye. (Recueil Dumont et N. 174.)

12 p. in-f°, 1 à 12, avec vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 12, permis d'imprimer comme au n° 136, avec date du 13 juin 1734 ; même indication d'imprimeur.

138. — Précis pour l'abbé de Lenoncourt, contre les bénédictins de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont. N. 174.)

17 p. in-f°, 1 à 17, vignette et lettre ornée à la p. 1 ; p. 18 en blanc. A la p. 17 : Permis d'imprimer à Lunéville, 8 juillet 1734. Rennel. Duboys de Riocourt, imprimeur comme au n° 137.

139. — A son Altesse Royale Madame Régente. Supplient très humblement les Prieur et Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Saint-Mihiel, propriétaires par indivis avec le domaine de S. A. R. du droit de Tonlieu de cette ville, tant en leur nom, que comme ayant pris le fait et cause en défense d'Henry Dardare fermier commun dudit droit, demandeur, contre Jean Cheneval, Bourgeois de Saint-Mihiel, les officiers de l'hôtel-de-ville, bourgeois, habitants et communauté de Saint-Mihiel, deffendeurs. Et M. le Procureur Général des Chambres des comptes de Lorraine et Barrois, en qualité d'office, appelé en cause. (Recueil Dumont et N. 174.)

In-f° de 32 p., 1 à 32, dont la p. 1 avec vignette et lettre ornée. A la p. 32, au-dessous d'une vignette : A Bar-le-Duc, chez Richard Brifflot, imprimeur libraire, proche les dames de la Congrégation.

Ce mémoire dont le permis d'imprimer (p. 32) est daté de Lunéville, 29 novembre et 1er décembre 1734, est suivi des pièces justificatives, paginées 1 à 14, avec vignette et lettre ornée à la p. 1.

Dom de Lisle et M. Dumont dans son hist. de Saint-Mihiel, T. II, on décrit cette longue lutte entre l'abbé de Lenoncourt et ses Religieux.

140. — Mémoire pour M. Barthelémi-Louis Martin de Chaumont de la Galaizière, nommé à l'Evêché de Saint-Diez, abbé commendataire de Saint-Mihiel, intimé et demandeur en opposition à fins de nullité, et incidemment : contre Me François

de Ferriet, doyen de l'église collégiale et curé vicaire perpétuel dudit Saint-Mihiel, appellant et demandeur. Les Prévots, Chanoines et Chapître de la même église : Mᵉ Nicolas Josselin et Mᵉ Bernard Giard, prêtres-sémi-prébendés en icelle, appelés en cause, et défendeurs. (Coll. Dumont.)

40 p. in-4, 1 à 39, p. 40 en blanc. Vignette et lettre ornée à la p. 1. A la p. 39, permis d'imprimer du 22 février 1777 et plus bas : A Nancy, chez Haener, imprimeur du Roi. Nº 337.

Voir Dumont, hist. de Saint-Mihiel, t. II, au sujet de cette difficulté. Voir aussi les numéros 76 et 77.

### Saint-Mihiel (Office de).

141. — Rolle de la répartition généralle, pour le droit du Joyeux avènement de Son Altesse Royale en 1729, office de Saint-Mihiel. (Recueil Dumont.)

4 p. in-fº, sans nom d'imprimeur ni lieu. Pagin. 1 avec vignette, 2, 3, au bas de laquelle on lit : Fait et arrêté au Conseil d'Etat de S. A R. en exécution, etc. A Lunéville, le 26 juillet 1729. Signé : Poirot, greffier du Conseil, p. 4 en blanc.

**Saint-Mihiel (Prévoté de).** (Voir le nº 69.)

### Saint-Nicolas.

142. — Factum pour les Prieur et Religieux Bénédictins de Saint-Nicolas, deffendeurs. Contre les habitants et communauté dudit Saint-Nicolas, demandeurs. Et les vénérables Grand-Doyen, Chanoines et Chapitre de la Primatiale de Lorraine. Appelez en Cause. (N. 174.)

52 p. in-fº, 1 à 51. P. 52 en blanc. A p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Gaydon. Vignette et majuscule simple à la p. 45. Ce factum est à consulter pour l'histoire des Prieurés de Saint-Nicolas et de Varangéville et pour celle de l'Abbaye de Gorze. Il répond à un autre des habitants de Saint-Nicolas qui manque à la Collection de Saint-Mihiel 1707. Un second exemplaire, mais incomplet, existe au N. 89.

**Saint-Oys.** (Voir le nº 86.)

**Saint-Paul.** (Voir le nº 37.)

### Abbaye de Senones.

143. — Mémoire pour les Abbés et Religieux de l'Abbaye de Senones contre les officiers de M. le prince de Salm. (N. 89.)

In-f° de 6 p., 1 à 6, plus 1 f. en blanc, vignette et lettre simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimerie, lieu ni date.

Ce mémoire, en admettant que les princes de Salm sont voués de l'Abbaye, leur conteste le droit de régale et de Souveraineté qui n'appartient qu'aux ducs de Lorraine.

144. — Consultation sur le procez des Prieur et Religieux de l'Abbaye de Senones avec M. du Hautoy. (N. 175.)

8 p. in-f°, sans nom d'imprimeur ni de lieu. — Vignette et majuscule simple à la p. 1.

Donnée à Paris 11 décembre 1717, par Le Meur-Lambert. L'Aigneau Pastel, Pinsonnat, lecteur et professeur du Roy.

145. — Mémoire pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye de Senones, deffendeurs. Contre monsieur du Hautoy chevalier, etc., demandeur. (N. 175.)

8 p. in-f°, 1 à 6 et 1 f. blanc. — Vignette et lettre simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur ni de lieu.

Voir aussi les numéros 127 et 128.

### Sommedieu.

146. — Factum pour M. François Robert d'Hamoncel, prêtre, Curé de Sommedieu, deffendeur et incidemment opposant. Contre Frère Nicolas Maurison, religieux Prémontré, curé de Tarquinpaul, à lui joints les Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Paul de Verdun. Opposans et incidemment deffendeurs; et Frère Claude Honoré Lucas Demuin, docteur de Sorbonne, général de l'Ordre de Prémontré; intervenant. (N. 175.)

24 p. in-f°, 1 à 24. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la fin de la p. 24 : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine, proche le Collège des RR. PP. Jésuites, 1729, avec permission.

**Streff de Bacour (Famille de).** Voir le n° 89.)

**Tarquinpaul.** (Voir le n° 146.)

### Thiaucourt.

147. — Factum pour Reine Drapier, veuve de Gérard Harmand, demeurante à Thiaucourt, tant de son chef, que comme mère et tutrice de ses enfans mineurs, appellante et demanderesse en enterinement de lettres. Contre M. François-Joseph Vuarer, conseiller de l'Hôtel-de-Ville de Thiaucourt, intimé et deffendeur. (Recueil Dumont.)

10 p. in-f°, 1 à 10. — A la p. 1 lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Gaydon, 1716.

Question de retrait lignager.

**Thionville (Prévôté de).** (Voir les n^os^ 37 et 37 *bis*.)

### Toul (Abbaye de Saint-Evre de).

148. — Factum pour les Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Evre de Toul. Ordre de Saint-Benoist, demandeurs, intimes et défendeurs, contre M^e^ Claude François de Chastenet de Puysegur, abbé commendataire de la même abbaye, défendeur, appellant comme d'Abus et demandeur. (N. 175.)

22 p. in-f°, 1 à 21. Lettre ornée à la p. 1 avec vignette portant : A Metz, de l'imprimerie de Jean Antoine, imprimeur et libraire sur la place d'Armes. — P. 22 en blanc.

### Toul (Evêché de).

149. — Protestation faite par les officiers de la cour ecclésiastique de Toul, contre l'arrêt du 20 juin rendu par la Cour souveraine de Nancy, sur l'excommunication du curé de Veroncour et la suspense du curé de Lorrey. (M. 122 et M. 126.)

Elle est datée du 31 juillet 1699. — 24 p. in-4°, paginées 1 à 23, la dernière en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1, pas de nom d'imprimeur, ni de lieu.

150. — Lettre à un amy touchant les sentences de M. l'Official de Toul contre les curez de Veroncourt et de Lorrey. (M. 142.)

48 p. petit in-8° sans nom d'auteur, d'imprimeur, lieu ni date dont 2 p. pour le titre et 3 à 48 pour la lettre.

151. — Lettre d'un théologien au curé de *** doyen-rural de *** en Lorraine, touchant les sentences de M. l'Official de Toul, contre les curez de Veroncourt et de Lorrey. (M. 112.)

92 p. petit in-8°, comme ci-dessus, pag. 1 et 2 pour le titre, 3 à 91 pour la lettre, 92 en blanc. — Le titre toutefois est précédé d'une vignette.

152. — Seconde lettre d'un théologien, au curé de *** doyen-rural *** en Lorraine. Dans laquelle on réplique à la suite de la Réponse, etc. Au sujet des censures prononcées contre les curez de Veroncourt et de Lorrey. (M. 142.)

78 p. petit in-8°, p. 1 et 2 pour le titre avec vignette, lettre ornée à la p. 3, sans nom d'auteur, d'imprimeur, lieu ni date. — La lettre se termine à la p. 74, avec additions comprenant les p. 75 à 78.

Ces 3 dernières lettres sont formées de cahiers embrassant 4 ff. sous la même indication littérale.

153. — Arrest de la cour Souveraine de Nancy touchant la publication du nouveau rituel du diocèse de Toul. — Du 26 avril 1700. (M. 126.)

Cet arrêt du 26 avril 1700 est en 4 p. in-4°. — P. 1 à 3, la p. 4 en blanc; lettre ornée à la p. 1, cul-de-lampe à la p. 3.

Il autorise la publication du Rituel, sauf certains passages qu'il signale comme attentatoires à la Souveraineté du Duc de Lorraine, aux pages 147, 148, 169, 354, etc.

154. — Ordonnance de Monsieur le Vicaire-Général de Toul, contre l'arrêst de la cour Souveraine de Nancy, au sujet du nouveau rituel de Toul. — A Toul, par Alexis Laurent, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque, 1700. (M. 126.)

18 p. in-4°, 1 à 18, les 2 premières pour le titre avec fleuron. — Vignette et lettre ornée à la p. 3.

Cette ordonnance est datée du 8 mai 1700.

155. — Ordonnance de Monsieur le Vicaire-Général de Toul, pour la défense de celle du huitiëme may, contre l'arrest de la Cour souveraine de Nancy du vingt-cinquième du même mois. — A Toul, par Alexis Laurent, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque, 1700. (M. 126.)

28 p. in-4°, de 1 à 27, la dernière en blanc. — Fleuron sur le titre qui occupe le premier feuillet, vignette et lettre ornée à la p. 3.

Cette ordonnance est datée du 9 juin 1700.

Voir aussi les numéros 22 à 29, 34 et 61.

Voir pour ces difficultés de l'Evêché de Toul le dictionn. de Rogéville à l'article Clergé.

Sur cette affaire du rituel, voir Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul*, t. III, p. 461 et suiv.

**Trognon.** (Voir le n° 38.)

### Troyon, Hattonchatel, Vaux et Dompierre.

156. — Factum pour Maurice Gilon, Nicolas le Blanc, Jean Adam et Nicolas Henry, au nom de Jeanne, Nicole et Ursule Gilon leurs femmes, Anne Coutelet veuve Georges Gilon et Rose Gilon veuve de Jean Brandon, demeurans à Troyon et à Hattonchâtel, intimés contre François Boüilloux, Jean-Claude Gilon et Jean Goujon, demeurans à Troyon, appellans. Et encore contre Isidore Olry, Isidore Roussel, Dominique Ferry et Nicolas Cousin, demeurans à Vaux et à Dompierre, incidemment appelans. (Recueil Dumont.)

In-f° de 12 p., 1 à 11, la dernière en blanc. — A la p. 1, majuscule simple et vignette, dans laquelle on lit : De l'imprimerie de D. Guydon, 1718.

Succession après décès à Saint-Mihiel.

**Varangéville (Prieuré de).** (Voir le n° 142.)

**Varenne.** (Voir le n° 2.)

**Vaux-les-Palameix.** (Voir le n° 156.)

### Verdun (Congrégation de Saint-Vanne de).

157. — Arrest du privé Conseil du roy, portant confirmation des lettres patentes de Sa Majesté, données en faveur des Religieux bénédictins de la Congrégation de Sainct-Vanne de Verdun, pour l'évocation au grand Conseil de toutes les causes et différends ou lesdits Religieux sont ou seraient parties principales ou intervenantes. (M. 115.)

Arrêt du 22 avril 1664. — 4 p. in-4, n°s 1 à 4, la p. 1 avec vignette et majuscule simple. — Sans nom d'imprimeur ni de lieu.

158. — Lettres patentes accordées par le roy Louis XV à la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, ordre de

Saint-Benoist, portant évocation générale au grand Conseil de tous les procès mûs, et tant à mouvoir, concernant les biens, fruits, droits, honneurs, revenus, la collation, présentation, ou autre disposition des bénéfices dépendant de ladite Congrégation, Abbayes, Prieurez et maisons qui lui sont ou seront unies à l'avenir, dans lesquels ladite Congrégation ou Religieux d'icelle sont ou seront parties principales ou intervenantes, tant en demandant, défendant, qu'en sommation. — Du 22 juillet 1718. (N. 175.)

3 p. in-f°, 1 à 3, plus 1 p. en blanc. — Vignette et majuscule simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur ni de lieu.

159. — Réponse nécessaire aux griefs et plaintes publiques de quelques RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne de Verdun et de Lorraine, contre les PP. Jésuites. (M. 126.)

Sans lieu d'impression, date, ni nom d'imprimeur ; 32 p. in-4, pagination 1 à 32, la 1re avec vignette et lettre ornée.

Critique par les PP. Jésuites de divers passages des chroniques de l'ordre de Saint-Benoît, imprimées à Toul.

160. — Mémoires à consulter pour plusieurs Abbés, Prieurs et Religieux de la Congregation de Saint-Vanne. (M. 117 et M. 118.)

In-4 de 24 p., paginées 1 à 22 et 1 f. en blanc. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 22, ce mémoire est signé de Paris, sous la date du 21 août 1741 : Le Merre, Durand et Martin. Au bas de cette p. 22 : De l'imprimerie de la V. d'André Knapen, au bas du pont Saint-Michel, 1741.

Contre l'abbé de Moyen-Moutier, Dom Humbert-Barrois, qui, dans un chapitre tenu au mois de mai 1740, avait modifié les statuts de la congrégation et surpris l'approbation du Pape.

161. — Mémoire au sujet d'un bref concernant le gouvernement des Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe. (M. 117 et M. 118.)

82 p. in-4, 1 à 81, la p. 82 en blanc. — Vignettes et lettres ornées à la p. 1 et à la p. 47, où commencent les pièces justificatives. — Vignettes et lettres simples aux p. 50, 52, 56, 60, 62, 68, 71, 72, 73, 75, 76. Culs-de-lampes aux p. 55 et 78. — Vignette et lettre ornée à la p. 79, où

commence la déclaration de la diette signée : Urbain, Chantavoine, secrétaire. — Errata à la p. 81.

Dans ce mémoire on lit que les instigateurs de la pièce précédente sont D. Sébastien Mourot, abbé de Saint-Avold, D. Henry Fauque, abbé de Longeville, D. Benoît Bellefoy, coadjuteur et prieur de Saint-Mihiel, D. Hyacinthe La Fauche et D. Hyacinthe Adam, prieurs de Laye, D. Basile Perrin, D. Emilien Le Plaige et D. Antoine Martin, religieux de l'Abbaye de Saint-Mihiel.

162. — Mémoire pour servir de réponse au mémoire imprimé par ordre des supérieurs majeurs de la Congrégation de Saint-Vanne, assemblez à la diette tenuë en l'abbaye de Saint-Urbain le 20 septembre 1741. (M. 118.)

In-4, sans nom d'imprimeur, ni lieu. — Le mémoire est paginé 1 à 98, avec majuscule simple à la p. 1. — A la suite, paginées 1 à 10, sont les pièces justificatives acceptées au monastère de Luxeu par les définiteurs Henson, président, Chevillier, Garaudel, Arnould, Bebin, Beuvillon et Richardot, secrétaire du Chapitre. — Enfin, sous les p. 11 à 16, lettre du R. P. Dom Benoît Bellefoi à un ami, datée de Saint-Mihiel, 1er octobre 1741. — Le tout se termine par 1 f. non chiffré et 2 autres paginés 1 à 3, la p. 4 en blanc, comprenant : une lettre datée de Beaulieu-en-Argonue, 1er février 1742, et signée D. Pierre Perrin, président, et un projet de réunion présenté par ledit Perrin.

163. — Réflexions sommaires sur le prétendu projet de réunion et sur le mémoire en 54 pages qu'on vient de faire paraître. (M. 118.)

4 p. in-f°, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, lieu ni date. — On promet, à la fin, une réfutation du second mémoire aussi complète que celle du premier.

164. — Mémoire pour les Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne, contre les Supérieurs majeurs de la même congrégation. (M. 118.)

118 p. in-4, numérotées 1 à 111, dont 2 pour le titre. — Vignette et lettre ornée à la p. 3. — A la p. 118 on lit : Monsieur Moreau de Beaumond, rapporteur, Me Faroard, avocat. — De l'imprimerie de la veuve d'André Knapen, 1742.

165. — Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant règlement pour la Congrégation de Saint-Vanne, du 21 février 1744. (M. 117 et M. 118.)

Sans nom d'imprimeur ni de lieu. — 8 p. in-4, dont la p. 8 en blanc.

— A la p. 1, vignette dans laquelle on lit : *Nec pluribus impar*, et lettre ornée.

166. — Arrest du Conseil d'Estat du Roy pour la Congrégation de Saint-Vannes, 17 juillet 1744. (M. 118.)

4 p. in-4 ; p. 1 avec vignette et lettre ornée ; p. 4 en blanc. — Au bas de la p. 3 : A Paris, chez Pierre Guillaume Simon, imprimeur du Parlement, ruë de la Harpe, à l'Hercule, 1744.

167. — Lettres patentes portant règlement pour les Religieux de la Congrégation de Saint-Vannes, données à Versailles, le 9 mars 1744. (M. 118.)

4 p. in-4, 1 à 4. — A la p. 1, vignette du n° 165 et lettre ornée ; la p. 4 porte par erreur le n° 5, et au bas on lit le nom de l'imprimeur, comme au n° 166.

Voir aussi le numéro 123.

**Verdun (Evêché et église cathédrale de).**

168. — Extrait des registres du Conseil privé du Roy. (A Verdun, chez François Vigneulle, imprimeur du Roi et de Monseigneur, 1694. (M. 122.)

1 f. pour le titre, non paginé, avec fleuron. — Viennent ensuite les p. 1 à 48, la 1re avec vignette et lettre ornée. — Un dernier f. non paginé est imprimé au recto seulement.

Arrêt du 17 février 1694, intervenu sur une instance pendante entre Hyppolite de Béthune, évêque et comte de Verdun, et les Doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Verdun, à propos des processions.

169. — A Messieurs du baillage et siège présidial de Verdun, supplie humblement François Des Androûins de Ville, prêtre, ancien chanoine de l'Eglise cathédrale, et conseiller honoraire au dit Baillage et Présidial, accusé : Contre les Doyen, Chanoines et Chapitre de la dite Eglise, et Maître Pierre Gossin, procureur du Roi au même siège. (M. 131.)

34 p. in-4°, sans nom d'imprimeur, lieu ni date, la p. 1 avec vignette et lettre ornée, la p. 34 en blanc.

Adultère et blasphème.

170. — A Nos Seigneurs de Parlement. (N. 175.)

64 p. in-f°, 1 à 64. — Vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p 64,

ce mémoire est signé Sauvage et Desjardins, proc. Plus bas on lit : Signifié le 17 décembre 1728; et enfin : à Metz, de l'Imprimerie de la Veuve Brice Antoine, Imprimeur du Roy, etc.

Sauvage était chanoine prêtre de l'Eglise précitée. L'archidiacre de l'Eglise cathédrale de Verdun s'était plaint de sa tenue et de son attitude comme greffier de l'Officialité de la même ville.

171. — Factum pour le Sieur Antoine Claude Sauvage, prêtre chanoine de l'Eglise Collégiale de Sainte-Marie-Magdelaine de Verdun, greffier de l'officialité de la même ville, appellant comme d'abus. Contre Monsieur Charles Teinturier, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Verdun, Conseiller au parlement, cy-devant official du Diocèse de Verdun, Intimé. (N. 175.)

30 p. in-f°, 1 à 30. A la p. 1, majuscule simple et vignette dans laquelle on lit : A Metz, chez Jean-Antoine, Imprimeur sur la place.

172. — Mémoire pour les prieur et Chanoines Réguliers de l'Ordre de Prémontré, de l'étroite observance de l'Abbaye de Saint-Paul, située à Verdun, demandeurs en opposition. Contre Son Eminence Monseigneur Pierre Guérin de Tencin, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint-Nérée et Achillée, Archevêque de Lyon, Abbé de Saint-Paul de Verdun ; deffendeur sur l'opposition ; et M^e^ Augustin Cattoire, prêtre séculier, Curé dans le diocèse de Laon, parcillement deffendeur sur l'opposition. (N. 174.)

28 p. in-f°, 1 à 28; vignette et lettre ornée à la p. 1. — A la p. 28, permis d'imprimer à Nancy, 3 août 1743, et plus bas : A Nancy, de l'Imprimerie de Pierre-Antoine.

Les Prémontrés s'opposent à ce que le cardinal sécularise une cure régulière, ce qui entraînerait le passage de quatorze cures des Abbayes qu'il a et aura, des Prémontrés aux mains des Laïcs.

**Vézelise.** (Voir les n^os^ 31, 32 et 33.)

### Villers-Betnach (Abbaye de) (Marsal).

173. — Factum pour frère Nicolas de la Barrière, abbé de Villers-Betnach, Prieur de Fenierco, visiteur et Vicaire Général de l'Ordre des Citeaux en la province d'Auvergne et adjacentes, demandeur, contre frère Noel, le Frère Religieux du

dit Ordre intrus, dans la dite Abbaye deffendeur. (M. 115 et N. 89.)

In-f° de 5 p., 1 à 5, et 3 en blanc. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date. — Majuscule simple à la p. 1.

174. — A son Altesse Sérénissime. (M. 115.)

In-f° de 8 p., 1 à 8. — Majuscule simple à la p. 1. — Sans nom d'imprimeur, lieu ni date. Dans cette supplique, relative au même objet, de la Barrière s'intitule : frère Profetz de l'Abbaye de Saint-Benoît en Lorraine. — L'intrusion de le Fèvre date de 1686.

**Vittel.** (Voir le n° 86.)

**Vroncourt.** Voir les n°s 148, 149 et 150.)

**Woimbey.** (Voir le n° 2.)

### Xivray-Marvoisin.

175. — Précis pour le Sieur Antoine Dumoulin, Chevalier, Seigneur d'Affléville, Xivrey, Marvoisin et autres lieux, deffendeur au principal, et en cassation d'Arrest. Contre Dame Renée Valerie de Fligny, veuve du Sieur Laurent de Bourgogne, demanderesse au Principal, et en Cassation. (Recueil Dumont.)

10 p. in-f°, 1 à 9, et 1 p. en blanc. — A la p. 1, lettre ornée et vignette dans laquelle on lit : A Nancy, de l'imprimerie de Pierre Antoine. 1720.

# NOTE

# SUR LA DATE DU DÉCÈS DE THIÉBAUT II

## COMTE DE BAR

# ET SUR L'UNE DE SES FILLES

**Fiancée à Albert de Halsbourg**

PAR

M. LE MERCIER DE MORIÈRE

Archiviste paléographe.

Notre excellent confrère et ami, M. Léon Germain, fixait naguère, à l'aide d'un précieux document qu'il venait de retrouver aux archives de Lorraine, la date exacte de la mort d'Edouard Ier, comte de Bar. Nous venons, à notre tour, apporter un peu de lumière sur un fait analogue qui, jusqu'à présent, a été l'objet de nombreuses erreurs de la part des historiens lorrains ou barrisiens. Nous voulons parler du décès du comte Thiébaut II, grand-père d'Edouard Ier.

Cet éclaircissement nous semble d'autant plus important que, dans une publication récente, notre honorable confrère, M. Maxe-Werly, dont la parole est si autorisée, quand il s'agit du Barrois, fixait à l'année 1297 la date de cette mort et basait même sur cette assertion, qui, nous allons le démontrer, n'était pas suffisamment prouvée, une partie de son argumentation relative au vitrail de Saint-Nicaise de Reims (1).

(1) *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie*, 1884, p. 129.

Afin de montrer, d'ailleurs, combien cette question a été l'objet de dissidences, de la part des historiens qui s'en sont occupés, nous allons donner, sous forme de tableau, les différentes dates qui ont été mises en avant par la plupart d'entre eux.

De Maillet (*Essai chronologique sur l'histoire du Barrois*, p. 60), 1277.

M. l'abbé Clouët (*Hist. de Verdun*, t. III, p. 32), 1293.

D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, 1re édit., t. I, préf., col. 19), 1297.

Moréri (*Dictionnaire*, éd. de 1759 (1), t. II, p. 86), 1297.

M. Maxe-Werly (*loc. cit.*), 1297.

Il y a de la marge, on le voit, entre ces limites extrêmes de 1277 et de 1297, et un chercheur, désireux de connaître la chronologie du Barrois, serait quelque peu hésitant. Il n'aurait toutefois, pour s'éclairer, qu'à faire ce que nous avons fait nous-même, à ouvrir le plus grand recueil de chartes de la Lorraine et du Barrois qui ait été publié depuis l'*Histoire* de D. Calmet. Nous avons nommé la *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle de la collection de Lorraine*, publiée, en 1878, par M. Natalis de Wailly. Là il trouverait (pages 214 et 215) deux actes de la même année, l'un du lundi après le mois de Pâques (21 mai) 1291, commençant par ces mots : « *Nos, Thiebaus, cuens de Bar* », l'autre, du mercredi après la Toussaint (7 novembre suivant), portant la suscription du comte Henri III et parlant de Thiébaut comme défunt. Ce dernier acte est même un arrangement de famille relatif à sa succession.

La date du décès de Thiébaut II, comte de Bar, doit donc être placée entre le 21 mai et le 7 novembre 1291. Peut-être, un jour venant, pourra-t-on circonscrire davantage encore ces limites ; mais il nous a semblé que dès maintenant l'indication

(1) Dans l'une des nombreuses éditions précédentes, Moréri avait sans doute adopté la date de 1288, car M. Maxe-Werly la lui attribue. Quant à Du Chesne, cité aussi par notre confrère comme s'étant trompé, il dit simplement « que le comte Thiébaux II ne mourut qu'après l'an « 1287 », ce qui est parfaitement exact.

exacte et incontestable de l'année où eut lieu cet événement méritait d'être signalée, et c'est là le but principal de cette petite note.

Nous en profitons aussi pour faire connaître une fille de ce comte Thiébaut II, dont le nom a échappé jusqu'à présent à tous les généalogistes de la maison de Bar. Le fait présente d'autant plus d'intérêt qu'il se rattache à l'histoire de l'une des plus antiques races souveraines de l'Europe, encore existantes, la maison de Habsbourg. En feuilletant, un de ces jours, le précieux *Inventaire du Trésor des Chartes de Lorraine*, dressé par Du Fourny, à la fin du XVII^e^ siècle, nous avons trouvé l'indication d'une pièce qui malheureusement fait aujourd'hui défaut dans la layette *Bar, Signeulles*, où elle reposait autrefois, sous le n° 1. Voici l'analyse de cette pièce, donnée par Du Fourny ; elle est absolument conforme, quoique plus détaillée, à celle que nous fournit l'inventaire des layettes, conservé aux archives de Meurthe-et-Moselle (1).

« 1265. — Lettres en latin de Rodolphe d'Agsbourg (2), langrave d'Alsace, touchant le mariage d'Alberic, son fils aisné, avec Yolande, fille de Thiébaut, comte de Bar, qu'il promet accomplir, quand l'un et l'autre auront atteint l'âge de dix ans et que l'Eglise y consente, et promet asseoir à ladite Yolande, pour don de nopces, ce qui sera accordé par H., comte de Salmer, et Richal d'Assel (3), et le comte Thiébaut promet asseoir deux mils mares (*sic*) d'argent, suivant l'ordonnance dudit comte de Salmes, après la consommation dudit mariage, promettant ledit de Dagsbourg de rendre au comte de Bar ladite somme, au cas que son fils, ou laditte, vienne à mourir sans enfans ; pour seureté duquel traitté, sont donnés garent lesdits comte de Salme et ledit d'Assel ; ledit traitté fait

(1) B. 439.

(2) Lisez : *Habsbourg*. On confondait souvent, en Lorraine, ce nom avec celui de *Dagsbourg*.

(3) Richard d'*Aucelle*, chevalier souvent nommé dans les chartes de cette époque (v. notamment de Wailly, *op. cit.*, n^os^ 50, 53, 73 et 77), et qui tirait son nom d'Auxelles-Bas, au comté de Montbéliard, aujourd'hui territoire de Belfort, cant. de Giromagny. (Baquet et Ristelhuber, *L'Alsace ancienne et moderne*, p. 29.)

le vendredy après les octaves de la Nativité saint Jean 1265 (1) et scellé d'un grand seau de cire blanche, sur simple queue, représentant un homme à cheval, tenant une lance d'une main et un escu de l'autre, chargé d'un lyon (2). »

Il résulte de cet acte que le comte Thiébaut II avait, en 1265, une fille, nommée Yolande, âgée de moins de dix ans et fiancée au jeune Albert de Habsbourg, celui qui devait, comme son père, ceindre la couronne impériale. Par suite de quelles circonstances ce projet, si flatteur pour la maison de Bar, ne put-il pas se réaliser ? Il nous est impossible de le dire. Ce qui semble le plus probable, c'est que la jeune Yolande succomba avant d'avoir atteint l'âge de dix ans.

Si, comme nous avons tout lieu de le croire, l'analyse donnée plus haut est exacte, il faut encore en tirer une autre conclusion, relative à la date de naissance d'Albert de Habsbourg. Les historiens la fixent à l'année 1248 (3). Nous avons cependant vu plus haut que l'*un et l'autre* (Albert et Yolande) n'avaient pas encore dix ans en 1265. Nous pensons donc qu'il faut reculer d'une dizaine d'années l'époque assignée à la naissance d'Albert de Habsbourg.

(1) 3 juillet 1265.

(2) *Inventaire des layettes du Trésor des Chartes de Lorraine*, par Du Fourny, ms. de la Bibliothèque publique de Nancy, t. II, p. 621.

(3) Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, col. 54.

# NOTICE

SUR

# N.-V. SERVAIS

PAR

M. WLODIMIR KONARSKI

Vice-président de la Société.

« Voyez-vous, avant tout, pour réussir ici-
« bas, il ne faut pas être pauvre diable. »
(*Talleyrand à M. de Vitrolles.*)

## I

Nul n'ignore aujourd'hui, vécût-il à l'écart des sociétés savantes, quelle importance a prise, dans les départements, l'étude de notre histoire intime et de nos antiquités nationales. On connaît moins, dans leurs circonstances précises, les faits qui provoquèrent cette croisade il y a un demi-siècle, les luttes laborieuses et fécondes soutenues alors par les voix isolées qui se firent entendre les premières en sa faveur, jusqu'au jour où le pays, ému de leurs révélations, se leva en masse à leur appel, jusqu'au jour où l'Etat lui-même se fit leur auxiliaire.

Au nombre des méfaits qu'il est traditionnel, dans certains milieux, d'imputer à la période révolutionnaire, figure la dé-

vastation des monuments de l'ancienne France. Le « vandalisme révolutionnaire » brille en bonne place dans le répertoire des formules toutes faites. La Révolution est un bouc émissaire plus chargé que celui d'Israël. Grâce à Dieu, le bouc a les reins solides ! Moins que personne je suis d'humeur à atténuer la part qui incombe dans ces ravages à la date terrible de 1793; toutefois, exagérer cette part à plaisir est d'autant plus inique que, réduite à la stricte réalité, elle est, hélas ! encore assez considérable ! Oui, déplorons la perte de tant de richesses; oui, flétrissons les auteurs de tant de désastres; mais affranchissons-nous donc d'un préjugé colporté à travers cinq générations et grossi tantôt à dessein par la mauvaise foi, tantôt ingénument par l'ignorance ; devant tant d'édifices dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, trop souvent que le souvenir, cessons enfin de mettre à la charge d'un seul régime politique une responsabilité dont la part de beaucoup la plus lourde revient à d'autres que lui.

En 1793, une populace ignorante et grossière, affolée par la misère et par l'invasion menaçante, la mémoire encore pleine des vexations seigneuriales et des dîmes ecclésiastiques, se rue d'instinct sur les pierres qui évoquent le plus cruellement à ses regards le fantôme d'un régime exécré et des plus odieux de ses privilèges. Ce n'est point une excuse ; c'est, du moins, une explication. Mais ce qui outrepasse les bornes de l'intelligence, c'est le spectacle d'un gouvernement puisant sa force et sa raison d'être dans le culte de la religion et dans le culte du passé, et laissant perpétrer, perpétrant froidement lui-même par la main de ses agents l'anéantissement systématique de tout ce qui lui rappelle ses origines, ses ancêtres, ses traditions, ses gloires ! — « Chose étrange ! la Restauration, « à qui son nom seul semblait imposer la mission spéciale de « réparer et de conserver les monuments du passé, a été, tout « au contraire, une époque de destruction sans limites !... Il n'y « a pas un département de France où il ne se soit consommé, « pendant les quinze années de la Restauration, plus d'irré- « médiables dévastations que pendant toute la durée de la « République et de l'Empire. » — Un sectaire de la Montagne

a sans doute écrit ces lignes ? — Non ; c'est le comte de Montalembert. — « Si les choses vont encore quelque temps de ce « train, écrit-on en 1825, il ne restera bientôt plus d'autre mo- « nument national que celui des *Voyages pittoresques et « romantiques*, où rivalisent le crayon de Taylor et la plume « de Charles Nodier... Le moment est venu où il n'est plus « permis à qui que ce soit de garder le silence. Il faut qu'un « cri universel appelle enfin la nouvelle France au secours de « l'ancienne. Tous les genres de profanation, de dégradation « et de ruine menacent à la fois le peu qui nous reste de ces « admirables monuments du moyen âge où s'est imprimée la « vieille gloire nationale... Il faut arrêter le marteau qui mu- « tile la face du pays. Une loi suffirait : qu'on la fasse ! Quels « que soient les droits de la propriété, la destruction d'un édi- « fice historique et monumental ne doit pas être permise. Il y « a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté ; son « usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; « c'est donc dépasser son droit que de le détruire. » — Qui dit cela ? Sans doute un porte-parole de l'opposition quand-même ? — C'est Victor Hugo, non Victor Hugo mûri par l'expérience, par l'exil et par l'âge, non Victor Hugo dont la plume a écrit depuis que « l'échelle la plus difficile à gravir « c'est, étant né aristocrate et monarchiste, de devenir dé- « mocrate » ; mais le Victor Hugo des chants royalistes, des odes à Quiberon, à Mlle de Sombreuil, à la naissance du duc de Bordeaux et au sacre de Charles X !

A dater du retour des Bourbons, nos monuments du moyen âge et de la Renaissance furent mis en coupes réglées. Dix pages de cette notice suffiraient à peine à l'énumération sèche et brève de ces actes de barbarie. D'autres en ont livré la liste au public, pour l'opprobre ineffaçable du pouvoir qui les prescrivit ou les toléra (1). Lisez ce martyrologe : on croit

(1) *Guerre aux démolisseurs !...* par Victor Hugo (1825), dans LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE MÊLÉES ; — second article, sous le même titre, dans la REV. DES DEUX-MONDES, 1er mars 1832. — *Rapp. au min. de l'Intér. sur les monum. de l'Oise, de l'Aisne*, etc., par L. Vitet, 1831. — *Du Vandalisme en France*, lettre de Ch. de Montalembert à

rêver ! — Loin de couvrir de son autorité les destructions commises par des bandes ameutées, errant à travers les campagnes, le gouvernement révolutionnaire, sur la proposition de Grégoire, qui trouva le premier et prononça en pleine Assemblée nationale le mot à jamais consacré de «vandalisme», rendait, de 1790 à 1794, dix décrets successifs dans le but de prévenir la destruction des monuments et des œuvres d'art, punissait de deux ans de fers, au plus fort de la Terreur, — décrets des 17 avril et 16 juin 1793 — quiconque tenterait de les mutiler, et, sous l'inspiration du peintre Doyen et d'Alexandre Lenoir, constituait au couvent des Petits-Augustins — là même où s'élève aujourd'hui l'Ecole des Beaux-Arts — le Musée des monuments français. Lenoir, disputant pied à pied aux démolisseurs les débris voués à disparaître, ne cessa d'enrichir ce dépôt pendant toute la durée de la République et de l'Empire, et fut blessé grièvement d'un coup de baïonnette en couvrant de son corps le tombeau de Richelieu contre les cohortes des sections. Sur un caprice de la duchesse d'Angoulême, l'un des premiers actes de Louis XVIII fut de prononcer en 1814, par une ordonnance renouvelée en 1816, la fermeture et la dispersion du musée d'Alexandre Lenoir. Il rappelait au nouveau régime une œuvre de la Révolution ! Ce n'était que le premier pas. D'un bout à l'autre du royaume s'effondrèrent alors sous le marteau de vandales, revêtus pour la plupart de titres officiels, églises, abbayes, cloîtres, vieux châteaux, vieux donjons, vieux remparts. Entre toutes ces folies, celle dont la cathédrale de Reims fut victime est demeurée légendaire. « A l'époque du sacre de Charles X, raconte V. Hugo, « bien placé pour le savoir (1), le vandalisme, qui est un bon « courtisan, eut peur qu'une pierre ne se détachât par aven- « ture de toutes ces sculptures en surplomb et ne vînt tom- « ber incongrûment sur le Roi au moment où S. M. passerait ; « et, sans pitié, à grands coups de maillet et trois grands mois

V. Hugo, REV. DES DEUX-MONDES, 1er mars 1833. — *Du Vandalisme en 1838*, par le même, IBID., 15 novembre 1838.

(1) « Moi que jadis à Reims Charle admit comme un hôte... » (Voix intér., II.)

« durant, il ébarba la vieille église. » D'autres sanctuaires furent à demi épargnés, Dieu sait parfois à quel prix ! Saint-Césaire d'Arles dut son salut à l'autorisation octroyée par la municipalité d'installer dans cet édifice une maison de tolérance. Je ne parle pas des dépôts d'archives ; il en sera question plus loin.

Dans l'exécution de cette tâche inepte chacun rivalise de zèle. Aux yeux des propriétaires, les offres de la bande noire présentent autant de spéculations heureuses. Pour les municipalités, l'établissement d'une remise de pompes à incendie, comme à Langres, ou l'agrandissement d'un marché aux veaux, comme à Poitiers, compensent au delà du nécessaire la perte d'une chapelle du IVe siècle ou d'une église gothique. — Voici le clergé. Chaque jour menacés au dehors par les goujats officiels, les édifices religieux n'ont point, au dedans, d'ennemi plus acharné que le clergé lui-même. Non point qu'il démolisse : il restaure, au contraire ! C'est sa manie ! Seulement chacun de ces projets de restauration appelle sur les lèvres le souvenir du vers classique :

Una salus victis nullam sperare salutem !...

Partout le badigeon ruisselle au long des piliers, des nervures, des colonnettes ; partout les vitraux sont arrachés de leurs alvéoles; partout statuettes et retables, divinement fouillés par quelque imagier d'autrefois, sont vendus à vil prix et remplacés par la camelotte dorée du quartier Saint-Sulpice. Partout, dit Montalembert, les fonts sont brisés ou relégués dans un coin obscur pour faire place à quelque conque païenne. Partout de merveilleux jubés s'écroulent sur un signe du curé, donnant pour motif, comme celui de Fécamp, cité par V. Hugo, que ce massif « privait ses paroissiens du « bonheur de le contempler dans sa splendeur à l'autel. » — Voici l'Etat. Lui, prime tous ses émules. Son vandalisme est méthodique, raisonné, administratif. Pour l'accommoder de toutes les herbes de la Saint-Jean, il a ses ministres, ses préfets et ses maires, ses architectes commissionnés et ses inspecteurs patentés ; il a ses membres de l'Institut, les Cabanel

et les Bouguereau de ce temps-là, ceux sur le passage desquels le romantique Célestin Nanteuil va bientôt crier : « A la « guillotine, les genoux !... » sans voir, hélas ! son vœu se réaliser ! — Et voici, enfin, laissant bien loin derrière lui tous les démolisseurs dont je viens de dresser la nomenclature, voici le plus puissant des moteurs en fait de vandalisme, l'homme pour qui la plus raffinée de toutes les jouissances est l'anéantissement longtemps et froidement ruminé d'une œuvre d'art ; l'homme qui ouvre passage à un caniveau en éventrant une cathédrale ; l'homme qui, depuis six ans, malgré les temporisations des ministres, malgré les interpellations des députés, malgré les huées de la France intelligente, sape le Mont-Saint-Michel et l'aura démantelé avant cinquante ans ; l'homme dont l'œil chassieux a déjà deux fois louché vers la Porte-Chaussée de Verdun ; l'homme qui, à cette heure même, pour empierrer les routes d'Algérie, fait briser par le marteau de ses cantonniers les statues et les bas-reliefs arrachés aux ruines romaines ; l'homme qui marche à travers la vie roi du siècle, héros des romans en vogue et premier rôle des pièces à succès, couvé par la prunelle des héritières, dorlotté, baisotté, chamarré, décoré, important, ergotant, omnipotent et ventripotant ; l'homme qui, si vous l'en défiez, vous fera, malgré vous, passer un chemin de fer dans vos culottes, pour vous montrer sa force ; l'homme qui dépècera la France, jusqu'au jour où, dans les convulsions d'une sainte jacquerie — ô spectacle ineffable dont Dieu, qui est juste et bon, me permettra bien de rassasier mes regards, fussé-je à l'heure de mon agonie ! — la France enfin exaspérée lui donnera le choix entre le mur où l'on fusille, et la frontière d'où l'on déporte ! l'Ingénieur ! l'odieux Ingénieur (1) !

Donc, depuis quinze ans, ministres, préfets et maires, académiciens, curés, fabriciens et, par-dessus tout, « chers camarades » civils et militaires vaquaient à qui mieux mieux « à la « démolition successive et incessante de tous les monuments

(1) « Dans les administrations d'un ordre inférieur, dans le génie « civil et militaire surtout, la ruine et le mépris des souvenirs histo- « riques est encore à l'ordre du jour... » (Montalembert, 1838.)

« de l'ancienne France », et la royauté de Juillet, intronisée de la veille, menaçait de renchérir encore, quand deux hommes se lassèrent à la fin. C'étaient, je l'ai dit, Montalembert et V. Hugo. Celui-ci n'avait point attendu la chute de la monarchie légitime pour lancer contre elle son premier réquisitoire. Il alla jusqu'à la violence. C'étaient déjà deux voix puissantes. Au cri d'alarme qu'elles poussèrent, le pays tout entier répondit par une clameur d'indignation. L'État daigna comprendre. Ludovic Vitet d'abord, Prosper Mérimée plus tard, successivement appelés à l'inspection générale des monuments historiques, commencèrent à travers la France leurs tournées, dont chaque étape fut marquée par un acte de sauvetage. Un premier crédit de 200.000 francs, inscrit au budget pour aider à la conservation de ces édifices, préluda à la création du Comité des monuments historiques, constitué définitivement quatre ans plus tard. Une circulaire du ministre des cultes mit enfin les églises à l'abri des restaurations fantaisistes conçues par les cervcaux des vicaires et des marguilliers. Avec la vigilance des préfets se réveilla la sollicitude des conseils généraux : celui de l'Yonne, en assurant la conservation des basiliques de Vézelay et de Pontigny, eut l'honneur de donner le signal. L'Etat sut racheter noblement ses aberrations passées. Et pourtant, si bienfaisante qu'ait été alors son intervention matérielle, ce qu'il parvint à accomplir est peu de chose, comparé aux résultats moraux qu'allait engendrer l'initiative privée, quand un homme, dont le nom demeurera éternellement le symbole du génie protecteur des monuments du passé, en eut donné l'exemple.

En 1833, au lendemain des articles foudroyants de V. Hugo et de Montalembert, M. de Caumont fondait, à Caen, la *Société française pour la conservation des monuments*. Grâce à l'accueil enthousiaste, grâce à l'appui pécuniaire qu'elle rencontra dès ses débuts, cette association put empêcher à beaux deniers comptants bien des ruines préméditées, rendre possibles bien des restaurations coûteuses. Enhardi par le succès, M. de Caumont voulut étendre sa sphère d'action au dehors de la Normandie et de la Bretagne. A peine la *Société française*

était-elle constituée, que la création du Congrès scientifique de France, nouvelle idée de l'illustre archéologue, mettait celui-ci en rapport avec tout ce que les provinces comptaient, à cette époque, d'érudits et d'antiquaires, soldats résolus à toutes les luttes, mais sans chef et sans drapeau. C'est dans leurs rangs qu'il espérait trouver ses missionnaires. L'œuvre allait être facile. Un vent de bataille passait dans l'air. De pénibles cauchemars avaient troublé les dernières années de la monarchie de droit divin. Dans l'art, une ère nouvelle s'était ouverte avec le Salon à jamais mémorable de 1822. Une demi-douzaine de polissons aux faces et aux noms inconnus, des Delacroix, puis bientôt après des Dévéria, des Boulanger, des Bonnington, desPaul Huet, étaient venus secouer impudemment dans leur quiétude léthargique les Lethière, les Hennequin, les Thévenin, les Broe, les Court, les classiques et les classés, toute la postérité strumeuse et rachitique de Louis David, enrégimentée sous la matraque du pion Ingres. A l'Académie, d'autres illustres, les Brifaut, les Baour-Lormian, les Pongerville, les Pineux-Duval, les Viennet écoutaient, éperdus, des lyres enragées leur chanter aux oreilles la *Ballade à la Lune*, la *Chasse du Burgrave* et le *Pas d'armes du roi Jean*. On sait quelle révolution ardente couvait sous ces gamineries de poètes de vingt ans, tiraillant en enfants perdus du romantisme; on sait comment elle éclata soudain en art, en littérature, en histoire, partout, aussitôt que le roi des émigrés, tardigrade et déerépit, eut repassé la Manche. Ce fut alors qu'au milieu de cette régénération universelle, à l'heure même où W. Scott se révélait à la France, où V. Hugo, avec *Notre-Dame de Paris* entonnait le *Te Deum* à l'art gothique, apparut pour la première fois une science nouvelle, l'étude des monuments du moyen âge. On se rendit compte enfin de leurs beautés si longtemps méconnues; on devina le génie de cette époque, jusque-là réputée barbare; on désira l'approfondir. Entraîné par une pente fatale, des pierres on passa aux hommes, de l'architecture à l'histoire. Guizot, Sismondi, de Barante, Augustin Thierry le premier, venaient de faire leur trouée. On comprit que la voie tracée par eux était la bonne, et, las

de l'histoire politique et dynastique, de l'histoire des princes et des grands, on voulut enfin faire l'histoire de tous. Alors chaque cité, chaque région se tourna vers son passé. A la voix de M. de Caumont et de ses plus dévoués adeptes des Sociétés d'études locales se constituèrent peu à peu de tous côtés. Dans beaucoup de villes importantes, surtout dans les anciennes capitales découronnées par la Révolution, des académies provinciales existaient de longue date, quelques-unes depuis la fin du XVIIe siècle, embrassant pour la plupart dans le cercle de leurs travaux les branches variées de la littérature et de la science : l'érudition historique et archéologique y fut acclamée aussitôt. Et l'on vit, d'un bout à l'autre du pays, une armée de travailleurs perdus au fond de leurs provinces, disputer aux entrailles du sol, aux ruines des édifices, aux parchemins des archives, à l'empreinte à demi effacée des médailles, le secret des époques disparues, puis, avec leurs notices, leurs monographies péniblement reconstituées d'une ville ou d'un village, apporter chacun sa modique part à la grande histoire, à l'histoire de France.

Si ce mouvement de décentralisation intellectuelle n'atteignit pas, dans la Meuse, au degré d'activité qu'il provoqua sur certains points du territoire, notre région n'y demeura pourtant point tout à fait indifférente. A Verdun, la *Société philomatique* existait depuis 1822. Dans ses Mémoires, qui parurent seulement à dater de 1840, les études locales prédominèrent aussitôt. Pendant la courte durée de sa carrière, de 1841 à 1843, la *Revue de la Meuse* hébergea, elle aussi, avec générosité les chercheurs verdunois. Amand Buvignier commença la série de ses travaux géologiques. L'abbé Clouet, après avoir terminé et fait paraître le premier volume de l'*Histoire de Verdun*, inachevé à la mort de son père, donna bientôt l'*Histoire de la province de Trèves*. Tandis qu'à Montmédy, le président Jeantin réunissait les matériaux dont la mise en œuvre devait occuper le reste d'une vie à donner comme exemple, M. Petit de Baroncourt publiait l'*Histoire d'Etain*, M. Dumont préparait celle de Commercy, M. Denis semait de tous côtés ses dissertations sur l'archéologie régionale.

Quant à la ville de Bar, pour parvenir à la doter d'une société d'études il fallut déployer la croix et la bannière. Je reparlerai de ces cérémonies successives. Bien avant qu'elles n'eussent abouti, quatre travailleurs s'étaient mis en route, chacun pour son compte, en partisans. Quiconque aime son vieux Bar, quiconque s'occupera de son histoire, ne devra jamais oublier ces quatre noms : Adolphe Marchal, Théodore Godfroy, Bellot-Herment, Victor Servais. Ceux-là ont été les pionniers ! Ceux-là ont été les apôtres !

Oui, ceux-là ont été doublement des apôtres : ils en ont eu la foi, ils en ont eu, aussi, l'humble origine. Une particularité curieuse caractérise, en effet, cette équipe de nos ouvriers de la première heure. Ils ne roulaient pas sur l'or et avaient fort à faire de leur métier. Le bataillon pacifique des érudits de province recrute principalement ses volontaires les plus utiles et les plus déterminés dans les sphères sociales hantées de préférence par le dieu qui faisait des loisirs aux bergers de Virgile. En raison du temps et de l'assiduité qu'ils réclament, des recherches incessantes qu'ils nécessitent, des déplacements coûteux qu'ils imposent quelquefois, les travaux d'érudition, que nul bénéfice pécuniaire ne vient jamais rémunérer, ont été et seront toujours l'apanage d'un nombre assez restreint d'élus. Le goût de l'étude, le mépris des richesses, rendu aisé toutefois par la médiocrité dorée du poète, voilà les conditions dans lesquelles éclot et s'épanouit d'ordinaire cette famille de rêveurs souvent utiles, toujours inoffensifs, qui s'en vont droit au but, indifférents aux sourires de quelques malins de ma connaissance, et cachant sous des lévites de coupe surannée parfois — je le concède — ce talisman que le conteur oriental appelle : la chemise d'un homme heureux ! Non, l'érudit n'a plus de vœux à formuler si, à une modeste aisance, il joint l'exercice tranquille et modéré d'une de ces professions peu différentes de l'oisiveté absolue. Aussi, deux castes ont-elles eu constamment le privilège de fournir à l'érudition provinciale ses personnalités les plus laborieuses et les plus éclatantes, trop souvent amoindries, il est vrai, par les idées caduques, les théories rétrogrades et les préventions

inhérentes à la robe dont elles sont revêtues : le clergé et la magistrature. Pour moi, à la vue d'un juge effondré, derrière son comptoir, dans cette torpeur spéciale qui simule astucieusement l'attention recueillie, je ne me sens jamais le courage de rire, retenu que je suis d'abord par la crainte de voir l'huissier me jeter à la porte, ensuite par la pensée que cet émule de Minos a peut-être veillé la nuit entière pour écrire l'histoire de son pays.

Loin d'être riches et maîtres de leur temps, les croyants qui plantèrent les premiers sur la terre de Barrois le drapeau des études locales étaient tous quatre de modestes employés d'administration, cloués devant leur bureau pendant la journée entière, de ces gens auxquels nous détachons cavalièrement l'épithète de « culs-de-plomb », sans réfléchir au nombre de chefs de service qui, vantés pour leur zèle, leur exactitude, la fécondité de leur initiative, la hauteur de leurs vues et l'ingéniosité de leurs conceptions, doivent bien quelques rayons de leur auréole au labeur obscur et muet de ces culs-de-plomb-là.

Tandis que ses trois collègues s'adonnaient par goût et de leur propre gré aux recherches d'histoire et d'archéologie, M. Marchal entrait dans cette voie poussé par la nature de ses fonctions mêmes. Son nom reparaîtra plus d'une fois sous ma plume au cours de cette notice. On y verra quels furent ses débuts, comment, parti du degré le plus humble de l'échelle hiérarchique, il sut rapidement s'élever à la hauteur de ses attributions nouvelles à force de travail et d'opiniâtreté. Victime, comme tant d'autres archivistes, de l'éternel *sic vos non vobis,* lui qui avait appris tant de choses, lui qui eût pu tant écrire, n'a pas écrit un mot. Nous lui devons, en revanche, de marcher aujourd'hui d'un pas sûr dans le labyrinthe de nos archives. Sa modestie incomparable fut d'autant plus méritoire que sa valeur était plus grande et que ses commencements avaient été plus rudes et plus ingrats. Diplomatiste émérite, il dédaigna toujours les allures d'hiérophante à l'aide desquelles nombre de ses confrères comptent fasciner les profanes. Tout travailleur rencontrait en lui un aide affable

et sûr ; toute sa carrière s'est guidée sur ce précepte, si rebelle à pénétrer dans le crâne des agents administratifs, en général, et des conservateurs de dépôts publics, en particulier, — qu'ils doivent être les très-dévoués, très-humbles et très-obéissants serviteurs de ceux que le besoin oblige à s'adresser à eux.

M. Godfroy était chef du service des travaux publics, un de ces chefs austères, ponctuels, rigides et classiques d'autrefois. Sa division était un sanctuaire ; ses employés, des néocores. Les jeunes parlent de lui comme d'un ancêtre. Le sol de la France n'était pas encore devenu, à cette époque, le fief de tout ce qui sait par quel bout se doit prendre une truelle ; les chemins-de-fer dont les trains ne partent pas ou n'arriveront jamais n'étaient point à la mode. Dans ce bureau, déjà le plus chargé, on avait quelque temps de reste. Sorti des rangs de l'enseignement primaire, esprit chercheur et cultivé, dessinateur précis et consciencieux, M. Godfroy mettait ses loisirs au service d'un goût instinctif pour le bric-à-brac intelligemment compris et pratiqué. Imbu de ce principe qu'il ne faut rien laisser se perdre de ce qui revêt une valeur documentaire, il a, pendant le cours de sa longue existence, mis à l'abri les pièces les plus diverses. On conçoit aisément quelle quantité de plans et de titres anciens firent passer sous ses yeux les transactions administratives, les travaux de voirie, les réglementations de cours d'eau ou d'usines, dont son bureau était l'intermédiaire. Toute indication de nature à éclairer l'histoire ou la chorographie du Barrois était prise en note, tout plan de quelque valeur copié aussitôt. Grâce à son obligeance intarissable, plus d'un, autour de lui, a largement puisé dans cette collection pleine d'intérêt, dit-on, au seuil de laquelle M. Charles Godfroy, son fils, héritier de son poste et de son mérite professionnel, veille maintenant avec un zèle pieux.

A défaut d'autre valeur, François-Alexis-Théodore Bellot-Herment aura eu, du moins, celle de n'être pas banal. A quinze ans, un notaire de Commercy le prend dans son étude en qualité de clerc. A vingt-deux, les réquisitions de Napo-

léon Ier l'envoient dans un escadron du train des équipages; il en sort maréchal-des-logis. Telles sont les bases de son éducation d'historien. Du premier de ces deux métiers il emporta l'amour de la classification et le respect du document; du second il garda le style. Libéré en 1807, il entre comme expéditionnaire à la préfecture de la Meuse. Que va-t-il faire de ses heures de liberté? Il s'interroge et s'installe érudit; il découpe des chapitres de Dom Calmet, de Durival et de Benoît Picart, pour tuer le temps, de même que d'ingénieux esprits s'appliquent, dans un but analogue, à découper des porte-pipes dans de minces planchettes de sapin. Quelle force occulte put bien le pousser dans cette voie, la dernière qu'il eût dû choisir? Une telle détermination ne se peut expliquer que par les mystérieuses influences de l'atavisme : des alliances de famille avaient infusé dans ses veines le sang de deux bénédictins (1). Aussi longtemps que vivra la vieille gaîté française, un livre, unique au monde, gardera son nom de l'oubli, cet *Historique de Bar-le-Duc* à la lecture duquel un rire énorme, inextinguible vous saisit à la gorge et vous secoue de la nuque aux talons. Il a passé quarante ans à le faire ; il y a mis tout son potentiel. C'est le miroir où se reflètent avec une fidélité impitoyable ses aptitudes et son caractère : esprit étroit, borné, inculte, diffus, prétentieux, solennel et pédant. Sa naïveté excédait toutes les bornes. Le moindre doute émis à propos de son omniscience le mettait hors de lui. Il s'est attaqué avec une égale incompétence, affirment des spécialistes dignes de foi, à toutes les branches du savoir humain : histoire, numismatique, art héraldique, généalogie, philologie, ethnographie, hagiographie, rien n'a échappé à ses coups. La pompe et la richesse de son vocabulaire en rachètent l'incorrection ; sous sa plume, un duc de Bar est « le Dynaste », une croix devient « le Signe crucifforme de la divinité. » Tout ce qui est simple et clair a eu le privilège de l'affoler ; il a consumé soixante ans de sa vie à chercher midi à quatorze heures. Ses études ethnogra-

(1) D. Remy Ceillier et D. Benoît Martin, du prieuré de Flavigny.

phiques sur le Barrois eommencent gravement à la eonstruetion de la Tour de Babel. Ses hallucinations étymologiques sont demeurées proverbiales dans la Meuse : tout nom de ville, de rue, de ehose, d'homme ou de bête dérive, à l'entendre, d'un voeable bizarre que, mû par une prédileetion dont le mobile est demeuré impénétrable, il emprunte toujours aux idiomes des pays chauds. Le sanscrit, le prâcrit, le pâli, le zend et le tamoul n'ont point eu de secrets pour lui ; le franeais seul a provoqué tous ses dédains. Quatre-vingts volumes, demeurés manuscrits, calligraphiés avec amour, pour la postérité, et mis à l'abri de la dent des siècles sous des reliures d'antiphonaires, renferment aujourd'hui dans leurs flancs ces compilations sans valeur, tirées pour la plupart de livres eonnus de tous et accessibles à tous. Deux d'entre elles, submergées au milieu de ee fatras, offrent, par exception, un intérêt considérable : l'une est l'inventaire détaillé avec transcriptions partielles de trente-neuf cartulaires autrefois déposés à la Chambre des Comptes de Bar ; l'autre présente le résumé analytique des délibérations prises de 1622 à 1790 par le Conseil de Ville de Bar, délibérations dont les originaux remplissent quarante-six registres actuellement conservés aux archives de la Mairie. C'est dans la parturition longue et laborieuse des répertoires de ce genre qu'exeella Bellot-Herment, dont les vertus cardinales furent, à défaut de la modestie, la passion intense des recherches, de la mise en ordre et de l'exactitude jointe à un entêtement que rien ne venait à bout de rebuter. Vainement il s'est cru un encyclopédiste ; jusqu'à son dernier soupir il est resté ce qu'il fut au seuil de sa carrière : fesse-cahier et maréchal-des-logis.

J'arrive à la figure la plus caractérisée, à la personnalité la plus complète de ce groupe des précurseurs, au travailleur qui, amalgamant en lui l'opiniâtreté patiente de M. Bellot, l'esprit chercheur et centralisateur de M. Godfroy, la science technique de M. Marchal, sut, en outre, accroître la portée de ces facultés diverses grâce à une éducation première, à une instruetion classique que ne posséda au même degré aueun

des trois hommes dont je viens de rappeler ici les noms. Je veux parler de M. Servais.

## II

Nicolas-Victor Servais naquit à Bar-le-Duc le 10 octobre 1805. Son père, Hyacinthe-Laurent Servais, après avoir suivi les cours du collège de Bar, étudia successivement la procédure dans le cabinet d'un procureur au bailliage, puis le contentieux des travaux publics dans les bureaux d'un ancien ingénier de la généralité de Metz devenu, sous la Révolution, chef du service des ponts et chaussées de la Meuse. Entré en 1796 en qualité de commis à la préfecture de ce département, chef de division en 1800, il occupa avec la plus grande distinction le poste de secrétaire-général quand l'ordonnance royale du 1er août 1820 eût rétabli ces fonctions, reçut en récompense de ses services la croix de la Légion d'Honneur, demanda sa mise à la retraite à l'avènement de la monarchie de Juillet et mourut le 9 avril 1849.

Au sortir de l'enfance Victor Servais fut mis au vieux collège. Son éducation fut aussi solide et aussi brillante que la pouvait donner le personnel enseignant d'alors. Les palmarès contemporains témoignent chaque année de ses nombreux succès dans les branches littéraires du programme suivi à cette époque. Une tradition universitaire empreinte d'une certaine pompe voulait que, le jour de la distribution des prix, devant les autorités locales assemblées tantôt — disent les placards — *in ædibus præfecturæ*, tantôt *in prætorio tribunalis civilis, via vulgo dicta du Bourg,* les élèves les mieux familiarisés avec l'usage du supin en *u* et de la règle *gracculus rediit mœrens* prissent part à des épreuves qu'un baiser du procureur du Roi ou du directeur des Domaines récompensait vraisemblablement. *Recitabant, interpretabantur, respondere conabantur,* — disent toujours les placards. Chaque année, Victor Servais qui, pour la circonstance, revêt sur le programme la qualification de *barroducæus*, relève le gant au nom de sa classe dans ces tournois intellectuels dont, pour ma

part, je regretterai ma vie entière de n'avoir pas été le joyeux témoin. Il remporte, en rhétorique, le prix d'honneur de discours latin, soutient, en philosophie, une thèse sur l'immatérialité de l'âme, et, sur cette dernière passe d'armes, quitte en 1824 la maison hospitalière de Gilles de Trèves avec son diplôme de bachelier.

Rentré au foyer paternel, de sa journée il fait quatre parts, les trois premières consacrées à la pratique du droit, de la musique et de la poésie, toutes études qu'il va bientôt abandonner; la quatrième à la lecture, qui demeurera la grande passion de sa vie. En ce temps-là, la ville-haute comptait encore des habitants. Pour charmer leurs veillées tranquilles, un grand'oncle de M^me^ Servais mère, Jean Mécuson, avait ouvert, en 1758, un magasin de librairie, passé à son fils après sa mort, et rendu à jamais célèbre de la côte de l'Armurier au chemin de Naga par la visite qu'y avaient faite trois voyageurs notables traversant Bar-le-Duc : J.-J. Rousseau, le duc de Cossé-Brissac et l'abbé de Loménie de Brienne, depuis ministre et cardinal. Après ces clients de passage Victor était devenu un client sédentaire. Quelque part aussi, sous les combles du collège, s'étaient abrités, pendant la tourmente révolutionnaire, des débris de bibliothèques d'abbayes et de couvents. Là encore l'infatigable liseur avait élu domicile, bouquinant sans relâche, allant de préférence des historiens alors en vogue aux chroniqueurs d'autrefois, seul à troubler le silence de cet hypogée où, trente ans plus tard, le germe de la poésie devait tomber et mûrir dans le cœur d'un autre enfant de Bar, studieux et grave, venu pour lire Théocrite et Virgile en écoutant les cigales chanter sous les fenêtres, dans les fossés du château. Un jour enfin, saturé des travaux d'autrui, Victor Servais rêva de produire à son tour. La muse, après l'avoir touché au front, s'en alla du même pas, dans la rue prochaine, trouver un camarade de collège, François Demangeot, un autre athlète heureux des jeux académiques, voué par les hasards de la vie à troquer plus tard le vert laurier des poètes contre le chapeau empanaché des sous-préfets. De ce moment le plateau morne de la ville-haute fut changé en

Parnasse. Une collaboration assidue s'établit entre les deux voisins; aux opéras-comiques, dont Victor se réservait la partie musicale, s'ajoutèrent vaudevilles, drames et comédies d'une simplicité charmante qui désarme la critique. Aux odes et aux épithalames se mêlèrent les ballades, les acrostiches et les sonnets dans le goût de l'époque. Elvire, Margot, Rose et Lisette — la Rose et la Lisette, comme on dit à la ville-haute — sont, naturellement, célébrées à tue-tête dans ces strophes embrasées, telles que nous en avons tous, alentour de nos seize ans, expédié des bancs de notre rhétorique par-dessus les murailles aux petites pensionnaires du couvent d'à-côté. Bref, les pères et les maris du Tribel et de la rue Chavée commençaient à dévisager leurs demoiselles et leurs épouses avec une soupçonneuse inquiétude quand M. Servais père intervint tout à coup.

Victor avait vingt-deux ans; on ne fait point fortune à éditer ses vers chez les libraires de la rue du Rossignol; le moment était venu de songer à l'avenir. Le patrimoine commun était des plus modestes. Dieu, « qui dote les familles » si l'on en croit Victor Hugo, avait totalement oublié, au milieu de beaucoup d'autres, celle de Laurent Servais dans la répartition de ses munificences. L'éducation d'un frère aîné, admis auparavant dans l'administration des Domaines, avait entraîné des sacrifices considérables. Les renouveler une seconde fois pour faciliter au cadet l'accès d'une carrière libérale, où tout lui présageait un brillant avenir, était dorénavant chose impossible. En retour, une voie s'ouvrait à lui toute grande: continuer dans les bureaux de la préfecture les traditions d'honneur et de dignité dont son enfance avait eu sous les yeux l'éclatant exemple. C'est ce qu'il fit.

Le jeune Servais postulant un emploi dans le personnel à la tête duquel figurait encore son père n'était pas le premier venu. Grâce aux relations d'estime et d'amitié qui unissaient le préfet de la Meuse à son plus intime collaborateur, le fils du secrétaire-général trouvait immédiatement auprès du comte d'Arros un poste de confiance, et, le 1er septembre 1827, entrait, comme attaché, au Cabinet dont il allait devenir peu après le chef.

Si quelque chose peut évoquer le souvenir d'une abbaye de bénédictins, ce n'est point, en général, le groupe de jeunes gens qui, dans un ministère ou dans une préfecture, constitue la division appelée le Cabinet. Certes, d'éminentes personnalités ont fait là leurs premiers débuts et d'autres s'y préparent encore. La production, envisagée dans son ensemble, laisse néanmoins à désirer. Trop souvent imposés ou par les insistances d'amitiés peu discrètes ou par les exigences de relations à ménager, organisateurs et coryphées attitrés des danses officielles, maîtres-ès-élégance dans les salons de leurs grandes ou de leurs petites villes, la plupart des lévites admis au sacerdoce dont il s'agit s'en vont, après un noviciat plus ou moins long et mis à profit plus ou moins, les uns faire d'excellents administrateurs, les autres promener à travers nos provinces, dans des situations diversement décoratives mais toujours mal rétribuées, les créations, hardies parfois, du tailleur et du bottier en vogue au chef-lieu.

Ni les goûts, ni la constitution cérébrale, ni l'état de fortune du jeune Servais ne le prédisposaient à jouer ce dernier rôle. Cependant, quelque conscience qu'il apportât à l'accomplissement de ses obligations professionnelles, il ne mit pas longtemps à s'apercevoir que les limites de sa tâche quotidienne étaient bientôt atteintes. De nombreux loisirs lui restaient : ce fut dans une de ces heures de désœuvrement qu'il conçut la première des deux entreprises dont nous le verrons préoccupé successivement au cours de sa longue carrière : la publication d'un annuaire de la Meuse.

Aujourd'hui chaque département a son annuaire, bien ou mal fait. Beaucoup comptent plus d'un demi-siècle d'existence. Accoutumés de longue date à les voir venir périodiquement à nous avec les premières neiges, nous ne soupçonnons guère combien les débuts de ces publications ont été difficiles, quelle importance les pouvoirs publics ont attachée à leur création, quelle énergie ils ont apportée à les multiplier. Si les écrivains ne manquaient point pour en remplir les pages, les éditeurs

envisageaient non sans inquiétude les risques inhérents à une spéculation d'un genre tout nouveau à cette époque et pour eux et pour le lecteur.

Cette œuvre d'instruction populaire et de progrès intellectuel puise, comme tant d'autres, son origine dans la période révolutionnaire. C'est au gouvernement du Directoire que revient l'honneur d'en avoir pris l'initiative et d'avoir secondé de toutes ses forces les premiers essais tentés dans cette voie. Vivement frappé du crédit dont jouissaient parmi les classes ouvrières et rurales les naïfs *Almanachs*, seuls connus jusqu'alors, François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, comprit le premier quel puissant véhicule l'éducation des masses trouverait dans ces humbles livres, transformés à propos. « Leur titre modeste et le besoin journalier qu'on en « a, disait-il, les placent entre les mains de tout le monde ; « après les avoir ouverts pour y chercher des dates ou quel- « ques renseignements analogues, on s'attache à leur lecture, « lorsqu'on y rencontre des notions claires et précises sur des « objets qu'on est aussi honteux d'ignorer que surpris de con- « cevoir avec facilité, et qu'on n'irait jamais apprendre dans « les traités qui leur sont spécialement consacrés... C'est ainsi « qu'on peut répandre une foule d'idées saines et de notions « exactes, qui, venant à germer dans les têtes de la multitude, « étouffent par leur développement les préjugés nuisibles et « corrigent les vices de la première éducation. »

Cette mission, si nettement définie, François de Neufchâteau n'hésita pas à la confier, si modeste qu'elle parût au premier abord, aux maîtres les plus distingués de ce qu'on allait appeler bientôt l'Université de France. Dès 1799, une circulaire (1), à laquelle j'ai emprunté les lignes qui précèdent, chargeait tout spécialement les professeurs et les bibliothécaires des Ecoles centrales de la rédaction des annuaires départementaux. L'instruction ministérielle traçait pas à pas le programme à suivre : « Vous ne regarderez pas comme une « tâche indigne de vous et dénuée de tout intérêt, disait-elle,

(1) Circ. du 20 flor. an VII : le Ministre de l'Intérieur aux Professeurs et Bibliothécaires des Ecoles centrales.

« la rédaction d'un annuaire destiné à faire connaître tout ce « qui doit contribuer au progrès de la morale publique, les « témoignages de dévouement à la Patrie, les traits de cou- « rage, de bienfaisance, tout ce qui intéresse le perfectionne- « ment de l'agriculture et des arts, les innovations et les décou- « vertes importantes relatives à toutes les branches de l'éco- « nomie sociale; enfin des idées claires et précises sur les « éléments des sciences physiques considérées dans leur « application aux besoins de la société. Vous ne manquerez « pas d'insérer chaque année dans ce livre des tableaux con- « tenant les résultats les plus importants des observations « météorologiques, des produits de la culture ou de l'industrie, « et de la population. » — Le plan était, on le voit, clairement exposé; la circulaire, reprenant ensuite chaque point isolément, l'enveloppait d'un commentaire plus explicite encore. Quel accueil l'invitation du ministre rencontra-t-elle auprès des professeurs de l'Université ? Dans cette intervention d'un pouvoir qui venait à eux le premier leur demander un précieux concours sans qu'ils eussent rien à abdiquer, en le prêtant, de leur indépendance proverbiale, virent-ils déjà, en 1799, l'empiétement d'une autorité étrangère à leurs attributions, une atteinte portée à une liberté qui leur est chère ? L'histoire est muette sur ce chapitre. Il est permis toutefois de croire que les professeurs de l'an VII se dérobèrent à toute offre de collaboration officielle. Quatre ans plus tard, en effet, un nouveau ministre, Chaptal, constatait que l'état des choses était toujours le même; les annuaires parus jusqu'alors ne le cédaient en rien comme platitude aux almanachs du bon vieux temps (1). Insistant derechef sur l'utilité de ces publications, il ordonnait qu'elles fussent provoquées et encouragées de toutes parts, chargeait les préfets d'exécuter à tout prix ces prescriptions, et les engageait à choisir, le cas échéant, les collaborateurs nécessaires dans leur entourage même, composé, comme chacun le sait, de gens dont la plume est toujours à la disposition du plus offrant.

(1) Circ. du Min. de l'Intér. aux Préfets : 20 nivôse an XI.

Le département de la Meuse n'avait point attendu l'instruction de l'an VII pour entrer dans les vues du ministre de l'Intérieur. Dès l'an II, un annuaire sortait des presses barisiennes (1). Il ne devait briller, du reste, ni par la régularité de ses allures, ni par l'intérêt de sa rédaction. Réédité en l'an III (2), puis en l'an XII (3), il subit une nouvelle éclipse de vingt ans, et revint tout à coup en 1824, 1825 et 1826 (4), pour disparaître encore. A l'exception d'un mémoire plus que laconique sur Nasium, par M. Denis, de Commercy, d'une très médiocre notice sur Bar par M. Gigault d'Olincourt et d'une dissertation sur la stratégie militaire des Romains par un vérificateur de l'Enregistrement, les cinq annuaires parus de 1804 à 1826 se bornaient à donner l'énumération des services publics avec les noms des principaux fonctionnaires. Quant au vœu exprimé par François de Neufchâteau de voir se multiplier les travaux de nature à éclairer et à moraliser les masses, il était incomplètement exaucé par l'insertion d'une recette pour détruire les charançons et d'une autre pour apprendre à signer son nom en vingt-cinq minutes.

Tel était l'Annuaire de la Meuse quand, en 1829, M. Servais résolut à son tour de le rendre au public, après trois ans de vaine attente. Mais, tout en lui conservant le caractère d'indicateur semi-officiel qu'il avait eu principalement jusqu'alors, tout en se proposant d'y multiplier des articles de variétés choisis et traités d'après le plan tracé dans la circulaire de l'an VII, le jeune directeur méditait quelque chose de plus. L'innovation dont il entendait faire la clef de voûte de son entreprise n'existait même point en germe dans les programmes de 1799 et de 1803 ; à peine avait-elle été l'objet d'une tentative avortée misérablement dans les annuaires de 1825 et de 1826. Elle allait cependant constituer par la suite la ressource la plus précieuse des annuaires de province,

(1) F. Duval, impr., pet. in-18. Rédacteur M. Ladvocat.
(2) Moucheron et Duval, impr. Rédact. M. Ladvocat, pet. in-18.
(3) Sans aucun nom d'imprimeur. — Rédacteur : M. Patinot, chef de cabinet du Préfet. — In-8°.
(4) Choppin, imprimeur, in-12. — Rédact. M. Bonnard, chef du cab.

assurer à jamais et leur intérêt et leur avenir en ouvrant un champ d'exploration sans limites aux travailleurs, en qui ces recueils ont trouvé depuis leurs pourvoyeurs les plus infatigables. Il s'agissait d'inaugurer, en y consacrant une portion considérable de chacun des volumes appelés à paraître, une suite de mémoires et de documents inédits, relatifs à l'histoire et à l'archéologie de la Meuse. La situation de M. Servais à la Préfecture le mettait mieux à même qu'aucun autre de remplir la première partie de sa tâche : recherches statistiques et renseignements administratifs. Pour la seconde, il comptait faire appel à tous les hommes désireux d'apporter quelque lumière à l'histoire de leur pays ; il comptait avant tout sur lui-même. Le comte d'Arros comprit le mérite et l'opportunité de cette entreprise, poussa son secrétaire à la mettre à exécution et la prit expressément sous son patronage. Dans les derniers mois de 1829, M. Servais réunit les éléments nécessaires, et le premier volume de la série éditée sous sa direction parut au mois de janvier 1830. Malgré les imperfections inséparables d'un premier essai et la hâte qu'il avait fallu apporter au choix et à la coordination des matériaux, le début permettait d'augurer favorablement de l'avenir. Une longue et intéressante statistique du département, suivie de notices sur les principales villes de la Meuse formait la partie historique. Le jeune chef de cabinet était l'auteur de ces différents travaux.

En reprenant pour son propre compte la direction de l'Annuaire, M. Servais comptait bien lui donner une périodicité annuelle et régulière. Les frais coûteux nécessités par la confection d'un volume de ce genre — M. Servais était seul à les supporter, cela va de soi — la concurrence d'une publication similaire (1), mélange de conseils vraiment utiles, de remèdes de bonne femme et de niaiseries sans nom, le tout vendu à un prix minime ; sans doute aussi l'indifférence du lecteur meusien pour les résurrections historiques risquées ce jour-là déjouèrent les calculs de l'innovateur. Des interruptions con-

(1) *Almanach de la Meuse*, publié par la Société meusienne; La guerre, impr., pet. in-18. — A paru de 1830 à 1837.

tinuèrent à se produire comme par le passé. Le second volume ne put être publié qu'en 1833 seulement. Il se bornait à des renseignements administratifs ; pas une notice, pas un mot d'érudition. M. Servais s'avouait-il donc vaincu ? Non, et l'Annuaire de 1835 lui réservait une revanche éclatante. Dès la première page on pressent, en effet, des événements grandioses. Dans une courte préface l'éditeur, impuissant à maîtriser l'émotion qui l'anime, annonce au lecteur un travail sur une question que nul n'a effleurée encore. L'écrivain entend demeurer inconnu, mais il est digne de son sujet : il vient de remporter de nombreux et brillants succès « dans un établis- « sement célèbre », et c'est à l'Annuaire de la Meuse qu'il va offrir les prémices de sa virginité littéraire. Nous consommons cet amoureux larcin, en tournant la page, sous les espèces d'une dissertation consacrée à la constitution géologique du département de la Meuse. Tout incompétent que je sois en la matière, je présume que le lecteur dut en avoir pour son argent, l'auteur étant devenu plus tard ingénieur distingué — ils le sont tous — puis inspecteur-général des Mines. Quant à l'école illustre sur les bancs de laquelle ledit auteur, désireux de se soustraire à son triomphe sous le voile de l'anonyme, avait appris que la modestie rehausse toujours le vrai talent, c'était — est-il besoin de le dire ? — l'Ecole polytechnique. Tel fut le premier collaborateur de M. Servais. A peine entré dans la vie, l'*Annuaire*, on le voit, grandissait sous d'heureux auspices, et son jeune directeur n'y allait pas de main-morte dans le recrutement de sa rédaction. Vengé du dédain de l'Université, François de Neufchâteau dut se retourner joyeusement ce jour-là dans sa tombe.

L'annuaire historique et statistique était définitivement créé. De curieuses éphémérides, pleines d'intérêt pour le Barrois et pour la ville de Bar, une étude sur des fouilles pratiquées dans le sol de l'antique Nasium et un tableau chronologique des souverains du Barrois prirent place dans le volume de 1840. Avec celui de 1844 M. Servais vit venir à lui, en la personne d'un nouveau collaborateur, un homme qui allait plus tard élever à un haut degré le niveau des études locales,

M. le comte Hippolyte de Widranges. La *Statistique par communes du canton de Triaucourt*, que M. de Widranges apportait à l'Annuaire de 1844, œuvre où l'érudition historique tient autant de place que la statistique pure, est encore aujourd'hui l'un des mémoires les plus remarquables qu'il soit possible de produire dans cet ordre de travaux. A côté de cette notice, la vie du général Brouët et un article nécrologique sur le docteur Champion commencèrent la série des études biographiques. Enfin cinq lettres inédites de Claude de Lorraine, duc de Guise, relatives à l'érection en forteresse du prieuré de Sermaize, vinrent inaugurer, avec la continuation des éphémérides meusiennes, le fond de documents originaux semés aujourd'hui à travers les nombreux tomes de cette collection.

Un nouveau progrès signala l'Annuaire de 1845. M. Servais avait compris sans peine combien s'accroîtrait l'intérêt d'un recueil de ce genre le jour où des documents graphiques prendraient place en regard des documents écrits; où l'Annuaire, puisant toujours aux sources originales, mettrait sous les yeux du lecteur tantôt le monument étudié, tantôt l'homme raconté dans les pages voisines. Cette fois encore l'ambition de l'innovateur se réalisait. Grâce à la collaboration amicale de MM. Oudet et Godfroy, cinq planches lithographiées complétaient le texte. Quant aux mémoires insérés dans ce volume, une seconde notice de M. de Widranges, consacrée à la monographie du canton de Vaubecourt, surpassa en mérite, s'il est possible, celle par laquelle il avait débuté un an auparavant. J'ai dit avec quelle insistance le ministère de l'Intérieur avait provoqué, à différentes reprises, la création d'annuaires départementaux. Aux précédentes circulaires lancées à ce sujet une instruction nouvelle était venue s'ajouter encore en 1844 (1). Un homme dont le nom seul évoque l'idée de dévouement passionné à la science et à l'art, le comte Duchâtel, rappelant le vœu déjà formulé par ses prédécesseurs, invitait une fois de plus l'administration préfectorale et les conseils

(1) Circ. 26 sept. 1844, du Min. de l'Int. aux préfets.

généraux à encourager les entreprises de ce genre; puis, dans le programme appelé à servir de guide aux éditeurs par lequel il terminait sa circulaire, donnait officiellement enfin à l'archéologie et à l'histoire locales la place que, dès 1829, M. Servais, de sa propre initiative, avait résolu de leur consacrer, malgré le silence gardé sur ce point par François de Neufchâteau. Nul annuaire, en 1845, ne dut répondre mieux que celui de la Meuse aux instructions du comte Duchâtel. Le mémoire de M. de Widranges éveilla l'attention du ministère; le *Moniteur universel* décerna à celui qui l'avait écrit les éloges les plus flatteurs et de précieux encouragements à la direction du recueil où il avait trouvé l'hospitalité. Une idée utile fait toujours son chemin. Aussitôt, à l'exemple de M. Servais, un travailleur pour qui la publication d'un important ouvrage sur le département de la Meurthe (1) venait d'ouvrir les portes de la notoriété, créait, à Nancy, l'Annuaire de la Meurthe (2). Là, comme dans la Meuse, l'administration préfectorale accordait son patronage à cette tentative. A peine le projet de M. H. Lepage était-il connu qu'une feuille de l'opposition, dans un accès de pudeur bouffonne, vitupérait avec hauteur les deux publicistes inféodés au pouvoir (3) et traitait de « conteur d'historiettes lorraines » l'homme qui est à présent l'éminent archiviste de Meurthe-et-Moselle, le doyen, le conseiller et le chef des lotharingistes d'aujourd'hui.

L'Annuaire de 1845 fut le dernier que publia M. Servais. C'est de plein gré qu'il abandonna cette œuvre, passée depuis, avec des fortunes diverses, aux mains de trois ou quatre éditeurs différents, jusqu'au jour où elle acquit enfin, sous la direction de MM. Bonnabelle et Florentin, puis de M. Bonna-

(1) *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, par Henri Lepage, Nancy, 1843.

(2) *Alman. stat., hist. et admin. de la Meurthe.* Nancy, 1846. (1re année.)

(3) *Revue provinciale*, 25 novembre 1845, journal fondé à Bar, en 1840 : l'indignation de ce journal s'explique. M. d'Olincourt, son propriétaire, venait de créer, en 1843, en concurrence avec l'*Annuaire* de M. Servais, le *Petit-Vieux*, almanach destiné à porter la propagande cléricale et légitimiste dans le Barrois et la Lorraine !

belle seul, la périodicité régulière et l'intérêt constant qu'elle présente aujourd'hui. Quels motifs poussèrent M. Servais à cette désertion au moment précis où tout conspirait à combler ses modestes souhaits, où des collaborateurs d'un mérite réel accouraient près de lui, où tombait sur son recueil la manne des congratulations officielles, viande un peu creuse, je le sais, mais dont le parfum *sui generis* ne dut pas laisser insensible l'odorat d'un employé de préfecture? Hé, mon Dieu! sans aller jusqu'à croire que le public barisien finit par trouver les feuillets de cet annuaire trop pleins de l'histoire de son pays, peut-être aussi M. Servais rencontra-t-il, dans sa tâche, peu de profits à côté de bien des sacrifices pécuniaires. Le ministre, appelant l'attention des assemblées départementales sur les annuaires de province, ne dissimulait pas combien rarement une publication de cette nature « procure à l'éditeur des béné-« fices en rapport avec les travaux de rédaction et les frais « qu'elle nécessite, si une indemnité ne lui est pas allouée. » La pensée voilée du ministre était facile à deviner. Le Conseil général ne sut ou ne voulut pas la comprendre, et M. Servais, réduit à suivre l'avis que François de Neufchâteau donnait aux professeurs des écoles centrales quarante-cinq ans auparavant, dut chercher l'unique rémunération de ses peines et de ses débours « dans la reconnaissance de ceux qu'il avait « éclairés et la certitude d'avoir travaillé au progrès des « lumières. » J'ignore si ces raisons d'ordre tout intime influèrent sur le parti que prit alors M. Servais de modifier le but de ses recherches. Mais je sais, en revanche, que le jour où il quitta la direction de l'*Annuaire*, il obéit à un mobile d'un caractère bien autrement élevé. Depuis longtemps déjà sa pensée était ailleurs. Une circonstance inattendue avait préparé à la longue cette évolution : l'heure était venue de l'accomplir. Il nous faut ici, rétrogradant de quinze années, revenir à l'événement qui, gros de conséquences pour l'avenir des études locales dans notre région, décida à jamais, en outre, de la vocation de M. Servais. Je veux parler de la découverte soudaine des archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Barrois.

J'aurais voulu reconstituer à tout prix les circonstances détaillées dont a été environné un fait aussi capital pour notre histoire. J'ai tenté dans ce but le possible et l'impossible. J'ai interrogé ou fait interroger les survivants de cette époque, les amis de M. Marchal, les intimes de M. Servais, ses contemporains dont quelques-uns furent ses collègues dans les bureaux de la préfecture. Mon enquête est demeurée vaine. Tout le monde s'accorde cependant sur trois points : les archives de Barrois ont été retrouvées inopinément dans les combles de la préfecture; cette découverte a eu lieu dans le courant de 1830; elle est due à MM. Servais et Marchal indivisément. Quelle fut la part de la perspicacité? Quelle fut celle du hasard? Voilà ce que je n'ai pu parvenir à élucider. Un indice nous permet toutefois de supposer que le flair spécial aux fureteurs de vieux parchemins joua un certain rôle en l'occurrence. Les archives n'étaient point, à proprement dire, ignorées du personnel des bureaux. C'est de leur origine, de leur nature, de leur inestimable valeur, que nul ne se doutait. Leur existence, en tant qu'amas de paperasses, était si bien connue que les employés, dans un but de louable économie, déchiraient, paraît-il, de temps à autre quelques feuillets des registres et utilisaient les versos demeurés blancs pour des notes de services ou de courtes minutes. Quand on avait besoin de papier on allait là. Or, n'est-il point possible qu'en de semblables conjonctures, précisément au lendemain de la circulaire de 1829 appelant, après bien d'autres demeurées inutiles, la vigilance des préfets sur les dépôts d'archives remontant à l'ancien régime, n'est-il point possible que M. Marchal, alors petit auxiliaire chargé du classement des pièces d'administration, que, plutôt encore, M. Servais, chef du Cabinet, chaque jour détenteur des minutes soumises au visa préfectoral, chercheur par goût, respectueux jusqu'au fanatisme de tout ce qui datait du temps passé, ait eu l'attention singulièrement éveillée tôt ou tard par ces feuillets sur le recto desquels la prose officielle s'épanchait en périodes flatulentes et strictement conformes aux règles du protocole, tandis que le revers gardait encore les vestiges d'une écriture bizarre, passée et jaunie par les ans ?

Hasard ou pénétration d'esprit, peu importe, d'ailleurs. Un beau jour les deux jeunes gens s'en vont de compagnie à la découverte à travers les greniers de la préfecture. Un émouvant spectacle les y attend. Ensevelies sous des couches accumulées de gravois et de poussière, la plupart attaquées par l'eau des pluies suintant à travers la toiture, quelques-unes imprégnées d'humidité à tel point que les feuillets, adhérant les uns aux autres, ne forment plus qu'un bloc spongieux s'écaillant au plus léger contact (1), des liasses innombrables de registres et de dossiers empilées au hasard gisent pêle-mêle. Un coup d'œil jeté çà et là en a bientôt révélé tout le prix. Plus de doute : ce sont les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Barrois, jetées là pendant la période révolutionnaire et oubliées depuis!

Ainsi vainement, à quatre reprises différentes, sous la Constituante, sous le Directoire et sous l'Empire, des circulaires ministérielles avaient, en réglementant la centralisation des archives, appelé sur ces dépôts l'attention des autorités départementales! Vainement en 1817 et deux fois en 1820 de nouvelles instructions étaient venues prescrire, dans les termes les plus précis, les dispositions nécessaires pour la bonne tenue des archives, la sécurité de leur installation, leur classement, leur surveillance! Telle était l'indifférence pour les titres de cette nature et les études dont ils fournissent les éléments que, dans cette période de quarante années, vingt-cinq présidents de l'administration centrale de la Meuse et douze préfets étaient demeurés sourds aux prescriptions ministérielles! (2) Pas un d'entre eux ne paraît s'être ému!

(1) *Minute d'un rapport du Préfet au Ministre*, de la main de M. Servais, sans date, mais qu'il est facile de juger très ancienne.

(2) Cette négligence ne se produisit point dans le seul département de la Meuse. Le comte Duchâtel, dans son *Rapport au Roi sur les Archives départementales* (8 mai 1841), dit qu'en 1807 les préfets ne répondirent que par des renseignements extrêmement sommaires; en 1812, 1817 et 1820 on n'obtint de rapports que de la moitié d'entre eux: presque aucun ne répondit en 1829. — Vers la même époque, rapporte Montalembert, les préfets de l'Aube et de la Haute-Marne faisaient vendre par kilos des liasses d'archives; celui des Pyrénées-Orientales, d'esprit encore plus utilitaire, choisissait pour sa femme les pièces de

Pas un d'entre eux ne semble avoir ordonné de recherches ! Pas un d'entre eux n'a soupçonné la valeur ni peut-être même l'existence du trésor historique abandonné à portée de sa main !

Tout d'abord on s'occupa, sinon de donner à ces reliques un sanctuaire digne d'elles, au moins d'en secouer la poussière et de les mettre à couvert des intempéries, dont plus d'une porte aujourd'hui encore la trace indélébile. Les combles sous lesquels elles avaient été découvertes furent appropriés sommairement pour les abriter quelque temps encore. Cet état de choses devait être essentiellement provisoire. Il dura seize ans. La première émotion passée, tout, dans la préfecture, reprit son train habituel, et le jeune Marchal, déjà chargé, comme je l'ai dit, du classement des archives administratives, fut investi par surcroît et à titre officieux de la garde du dépôt nouvellement exhumé. — Il avait vingt ans. De paléographie il ne connaissait pas le premier mot. L'ami Servais, qui n'en savait guère plus, l'aida en se perfectionnant lui-même; M. Godfroy et le comte de Widranges vinrent au secours de l'un et de l'autre, et Bellot-Herment, déjà un vieux routier à cette époque, prit la haute direction de cette Ecole des Chartes qui s'installait en silence dans un coin de la préfecture ébahie. Le comte d'Arros, en homme d'esprit, souriait et laissait faire. Combien dura cet apprentissage? Sans doute le terme ne s'en fit pas attendre puisque en moins de dix ans les archives reçurent du premier au dernier article une classification provisoire. Ce fut une rude tâche (1). Seul en face de liasses et de registre amoncelés au hasard et dont chacun dut être à son tour l'objet d'un examen sommaire de nature à indiquer le fond auquel il devait être rattaché, M. Marchal avait cependant terminé ce travail préparatoire en 1840 (2). Quant à M. Servais,

parchemins les plus propres par leurs dimensions à couvrir des pots de confiture. La Convention Nationale avait, un moment, il est vrai, donné cet exemple; mais, du moins, était-ce pour fabriquer des gargousses.

(1) Ce n'est qu'en 1844 que le Conseil général vota un crédit de 300 fr. pour le traitement d'un commis aux archives.

(2) Rapp. du Préfet au Cons. gén., sess. de 1841.

il n'en avait pas attendu la fin pour commencer ses investigations (1). Uniquement préoccupé alors d'alimenter la partie historique de son Annuaire, il s'était lancé un peu à l'aventure, cherchant de-ci de-là des éléments susceptibles d'intéresser ses lecteurs. C'est aux comptes des Receveurs de Barrois qu'il emprunta ainsi une partie des éphémérides meusiennes parues dans l'Annuaire de 1840; toutes celles données en 1844 et 1845 proviennent de la même source. Son ambition était modeste encore ; elle allait s'accroître bientôt.

Quel homme adonné aux recherches historiques n'a point, en effet, entendu murmurer à son oreille cette voix mystérieuse qui vous pousse toujours et toujours en avant? Sorti pour une course de quelques heures on décide, en route, un long voyage. M. Servais entreprit le tour du monde. Que cherchait-il au début? Quelque épisode brièvement conté, une fête princière, une visite royale, un crime marqué au coin de l'originalité, un de ces supplices ingénieux et pleins de saveur nés de l'intarissable imagination des juges du bon vieux temps. Il moissonna tout cela à travers les feuillets de ces registres; mais il y rencontra bien autre chose encore. Il écouta la voix charmeuse, marcha de page en page, de volume en volume. Il vit les faits germer ici, se développer là-bas, se dénouer plus loin. Il vit se résoudre lentement telle énigme d'abord inexplicable. De ces grimoires auxquels il était venu emprunter une anecdote, un trait de mœurs, une coutume bizarre, il vit se dresser tout entier devant lui le passé de son pays natal. Ce fut alors qu'il résolut soudain de lui élever le monument qu'il attendait.

Est-ce à dire qu'en 1836 nul historien n'eût parlé du Barrois? Non certes, et depuis Wassebourg et André Duchesne ce pays avait eu sa large part dans les travaux antérieurement publiés sur la Lorraine. La difficulté d'en suivre les évolutions historiques venait précisément de la multiplicité des écrits à travers lesquels étaient disséminées, sans cohésion et sans méthode,

(1) M. Servais mentionne souvent, au bas de ses transcriptions, la date du jour où il les a faites. Les plus anciennes annotations de ce genre que j'ai rencontrées jusqu'à présent remontent à 1836.

mille notions relatives au Barrois. Telle est, notamment, la *Description de la Lorraine*, de Durival, telle est la *Notice de Lorraine* de D. Calmet, telle est surtout son *Histoire de Lorraine*. Tout en donnant place maintes fois au duché de Bar dans ce dernier ouvrage, l'auteur le laisse un peu au second plan, dans l'ombre discrète qui sied aux cadets de famille; encore faut-il, à travers ces quatre énormes volumes, grapiller de tous côtés les faits qui nous concernent et que nul enchaînement ne relie entre eux. Si consciencieux, du reste, que se soit montré dans ses recherches l'abbé de Senones et à supposer qu'il ait fouillé les archives et les bibliothèques du Barrois avec autant de soin et de tenacité que celles de la Lorraine, bien des indications ont dû lui faire défaut cependant. Pour ce qui est, par exemple, de la Chambre des Comptes de Bar, le caractère éminemment confidentiel de la plus grande partie des pièces qui y étaient conservées ne permet guère de croire que D. Calmet ait pu les dépouiller à loisir. Aurait-il même eu la liberté d'en user sans restrictions qu'une énorme quantité de ces titres, saisis et enlevés à diverses reprises par les commissaires du roi de France durant l'occupation du Barrois au XVII^e^ siècle, n'étaient plus à la chambre quand D. Calmet réunissait les éléments de son œuvre-maîtresse. Vers la fin de sa vie l'infatigable Bénédictin s'occupa, il est vrai, dit un contemporain (1), de préparer, sur le plan de l'*Histoire de Lorraine*, une histoire particulière du Barrois, qui n'eût pas formé moins de plusieurs in-folios. Mais à quatre-vingt-cinq ans il préparait toujours et mourut sans avoir pu mettre son projet à exécution. A la même époque un barisien, compilateur patient et jurisconsulte de grand savoir, le conseiller-maître de Maillet, avait, dans les loisirs que lui laissait sa charge à la Chambre des Comptes, publié l'*Essai chronologique* et les *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire du Barrois*. Le titre seul de ces deux opuscules dit assez combien ils sont superficiels; dans la pensée même de l'auteur ils ne constituaient qu'un abrégé « des faits principaux, des

(1) Maillet, V° l'introduct. à l'*Essai chronol. sur l'hist. du Barr.*

« époques les plus intéressantes et de ce qu'il peut être le « plus utile de savoir de cette ancienne et belle province. » A vrai dire c'est moins qu'un résumé. Entreprendre pour le Barrois ce que D. Calmet, malgré toutes ses imperfections, a fait pour la Lorraine, ce qu'il avait espéré un moment faire pour notre pays, rassembler et fondre en un corps les matériaux déjà fournis aux historiens antérieurs par tant de manuscrits passés entre leurs mains et depuis perdus à jamais, bénéficier ainsi des renseignements par eux puisés à tant de sources différentes, contrôler l'exactitude de ces premiers témoignages et les compléter à l'aide de ces archives exhumées de la veille, leur demander d'éclairer le passé d'une lumière nouvelle, puis de tous ces documents irrécusables tirer un livre que nul n'aurait écrit encore, un livre dédié au pays natal, un livre où il revécût tout entier avec ses gloires et ses misères, *celebrare domestica facta :* voilà ce qui était à faire ! Voilà ce que M. Servais tenta de réaliser !

Pour se donner sans partage à l'élaboration des *Annales du Barrois* nous l'avons vu quitter la direction de l'*Annuaire* après la publication du volume de 1845. Cette date marque, en effet, l'heure où, grâce au labeur incessant de M. Marchal, les archives de la Meuse vont enfin pouvoir être consultées sans peine et avec fruit. Sous l'impulsion gouvernementale s'ouvre enfin pour les dépôts d'archives une ère de prospérité dont la constatation se rencontre dans les faits mêmes et non dans les seuls textes officiels. Presque coup sur coup la loi du 10 mai 1838, les instructions ministérielles de 1839, celles de 1841, l'admirable rapport présenté la même année au roi par le comte Duchâtel, la circulaire de 1843, base fondamentale de la législation en cette matière avec le règlement général et les observations complémentaires qui y sont annexées, étaient venues consacrer à nouveau l'importance administrative de ces collections , imposer aux assemblées départementales l'obligation d'en assurer la garde et le fonctionnement, prescrire leur mise en ordre d'après les principes d'une méthode uniforme. La Meuse dut à M. Marchal, beaucoup aussi à M. Servais, de voir les vœux du gouvernement réalisés pres-

que aussitôt qu'émis. Dès 1842 le classement provisoire des pièces de la Chambre des Comptes avait été mené à bonne fin ; celui des Intendances et des Subdélégations allait être terminé ; les corporations d'arts et métiers devaient suivre (1). Toutes les mesures nécessaires pour le classement définitif étaient prises en 1845 et l'inventaire allait être commencé (2). Ici se place la deuxième étape de nos archives dans l'odyssée marquée au livre des destins. Emu un jour des dangers continuels que les infiltrations des eaux pluviales faisaient courir à ce dépôt, toujours entassé sous les combles, le comte d'Arros mit à profit un remaniement général des locaux de la Préfecture pour livrer aux archives un étage que les bureaux venaient d'abandonner. On émigra ; on perdit près d'un an à changer de place ; mais l'installation, cette fois, était, assurait-on, définitive : treize ans après on devait déménager encore !

Chacun se remit à sa tâche. M. Marchal continua ses classements. M. Servais reprit ses investigations avec une ardeur chaque jour accrue par de nouvelles trouvailles. Ce fut alors l'apogée de cette fièvre qui pendant vingt-cinq ans régna en souveraine à la préfecture de la Meuse. Ce fut alors que, sur les bureaux des chefs de division, les projets, avant-projets et contre-projets indispensables à la judicieuse et prompte solution de tout problème administratif se mêlèrent aux diplômes, aux vidimus et aux lettres-patentes. Aux appels réitérés de la sonnette préfectorale vibrant rageusement à travers les couloirs on arrivait une charte dans chaque main. Je n'ai jamais ouï dire que l'expédition des affaires en fût allée plus mal. Le foyer de cette vie était le taudis de l'archiviste, perdu dans un coin des locaux où le dernier registre de la Chambre des Comptes venait d'être rangé. Tantôt c'était M. de Widranges venant chercher là les éléments de ses monographies ; tantôt M. Godfroy prenant copie d'un sceau, d'un plan, d'une pièce destinée à aller grossir ses collections ; tantôt Bellot-Herment, englouti dans ses compilations sans

(1) Rapp. du Préfet au Cons. gén., sess. de 1842.
(2) *Ibid.*, sess. de 1845.

fin. C'étaient des controverses, des objections, des répliques; c'était par-dessus tout, entre ces hommes unis par un commun fanatisme, la passion de l'étude, un continuel échange de collaborations amicales et d'utiles indications. L'hiver on grelottait, car la consigne était formelle : point de feu par crainte d'incendie. N'importe; on travaillait quand même, écrivant et soufflant dans ses doigts tour à tour. Et quand, à bout de constance et transi jusqu'aux moëlles, quelqu'un menaçait de faiblir, Bellot, pour ranimer les courages, évoquait les ancêtres, contait les origines, disait comment un goum arabe, venu de Numidie en descendant l'Ornain, campa un jour au pied de la côte Sainte-Catherine, comment aux tentes succéda bientôt une cité, et comment du nom de ses fondateurs, dits Barabas ou Berberas, la ville nouvelle prit le nom de Bar, qu'elle a gardé depuis (1). On souriait à la ronde et chacun, reprenant sa besogne, s'efforçait d'arracher la vérité à des déductions moins fragiles.

On était vers la fin de juin 1850. Quinze années d'un pareil labeur avaient porté leurs fruits ; les documents s'étaient accumulés; et, bien qu'il fût loin encore de toucher au terme de ses travaux préparatoires, M. Servais voyait peu à peu surgir des limbes de l'enfantement la phase dont il comptait faire l'objet de son premier volume. Un grave souci le hantait toutefois. Si riche que fût le trésor étalé devant lui par le hasard, d'autres dépôts devaient être, eux aussi, féconds en renseignements. Tous ces titres saisis à différentes reprises sur la Chambre des Comptes de Barrois par les agents de Louis XIV (2), toutes ces liasses des archives de Lorraine, enlevées à pleins tonneaux pendant la période de la conquête et promenées sans cesse de La Motte à Nancy, de Nancy à Metz, de Metz à Paris, les unes demeurées dans cette ville, les autres restituées plus tard au duc Léopold réintégré dans

(1) *Dict. étymol. des Communes de la Meuse*, p. 32. — Msc. de la bib. de Bar, n° 8 provisoire.

(2) Quatre-vingts tonneaux, enlevés de la Chambre des Comptes de Bar, furent emportés à Metz, le 25 septembre 1682. (Ms. d'un bourgeois de Bar.)

ses états, il fallait les interroger à leur tour, retrouver, à Nancy, les vestiges sauvés après tant de pérégrinations désastreuses, compulser, à Paris, les analyses si précieuses de l'Inventaire de du Fourny et les documents de la collection de Lorraine. Mais pour se livrer avec profit à de telles recherches une étude approfondie de ces fonds divers, un séjour prolongé au milieu d'eux étaient indispensables ; et comment M. Servais pourrait-il se soustraire aux exigences de ses occupations professionnelles pour aller, loin de son bureau, passer les quelques mois nécessaires à des investigations dont l'importance capitale le frappait chaque jour plus vivement? Une aventure tout imprévue vint ouvrir, bien malgré lui, à coup sûr, l'ère au moins temporaire de liberté complète qu'il n'osait espérer de longtemps.

Après avoir vu, pendant vingt-deux ans passés à la tête du Cabinet, trois préfets successifs l'honorer de leur estime et de leur affection et faciliter ses travaux personnels par tous les moyens en leur pouvoir, M. Servais avait été nommé chef de la première division de la préfecture au mois de février 1849, et, bien qu'il eût été loin de trouver dans ces fonctions nouvelles un accroissement de ses loisirs, il poursuivait avec une opiniâtreté toujours grandissante la tâche qu'il s'était volontairement imposée.

Au mois d'avril 1851 un nouveau préfet arrivait dans la Meuse. « Un peu fier », comme le vin de Bar, aigre en diable, autoritaire et dur aux employés des bureaux, bienveillant, au fond, quand les exigences de sa mission toute spéciale lui permettaient de l'être, — en somme, type de préfet qui a du bon sous tous les régimes à la condition de ne point en venir aux abus et aux iniquités — M. Lenglé surgissait en précurseur non équivoque de l'orage qui grondait à l'horizon; l'un de ses premiers actes le fit bien voir. Le 15 juin, un arrêté (1), motivé par la nécessité « de rendre de l'unité et du nerf » à l'institution des gardes-champêtres, embrigadait ceux de la Meuse sous la poigne des officiers de gendarmerie et, pour relever aux yeux

(1) *Rec. des actes admin. de la Préf. de la Meuse*, 1851, p. 156.

des agglomérations villageoises l'autorité morale et le prestige physique de ces magistrats, donnait à chacun d'eux un fusil de munition, une blouse à collet garance, un képi et un baudrier orné d'une plaque de cuivre portant ce mot dont on allait bientôt faire si bon marché : « la Loi. » On était à cinq mois du Deux-Décembre. Cette complicité enthousiaste que le nom de Bonaparte avait déjà rencontrée chez les masses rurales lors de l'élection présidentielle de 1848, il était urgent de se l'assurer de nouveau. C'était, masqué sous des considérants dictés par une ardente sollicitude pour les intérêts de l'agriculture, le but réel que visait l'arrêté du 15 juin ; c'était la main mise sur le vote du paysan ; c'était, on l'a dit plaisamment, la classification des volailles en deux grandes familles primordiales : les poules des amis du gouvernement et les poules de l'opposition.

Restait la mise à exécution de l'édit. M. Servais, aux bureaux duquel ressortissait le corps des gardes-champêtres, est mandé par-devant le Préfet : là, il apprend quel va être son rôle. Modeste et simple à la fois. Visiter les divers chapeliers de la ville ; demander à chacun son prix ; tâter le drap des képis et le cuir des baudriers; tâter les chapeliers, surtout, et les pousser à entrer avec une noble émulation dans la voie des rabais. Une indicible expression de stupeur était montée au visage de M. Servais, qui sortit en silence. — Cinq mois après pas un baudrier, pas un képi n'avaient été livrés. D'une correspondance administrative que j'ai eue entre les mains il appert que M. Servais ne fut pour rien dans ce retard. Appelé devant le Préfet, il s'explique avec déférence ; le Préfet réplique ; le chef de division perd patience et rétorque en objectant qu'au surplus la nature de ses attributions ne l'oblige sous aucun prétexte à déambuler de porte en porte ni à marchander de chapellerie en chapellerie. Le lendemain M. Servais était admis à faire valoir ses droits à la retraite. De droits, il n'en avait aucun, n'ayant encore que vingt-cinq ans de services; c'était une révocation adroitement déguisée. Vainement M. Doé, conseiller de préfecture, tenta de plaider sa cause; vainement M. Chadenet, président du Conseil géné-

ral, s'entremit à son tour; vainement M. Paulin Gillon interpella le ministre à la tribune de l'Assemblée nationale (1). De la sous-préfecture de Valenciennes M. Lenglé avait amené des employés à lui, qu'il entendait caser et pousser coûte que coûte. Il lui fallait des hommes sûrs. La mesure prise contre M. Servais rendait une place vacante ; l'arrêté de révocation fut maintenu.

Cet exil dura près de trois ans. M. Servais le mit à profit en partie pour aller à Nancy, puis à Paris, prendre enfin connaissance de ces documents qu'il avait tant de fois rêvé de compulser. Il comprit de suite quels trésors renfermait le nouveau filon qui lui était ouvert ; libre désormais de l'explorer tout à loisir, il apporta là encore la passion et la ténacité dont il ne se départira pas un seul jour durant les soixante années de sa carrière d'historien. Il lit tout, page à page, et chaque fois que viennent à passer sous ses yeux une mention, un mot, une date de nature à jeter sur le passé un rayon de lumière, si faible qu'il puisse être, il s'arrête et transcrit aussitôt. « Je croyais « — écrit-il alors à un ami — je croyais dépouiller en deux « mois les Archives et la Bibliothèque de tout ce qu'elles renfer- « ment d'inédit sur le Barrois, mais voilà bientôt trois mois que « je suis à Paris, et je suis loin encore d'avoir tout épuisé. « J'ai dépouillé d'abord six cartons qui m'ont été présentés « comme tout ce que l'on connaissait sur Bar. J'ai trouvé « dans ces cartons, provenant de l'ancien Trésor des Chartes « du Roi, une quarantaine de titres inédits. Depuis on m'a « communiqué un Inventaire intitulé *Inventaire de Lorraine* (2), « qui ne comprend pas moins, à ce qu'il paraît, de douze à treize « volumes in-folio. Malgré toute mon assiduité et mon activité « je n'ai pu encore dépouiller que trois volumes. Je tiens le « quatrième... Ceux que j'ai vus ont un millier de feuillets « environ chacun. Les actes n'y sont pas rapportés textuelle- « ment, mais heureusement les extraits qu'ils renferment en

(1) *Monit. univers.* du 11 nov. 1851.

(2) C'est l'inventaire, dressé en 1697 par du Fourny, des archives du Trésor des Chartes de Lorraine enlevées de Nancy en 1671 par ordre de Louis XIV et transportées dans la citadelle de Metz.

« contiennent les principales dispositions. Je copie intégrale-
« ment tous ceux de ces extraits qui me paraissent présenter
« des faits importants et inédits. J'en possède déjà une quan-
« tité considérable. J'élucide au moyen de ces documents un
« grand nombre de points qui m'étaient déjà connus par l'étude
« que j'ai faite des comptes, mais que je ne possédais qu'im-
« parfaitement... » — Cette lettre peint M. Servais ; elle nous dévoile sa méthode, sa consciencieuse lenteur, et nous fait ainsi comprendre comment l'œuvre formidable conçue dans l'enthousiasme de la vingt-cinquième année ne devait ni ne pouvait être terminée par les mains qui en avaient jeté les premiers fondements.

De retour à Bar M. Servais ne songea même point à reprendre le chemin des Archives : l'épée préfectorale flamboyait toujours au seuil du Paradis. Mais le métier de l'érudit côtoie plus souvent qu'on ne le pense celui du contrebandier ; l'obstacle qu'on ne peut aborder franchement on le tourne. De piteuses fraudes — est-il nécessaire de le donner à entendre ? — vinrent en aide au banni ; il ne pouvait aller à la montagne, la montagne alla à lui. M. Lenglé quitta enfin la Meuse au mois de juin 1854. A peine installé, M. Chadenet, son successeur, apprit de M. Godfroy dans quelles circonstances le chef de la première division avait dû abandonner la préfecture trois ans auparavant. Le poste de chef du Cabinet se trouvait libre à point nommé ; le lendemain M. Servais reprenait à la tête du secrétariat la place qu'il y avait déjà si longtemps occupée.

Plus que jamais l'heure était propice à ses travaux. Si le gouvernement de Juillet a compris le premier toute l'importance des dépôts d'archives, l'Empire n'a pas fait moins. — Nul pouvoir — je le dis hautement, parce que, grâce à Dieu, la foi politique n'a pas encore oblitéré chez moi l'esprit de tolérance ni étouffé le respect de la vérité — nul pouvoir n'a veillé avec plus de soin à la prospérité des archives départementales, n'a pris pour les rendre accessibles aux hommes d'étude de mesures plus pratiques et plus libérales, n'a cherché à porter la lumière dans leurs recoins les plus obscurs, n'a plus encouragé les travaux dont elles fournissent les éléments.

Il a, dit-on, en agissant ainsi, tenté de détourner peut-être quelques esprits des préoccupations politiques en ouvrant à leur activité intellectuelle un champ de méditations toutes platoniques et sans danger pour la tranquillité du nouveau maître. C'est vrai. Dans ces sphères calmes et sereines se sont réfugiés de tous temps, se réfugieront toujours bien des désabusés, bien des blessés, bien des vaincus. Mais qu'importe, si l'œuvre a été bonne en soi? — Quand M. Servais rentra triomphant aux Archives, désaccoutumées depuis si longtemps de le voir, la fièvre, la bonne fièvre d'autrefois, y régnait plus ardente encore. Bellot, retraité depuis deux ans, n'en sortait plus. Son *Historique* sortait peu à peu de l'état embryonnaire ; il en était à l'arrivée de Riphat — fils de Gomer, d'après la Genèse — dans les forêts du Barrois, et allait bientôt pouvoir affirmer avec audace que « la ville de Bar-le-Duc n'est point « provenue d'un seul jet. » A ses côtés, mais d'après une méthode toute différente, travaillait le comte de Widranges, rendu aussi à la liberté par l'heure de la retraite, voué désormais exclusivement à ses recherches d'archéologie et d'histoire. Quant à M. Marchal, vingt années de peines, enfin couronnées par le classement intégral des collections confiées à ses soins, n'étaient que le prélude de services plus méritoires encore. — Un homme, l'un des plus odieux de cette triste époque, mais auquel il sera beaucoup pardonné là-haut pour l'inspiration généreuse qu'il eut ce jour-là, M. de Persigny, ministre de l'intérieur, venait de prescrire la rédaction et la publication, dans chaque département, de l'*Inventaire sommaire* des archives. C'est dans cette nouvelle et pénible tâche, dont la mort seule devait interrompre l'accomplissement, que M. Marchal, promu officiellement enfin l'année précédente aux fonctions d'archiviste (1), allait s'absorber tout entier.

M. Servais se remit au travail. Nul incident ne troublera désormais sa carrière. Elle va s'écouler, silencieuse et calme —

(1) Le traitement qu'il touchait depuis vingt-trois ans était de 600 fr. C'est à dater de cette époque que, sur l'injonction formelle du Ministère, réitérée quatre fois, il fut élevé à 1.500 fr. puis à 2.400 fr. (*Procès-verbaux du Cons. génér.*)

je dirais presque monotone, s'il était exact de qualifier ainsi cette vie des chercheurs, secouée chaque jour par l'émotion d'une surprise nouvelle — pendant de longues années encore données toutes à l'étude. Le 1er juin 1851, après trente ans et demi de services, il prend sa retraite et quitte la préfecture, aimé de tous, honoré de tous, regretté de tous, laissant derrière lui, dans ce Cabinet dont il a été le chef pendant plus d'un quart de siècle, un renom de probité, de dignité et de valeur professionnelles encore aussi vivant aujourd'hui qu'au lendemain de son départ.

## III

Longtemps avant que M. Servais se démît de ses fonctions, ses recherches étaient assez fécondes en résultats pour qu'il pût songer à mettre en œuvre la plus grande partie des matériaux déjà rassemblés. Revenant à l'idée qu'il avait réalisée une première fois dans l'*Annuaire* de 1845, de compléter le texte à l'aide de documents iconographiques d'une origine certaine, il sollicita pendant quelque temps le concours des musées, des familles et des collectionneurs, pour réunir les portraits des Ducs de Bar et des personnages les plus marquants des différentes époques, les vues des villes et des monuments de l'ancien Barrois, dont il comptait intercaler les reproductions dans son ouvrage (1). En 1855, un prospectus annonçait l'apparition prochaine de deux volumes consacrés, l'un au récit du règne du duc Robert, l'autre à la reproduction textuelle des principaux documents relatifs à cette période. Mais presque chaque année des restitutions, forcées ou volontaires, étaient venues de Paris, de Verdun, de Montmédy, de Ligny, de Saint-Mihiel, accroître les richesses déjà concentrées aux archives de la Meuse. Toujours entraîné vers de nouvelles recherches, toujours hanté par ses scrupules, toujours soucieux d'amener son travail à un degré d'exactitude et de perfection plus haut encore, M. Servais ajourna d'année en année

(1) Corresp. de M. Servais.

la publication promise. La rédaction en était définitivement arrêtée en 1862, quand soudain l'auteur apprit l'existence, aux archives de Nancy, de documents encore ignorés lors de ses précédentes investigations, notamment de dix registres de la Chambre des comptes de Bar. Nouvelles et laborieuses recherches, suivies de remaniements nouveaux. Tout est prêt enfin ; le premier volume des *Annales du Barrois* paraît en 1865, le second suit à deux ans d'intervalle. Cela représente trente-cinq ans de labeur acharné.

Quels en sont les mérites? Quels en sont les côtés défectueux? Je tenterai de faire ressortir les uns comme les autres. M. Servais est tout dans ce livre. La méthode qui a présidé à la conception et à l'élaboration des *Annales* guidera, en effet, leur auteur dans tous les travaux historiques appelés à signaler dorénavant presque chaque année de sa carrière.

Les deux volumes des *Annales* embrassent la période qui s'étend de 1352 à 1411. Le récit commence avec la naissance de Robert et la régence de Yolande de Flandre. Pas un mot sur les faits antérieurs. Ce début, que rien ne prépare, étonne et déconcerte ; les nombreuses lettres adressées à M. Servais au lendemain de la publication de son ouvrage témoignent de la surprise causée aux lecteurs par cette brusque entrée en matière. Pourquoi, lui dit-on, n'avoir pas fait précéder le règne du duc Robert d'un résumé succinct de l'histoire des comtes qui ont occupé le trône avant lui? C'est de propos délibéré que l'auteur agit de la sorte (1). Dans sa pensée, quand il se mit à réunir les premiers matériaux de son ouvrage, les *Annales* devaient embrasser l'histoire tout entière du Barrois, remonter par conséquent jusqu'aux origines. Dans sa pensée, le tableau des époques primitives devait, lui aussi, être tracé tôt ou tard. Résolu à retourner en arrière dès qu'il en aurait le loisir, il n'a point eu un instant l'idée de concentrer en quelques pages des notions destinées à venir prendre un jour, avec tous les développements nécessaires, la place que leur assignait l'ordre chronologique. Est-ce à dire qu'en

(1) Lettre au directeur de la *Revue des questions historiques :* juillet 1867.

franchissant d'un seul bond quatre cents ans de l'histoire de nos souverains héréditaires et en jetant son dévolu sur le milieu du XIVe siècle pour inaugurer la série de ses études, M. Servais se soit mis en campagne au gré d'une fantaisie passagère? Non point, et la préface écrite en tête de son premier volume expose clairement les motifs qui ont dicté sa détermination. Avec le premier de nos ducs il a vu dans Robert « l'un des plus grands et celui qui porta le plus haut « le nom de Bar,.. un des princes les plus braves et en même « temps les plus sages et les plus habiles de son siècle. » Dans ce règne, troublé sans cesse par les querelles de vassaux turbulents et les incursions continuelles de routiers et de pillards en quête d'aventures, puis rendu au repos grâce à la fermeté inébranlable et, quand les circonstances l'exigent, au génie diplomatique du prince, il a vu l'une des périodes les plus confuses et les plus agitées de nos annales, l'une des plus dignes de solliciter l'attention, et pourtant l'une des plus mal connues jusqu'alors, l'une des plus dédaignées par les historiens précédents. Mais, pour naturelle qu'ait été son ambition de pénétrer le premier dans cette zône inexplorée encore, M. Servais semble avoir obéi dans son choix à un mobile autre que le désir d'être un précurseur. Parmi les sources qui lui ont prodigué les renseignements les plus précis et les plus nombreux multipliés à foison dans son livre, figurent au premier rang les registres des divers comptables du Duché, receveurs généraux, cellériers, gruyers, prévôts des châtellenies. Or, c'est, en général, au milieu du XIVe siècle que commencent les séries de ces documents inappréciables, si fréquentes qu'en soient les lacunes. C'est là qu'il a vu mieux que partout ailleurs se dérouler les événements. Il a prévu sans peine combien une enquête portée sur cette période allait être féconde en révélations, et, séduit par l'aisance relative d'une tâche entreprise dans de telles conditions, ajournant à plus tard un labeur moins facile, il a, en présence de tant de témoins, placé le début de ses *Annales* à l'époque même où ces témoins se mettaient à parler.

Si, passant à un autre ordre de critiques, nous envisageons

le fond et la forme des *Annales du Barrois :* « Rien n'est plus « ennuyeux ni plus fatigant », avons-nous entendu bien souvent murmurer. Dans cette formule, où se résume l'appréciation des gens du monde, il y a un peu à prendre et beaucoup à laisser. Oui, j'avoue que les « mots de la fin » sont rares dans les *Annales;* mais quelle que soit l'austérité de ce livre, il s'en faut singulièrement encore que nous sentions, en le parcourant, fluer sur notre pauvre cerveau l'ennui dense, lourd et poisseux qui suinte lentement à travers les in-folios de D. Calmet. Accoutumés que nous sommes à ces chefs-d'œuvre où les figures d'autrefois, — ce que Michelet nommait l'âme du tragique passé — évoquées aux accents d'une langue magnifique, se lèvent soudain devant nous, vivent d'une vie intense, marchent, agissent, parlent et pensent sous nos yeux, nous demeurons interdits et déçus quand, ouvrant un volume des *Annales*, nous voulons emprunter à cette lecture un remède contre une heure ou deux de désœuvrement. Non, ce livre n'a pas été écrit pour les bourgeois ! N'exigeons pas de lui plus qu'il n'a mission de nous donner. Ne cherchons pas le génie de l'historien dans le labeur patient d'un annaliste, dans les investigations méticuleuses d'un érudit. L'Histoire, elle aussi, a ses humbles ouvriers, chroniqueurs des premiers temps, inconnus aujourd'hui, trouvères grelottants et crottés, chansonniers faméliques, compilateurs oubliés, et tout en haut, planant au-dessus de cette plèbe, entrés triomphants, ceux-là, dans la postérité : les Bénédictins ! Voilà les ouvriers de l'Histoire ! Etre un de ces obscurs manœuvres, préparer des matériaux pour d'autres, M. Servais n'a rien ambitionné de plus, ses lettres en font foi ! Du rôle sacrifié à l'avance qu'il s'est dévoué à remplir découlent logiquement les qualités de son livre comme ses imperfections. Laissant aux historiens que l'avenir finira par nous donner, peut-être, la mission de synthétiser le résultat de ses recherches, il a voulu rassembler des documents, en indiquer la source, en contrôler l'origine, pouvoir se porter garant de leur exactitude, les coordonner. Il n'a voulu que cela ! La différence que Cicéron établit entre l'historien et l'annaliste, il l'a comprise et acceptée, lui

aussi (1). Sur le feuillet liminaire de son livre il a écrit le mot *Annales,* puis, laissant de côté les ornements du style, il s'est mis à conter jour par jour, brièvement et simplement.

La langue, sobre et claire, manque de couleur et de mouvement. Vainement nous chercherions dans cet ouvrage le reflet des préoccupations purement littéraires qui hantèrent les années d'adolescence de l'auteur; vainement nous chercherions dans l'écrivain arrivé à la maturité de l'âge « le poète mort « jeune, en qui l'homme survit. » La narration chemine sans autre guide que l'ordre chronologique. Alors viennent s'enchaîner à leur date, à leur place, tous ces faits, tous ces renseignements innombrables arrachés à trente-cinq années d'investigations sans repos. Rien, depuis l'événement fécond en conséquences jusqu'à l'incident en apparence oiseux, rien n'est laissé de côté. Pas une assertion sans preuve, pas une conjecture sans qu'elle soit étayée des considérations qui militent en sa faveur. En regard de chaque allégation, la source. A la fin de l'ouvrage cent soixante-quinze textes justificatifs scrupuleusement transcrits. Pas une erreur grave, peut-être, dans ce millier de pages.

Mais renonçons, d'autre part, à trouver dans ce livre la critique des faits qui s'y succèdent, la démonstration de leurs causes, de leur enchaînement et de leurs résultats, l'appréciation ou d'un acte ou d'un homme, l'analyse d'un caractère. Si d'aventure un portrait se rencontre, il émane d'un historien antérieur ou d'un chroniqueur contemporain. L'auteur des *Annales* s'est fait une loi inviolée de ce silence. C'est de parti pris qu'à travers ces soixante années de guerres, d'égorgements, de pillages et de famines il marche impassible, sans un cri de colère comme sans un mot de pitié. Au lecteur de juger lui-même; à l'historien que nous attendons de formuler et de prononcer la sentence. Lui, dans ce procès que l'His-

(1) ...Hanc similitudinem scribendi multi sequuti sunt, qui sine ullis ornamentis, monumenta solum temporum, hominum, locorum, gestarumque rerum reliquerunt... Talis noster Cato, et Pictor, et Piso, qui neque tenent, quibus rebus ornatur oratio (modo enim huc ista sunt importata) et, dum intelligatur, quid dicant, unam dicendi laudem putant esse brevitatem. (Cic., *De Oratore*, II, XII.)

toire instruit eontre les siècles écoulés, il enregistre serupuleusement, perdu dans un eoin de l'audienee, tout geste, tout indiee, toute parole, impartial et glaeé eomme le greffier attentif aux débats. Il ne veut rien être de plus.

Gardons-nous également de ehereher, dans ee panorama d'un règne eoupé d'épisodes si divers, eette ordonnanee ingénieuse des masses, eette entente du elair-obseur qui, sous le pineeau d'un maître habile en son art, appellent et retiennent les yeux sur le point du tableau où ils devront s'attarder de préférence, laissant les aecessoires à demi voilés dans la pénombre. Pas de mise en seène savante, de plans adroitement dégradés. Pour ee ehereheur de faits et de dates, point de quantités négligeables. C'est une loupe à la main qu'il fouille les arehives; il en voit les infiniment petits, eeux dont on a souvent besoin, au dire du fabuliste. Un exemple à ee propos. Je ehoisis à dessein l'une des eritiques les plus populaires parmi eelles adressées à l'œuvre qui nous oecupe; elle me servira préeisément, je l'espère, à faire toueher du doigt le but que se proposait M. Servais en donnant asile aux faits les plus frivoles. Il s'agit d'un pâté de truites. Au dire de quelques joyeux eenseurs qui, n'ayant jamais entr'ouvert les *Annales*, ont entendu eiter ee détail et se eomplaisent à le eolporter, ee pâté embaumerait tout le livre et reviendrait à ehaque page durant les deux volumes, où, en réalité, il n'apparaît qu'à deux reprises. S'il était bon, e'est trop peu ! Dans la première de ses allusions (1), M. Servais consigne un renseignement dont vous et moi n'avons eure, mais qui peut intéresser le voisin. Gondreeourt avait la renommée d'apporter à l'élaboration de ee mets tout le soin religieux néeessaire en ees sortes de ehoses et le monopole d'en approvisionner la table dueale — une table de eonnaisseurs! — Je eompte en reparler un jour ! — C'est là, ne vous en déplaise, une de ees gloires utiles et modestes dont jamais ville n'a dédaigné de s'enorgueillir; e'est un rameau de plus ajouté aux lauriers eulinaires, déjà touffus, de notre plantureux Barrois. — Mais,

(1) T. I, p. 43.

à sa seconde apparition, notre pâté présente plus de saveur encore ; sous la croûte de ce comestible la généalogie de la Maison de Bar ne va trouver rien moins qu'un document nouveau ! On ignorait l'époque de la naissance d'Yolande, fille aînée du Duc Robert, petite-fille du brave et bon roi de France Jean I^er^, devenue à son tour, par son mariage avec Jean d'Arragon, reine elle-même et belle-mère de rois. Grâce aux pâtés de Gondrecourt, M. Servais, sans arriver toutefois à l'exactitude absolue, va, du moins, la serrer de bien près (1) ! Le mariage de Robert et de Marie de France eut lieu — c'est un point établi — le 5 octobre 1364. Si nous plaçons dans les délais ordinaires, rarement transgressés par la nature, l'accouchement de la duchesse, il n'a guère dû s'effectuer avant les premiers jours de juillet 1365. Or il ne peut, d'autre part — et nous allons le constater — être postérieur aux derniers jours du mois d'août suivant. En effet, le compte pour 1365-66 de Jean Henry, prévôt de Gondrecourt, relate un mandement ducal du 31 août 1365 ordonnant l'envoi au château de Bar de quatre-vingts pâtés de truites pour « le baptisement de ma « damiselle de Bar. » Voici donc la date de la naissance circonscrite dans un espace étroit, juillet et août. Si, poussant plus loin nos déductions, nous tenons compte de la hâte, bien autrement grande encore que de nos jours, qu'apportaient les croyants de ces époques à présenter les nouveau-nés au baptême; si nous réfléchissons que, dans le château même où Yolande venait de naître, un doyen, quatre chanoines et quatre chapelains n'avaient d'autre besogne, leurs dîmes une fois touchées, que de baptiser, marier et mettre en terre les princes de la maison ducale, nous pouvons conclure que l'intervalle ménagé entre le jour de la naissance et celui du baptême a dû être aussi bref que possible et nous pouvons placer, avec grandes chances de frôler la vérité absolue, la date jusqu'alors ignorée de la naissance d'Yolande de Bar bien peu avant le 31 août 1365, dans la seconde moitié de ce mois, probablement dans les tout derniers jours (2).

(1) T. I, p. 174.

(2) C'est encore un détail d'aussi minime importance qui a mis

Qu'on me pardonne cette digression, aussi hérissée de bagatelles que les *Annales* dont je prends la défense. Non ! que les petits côtés qu'elles présentent n'en cachent pas à nos yeux les mérites incontestables, les mérites éclatants ! Non ! n'oublions jamais que tout ce que vient nous révéler ce livre était, à peu de chose près, ignoré avant qu'il ne parût ! N'oublions pas qu'auprès de ces menus faits d'intérêt secondaire et local, bien d'utiles, bien de précieux documents sont venus enrichir le patrimoine de la grande histoire ! Et ces détails eux-mêmes, glanés au prix de tant de sueurs, ne les traitons pas à la légère de frivolités ! Tous ces courriers qui passent, repassent, disparaissent et reviennent, emportant, rapportant, échangeant des dépêches, nous assourdissant à la longue du fracas de leur perpétuel galop, grâce à eux nous suivons pas à pas, jour par jour les marches du Duc, de ses lieutenants, de ses alliés, de ses ennemis ! Ces dons, gravement enregistrés, d'une paire de chausses à un valet de chambre ou de quatre mille écrevisses à un bourgeois de Metz en souvenir d'un service rendu, ces pâtés qui nous pèsent, ces vendanges qui ruissellent aujourd'hui, ces orages qui les anéantiront demain, ce sont les mœurs familières, les traditions charmantes, les industries, les richesses et les souffrances de nos aïeux ! Telle futilité peut cacher un indice ! Telle minutie révélera peut-être une date ! Tel rien aidera un jour à résoudre un problème ! Ce récit, borné dans sa publication à soixante ans de notre histoire, il devait — rêve insensé de l'auteur ! — finir à la veille de sa mort après avoir commencé le jour où, pour la première fois, un légionnaire romain cheminant à travers les Gaules vint boire et souffler un instant à la cantine de Popey ! Ces deux volumes devaient être dix, devaient être vingt, devaient être cent, s'il eût été nécessaire ! C'eût été l'Encyclopédie du Barrois ! Des tables, des répertoires auraient, en un clin d'œil, conduit à travers ce dédale le lecteur, le curieux, l'artiste, l'archéologue, le numis-

M. Servais à même d'établir le premier la date exacte de la mort de la duchesse Marie de France. V. t. II, p. 361 et note. — On rencontre de ces trouvailles presque à chaque page des *Annales*.

mate, l'antiquaire, le généalogiste, l'historien de l'avenir! L'historien de l'avenir!... L'homme qui de ce procès-verbal glacé des *Annales* saura tirer pour le jeter au milieu de son décor le drame vivant et poignant du passé! Voilà — je l'ai dit! je le répète! je me tuerai de le redire encore! — voilà celui pour qui M. Servais a peiné soixante ans, celui dont il s'est institué l'ami, le guide, le pourvoyeur, l'esclave dévoué jusqu'au fanatisme!

Les *Annales* — l'auteur tout le premier ne s'abusait guère à cet égard — s'adressaient au petit nombre. Jamais M. Servais n'eut l'idée d'en faire une spéculation commerciale; du jour où son manuscrit partit chez l'imprimeur il prévit qu'il aurait à payer de sa poche. L'événement, sous ce rapport, dépassa ses espérances. Un moment il pensa vendre un morceau de vigne pour solder le tirage de ses deux volumes (1) : un vote généreux du Conseil municipal de Bar lui épargna cette extrémité. L'édition fut de quatre cents exemplaires. Les libraires acceptèrent des dépôts sans manifester d'enthousiasme : « Il n'y a guère à Verdun, écrivait l'un d'entre « eux, d'amateurs pour l'histoire; les romans seuls sont cou- « rus. » Il en fut ailleurs comme à Verdun. Cent dix souscripteurs couvrirent en partie les frais de publication. Le Conseil municipal avait décidé l'acquisition de quarante exemplaires. Le Conseil général s'émut à son tour : c'était l'histoire du département, que diable! et l'œuvre d'un vieux serviteur du département! Il en vota dix. Mécène, quand il opère dans la Meuse, ne fait pas les choses à demi.

M. Servais tira, du moins, un bénéfice de cette aventure : celui de l'expérience. Les temps et les goûts avaient changé; les Bénédictins étaient passés de mode. Trente-cinq années d'une existence de forçat venaient d'aboutir au récit d'un demi-siècle de règne. L'écrivain avait soixante-deux ans. Le plan grandiose, conçu dans l'enivrement de la jeunesse,

(1) Corresp. de M. Servais.

était avorté. M. Servais comprit tout cela. A dater de ce jour c'en fut fait des *Annales;* c'en fut fait d'un second projet encore. Tout en poursuivant ses recherches sur l'histoire générale du Barrois, M. Servais s'était longtemps proposé d'écrire un autre livre. Vers le milieu du XVIII[e] siècle un barisien, D. Charles de Vassimon, prieur de Flavigny, avait composé une histoire particulière de la ville de Bar-le-Duc, demeurée inédite, consultée et citée maintes fois par D. Calmet, disparue depuis lors et dont on ne connaît aucune transcription. L'*Historique* de Bellot-Herment ne suffisait point à compenser la perte de ce travail. C'est cette lacune que M. Servais aurait voulu combler (1). L'accueil fait aux *Annales* l'édifiait plus qu'il n'était nécessaire sur le succès promis à une tentative analogue. Il renonça à ce nouveau dessein.

Dorénavant l'ère des publications de longue haleine est close à jamais. De courtes et substantielles notices paraîtront de temps à autre; plusieurs chapitres viendront s'ajouter aux *Annales;* les unes et les autres trouveront le moyen de s'imprimer encore, grâce à l'hospitalité d'un recueil et au concours pécuniaire d'un groupe de travailleurs dont l'existence et les vicissitudes se lient étroitement à la personnalité de M. Servais.

## IV

Le Musée de Bar, fondé en 1841, par les efforts constants de M. Paulin Gillon, avait pris en peu de temps, — affirment les textes officiels — une extension assez considérable pour que l'on dût songer à en assurer le fonctionnement et la prospérité. Dans ce but un arrêté municipal du 17 avril 1846 créa la Société du Musée. La propagande de M. de Caumont en faveur des études locales était, à cette époque, à l'apogée du succès.

Présidée de droit par le Maire ou l'un de ses adjoints, limitée à vingt membres titulaires se recrutant par leur propre suffrage mais placés à la remorque d'une commission adminis-

(1) Corresp. de M. Servais.

trative nommée par le Maire, la Société de Bar, tout en ayant pour mission principale l'accroissement, la conservation et la classification des collections diverses, devait, en outre, aux termes de son règlement intérieur, produire des notices et des mémoires, en entendre la lecture et les discuter au cours de ses séances, travailler, en un mot, à l'histoire du pays. Conception bâtarde, participant à la fois du comité de surveillance et de la société académique, elle portait en soi, dès le berceau, les germes morbifiques sous l'action desquels elle allait bientôt défaillir et s'éteindre. Comité de surveillance, c'est à bon droit qu'elle tirait son existence d'une décision municipale. L'erreur fut de donner tant de classificateurs à un musée d'aussi minime importance : trop de cuisiniers autour du même pot ne font jamais de bonne soupe. Société d'études sous la direction et le protectorat de la municipalité, elle abdiquait à l'avance le privilège le plus précieux qu'elle pût revendiquer : l'indépendance absolue. — Tous les efforts de M. Paulin Gillon tendirent, sans aucune arrière-pensée, à faire prédominer dans la Société du Musée le second de ses deux caractères, à la constituer en société d'études. Ce fut en vain. « Si cette œuvre utile qu'il a tentée ne s'est point réalisée à « l'époque où il était l'arbitre des intérêts de notre ville, c'est « que des circonstances regrettables l'ont forcé à renoncer à « son projet à la suite de longs et orageux débats (1). » — Après un certain nombre de séances et de discussions, dont rien ne subsiste aujourd'hui, mais où la section d'histoire et d'archéologie semble avoir tenu la plus large place, la Société du Musée sommeilla puis mourut. Les efforts des classificateurs ne durent pas produire de résultats beaucoup plus féconds que ceux des écrivains, puisqu'en 1862 de vives critiques s'élevaient contre l'organisation et l'arrangement des salles (2). — Dès la création de la Société M. Servais avait été appelé à faire partie du comité qui en dirigeait les travaux.

En 1865, un nouveau maire reconstitua la Société du Musée

(1) Projet d'allocution pour l'installation de la section d'archéologie du musée, en 1865 : minute de la main de M. Servais.

(2) *Ann. de la Meuse*, 1862, p. 146.

sur le plan malencontreux adopté en 1846. Une seule modification fut apportée à l'organisation et aux statuts primitifs ; elle n'était point heureuse ; une faute restait à commettre, on la commit. Tous les membres indistinctement furent nommés par le Maire, soit qu'ils siégeassent dans la commission administrative, soit même qu'ils fissent seulement partie des sections annexées à celle-ci, c'est-à-dire de la société d'études. C'était l'autorité municipale, la plus incompétente de toutes en semblables matières, décernant des certificats d'érudition.

Au début, rien n'arrêta l'ardeur des membres, enflammés de la foi commune à tous les néophytes. On résolut de publier les travaux dans un bulletin périodique. Au premier rang marchaient toujours les historiens et les archéologues : l'unique fascicule paru de ce recueil est tout entier leur ouvrage. De même que M. Paulin Gillon en 1846, M. Millon, en 1865, avait donné place à M. Servais dans la Commission administrative en lui conférant la présidence de la section d'histoire et d'archéologie. Cette fois encore il en fut le protagoniste avec M. de Widranges. Quand vint l'heure de remplir le volume promis des Mémoires, M. Servais ouvrit le feu. Le plus remarquable des travaux publiés dans ce bulletin, mort aussitôt que né, est assurément son *Rapport sur la translation des cendres des Princes de Bar de la Collégiale de Saint-Maxe en celle de Saint-Pierre.* Loin de circonscrire dans les bornes étroites indiqués par ce titre l'étude qu'il présente au lecteur, M. Servais a su y concentrer en moins de trente-cinq pages quantité de notions intéressantes et précises sur l'église castrale des Ducs de Bar, reconstituer en partie la décoration intérieure de cet édifice, énumérer les sépultures princières qu'il abritait et critiquer les renseignements d'une exactitude souvent contestable fournis sur leur compte par D. Calmet. Une querelle savoureuse, mue entre les chanoines de Saint-Pierre et un groupe de dévots qui se refuse à déguerpir d'une chapelle payée à beaux deniers comptants, surgit à propos pour jeter la note gaie au milieu de ces tombes. Le mémoire finit avec l'aliénation des bâtiments de Saint-Maxe et le pillage de l'église par une troupe de révolutionnaires étrangers au pays. Ah !

dans les excès de ce régiment parisien quel sujet inépuisable d'autres eussent trouvé de jérémiades sans fin à propos de la République et d'anathèmes contre les idées nouvelles ! Sans avoir été, que je sache, un apôtre de la guillotine, M. Servais, que des souvenirs de famille rendaient plutôt indulgent, me dit-on, pour le régime que son père avait longtemps et fidèlement servi, a dédaigné toujours ces bruyantes et banales récriminations. De ce pillage de Saint-Maxe il parle avec la tristesse grave et recueillie de l'homme d'étude, au souvenir de tant de monuments perdus à tout jamais pour l'art et pour l'histoire. Mais, quelle que soit l'amertume des regrets qu'il éprouve, elle ne saurait porter atteinte à la sincérité de son témoignage. Après avoir retracé le tableau de ces dévastations stupides, dont pas une main barisienne ne semble, du moins, avoir été complice, il se hâte de mettre à couvert la responsabilité des pouvoirs publics, demeurés jusqu'au bout étrangers à ces actes de fureur et impuissants à les empêcher. Incapable de laisser à l'écart tel ou tel document que d'autres n'eussent point manqué de faire, il rappelle quelles mesures l'autorité révolutionnaire avait prises, en ordonnant la désaffectation de Saint-Maxe, pour assurer la conservation des monuments et des objets d'art accumulés au cours de tant de siècles par l'insatiable clergé de cette collégiale. C'est en lisant ces dernières pages où M. Servais a su, pour une fois, s'affranchir des travers qui lui ont été si souvent reprochés — la lenteur du récit, le souci exagéré du détail — qu'on apprécie l'honnêteté du narrateur et qu'on regrette de ne point trouver dans ce chercheur passionné les aptitudes qui font l'historien !

La seconde Société du Musée ne prospéra guère plus que sa sœur aînée. Un coma incurable l'envahit à son tour. Vainement M. Servais et quelques autres tentèrent de galvaniser ce cadavre ; bientôt la Société n'exista plus que de nom (1).

(1) Un arrêté municipal, pris dans le courant de 1884, a reconstitué pour la troisième fois la Société du Musée. Administrer l'établissement et en classer les collections est désormais la seule mission du comité. Espérons qu'après quarante-quatre ans d'existence le musée de Bar finira par sortir du chaos.

Quatre ans plus tard, dans le courant de décembre 1869, cinq personnes devisaient amicalement, un soir, dans le cabinet d'un architecte barisien, artiste jusqu'au bout des ongles à toutes les heures du jour et archéologue à ses moments perdus. D'un mot lancé dans la conversation jaillit tout à coup l'idée de tenter un troisième effort et de fonder à Bar un cercle de lettrés et de travailleurs. Ce que les autorités constituées avaient inutilement essayé d'accomplir à deux reprises, cette demi-douzaine d'individualités sans mandat allait l'asseoir solidement.

Le 12 janvier 1870 la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc tenait sa première séance. Elle a quinze ans aujourd'hui ; elle a traversé des temps difficiles, déjoué un piège ou deux, vit toujours et fait son petit chemin. Si la période de la prospérité s'est fait attendre, c'est qu'elle a longtemps porté, c'est qu'elle porte encore à cette heure, malgré les réformes accomplies, le poids d'une lourde faute commise au début. En 1846 et en 1867, c'était M. le Maire de Bar qui, toisant ses administrés d'un coup d'œil circulaire, plaçait les uns à sa gauche en leur disant : Vous n'êtes pas des savants, et les autres à sa droite — côté du Musée — en leur disant : vous, vous serez les savants. En 1870, les fondateurs de la Société des Lettres, réunis au nombre de trente-trois, se dirent : nous sommes tous des savants et il n'y aura jamais, par la ville, plus de trente-trois savants à la fois. Tel fut l'esprit, sinon le texte de l'article 2 des statuts. Il fallait, pour pénétrer dans le Saint-des-Saints, avoir « un mérite connu dans les lettres, « les sciences ou les arts. » Les membres du bureau prenaient le titre de « dignitaires » ; le secrétaire revêtait, à son exaltation au pontificat, l'épithète de « quinquennal. » Le doute n'était plus possible ; une académie se fondait. L'on sourit, et l'on pouvait, à bon droit, sourire de la petite académie de Bar, quand à Paris, la grande par les avances qu'elle ébauche et les refus qu'elle oppose nous fait si souvent rire à ventre déboutonné. La Société des Lettres rencontra son principal écueil dans l'excès même du respect qu'elle inspira ; les dignitaires semèrent autour d'eux une crainte religieuse, et plus

d'un pauvre diable, tenté d'entrer et de s'asseoir, recula à la vue du secrétaire quinquennal traînant son qualificatif qui sonnait avec un bruit de ferraille. Procéder avec tant de solennité, c'était éloigner à l'avance bien des adhésions utiles et craintives ; c'était provoquer à plaisir la réponse stéréotypée depuis sur tant de lèvres : je n'ai pas les titres nécessaires..., aveu dont la modestie dissimule chez plus d'un la répulsion qu'il éprouve à tirer de sa poche une pièce de cent sous. Non ! ce qu'il fallait faire, c'était prémunir la Société contre toute accusation d'exclusivisme, la garder de tout cachet académique ! Ce qu'il fallait faire, c'était, sans autre condition d'entrée qu'une honorabilité parfaite, en ouvrir les portes béantes devant tout esprit éclairé aimant son pays natal et soucieux de contribuer par l'apport de son travail ou de son obole à l'édification de cette histoire du Barrois, toujours attendue ! Ce qu'il fallait faire, c'était attirer à soi toutes les bonnes volontés, toutes, jusqu'aux plus modestes ! enrôler côte à côte le savant et le fureteur, le lama de l'enseignement secondaire ou supérieur et l'humble instituteur de village, ce conscrit si dévoué et si précieux à la condition qu'il ne veuille point de prime-saut passer général ! Voilà comment les plus prospères de nos sociétés départementales ont su se rendre populaires et utiles en tirant du néant l'histoire de nos provinces ! Voilà ce qu'il fallait faire à Bar ! Voilà ce que l'on a mis treize ans à comprendre ! Voilà ce qui existe enfin aujourd'hui !

M. Paulin Gillon fut élu président. En lui décernant cet honneur, a dit l'un des témoins de ce vote, la Société n'entendit point le rendre à l'homme politique, « mais au citoyen éminent, « ami des sciences et des lettres, à l'homme de goût protec- « teur des arts, au magistrat qui s'était fait un devoir de pro- « mouvoir, de soutenir et de multiplier dans notre ville toutes « les institutions propres à développer l'instruction à tous les « degrés (1). » Oui, l'homme auquel la Société des Lettres, fondée en dehors de toute ingérence municipale, voulut, par un sentiment plein de tact et de délicatesse, confier le soin de

(1) M. Florentin : *Notice sur M. P. Gillon.*

guider ses premiers pas, c'était le créateur du Musée de Bar, c'était, par-dessus tout, celui qui, maire de la ville, avait conçu le premier le projet de grouper les travailleurs dans une pensée commune, et qui, en voyant deux fois sombrer ses espérances, avait eu, du moins, la consolation de pouvoir se dire qu'il n'avait rien marchandé de ses supplications, de ses conseils et de ses peines pour les réaliser !

Ce devoir accompli envers M. Paulin Gillon, la vice-présidence revenait de droit à M. Servais. Il était depuis quarante ans sur la brèche; nul ne songeait à contester sa suprématie dans les études dont le groupe nouveau-venu allait faire le but principal de ses travaux. Cette fois encore, la notice lue à la première séance fut de lui, le nom inscrit à la première page des *Mémoires* est le sien. Si résolus que fussent la plupart de ses confrères à payer de leur personne, plus d'un allait être contraint de faillir à ses engagements. La composition de la Société fut, en effet, dès l'origine, ce qu'elle est demeurée depuis ; plus de la moitié de ses membres étaient des fonctionnaires étrangers au pays, fort occupés par l'exercice de leurs attributions, peu à même de fournir une collaboration effective et venus là surtout dans la pensée de témoigner par leur adhésion l'intérêt qu'ils portaient à la Société née de la veille. Bien souvent, au début, le secrétaire, fou d'angoisse, eût donné son siège de dignitaire et jusqu'à son titre de quinquennal pour la moindre notice à mettre sous la dent de ses convives ! Chaque fois — j'en ai vingt preuves sous les yeux — c'est à M. Servais qu'il s'adresse, et M. Servais, chaque fois qu'il entend sonner l'alarme, apparaît, quelques feuillets à la main, et comble les vides de l'ordre du jour.

Je ne puis m'arrêter successivement aux divers travaux donnés par M. Servais à la *Société des Lettres* (1). De 1870 à 1879, il n'est pour ainsi dire pas d'année sans qu'une ou plusieurs études signées de lui n'aient paru dans les *Mémoires*. Ce sont, en général, des monographies consacrées tour à tour à des points jusqu'alors inexplorés de l'histoire, de l'archéologie, de

(1) On en trouvera la liste à la fin de cette notice.

la bibliographie ou de la numismatique du Barrois. A chaeune de ces étapes, l'auteur des *Annales* reparaît avec ses qualités maîtresses, la clarté, la préeision, l'abondanee des renseignements et leur exactitude impeeeable, mais aussi avec ses travers accoutumés, la séeheresse de l'érudition, la monochromie du tableau, que ne viennent tempérer ni le eharme du style, ni les attraits de la mise en scène. — C'est dans le même recueil que put être publiée, fragment par fragment, une suite aux *Annales du Barrois*, comprenant la période de 1412 à 1430.

J'ai dit plus haut comment, après l'éehauffourée eommereiale de 1867, M. Servais avait formellement renoneé à pousser plus loin la publieation de ses *Annales*. Mais de nombreux matériaux, immédiatement postérieurs en date à eeux qui avaient fourni les éléments des deux premiers volumes, dormaient dans ses eartons, eoordonnés et classés à l'avanee. M. Servais ne put se résoudre à les voir demeurer inutiles. Ainsi parut dans les *Mémoires* de la Société de Lettres, entre 1871 et 1876, le tableau des règnes d'Edouard III, de Louis de Bar et de René d'Anjou. Remaniée par la suite et eomplétée eneore, puis fondue en un seul volume demeuré toujours à l'état de manuserit, la série de ees études valut à M. Servais l'une de ses dernières joies. Il l'avait présentée au coneours ouvert pour le prix Herpin (1) à eonférer en 1881 sur la déeision de l'Aeadémie de Stanislas. Sept candidats prirent part à la lutte. M. le conseiller Bonvallot, déjà lauréat de l'Aeadémie des Inscriptions, remporta le prix avee deux œuvres d'une importanee et d'un mérite hors de pair (2). Deux mentions honorables seulement furent décernées : « En les aecordant — « disait le rapport de la Commission d'examen — l'Académie « a voulu témoigner son estime pour des travaux eonsidéra-

(1) Prix de 1.000 fr., fondé en 1871 par le Dr Herpin, de Metz, correspondant de l'Académie de Stanislas, pour être décerné tous les quatre ans au meilleur ouvrage scientifique, agricole, économique ou historique sur la Lorraine et les Trois Evêchés.

(2) *Les plus principales et générales coustumes du duché de Lorraine*, publiées dans les *Mém. de l'Acad. de Stanislas*, an. 1877, Paris, 1878, 1 vol. in-8°, et *Une page de l'histoire du Tiers-Etat*, présentée en manuscrit au concours Herpin, et éditée depuis sous ce titre : *Le Tiers-Etat d'après la Charte de Beaumont et ses filiales*. Paris, 1884, in-8°.

« bles qui auraient pu se disputer le prix si la haute supério-
« rité des envois de M. Bonvallot n'eût rendu toute attribution
« impossible à d'autres que lui. » C'était le manuscrit du troi-sième volume des *Annales* que récompensait l'une de ces deux mentions.

Mais, tout en se livrant à des études de détail, tout en apportant sa large contribution aux séances de la Société des Lettres par ses lectures, au bulletin annuel par ses articles toujours vivement sollicités, M. Servais ne perdait pas du regard le but principal, le but désormais unique de ses préoccupations. A dater du jour où l'échec subi dans la publication des *Annales* eut anéanti ses plus chères espérances, s'ouvrit dans cette vie une phase nouvelle d'abnégation plus touchante encore que la première. Arrivé au comble des déceptions, M. Servais poursuivra son œuvre quand même, et la poursuivra sachant que son légitime orgueil n'en tirera aucun profit ! Cette période de notre passé, retracée dans ces pages où la presse a inscrit son nom en caractères ineffaçables, nul ne pourra, du moins, lui enlever l'honneur de l'avoir exhumée et révélée. Maintenant, des seize années qu'il lui reste à vivre, il va continuer d'employer chaque jour à des investigations nouvelles, de donner chaque heure à l'histoire de son pays, d'entasser pour cette histoire des matériaux sans nombre, certain qu'il ne signera jamais cette histoire, et réduit à se demander si même un jour les hommes appelés à bénéficier de ses recherches n'oublieront point de prononcer son nom !

Il eut pour auxiliaires, dans cette chasse aux documents, tous ceux qui le connaissaient. L'affabilité de son abord et la droiture de son caractère faisaient qu'on ne pouvait l'approcher une fois sans demeurer gagné à sa cause. Ses premiers essais, couronnés enfin par les deux volumes des *Annales*, la foi qu'il apportait à poursuivre sa tâche, lui avaient conquis sans peine l'amitié et la sympathie de tous les travailleurs de la région. L'Académie de Stanislas et la Société philomatique de Verdun le comptaient au nombre de leurs correspondants. Toute collection publique ou particulière lui était ouverte à l'avance ; tout document pouvant l'intéresser lui était signalé ou transmis

en copie, quelquefois même avant qu'il n'en eût exprimé le désir. Chacun, autour de lui, se faisait une joie de satisfaire sa passion; à Bar, on disait sa manie; pas un inventaire, pas un déménagement ne tiraient un grimoire de la poudre des greniers sans qu'on ne le mît d'abord sous ses yeux. L'œil et l'oreille aux aguets, il enveloppait dans les mailles d'une surveillance opiniâtre les commerces de détail; c'est qu'il savait à quoi s'en tenir, et deux catégories de boutiquiers étaient tout spécialement l'objet de ses inquisitions : les relieurs et les charcutiers ! Enfant, dans le magasin de l'oncle Mécuson, relieur autant que libraire, il avait été témoin du sort réservé à de vieux parchemins qualifiés hors d'usage. Plus tard, déjà possédé du démon des recherches, il avait vu, un jour, la bonne rapporter au logis un quart de fromage à la tête de cochon enveloppé dans un dénombrement original du fief de Lahayville. Jamais ce spectacle ne s'effaça de sa mémoire (1). Ce fut chez le charcutier en question qu'il découvrit, amoncelées sous le comptoir, des liasses entières de pièces intéressant, outre la commune de Lahayville, celles de Sampigny, de Boncourt, de Saint-Joire, de Mesnil-la-Horgne et de Cousances-aux-Forges. Depuis, toujours sur le qui-vive, ce fut aux mains d'un relieur qu'en 1855 il arracha, au moment où ils allaient être métamorphosés en tranchefiles et en endossures, cent quinze titres remontant jusqu'au XIII^e^ siècle et provenant de l'abbaye de Sainte-Hoïlde. L'importance de ses trouvailles fut telle plus d'une fois qu'il n'hésita point à dépouiller son propre cabinet au profit de nos Archives départementales. Grâce à lui, les titres de Sainte-Hoïlde vinrent combler une lacune regrettable dans la série des documents ecclésiastiques. Grâce à lui encore nos Archives s'enrichirent, en 1881, d'un recueil ancien de divers mandements pour des levées de troupes adressés par le Duc, dans le courant du XVI^e^ siècle, aux baillis de Lorraine et de Barrois. Grâce à lui encore le même dépôt reçut, en 1883, vingt-deux pièces originales du XVIII^e^ siècle, consistant en lettres, ordonnances, arrêts, baux et actes de

(1) Il racontait volontiers cette anecdote : je la tiens d'un de ses auditeurs.

procédure, émanant pour la plupart du duc Léopold, du roi Stanislas, de Louis XVI et de la Chambre des Comptes, et relatifs tantôt à des intérêts particuliers tantôt à des personnes civiles, telles que les hospitaliers de Saint-Antoine de Bar, le collège de cette ville, le chapitre de Saint-Maxe ou les monastères de Sainte-Hoïlde et de Lisle-en-Barrois.

Mais non content de réunir, de fouiller et de mettre à l'abri des aventures ces vestiges matériels du passé, M. Servais ne négligeait aucune occasion d'en questionner de vive voix les derniers témoins dont plusieurs, alors qu'il était lui-même dans toute la force de l'âge, vivaient encore, oubliés pour ainsi dire par la mort au fond de la ville-haute, chargés d'années et de souvenirs. Il en était un parmi eux que son extrême vieillesse demeurée toujours lucide, ses relations de famille, la situation qu'il avait occupée rendaient un interlocuteur singulièrement attachant; je veux parler de M. François de Vendières (1), celui que Bellot-Herment appelle quelque part « un « prodigieux mémoratif des fastes de la cité. » De son grand-père, procureur-général aux Comptes de Barrois, puis conseiller d'Etat de Lorraine, auteur de savantes dissertations sur divers points de jurisprudence, mort en 1770 à quatre-vingt-quinze ans, M. de Vendières avait hérité une bibliothèque intéressante pour l'histoire locale en raison des manuscrits qu'elle renfermait, manuscrits dont ses héritiers se sont dessaisis en faveur de nos Archives sur les démarches faites par le Préfet de la Meuse. Lui-même, né avec la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, avait pu voir debout encore Saint-Maxe et la Chambre des Comptes et assister à l'agonie du Bar d'autrefois. Jusqu'à son dernier jour il fut à même de fournir sur les hommes, les mœurs et la topographie de l'ancienne ville des détails d'une précision étonnante, soit qu'il eût entendu raconter d'autres plus anciens que lui-même, soit qu'il eût vu de ses propres yeux. C'était un livre vivant et parlant, que M. Servais feuilleta aussi longtemps qu'il lui fut possible de le faire.

Puis tout cela, pièces originales, copies scrupuleusement

(1) Maire de Bar sous la Restauration, décédé le 16 septembre 1849, âgé de quatre-vingt-dix ans.

collationnées, renseignements saisis au vol d'une conversation et notés aussitôt, livres, plans, médailles, tout allait s'accumuler dans l'humble maison où s'écoula plus de la moitié de sa vie. L'homme qui avait espéré être l'annaliste de Bar avait instinctivement planté sa tente là où battit si longtemps le cœur de la cité, le cœur de la province, sur le rempart, à vingt pas du Château de Bar, à l'entrée du quartier féodal, de cette ville-haute qui expie aujourd'hui dans l'abandon, la crasse et la misère sept cents ans d'orgueil, de prospérités et de tyrannies sans nom ! Le silence de cette nécropole devait plaire à ce studieux, rêvant en compagnie des ombres du vieux temps. Rien n'effacera de ma mémoire le spectacle de cette demeure quand j'y pénétrai pour la première fois. La mort venait d'y passer. Au mur, seul ornement de la pièce avec quelques vieilles gravures, un portrait de Turenne — piquante rencontre dans ce logis d'un patriote barisien — regardait à travers la fenêtre grande ouverte sur la campagne noyée dans la brume de décembre, ce versant de Corotte d'où, à l'automne de 1652, les batteries de Turenne bombardèrent sans répit pendant vingt-deux journées la ville-haute et le Château. Tout, dans cette thébaïde muette, évoquait l'image austère de la méditation et de l'étude. Partout des dossiers et des livres. « Livres nouveaulx, livres vieils et anticques », ils étaient entrés là, un à un, à chaque heure de cette longue existence ; puis, du cabinet de travail où les premiers étaient venus se ranger, ils avaient submergé, marée toujours montante, la maisonnette entière. Tout confortable leur avait été sacrifié ; couloirs, escaliers, alcôves, deux greniers, la cuisine même, tout leur avait cédé la place ; ils avaient envahi à la longue l'âtre des cheminées !

Il s'était confiné dans cet ermitage, seul avec le souvenir de ses projets anéantis, mais aussi avec la pensée du bien qu'il pouvait encore faire, absorbé dans ses travaux, étranger, ou peu s'en faut, aux bruits du dehors. Là ont passé tous ceux — bien clair-semés — de ses compatriotes pour qui le goût et la pratique de l'histoire locale ne constituent pas forcément un des prodromes de l'imbécillité. Quiconque se livrait à ces re-

cherches, quiconque y prenait simplement intérêt faisait ce pèlerinage *ad limina apostolorum*. On cherchait instinctivement le précepte évangélique — frappez et l'on vous ouvrira — gravé au seuil de cette demeure, seuil que nul n'a jamais repassé sans avoir grossi de quelques notions nouvelles le bagage de ses connaissances. Tout, chez ce propriétaire unique en son espèce, appartenait à qui en avait besoin ; et si jamais la pensée eût pu lui venir de décorer d'un pompeux *ex libris* ses modestes bouquins, il aurait eu le droit de s'approprier la célèbre devise d'un bibliophile mort sans avoir fait école : *Grolierii et amicorum*. Ces travers si souvent et non sans raison reprochés à la gent érudite et collectionneuse, l'égoïsme âpre et jaloux, les petites cachotteries, les petites rancunes, les préventions mesquines, ne furent jamais les siens. Aussi bien que ses livres, ses manuscrits, ses notes, ses liasses de documents étaient à la disposition des travailleurs. Comme sa bibliothèque, comme ses cartons, sa mémoire s'ouvrait à tous, une mémoire infaillible, dont triomphèrent avec peine l'âge et la maladie. Aborder un sujet déjà traité par lui-même était un motif de plus à sa bienveillance et à son appui. Critiquer une de ses doctrines ou de ses allégations c'était lui plaire encore en lui ouvrant le champ d'une controverse ingénieuse et courtoise. L'étendue de son savoir en fait de choses barisiennes n'avait d'égale que sa modestie. C'est dire qu'elle fut sans bornes.

Les dernières années de cette vie grave et simple furent sombres et douloureuses ; mais si l'âge et les infirmités vinrent à bout de terrasser le corps, l'intelligence ne capitula jamais. Bien des notes à peine lisibles, efforts désespérés d'une main qui voudrait obéir, disent là, devant moi, le courage stoïque du vieillard rivé à la souffrance et luttant jusqu'au bout. Sa dernière pensée d'historien fut pour un enfant glorieux de Bar. Deux mois encore avant son agonie, il réveillait le souvenir — éteint même dans sa ville natale où pas un monument ne se dresse en son honneur, où pas un coin de rue ne montre inscrit son nom ! — d'un savant qui fut le collaborateur d'un bon roi et l'un des grands serviteurs de la

France, du précurseur de Vauban, de Jean Errard de Bar-le-Duc. Puis, à la fin de ces pages, parlant du livre d'un autre également consacré à l'ingénieur de Henri IV, livre dont il avait plus d'une fois encouragé et secondé l'auteur, il en saluait cordialement l'apparition prochaine, heureux de voir une œuvre définitive succéder à son humble essai, dût-elle l'anéantir, comme s'il eût voulu, à cette heure suprême, résumer dans ces quelques lignes le mobile de tous ses labeurs, la devise de toute sa carrière : POUR CEUX QUI VIENDRONT PLUS TARD.

M. Servais mourut le 12 décembre 1883. Tous les témoins de ses premiers travaux, tous ceux qui l'avaient aidé, dont lui-même avait été bien souvent le coopérateur, le président Jeantin, Bellot-Herment, Godfroy, l'abbé Clouët, le comte de Widranges, Adolphe Marchal l'avaient précédé dans la tombe. Il était demeuré le dernier, oublié peu à peu. Par un froid et pluvieux matin d'hiver le cercueil quitta la maisonnette de la ville-haute où le philosophe avait si longtemps vécu heureux dans sa médiocrité. Quelqu'un, auprès de moi, chercha de l'œil les palmes académiques sur le drap mortuaire : comme M. Servais ne fut jamais attaché au cabinet d'un ministre, ni courtier électoral, ni violoncelle à l'orchestre d'un théâtre subventionné, comme il ne sollicita jamais ces insignes, il est mort sans avoir appartenu à cet ordre de chevalerie. Le même jour, à la même heure, on inhumait à l'autre bout de la ville je ne sais quel capitaliste. Tout Bar s'y était rué. Nous fûmes une trentaine à descendre la côte du Château. On eût dit le convoi du pauvre. A l'entrée du chemin de Popey, cela devint l'enterrement d'un banqueroutier. Quand, au cimetière, le Maire prit la parole pour dire ce qu'avait été cet homme, je regardai aux alentours de la tombe et comptai attentivement. Nous étions quatorze !...

Telles furent les funérailles que la population de Bar fit à ce barisien qui, après avoir travaillé soixante ans à l'histoire de son pays, laissait à sa ville natale le plus clair de son modeste avoir. Puisse, après le spectacle de cette vie, le souvenir de ces témoignages suprêmes de la reconnaissance publique ne point trop démoraliser à l'avance celui que nous attendons toujours, l'historien, encore à naître, de Bar et du Barrois!

## V

Aux termes de son testament, M. Servais léguait à la Bibliothèque de Bar-le-Duc ses livres, ses manuscrits et ses documents historiques, au Musée les monnaies et médailles composant son cabinet. C'est pour les travailleurs appelés à bénéficier de ces dispositions généreuses une manne providentielle. Dès aujourd'hui un premier triage permet de constater l'importance des fonds divers ainsi agrégés à nos collections publiques et de montrer les ressources qu'ils présentent pour l'histoire du pays.

La collection numismatique n'offre peut-être pas l'intérêt tout exceptionnel que permettraient de lui supposer de prime-abord les sept mille quatre cents pièces dont elle se compose. En dehors de leur portée documentaire, les monnaies et les médailles ont, nul ne l'ignore, une valeur intrinsèque et vénale susceptible de varier à l'infini et d'atteindre les proportions les plus élevées. Or, M. Servais, je le dis encore une fois, n'était rien moins que riche. Esprit trop ouvert et cœur trop généreux pour constituer un « collectionneur » dans le sens étroit de ce mot, c'est-à-dire un imbécile heureux de posséder quelque chose que n'ait pas son voisin, il ne voyait dans les monnaies et les médailles que des archives métalliques. L'exploration de ces documents complétait, entre ses mains, l'étude des témoignages écrits. Annaliste avant tout, il les recherchait pour les renseignements qu'il en pouvait extraire. Leur état de conservation, leur rareté le laissaient assez indifférent. Peut-être, dans ses relations avec les spécialistes ou les marchands qui venaient le trouver, a-t-il fait, entraîné par des offres séduisantes, abandon de types exceptionnels pour acquérir en échange des lots plus à sa convenance. Quoi qu'il en ait pu être, dans les nombreuses suites réunies par ses soins, pas une pièce inédite ne s'est glissée.

Toutefois cette collection, en dépit de quelques lacunes, apporte à l'ancien fonds de notre Musée un appoint du plus

grand prix. Quarante monnaies d'or ; deux mille pièces d'argent ou de billon, cinq mille et plus de cuivre, tel en est le chiffre total. Il permettra de former plusieurs séries d'un intérêt considérable. Pour les pièces antiques, l'inventaire provisoire a déjà permis de constater l'existence de deux cent vingt-huit deniers d'argent appartenant à quatre-vingt quatorze familles de la république romaine, et de la suite presque complète des monnaies impériales depuis Pompée jusqu'à Honorius, suite représentée par vingt-cinq *aureus*, treize cents deniers d'argent, deux médaillons du même métal et environ trois mille cinq cents pièces de bronze de modules différents. Les séries lorraine, française et étrangère ne le cèdent en rien aux précédentes. Dans la première figure notamment une suite remarquable, formée avec un soin tout particulier et présentant une grande valeur au double point de vue et de l'histoire et de l'art : ce sont les médailles des ducs de Lorraine, œuvres du célèbre graveur Saint-Urbain. Tous les exemplaires sont d'une conservation hors ligne. Quatre pièces manquent à cette collection ; mais ces types, presque introuvables depuis longtemps, atteignent aujourd'hui dans les ventes publiques des prix tels que les amateurs peu fortunés ne sauraient prétendre à les acquérir (1).

La bibliothèque comprend dix à douze mille volumes. D'indispensables éliminations réduiront ce chiffre d'un bon tiers. M. Servais eut toujours, en effet, pour le livre le respect religieux que prêche le poète à l'égard des souffrants. Combien de condamnés à mort, combien d'abandonnés échappèrent aux mains de bacheliers émancipés de la veille pour aller finir en paix leur carrière sur ses rayons hospitaliers ! Tous, pourtant, ne sont pas entrés là à titre d'invalides. Beaucoup, la plupart même, étaient les auxiliaires inséparables de l'annaliste. Ici encore M. Servais se heurta plus d'une fois à la pierre d'achoppement rencontrée presque à chaque point de sa route, à l'extrême modicité de ses ressources pécuniaires. Chacun de

(1) Je dois ces renseignements sur la partie numismatique du legs de M. Servais à mon excellent confrère, M. Maxe-Werly, chargé du classement de cette section.

ces volumes glorieusement balafrés rappelle une privation, un miracle d'économie, un échange opéré à propos, un heureux hasard guetté bien longtemps. L'homme qui a lu, possédé et sauvé tant de livres aimait les livres pour ce qu'ils disent et non pour ce qu'ils coûtent. Point de reliures de luxe, point d'exemplaires rarissimes. L'histoire, l'archéologie et la numismatique, représentées assez fréquemment par des publications d'un mérite et d'un prix considérables, tiennent la plus grande place. Au premier rang brillent en raison de leur nombre et de l'intérêt qni s'y attache les ouvrages relatifs à la Lorraine et au Barrois. C'est à enrichir progressivement cette partie de sa collection qu'ont tendu les efforts constants et les sacrifices de M. Servais. Editions originales de nos historiens de jadis, travaux des érudits contemporains, recueils encyclopédiques, commentaires de la jurisprudence locale, coutumiers barrois et lorrains, chroniques, mémoires, monographies des villes de la région, bulletins d'académies et de sociétés savantes, annuaires départementaux, brochures et plaquettes introuvables aujourd'hui, voilà ce qu'il s'ingéniait à réunir. Ce don est une précieuse aubaine pour notre pauvre et chère Bibliothèque, où tant et de si pitoyables lacunes vont se trouver comblées tout d'un coup.

J'arrive à la dernière fraction de nos nouvelles richesses, aux manuscrits, transcriptions, analyses, notes et titres originaux. Ici, plus de réserves à faire, plus d'éliminations à pratiquer. Ici, c'est le Trésor ! Ce sont les documents accumulés pour la préparation des *Annales*. Les plus anciens remontent au jour où le Barrois apparaît pour la première fois dans l'histoire ; les derniers se rapportent aux événements d'hier. Entre ces deux limites extrêmes d'une période quatorze fois séculaire, il n'est peut-être pas de fait sur lequel les dossiers de cette série ne puissent fournir de données précises, curieuses, souvent inattendues.

Nous connaissions l'histoire du Barrois dans ses lignes générales, dans ses événements capitaux. Nous pouvons dorénavant en pénétrer, pour ainsi dire, les moindres circonstances. Toutes ces calamités dont le territoire que nous habitons a été

sans eesse, en raison de sa situation topographique, le théâtre prédestiné, nous en avons aujourd'hui le relevé quotidien. Nous saurons, quand il nous plaira, la part exacte qu'ont dû en supporter ehaeune de nos villes, chaeun de nos villages, ehaeun de nos hameaux. Guerres perpétuelles, guerres d'ambitions personnelles toujours, guerres à chaeune desquelles se peut appliquer le mot douloureusement eélèbre : — eette guerre-là, e'est ma guerre, à moi !..... — les voiei, l'une après l'autre, avee le défilé lamentable des Anglais, des Bretons, des Messins, des Bourguignons, des Impériaux, des Religionnaires, des Suédois, des Français. Voiei, jour par jour, la mobilisation, le ban, l'arrière-ban et les miliees eonvoqués, les guets organisés, les plaees fortifiées, les esearmouches, les batailles, les boueheries, et, eorollaire inévitable de toutes ees joyeusetés féodales, la famine et la peste à l'état eonstant, les villages désertés, saeeagés ou brûlés, les blés mangés en vert par les ehevaux de l'ennemi, les paysans dévalisés, les maires et les bourgeois souffletés. Puis, quand sonne l'heure de réparer tout eela et de régler la note, quand le Due a besoin d'argent — et le Duc passe vingt-quatre heures par jour à avoir besoin d'argent pour ses rançons, pour son armée, pour ses voyages, pour ses eourtisans, pour ses valets, pour sa musique de Saint-Maxe, pour ses ehanoines, pour ses maîtresses, pour ses bâtards, pour les bâtards de ses apothieaires, — voiei le eortège bariolé des impôts, emprunts forcés, dont le Duc fixe le taux, toujours très bas, amendes arbitraires dont le Duc fixe le ehiffre, toujours très haut, dîmes, eorvées, aides, tailles, droits de fouage, de tonlieu, de conduits, droits sur les bêtes, droits sur les gens, droits sur ee qui entre, sur ee qui sort, sur ee qui reste, sur ee qui s'aehète, sur ee qui se vend, sur ee qui ne se vend pas, droits dont nous payons peut-être aujourd'hui l'équivalent sous d'autres noms, et que les agents fiseaux du XIX^e^ siéele reeouvrent avee autant d'âpreté, voire même, quand l'oeeasion s'en présente, avee autant de mauvaise foi que leurs aînés du XVI^e^ et du XVII^e^, mais droits que nous avons, du moins, la douee eonsolation de payer dans l'intérêt de tous et en exéeution de lois votées par nos man-

dataires, tandis que l'arbitraire, la fantaisie, l'extravagance, l'intérêt seul d'un roi, d'un duc ou d'un ministre faisaient payer nos aïeux.

Il s'en faut pourtant, hâtons-nous de le dire, que tout soit misère et désolation dans le spectacle qui se déroule sous nos yeux à la lecture de ces documents. Après le Barrois dans la guerre, voici le Barrois dans la paix. Car la paix y régnait de temps à autre. Voici, sur sa topographie et ses anciens monuments, sur son organisation administrative et judiciaire, sur l'état moral et matériel de ses populations, sur les conditions des classes noble, bourgeoise, ouvrière et agricole, sur les corps de métiers, sur le développement des arts et des industries, les transactions commerciales, les mesures et les monnaies, sur les mœurs, les traditions, les superstitions, les croyances, des renseignements multipliés à l'infini. Voici, dans l'arsenal des édits, des ordonnances et des lettres-patentes, maintes dispositions qui nous étonnent en raison de leur sagesse et de leur imprévu. Voici, par exemple, appliquée dès la seconde moitié du XVI^e^ siècle, dans la bonne ville de Bar, « pour ce qu'on ne voyt qu'yvrongnes par les rues, au grand « scandale d'un chacun », la loi contre l'ivresse manifeste et les progrès de l'alcoolisme, que nous croyons de la meilleure foi du monde avoir inventée !

Dans une autre série, voici, pour les familles, leurs parchemins les plus précieux, les uns gagnés sur le champ de bataille ou au service de l'Etat, les autres payés à beaux écus sonnants, d'autres enfin — et M. Servais ne s'est pas le moins préoccupé de réunir ces derniers — conquis à force de génie, de talent ou de travail dans la littérature, la science, l'art et l'industrie. Nobles ou roturiers, tous ceux qui, nés dans cette région ou rattachés à elle par le lien du souvenir, ont su s'élever au-dessus de leur condition première, prendre leur place au soleil, rendre un service notoire à leur pays, tous ont leurs titres dans ces dossiers.

Plus loin encore, s'amoncèlent pour nos communes les éléments de leurs annales particulières, les actes de leurs privilèges, l'origine de leurs propriétés immobilières, de leurs

droits de pâture ou d'usage, titres encore si souvent utiles à consulter. Bar, en ce qui le concerne, trouvera là, à côté de son histoire politique, le tableau scrupuleusement fidèle jusque dans ses plus minutieux détails de sa vie municipale, de sa vie sociale, de sa vie intime. Il y verra, avec un maire élu, choisi à tour de rôle dans chacun des quartiers, un Conseil de ville élu, comme aujourd'hui, un conseil toujours pris parmi les individualités les plus aptes à la gestion de la chose publique, un conseil où tous les intérêts sont représentés dans d'équitables proportions. En ces jours difficiles, constamment aux prises, en face d'une caisse vide, tantôt avec quelque envahisseur insatiable, tantôt avec le Duc lui-même — un pasteur de peuples qui tond ses brebis de près, — il est, ce Conseil d'autrefois, malin et très malin, voit venir l'adversaire, le tâte, le retourne, ne s'exécute que quand il n'est plus possible de tergiverser et finit tôt ou tard par se tirer d'affaire. Délibérant loin du public, l'homme de travail seul s'y montre; l'ère du politicien n'est pas encore venue. Peut-être a-t-il eu depuis, ce conseil, des orateurs plus brillants ou plus bruyants; il n'en a pas connu de plus judicieux, de plus pratiques, de plus préoccupés, en dehors de tout calcul équivoque, du sort des humbles et des déshérités. Il en a eu de moins adroits. Pour lui, l'adage *de minimis non curat prætor* n'existe pas, en temps normal. Rien ne lui échappe ; et, quand l'horloge de Notre-Dame vient à s'arrêter, il se transporte dans le clocher « pour voir lad. « horloge et ouyr l'horloger sur le fait de l'arrêt d'icelle. » Il a ses commissions spéciales, cette clef de voûte de l'administration, où le rapport, cette autre clef de voûte, est déjà en grand honneur, où nul n'est au-dessous de sa tâche, où chacun doit faire quelque chose, le peut faire et n'en est pas réduit à le faire faire par son voisin. Ses décisions, soumises comme celles de nos municipalités contemporaines au contrôle du pouvoir central, entraînent parfois les mêmes conflits que de nos jours. Voici les visites officielles et les compliments aigres-doux du Maire au Bailli ou à l'Intendant, — les préfets de ce temps-là. — Voici tous les services municipaux. Voici les finances, aussi sagement régies que jamais, et Dieu sait si,

par ces temps calamiteux, la prévoyance est nécessaire ! Voici, réparties proportionnellement aux forces de chacun, sous le contrôle de gouverneurs élus par la population, les taxes communales pour la voirie, pour les remparts, pour le guet, pour le logement des troupes, pour les pauvres. Voici, toujours élus, les officiers de la milice bourgeoise, les capitaines de quartiers, les portiers de la ville forte. Voici les emprunts mûrement négociés, les dettes éteintes dès qu'on le peut, les luttes sans fin du trésor communal contre les prétentions de la noblesse, du clergé et des couvents à esquiver tous les impôts. Voici la voirie « dont les prevostz du temps passé « avoient le regart et sollicitude, estoient et vacquoient en « personne accompaignies de leurs sergens et eswardeurs à « les faire remettre en estat... — Et de present n'y a nul qui « s'en entremette... », ajoute mélancoliquement le président Merlin, sans doute après s'être engagé jusqu'au nombril dans un des cloaques d'Entre-deux-Ponts en se rendant au bal du Trésorier de Barrois. — Et voici la question des Eaux. Elle date de 1465, la question des Eaux. A cette époque, c'est l'eau du Due. Chacun prend parti dans la controverse, les uns approuvant « pour ce que l'on paroy clairement estre possible la fontaine « faire courre au chastel... », les autres récriminant « pour ce « que aulcuns ont fort regretté la despense qui y a esté faicte, « disans que jamais ne vinroit à perfection, et les autres ale- « gans autres causes, chacun à son plaisir. » Et deux siècles durant la question des Eaux hante les nuits du Maire, du Conseil et du Fontainier de Bar, un fort important personnage. — Voici la halle, les marchés, les foires, sources intarissables de noises de quartier à quartier. Voici les règlements spéciaux aux divers marchands, le cours du blé relevé et affiché au greffe de la Prévôté, le poids et le prix du pain taxés en conséquence, les fraudes prévues et sévèrement punies. Voici, au fond du Tribel, les abattoirs étroitement surveillés ; et voici, perdus au pied des remparts, isolés sur ce chemin d'Entre-deux-Ponts que rempliront de bruit trois siècles plus tard les perpétuelles allées et venues et les conciliabules interminables des plantureuses boutiquières, les triperies et les étaux des

bouchers « effondrant les sangs et panses de bœufs » dans l'eau croupissante des fossés de ville, à la grande indignation du Maire et du Prévôt. Voici les viandes contrôlées, les mesures les plus vigilantes prises contre l'infection de la voie publique. Voici, au surplus, avec toutes les attributions qu'elle comporte, la police municipale sans cesse en éveil, dans les rues, dans les jardins, dans les champs, dans les vignes, dans les cabarets. Cette police, à laquelle il nous répugne toujours de prêter main-forte, quitte à l'implorer ensuite à tout propos et hors de propos, chacun s'honore d'y concourir. Voici les adjoints du Prévôt, bourgeois élus par leur quartier, assermentés au bailliage, informant, verbalisant, mettant la main au collet avec l'assistance des voisins quand il est nécessaire. Voici les eswardeurs, nommés encore à l'élection : marchands, médecins, apothicaires, maîtres-maçons, maîtres-charpentiers, ils deviennent selon leurs aptitudes et les besoins du moment agents-voyers, vétérinaires officiels, inspecteurs de la salubrité publique, font tout, sont partout, veillent à tout. A un degré inférieur voici des spécialistes, les chasse-coquins, à l'affût, dans les tavernes de la rue de Véel, de Couchot et de la Petite-Egypte de tout ce que la misère des campagnes jette dans les murs de Bar de mendiants, de vagabonds, de passagers d'allure équivoque, de voyageurs venus d'un lieu infecté de peste. Mais voici la peste elle-même. A Bar, elle est chez elle ; c'est l'hôte attendu tous les jours; tout est prêt pour le recevoir. Les Gravières, Polval, Parfondeval sont autant de maladreries. On promène la châsse de Saint Maxe, « patron de « hautes capacités spécifiques », a dit Bellot. C'est en vain : Saint Maxe ne traite qu'avec la pluie. *Ne sutor ultra crepidam.* Les nobles et les magistrats de la ville-haute murent les portes de leurs remparts; les chanoines se barricadent dans le château ; le curé de Notre-Dame bat en retraite, en excipant « qu'il n'est point obligé à soulager spirituellement les pesti- « férés (1) », et, dans cette ville où les clochers des églises et des chapelles trouent la nue de tous côtés, ces parias mour-

(1) Registre du Cons. de Ville, n° 5, f° 18, v°. Arch. de la Mairie.

raient sans une consolation, sans une prière, si quelques bourgeois, deux ou trois capucins du couvent des Clouyères ou des missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul envoyés de Paris n'allaient vaillamment s'enfermer au foyer du fléau. Du reste, à Bar, la charité est partout, hormis où l'on a coutume de l'entendre prêcher avec éclat. Seul, dans cette société dont chaque groupe a son côté sombre et son côté lumineux, ce clergé féodal est répugnant sans compensation. Avide, égoïste, riche de biens, pauvre de vertus, sans moralité, sans dignité, affolé devant la guerre, affolé devant la peste, indifférent aux souffrances des foules, il n'a ni la bienfaisance, peut-être trop réfléchie, ni le courage moral et matériel que notre clergé sait ne point marchander chaque fois que survient une calamité publique. Toujours quémandant, recevant de toutes mains, il donne le moins possible. Celui de Saint-Maxe ne donne jamais. Sa générosité se résume dans les libéralités inépuisables mais personnelles de Gilles de Trèves. Tout le bien fait aux indigents émane de dons particuliers, surtout de la prévoyance officielle. Une taille spéciale, la taille des pauvres, est levée même aux heures des plus noires misères. Tandis que, à l'abri de la complaisance ducale, chapitres et congrégations se dérobent à qui mieux mieux aux exigences de la loi commune, attribuer au clergé paroissial cette puissance oppressive que l'Eglise s'est longtemps arrogée serait, d'ailleurs, se tromper étrangement. Jamais il n'a filé plus doux. L'ingérence du pouvoir municipal dans ses actes temporels est journalière. Les quêtes de la paroisse, dont le produit va grossir le patrimoine des indigents, sont soumises au contrôle rigoureux de trois délégués de l'autorité communale. La cure doit à la cité les secours spirituels. La cité lui doit aide et protection. Le contrat est, d'ordinaire, observé de bonne foi. Le moindre empiètement de l'Eglise est réprimé aussitôt.

L'analyse à laquelle je viens de me laisser entraîner donne à peine un aperçu sommaire des ressources que présentent les documents contenus dans cette série de la collection Servais. Je n'ai parlé que de ceux relatifs à l'ancien régime. La période

révolutionnaire n'est pas moins curieusement représentée. Oui, le passé du Barrois, le passé de Bar est tout entier, je le redis encore, dans ces monceaux de pièces. La physionomie de cette ville, aujourd'hui muette et somnolente, jadis place de guerre et capitale, nous apparaît soudain dans toute son originalité. En feuilletant l'histoire de ce coin de terre toujours foulé et pressuré par ceux du dedans comme par ceux du dehors, cette histoire à chaque page de laquelle les exactions du souverain légitime ne cessent que pour laisser la place aux friponneries des généraux ennemis, où la question sans cesse ramenée est de savoir à quelle sauce le peuple préférera être mangé, on s'explique la devise, étrange et inquiétante au premier abord, inscrite sous les pensées et les barbeaux de l'écu de Bar — *plus penser que dire* — et l'on comprend ce caractère fait tout de calcul, de circonspection et de silence, jamais pressé, calme jusqu'à l'apathie, avec son flegme inaccessible aux boniments oratoires et aux promesses édulcorées des candidatures, d'où qu'elles viennent, avec son septicisme que rien ne saurait entamer. En remuant tous ces vestiges, nous vivons de la vie de cette ville ; tous ses organes fonctionnent sous nos yeux ; nous assistons à tout ce dont elle a été témoin ; nous percevons à notre tour les sensations qu'elle a éprouvées. Et partout, ce qui nous frappe c'est de voir, en face de l'omnipotence du pouvoir suzerain, éclore et grandir péniblement entre les murs de la cité les germes d'une indépendance que beaucoup ne soupçonnent pas. Cette autonomie communale, dont nous faisons à cette heure même, à tort ou à raison, le palladium de notre sagesse politique, la loi la proclame hautement. Entre temps, il est vrai, la force l'étrangle. Ce principe de l'élection, base de notre organisation actuelle, partout il domine, bien autrement généralisé encore que de nos jours ! Quiconque, dans la ville, détient une fraction de l'autorité, quiconque exerce un contrôle, quiconque manie une parcelle des deniers publics tient son mandat du suffrage de ses concitoyens et en use avec un zèle, un discernement, une loyauté incomparables. Partout on voit sourdre cette bourgeoisie qui fera Quatre-vingt-neuf et que renieront cent ans plus tard

d'arrière-petits-fils engraissés, infatués et qui ne la vaudront pas. En haut le despotisme, les calculs mesquins de l'intérêt personnel, l'étroitesse de vues et l'outrecuidance ; en bas, le bon sens, l'équité, la charité. C'est, dans l'acception élevée du terme, le règne de la démocratie, c'est-à-dire de la souveraineté du peuple intelligent et pensant, qu'il ne faut pas confondre avec la souveraineté des voyous. Et ce Bar d'autrefois serait, en vérité, une Salente idéale si une nuée grosse d'orages ne planait constamment au-dessus de cet horizon enchanteur : pas une garantie n'assure l'irrévocabilité de ces droits, le succès de ces revendications. Ces droits, dans le langage du temps, ne sont que des privilèges; ces revendications, on les appelle des doléances. Il y a des députés, mais qu'on n'écoute guère. La raison d'Etat, le besoin d'argent, l'intérêt de la noblesse ou du clergé, la supplique d'un couvent bien en cour, un caprice, un mot du Duc, peuvent restreindre, peuvent même anéantir l'effet de toutes ces libertés !

C'est en inventoriant ces richesses, dont il n'a pu utiliser qu'une bien faible portion, qu'on apprécie à sa véritable valeur la tâche que s'était tracée l'homme qui les a réunies. Devant ce travail, latent jusqu'alors et révélé tout à coup, on demeure interdit; on conçoit l'avortement de son entreprise ; on le voit semant en silence, semant à larges volées ce grain qui finira bien par lever et mûrir tôt ou tard ; et l'on rend à la mémoire de ce mort la justice que, vivant, il n'a point obtenue. Ces banales épithètes de « laborieux confrère » et de « savant confrère », si promptes à fleurir sur les lèvres des secrétaires de sociétés savantes, qu'ils soient perpétuels, quinquennaux ou simplement annaux, lui, il en a été digne. Dom Servais... ! Que de fois l'ai-je entendu appeler ainsi, avec une pointe de raillerie bienveillante ! Hé oui ! venu un siècle plus tôt, il l'eût été, Dom Servais. De ces Bénédictins, qui ont tant fait pour l'histoire de nos villes et de nos provinces, il avait tout, tout, jusqu'à leurs travers. Pour édifier de fond en comble le monument colossal qu'il nous laisse à peine ébauché, peut-être n'a-t-il manqué à ce fouilleur jeté dans les bureaux d'une préfecture, face à face avec la lutte

pour le pain de chaque jour, que la sécurité du lendemain sous le froc du moine, dans le loisir et le silence du cloître ? Il n'eût point dû, alors, fléchir de guerre lasse et se résoudre, dès le premier tournant du chemin, à concentrer tout ce qui lui restait d'énergie et de foi pour la réalisation de son vœu suprême : accroître à tout prix cette collection de matériaux commencée à l'époque où il croyait encore pouvoir en tirer parti lui-même, et la léguer à sa ville natale aussi riche que possible, consolé par avance de ses déboires à la pensée que d'autres plus jeunes, plus libres et plus heureux pourraient un jour mener jusqu'au bout le rêve au plus bel endroit duquel étaient venues le secouer deux réalités implacables — l'âge et la pauvreté.

Cette tâche, il faudrait la reprendre. Ces annales du Barrois, il faudrait tenter à nouveau de les tirer de l'oubli. A cette ville de Bar, seule en France aujourd'hui à ne point connaître le premier mot de son passé, il faudrait donner enfin son histoire, qu'elle le veuille ou non !

Avec la collection Servais, jointe aux quelques compilations vraiment utiles de Bellot, jusqu'ici enfouies au Musée et transportées récemment à notre Bibliothèque, se trouve dès maintenant centralisé à la portée des travailleurs un fonds de documents faciles à étudier. Non point que tout ce qu'il est essentiel de consulter s'y rencontre : pas plus que d'autres, M. Servais n'a eu le privilège de tout connaître et de tout réunir. De nouvelles et méticuleuses recherches soit dans nos archives départementales, soit ailleurs, s'imposeront à qui voudra rendre cet ensemble complet et définitif. Mais que peut être la besogne qu'il reste à accomplir près de celle déjà réalisée par les défricheurs venus avant nous ? Trêve aux œuvres encyclopédiques. Nous avons vu où elles conduisent. Assez de batailles rangées ; déployons-nous en tirailleurs. Il y a là mille sujets de monographies curieuses et instructives. Et si, d'aventure, un homme d'étude, de loisir et de finance restait encore parmi nous, que le spectacle de cette vie et de ces funérailles n'ait point découragé, il y a là pour lui un livre, surtout, et un bon livre à entreprendre. — « On n'a fait que

« l'histoire des rois, disait Voltaire, mais on n'a point fait « celle de la nation. Il semble que pendant quatorze siècles il « n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des « généraux. Mais nos mœurs, nos lois, nos coutumes, notre « esprit ne sont-ils donc rien ?... » — Et autre part : « Daniel « se crut un historien parce qu'il transcrivait des dates et des « récits de batailles où l'on n'entend rien. Il devait m'ap- « prendre les droits de la nation, les droits des principaux « corps de cette nation, ses lois, ses usages, ses mœurs, et « comment ils ont changé. » — Non, jamais, jamais encore une fois, M. Servais ne s'est cru *historien*. Et pourtant, bien que la clarté et la précision soient demeurées ses vertus dominantes, il a écrit un peu à la façon de Daniel, à la façon des Bénédictins, à la façon dont procèdent trop souvent les érudits de province, si réfractaires à ce principe qu'il n'est point indispensable d'être fastidieux pour parler du passé. Ce qu'il faudrait tenter, c'est le livre que M. Servais n'a pas su faire, un livre dégagé de toute érudition aride et répulsive ; un livre que chacun veuille et puisse lire, qui aille trouver le peuple de ce pays et, laissant de côté les arguties et les gloses, lui dise comment vivaient et se gouvernaient ses pères, lui retrace à larges traits ses origines et son histoire, les évolutions et les progrès de son état social et de ses libertés, jusqu'au jour où la Révolution est venue y mettre le sceau, avec la poussée lente, régulière et fatale de ce qui, étant juste et vrai, doit triompher à la fin ; un livre qui, en montrant au peuple d'où il est parti, lui permette de toiser du regard le chemin qu'il a parcouru.

Mais, avant tout, que ce livre, s'il ne doit pas contenir le style et l'esprit de Voltaire, soit, du moins, comme le livre de Montaigne, « un livre de bonne foi ». Qu'il rende à chacun ce qui lui est dû ; qu'il présente chacun sous son aspect véritable. De ces bourgeois dont la placidité cache, en face de l'ennemi, l'étoffe d'un administrateur et d'un diplomate, qu'il ne s'ingénie pas à tirer l'étoffe d'un héros. Qu'il nous montre ces gentilshommes égoïstes, iniques et brutaux avec tout l'odieux de leurs privilèges; mais, de ces privilèges, qu'il n'oublie pas le

plus impérieusement et le plus souvent revendiqué, celui dont Bugeaud a tracé la formule naïvement sublime : « ce sont tou-« jours les mêmes qui se font tuer. » Qu'il nous montre cette noblesse prosternée dans l'adoration de son Duc ; mais qu'il n'oublie pas qu'en ce temps-là et pour ces gens-là le Duc, c'est la Patrie !

Un dernier mot. — J'ai dit, au cours de cette notice sur le travailleur qui a personnifié dans notre ville l'étude de l'histoire locale, quel appui les sociétés savantes — puisqu'on les désigne sous ce titre prétentieux — avaient rencontré auprès de la monarchie de Juillet et auprès de l'Empire. Le gouvernement de la République exerce fidèlement, après en avoir étendu à maintes reprises la bienfaisante influence, les attributions tutélaires qu'il a trouvées dans l'héritage de ses prédécesseurs. A Paris, le Ministre de l'Instruction publique non content de réunir chaque année autour de lui ses pupilles, se tient avec elles en relations constantes. En province, au contraire, ces sociétés ne rencontrent guère que le dédain, sinon même une hostilité sourde, auprès des hommes dont les efforts spontanés et parfois la mission officielle tendent à l'accélération du progrès intellectuel et social. — « Vos coteries « académiques, répondent-ils volontiers à qui déplore devant « eux ces préventions, vos coteries académiques sont autant « de citadelles où s'embusquent, pour organiser furtivement « leur propagande, les plus irréconciliables adversaires du « progrès dont vous parlez. D'où partent, sinon de là, ces « perpétuels dithyrambes en l'honneur du passé ? Qu'avons-« nous besoin, nous autres, de sonder ce cadavre ? Cette « histoire d'un temps qui ne reviendra plus, — m'a-t-on dit « un jour en propres termes — qu'avons-nous besoin de « la connaître ? Nous marchons l'œil fixé sur l'avenir ! Nous « luttons ! Nous faisons de la politique, nous !... » — Je courbe ta tête sous l'ouragan, et ma pensée se reporte vers deux personnages entrés l'un et l'autre dans l'immortalité par deux voies différentes, l'instituteur Petdeloup, « homme sévère, « mais juste », et le kalife Omar, qui fit brûler la bibliothèque

d'Alexandrie, sous prétexte que l'existence du Koran faisait de tout livre antérieur une dangereuse superfluité.

Je doute que les menées ténébreuses des sociétés savantes soient de nature à compromettre le jeu paisible et régulier de nos institutions. J'ose même affirmer qu'il n'en est rien, et je sais à quoi m'en tenir, puisque je conspire avec elles. Cependant il y a un peu de vrai, je dois le reconnaître, dans la philippique que j'ai résumée tout à l'heure. — Tandis que l'étude de notre histoire générale a toujours été, dans ses manifestations les plus imposantes, l'œuvre de penseurs qui marchaient, eux aussi, l'œil fixé sur l'avenir, qui tous ont lutté, qui tous ont contribué puissamment à préparer ou à fonder ce qui est aujourd'hui, il semble qu'au fond de nos départements l'étude de nos annales particulières ait toujours été, et demeure, à de rares exceptions près, le monopole de fureteurs timorés et rebelles à toutes les réformes, quand ils ne végètent point hypnotisés dans leurs regrets stériles pour un ordre de choses à jamais rendu au néant. Ce passé, tour à tour grandiose et misérable, enchanteur et hideux, leur bienveillant optimisme en admire tout pêle-mêle, gloires et infamies. Parfois certains reculent, mais les plus sévères trouvent encore des trésors d'indulgence. Les moins scrupuleux se taisent et passent discrètement. Bien peu ont dit toute la vérité.

Aux adversaires dont j'ai parlé plus haut, je répondrai : n'accusez que vous-mêmes. Un champ était là, immense, indivis, ouvert. Vous l'avez laissé prendre. Ne vous étonnez qu'à demi si les agronomes qui l'ont détenu jusqu'à ce jour, gens infiniment moins jobards que vous vous plaisez à les dépeindre, l'ont cultivé pour la plupart à leur façon. Ces recherches de détail, parfois trop méticuleuses peut-être, vous les avez traitées de vétilles, oubliant que les grands faits s'éclairent par les petits, la vie des peuples par celle des provinces, des villes, des individus. Ces témoignages précieux, vous les avez qualifiés de vieilleries inutiles, oubliant la parole d'Augustin Thierry : « les sociétés humaines ne vivent pas uniquement dans le « présent ; il leur importe de savoir d'où elles viennent pour « qu'elles puissent voir où elles vont. » — « Vivre sur la terre

« qui nous a vus naître, a dit Cormenin, sans s'inquiéter ni de « ce qui nous a précédés, ni de ce qui doit nous suivre, c'est « vivre en brute, c'est dormir du sommeil du bœuf. Plus on « étudie son pays, plus on l'aime ! » Il est vraiment permis de penser que vous ne vous souciez guère du vôtre. Non, ni l'amour de la France moderne, ni le culte du progrès et de la liberté, ni le souci du bien public (1) ne s'atrophient dans le commerce de ces ombres ! J'en appelle à l'un des nôtres, à un homme dont le nom restera lié à l'histoire de l'érudition meusienne, à un homme qu'une mission bien plus haute encore est venue depuis distraire de ces études sans parvenir à les lui faire oublier, qui, lui aussi, a lutté plus que personne en des jours où il y avait une fière crânerie à le faire, et qui l'a payé de la proscription ! Croyez-moi, aidez-nous, au lieu de nous poursuivre de vos brocards. Dans ce champ, dont vous êtes les maîtres au même titre que qui que ce soit, jetez enfin à votre tour le coup d'œil du maître, et racontez à votre tour ce que vous aurez vu. L'évidence naît de la controverse. Nous avons pour devise le vieux cri du héraut d'armes : « laissez « aller les bons combattants ! » On parle librement chez nous, surtout si l'on sait s'y prendre. Vous luttez, dites-vous ? Les armes les plus puissantes pour la défense de votre cause et les plus redoutables aux détracteurs des idées dont vous êtes les champions, vous les trouverez là, sous vos mains, toutes prêtes, dans le tableau sincère et loyal de ce passé. Vous y puiserez aussi d'utiles enseignements. Vous faites, dites-vous, de la politique ? Eh bien, vous en ferez de bonne en venant à nous, comme y vint l'un des premiers autrefois l'homme simple et droit dont j'ai tenté de conserver le souvenir, c'est-à-dire avec la résolution formelle de parler sans haine et sans crainte, de chercher la vérité, la seule vérité, — mais aussi toute la vérité !

(1) M. Servais — j'allais omettre ce détail — fut conseiller municipal de Bar pendant cinq ans, de 1860 à 1865. M. Marchal remplit les mêmes fonctions pendant trente années consécutives.

# BIBLIOGRAPHIE

PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

## DES PUBLICATIONS DUES A M. SERVAIS (1)

1° **Annuaire de la Meuse pour l'année 1830.** — Bar-le-Duc, Choppin, 1830 ; 1 vol. in-18. — *Renseignements administratifs.* — *Notice sur les principales villes du département,* (*par M. Servais.*)

2° **Annuaire de la Meuse pour l'année 1833.** — Ibid. ; Choppin, 1833 ; 1 vol. in-18. — *Renseignements administratifs.*

3° **Annuaire de la Meuse pour l'année 1835.** — Ibid. ; Numa Rollin, 1835 ; 1 vol. in-18. — *Constitution géologique du département de la Meuse,* (*par M. Jules François, élève de l'Ecole polytechnique.*)

4° **Annuaire du département de la Meuse pour 1840.** — Ibid. ; N. Rollin, 1840 ; 1 vol. in-18. — *Ephémérides meusiennes ;* — *Tableau chronol. des Comtes et Ducs de Bar, depuis l'érection du Barrois en Comté jusqu'à sa réunion à la France,* (*M. Servais.*) — *Antiquités : fouilles à Naix,* (*par...?*)

5° **Annuaire historique, statistique et administratif du département de la Meuse pour 1844, par M. Servais fils.** — Ibid. ; Laguerre, 1844 ; 1 vol. in-18. — *Ephémérides meusiennes,* (*M. Servais*) ; — *Notice des objets trouvés dans les fouilles du Canal de la Marne au Rhin,* (*par...?*) — *Notice du Canal de la Marne au Rhin,* (*par...?*) — *Statistique du canton de Triaucourt,* (*M. le comte de Widranges.*)

(1) Cette liste, que je me suis borné à compléter sur quelques points de détail, a été dressée par l'un des plus intimes amis de M. Servais, M. Et. Gelly. Je dois, en outre, à M. Gelly, sur la vie d'un homme qu'il ne m'as pas été donné de connaître, nombre de renseignements qui ont été le point de départ de mes recherches personnelles. Dans les remerciements que je lui adresse une large part revient encore à MM. Ch. Godfroy, N. Paget, Pierre, Maxe-Werly, Emile Laguerre, de La Gabbe et Bonnabelle, dont les souvenirs sont venus plus d'une fois faciliter ma tâche.

— *Biographie du général Brouët et Notice sur quatre lettres inédites de Claude de Lorraine,* (*M. Servais.*) — *Notice nécrologique sur le Dr Champion,* (*M. Jules Baudin.*)

6° **Observations sur le monnayage des sires de Franquemont :** publiées dans la *Revue numismatique*, fasc. d'avril 1844.

7° **Annuaire historique, statistique et administratif du département de la Meuse pour 1845, avec cinq planches lithographiées, par M. V. Servais.** — Bar-le-Duc, Laguerre, 1845 ; 1 vol. in-18. — **Texte :** *Statistique du canton de Vaubecourt,* (*M. de Widranges.*) — *Ephémérides meusiennes,* (*M. Servais.*) — *Note sur le Canal de la Marne au Rhin,* (*... ?*) — *Note sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg,* (*... ?*) **Figures :** *Portrait de Nicolas Psaume, évêque de Verdun, Sceau de Jean de Nettancourt* (1490) ; *une médaille du musée de Bar,* dessins de M. Godfroy ; — *Portail de l'église de Rembercourt ; deux pierres tombales de cette église,* dessins de M. Oudet.

8° **Extraits historiques sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine, aux XIVe, XVe et XVIe siècles.** — Publiés dans les *Procès-verbaux du* 17e *Congrès scientifique de France* tenu à Nancy en 1850, et tirés à part en br. in-8° de 24 pp., Nancy, 1851.

9° **Recherches sur l'origine et la situation de l'enseignement public à Bar-le-Duc, pendant les XIVe XVe et XVIe siècles ;** — insérées dans l'*Echo de l'Est* du 24 mars 1855 et tirées à part en br. in-12 de 8 pages.

10° **Recherches sur l'exercice de la médecine dans la ville de Bar ;** — insérées dans l'*Echo* (vers 1856).

11° **Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du Duché de Bar sous le régne de Robert, duc de Bar.** — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 2 vol. in-8° avec figures ; tome Ier, 1866 ; t. II, 1867. — *Dessins de MM. de Bonnay, Cassey et Godfroy.*

12° **Rapport sur la translation des cendres des Princes de Bar et de Lorraine de la Collégiale de Saint-Maxe en celle de Saint-Pierre, sur l'état ancien de leurs tombeaux et la situation actuelle de ceux qui existent encore.** — Publié dans le premier fascicule (demeuré le seul) du *Bulletin de la Société du Musée de Bar-le-Duc.* — Ibid., N. Rollin, 1867 ; br. in-8° ; 32 pp.

13° **Notice historique sur l'Ordre de Saint-Hubert du Duché de Bar.** — Inséré dans la *Revue nobiliaire,* année 1868. — Paris, in-8°, 12 pp.

14° **Recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siécles.**

— Publiée dans les *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1871 ; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8°.

15° **Fragment des Annales historiques du Barrois, de 1411 à 1415**; publié dans les mêmes *Mémoires*, même année. (Suite de l'ouvrage catalogué sous le n° 11 de la présente note.)

16° **Suite des principaux évènements qui se sont produits dans le Barrois sous le règne d'Edouard III, duc de Bar, en l'année 1415.** — Publié dans les mêmes *Mémoires*, année 1872.

17° **Notice sur une monnaie inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar, découverte à Bar-le-Duc.** — Mêmes *Mémoires*, même année.

18° **Recherches historiques sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville, et donnée au Musée de Bar en 1850.** — Mêmes *Mémoires*, même année.

19° **Notice sur un don fait au Musée de Bar en 1871 et sur son auteur M. Mangin, de Fains.** — Mêmes *Mémoires*, même année.

20° **Annales historiques du Barrois : Règne du Cardinal de Bar, année 1420.** — Mêmes *Mémoires*, année 1873.

21° **Extrait d'un Rapport fait à la Société des Lettres... sur les fouilles entreprises en 1873 pour la construction de la route de la Ville-Haute de Bar.** — Mêmes *Mémoires*, année 1874.

22° **Annales historiques du Barrois : Règne de René Ier, année 1429.** — Mêmes *Mémoires*, année 1876.

23° **Recherches historiques et biographiques sur les Châtelains de Bar.** — Mêmes *Mémoires*, année 1877.

24° **Instructions données par le roi René, à Angers, en 1454, à la Chambre des Comptes de Bar.** — Mêmes *Mémoires*, année 1878.

25° **Note sur M. L.-C. Bouillard, de Laimont.** — Mêmes *Mémoires*, même année. — A été tiré à part.

26° **Nouvelles recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.** — Mêmes *Mémoires*, année 1879.

27° **Notice sur Jean Errard de Bar-le-Duc, ingénieur du roi Henri IV.** — Mêmes *Mémoires*, année 1884.

Cette liste bibliographique comprend uniquement les travaux de M. Servais qui ont été édités. Quelques ébauches, qu'il se proposait vraisemblablement de transformer à la longue en notices définitives, se rencontrent dans ses papiers, mais à l'état tellement rudimentaire qu'elles ne sauraient être livrées à la publicité sans avoir été laborieusement complétées et remaniées de fond en comble. Deux manuscrits seulement

étaient prêts pour l'impression : l'un est une Note sur des recueils d'éphémérides barisiennes relatives au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles et consignées par deux bourgeois de notre ville, N. de Bar et Hubert de Vendières. Elle a été lue à la Société des Lettres dans la séance du 4 octobre 1876. L'autre est une Notice sur le domaine de Jeand'heurs, autrefois abbaye de l'Ordre des Prémontrés. Notre laborieux confrère, M. Alfred Jacob, se propose de la faire paraître en tête de la publication qu'il prépare du Cartulaire de l'Abbaye de Jeand'heurs.

# NÉCROLOGIE

## M. LE COLONEL CHEVALIER DE SAILLY

La mort de M. le colonel de Sailly est une perte irréparable pour la Société.

C'était un militaire doublé d'un savant.

Né en 1820 à Arras, M. de Sailly, élève de l'Ecole polytechnique, débutait en 1842 dans l'arme de l'artillerie.

En 1851, comme capitaine, il prenait part à la guerre de Crimée. A la bataille de Tracktir, il inscrivait sur ses états de services une note glorieuse. Il avait non-seulement sauvé sa batterie entourée par l'ennemi, mais par son courage avait contribué à une reprise d'offensive vigoureuse. Grièvement blessé, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

En 1859, avec le même grade, il fait la campagne d'Italie.

En 1870, nous le retrouvons chef d'escadrons, officier de la Légion d'honneur à l'Ecole d'application de Metz.

La capitulation de cette place, qui était devenue sa patrie d'élection, le jette prisonnier en Allemagne, doublement courbé sous le revers de la patrie et cruellement atteint dans sa vie de famille.

Son fils aîné, sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1869, comme sous-lieutenant au 44e de ligne, était tombé frappé à mort le 18 août 1870, sur le champ de bataille de Saint-Privat.

Après la paix M. de Sailly devient colonel et commandeur de la Légion d'honneur. Directeur à Reims, il concourt à l'armement d'une partie de notre frontière de l'Est.

Enfin, admis à la retraite après une carrière militaire bien remplie, il continue les intéressants travaux historiques qui l'avaient occupé pendant toute sa vie et que la mort vint brusquement interrompre le 14 octobre 1884.

M. le colonel de Sailly est l'auteur de remarquables notices sur notre pays lorrain.

Il a publié entre autres :

*Notice historique sur la Maison de la Tour en Woëvre*, 1851;

*Deux excursions dans le Barrois Mosellan*, 1868 *et* 1869;

*Ancienne paroisse et cure de Coinville*, 1882;

*Notice sur les Malavillers*, 1882.

M. de Sailly a collaboré en outre dans un grand nombre de recueils périodiques de la région lorraine.

Dans tous ces écrits, le colonel de Sailly se distingue par un style clair, simple, et une fidélité historique dont il se faisait orgueil à bien juste titre.

BERGEZ,

Chef de bataillon au 94e d'infanterie, Membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

# LISTE DES MEMBRES

DE

# LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

## Composition du Bureau pour l'année 1885.

*Président*..... M. Langrognet, ✲, I P ❦ ;
*Président honoraire*.... M. Poincaré, ✲, A ❦,
*Vice-présidents*..... M. Maxe-Werly, A ❦ ;
M. Konarski ;
*Secrétaire*..... M. Alfred Jacob ;
*Secrétaire adjoint*..... M. Charles Royer ;
*Bibliothécaire*..... M. Lallemand ;
*Trésorier*..... M. Bonnabelle, A ❦, rue Néve, 37.

*Commission de publication*..... M. Bécourt ;
M. Berteaux, I P ❦ ;
M. Dannreuther.

## Membres honoraires.

Carriot, ✲ I P ❦, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, A ❦, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Masure, ✲, I P ❦, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

## Membres titulaires.

Date de la réception.

ADAMISTRE, G., conducteur des ponts et chaussées de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur du canal de la Marne au Rhin, rue des Romains, 75..... 2 mai 1883.

BALA, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18..... fondateur.

BÉCOURT, Eugène, professeur d'Histoire au Lycée, 6, rue Exelmans..... 4 mai 1881.

BERGEZ, ✻, chef de bataillon au 94e d'infanterie, membre-professeur de la Société topographique de France..... anc. corresp.

BERTEAUX, I P ⚜, inspecteur primaire, rue du Bourg, 30..... 6 octobre 1880.

BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de Turin, à Paris. fondateur.

BONNABELLE, A ⚜, rue Nève, 37..... fondateur.

BUVIGNIER, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris..... 3 déc. 1884.

COLLIN, Charles, A ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, quai de la Rochelle, 48..... fondateur.

COLLINET, A ⚜, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55..... 2 nov. 1881.

DANNREUTHER, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61..... 4 mai 1881.

DEVELLE, Edmond, membre du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145..... 4 mai 1870.

DIDELOT, Charles, G O ✻, vice-amiral, rue de la Rampe, 19, à Brest..... 6 juin 1883.

DUBREUIL, Léon, procureur de la République près le tribunal civil de Bar-le-Duc, rue de la Gare, 8..... 7 février 1883.

DURAND, professeur de Seconde au Lycée, rue du Tribel..... 3 déc. 1885.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27..... 6 avril 1881.

Date de la réception.

FLORENTIN, ancien professeur, rue du Four, 64. — fondateur.

GERMAIN, Léon, membre de la Société d'Archéologie Lorraine et de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy, rue Héré, 26..... — 5 mars 1884.

GESNOT, Prosper, professeur de Mathématiques au Lycée, rue de la Municipalité, 20. — 7 mai 1884.

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Fains, près Bar-le-Duc. — 1er fév. 1882.

JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21..... — 1er juillet 1874.

KONARSKI, Wlodimir, conseiller de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12.... — 2 nov. 1881.

LACORDAIRE, A ⚘, négociant à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne)..... — 6 mai 1885.

LA GABBE, Charles-François DE, rue des Ducs-de-Bar, 37 ..... — 2 avril 1884.

LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves..... — 4 mai 1870.

LANGROGNET, ✲, I P ⚘, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5..... — 6 octobre 1880.

LEMARQUIS, professeur d'Anglais au Lycée, rue de la Banque, 47..... — 6 janvier 1884.

LEMOINE, Gustave, libraire, rue du Cygne.... — 7 janvier 1885.

L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de première instance de Charleville (Ardennes). — 7 janv. 1885.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..... — 3 sept. 1884.

MARÉCHAL, L.-E., O ✲, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Chavée, 4..... — 5 mars 1873.

MASSÉ, ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place du Château..... — 4 avril 1883.

MAXE-WERLY, A ⚘, associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris. — 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47..... — 7 mai 1884.

Date de la réception.

MERMILLOD, Francisque, garde-mines de la Meuse, rue du Bourg, 48..... 2 avril 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, en son château de Nettancourt..... 3 sept. 1884.

OUDINOT, Pierre-Jules, professeur de Troisième au Lycée, rue de Véel, 12..... 9 janv. 1885.

PAGET, Nicolas, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18..... 1er février 1884.

PANGE, comte Maurice DE, rue de l'Université, 98, Paris..... 4 juillet 1883.

PHILIPONA, imprimeur, rue de la Banque, 36.. 5 janvier 1881.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne)..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Melun (Seine-et-Marne).... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1884.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 14..... 5 mars 1879.

ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57..... 3 avril 1878.

SAILLY, Henri DE, capitaine au 19e régiment de dragons, à Saint-Etienne (Loire)..... 3 déc. 1884.

VASSINHAC, Ferdinand DE, marquis D'IMÉCOURT, à Louppy-sur-Loison..... 4 juillet 1883.

VASSINHAC, Stanislas DE, comte D'IMÉCOURT, à Inor..... 4 juillet 1883.

**Membres correspondants** (1).

ABEL, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18..... 3 janvier 1877.

BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ✻, secrétaire de l'ancien comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris. 5 août 1883.

*BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1872.

(1) Les noms précédés d'une astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

Date de la réception.

BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87. 2 juin 1875.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39.. 3 avril 1883.

BEURGES, le comte Gaston DE, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt ..... 7 juillet 1875.

BONVALOT ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris..... 6 déc. 1882.

BOULANGER (E.), O ✻, docteur en droit, directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris. 2 février 1876.

BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Mos.). 3 avril 1878.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 105..... 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Malaquais, 15, à Paris..... 6 juillet 1881.

CHANTEAU (Maurice DE), avocat, au château de Peyrieux, par Belley (Ain)..... 6 sept. 1882.

CHAPELLIER, I P ⚜, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy..... 1er sept. 1875.

* CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue Nève, 22, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

CHAUDÉ, l'abbé, curé de Vaujours (Seine-et-Oise)..... 6 octobre 1881.

* CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains..... 4 juillet 1883.

CIMOCHOWSKI, Albert, A ⚜, homme de lettres, rue de Rennes, 149, à Paris..... 4 avril 1883.

CLESSE, A ⚜, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, à Conflans..... 6 nov. 1872.

COLIN, conservateur des forêts en retraite, à Ligny-en-Barrois..... 7 juillet 1880.

COLLIGNON, Albert, I P ⚜, professeur de rhétorique au lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*..... fondateur.

COLLIN, Henri, médecin-major au 94e d'infanterie ..... 5 déc. 1883.

Date de la réception.

DAGUIN, A ⚜, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de plusieurs Sociétés savantes, 140, rue de la Pompe, à Paris.... 1er oct. 1879.

DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)..... 4 mai 1870.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris..... 6 juillet 1881.

DÉMOGET, Charles, ✠, chevalier de S.-Sylv., ingénieur civil, architecte municipal, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... fondateur.

* DENNERY, A ⚜, capitaine adjudant-major, détaché à l'état-major général du 6e corps, rue de l'Abbé-Bacquey, 3, à Châlons-s.-Marne.. 5 sept. 1883.

DES ROBERT, ancien conseiller d'arrondissement, à Nancy, 1, villa de la Pépinière..... 3 janvier 1883.

DESSEILLES, propriétaire à Avioth, par Montmédy..... 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... 4 avril 1883.

DUMONT, l'abbé, curé de Saudrupt..... 6 octobre 1881.

DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc..... 3 janvier 1877.

ENARD, l'abbé, curé des Kœurs, par Sampigny. 5 mars 1879.

FORGET, Jules, garde-général des forêts, à Sainte-Ménehould (Marne).. ..... 3 sept. 1884.

FOUROT, l'abbé, chanoine honoraire de Langres, professeur de Rhétorique à l'école libre de Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 7 mai 1873.

GABRIEL, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun..... 5 août 1874.

GAYOT, docteur en médecine, à Ancerville.... 6 juin 1883.

GÉMINEL, docteur en médecine, à Ligny-en-Barrois..... 6 déc. 1882.

* GEORGES, l'abbé Charles, curé de Brizeaux... 6 juin 1883.

* GILLOT, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc. 3 mai 1876.

GOUJON, avoué, à Montmédy..... 8 janvier 1879.

HAMONVILLE, le comte Louis D', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle) ..... 4 juin 1873.

Date de la réception.

HAUTOY (DU), chaussée de Doullens, 45, à Amiens (Somme)..... 2 juillet 1884.

HEIM, Emile, professeur et littérateur au collège Notre-Dame, place Verte, à Valenciennes (Nord)..... 2 avril 1884.

HÉBERT, l'abbé Marcel, chargé des conférences de philosophie à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris..... 5 nov. 1884.

HENRION, Alexandre, A ❦, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie, au Lycée d'Evreux, 3, rue de l'Echiquier..... 5 juillet 1882.

* HONORÉ, Ernest, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..... 3 août 1881.

HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc..... fondateur.

JEANJEAN, A ❦, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)..... fondateur.

JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay.. 1er août 1871.

JOUBERT, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)..... 6 février 1884.

LABOURASSE, A ❦, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube)..... 6 juillet 1870.

LACOUR, l'abbé, curé de Boviolles, par Ligny. 2 juin 1880.

LAGUERRE, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc. 3 octobre 1883.

LAHAUT, DE, directeur des contributions directes en retraite, à Verdun-sur-Meuse.... 7 août 1872.

LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar. 7 août 1872.

LAVOCAT, professeur au Lycée de Saint-Quentin (Aisne)..... 3 nov. 1883.

LE BEUF, Charles, archéologue, commissaire de police, à Verdun..... 3 sept. 1884.

LECHEVALLIER, ✲, directeur des postes et des télégraphes, à Melun (Seine-et-Marne)..... 7 octobre 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.... 6 déc. 1876.

Date de la réception.

LEMAIRE, Auguste, ✲, ancien professeur de Rhétorique, à Paris, résidant à Triaucourt. 2 août 1871.

* LEMOINE, instituteur primaire, à Beauzée... 7 nov. 1883.

LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)..... 4 mai 1881.

LESEURE, instituteur primaire, à Châtillon-sous-les-Côtes, par Etain..... 3 octobre 1883.

LESCUYER, F., naturaliste, à Saint-Dizier (Hte-Marne)..... 1er juillet 1874.

L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel..... 5 avril 1882.

LOMBARD, A ❀, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

* MANGIN, l'abbé, supérieur du petit séminaire, à Verdun..... 1er déc. 1880.

MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..... 2 février 1881.

MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Haute-Marne)..... 4 mai 1870.

MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

MICHEL, l'abbé, curé de Consancelles, par Cousances..... 6 janvier 1875.

MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny. 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ❀, receveur des finances, à Carpentras (Vaucluse)..... 8 nov. 1871.

* MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1874.

MUNEREL, Gustave, juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

* PÉROCHE, directeur des contributions indirectes, à Lille (Nord)..... 7 janvier 1874.

* PERSENOT, l'abbé, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt..... 2 nov. 1881.

PIERROT, Philogène, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy ..... 6 déc. 1871.

PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs... 5 juillet 1882.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun..... 4 juin 1873.

POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon... 7 janvier 1885.

Date de la réception

POINCARÉ, ✲, A ✪, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, carrefour de l'Odéon, 4..... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, avocat, docteur en droit, carrefour de l'Odéon, 4..... 5 nov. 1884.

QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy..... 2 juillet 1884.

RÉMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, rue Clovis, 50, à Reims..... 2 août 1871.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28..... 5 janvier 1881.

ROBERT, C ✲, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intendant général inspecteur en retraite, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 25..... 3 mars 1875.

ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, curé de Foameix..... 3 sept. 1884.

ROYER, E., membre de la Société géologique de France et d'autres Sociétés savantes, à Bologne (Haute-Marne)..... 6 octobre 1875.

* SAILLIET, Pierre-Victor, ✲, agent-voyer en chef honoraire, rue du Four, 64..... 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25. 6 mai 1885.

SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

SIMON, l'abbé Prosper, curé de Boncourt et Pont-sur-Meuse..... 3 sept. 1884.

SMYTTÈRE, DE, I P ✪, docteur en médecine, ancien directeur de l'asile d'aliénés de Fains, à Lille, boulevard de la Liberté, 58.. 2 mai 1877.

SOUHAUT, l'abbé, curé-doyen de Ligny..... 6 sept. 1882.

THEURIET, André, ✲, homme de lettres, rédacteur au ministère des Finances, à Paris, rue Bonaparte, 30..... 4 octobre 1871.

THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun..... 3 août 1870.

THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny..... 2 août 1882.

Date de la réception.

VARIN, Paul, président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

* VAUTTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt..... 3 janvier 1883.

VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..... 3 avril 1878.

WIENER, Lucien, conservateur du Musée historique lorrain, à Nancy, rue de la Ravinelle, 28..... 3 octobre 1883.

* YUNG, Alfred, A ✠, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Evêché..... 5 janvier 1881.

## NÉCROLOGE

### La Société a perdu en 1884

*Membre titulaire :*

THOMAS, Edouard, professeur de musique, décédé à Bar-le-Duc, le 9 novembre 1884.

*Membres correspondants :*

DEBLAYE, l'abbé I. F., décédé à Poussay, le 19 février 1884.

PIROUX, Joseph, créateur de l'Institution des sourds-muets de Nancy, décédé en cette ville, le 26 juillet 1884.

BAILLOT, vice-président honoraire, décédé à Bar-le-Duc, le 17 septembre 1884.

SAILLY (le chevalier de), colonel hors du service, décédé à Paris, le 14 octobre 1884.

BASTIEN-LEPAGE, Jules, artiste peintre, décédé à Paris, le 10 décembre 1884.

# SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).

Académie de Caen (Calvados).

Académie de Dijon (Côte-d'Or).

Académie de Lyon (Rhône).

Académie de Metz (Alsace-Lorraine).

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).

Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Académie du Gard, à Nîmes.

Comité archéologique de Senlis (Oise).

Musée Guimet (le), à Lyon (Rhône). — M. Milloué, directeur.

Société Académique d'Amiens (Somme).

Société Académique de Béziers (Hérault).

Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Société Académique de Laon (Aisne).

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.

Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).

Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).

Société Académique du Var, à Toulon.

Société Archéologique de Beauvais (Oise).

Société Archéologique de Constantine (Algérie).

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.

Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Etudes scientifiques de Draguignan (Var).

Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).

Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).

Société des Lettres, Sciences, Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Sociétés des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.

Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).

Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).

Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).

Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).

Société Philomathique de Verdun (Meuse).

Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).

Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

### Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).

Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.

Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).

Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.

**Envoi aux Bibliothèques.**

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque des archives départementales de la préfecture de la Meuse.

Bibliothèque de la section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages

EXTRAITS DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX pour l'année 1884..... V


## MÉMOIRES


MM.

M[is] DE PIMODAN.. — Poésies : Inutiles regrets..... 3
A un conscrit..... 5
La chanson de l'épousée.. 8

L. MAXE-WERLY. — Etude du tracé de la Chaussée romaine entre Ariola et Fines... 11

E. BÉCOURT..... — Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne aux Etats généraux de 1789..... 47

A. COLLIGNON.... — Une visite du comte de Bismarck au lycée de Bar-le-Duc..... 87

LÉON GERMAIN... — La famille des Richier d'après les travaux les plus récents..... 93

L. MAXE-WERLY. — Note sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois.. 121

L. MAXE-WERLY. — Etude sur les bornes anciennes et examen des monuments mégalithiques du Barrois..... 131

Pages.

H. DANNREUTHER. — Pierre Jénin de Jametz et son almanach astronomique pour l'an MDCIX..... 143

CL. BONNABELLE.. — Notes sur Condé-en-Barrois..... 149

J. COLIN..... — Description bibliographique des factums, mémoires, placets, arrêts, lettres patentes, etc., qui font partie de la bibliothèque de Saint-Mihiel et concernent la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés.. 175

LE MERCIER DE MORIÈRE..... — Note sur la date du décès de Thiébaut II comte de Bar et sur l'une de ses filles fiancée à Albert de Halsbourg..... 231

W. KONARSKI.... — Notice sur N.-V. Servais..... 235

BERGEZ..... — Nécrologie : M. le colonel chevalier de Sailly..... 317

*
* *

LISTE DES MEMBRES de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc :

Composition du Bureau pour l'année 1885..... 319
Membres honoraires..... 319
Membres titulaires..... 320
Membres correspondants..... 322
Nécrologe..... 328

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... 329

Bar-le-Duc — Typ. L. PHILIPONA et Cie — 1276

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

DEUXIÈME SÉRIE

V.

# MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

# DES LETTRES,

## SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

BAR-LE-DUC
IMPRIMERIE SCHORDERET ET Cie

1886.

Les réunions de la Société ont lieu à l'hôtel-de-ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

# EXTRAITS DU REGISTRE

# DES PROCÈS-VERBAUX

## POUR L'ANNÉE 1885.

### Séance du 7 janvier.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DUBREUIL, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MERCERON et l'abbé PLAUCHE.

S'excuse par lettre M. Collinet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Correspondance.** — Lettres de remerciements de M. Ch. Buvignier et de M. le comte de Pimodan, nouvellement élus.

Lettre de M. Vauttrin, appelé à une autre résidence, et sollicitant l'échange de sa qualité de membre titulaire contre celle de membre correspondant.

Lettre d'invitation par la Section meusienne de la Société de géographie de l'Est, à la conférence que doit faire le 20, à Bar-le-Duc, M. Debidour, professeur d'histoire à la faculté de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Mélanges d'ornithologie*, par M. F. Lescuyer, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

2° *Un livre de liturgie du XV^e^ siècle ayant appartenu au*

*château de Gombervaux*, par J. Favier et L. Le Mercier de Morière. — Brochure in-8° de 11 pages offerte par M. Le Mercier de Morière, membre correspondant.

3° *Journal de Montmédy*, mois de décembre 1884.

**Lectures.** — M. Dannreuther lit la fin de son travail sur l'Église réformée de Nettancourt (1571-1685).

M. Konarski lit ensuite une importante partie de sa notice sur notre savant et regretté confrère, M. Victor Servais.

Cette lecture est suivie de celle des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour; et la séance se termine par le scrutin réglementaire, en conséquence duquel MM. Oudinot, Lemoine et de l'Escale sont proclamés membres titulaires, et M. l'abbé Pognon, membre correspondant.

## Séance du 4 février.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. DANNREUTHER, KONARSKI et ROYER.

Assistent également à la séance MM. Chaussinand et Demoget, membres correspondants.

S'excusent par lettres MM. de La Gabbe et Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

**Correspondance.** — Circulaire du directeur des Beaux-Arts relative à la 9e réunion des délégués des sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne du 7 au 11 avril 1885.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Journal de Montmédy.*

2° *Actes de la Société linéenne de Bordeaux*, vol. 37, 4e série, tome VII. — In-8°, 408 pages.

3° *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 26e volume. — In-12, 400 pages.

4° *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 5e volume, 3e fascicule.

5° *Revue des travaux scientifiques*, tome IV, nos 9 et 10.

6° *Le voyage du Bon Duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en* 1543, par Edmond du Boullay.

**Lectures.** — M. Bécourt donne lecture de deux travaux de M. Ch. Abel, membre correspondant, intitulés :

1° *Recherches inédites sur les Francs Ripuaires dans un poème latin du Xe siècle.*

2° *Notice sur un plan inédit de Montmédy au XVIe siècle.*

Puis, M. Royer lit un compte rendu des mémoires de

l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, année 1880, par M. Arthur Benoît, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 4 mars.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, JACOB, DE LA GABBE, LEMOINE, OUDINOT et l'abbé PLAUCHE.

Assiste également à la séance M. le Dr Chaussinand, membre correspondant.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Oudinot, professeur au Lycée, nouvellement élu membre titulaire.

**Correspondance.** — Circulaire ministérielle relative à la 23e réunion des sociétés savantes à la Sorbonne du 7 au 10 avril prochain. — Est délégué pour représenter la Société à cette réunion, M. L. Maxe-Werly, vice-président de la Société.

Lettres de nos collègues, MM. Ch. Buvignier et L. Maxe-Werly, rendant compte de leurs démarches dans le but de faire attribuer au musée de Bar-le-Duc la stèle et les autres objets antiques découverts, vers le milieu de 1884, sur le territoire de Naix-aux-Forges, dans les travaux opérés pour l'établissement de la seconde voie de la ligne de Nançois-le-Petit à Gondrecourt.

Lettre de M. le Ministre des travaux publics à M. le Préfet de la Meuse au sujet de la question qui précède, et sur laquelle M. le Préfet avait bien voulu appeler d'une façon toute particulière la bienveillante attention de l'autorité compétente.

Lettre de M. Collignon, adressant, en même temps qu'une plaquette dont il fait hommage à la Société, quelques pages sur une visite faite par M. de Bismarck, en août 1870, au Lycée de Bar-le-Duc.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Deux lettres inédites de Voltaire*, par M. Collignon, professeur de rhétorique au lycée de Nancy. — Nancy, Berger-Levrault, 1885. — In-12 de 25 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

2° *Benjamin Franklin, ou la perfection morale*, par M. Alexandre Martin, inspecteur d'Académie. — Br. de 24 p. — Hommage de l'auteur.

3° *Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze*, par M. Fer-

dinand des Robert. — Grand in-8° avec pl., 60 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

4° *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel*, 1549-1856, par M. L. Germain. — In-8° de 54 pages. Extrait du t. XIII de nos Mémoires, 1884. — Hommage de l'auteur.

5° *Répertoire des travaux historiques;* tome II, 2e fasc. Supplément, et index.

6° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.* section d'archéologie. 4e fasc. de l'année 1884.

7° *Bulletin de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.* — Nos 26, 27 et 28.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1884, 4e fasc.

9° *Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1884. -- In-8° de 620 p.

10° *Revue de l'histoire des religions*, année 1884. Fascicules 2 et 3.

En raison de l'absence du bibliothécaire empêché, par l'état de sa santé, d'assister à la séance, la discussion des différentes propositions relatives à quelques détails de service concernant la bibliothèque est ajournée à la prochaine réunion.

**Lectures.** — M. Dannreuther lit une analyse de l'intéressant et savant travail de M. Bonnardot, « *La langue lorraine, d'après le psautier de Metz* », texte du XIVe siècle.

Cette lecture est suivie de celle des deux notices de notre confrère, M. l'abbé Fourot, sur les familles Aubry, d'Osches, et Claudot, de Robert-Espagne.

Enfin la séance se termine par la communication de M. Collignon : « Une visite du comte de Bismarck au lycée de Bar-le-Duc, 26 août 1870 », que l'assemblée écoute avec non moins de plaisir que d'intérêt, et dont elle s'empresse de voter à l'unanimité l'insertion dans le prochain volume de ses Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 1er avril.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BERTEAUX, COLLIN, FISTIÉ, GIRAUD, KONARSKI, LALLEMAND, DE LA GABBE, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

Assiste également à la séance, M. Demoget, membre correspondant.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle, Dannreuther et Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentation.** — MM. Langrognet et Jacob présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. René Saint-Joire, avocat près la Cour d'appel de Nancy.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.* — Troisième série, t. XII, 1884. — In-8° de x-460 pages.

2° *Revue des travaux scientifiques*, tome IV, n° II.

3° *Journal de Montmédy.*

**Lectures.** — M. Konarski lit une communication de M. Léon Germain, intitulée « *Ligier Richier et le rétable d'Hattonchâtel.* » L'auteur doute que ce monument soit l'œuvre de Ligier ; les initiales gravées de chaque côté des armoiries ne désignent pas le sculpteur Claude Richier, mais le donateur. Or, ce donateur, dont on ignore le nom, est l'ecclésiastique agenouillé devant le prélat représenté debout, lequel n'est ni l'évêque contemporain de Verdun, ni l'abbé de Saint-Michel, ni saint Maur, mais bien *son propre patron.* Les armoiries *non timbrées* ne peuvent appartenir au capitaine d'Hattonchâtel, René de Guelfk ; elles se rapportent évidemment au donateur et indiquent en outre son état ecclésiastique par la couronne de fleurs qui entoure l'écu, à l'exclusion de tout autre ornement extérieur.

M. Demoget fait part à la Société de la véritable surprise qu'il a éprouvée en remarquant que, sur les plans de la ville, la plupart des façades de nos vieilles maisons historiques se trouvent frappées d'alignement et cela même dans les rues qui ont plus que leur largeur réglementaire. Il demande à la Société de faire les démarches nécessaires pour obtenir la modification de ces alignements véritablement regrettables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 6 mai.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LEMARQUIS, OUDINOT et l'abbé PLAUCHE.

Se font excuser MM. Dannreuther et Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentation.** — MM. Jacob et Konarski présentent comme membre titulaire M. Lacordaire, officier d'académie, négociant à Bourbonne-les-Bains, et M. René Saint-Joire, avocat à Nancy.

**Correspondance.** — Lettre de M. L. Maxe-Werly, en date du 24 avril 1885, rendant compte de l'heureux résultat de ses démarches auprès du ministère de l'Instruction publique afin d'obtenir, pour la Société, une subvention destinée à faire des fouilles sur l'emplacement de l'antique *Nasium*, tant en 1885 qu'en 1886.

Lettre de M. Dannreuther, offrant, de la part de M. Maxe-Werly, une reproduction héliographique des 4 médailles gravées par Jean Richier (planche IX de la *Revue numismatique* 1885). Ces médaillons, découverts par M. Rondot au cabinet des médailles de Berlin, ont, en dehors de leur valeur artistique, une véritable importance pour la biographie des Richier dont elles fixent plusieurs dates jusqu'ici incertaines, concernant les personnages ci-dessous :

1° Gérard Richier, fils et collaborateur de Ligier.

2° Marguerite Grollot ou Grœllot, de Saint-Mihiel, sa femme.

3° Claude de La Cloche, orfèvre messin, de qui Jean Richier épousa la fille Judith.

4° Barbe Hayotte, belle-mère de l'artiste, et, probablement aussi, d'origine Saint-Mihiéloise.

Lettre de M. Broquette, conducteur des ponts et chaussées, transmettant deux notices de notre ancien et savant président, M. Antony Poincaré.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Fibule et collier en or trouvés à Totainville* (Vosges), par M. Maxe-Werly. — Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* — In-8° de 10 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Relation entre la déclinaison lunaire et la latitude moyenne des points de départ des alizés.* — Copie de la lettre

adressée, le 10 avril 1885, à l'Académie des Sciences, par M. A. Poincaré. — Hommage de l'auteur.

3° *Tableau synoptique des positions du soleil et de la lune et de la latitude moyenne des points de départ des alizés boréaux*, du 4 décembre 1879 au 29 février 1880. — Autre communication à l'Académie des Sciences, en date du 7 avril 1885, par le précédent. — Hommage de l'auteur.

4° *Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Liste des membres du comité, des correspondants du ministère, des sociétés savantes, etc. — In-8° ; 1885.

5° *Bulletin des travaux historiques.* — Section d'histoire et de philologie, fascicules 3 et 4. — In-8°; 1884.

6° *Bulletin des travaux historiques.* — Section des sciences économiques et sociales. — In-8° ; 1884.

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 4e trimestre 1884.

8° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.* — 5e volume, 4e livr., avril 1885. — In-8°.

9° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* — Tome XXXVIII. 1884. — In-8°.

10° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.* — 12e volume ; 1884.

11° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ;* 1884. — In-8°.

12° *Revue de l'histoire des religions ;* fascicule de janvier-février 1885.

13° *Journal de Montmédy*, avril 1885.

**Lectures**. — M. Jacob lit une note de M. L. Germain, intitulée : « *La chapelle de dom Loupvent et les Richier.* » L'auteur réunit, pour la première fois, différents textes se rapportant à cette chapelle, érigée dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Michel pour rappeler un pèlerinage en Terre-Sainte accompli en 1531. — Elle était ornée de sculptures que notre savant confrère, M. l'abbé Souhaut, attribue aux Richier ; cependant M. Dumont affirme avec des détails précis qu'elle fut construite par Pierre La Clausse et décorée par Cuny Bertin. Elevée en 1539, elle ne fut dédiée que sous l'épiscopat de Nicolas Psaume, c'est-à-dire après 1548.

Cette lecture avait été précédée de celle du rapport de M. Bœswilwald, inséré au bulletin du Comité des travaux historiques (pp. 139-141) sur une communication de M. L. Maxe-Werly sur diverses antiquités découvertes à Naix en 1884, et concluant à l'attribution au musée de Bar-le-Duc de ces intéressants monuments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 3 juin.

*Présidence de M.* BERTEAUX, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, LEMARQUIS, l'abbé PLAUCHE.

Assistent également à la séance MM. Chaussinand et Saillet, membres correspondants.

S'excusent par lettres MM. Dannreuther, Konarski, Langrognet et Oudinot.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Correspondance.** — Lettres de remerciements de MM. Lacordaire et Saint-Joire, nouvellement élus, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant de notre Société.

Circulaire ministérielle, en date du 4 mai, réclamant sur les mœurs, le régime et la nidification des oiseaux de France des renseignements qui devront être adressés à la commission ornithologique instituée le 29 novembre 1884.

Autre circulaire ministérielle, en date du 11 mai, concernant la préparation du programme des sociétés savantes en 1886.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Discours prononcé par M. René Goblet*, le 11 avril dernier, à la séance de clôture des Sociétés savantes à la Sorbonne.

2° I. — *Recherches généalogiques sur la famille d'Augy, (Barrois, XV^e^-XVII^e^ siècles)*, par M. L. Germain. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 51 p.

II. — *Les seigneurs de la maison de Beaumesnil de la maison de Lorraine* (1458-1604). — Bernay, imprimerie V^ve^ Alfred Lefèvre, 1884. — In-8° de 13 p. (*Extrait des Mémoires de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure* (section de Bernay).

III. *L'érection du duché de Bar.* — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 7 p.

IV. — *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine.* — Nancy, Crépin-Leblond, mai 1885. — In-8° de 15 p.

V. — *Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au Musée lorrain.* — Extrait avec additions du journal de la Soc. d'arch. lorraine, novembre 1884. — Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — In-8° de 8 p.

VI. — *L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy.* — Extrait des Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine. — Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — In-8° de 15 p.

VII. — *De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville*, 1558. — Extrait du journal de la Soc. d'arch. lorraine, mars 1885. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 7 p.

VIII. — *La famille des Richier d'après les travaux les plus récents.* — Extrait des Mém. de notre Soc., t. IV, 2e série. — Bar-le-Duc, L. Philipona et Ce, 1885. — In-8° de 31 p.

IX. — *Une erreur du nobiliaire de Dom Pelletier : Mercy, Morey, Mory.* — Nancy, Crépin-Leblond, s. d. — In-8° de 7 p.

X. — *La famille de la Bourlotte.* — Extrait du journal de la Soc. d'arch. lorraine, février 1885. — In-8° de 8 p.

XI. — *Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont: — Ancel, sire de Joinville.* — Extrait des Mém. de la Soc. d'arch. lorraine pour 1884. — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 35 p.

XII. — *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory*, extrait d'un livre récent. — Nancy, Crépin-Leblond. — In-8° de 11 p.

En tout, douze notices, brochures et plaquettes offertes par notre confrère M. L. Germain.

3° *Les médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloïss Heiss. — Ext. de la Revue belge de numismatique, année 1885. — Br. in-8° de 8 p., 2 pl. — Hommage de l'auteur, M. Charles Robert.

4° *Note sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse)*, par M. L. Maxe-Werly. — Extrait du Bul. arch. du comité des Sc. hist. et scient. — Paris, imprimerie Nationale 1885. — In-8° de 7 p. — Hommage de l'auteur.

5° *L'atelier monétaire de Stenay et les doubles tournois*, par J. Colin. — Extrait de l'An. de la Soc. fr. de num. et d'arch. — Paris, Protat frères, 1885. — In-8° de 19 p. — Hommage de l'auteur.

6° *Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne*, par M. F. Lescuyer, 1re partie. — St-Dizier, imprimerie du Fort-Carré. — In-8°. — Hommage de l'auteur.

7° *Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse)*, par F. de Chanteau. — Nouvelle édition publiée par M. Maurice de Chanteau, frère de notre savant et regretté confrère, et précédée d'une introduction par M. U. Robert. — Paris, Alph. Lemerre, 1885. — In-8° de VIII-175 p., avec tableaux généalogiques, vues et planches hors texte. — Hommage de M. Maurice de Chanteau.

8° *Le département de la Meuse géographique, statistique, historique et nobiliaire*, par M. Bonnabelle, tome I, contenant : Louppy-le-Château. — Beauzée-en-Argonne. — Apremont-la-Forêt. — Pagny-sur-Meuse. — Vignot. — Ville-Issey. — Gercourt et Drillancourt. — Buzy. — Fresnes-en-Woëvre. — Labeuville. — Pareid. — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 329 p., avec pagination spéciale pour chaque notice. — Hommage de l'auteur. — Tiré à 30 exemplaires.

9° *Bulletin de la Société arch., scient. et litt. de Béziers ;* 2e fasc. de 1884.

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;* 1er fasc. de 1885.

11° *Bulletin de la Société philomathique vosgienne ;* tome X (1884).

12° *Bulletin de la Société de géographie de l'Est ;* 1er trimestre 1885.

13° *Mémoires de la Société académique de l'Oise ;* année 1884.

14° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer ;* 1er trimestre 1885.

15° *Revue historique et archéologique du Maine ;* les 6 livraisons de l'année 1884.

**Lectures.** — Le manuscrit de M. Labourasse (*Glossaire du patois meusien*), dont la lecture ne saurait être faite en séance, est remis à MM. Berteaux et Lallemand qui sont chargés spécialement d'examiner ce travail et d'en faire un rapport à la Société.

Puis, la parole est à M. Lemarquis qui, à propos de la réimpression récente en Angleterre, dans une collection à bon marché, d'une pièce de Wycherley, intitulée : *The plain Dealer*, avec ce sous-titre : *Le Misanthrope de Molière*, expose en quelques pages de quelle façon Messieurs les Anglais ont su comprendre et rendre l'œuvre de notre grand comique. Et de fait, dans cette grossière adaptation, les personnages sont à peine reconnaissables. Alceste a été changé en un brutal capitaine de vaisseau, dépourvu de la moindre éducation ; Célimène est une femme sans esprit et sans conduite. Le style est souvent d'une indécence inouïe ; et, de plus, la pièce est *entrelardée* d'une comtesse de Pimbèche bien anglaise et pas mal amusante. Seule l'intrigue est assez bien menée, et, par suite, l'intérêt suffisamment soutenu. Et, c'est malheureusement d'après cette contrefaçon malpropre que, même encore de nos jours, bon nombre de nos voisins d'outre-Manche sont appelés à juger Molière !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 3 juillet.

*Présidenee de M.* KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, FISTIÉ, GIRAUD, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

S'excusent par lettres MM. Bala, Jacob et Langrognet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Présentations.** — MM. Jacob et Royer présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membres titulaires : MM. Eugène Lemaire, architecte, à Paris ; Samuel Menjot d'Elbenne, secrétaire d'ambassade ; et, en qualité de membres correspondants : MM. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville ; Froussard, conservateur des hypothèques, à Cambrai ; Zanetti, peintre décorateur, à Verdun.

**Correspondance.** — Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts au sujet de la dixième réunion des sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Annales de la Soeiété aeadémique de Nantes ;* 5e volume de la 5e série, 1884. — In-8° de 520 et LXXVI p.

2° *Mémoires de la Société des seiences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise ;* tome XIV. — In-8° de 420 p.

3° *Récieourt, ehapelle funéraire de la famille de Hautoy*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

4° *Notice sur le docteur Chambon de Montaux*, par M. Victor Froussard, de Chaumont. — Hommage de l'auteur.

5° *Observations météorologiques de l'année* 1884 *à Bar-le-Duc*, par M. le commandant Bergez. — Hommage de l'auteur.

6° *Journal de Montmédy*, mois de juin 1885.

**Lectures.** — M. Konarski lit un compte rendu du travail de M. Léon Germain sur les monuments funéraires de l'église de Saint-Michel, de Saint-Mihiel.

M. Lallemand rend compte, en quelques mots, de l'ouvrage de M. Labourasse sur le *patois meusien.*

La Société décide qu'une commission sera chargée d'examiner cet important travail.

La séance se termine par le tirage au sort des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour.

## Séance du 5 août.

*Présidence de M.* KONARSKI, *vice-président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BÉCOURT, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, MAXE-WERLY, MERMILLOD, MERCERON, OUDINOT, PLAUCHE et ROYER.

S'excusent MM. Langrognet et Berteaux.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

**Présentations.** — MM. Merceron et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Pattin, notaire à Revigny, et en qualité de membre correspondant, M. Capitain, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges à Bussy, près Joinville.

**Correspondance.** — Lettre de M. Péroche offrant à la Société le tirage à part (extrait des *Annales de la Société géologique du Nord*) de son travail intitulé : *Les révolutions polaires.*

**Ouvrages reçus.** — 1° *Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Rambervillers*, par G. de Braux. — 4 p. in-8°.

2° *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise;* tome XIV^e^, 1885.

3° *Société des sciences et des arts de Vitry-le-François,* 1882; tome XII.

4° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des lettres. — 21^e^ volume, in-8°; même ouvrage, 22^e^ volume, in-8°.

5° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des sciences. — 27^e^ volume, in-8°.

6° *Les dents, leurs maladies, etc.*, par A. Préteire. — In-12, cartonné. — Hommage de l'auteur.

7° *Revue des travaux scientifiques;* tome V, n° 3.

8° *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis;* 5^e^ volume, 5^e^ livraison, 1885.

9° *Mémoires de l'Académie de Nîmes;* 8^e^ série, tome VI, 1883.

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 1^er^ trimestre 1885.

11° *Notes et documents sur Mussey; Notes et documents sur Nançois-le-Petit; Notes et documents sur Fromeréville, Guerpont, Noyers; Notes et documents sur Condé-en-Barrois; Petite étude sur Nubécourt,* par M. Bonnabelle. Cinq

brochures, *publiées à 30 exemplaires seulement.* — Hommage de l'auteur.

12° *Récicourt*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

13° *Bulletin historique et physiologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1885, n° 1.

14° *La réunion de Toul à la France*, par M. le marquis de Pimodan. — Paris, Calmann-Lévy, 1885. — In-8° de xxxiv-441 p. avec 1 pl. d'armoiries et 3 beaux portraits hors texte. — Hommage de l'auteur.

15° *Journal de Montmédy.*

**Lectures.** — Lecture est faite des rapports (concluant à l'admission comme membres de la Société) de MM. Lemaire, Menjot d'Elbenne, Victor Froussard, conservateur des hypothèques à Cambrai, l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, et Zanetti.

M. L. Maxe-Werly lit une note de M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, sur le tracé du Haut-Chemin, ou Chemin des Romains, qui longe la colline sur la rive gauche de la Cousance, depuis Ippécourt jusqu'au delà de Brabant-en-Argonne.

Dans cette communication un peu trop écourtée, et qui mériterait assurément d'être reprise avec tous les développements que comporte un tel sujet, notre confrère déclare ne pouvoir accepter le tracé de la voie romaine dite *Route des Ardennes*, tel qu'il est indiqué par M. Liénard dans le deuxième volume de l'*Archéologie de la Meuse;* et l'existence d'une voie antique entre Froidos et Vraincourt serait ignorée des habitants du pays. M. l'abbé Gillant, qui en a inutilement cherché les vestiges, croit pouvoir signaler l'existence de la voie romaine de Nicey à Grandpré, sur les territoires de Saint-André, Ippécourt, Julvécourt, etc., etc., c'est-à-dire parallèlement à la chaussée romaine reconnue en 1839, dans la vallée de l'Aire, entre Autrécourt et Lavoye. Les renseignements recueillis par notre confrère, M. Maxe-Werly, ne lui permettent point d'indiquer le tracé probable au delà de Lavoye, entre Froidos et Vraincourt, ses études sur les voies antiques étant circonscrites aux arrondissements de Bar et de Commercy.

M. Jacob donne lecture d'une partie de l'Introduction du *Glossaire du patois meusien* de M. Labourasse.

On procède ensuite au vote sur les candidatures portées à l'ordre du jour, à la suite duquel MM. Lemaire et Menjot d'Elbenne sont nommés membres titulaires.

MM. Victor Froussard, l'abbé Gillant et Zanetti sont nommés membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 2 septembre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, MAXE-WERLY et l'abbé PLAUCHE.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle, Giraud et Mercerон.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Correspondance.** — Lettre ministérielle en date du 6 août 1885 annonçant l'ordonnancement au nom de notre Société d'une somme de 500 francs destinée à poursuivre les fouilles entreprises par M. L. Maxe-Werly.

Lettres de remerciements de MM. Samuel Menjot d'Elbenne, Victor Froussard et l'abbé Gillant nouvellement élus.

**Ouvrages reçus.** — M. L. Maxe-Werly, au nom de l'auteur, M. L. Germain, dépose sur le bureau les travaux suivants :

1° *Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre* par le duc de Lorraine, en 1529. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* — Nancy, Crépin-Leblond, 1885. — In-8° de 11 pages.

2° *Une correction au nobiliaire de dom Pelletier. — Les familles de Malvoisin, Malvoisin et Conreux de Malvoisin.* — Nancy, Crépin-Leblond, 14 avril 1885. — In-8° de 10 pages.

3° *Guillaume de Marcillat, peintre lorrain.* — Nancy, Crépin-Leblond. — In-8° de 11 pages.

4° *Origine de la croix de Lorraine.* — Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, t. III, 3e livraison, 1885. — In-4° de 9 pages.

5° *Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine.* — Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1884. — Nancy, Berger-Levrault, 1885. — In-8° de 32 pages.

6° *Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au Musée historique lorrain.* — Extrait du *Bulletin monumental*, 1885. — Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1885. — In-8° de 26 pages.

Il offre ensuite en son nom une brochure qu'il vient de publier : « *Nouvelle étude sur les monnaies dites à la Croix.* » — Paris, Rougier, 1885, in-8° de 14 p. ; et 2 autres brochures : l'une, de M. Ch. Robert, intitulée : *Une bague gauloise présentée par M. P. Charles Robert;* l'autre, de M. Rondot : *Jacob Richier, sculpteur et médailleur*, 1608-1641. — Lyon, Mangin-Rusand, 1885. — In-8° de 19 p. ; 1 pl.

**La Société a encore reçu :** — 1° *Les Révolutions polaires*, par M. J. Péroche ; br. in-8°. — Hommage de l'auteur.

2° *Annales de la Société académique de Nantes*, tome V de la 2me série ; année 1884.

3° *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome IX, 1884.

° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne;* 39e vol., année 1884.

5° *Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.*

6° *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1883-4.

7° *Journal de Montmédy*, mois d'août 1885.

**Lectures.** — Continuation de la lecture de l' « Introduction du *Glossaire du patois meusien, notamment de celui des Vouthons.* »

Cette lecture est suivie de celle des rapports sur les deux candidatures portées à l'ordre du jour, rapports concluant à l'admission. En conséquence, après le scrutin réglementaire, MM. Pattin et Capitain sont proclamés membres de la Société, le premier en qualité de titulaire, et le second au titre de correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 7 octobre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BONNABELLE, Ch. COLLIN, GIRAUD, DE LA GABBE, MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

S'excuse par lettre M. Jacob empêché.

**Correspondance.** — Lettre de MM. Jacob et Royer présentant aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Nicolas, aumônier du pensionnat de Juvigny.

Lettre de remerciements de M. Pattin, notaire à Revigny, nommé membre titulaire dans la séance du 2 septembre dernier.

Lettre de M. Ferdinand des Robert, membre de l'Académie de Stanislas, annonçant à la Société l'envoi d'un de ses manuscrits intitulé : *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace* (1639).

Circulaire du ministre de l'Instruction publique relative au programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

**Ouvrages reçus.** — 1° *Bulletin de la Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.* 5e vol., 6e livraison.

2° *Mémoires de la Soeiété d'Agrieulture, Commeree, Scienees et Arts de la Marne*, année 1883-84.

3° *L'importanee des temps néolithiques*, par le baron Joseph de Baye. — Hommage de l'auteur.

4° *Bulletin de la Soeiété des Antiquaires de Picardie*, année 1885. N° 2.

5° *Pluton père des Gaulois*, par M. J. Villeman.

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Pieardie*, 3me série, tome VIII, 1885.

7° *Revue des travaux seientifiques*, tome V, n° 4. 1885.

8° *Journal de Montmédy*, septembre 1885.

9° *Répertoire des travaux historiques*, tome III, n° 3.

10° *Revue des travaux historiques*, tome V, nos 5 et 6.

11° Bibliothèque nationale. — *Bulletin mensuel des réeentes publieations françaises.* Juillet et août 1885.

12° *Mémoires de la Société des Lettres, des Seiences, des Arts, de l'Agrieulture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, tome III, année 1885.

13° *Pierre tombale de deux fils de Charles Hierosme, à Dieulouard*, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

M. l'abbé Plauche annonce à la Société que, sur sa demande, M. le général comte Pajol offrira, vers la fin de novembre, ses ouvrages à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 4 novembre.

*Présidence de M.* LANGROGNET, *président.*

Sont présents : MM. ADAMISTRE, BERTEAUX, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DEVELLE, GIRAUD, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, et l'abbé PLAUCHE.

S'excusent par lettres, ou se font excuser, MM. Bala, Bonnabelle, Maxe-Werly et Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

**Correspondance.** — Lettre de remerciements de M. Eugène Lemaire, architecte à Paris, élu membre titulaire dans une précédente séance.

Lettre de M. Bécourt, demandant, en raison de son départ de Bar, d'échanger contre celle de membre correspondant sa qualité de membre titulaire.

Lettre de M. A. Stein, architecte à Toul, adressant deux exemplaires de sa *Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc.*

Lettre de M. Léon Lallemand, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Economie politique, adressant deux exemplaires de son *Histoire des enfants abandonnés*, et sollicitant tous les renseignements qui pourraient lui être transmis sur les établissements de bienfaisance de notre région. Cet important travail est remis à M. le Dr Giraud, qui veut bien se charger d'en faire un rapport pour la prochaine réunion.

Lettre de M. des Robert adressant la première partie de son travail : *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace* (1638-1679). Ce manuscrit est renvoyé à l'examen de la commission de publication.

Lettre de M. Joseph Bailly, employé à la concession Varinot, adressant, pour la bibliothèque de la Société, l'*Almanach de la ville et du diocèse de Verdun-sur-Meuse* (1775), par D. Cajot.

Lettre du secrétaire général de l'Institut égyptien du Caire proposant l'échange de ses publications contre les nôtres.

Lettre de la Société d'études des Hautes-Alpes faisant la même proposition, en l'accompagnant du 4e fascicule du tome IV de son Bulletin.

**Ouvrages reçus.** — 1° Deux nouvelles notices de M. Cl. Bonnabelle, dont le tirage a été, comme pour les précédentes, limité à 30 exemplaires. — *Géry*, in-8° de 12 p. — *Nonsard.* in-8° de 12 p. — Hommage de l'auteur.

2° Deux poèmes de M. A. Lombard, membre de l'Académie de Stanislas : *Jeanne d'Arc*, in-8° de 48 p. — *La muse moderne*, in-8° de 16 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant,

3° *Observations météorologiques faites pendant l'année* 1884. — Hommage de M. le commandant Bergez.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest;* 2e trim. 1885.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;* 3e fasc. 1885.

6° *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est ;* 3e trim. 1885.

7° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* année 1884.

8° *Journal de Montmédy*, octobre 1885.

**Lectures.** — M. Langrognet commence la lecture de la seconde partie de son étude sur « *Le transformisme de la matière.* »

Cette lecture est suivie de celle du rapport de M. l'abbé Plauche sur la présentation de M. l'abbé Nicolas, aumônier

du pensionnat de Juvigny, qui est proclamé membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Séance du 2 décembre.

*Présidence de M.* Konarski, *vice-président.*

Sont présents : MM. Ch. Collin, Dannreuther, Giraud, Jacob, de La Gabbe, l'abbé Plauche et Royer.

S'excusent par lettres MM. Langrognet et Bonnabelle.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

**Correspondance.** — Lettre de M. Lombard, faisant hommage à la Société du discours qu'il a prononcé à l'inauguration du buste de M. de Dumast, à Nancy.

Lettre de M. Simon, curé de Boncourt, offrant à la Société son ouvrage : *La Grammaire du Blason*, qu'il fera prochainement suivre d'un second volume : *l'Histoire et le Symbolisme du Blason.*

**Ouvrages reçus.** — 1° *Yves-Dominique Collin, graveur et peintre en miniature*, par M. Lucien Wiéner, conservateur du Musée lorrain. — Hommage de l'auteur.

2° *Notice sur Verdun-sur-Meuse*, par M. Bonnabelle ; N° 23 d'un tirage à 50 exemplaires numérotés.

3° *Beurey*, par le même. Notice in-8° de 8 pages. — Cette plaquette forme, avec les notices précédemment publiées : *Fromeréville*, *Géry*, *Guerpont*, *Mussey*, *Nançois-le-Petit*, *Noyers*, *Nonsard* et *Verdun-sur-Meuse*, le tome II de sa récente publication : *Le département de la Meuse géographique, statistique, historique et nobiliaire.* — Le tirage en a été limité, comme pour le tome I, offert à la Société en juin 1885, à 30 exemplaires seulement.

4° Du même auteur : *Nicey*, *Chalaines* et *Buxières*, notices in-8° de 4 pages.

5° *Seigneurs et dames de Cassel et des châtellenies voisines de la maison comtale de Flandre* (XIII^e^ siècle), par M. De Smyttère. — In-8° de 215 p., 3 pl., carte. — Hommage de l'auteur.

6° *Revue des travaux scientifiques*, tome V.

7° *Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont en* 1790, par A. Benoît. — Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges ;* 1885.

8° Un lot de plaquettes et brochures offert par M. Bailly, employé à la concession Varinot : 1° *Palais de Versailles*,

*Musée des Croisades, Notice sur la famille de Widranges*, in-4° de 7 pages. — 2° *Une journée à Domremy*, par M. Charaux, 1876. — 3° *Eloges funèbres de Mme la maréchale Oudinot*, par M. l'abbé Tripied, 1868. — 4° *Réponse à M. le Maire de Saint-Mihiel au sujet du sépulcre*, par J. Colignon, 1863. — 5° *Le duc Anthoine de Lorraine au musée de Bar*, par Oudet, 1852. — 6° *Bénédiction de la maison ou croix de Calvaire*, par le précédent, 1862. — 7° *Quelques réflexions sur l'épidémie cholérique de 1854 dans la ville de Bar-le-Duc*, par le docteur Baillot, 1855.

9° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e année, octobre, novembre et décembre 1885.

10° *Le passage du pape Eugène III à Lions-devant-Dun*, 1147, par M. Léon Germain. — Hommage de l'auteur.

**Communications diverses.** — M. L. Maxe-Werly annonce à la Société l'envoi prochain de la deuxième partie de sa notice sur les voies romaines où il espère résoudre la question de la station de *Caturices* et de l'origine de Bar. Il adresse en même temps, pour être jointe au travail par lui déposé au mois de juin dernier sur le bureau de la Société, une photogravure de la stèle trouvée à Naix. Ce monument, représentant la déesse Néhalennia, figure actuellement, grâce aux démarches de notre savant confrère, au musée de Bar-le-Duc. M. Maxe accompagne son envoi d'une notice sur deux vitraux du XVIe siècle par Guillaume Marcillat, le grand peintre, dont il nous avait, dans une communication précédente, révélé les chefs-d'œuvre.

La lecture de cette notice, par M. Konarski, est suivie du rapport de M. de La Gabbe sur le manuscrit de M. des Robert, *Défense de la Franche-Comté et de l'Alsace*, et du rapport de M. le docteur Giraud sur l'important ouvrage de M. Léon Lallemand : *Histoire des enfants abandonnés*.

La séance se termine par l'élection des membres du Bureau et de la Commission de publication pour l'année 1886.

Sont élus :

*Président :* M. Konarski.
*Vice-présidents :* MM. Giraud et Langrognet.
*Secrétaire :* M. Jacob.
*Secrétaire adjoint :* M. Royer.
*Trésorier :* M. Bonnabelle.
*Membres de la Commission de publication :* MM. Berteaux, Dannreuther et Fistié.

# MÉMOIRES.

# MONUMENTS FUNÉRAIRES

DE

# L'ÉGLISE SAINT-MICHEL A SAINT-MIHIEL

(MEUSE)

Par M. Léon GERMAIN

L'église abbatiale de Saint-Mihiel était, avant le XVIII^e^ siècle, l'un des lieux de sépulture les plus remarquables du Barrois, par la grande quantité des monuments funéraires qu'elle renfermait, l'antiquité et l'intérêt artistique de plusieurs d'entre eux, enfin l'illustration de nombre des personnages dont elle avait reçu les restes mortels. — Cet édifice, devenu, depuis le Concordat de 1801, le siège de la principale paroisse de la ville et du doyenné cantonal, appartenait à un monastère bénédictin célèbre parmi ceux de toute la Lorraine : fondé dans les premières années du VIII^e^ siècle, sur les ruines d'un ancien camp des collines de la Woëvre, à deux lieues environ de son emplacement moderne, ce monastère avait été ensuite transféré sur le bord de la Meuse ; l'église, bâtie pour la première fois au IX^e^ siècle, fut modifiée à différentes époques et reconstruite en grande partie au commencement du siècle dernier. La ville de Saint-Mihiel doit à l'abbaye sa naissance et son nom.

Avec sa tour romane, ses fenêtres en tiers-point ou en cintre surhaussé, son chœur profond et ses deux tours inachevées des transepts, l'église présente à l'extérieur un aspect très singulier, non dépourvu de grandeur. A l'intérieur, ses vastes proportions ne laissent pas de produire une forte impression : au nombre des monuments religieux bâtis ou considérablement remaniés par le XVIII^e^ siècle, cet édifice est sans conteste l'un des plus curieux et des plus imposants. Plusieurs parties de la décoration, la voûte du chœur, les stalles, la chaire, le buffet de l'orgue sont fort dignes d'attention ; nous n'avons pas besoin de rappeler le groupe de la Vierge et de saint Jean, sculpté par Ligier Richier, qui se dresse sur un autel tout au fond du chœur. Le mobilier ajouté ou renouvelé depuis le commencement de ce siècle est loin de mériter les mêmes éloges.

Ce qui surprend particulièrement tout visiteur instruit de cette église, c'est l'absence presque complète de témoins iconographiques de son histoire. A part le plan général de la construction, qui se ressent des traditions bénédictines, les armes de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe (1) sculptées sur le devant du maître-autel, enfin un tableau représentant saint Michel, patron de plusieurs antiques monastères lorrains, tableau placé tout au bout du chœur (2), nous ne voyons rien qui renseigne sur l'origine et le vocable de l'église. Rien surtout ne rappelle qu'elle fut la dernière demeure de plusieurs comtes de Bar et qu'une multitude de tombes appartenant à des princes de maisons souveraines, à des abbés de Saint-Mihiel, à de savants et pieux ecclésiastiques, à des laïques fameux par leurs familles, leurs charges dans l'Etat, ou leurs services, décoraient magnifiquement cet édifice et constitueraient, si elles existaient encore, un inappréciable trésor pour l'archéologie, l'histoire du pays

(1) Le mot *Pax*, accompagné, en chef, de trois larmes et, en pointe, d'un cœur, duquel s'échappe une flamme, le tout dans une couronne d'épines.

(2) Depuis que nous avons écrit ces lignes, le tableau a été enlevé de cette place pour être mis dans le transept de l'épître, au-dessus de la porte de la sacristie ; de sorte que plus rien, ni à l'extérieur ni à l'intérieur de l'église, n'indique quel en est le titulaire.

et la richesse artistique de la ville. Tous ces monuments ont disparu de l'intérieur de l'église et paraissent avoir été détruits, à l'exception de treize pierres tombales en marbre noir que l'on a encastrées, depuis quelques années, dans les murs de la tour, sous le porche, ordinairement fermé.

La Révolution n'est pas seule coupable de cette grande dévastation; commencée aux débuts du XVIII^e^ siècle, sinon plus tôt, elle a continué jusqu'à nos jours. Lors de la reconstruction de l'église, vers 1710, époque de profond dédain pour l'art du moyen âge (auquel on donna par dérision le nom de *gothique*) et où quelques érudits appréciaient seuls l'intérêt historique des monuments, on laissa les ouvriers détruire tous les tombeaux qui les gênaient; en 1791, les émeutiers s'attaquèrent surtout aux emblèmes religieux et nobiliaires; en 1863, pour refaire le pavé, on enleva les tombes qui s'y trouvaient encore et on les mit, du moins les principales, dans les murs des transepts; enfin, vers 1880, on déplaça toutes les pierres tumulaires qui restaient dans l'église pour les reléguer sous le porche. Quelques-unes d'entre elles sont aujourd'hui difficiles à étudier, à cause de l'obscurité du lieu, puis des colonnes qui les cachent en partie : raison de plus pour tenter d'en transcrire les épitaphes, en réveillant le souvenir des personnes dont elles recouvraient les cendres, et pour recueillir des renseignements sur les monuments à jamais perdus.

Les motifs tout particuliers qui nous avaient porté, il y a deux ans, à étudier les tombeaux de la paroisse Saint-Etienne de la même ville, ne nous faisaient nullement songer à nous occuper de ceux de l'église abbatiale; mais les archéologues modernes attachent une très grande importance à la publication des inscriptions funéraires; il nous a donc paru que ces monuments ne devaient pas demeurer plus longtemps dans l'oubli. Au reste, ce travail différera forcément beaucoup du précédent. Ici, nous ne rencontrerons plus de curieux bas-reliefs, d'œuvres des Richier, d'épitaphes des XIII^e^ et XV^e^ siècles. En revanche, nous verrons se présenter les pierres tombales des célèbres abbés Dom Henezon et Dom Maillet, celles de l'historien local, Dom de l'Isle, d'un architecte de l'église, enfin

de plusieurs membres distingués de la noblesse et de la haute bourgeoisie ; la plus ancienne épitaphe nous donnera un intéressant spécimen de l'art poétique dans le Barrois, au commencement du XVII^e^ siècle ; la recherche des monuments détruits rappellera d'intéressants faits historiques. Nous ne pourrons pas reprocher de nouveau à l'historien moderne de Saint-Mihiel d'avoir entièrement négligé les tombeaux de cette église. Sans doute, il ne les a pas tous signalés et il a gravement altéré les quelques épitaphes imprimées dans son livre ; mais, afin de fixer des jalons pour reconstituer le plan de l'ancien édifice, il a donné, d'après les archives de l'abbaye, la liste d'un grand nombre de personnes de toutes classes inhumées dans l'église et s'est efforcé de déterminer le lieu où se trouvaient leurs sépultures.

De même que notre précédent Mémoire, celui-ci se divisera en deux parties, la première consacrée aux tombeaux qui existent encore, l'autre à ceux qui ont été détruits. Cette seconde partie ne sera pas une étude complète et approfondie, qui demanderait de très longues recherches, des séjours prolongés à Saint-Mihiel et aux Archives de la Meuse ; nous espérons qu'elle offrira cependant de l'utilité, soit pour faire comprendre l'importance des souvenirs qui s'attachaient à ces monuments, soit pour aider les travaux d'un futur historien (1).

(1) Quelques abréviations et ligatures n'ont pu être reproduites ; mais elles n'ont pas beaucoup d'importance, et l'époque relativement récente des inscriptions donne peu d'intérêt aux détails de l'épigraphie.

# PREMIÈRE PARTIE.

## *Monuments funéraires conservés dans l'église Saint-Michel.*

Comme nous l'avons dit plus haut, les monuments funéraires encore existants dans l'église Saint-Michel consistent en treize pierres tombales en marbre noir, de dimensions très différentes, encastrées, depuis quelques années, dans les murs latéraux du porche, sous la tour. Nous les étudierons successivement dans l'ordre chronologique, d'après la date la plus récente inscrite dans l'épitaphe. Voici la disposition qu'elles occupent :

Côté nord (de l'Evangile), à partir de la porte extérieure : n^os^ 12 ; 8 ; 7 ; 13 ; 4.

Côté sud (de l'Epître), à partir de la porte intérieure, ou en revenant sur ses pas : n^os^ 1 ; 9; 2 ; 3 et 11, ces deux dernières encastrées au-dessous de la précédente; 10 ; 5; 6.

### I.

**Noble Nicolas Humbert**
**et Magdeleine Preudhomme, sa femme.**
1610-1615.

(Dim. : 1^m^,72 ; 0^m^,84.)

Le haut de la pierre tombale est occupé par un écu ovale, fruste, tenu par deux anges, portant des branches de laurier. Un casque morné, orné de lambrequins, est surmonté de deux pennes, chargés, l'un d'une main tenant une croisette, et l'autre de trois étoiles ; sur une banderole, autour des armoiries, figurait une devise, dont on ne distingue plus que, du côté sénestre, les mots VNA... LAVDA. Au bas de la tombe se voit une tête d'ange aîlée.

Voici le texte de cette curieuse épitaphe en vers :

L'OMBRE DV FEV SIEVR
NICOLAS HVMBERT
AVX PASSANTS.

PASSANTS, IE VOVS DEFFENDS LES PLEVRS,
AVX BONS LES PRIERES SONT DEVES,
ET NON LES LARMES ESPANDVES
ENTRE LES CRIS ET LES DOVLEVRS.

FAICTES POVR MOY PRIERES AUX CIEVLX
QVE MON AME EN PAIX Y REPOSE
IE NE VOVS DEMANDE AVLTRE CHOSE
ET DE VOVS NATTENDS RIEN DE MIEVLX.

TRESPAS
DE FEV DAM. MAGDELEINE PREVDHŌME

IAY PASSE DE TRENTE TROIS ANS
TROIS SOVBZ L'HYMEN CINQ EN VEFVAGE
MERITANT PAR SI PEV DE TEMPS
LE CIEL EN SECOND MARIAGE

ELLE MOVRVT LE 15 SEP. 1615.

M. Dumont a publié cette épitaphe, mais avec peu d'exactitude (1). Nous ne voyons pas que, dans son *Histoire de Saint-Mihiel*, non plus que dans son *Nobiliaire*, il ait fait autre mention des deux époux en question. Les armoiries et la date témoignent qu'il s'agit du personnage auquel Dom Pelletier a consacré le court article suivant :

« HUMBERT (Nicolas), secrétaire et argentier des comte et comtesse de Vaudémont, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 28 septembre 1575. Porte d'azur, à trois étoiles d'or

(1) *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 28. — Pour ne citer que le premier vers, au lieu de « *Passants, je vous deffends les pleurs* », M. Dumont a transcrit : « *Passants, je vous défends de pleurer* », ce qui rompt à la fois la mesure et la rime.

posées deux et une ; au chef d'argent chargé d'une croix pattée de gueules ; et pour cimier un dextrochère revêtu d'azur, bordé d'or, tenant la croix de l'écu, environné de deux pennes, la première d'argent, l'autre d'azur, à trois étoiles d'or ; le tout issant d'un torti de même, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs dudit écu. *Fol.* 100, *régist.* 1575. »

L'épitaphe apprend que Nicolas Humbert épousa, en 1607, Magdeleine Preudhomme, née vers 1582, qu'il mourut en 1610 et qu'il fut enterré à Saint-Mihiel, où sa femme ne lui survécut que cinq ans. Elle était sans doute roturière, puisque ses armoiries ne figurent pas sur le monument.

Tandis qu'à l'époque du mariage, Magdeleine Preudhomme avait environ vingt ans, Nicolas Humbert, anobli en 1575, devait être assez avancé en âge. S'agirait-il, non de lui, mais d'un de ses fils ? Nous ne le pensons pas, car deux générations auraient laissé plus de traces dans l'histoire de Saint-Mihiel et de la noblesse lorraine.

## II.

### Jean Bousmard, écuyer, et Agnès Raulet, sa femme.

1615-1622.

(Dim. : 2m,01 ; 1m,35.)

Cette vaste tombe est divisée en deux compartiments verticaux. Sur les côtés, deux pilastres ioniques portent chacun, au milieu du fût, un écusson, l'un fruste, l'autre orné d'un pélican. Un entablement complet, avec un fronton coupé, reçoit un cartouche central rectangulaire, fruste ; plus haut, paraît un ange, en buste, les bras étendus le long de la frise.

La base est ornée, au centre, d'une tête d'ange, et, sur les côtés, de crânes posés sur deux os, en sautoir, avec les inscriptions : PRIEZ POUR SON AME. — PRIEZ DIEV PO[UR LVI].

On lit dans le premier compartiment l'épitaphe suivante :

La mort a icy r'assemble le
corps de dam^elle Agnes Rav
let av 76.^me de sō aage, la
qvelle l'avoit sept ans
avparavant, separé de ce
lvy de fev Iean Bovsmard
escvyer et con^er en la covr
de s^t Mihiel, son mary, apres
avoir vescv ensemble 55 ans
sont icy attendans le iovr
d'vne Resvrrection glori
evse povr se reioindre a
levrs ames et iovyr ensem
blement des plaisirs de
L'eternite le 12 Ivillet 1622 (1)

Voici l'inscription du second compartiment :

Soubs cette tombe re
pose le corps de Iean
Bovsmard escvyer qvi
après avoir exercé avec
repvtation diverses char
ges en l'administration de
la ivstice, tant av balliage e[n]
la covrre sovveraine de ce
liev qv'aillevrs deceda plein
de merites le 14 Febvrier
1615 aagé de 80 ans com
me se veoit en l'epitathe
posee av pilier cy devant

(1) C'est-à-dire :
La mort a ici rassemblé le corps de damoiselle Agnès Raulet, au 76^e [an] de son âge, laquelle [mort] l'avait sept ans auparavant séparé

Jean Bousmard, anobli en 1564, fut le chef de cette famille distinguée, qui s'est perpétuée presque jusqu'à nos jours, et dont M. Dumont a fait figurer trois membres dans sa *biographie* saint-mihielloise. Fils de Jean Bousmard (Bosmard ou Boussemard), mayeur de Cireourt, et d'Alix Collinet de la Malmaison, il fut lui-même mayeur de Cireourt, puis avocat au bailliage de Saint-Mihiel, lieutenant particulier, pendant quatorze ans, lieutenant général au bailliage d'Apremont, enfin, en 1582, conseiller en la cour souveraine de Saint-Mihiel ; il fut admis, suivant la coutume de Bar, à reprendre la noblesse et les armes de sa mère. Ses deux frères devinrent, l'un doyen et l'autre évêque de Verdun.

Jean Bousmard épousa Agnès Raulet, d'une famille considérable, anoblie, l'an 1498, en la personne de son aïeul, Gervaise Raulet, sommelier d'échansonnerie du duc René II. Agnès était le second des cinq enfants de Jean Raulet, seigneur d'Ambly, et de « Magron Michiel de Villers-sur-Meuse ».

De ce mariage, — contracté, comme l'atteste l'épitaphe, vers 1567, — naquirent six enfants. Nous retrouverons plus loin (§ XII) le second, Charles Bousmard.

Cette famille portait les armes de La Malmaison : *d'azur, au pélican d'argent, ensanglanté de gueules, nourrissant ses petits, sur une terrasse d'argent* (1).

La famille Raulet portait primitivement : *d'azur, à la coupe d'or.*

de celui [le corps] de feu Jean Bousmard, écuyer et conseiller en la cour de Saint-Mihiel, son mari ; après avoir vécu ensemble 55 ans, [ils (leurs corps)] sont ici, attendant le jour d'une résurrection glorieuse, pour se rejoindre à leurs âmes et jouir ensemblement des plaisirs de l'Eternité. Le 12 juillet 1622.

(1) V. pour ce § les Nobiliaires de Dom Pelletier et de M. Dumont, ainsi que son *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 30.

## III.

### Jean Gondrecourt, écuyer, le jeune.

1625.

(Dim. : 0m,55 ; 0m,42.)

Cette petite épitaphe, sans doute primitivement encastrée dans un pilier, est ornée d'un écusson portant une fasce, accompagnée de deux oiseaux essorants et d'une étoile, et surmonté d'un casque grillé, garni de lambrequins. Jean Gondrecourt portait, en effet : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, et en pointe d'une étoile de même.*

Voici l'inscription :

SOVBS CESTE TOMBE REPOSE LE CORPS
DE FEV PRVDENT HOMME MRE IEAN
GONDRECOVRT LEIEVNE VIVANT ESCVIER
LICEN EZ DROICTZ ADVOCAT EN LA COVR
SOVVERAINE ET PARLEMENT DE S. MHIEL ET
LIEVTENANT EN LA PREVOSTE MOISNE DV
DICT LIEV, LEQVEL (APRES AVOIR VESCV
EN SINCERE AMITIE AVEC DAMOISELLE
BARBE DE RAVLET SON ESPOVSE) DECEDA
DE CE MORTEL SIECLE LE 26 DV
MOIS DE FEBVRIER 1625
[PRIEZ DIEV PO[VR SON AME]

La famille de Gondrecourt, que déjà nous avons eu à faire connaître à propos des monuments funéraires de Saint-Etienne, fut anoblie, en 1363, par Robert, duc de Bar. Jean, le jeune, fut baptisé à Saint-Mihiel le 28 juillet 1591, ayant pour parrain « *Ch. le Pougnant, religieux bénédictin* », et pour marraine « *Françoise, épouse de Collignon Finot* ». Il était le

troisième des sept enfants de « Jean Gondrecourt, IIe du nom, licencié ez droits, et lieutenant en la prévôté abbatiale de Saint-Mihiel », et de « Marie Royer, fille de noble Jacob Royer, avocat en la cour du parlement de Saint-Mihiel ». Jean conserva les emplois de son père et mourut sans postérité. M. Dumont mentionne l'existence de sa tombe.

Sa femme est nommée : « damoiselle Barbe de Raulet » dans l'épitaphe ; « Barbe Raulet », par Dom Pelletier ; et « Barbe Rolet, fille de l'admodiateur de l'Abbaye », par M. Dumont. Cependant, à l'article de la famille Raulet, dont nous avons déjà mentionné l'anoblissement, le même auteur dit que Barbe était le troisième enfant d'André Raulet, capitaine du château de Saint-Mihiel, et d'Esther de Labry ; elle se remaria, dit-il, à noble Claude Beaudesson, capitaine de cavalerie, et lui donna deux filles. — Dom Pelletier la croyait la même que Barbe, troisième enfant de Didier Raulet, conseiller d'Etat, et de Jeanne Martin, fille de Jacques Martin, prévôt d'Etain ; cette Barbe épousa, par contrat du 7 janvier 1615, Geoffroy Pinguet, écuyer, seigneur de Suzémont.

## IV.

### Famille Rutant.

1631.

(Dim. : 2m,07 ; 1m,08.)

L'épitaphe est entourée d'un encadrement dans le style du XVIIe siècle, avec pilastres ioniques supportant un entablement ; pour couronnement, un écu ovale sur un cartouche tenu par deux anges, un genou en terre ; l'écu est *parti*, au 1er, fruste (*une fasce ?*), au 2e, à un chevron. Voici l'inscription, dont la sentence « *Telle semence, telle moisson* » se lit sur un petit cartouche rectangulaire, au milieu de l'entablement :

TELLE SEMENCE
TELLE MOISSON

Cy gisent Damoiselle Anne
Covrcier. qvi ayant lovable-
ment vescv lespace de 45. ans
avec Pierre Rvtant Seignevr
de Warvinet en partie, sō Mary
Deceda le premier Apvril 1631.

Et Damoiselle Clavde Rvtant
levr fille laqvelle qvittant
ce Monde aagee de 19 ans
passa en vn seiovr eternel

A la memoire desqvelles le
dit Sievr Rvtant a fait met
tre ce marbre

*Priez Dieu Pour Leurs Ames*

TELLE [SEMENCE] TELLE [MOISSON]

M. Dumont, dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* (t. IV, p. 28), a donné de cette épitaphe une copie incomplète et très fautive.

La famille du défunt, récemment éteinte (croyons-nous), était l'une des plus considérables de Saint-Mihiel ; plusieurs de ses membres se firent anoblir successivement à partir de 1567, et reçurent des armoiries différentes ; mais, suivant une tradition mentionnée par Dom Pelletier, cette famille descendait d'une ancienne maison noble d'Angleterre et vivait noblement à Saint-Mihiel depuis environ cent ans.

Pierre Rutant, né à Saint-Mihiel, fut anobli le 20 juin 1596, pour services rendus au Cardinal de Lorraine dans l'adminis-

tration de sa terre de Gorze. En 1622, il acheta du duc, moyennant 10.000 francs, le droit de tabellionnage à Saint-Mihiel ; il devint aussi seigneur de Varvinay en partie. De son mariage avec Anne Courcier, de Metz, il eut, suivant M. Dumont, sept enfants ; toutefois, nous avons à constater un double emploi.

En effet, le troisième enfant fut nécessairement celui que concerne l'épitaphe et que Dom Pelletier mentionne ainsi : « 3° Claude, morte fille le 11 janvier 1620 et enterrée avec sa mère en l'église de l'abbaye de Saint-Mihiel. » Décédée à l'âge de 19 ans, cette fille était donc née en 1600 ou 1601. M. Dumont ne l'a connue que par Dom Pelletier, et l'indique comme le septième et dernier enfant ; mais, au troisième rang, il place, comme se rapportant à un garçon, la naissance suivante, qui ne peut être que celle de la fille inhumée avec ses parents :

« 4° Claude, né le 29 août 1600 ; par *M^e Sarrazin, avocat ; Madame la Conseillère Rutant.* »

Pierre Rutant prit les armes de son frère Jacques, anobli en 1589, savoir : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 têtes de lions arrachées de gueules, lampassées de même, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe de 3 besans de même, posés 2 et 1.*

Sur la famille Courcier, nous n'avons d'autre renseignement que l'article suivant de Dom Pelletier ; les armes s'accordent parfaitement avec notre épitaphe :

« Courcier (Thiébault). Porte d'azur au chevron d'or, surmonté de deux étoiles de même. La date de son annoblissement ne nous est point connuë ; nous savons seulement qu'il épousa Adeline Guérin, dont il eut Jean-Baptiste, chanoine et chancelier de Gorze, et Anne Courcier, femme de Pierre Rutant, seigneur de Varvinay en partie. *Nobiliaire manuscrit.* »

V.

**Noble Gérard Rogier.**

1664.

(Dim. : 0m,80 ; 0m,78.)

Au haut de cette petite tombe en losange se trouvent les armoiries suivantes : *écu à une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose ;* cimier : *une rose tigée et feuillée,* surmontant un armet morné, orné de ses lambrequins.

Voici l'inscription, disposée en losange :

HIC IACET NOBILIS VIR
GERARD9 ROGIER OLIM
FORI LVMEN VT IVRIS COLV-
MEN. QVI PRAETORIS SAMIELLI 20.
PRAEFECTI HVIVS-CE MONASTERII
30 ANNOS VICES FVNCTVS, OMNIVM
MOERORE FATO CESSIT DIE 5a MAII
AN. 1664° AET 81°

CVI TV BENÉ
PRAECARE

(*Ci gît noble homme Gérard. Rogier, autrefois lumière du barreau et ferme soutien du droit : après avoir rempli* 20 *ans les fonctions de magistrat* (1) *à Saint-Mihiel et* 30 *ans celles de préfet* (2) *de ce monastère, pleuré de tous, il mourut le* 5 *mai* 1664, *à l'âge de* 81 *ans. Priez bien pour lui.*)

(1) Sans doute *lieutenant particulier du bailliage ;* il l'était en 1665. (Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* III, 191 ; l'auteur écrit par erreur : Gérard *Royer.* Cf. *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* I, 320.)

(2) Sans doute *lieutenant de la prévôté-moine ;* il l'était en 1654. (Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* III, 128 ; Cf. *Nobil.*)

Dom Pelletier a consacré à ce personnage l'article suivant :

« ROGER (Gérard), natif de Verdun, fut annobli par Charles de Lorraine, évêque de Verdun, prince du Saint-Empire, le 19 mai 1615. Cette noblesse fut attaquée deux fois, et deux fois confirmée : 1°. par arrêt du parlement de Metz en 1646, et 2°. par autre de la cour souveraine de Lorraine, séante à Saint-Mihiel en 1661 ; lesquels par là ont reconnu le pouvoir qu'avoient pour lors les évêques de Verdun d'annoblir leurs sujets.

» Porte d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même. *Nobiliaire manuscrit.* »

M. Dumont ajoute les renseignements suivants : Gérard Roger ou Rogier fut avocat à Saint-Mihiel, lieutenant de la prévôté-moine, puis lieutenant particulier du bailliage ; il épousa Nicole Henry, dont il eut cinq enfants (1), nés de 1638 à 1645. Il mentionne la tombe.

Cette famille paraît ne plus exister depuis le milieu du siècle dernier.

## VI.

### Marc Boulenger, architecte.

1687.

(Dim. : 1$^{m}$,00 ; 0$^{m}$,64.)

Cette épitaphe rappelle l'architecte des bâtiments modernes de l'abbaye, dont on connaît la grande importance. En voici le texte :

(1) L'aîné, Gérard II, fut aussi inhumé dans l'église de l'abbaye. — V. *Seconde Partie,* ch. v, *ad. fin.*

D. O. M

CY GIST MAITRE MARC BOVLENGER
ARCHITECTE DV GRAND CORPS DE LOGIS
DE CETTE ABBAYE, TOVRNÉ A L'ORIENT QVI
AYANT ACHEVÉ CET OVVRAGE DECEDA
REGRETTÉ PAR MESSIEVRS LES ABBÉ ET RELIGIEVX
ET ESTIMÉ D'VN CHACVN POVR VN HOMME DE
BIEN LOYAL ET PIEVX L'AN MIL SIX CENT
QVATTRE VINGT ET SEPT, LE IV^ME NOVEMBRE
AAGÉ DE 44 ANS
PRIEZ DIEV POVR SON AME

—

ET ANNE DIEVDONNÉE SA FEMME QVI

. . . . . .

(*Le reste fruste.*)

M. Dumont a mentionné cette épitaphe en ces termes :

« Au bas de l'église on trouve encore au pied du premier pilier, suivant l'usage :

« Marc Boulenger, architecte du grand corps-de-logis, regretté par MM. les Abbés (*sic*) et religieux, pour un homme de bien, loyal et pieux. — 1687, 4 Nov. — Et Anne Dieudonnée, sa femme (1). »

M. Dumont prétend que Marc Boulenger écrivait difficilement son nom, et ne pouvait, par conséquent, être un véritable architecte ; cependant l'épitaphe lui donne bien positivement cette qualité et témoigne de la reconnaissance des moines pour des services évidemment très importants. Rappelons néanmoins ce que dit l'historien de Saint-Mihiel, en parlant des vastes constructions de l'abbé Henezon :

« Le principal ouvrier, plus ou moins artiste, fut Marc Bou-

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 29. — Cette tombe a aussi été mentionnée par M. A. Maxe, *Etudes d'architecture religieuse dans la Meuse*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar*, 1882, p. 219.

langer, d'origine allemande, qui ne peut passer pour architecte, puisqu'il savait à peine faire sa signature. Déjà, en 1674, il avait exécuté quelques travaux moins importants. Son premier traité pour la construction dont nous nous occupons est daté du 21 octobre 1679 pour une somme de 11.280 fr. — Le second est du 20 novembre 1682 pour 5.000 fr. — Le troisième du 22 janvier 1685 pour 21.700 fr. En outre, vingt pièces de vin, 50 boisseaux de froment et 50 de seigle.

» Pour la fin de 1681, il avait déjà touché environ 50.000 fr., à quoi il fallut bientôt ajouter pour suppléments imprévus 26.000 fr.

» Il avait avec lui ses fils Nicolas et Christophe, ainsi qu'un gendre nommé Antoine Greinfeld dit Champvert, qui étaient payés à part. Il travailla jusqu'au 4 novembre 1687, que la mort vint le surprendre, au grand regret du couvent, car celui-ci ne se montra pas ingrat pour sa mémoire. Non-seulement il fut inhumé dans l'église aux frais de la communauté, mais un marbre élogieux, que les révolutionnaires et même les architectes ont respecté, fut placé sur sa tombe ; sa veuve reçut une pension de 100 fr., et ses enfants une gratification de 1.709 fr., d'après la recommandation de Dom Henezon, qui, lui aussi, inspirait assez de vénération pour qu'on accomplît ses désirs après sa mort (1). »

A la même famille se rattache, sans doute, frère Hilarion Boulanger, qui fut l'architecte restaurateur de l'église, au commencement du siècle suivant. Il fut également inhumé dans cet édifice. (V. *Seconde Partie*, ch. IV, § 11.)

## VII.

### Dom Henezon, abbé de Saint-Mihiel.

1689.

(Dim. : 2m,63 ; 1m,30.)

Cette grande et large tombe représente, en pied, et presque de grandeur naturelle, l'abbé Henezon, âgé, les mains

(1) *Ibid.*, II, 117.

jointes, ayant la crosse; il est en costume de bénédictin, avec le capuchon sur la tête; — en bas, à gauche, un cartouche supporte un écusson fruste, et, à droite, se voit une mitre posée au-dessus d'un livre. Sous cette figure, on lit :

HIC IACET ADMODUM REVERENDUS IN CHRISTO PATER
DOMINUS HENRICUS HENEZON ABBAS HUIUS MONASTERII
VIR ACERRIMO INGENIO EXQUISITISSIMO IUDICIO, PERFECTA
ERUDITIONE ATQUE DOCTRINA CONSUMMATA ELOQUENTIA
UT VERITATIS QUAM IN SOLO DEO, SIC VIRTVTIS, QVAM IN SOLO DEI AMORE
COLLOCABAT EXIMIUS AC PERPETUUS CULTOR AC PRÆCO,
MONACHORUM SUORUM QUIBUS PRODESSE MAGIS QUAM PRÆESSE
SEMPER STUDUIT. AMOR ET DELICIÆ
HUIUS CIVITATIS, IN QUA CLARISSIMIS EX MAIORIBUS, PERENTIBUSQUE
ORTUM DUXERAT; FIDUM PRÆSIDIUM ET DULCE DECUS
CONGREGATIONIS SS. VITONI ET HYDULPHI, CUI MULTIS ANNIS PRÆFUIT,
PRÆCIPUUM LUMEN ET ORNAMENTUM;
ABBATIALEM SEDEM TENUIT ANNIS XXIII. PRETIOSA PER ID TEMPUS
ET SACRA IMPRIMIS SUPPELLECTILE, EGREGIA BIBLIOTHECA,
MAGNIS ÆDIFICIIS DITAVIT, ORNAVIT, AMPLIFICAVIT;
TUM PROBIS OMNIBUS, IPSISQUE PRINCIPIBUS IUXTA ET PAUPERIBUS
TRISTE SUI DESIDERIUM RELINQUENS; OBIIT ANNO ÆTATIS LXXII.
MONASTICÆ PROFESSIONIS LV. DOMINICÆ INCARNATIONIS
M.DC.LXXXIX. XI KALENDAS OCTOBRIS.

(*Ci gît très révérend père dans le Christ, dom Henri Henezon, abbé de ce monastère, homme d'un esprit très pénétrant, d'un jugement très exquis, d'une érudition et d'une doctrine accomplies, d'une éloquence consommée; il fut toujours le zélateur et le prédicateur distingué de la vérité qu'il plaçait en Dieu seul, aussi bien que de la vertu qu'il puisait uniquement dans l'amour divin, donnant l'exemple à ses moines dont il voulut être le serviteur plutôt que le maître. Le charme et les délices de cette cité, où il était né d'ancêtres et de parents très illustres, l'appui assuré et l'heureuse gloire de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, qu'il dirigea bon nombre d'années, et dont il fut la plus brillante lumière et le plus bel ornement; il occupa le siège abbatial 23 ans; pendant ce temps, par ses soins, un précieux mobilier, et avant tout le mobilier sacré, une bibliothèque bien choisie, et de grands bâtiments, vinrent enrichir, orner et agrandir le*

*monastère. — Enfin, amèrement regretté de tous les gens de bien, des premiers de la ville* (1) *aussi bien que des pauvres, il mourut, la* 72e *année de son âge, la* 55e *de sa profession monastique, l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1689, *le* 11 *des calendes d'octobre.*)

L'abbé Henezon, né à Saint-Mihiel d'une famille supposée originaire d'Angleterre, anoblie en Lorraine l'an 1563, était fils (2) de Henri Henezon, procureur général des terres communes de Marville, puis procureur général des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et ensuite conseiller d'Etat; sa mère, Lucie Sarrazin, appartenait également à une famille noble. Jean Henezon, son aïeul, avait été président des Grands-Jours.

Baptisé le 16 janvier 1618, sous le prénom de Jean, qu'il abandonna pour prendre en religion celui de Henri, le futur abbé de Saint-Mihiel fit ses études à Dôle, puis au prieuré de Breuil, faubourg de Commercy; sa profession eut lieu, le 8 juillet 1635, au monastère du Mont-Roland, au comté de Bourgogne. Il devint successivement prieur de Saint-Epvre, puis de Breuil, abbé de Saint-Avold, le 21 février 1660, enfin abbé de Saint-Mihiel, par bulles du 5 juillet 1666. Il gouverna cette abbaye d'une manière qui lui a attiré d'unanimes éloges, fit reconstruire tous les bâtiments sur des plans beaucoup plus vastes, enrichit considérablement le trésor, ainsi que la bibliothèque, qu'il augmenta de celle du cardinal de Retz. Longtemps il resta le confident et l'ami du fameux cardinal, et l'accompagna à Rome en 1665. Dom Henezon composa plusieurs ouvrages, demeurés manuscrits ; il fut élu plusieurs fois président de son Ordre.

On s'étonne parfois de l'étendue des différents corps de bâtiment qu'il fit édifier; mais il faut avoir égard à cette remarque de Dom de l'Isle : « Son intention avoit été de bâtir un Monastère qui pût être propre à contenir une assemblée géné-

(1) Nous n'osons traduire *principibus* par *princes*, vu l'état politique du pays à cette époque.

(2) Dom Pelletier n'indique que deux enfants : Dom Henri Henezon et une fille; M. Dumont en marque six, dont l'abbé serait le second. Mais il est probable que les quatre autres moururent jeunes.

rale ou Chapitre de la Congrégation. Aussi est-il arrivé qu'on s'y est assemblé plus souvent qu'en toute autre Maison; la raison est que Saint-Mihiel est presque situé dans le centre de la Congrégation, et qu'on y trouve assez facilement les choses néeessaires à la vie. »

Après la mort de Dom Henezon, ses religieux s'efforeèrent de composer une épitaphe digne de son mérite.

« On en fit deux, dit Dom de l'Isle, qui furent envoyées à Messieurs de l'Aeadémie franeoise. Leur jugement porte que eelle qui fut faite alors par Dom Humbert Belhomme est d'un stile simple et peu relevé; que l'autre, eomposée par Dom Claude de Bar, depuis Abbé de Longeville, est grave et élégante, que le stile en est relevé, les pensées belles, et le earaetère du deffunt avee ee qu'il y a de plus glorieux dans sa vie, vivement représentés, que par eonséquent on doit la préférer à eelle de Dom Belhomme. Ces deux pièees furent imprimées en leur tems avee le jugement de l'Aeadémie. Cependant l'Épitaphe eomposée par Dom Belhomme a été gravée sur la Tombe de Dom Hennezon. »

Les deux épitaphes ont été réimprimées par Dom de l'Isle et par M. Dumont.

Dans son Voyage littéraire, effeetué en 1696, Dom Thierry Ruinart mentionne la tombe du eélèbre abbé : « Au milieu de l'église est le eorps du vénérable abbé Dom Henry Hennezon... Son eorps repose devant le maître-autel, au milieu (1). »

M. Dumont dit, d'une part, que eette tombe était « dans le ehœur (2) »; mais, ailleurs, il précise qu'elle était (postérieurement sans doute) plaeée « au milieu de la nef, à environ 2 mètres de l'esealier montant au ehœur », aeeostée des tombes de Dom Maillet, à sa droite, et de Dom de l'Isle, à sa gaeche (3).

Le même historien reeonnaît que Dom Henezon fut (ee sont ses propres expressions) « l'un des plus dignes et des plus remarquables Chefs de notre Abbaye ». « La ville de Saint-

(1) *Voyage littéraire de Dom Th. Ruinart*, traduit par M. l'abbé Marchal, 1862, p. 33-34.

(2) *Hist. de Saint-Mihiel*, II, 132.

(3) *Ruines de la Meuse*, I, 28, note.

Mihiel, dit-il encore, doit beaucoup à cet homme distingué qui ne se consolerait pas de voir les outrages faits à son chef-d'œuvre. »

M. Dumont termine l'article consacré à Dom Henezon dans le premier volume du *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, publié en 1864, en rappelant ce qu'il avait dit de lui dans l'*Histoire* de la même ville, terminée deux ans plus tôt, « depuis lequel temps », ajoute-t-il, « la durée de son souvenir a été singulièrement ébranlée pour l'avenir par l'enlèvement de sa tombe, placée si honorablement par ses religieux dans leur église, tout récemment livrée au pic des maçons. Ce vandalisme a permis, par exception, d'entrevoir ce grand homme dans sa sépulture, où il était recouvert de chaux...

» Son palais abbatial déshonoré par toutes sortes de souillures, son corps défiguré, son épitaphe séparée de sa cendre, désormais méconnaissable, son souvenir, enfin, aussi balayé que l'ingratitude le permet! Quelle destinée, dans une ville qui n'a pas de plus grand homme (1) ! »

Nous devons faire observer que l'épitaphe de Dom Henezon, déjà passablement fruste, est en partie cachée, vers le bas surtout, par le piédestal d'une statue. Nous en avons complété le texte à l'aide de la transcription de Dom de l'Isle.

## VIII.

### Dom Maillet, abbé de Saint-Mihiel.

1727.

(Dim. : $2^{m},49$ ; $1^{m},25$.)

Cette tombe est très fruste, surtout d'un côté ; de plus, un pilier masque le milieu, de sorte qu'il faut faire soixante-quatre fois le tour de ce pilier pour commencer la lecture de chaque ligne, d'un côté, et, très péniblement, la terminer de l'autre. Heureusement Dom de l'Isle a donné cette épitaphe,

(1) Sur Dom Henezon, cf. : Dom de l'Isle, p. 324, 326; Dom Pelletier; Dumont, *Nobil.*, I, 156; *Hist. de Saint-Mihiel*, II, 106-133; IV, 367-368.

ce qui nous permettra de compléter le texte en partie effacé. L'inscription est placée dans un encadrement, de genre rocaille, arrondi par le haut. Au-dessus, un cartouche compliqué renfermait un écu ovale, représentant les armoiries de l'abbé, qu'environnaient, sans doute, les emblèmes de ses dignités. Mais nous n'avons plus pu y rien distinguer.

HIC IACET

R. Admodvm Pater D. Gabriel Maillet,
ex prænobili clarorvm feraci
prosapia satvs,
pver sapiens svpra ætatem, sæcvlo libens valedixit,
christo ivgiter vinctvrvs,
benedictinæ familiæ addictvs vix adolescens perfectvs,
imbvendis sodalibvs
præficitvr. inde divini verbi facvndvs præco, idem pater ac prior;
commvni tandem fratrvm voto præsvl
hvivs ecclesiæ electvs,
pro rervm tvnc vvltv patria profvgvs abesse cogitvr,
semel et exvl.
hvnc profvgvm campidonenses in germania;
exvlem in britannia rhedonenses
læti svscepere, grati servavere, mirati dimisere,
fœlices tantvm fovere virvm;
redvcem tandem abbatiæ qve et fratribvs restitvtvm,
sagax vitoniana congregatio
plvribvs dignissimvm condecoravit mvniis,
visitatoris módo, modo et mvltoties præsidentis;
prodesse, qvam præesse stvdiosior,
exemplvm fvit omnibvs in verbo, in fide, in charitate.
templi hivivs altitvdo ab ipso fvndata est et ornata.
longe maiora pro votis in dies editvrvs,
qveis adversa fortvna ehev! invidit.
octogenarivs namqve itervm abdicare ivssvs,
decennivm orans, legens, silens, latens,
deo, sibi, pauperibvs vixit; tandem æternitatis candidatvs,
cœlo matvrvs, mœrentibvs alvmnis nonagenarivs
in christo obdormivit 27ma maii 1727
reqviescat in pace

(*Ci gît très révérend père Dom Gabriel Maillet, d'une très noble famille, féconde en personnages illustres. Enfant, il montra une sagesse au-dessus de son âge et, de grand cœur,*

*il dit adieu au siècle : voulant s'attacher pour toujours à Jésus-Christ, il entra dans la famille des Bénédictins. A peine parvenu à l'adolescence, il est mis à la tête de ses confrères pour les former : de là, prédicateur éloquent de la divine parole, il devient Père et Prieur. Enfin, choisi par le suffrage unanime de ses frères pour gouverner cette église, par suite des événements d'alors, il est forcé de fuir sa patrie et de s'exiler. Dans sa fuite, les habitants de Kempten, en Germanie, l'accueillirent ; dans son exil, les habitants de Rennes, en Bretagne, le reçurent avec joie, le conservèrent avec reconnaissance, et, après l'avoir admiré, le laissèrent partir à regret, heureux d'avoir protégé un homme aussi éminent. De retour, enfin, et rendu à son abbaye et à ses frères, il fut comblé de plusieurs dignités par la Congrégation de Saint-Vanne, qui sut discerner son très grand mérite : tantôt il fut Visiteur, tantôt et plusieurs fois Président. Plus appliqué à servir qu'à commander, il fut pour tous un exemple dans la parole, dans la foi et dans la charité. Ce temple, dans sa grandeur, a été par lui fondé et décoré. Il devait, selon ses vœux, produire dans l'avenir de bien plus grandes œuvres, mais, hélas ! la fortune adverse lui porta envie au milieu de ses projets. En effet, devenu octogénaire, il fut contraint d'abdiquer pour la seconde fois sa charge, et, pendant dix ans, dans la prière, dans la lecture, dans le silence et dans la retraite, il vécut pour Dieu, pour son âme et pour les pauvres ; enfin, aspirant à l'éternité et mûr pour le ciel, au milieu des pleurs de ses disciples, il s'endormit en Jésus-Christ, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le 27e jour de mai 1727. Qu'il repose en paix.*)

Dom Maillet appartenait à une famille très distinguée du Barrois, anoblie en 1511 ; mais, chose très singulière, ni Dom Pelletier ni M. Dumont ne nous font connaître les noms de ses parents. Dom Pelletier dit seulement qu'il avait reçu au baptême le prénom de Jean, et porta, en religion, celui de Gabriel.

Né à Bar-le-Duc et entré fort jeune, en 1655, dans l'abbaye

de Saint-Mihiel, Dom Maillet y fit profession le 26 février 1656, en devint d'abord prieur, puis, en 1689, fut élu abbé par les religieux, contrairement à la volonté de Louis XIV, qui occupait alors les duchés. Contraint de céder devant la force, Dom Maillet se retira à Kempten, en Souabe ; ayant ensuite essayé de revenir en Lorraine, « dans l'espoir, dit Dom de l'Isle, qu'on l'y laisseroit vivre en paix, comme particulier », il fut exilé à Rennes, en Bretagne, jusqu'au traité de Ryswiek. De 1698 à 1711, Dom Maillet put jouir de sa dignité d'abbé de Saint-Mihiel et gouverner le monastère, d'une manière qui lui attira tous les éloges ; mais alors, dit Dom de l'Isle, M. de Lenoncourt, chanoine de la primatiale de Naney, jeta son dévolu sur l'abbaye de Saint-Mihiel, disant, ce qui était une raison sans valeur, que l'élection de Dom Maillet n'avait pas été confirmée par la cour de Rome ; pendant huit ans, l'affaire demeura comme suspendue ; mais M. de Lenoncourt, protégé par de hautes influences, ne reula devant aucunes démarches, et, en 1719, le conseil souverain condamna l'abbé régulier.

Dom de l'Isle ajoute : « Dom Maillet se donna très peu de mouvement pour conserver son Abbaye ; outre qu'il avoit plus de quatre-vingts ans lorsqu'il fut évincé et que, par conséquent, il étoit dans un âge où l'on n'est plus guères capable d'agir, il avoit toujours eu beaucoup d'éloignement pour les affaires... Il avoit de l'esprit et beaucoup de jugement. Il fut plusieurs fois Visiteur et cinq fois Président de la Congrégation. Quoiqu'il ne perçût plus aucun revenu ni aucune pension, les Religieux de Saint-Mihiel eurent soin qu'il fût traité de la même manière qu'avant la perte de son Procès. Il mourut le 27 de Mai 1727. On lui a fait une Epitaphe assez mal conçüe, gravée en ces termes sur sa Tombe. » (Suit le texte de l'épitaphe.)

Dans la partie biographique de son *Histoire de Saint-Mihiel*, M. Dumont a consacré à Dom Maillet l'article suivant :

« Maillet, *Dom Gabriel de*, né à Bar-le-Duc, fit profession en l'Abbaye de Saint-Mihiel le 16 février 1656, en devint Prieur, puis Abbé régulier, malgré la France ; bientôt renversé, puis rétabli, il fut maintenu par la Lorraine contre la

volonté de Rome (1), rebâtit l'église et les bergeries, meubla le clocher, fut de nouveau injustement renversé, essaya de se maintenir par un combat à outrance, mais fut enfin vaincu et exilé. (V. t. II, p. 134 et suiv.)

» De même que Dom Henezon, l'Abbé Maillet, pendant son règne trop court, sacrifia tous les revenus de son titre pour l'embellissement de son monastère; aussi la ville de Saint-Mihiel, qui en a le profit, doit-elle avoir pour lui une reconnaissance égale. Rentré à Saint-Mihiel, il y mourut le 27 mai 1727, et fut inhumé dans l'église qui lui devait sa splendeur, où ses Religieux se firent un devoir de placer une épitaphe laudative qui, peut-être par hasard, a été respectée par la Révolution et ménagée par le temps. »

Dans son *Nobiliaire*, le même auteur fait allusion au déplacement de la tombe de Dom Maillet, « détrôné si injustement par la France et tout récemment traité dans l'église, bâtie de ses grandes épargnes, avec la même indifférence que Dom Hennezon, vainement épargné comme lui par les Vandales de 1793. »

D'après ce qui a été dit au paragraphe précédent, la pierre tombale de Dom Maillet était placée à la droite de celle de Dom Henezon.

## IX.

### Henri-François Bonnet, chevalier, et Barbe-Claude Humbert, sa femme.

1725-1730.

(Dim. : 2m,56; 1m,27)

Cette grande tombe porte, en haut, un cartouche pour armoiries, avec couronne ; mais le tout est fruste.

(1) Cette allégation « *il fut maintenu par la Lorraine contre la volonté de Rome* » est tout à fait erronée. C'est seulement en 1711 que M. de Lenoncourt, protégé par le duc de Lorraine, suscita, à Rome, des difficultés à Dom Maillet, dont l'élection était parfaitement régulière. Il n'avait pas demandé de bulles parce qu'une telle demande avait toujours été regardée comme inutile, et même contraire aux privilèges de l'abbaye.

En voici l'inscription :

HIC IACET

BONORUM MEMORIA DIGNUS,
HENRICUS-FRANCISCUS BONNET, EQUES, DOMINUS IN LANTZÉCOURT AULNOUX LA GRANGE ETC. ; IN SUPREMA COMMERCIENSI CURIA PRÆSES, QUI DILECTUS DEO ET HOMINIBUS, ILLI, ANIMAM, HIS, SUI DESIDERIUM RELINQUENS, OBIIT DIE XV^a SEPT. ANN. M.D.C.C.XXV. ANNOS NATUS LXXX.

BARBARA CLAUDIA HUMBERT
TORI BENE FIDA SUPERSTES,
POST TRADUCTAM IN VERÆ VIDUÆ OPERIBUS
... HONORANDAM VIDUITATEM, PLENA DIERUM, DIE XV^a APR. AN. M.D.C.C.XXX. ÆTAT. SUÆ LXXXII, OPTIMO SPONSO REDDITA EST, CUI ADHUC VIVENS HOC MARMOR AMORIS SUI MONUMENTUM STATUIT, ET ANNIVERSARIUM SOLEMNE, CUM DUABUS MISSIS PRIVATIS, IN PERPETUUM DIE XVI^a SEPT. PRO UTROQUE EX MORÉ CELEBRANDUM, SEPTINGENTORUM FRANC. DOTE FUNDAVIT, QUIN ET PROLEM, TUNC VIVENTEM, ET IN POSTERUM VENTURAM, IN SUFFRAGIORUM CONSORTIUM ADMISIT.

(*Grand espace vide*)

REQUIESCANT [IN PACE]

....OLET [SCULP]TEUR.

(*Ci gît, digne du souvenir des gens de bien, Henri-François Bonnet, écuyer, seigneur de Lantzécourt, Aunoux-la-Grange, etc. ; il fut président de la Cour souveraine de Commercy : cher à Dieu, à qui il abandonna son âme, et aux hommes, auxquels il laissa le regret de sa perte, il mourut le* 15 *septembre l'an* 1725, *âgé de* 80 *ans. — Barbe-Claude Humbert, sa très fidèle épouse, survivante, après avoir passé honora-*

*blement sa viduité dans les œuvres d'une vraie veuve, comblée de jours, âgée de* 82 *ans, fut réunie, le* 15 *avril* 1730, *à son excellent époux. — A celui-ci, elle fit poser, de son vivant, ce marbre, monument de son amour, et, par un don de* 700 *francs, elle fonda un anniversaire solennel avec deux messes particulières à célébrer à perpétuité, en la manière ordinaire, le* 16 *septembre, pour le repos des âmes de tous deux. En outre, elle admit en participation de ces suffrages ses descendants alors vivants et ceux qui viendront dans la suite. — Qu'ils reposent en paix.*)

Fils de Balthazar Bonnet, qui vint épouser, à Saint-Mihiel, Marie Roytel, et petit-fils de Regnault Bonnet, anobli en 1622, Henri-François naquit à Saint-Mihiel le 8 juillet 1646 ; il fut tenu sur les fonts par Henri Henezon, procureur général, et par Anne de Mageron. Il se qualifia écuyer, puis chevalier, fut seigneur de Lantzécourt et d'Aunoux-la-Grange, devint successivement lieutenant particulier au bailliage, conseiller assesseur au même siège et enfin président des Grands-Jours de Commercy. Sa femme, Barbe-Claude Humbert, était fille de Louis Humbert, seigneur de Hénaménil et Burcs en partie. Ils eurent plusieurs enfants (1). La famille s'éteignit vers 1750.

Ses armoiries étaient : *d'azur, à un lévrier séant d'argent, colleté de gueules, bordé, cloué et bouclé d'or, accompagné de* 3 *molettes de même, mises en chef.*

## X.

**Marie-Thérèse de Mangot, femme de noble J.-F. Darmur.**
1740.

(Dim. : 2m,55 ; 1m,23.)

L'épitaphe est placée dans un encadrement, plus haut que large, formé de quatre lobes réunis par des angles sortants, coupés par des échancrures concaves. Au-dessus, un entable-

(1) *Voy.* : Dom Pelletier, p. 64 (avec *erratum*) et 392; Dumont, *Nobil.*, II, 145.

ment supporte un fronton coupé; le centre en est occupé par un écusson fruste, posé sur un cartouche; les rampants affectent la forme de demi S. Sur les côtés de l'entablement sont des pots à feu. Vers les angles supérieurs de l'encadrement, on voit des têtes de mort ailées. Au bas est figuré un sarcophage, orné de godrons; sur ses extrémités sont assis deux anges, pleurant et tenant chacun une torche. Voici l'inscription ; l'iñvocation D. O. M. se lit au centre de la frise :

D. O. M

HIC IACET
DN̄A MARIA
THERESIA DE MANGOT.
SPONSA DOMINI DARMUR
DE MEZEY FORTIS VIRILI PECTORE
MULIER MORUM CANDORE. PIETATE
NON FICTA,
CHRISTIANA CHARITATE, INVICTA PATIENTIA
CLARUIT
PLACIDÉ OBDORMIVIT IN DN̄O ÆTATIS SUÆ ANNO 40
DIE 5. NOU. AN. 1740.
HOC SUI IN EAM AMORIS ÆTERNI MONUMENTUM,
MŒRENS SPONSUS POSUIT.

(*Grand espace sans inscription.*)

(*Ci gît dame Marie-Thérèse de Mangot, épouse de messire Darmur de Maizey. Femme forte, à l'âme virile, elle se distingua par la pureté de ses mœurs, sa vraie piété, sa charité chrétienne et son invincible patience : elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur la 40e année de son âge, le 5 novembre 1740. Son époux désolé lui a fait élever ce monument comme gage de son éternel amour envers elle.*)

Les deux familles citées dans cette épitaphe ne figurent pas dans le Nobiliaire de Dom Pelletier, mais seulement dans celui de M. Dumont. La famille du mari, dit-il (II, 150), habitait le Barrois, mais on manque de renseignements précis sur

ses origines. Elle s'établit à Saint-Mihiel du temps de Charles IV, occupa des postes très élevés, et vit, l'an 1723, ériger en faveur de l'un de ses membres la baronnie de Loupvent.

Jean-François Darmur, dont il est question, naquit du premier mariage de Jean-Baptiste Darmur, conseiller d'Etat, premier président de la Chambre des comptes, seigneur de Maizey, avec Jeanne-Marie de Gombervaux (famille anoblie en 1619).

M. Dumont le mentionne en ces termes :

« Jean-François... fut seigneur de Maisey, Senonville, Varvinay, Procheville et la Grange-Fouquette, sous-lieutenant aux chevau-légers de la garde de S. A. R.

» Il joignit au fief de Varvinay, le 11 décembre 1737, le bois Hulot et les Frimaux, avec le tiers des étangs et de la justice foncière, ainsi que des dîmes et terrages à Rouvrois, pour en augmenter l'importance.

» Il épousa en grande pompe, à Saint-Mihiel, en présence d'une foule de gentilshommes, le 6 mai 1727, Marie-Thérèse de Mangot, fille de Claude de Mangot, colonel au service de S. A. R., commandant le bataillon de Condé pour le Roi très-chrétien, seigneur de Clerquier, en Dauphiné, et de Nicole Collin. »

De ce mariage naquit un fils.

A l'article de la famille de Mangot, le même auteur parle en ces termes du père de Marie-Thérèse, laquelle, dit-il, fut le quatrième de ses cinq enfants et reçut le baptême le 20 octobre 1699 :

« Claude de Mangot, chevalier, seigneur de Cornillon et de Chartreuse, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, ensuite de celui de Condé, vint à Saint-Mihiel, où il fixa sa résidence et épousa Nicole Collin.

» L'origine de sa noblesse, que personne ne lui contesta, est demeurée inconnue aussi bien que ses armoiries.....

» Nicole Collin mourut le 28 février 1706, et fut inhumée dans l'église paroissiale Saint-Etienne. Son mari, Claude de Mangot, qui était devenu seigneur de Sambuemont, mourut le 11 février 1737, âgé de 75 ans. »

On remarquera que dans ce second article il ne qualifie plus Claude de Mangot : « Seigneur de *Clerquier;* » par contre, il nomme le parrain de Marie-Thérèse : « N. de Mangot, écuyer, seigneur de *Clertier* et Crapone. » N'y aurait-il pas là une confusion à élucider ?

## XI.

### Familles de Charbonnier et Mangin.

1742.

(Dim. : 0m,45 ; 0m,42.)

Voici l'inscription de cette petite tombe, qui rappelle plusieurs personnes appartenant à deux familles de Saint-Mihiel :

Cy Gissent les Corps [de Simon de (?)]
charbonnier ecvyer de[cede le]
7. ivillet 1681 agé de 76 ans [et de]
dame marie george de cha.....
Son Epovse morte a lage de 7..
ans le 8 9bre 1671. aprés avoir passe
sa vie dans léxercice des premier
vertvs svrtovt de charité
pendant la peste et le siege
de cette Ville, de pierre mangin
avocat a la Covr Sovverainᵉ de
Lorraine et barrois levr gen
dre decedé en 1669 agé de 29 anˢ
et de dame marie reneé de
Charbonnier son epovse morte
le 27 may 1709 ageé de 68 ans
et de Dlle charlotte theréze
Mangin de Charbonnier, levr fille
la qvelle aprés avoir edifie cette
Ville par la pratiqve de tovtes
les vertvs chretiennes a randv
son ame a Diev le 4 8bre 1742 ageé
de 72 ans *molet devet (?)*
[Priez Diev povr] levrs ames

La famille Charbonnier, originaire de Saint-Mihiel, fut anoblie en 1578; mais la notice de Dom Pelletier s'arrête aux premières années du XVII^e^ siècle et n'atteint pas les membres qui nous intéressent. M. Dumont, au contraire, nous fait connaître ses nombreux descendants.

Celui que rappelle en premier lieu l'épitaphe, Simon Charbonnier, était le second fils de Claude Charbonnier, conseiller en l'hôtel-de-ville de Pont-à-Mousson (selon Dom Pelletier : contrôleur à l'hôtel de l'évêque de Verdun), et d'Anne Fleutot. Il fut, dit M. Dumont, « avocat à Saint-Mihiel, où il épousa Marie Georges »; ils eurent onze enfants, mais il semble que tous moururent jeunes, à l'exception du second, Suzanne, qui épousa un roturier, et du cinquième, Marie, dont nous allons parler. D'après l'épitaphe, il semble que *George* est suivi d'un autre nom, qui indiquerait la noblesse de la femme de Simon; pourtant on ne voit pas le moyen de la rattacher à l'une des familles ainsi appelées qui furent anoblies, surtout lorsqu'on voit, parmi les parrains et marraines des enfants issus de ce mariage, les noms, très roturiers (du moins en apparence) d'« Anne, fille de Jacques Georges, huissier de la cour, » et de « D^lle^ Nicole Georges ».

« Marie Renée de Charbonnier », comme la désigne l'inscription, devrait être née en 1640 ou 1641, puisqu'elle mourut, le 27 mars 1709, âgée de 68 ans; néanmoins, dans la liste des baptêmes relevés par M. Dumont, on ne trouve que la mention suivante qui puisse lui être appliquée :

« 5^e^ Marie, née le 9 septembre 1639; *P. M^e^ Aubertin, avocat; m. Eléonore Jacquier, épouse de Jean Thiéry.* »

Elle fut mariée, dit le même auteur, « à M^e^ Mangin, avocat, eut deux filles, l'une qui fut religieuse et l'autre qui resta célibataire, puis un fils nommé *Simon*, qui se fit appeler Mangin-Charbonnier, et fut Prévôt de Longwy ».

C'est donc la fille restée célibataire que l'épitaphe appelle « Charlotte-Thérèse Mangin de Charbonnier » et nous montre mourant le 4 octobre 1742, à l'âge de 72 ans, ce qui la ferait naître vers 1670.

Dans son *Histoire de Saint-Mihiel* (t. IV, p. 28), M. Dumont a tronqué cette épitaphe de la manière suivante :

« La famille de Charbonnier, principalement M^me^ Marie George Charbonnier, qui fit preuve d'une grande charité, notamment pendant le siège et la peste qui vint à la suite. »

*George* n'est pas un prénom, mais bien le nom de famille; *Charbonnier*, ou plus exactement *de Charbonnier*, est le nom du mari et non pas celui de la femme.

## XII.

### Famille de Bousmard.

1760.

(Dim. : 1^m^,95 ; 1^m^,08.)

Plusieurs noms et qualités ont été martelés, à l'époque révolutionnaire, dans cette épitaphe importante, gravée sur un grand marbre, dépourvu de tout ornement. En voici le texte, que nous avons tenté de compléter; les parties restituées sont mises entre crochets ; peut-être, aux lignes 3, 12 et 25, faudrait-il, au lieu de « SEIGNEUR », lire « CH^r^ S^gr^ », comme à la ligne 34.

CY GISENT
[DAME ANNE CLAUDE] DE LAMER VEUFVE DOUAIRIAIRE DE Mre FRANCOIS JOSIAS [DE BOUSMARD] [SEIGNEUR DE] MANHEULLE ET AUTRES LIEUX, DOYEN [DES CONSEILLERS EN LA COUR DE LORRAINE] ET [BARROIS] ET [CONSEILLER D'ÉTAT DE SON] ALTESSE ROYALLE LE [FILS DE CHARLES DE BOUSMARD DE BONNE] MEMOIRE ET PETIT FILS DE JEAN [DE BOUSMARD] QUI GIST SOUS LA TOMBE CY JOINTE, LA QUELLE APREST AVOIR MENÉ UNE VIE CHRETIENNE ET ÆDIFIANTE RANDIT SON AME A DIEU LE 16 JANVIER 1735 AGEÉ DE 76 ANS.
ET Mre ANTOINE [DE BOUSMARD] SON FILS AINÉ [SEIGNEUR DE] MANHEULLE ET AUTRES LIEUX LEQUEL APRES AVOIR ETÉ ENVOYÉ DANS LES COURS DE VIENNE ET DE VERSAILLE PAR [S. A. R. LE DUC] LEOPOLD, MERITA SA CONFIANCE AU POINT QU'IL LUY CONFIA L'EDUCATION DES PRINCES SES FILS DONT IL FUT SOUS GOUVERNEUR ET ENSUITE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE [S. A. R. LE DUC] FRANÇOIS III AUJOURD'HUY EMPEREUR DES ROMAINS, IL PRATIQUA PENDANT SA VIE TOUTES LES VERTUS MORALLES ET CHRETIENNES, ET APRES LES ÉPREUVES D'UNE LONGUE ET DOULOUREUSE MALADIE IL DECEDA LE 18 JUILLET 1744 AGÉ DE 60 ANS.
ET DAME MARGUERITTE DE GAUVAIN EPOUSE DE Mre CHARLES HENRY JGNACE DE [BOUSMARD SEIGNEUR] [DE MANHEULL]E ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU [ROI EN] TOUTS SES CONSEILS ET PRESIDENT A MORTIER EN SA COUR DE PARLEMENT A METZ, PETIT FILS DE FRANÇOIS JOSIAS RAPELLÉ CY DESSUS, LAQUELLE EST DECEDEÉ LE 12 JANVIER 1751 AGEÉ D'ENVIRON 25 ANS DANS LES SENTIMENTS LES PLUS CHRETIENS ET LES PLUS ÆDIFIANTS.
ET CHARLES FRANCOIS DE BOUSMARD FILS CADET DE LADITTE DAME ANNE CLAUDE DE LA MER Chr Sgr DE CHANTRAINE ET AUTRES LIEUX CONSEILLER D'ETAT DE [S. A. R. LE DUC] LEOPOLD, LEQUEL APRES AVOIR REMPLI TOUTS LES DEVOIRS DE LA SOCIETÉ ET DE LA RELIGION RANDIT SON AME A DIEU LE 16 DECEMbre 1759 AGÉ DE 72 ANS.
ET [BARBE DE FAILL]ONNET EPOUSE DU SUSDIT Sr CHARLES FRANCOIS DE [BOUSMARD] LAQUELLE APRES AVOIR ETÉ PENDANT TOUT LE COURS DE SA VIE VN EXEMPLE DE VERTUS ET DE PIETÉ EST DECEDEÉ LE 12 7bre 1760 AGEÉ DE 71 ANS.

*Priez Dieu pour Leurs Ames.*

Fus LIRONCOUR sculpsit.

Voici, dans l'ordre généalogique, la liste des personnes rappelées par cette longue épitaphe :

I. Jean de Bousmard, auteur de la famille ;

II. Charles de Bousmard ;

III. François-Josias de Bousmard, et sa femme, Anne de la Mer ;

IV. 1° Antoine de Bousmard ;

2° Charles-François de Bousmard, et sa femme, Barbe de Faillonnet ;

V. Charles-Ignace de Bousmard, et sa femme, Marguerite de Gauvain.

Les *Nobiliaires* de Dom Pelletier et de M. Dumont nous donnent, sur ces membres de la famille de Bousmard, des renseignements qu'il importe de résumer.

I. Nous avons déjà fait connaître (§ II) Jean Bousmard et sa femme, Agnès Raulet.

II. Charles, le dernier des huit enfants, fut baptisé à Saint-Mihiel le 12 avril 1591, ayant pour parrain « Florentin Le Maître », et pour marraine « N., épouse de Jacques Rutant ». Il fut reçu conseiller en la cour de Saint-Mihiel en 1611, maître des requêtes en 1634, et conseiller d'Etat en 1648. Il mourut à Venise. De son mariage avec Claire l'Escuyer, il eut douze enfants.

III. François-Josias, dernier enfant du précédent, fut tenu sur les fonts baptismaux, le 8 janvier 1637, par « Honoré seigneur Josias, comte de Rantzau, maréchal des camps et armées du Roi », et par demoiselle Marie Bourgeois, fille du procureur général. Il fut seigneur de Manheulles, conseiller en la cour souveraine de Saint-Mihiel en 1660, et, depuis l'avènement de Léopold, premier conseiller en la cour souveraine de Nancy ; il mourut, en 1708, doyen de la même cour et conseiller d'Etat. Il avait épousé, en 1683, Anne de la Mer, fille d'Antoine, bailli de Laon, et de Simonne Carlieu, dont, suivant M. Dumont, il eut dix enfants.

IV. 1° Antoine serait, d'après l'épitaphe, le fils aîné des précédents ; M. Dumont le considère seulement comme le sixième enfant ; mais c'est là une erreur, car, avant lui, cet auteur

mentionne deux enfants nés en 1685 et 1687, et l'on voit qu'Antoine naquit vers 1684, puisqu'il mourut en 1744, âgé de 60 ans. — Dom Pelletier le qualifie avocat en la cour ; mais M. Dumont dit : « Il fut seigneur de Manheulles, lieutenant de cavalerie, envoyé du Duc à Vienne où il devint précepteur des Princes Impériaux. Il épousa Antoinette Malherbe, qui mourut le 18 juillet 1744 et fut inhumée dans l'église abbatiale, ainsi que son mari, décédé la même année, âgé de 60 ans. » Cependant l'épitaphe ne dit pas qu'Antoine fut précepteur des fils de l'empereur Léopold, mais *sous-gouverneur* de ceux de Léopold, duc de Lorraine ; elle ne fait aucune mention d'Antoinette Malherbe.

IV. 2° Charles-François était, suivant l'épitaphe, le fils cadet, et dut naître vers 1687, puisqu'il mourut, âgé de 72 ans, en 1759. M. Dumont voit en lui, bien à tort, l'aîné des douze enfants, le plaçant avant une fille née en 1684. Dom Pelletier le qualifie : capitaine et prévôt de Saint-Mihiel ; et ailleurs : chevalier, seigneur de Chantraine, conseiller d'Etat de Léopold. M. Dumont dit qu'il « fut seigneur de Chanterenne et Domseverin, Maizey, Joudreville, Ville, Viller et Haudiomont, cornette de cavalerie au régiment Dauphin étranger, puis Prévôt de Saint-Mihiel, ensuite Conseiller au Parlement de Metz, et enfin Président au même siège. Il avait acheté Chanterenne..., en 1731, moyennant 45.000 francs... — Il épousa, le 22 octobre 1712, Barbe-Marguerite de Faillonnet, fille de Henri, seigneur de Muraumont, et en partie de Maizey, Gerbeuville, Senonville et Relincourt, et de Henriette de Gondrecourt. » Il eut douze enfants. — La famille Faillonnet avait été anoblie en 1598 ; Barbe-Marguerite naquit le 8 avril 1689.

V. Charles-Henri-Ignace, troisième enfant, mais fils aîné, des précédents, fut baptisé le 1er août 1715, ayant pour parrain et marraine Henri de Bousmard, son oncle, et Henriette de Faillonnet, sa tante. Dom Pelletier le qualifie chevalier, seigneur de Joudreville et autres lieux, président à mortier au parlement de Metz. Suivant M. Dumont, il « fut d'abord cornette au régiment Dauphin étranger, ensuite seigneur de Joudreville par donation de son cousin, Jacob de Boncourt de

Joudreville, chanoine de Verdun. Il fut aussi seigneur de Chanterenne et Anderny, et devint Conseiller du Roi et Président au Parlement de Metz, quoique faisant sa demeure habituelle à Saint-Mihiel. »

Il épousa, en premières noces, avant 1743, Marguerite de Gauvain, fille du Sr de Gauvain, seigneur de Champé (1), dont il eut cinq enfants, et en secondes noces, en 1761, « sa cousine Henriette-Suzanne de Bousmard, veuve de Jean-Baptiste-Gabriel Darmur, baron de Loupvent, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de la Couronne, tué à Warbourg » ; il n'eut pas de postérité de ce mariage.

« En 1775, continue M. Dumont, il vendit sa charge de Président à Louis-François Memmie Hocart de Landricourt, moyennant 55.000 francs.

» Le président de Bousmard ayant imprudemment manifesté son opinion hostile au nouvel ordre de choses, eut à subir, pendant la Révolution, la perte presque entière de ses biens, comme nous l'avons rapporté en l'*Histoire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 248. Il mourut, trop tard pour lui, le 4 juin 1800, âgé de 85 ans. »

Ses petits-enfants et derniers descendants directs moururent en 1852 et 1855.

« Ainsi, dit M. Dumont, finit cette famille dont le nom est entièrement éteint et bientôt le souvenir, grâce aux soins qu'a mis la fabrique de Saint-Mihiel à arracher les inscriptions de ses tombeaux et à les en séparer, délaissant les corps de ces principaux bienfaiteurs de l'Abbaye confondus, pour l'avenir, dans la foule des sépultures les plus vulgaires qui les environnent. »

Ailleurs, au chapitre de l'église abbatiale, parlant de fondations faites par la famille de Bousmard, M. Dumont ajoutait : « Les marbres de grande dimension qui rappellent cette famille célèbre, à Saint-Mihiel, sont à droite du chœur, en face de la chapelle Saint-Pierre, mais il n'est pas certain qu'ils

(1) Marguerite était 4e enfant de François II de Gauvain, dont la famille avait été anoblie en 1663, et de *N.* Hurault.

n'aient pas été déplacés. » — Cette chapelle n'existe plus ; elle sert aujourd'hui de premier vestibule à la sacristie, près du transept de l'Epître (M. Dumont prend la droite et la gauche par rapport à celui qui regarde l'autel, ce qui est l'opposé du sens liturgique). — M. Dumont aurait bien dû se donner la peine de préciser le nombre de ces *marbres*, afin de nous apprendre s'il s'en trouvait d'autres que les deux dont nous avons rapporté les épitaphes.

## XIII.

### Dom de l'Isle.

1766.

(Dim. : 2m,47 ; 1m,22.)

Voici, pour terminer, la tombe de l'historien de l'abbaye, Dom de l'Isle ; elle se trouvait anciennement à la gauche de celle de Dom Henezon. En haut, dans un cartouche ovale, est un écu sur lequel on distingue encore un chevron ; en arrière sont posées, en sautoir, une mître et une crosse, très martelées. La famille de l'Isle porte : *d'azur, au chevron d'or, chargé de trois croix pommetées ou trefflées de gueules, et accompagné de trois têtes de licornes d'argent.*

On lit au-dessous (1) :

(1) Cette épitaphe a été, pour la première fois, publiée et traduite par M. l'abbé Guillaume. V. *Nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1874, p. 188. — Le milieu des dernières lignes en est caché, ainsi que le nom du sculpteur.

D O M

HIC JACET
R. P. D. JOSEPHUS DE LISLE LOTHARUS, PRIOR DÈ
HAREVILLA, S^ti LEOPOLDI DÉ NANCEIO ABBAS.
SANCTITATIS FAMAM AMBIIT NUMQUAM, TULIT
UBIQUÉ REFORMATIONIS NOSTRÆ NORMAM INFERI-
-OR IMPLEVIT, SUAVITÉR ET FORTITÉR IMPLENDAM
SUPERIOR CURAVIT.
NOVITIORUM MAGISTÉR, SEDULUS MORUM ET
INDOLIS SCRUTATOR ALUMNOS VERBO PAVIT
EXEMPLO FIRMAVIT.
VARIIS IN CŒNOBIIS SÆPÉ IN HAC ABBATIA TER.
MORUM GRAVITATE, RELIGIOSÆ PAUPERTATIS STUDIO
REGIMINIS NOSTRI CULTU ASSIDUO VERÉ PRIOR,
NOSTRIS PATER ET EXEMPLAR.
CONGREGATIONEM NOSTRAM, TER VISITATOR,
PRUDENTÉR PACIFICÉ FŒLICITERQUÉ REXIT
A CAPITULO GENERALITANDEM IMPETRAVIT
UT DEO ET SIBI UNI VACARE LICERET.
ADJUTOREM FIDUM DESIDERANT ECCLESIÆ PRÆSULES
AMISSUM, LUGENT MONIALES QUAS DIREXIT
PAUPERES QUOS JUVIT, BONI OMNES QUOS DILEXIT,
DN̄O VIXIT IN DN̄O QUIEVIT
ANNO ÆTATIS 78 MONASTICÆ PROFESSIONIS 56, DN̄CÆ
INCARNATIONIS 1766 JANUARII 24.
HOCCE GRATITUDINIS MONUMENTUM PRIOR ET RELI
-GIOSI, DEFUNCTO, POSUERE MŒRENTES.
REQUIESCAT IN PACE.

..... *sculpsit.*

(*Ici repose le R. P. Dom Joseph de Lisle, Lorrain, prieur de Haréville, abbé de Saint-Léopold de Nancy. Il ne visa jamais à la réputation d'homme parfait ; partout il se montra le*

*type de notre réforme; simple religieux, il l'observa lui-même; supérieur, il la fit observer avec douceur et fermeté. Maître des novices, il surveilla la pureté des mœurs, il étudia le caractère de chacun, il nourrit ses élèves de la parole et les affermit par ses exemples. — Fréquemment dans les divers monastères, trois fois dans cette abbaye, vraiment prieur par la gravité de ses mœurs, la pratique de la pauvreté religieuse et la scrupuleuse observance de nos constitutions, il fut des nôtres le père et le modèle. Trois fois Visiteur, avec une rare prudence il dirigea pacifiquement et heureusement notre Congrégation. Enfin il sollicita du chapitre général la faveur de n'avoir plus à s'occuper que de Dieu et des soins de son âme. — Les prélats de l'Eglise le regrettent comme un auxiliaire fidèle; les religieuses qu'il a dirigées, les pauvres qu'il a secourus, les gens de bien qu'il a aimés déplorent sa perte. — Il a vécu pour Dieu; il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-dix-huit ans, dont cinquante-six de profession monastique, l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ* 1766, *le* 24e *de janvier. — Le prieur et les religieux éplorés de ce monastère ont élevé à ce cher défunt ce monument de leur gratitude. — Qu'il repose en paix !)*

Descendant d'une famille considérable, encore existante, anoblie en 1572, l'historien de l'abbaye, nommé à son baptême Claude-Joseph, naquit à Brainville (Haute-Marne), le 31 août 1688 (1). Il était l'aîné des huit enfants de Claude-Joseph de l'Isle, seigneur de Brainville et de Barbe Morel de Vezin (2). Après avoir été officier dans le régiment de Duras-cavalerie, avec lequel il se trouva aux batailles d'Oudenarde et de Malplaquet, où il reçut plusieurs blessures, il fit profession dans l'ordre de Saint-Benoît en 1711 et fut pourvu en commende de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, en 1747.

(1) Et non 1687, comme le disent les nobiliaires. Le mariage de ses parents eut lieu le 28 novembre 1687. Dans les registres paroissiaux de Brainville, on trouve, au 2 septembre 1688, l'acte de baptême de Claude-Joseph, né trois jours auparavant. (Renseig. dû à l'obligeance de M. H. de l'Isle.) — L'épitaphe confirme cette rectification.

(2) Ailleurs : *de Vezaignes.*

« Le 28 juin 1711,... » dit M. Dumont, « il prononçait ses vœux à Moyenmoutier. Désigné pour y professer les humanités, la philosophie et la théologie, Dom de l'Isle s'acquitta de sa mission avec zèle et fit de même à Saint-Maurice en Valais, où il fut plus tard envoyé. — Bientôt les dignités de la Congrégation s'attachèrent au R. P., qui avait probablement conservé de sa naissance et de sa vie militaire une aisance et des manières qui le sortaient du commun. Il fut fait Prieur de Haréville en 1735, plus tard Abbé de Saint-Léopold de Nancy (1), puis Prieur de Saint-Mihiel... » — Ce cumul suscita, dit M. Dumont, de nombreux ennemis à Dom de l'Isle ; il est difficile de juger la valeur des attaques lancées contre lui (2). Cet homme instruit publia plusieurs ouvrages religieux et historiques, au premier rang desquels il convient de rappeler le travail important et très digne d'estime qu'il a consacré à l'abbaye de Saint-Mihiel. Dom de l'Isle mourut dans cette ville, le 24 janvier 1766, ayant conservé jusqu'à la fin ses fonctions de prieur (3). « Sa tombe, dit ailleurs M. Dumont, placée sur le même rang d'honneur que celles des Abbés Henezon et Maillet, a cessé, comme les leurs, de recouvrir son corps, et par suite du même attentat (4). »

---

Ici se termine la première partie de notre étude. Il nous faudra maintenant parler de choses plus tristes, nous voulons dire des tombeaux qui ont cessé d'exister.

Rappelons toutefois encore quelques monuments intéressants et peu connus que doit s'honorer de posséder l'église Saint-Michel.

D'abord, puisqu'il s'agit de monuments funéraires, disons que l'on voit, aux fonts baptismaux, des vestiges du tombeau

(1) « En 1747, le 22 juin, le Roi Stanislas donna cette abbaye (St-Léopold) en commende à D. *Joseph de Lisle...* » (Lionnois, *Hist. de Nancy*, III, 10.)

(2) L'ensemble des revenus de ses différents bénéfices était, ce semble, peu élevé. *Voy.* Guillaume, *Nouveaux documents..., ibid.*, p. 184.

(3) *Voy.* Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 343, etc.

(4) *Nobil.*, II, 162.

de Warin de Gondrecourt, sculpté en 1608 par un Richier : selon toute apparence, Jean, neveu de Ligier. Nous en avons fait l'objet d'un travail spécial (1). Il provient de l'église paroissiale.

Nous ne quitterons pas entièrement les images funèbres en signalant les cinq bustes qui sont placés au-dessus des clefs de voûte des fenêtres du côté de l'Evangile ; ce sont de très belles sculptures de la Renaissance, qui pourraient bien appartenir à la grande école des Richier et provenir de l'ancien jubé. Ces bustes, paraît-il, étaient autrefois plus nombreux et avaient leurs vis-à-vis aux fenêtres du côté opposé. Les deux premiers, en entrant, sont des têtes d'hommes, richement vêtus, à demi-décharnées. Le suivant montre une femme aux yeux bandés ; est-ce une allégorie ? Au moyen âge, on représentait ainsi — en face de l'Eglise, portant le calice et la croix, — la Synagogue, ayant en outre pour attributs la couronne tombant de sa tête et le sceptre se brisant dans ses mains ; mais cette image n'était plus de mode au XVI^e^ siècle. Viennent ensuite un chevalier, couvert d'une armure très ornée, puis une jeune femme, aux traits charmants, habillée somptueusement et avec beaucoup d'élégance. Nous recommandons à l'attention des artistes ces bustes, que nous n'avons pu examiner d'une manière suffisante.

Dans le vestibule de la sacristie se trouve une intéressante frise ayant, presque certainement, la même origine. C'est le triomphe de la Mort, représenté par différentes scènes très curieuses et limité par les figures d'Adam et d'Ève, auteurs des maux de l'humanité. M. l'abbé Souhaut a parlé de ce morceau, remarquable quoiqu'endommagé (2), et Mgr Barbier de Montault en a pris une description détaillée dont nous espérons qu'il ne privera pas trop longtemps le public.

(1) *Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt... à Saint-Mihiel,* Nancy, 1882.

(2) *Les Richier et leurs œuvres*, Bar-le-Duc, 1883, p. 107-109. M. l'abbé Souhaut ne s'est pas très bien rendu compte du sujet; cependant il l'a déjà beaucoup mieux compris que Dom de l'Isle, qui y voyait « le triomphe de Constantin contre Maxence » !

La tour, enfin, possède d'intéressantes cloches de 1525, 1585 et 1629, dont les deux premières, les plus grosses des sept qui composent la sonnerie, sont chargées de longues et curieuses inscriptions en vers latins (1).

(1) Nous les avons transcrites dans notre article intitulé : *Anciennes cloches Lorraines,* Nancy, 1885, p. 60-65.

# SECONDE PARTIE.

## *Monuments détruits.*

### I. APERÇU GÉNÉRAL. — DESTRUCTIONS SUCCESSIVES.

Nous ne connaissons pas d'historiens ou de voyageurs antérieurs à la fin du XVII^e^ siècle qui aient laissé des notes sur l'ensemble des tombeaux de l'église abbatiale ; on trouve seulement des indications, sur quelques-uns d'entre eux, et le texte, plus ou moins complet, de différentes épitaphes, que nous rapporterons. Dans son *Voyage littéraire*, entrepris vers 1696, Dom Thierry Ruinart ne s'arrête pas longtemps à considérer ces monuments ; le goût de l'époque n'était pas à ces choses ; puis, en sa qualité de Français et de Bénédictin, mécontent de ce que les ducs de Lorraine avaient supprimé des couvents de son Ordre, il ne devait pas attacher grande importance aux témoins de l'histoire particulière de la région et aux sépultures des anciens princes souverains. Voici comment il s'exprime dans le récit de sa visite à l'église Saint-Michel :

« On y voit quelques tombes d'abbés et de personnes notables du pays ; les plus anciennes sont dans la chapelle dite des Abbés ; mais il n'y a point d'inscriptions, ou bien les lettres sont tellement effacées qu'elles sont devenues tout à fait illisibles. Le nécrologe y supplée en partie. Au milieu de l'église est le corps du vénérable abbé Dom Henry Henezon... Son corps repose devant le maître-autel, au milieu. Quelques-uns des premiers pères de Saint-Vanne, qui, depuis la réforme de la congrégation dans toute la France, ont illustré le monastère par la pureté de leurs mœurs et l'éclat de leur mérite, sont inhumés au même endroit. Dans les cryptes souterraines repose le sérénissime prince Henry de Lorraine, qui, avec le titre d'abbé commendataire, était réellement et de cœur abbé régulier et le principal protecteur de la réforme (1). »

(1) *Voyage littéraire de Dom Thierry Ruinart*, traduit par l'abbé Marchal, 1862 (*Recueil de doc. sur l'hist. de Lorr.*), p. 33-34.

La première destruction connue des monuments funéraires de l'église eut lieu lors de la reconstruction d'une grande partie de l'édifice, vers 1710. Dom Calmet, — qui cependant, pas plus que tous ses contemporains, ne comprenait le moyen âge, et qui trouvait la cathédrale de Metz digne d'admiration, *quoique gothique* (1), — a déploré énergiquement la brutalité des maçons et l'incurie des moines. Ce passage de l'article *Saint-Mihiel*, dans sa *Notice de la Lorraine*, mérite d'être reproduit sans changement. L'auteur dit des comtes de Bar :

« Plusieurs d'entr'eux ont choisi leur sépulture dans l'abbaye, et on y voyait leurs mausolées dans l'ancienne église, avant qu'on l'eût rebâtie de notre temps tout à neuf. — On remarquait dans la nef les mausolées de plusieurs ducs et comtes de Bar, représentés en relief, d'une assez mauvaise sculpture ; mais où l'on voyait leurs anciens habillemens, et d'autres choses remarquables, qui seraient aujourd'hui très-précieuses aux personnes éclairées et qui ont du goût pour l'antiquité. Mais les maçons ont tout mis en pièces, à leur ordinaire ; la faute qu'on a fait, c'est de ne les avoir pas fait dessiner avant qu'on démolît l'ancienne église. On voyait de même quelques tombeaux des anciens abbés et d'autres personnes de la ville, mais presque tout cela a été détruit par les ouvriers qui ont travaillé à l'église moderne. »

De l'emplacement des tombes des anciens souverains, M. Dumont n'a pu reconnaître que celui de la fameuse comtesse Sophie († vers 1092) ; son corps, suivant lui, fut inhumé sous l'autel Sainte-Croix, devant le jubé, du côté de l'Epître. « Les cendres de la comtesse Sophie », dit cet historien, « doivent, suivant l'obituaire, reposer sous cet autel. Quant à celles des autres comtes et comtesses de Bar qui, sans contredit, y ont été déposées en assez grand nombre, on ne sait plus en quel lieu

(1) « L'architecture est gothique, *mais* belle et hardie. » V. *Notice de la Lorraine*, v° *Metz*. — Nous avons vainement recherché un autre endroit, dans la *Notice* ou dans l'*Hist. de Lorr.*, où nous croyions nous souvenir d'avoir vu Dom Calmet dire en propres termes : « La cathédrale de Metz est belle, *quoique* gothique. » Les imprécations de La Bruyère et de Fénelon, contre l'admirable architecture française des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, sont présentes à la mémoire de tout le monde.

spéeial; si le eouvent l'avait mentionné quelque part, il en avait depuis longtemps perdu le registre et même le souvenir. Il faudra une exhumation générale pour y suppléer, ee qui constate une grande ingratitude... »

Le XVIII^e^ siècle, qui avait assisté à la reconstruetion de l'église Saint-Miehel, la vit dépouiller de toutes ses richesses par la Révolution. Ces tristes événements ont été rapportés d'une manière assez détaillée par M. Dumont. Son style est bizarre; mais, eomme on ne peut aeeuser cet auteur de partialité en faveur du elergé et de l'aneien régime, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire les parties les plus intéressantes de sa relation.

La saisie du magnifique trésor de l'abbaye (1) et la vente des immeubles n'avaient servi qu'à exeiter les passions mauvaises des émeutiers : en 1791, se voyant maîtres de la situation par la terreur qu'ils inspiraient, ils tournèrent leur fureur eontre les objets mobiliers du eulte. « Tout à eoup », dit M. Dumont, « sur la place publique s'éleva une montagne de banes, de ehaises, de lutrins, de confessionnaux, dais, croix, bannières, ehaires, tableaux, vêtements, ornements, etc., que la torche munieipale dévora sans pitié... Là disparurent, parmi d'insignifiants débris, quelques ehefs-d'œuvre difficilement échappés aux injures du temps, ees admirables seulptures en bois dues au eiseau de Riehier, si louangées par les contemporains. Ainsi périrent de la même manière les célèbres saint Jacques et

(1) *Voy.:* Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* II, 229; IV, 31; Dom Martène, *Voyage littéraire,* édit. de M. Marchal, dans le *Recueil de doc. sur l'hist. de Lorr.*, 1862, p. 174; Dom de l'Isle, qui dit que le trésor de Saint-Michel était le plus riche de toute la Lorraine, et que tous les étrangers venaient le voir; enfin, comme ouvrage plus rare, le *Précis hist. de la ville et de l'abbaye de Saint-Mihiel,* par le P. Màrin, 1779. Ce dernier mentionne notamment : la magnifique chapelle du cardinal de Retz; un ostensoir « dont le travail imite parfaitement l'architecture de la fameuse tour de Strasbourg »; deux châsubles, « l'une donnée par le cardinal de Lorraine et dont il s'était servi au Concile de Trente, l'autre faite du manteau royal de Louis XIV »; un Graduel « d'une prodigieuse grandeur », fait à Paris en 1460 et ayant coûté 186 livres, « somme très considérable pour ce tems-là »; enfin le reliquaire de la vraie croix, en argent doré, de la hauteur de quatre pieds, enrichi « d'une multitude de pierres de grand prix, dont l'une est estimée plus de vingt mille livres ».

saint Christophe, le grand saint Eloi, et les Anges, et les Notres Dames, et tous les patrons des corporations... En même temps, traitées avec la même colère, les images en pierre, mutilées sur place, tombaient sous pareils coups, accompagnées des mêmes malédictions. Profanations inutiles; leçon perdue (1)! »

Les monuments funéraires qui avaient pu échapper à cette tempête devinrent alors l'objet d'une destruction beaucoup plus radicale, parce qu'elle était raisonnée et faite dans un but intéressé. Ce fut, d'une part, la municipalité qui, en 1792, ordonna l'enlèvement « de toutes les épitaphes, ce qui s'opéra pour le prix de 123 livres 7 sous (2) ». Puis, après cette opération officielle, il y en eut d'autres, plus ou moins dissimulées. Dans un endroit différent de son même ouvrage, M. Dumont dit, en effet :

« Cette Révolution, trop orageuse pour durer longtemps, ne tarda pas à rendre au culte catholique l'église abbatiale, qui devint église paroissiale, mais aussi maltraitée au dehors qu'au dedans. Des ouvriers méritant le titre de voleurs, qui y avaient pénétré, lui avaient enlevé peu à peu tous les matériaux nécessaires à son existence dont ils pouvaient tirer parti. Ils avaient commencé par les chanlattes en rosette, puis par les plombs, qui, les uns et les autres, étaient considérables, et, ce que l'on aurait peine à croire, si la municipalité ne l'avait constaté, on en venait à prendre les bois des charpentes de la toiture... »

On comprend que les statues, les sculptures, les marbres précieux des tombeaux ne furent pas respectés par ces démolisseurs avides ; ils paraissent avoir seulement dédaigné de nombreuses pierres tumulaires, placées dans le pavé ou contre les murs et piliers, qui n'offraient pas de valeur marchande et eussent été d'une extraction difficile ; on se borna à y marteler quelques noms propres et des titres nobiliaires.

Vers 1862, époque à laquelle M. Dumont termina son *Histoire de Saint-Mihiel*, les tombes des abbés Henezon, Maillet et de Dom de l'Isle étaient encore placées, l'une à côté de l'au-

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, II, 234.
(2) *Ibid.*, IV, 27-28.

tre, dans le pavé devant l'entrée du chœur. « La nef, ajoutait le même historien, est aujourd'hui parsemée vers le chœur de carrés de marbre couverts d'inscriptions funèbres pour de simples moines, mais on ne peut dire s'ils ont été mis là au hasard après la Révolution... Si ces marbres ne se trouvent pas effacés, c'est qu'on les enleva, sans quoi les inscriptions eussent été seulement taillées pour les faire disparaître ; il est dès lors impossible d'admettre qu'on les ait rétablis dans la place que chacun d'eux occupait. » Comme les plus curieux de ces monuments, l'auteur cite, mais d'une manière inexacte ou trop incomplète, ceux que nous avons fait connaître sous les nos IV, XI, I et VI, plus celle du frère Hilarion Boulanger (v. même no et plus loin, ch. IV, § 12).

Il y a une vingtaine d'années environ, les principales des tombes placées dans le pavé en furent enlevées pour être encastrées dans les murs du transept ; les autres furent probablement détruites. Ces faits se passèrent dans l'intervalle compris entre les années 1862 et 1864 ; car, à la première de ces dates, M. Dumont, publiant le quatrième volume de son *Histoire de Saint-Mihiel*, disait, à propos de Dom de l'Isle : « Il fut enterré dans l'église de l'Abbaye, où l'on voit encore sa tombe, placée aujourd'hui sur la même ligne et à côté de celle de l'Abbé Henezon (1). » Mais, vers 1864, époque à laquelle il fit paraître le premier tome du *Nobiliaire*, M. Dumont écrivait, à propos de Dom Henezon : « Nous n'ajouterons rien à ce que nous en (*sic*) avons dit dans l'*Histoire de Saint-Mihiel*, depuis lequel temps la durée de son souvenir a été singulièrement ébranlée pour l'avenir par l'enlèvement de sa tombe, placée si honorablement par ses religieux dans leur église, tout récemment livrée au pic des maçons... (2). »

Quatre ans plus tard, en commençant la publication de ses *Ruines de la Meuse*, le même auteur a profité des motifs de regrets que lui donnait la destruction des monuments funéraires de l'église d'Hattonchâtel, pour déplorer énergiquement l'enlèvement des pierres tumulaires de Saint-Michel.

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, IV, 346.
(2) Dumont, *Nobil.*, t. I, p. 156. — V. pl. haut, 1re partie, § VII, p. 20.

Les reproches de cet historien eussent gagné à être plus mesurés dans leur expression; il aurait dû remarquer que les tombes, du moins les plus importantes, ne furent pas brisées, mais seulement déplacées ; ce changement, regrettable à certains égards, assurait cependant davantage la conservation de quelques-unes d'entre elles, qui, restant dans le pavé, auraient fini par être effacées par les pieds des passants. Ajoutons qu'au lieu de faire entendre des lamentations inutiles sur la disparition imminente des inscriptions, M. Dumont aurait beaucoup mieux fait de les transcrire exactement et de les publier lorsqu'il en était temps encore. Comme, néanmoins, il convient de réunir tous les textes qui se rapportent à notre sujet, nous reproduisons le passage en question.

Après avoir formulé son blâme contre les habitants d'Hattonchâtel, M. Dumont dit en note ce qui suit :

« Saint-Mihiel, bien autrement obligé à plus de discernement, a récemment fait preuve d'un plus flagrant vandalisme, que l'on ne saurait trop signaler, qui vaudra une absolution complète aux plus abrutis révolutionnaires. Les tombes des abbés Albert, Hennezon et Maillet, de Dom de l'Isle et d'autres célébrités locales, ont dû faire place à un pavé du goût le plus douteux, dont elles auraient fait le seul ornement. Edificateurs de l'église, constructeurs du palais abbatial, chroniqueurs laborieux, en vain vous avez sacrifié vos veilles et votre fortune pour laisser à la postérité des monuments dignes de l'âge où vous viviez, la Ville qui en jouit comme des plus grands bienfaits dont elle ait pu être dotée, la Fabrique qui recueille le fruit de vos sacrifices, vous ont lancés dans les ténèbres de l'oubli, à l'égal des plus ignorés qui peuplent le sol sacré où vous reposez! Les Vandales cassent et mutilent, mais ils laissent sur place les fragments qu'ils ont souillés. Il n'y a que les Fabriques sans entrailles, aidées d'architectes obéissants, pour avoir le secret funeste de faire table rase et d'affronter l'ingratitude, sans souci d'abréger, dès qu'elle est payée d'avance, l'éternité promise.

» Pour en conserver le souvenir, disons ici que ces tombes placées au milieu de la nef, à environ deux mètres de l'esca-

lier montant au chœur, Dom Hennezon était au centre, ayant l'Abbé Maillet à sa droite et Dom de l'Isle à sa gauche (1). »

Enfin, il y a quatre ou cinq ans, tous les monuments funéraires qui restaient dans l'intérieur de l'église ont été transportés sous le porche et encastrés avec soin dans les murs; mais comme le lieu est sombre, que les colonnes masquent quelques-uns d'entre eux, et que les portes sont d'habitude fermées, ces tombeaux sont difficiles à distinguer et passent inaperçus pour beaucoup de personnes. Ce n'est pas embellir une église que de la dépouiller de sa décoration historique; au point de vue religieux, un tel acte nous paraît singulièrement répréhensible; il constitue surtout, de la part d'une ville relativement importante, un exemple des plus fâcheux.

Les *Mémoires* de la Société de Bar, de 1882, renferment, sous le titre *Études d'architecture religieuse dans la Meuse*, un article de M. A. Maxe, longtemps architecte diocésain. Une partie en est consacrée à l'église Saint-Michel, et l'auteur y déplore aussi la suppression des pierres tombales.

« Le dallage de l'église, dit-il (p. 218), a été renouvelé il y a quelques années, suivant des combinaisons linéaires bien étudiées sans contredit; il renfermait plusieurs dalles tombales en marbre révélant le nom d'anciens bienfaiteurs, et aussi un grand nombre de dalles ordinaires portant simplement le nom *en religion*, et la date de la mort d'humbles religieux qui avaient été inhumés dans l'église. Ces dalles animaient cependant le sol, pourrait-on dire, et portaient à des réflexions salutaires ceux qui les parcouraient. »

L'auteur mentionne ici les tombes de l'abbé Albert II, puis de Marc et d'Hilarion Boulanger; il ajoute encore :

« Il nous sera bien permis, au nom de l'histoire, de faire cette réflexion au sujet du dédain trop marqué dont ces dalles ont été impitoyablement frappées, c'est que l'art ne s'opposait nullement à ce qu'on leur donnât place dans le nouveau dallage, dont elles auraient au contraire avantageusement rompu la sécheresse et la froideur d'une combinaison géométrique

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, t. I, p. 28, note.

trop rigoureusement sombre. Des noms qui appartiennent à l'histoire de Saint-Mihiel continuaient à être connus et respectés des générations futures. D'ailleurs, n'est-il pas temps encore de réparer un tel oubli, puisque ces dalles sont conservées (1) dans le porche de l'église? Si on ne le fait pas, il est bien à craindre qu'elles ne prennent un jour ou l'autre, comme vieux marbre, le chemin de l'atelier de sculpture qui est tout près de l'église. »

Empruntons encore à M. Dumont les observations fort justes émises par lui, dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, à propos des difficultés que lui a fait éprouver la destruction de tant de souvenirs matériels.

« Une grande page d'histoire,... » dit-il, « était écrite dans les églises. Lors de la recherche, par Richier, des nobles du Bailliage, plusieurs, faute de titres, le conduisirent dans ces édifices pour lui faire voir les armoiries de leurs familles exposées depuis longtemps aux yeux du public. Ainsi fit, le 8 novembre 1581, Geoffroy de Saint-Remi, demeurant à Saint-Remi, dont les ancêtres avaient habité Saint-Mihiel. Il lui montra en l'église Saint-Etienne, « en une verrière au derrière » de la chapelle Monsieur Saint-Nicolas, ses armoiries posées » au-devant du portrait d'un homme agenouillé et armé, au » pied du pourtrait de l'image de Monsieur Saint-Georges... » Et cette justification était du plus grand poids.

» La Révolution, malgré ses rigueurs, avait épargné en grande partie les tombes et leurs armoiries, grâce peut-être à la poussière et à la boue dont elles étaient recouvertes. Mais les maçons niveleurs y ont fait successivement table rase, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la nudité monotone des vestibules modernes, de manière à les rendre aussi intéressantes que de simples granges. Voici ce qu'en pense le savant auteur du *Traité sur la réparation des églises :*

« ... La raison d'art et d'histoire n'est pas la seule qui milite » en faveur de la conservation des pierres tombales. Si les » touristes sont charmés, en entrant dans une vieille église, d'y

(1) Pas toutes, hélas!

» retrouver un pavé poudreux, bossué par le relief des tom-
» bes, l'ordonnateur qui cherche, en décorant un temple, à lui
» donner le caractère le plus grave et le plus religieux, sait
» que ces monuments funéraires ont une éloquence particu-
» lière... Tous ceux qui ont traité de la poétique des églises
» chrétiennes, n'ont eu garde d'oublier les tombeaux.

» ... Les dalles tumulaires, notamment, qui recouvriraient
» encore les restes de ceux dont elles portent l'épitaphe, doi-
» vent autant que possible rester sur ces tombeaux. Ce serait
» faire de l'archéologie matérialiste que d'enlever ces monu-
» ments à leur destination.

» ... Il va sans dire que si un architecte ou une fabrique
» toléraient l'enlèvement de ces pierres tombales pour les
» remplacer par du pavé neuf ou pour les employer en guise
» de matériaux, une telle conduite mériterait d'être dénoncée
» comme un acte de grossier vandalisme... »

» Quand on ajoute à ces réflexions que les familles qui avaient là leurs principaux membres, avaient acquis et payé le droit de les y maintenir à perpétuité, on ne peut s'empêcher de s'associer à toutes les malédictions possibles contre les mains coupables de ces profanations. Plusieurs fois, il nous a été demandé, par ces familles, copie des inscriptions qu'elles savaient exister, et, lorsqu'elles apprenaient qu'elles avaient disparu, elles ne pouvaient accepter que ces dévastations fussent l'œuvre de ceux qui avaient mission de les empêcher. Ne plus dire des prières qui ne sont plus rétribuées, soit; mais en héritant du temple, n'a-t-on pas hérité de la charge d'en conserver les dépôts ? Dans quel traité de droit ou de morale a-t-on trouvé le pouvoir de s'en affranchir !.. (1). »

Nous avons essayé de présenter les grandes phases de la destruction des monuments de Saint-Michel, il nous faut maintenant étudier successivement ceux sur lesquels nous avons recueilli quelques indications. M. Dumont donne des renseignements généraux qu'il importe de reproduire; souvent ses

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 37-38.

informations sont incomplètes et ses appréciations sujettes à caution ; mais il avait à sa disposition des matériaux auxquels il serait aujourd'hui difficile de recourir.

« Jusqu'en 1098, dit-il, les Bénédictins (à part les abbés) ne pouvaient être inhumés qu'à Vieux-Moutier. Lorsqu'ils furent autorisés à faire leur sépulture dans le nouveau monastère, les Abbés et les dignitaires furent inhumés dans l'église, ainsi que les religieux qui laissaient quelque pécule ; les autres étaient obscurément enterrés dans l'*Atrium*, cour du cloître, qui aujourd'hui est renfermée dans celle du collège.

» Jusque-là les étrangers laïes, autres peut-être que les princes, c'est-à-dire les comtes de Bar voués du monastère, ne pouvaient être admis dans le sanctuaire, mais cette source de bénéfice ne pouvait être négligée, et les Bénédictins ne tardèrent pas à la solliciter « de Jean, élu de Trèves, » qui la leur concéda... (1). »

De nombreuses sépultures furent placées dans les chapelles de l'église ; il en sera question dans les paragraphes suivants.

« Toutes ces inhumations », dit ailleurs le même auteur, « n'étaient que des exceptions en faveur d'habitants à qui leur fortune permettait des fondations pour acheter ces places privilégiées. Le plus grand nombre était enterré simplement dans la nef, moyennant dix francs une fois payés, tandis que pour être dans le chœur, il en fallait donner vingt (2). A l'époque où ces rétributions furent fixées, elles avaient une importance beaucoup plus grande qu'on ne se l'imagine, sans quoi l'emplacement n'eût pas suffi ; ce qui a seulement le droit d'étonner, c'est que le taux ne fut jamais élevé à proportion de la dépréciation de la monnaie. L'encombrement souterrain doit donc être considérable dans cette église, quoique spacieuse, après plusieurs siècles d'un approvisionnement continu, qui

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 43-44. L'auteur parle ensuite des cérémonies funéraires et du droit de présentation au profit de l'abbaye, en qualité de curé primitif. Mais ces choses n'ayant rien de particulier aux inhumations faites dans l'intérieur de l'église, nous ne les reproduirons pas ici.

(2) Plus certains frais ; v. *ibid.*, p. 45.

était sans concurrence avant la création des autres monastères....

» Les archives n'indiquent pas que les religieux aient eu un endroit spécial pour leurs inhumations; le soin qu'ils ont pris de mentionner en l'obituaire ceux qui employèrent leur pécule particulier à quelque fondation donne à penser que les autres étaient enfouis pêle-mêle dans la nef ou dans l'*Atrie*, qui compose aujourd'hui la cour du Collège, pour laisser plus de place au public payant (1)... »

L'ordre à adopter pour l'étude des monuments détruits sur lesquels on possède des données était d'un choix difficile, à cause de l'état défectueux de la plupart des renseignements. Cette partie de notre travail n'étant, comme nous l'avons dit au début, qu'une simple ébauche, nous avons, sans chercher la perfection, trouvé commode de la diviser de la manière suivante ; nous parlerons successivement des tombeaux de la maison de Bar; de ceux des abbés; des monuments dont les épitaphes sont connues ou qui appartenaient à des personnages remarquables; enfin, des sépultures d'un grand nombre de personnes sur lesquelles on n'a que des indications très vagues.

## II. TOMBES DE LA MAISON DE BAR.

### 1. Les comtes de Bar, duc de Haute-Lorraine.

On a vu plus haut que Dom Calmet mentionne l'existence, dans l'église abbatiale, des sépultures de « plusieurs *ducs* et comtes de Bar ». Comme il est certain que les ducs de Bar de la seconde dynastie, c'est-à-dire Robert (2), Edouard III (3) et le cardinal Louis (4), ne furent pas inhumés à Saint-Mihiel, on

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, p. 26-27.
(2) 1352-1411. Enterré dans l'église collégiale de Saint-Maxe de Bar-le-Duc.
(3) 1411-1415. Enterré également à Saint-Maxe.
(4) 1415-1419, † en 1430. Enterré dans la cathédrale de Verdun.

doit croire que l'abbé de Senones a voulu parler des trois comtes de Bar de la première dynastie, qui furent, en même temps, ducs bénéficiaires de Haute-Lorraine, et que les historiens du XVIII[e] siècle appelaient souvent ducs de Bar. Les quelques recherches que nous avons faites pour trouver le lieu de leur sépulture n'ont abouti à aucun résultat précis ; mais on sait que ces princes étaient avoués de l'abbaye de Saint-Mihiel, le monastère le plus important du Barrois ; de plus, il est certain que la fille aînée et principale héritière du dernier fut enterrée dans l'église de l'abbaye (1).

Le plus ancien de ces souverains, Frédéric I[er], comte vers 951 et duc en 958 ou 959, épousa Béatrix, sœur de Hugues Capet, roi de France, et mourut le 18 mai 984.

La Chronique de Saint-Mihiel le mentionnait : « *Circa horum autem tempora fuit quidam prœpotens Dux Lotharingiæ Fredericus, qui videns prædictam abbatiam terræ suæ continguam et a tutela regia remotam, dominio suo (quod sibi facile fuit,) eam subjugavit et dominium illud sub titulo defensionis ad posteros suos transmisit* (2). »

Le P. Benoît ajoute : « Dans une charte de Saint-Mihiel de l'an 962, ce prince Federic y est dénommé avec sa femme Béatrix et ses deux fils, Henry ou Hezelin et Alberon... »

André du Chesne dit aussi, d'après l'*Historia fundationis Cœnobii S. Michaëlis*, que Frédéric, ayant bâti le château de Bar, « y annexa pour domaine la troisième partie des possessions de l'Abbaye..., sous couleur d'Auouerie et de protection... » Il donne plus loin l' « Epitaphe de Frideric I[er], duc de Lorraine, insérée entre les Epistres de Gerbert (3).

(1) Les religieux, à l'exception des abbés, ne furent autorisés à se faire enterrer dans l'abbaye nouvelle, bâtie au commencement du IX[e] siècle, qu'en 1098 ; mais rien n'empêche d'admettre qu'il en ait pu être autrement des laïques et surtout des ducs-avoués.

(2) Benoît Picart, *Origine de la maison de Lorraine*, p. 44, d'après la *Bibl.* du P. Labbe. — Cf. *Recueil des historiens des Gaules*, t. IX, p. 67 ; Mabillon, *Analect.*, II, 387.

(3) Cf. *Recueil des hist. des Gaules*, t. IX, p. 103.

» Francorum placito nomen tulit hic Fridericus,
» quem proaui fudere duces a sanguine regum,
» officio meritisque parem, sopor vltimus hausit,
» Mercurij quum celsa domus tibi Phœbe pateret (1). »

Thierry, fils aîné de Frédéric Ier, lui succéda comme duc de Haute-Lorraine et comte de Bar; il épousa Richilde ou Suonechilde (2), dont on ne connaît pas exactement l'origine, et mourut le 2 janvier 1024.

La Chronique de Saint-Mihiel faisait également mention de lui : « *Dux Theodericus, cujus ditioni abbatia subdita erat, eum Nanterum jam bene cognitum ad quoscumque principes regni dirigebat legatum et maxime ad consobrinum suum regem Francorum, quoniam noverat eum linguæ Gallicæ peritia facundissimum* (3). »

Thierry était défenseur ou avoué de l'abbaye de Saint-Mihiel. Dom Calmet dit, en effet : « Dans un titre de Saint-Mihiel, de l'an 1006, je lis : *Theodericus comes de Comitatu Barrensi, Schonechildis uxor, Balduinus filius... Theodericus Lothariens. Dux defensor S. Michaelis* (4). »

« Ce prince, dit encore le P. Benoît, donna à l'abbaïe de Saint-Mihiel ce qu'il avait à Marbot l'an 1007. *Ind.* 4. *regnante Roberto rege Francorum, Theoderico Lothariensis regni ipsius Duce loci ipsius defensore* (5). »

Cependant, comme ce prince fonda, à Bar-le-Duc, la collégiale de Saint-Maxe, en 992, il y aurait à étudier s'il ne s'y fit pas inhumer. Il mourut le 2 janvier 1024.

Frédéric II, son fils aîné, lui succéda; il épousa Mathilde de

(1) A. du Chesne, *Maison de Bar*, pr., p. 4. — On peut traduire :

*Par la volonté des Francs, Frédéric porta un nom glorieux; les ducs, ses ancêtres, le formèrent du sang des rois. Après s'être montré, par ses mérites, à la hauteur de sa dignité, il fut enveloppé du dernier sommeil lorsque la demeure élevée de Mercure s'ouvrait à toi, ô Phébus.*

La dernière phrase, singulièrement emphatique, veut, sans doute, dire tout simplement que Frédéric mourut un mercredi.

(2) Ou *Schonechildis*. Elle est peut-être différente de Richilde.

(3) Benoît Picart, *Origine, etc.*, p. 47.

(4) Calmet, *Hist. de Lorr.*, Liste généal. des comtes de Bar.

(5) B. Picart, *ibid.*

Suève, ou de Souabe, fillé de Conrad le Vieux, duc de Franconie (1), et mourut le 7 août 1032. Il ne laissait que des filles; aussi le duché de Haute-Lorraine fut-il donné à Gothelon, qui possédait déjà la Basse-Lorraine; l'aînée des filles, Sophie, héritière du comté de Bar, fut certainement inhumée dans l'abbaye de Saint-Mihiel, comme l'atteste son épitaphe dont il va être question.

### 2. Louis, comte de Mousson, et Sophie, comtesse de Bar.

Sophie, fille aînée de Frédéric II, comte de Bar et duc bénéficiaire de Haute-Lorraine, hérita du comté de Bar et fut mariée à Louis, comte de Mousson, que l'on considère généralement comme appartenant à la maison de Montbéliard, mais qui, d'après les recherches toutes récentes d'un historien distingué, serait plutôt fils d'un cadet des comtes de Chiny. Il fut la tige de la seconde dynastie des comtes de Bar, qui régna jusqu'à l'année 1419. Sophie ordonna la construction du château de Saint-Mihiel, au-dessus de la ville actuelle, et fit beaucoup de bien à l'abbaye. Son mari et elle-même élurent leur sépulture dans l'église de ce monastère.

Dom de l'Isle dit, en effet, en parlant de cette princesse :

« Le tems arriva auquel la Comtesse Sophie alla recevoir la récompense de ses bonnes œuvres. Elle s'étoit distinguée par ses bienfaits envers l'Abbaye de Saint-Mihiel. Pour dernière marque de son affection, elle choisit sa sépulture dans l'Eglise de la même Abbaye, et fut enterrée auprès de Louis, Comte de Monçon et de Bar, son mari, sous l'Autel dédié sous le nom de Sainte-Croix. On fait tous les ans son anniversaire le 21 Janvier, conformément à ce qui est marqué dans un de nos Nécrologes. Wasbourg met la mort de cette Princesse en 1092 ; d'autres la diffèrent en 1096 (2). »

M. Dumont atteste aussi la sépulture de la comtesse Sophie,

(1) Le P. Benoît (p. 48) dit : « Mathilde, veuve de Conrad le Vieux, duc de Franconie, et fille d'Herman, duc d'Almagne, et de Gertrude de Bourgogne ».

(2) Dom de l'Isle, *Hist. de l'abb. de Saint-Mihiel*, p. 74; Wassebourg, *Antiq. de la Gaule belgicque*, f° 245, v°.

d'après « l'obituaire », et ajoute que l'autel de Sainte-Croix se rouvait devant le jubé, du côté de l'épitre (1).

### 3. Gisla, femme du comte Renaud Ier.

Louis et Sophie eurent pour successeur leur fils Thierry II, qui, en 1076, épousa Ermentrude de Bourgogne, fille de Guillaume II, comte de Bourgogne et sœur du pape Calixte II. Il mourut en 1105, sans qu'on sache exactement où il fut enterré. Sa femme, décédée en 1102, reçut la sépulture dans la cathédrale d'Autun.

Le second de leurs trois fils, Renaud Ier, dit le Borgne, obtint les comtés de Bar et de Mousson, tandis que l'aîné, Thierry, succéda à celui de Montbéliard, et le troisième, Frédéric, à ceux de Ferrette et d'Amance ; disons qu'il ne faut pas donner à ce nom de *comté* un sens trop précis, les qualifications paraissant bien souvent s'appliquer aux personnes beaucoup plus qu'aux terres (2). Renaud épousa Gilette ou Gisla, fille de Gérard Ier, comte de Vaudémont, dont il eut deux fils et une fille ; il mourut en 1149 et fut inhumé dans le prieuré de Mousson, qu'il avait fondé.

Gisla étant décédée après son fils aîné, le comte Hugues, qui, vers 1155, avait été enterré dans l'abbaye de Saint-Mihiel, elle désira que son corps reposât auprès du sien. Dom de l'Isle nous a rapporté les deux épitaphes. « La pieuse Gisla, dit-il, ne survéquit de guères à son fils et elle ordonna en mourant qu'on l'enterrât auprès de lui. On fit l'Epitaphe suivante à cette Princesse, qui fut gravée sur son tombeau dans le Chapitre de la même Abbaye de Saint-Mihiel :

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 12.

(2) Il semble que, à cette époque, suivant que tel souverain se trouvait à Bar, à Mousson ou à Amance, il se qualifiait *comte de Bar*, *comte de Mousson* ou *comte d'Amance*, sans qu'il y eût un espace de pays bien déterminé possédant la qualification permanente de *comté* et ayant pour capitale l'une de ces trois villes. De même, certains comtes de Salm se qualifièrent *comtes de Blâmont*, tandis que le plus grand nombre se disaient simplement seigneurs de cette localité. Et, de fait, il serait téméraire d'affirmer qu'il y eut jamais un comté d'Amance, un comté de Blâmont, un comté de Longwy, etc.

» DE SPLENDORE PATRUM, PROLIS, MAGNI QUE MARITI,
NIL (QUIA VANUS ERAT) GISLA TENERE POTES.
SED TUA TANTA MANUS, MENS SOBRIA, LINGUA MODESTA.
SPEM FACERE DARI SPLENDIDIORA TIBI.
JAM SOL POST TRIDUUM SPLENDEBAT SE CAPRICORNO,
CUM JUXTA NATI CORPUS ET IPSA JACES (1).

» Cette Epitaphe est pleine de sel, mais elle relève en même tems le mérite et les vertus de la Comtesse Gisla, dont le mari avoit fait tant de maux à l'Abbaye de Saint-Mihiel et à l'Evêché de Verdun. Elle eut soin avant sa mort de faire beaucoup de bien au lieu de sa sépulture, et elle rendit par ses bienfaits sa mémoire prétieuse au Monastère de Saint-Mihiel (2). »

### 4. Le comte Hugues.

Hugues, fils aîné du comte Renaud Ier, lui succéda en 1149 ou 1150; il mourut jeune et sans alliance, vers 1155, et, suivant les expressions de Dom Calmet, « fut enterré au Chapitre de Saint-Mihiel ».

Touchant le règne et l'époque de la mort de Hugues, nous ne faisons que reproduire l'opinion de Dom Calmet et de quelques historiens ; mais nous devons ajouter que d'autres font mourir ce prince en 1141, avant son père (3).

Dom de l'Isle dit à ce sujet : « Il convient de rappeler que Hugues, Comte de Bar, fut excité par sa mère Gisla à se faire enterrer dans le Chapitre de l'Abbaye de Saint-Mihiel à cause de la dévotion que cette Princesse avoit à saint Michel. Voicy

(1) C'est-à-dire :

*Des gloires de vos pères, de votre postérité et de votre mari magnanime, vous ne pouvez, ô Gisla, rien retenir (puisque ces gloires étaient vaines). — Mais la si grande générosité de vos mains, la prudence de votre esprit, la modestie de vos paroles, nous donnent l'espoir que des splendeurs plus éclatantes vous sont accordées. — Le soleil brillait depuis trois jours dans le signe du Capricorne quand vous êtes allé reposer à côté du corps de votre fils.*

(2) De l'Isle, p. 111-112; v. aussi Du Chesne, pr., p. 15, d'après Wassebourg, lib. III; ils donnent la même épitaphe.

(3) Voir F. de Saulcy, *Rech. sur les monnaies... de Bar*, 1843.

l'Epitaphe de Hugues, telle que Wasbourg (1) témoigne l'avoir luë de son tems :

« HUGO VIR EMERITÆ DECUS ET FLOS STIRPIS AVITÆ,
TUTOR ERAS PATRIÆ, LEGIS ET ECCLESIÆ.
FLORE NOVO JUVENIS, CARNIS RESOLUTUS HABENIS
CONSUL AMANDE JOVIS, FRACTE RUINA TUIS.
NUNC TIBI DE CŒLIS PRECIBUS SATRAPÆ MICHAELIS,
PRÆMIA DET FIDEI GRATIA CELSA DEI (2) ».

### 5. Le comte Renaud II.

Renaud II, frère de Hugues, lui succéda ; il épousa Agnès, dame de Ligny, fille de Thiébaut IV, comte de Champagne, mourut le 10 août 1170 et fut enterré à Saint-Mihiel, suivant M. de Saulcy (3).

### 6. Le comte Thiébaut Ier.

Les deux fils de Renaud II lui succédèrent successivement. L'aîné, Henri Ier, mourut sans alliance en 1191 ; on ne sait pas sûrement où repose son corps ; le second, Thiébaut Ier, fut marié trois fois, ayant épousé Lorette, fille de Louis II, comte de Looz, puis Isabeau de Bar-sur-Seine, et enfin la célèbre Ermesinde de Luxembourg, fille de Henri, dit l'Aveugle, comte de Namur. Thiébaut eut des enfants de ses trois femmes, et, par la dernière, il devint comte de Luxembourg ; mais il n'eut d'elle qu'une fille, de sorte que, Ermesinde s'étant remariée à Valéran II, duc de Limbourg, et ayant eu des fils, le comté de Luxembourg ne demeura pas dans la maison de Bar.

Thiébaut mourut le 2 février 1214, et « fut, dit M. de Saulcy, enterré à Saint-Mihiel à côté de son père ». Dom Calmet et

(1) V. aussi Du Chesne, pr., p. 15.

(2) De l'Isle, p. 111. — *Hugues, homme émérite, glorieux fleuron de la race de vos aïeux, vous étiez le défenseur de la Patrie, de la Loi et de l'Eglise. — Votre jeunesse fut ornée d'une fleur nouvelle, vous avez été dégagé des liens de la chair. O consul chéri de la Divinité, abattu par la mort, votre perte fut un malheur pour les vôtres. — Et maintenant que, du haut du ciel, par les prières du prince saint Michel, la suprême bonté de Dieu vous accorde les récompenses de votre foi.*

(3) F. de Saulcy, *ibid.*, 1843.

M. Dumont (1) disent aussi qu'il fut inhumé à Saint-Mihiel.

On ne sait pas où ses deux premières femmes reçurent la sépulture ; Ermesinde, morte en février 1247, repose dans l'abbaye de Clairefontaine, près d'Arlon.

---

Thiébaut Ier est le dernier comte de Bar dont on puisse affirmer avec certitude que le corps reposait dans l'abbaye de Saint-Mihiel ; essayons de résumer, afin d'appeler sur ce point l'attention des historiens, ce que l'on sait de la sépulture de ses successeurs.

Son fils, Henri II, épousa Philippe, fille de Robert II, comte de Dreux, et mourut après 1239. Sépulture inconnue.

Thiébaut II, fils aîné de Henri, épousa : 1° Jeanne, fille de Guillaume II de Dampierre, comte de Flandre ; 2° Jeanne, fille de Jean Ier, seigneur de Toey. Il mourut en 1291 (2). Sépulture inconnue.

Henri III, fils aîné de Thiébaut II, épousa Eléonore, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre ; il mourut à Naples, en 1302. Sépulture inconnue.

Edouard Ier, fils aîné d'Henri III, épousa Marie, fille de Robert II, duc de Bourgogne ; il mourut à Famagouste, dans l'île de Chypre, le 11 novembre 1336 (3). Sépulture inconnue.

Henri IV, fils d'Edouard Ier, épousa Yolande, dame de Cassel, fille de Robert de Flandre ; il mourut, à Paris, en 1344 et fut d'abord enterré à Thérouanne (4) ; mais, il paraît que son corps fut ensuite ramené à Bar et inhumé dans l'église collégiale Saint-Maxe. La fameuse Yolande, décédée en 1395, fut enterrée à Metz.

Edouard II, fils aîné de Henri IV, mourut, sans alliance, en 1352 et reçut également la sépulture dans l'église Saint-Maxe.

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 78.

(2) Entre le 21 mai et le 7 novembre. Voir : L. Le Mercier de Morière, *Note sur la date du décès de Thiébaut II, comte de Bar...*, dans les *Mém. de la Soc. de Bar*, 1885, p. 231.

(3) V. notre article : *La date de la mort d'Edouard Ier, comte de Bar*, extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc*, 1884.

(4) V. *Musée de Bar* (Catalogue), 1880, p. 14.

Robert, frère cadet d'Edouard et son successeur, épousa Marie, fille de Jean, roi de France. C'est en sa faveur que le comté de Mousson fut érigé en marquisat (1), et celui de Bar en duché (2). Il mourut en 1411 et fut inhumé dans la même église.

Edouard III, fils aîné de Robert, épousa Blanche de Navarre et mourut sans postérité en 1415. Il fut probablement aussi enterré à Saint-Maxe.

Son frère, le cardinal Louis de Bar, lui succéda ; mais, en 1419, il abandonna le duché au roi René, son neveu. Louis, mort à Varennes, en 1430, reçut la sépulture dans la cathédrale de Verdun (3).

Ainsi finit la seconde dynastie des comtes de Bar, remplacée, après le décès du roi René (1480), par la Maison de Lorraine.

## III. TOMBES DES ABBÉS.

### 1. Remarques générales sur les sépultures des abbés.

Dès la fondation du couvent de Saint-Mihiel, les abbés purent y recevoir la sépulture ; mais les religieux n'obtinrent l'autorisation d'être inhumés hors du Vieux-Moutier qu'à dater de 1098 ; des tombes du monastère primitif, on ne connaît, avec quelques détails, que celles des fondateurs, ainsi que l'épitaphe de l'abbé Smaragde ; nous la reproduirons dans le paragraphe suivant, à cause de son grand intérêt historique.

Dans l'église Saint-Michel, les premiers abbés firent choix d'une chapelle pour y être inhumés. M. Dumont la mentionne en ces termes dans sa description, bien imparfaite, de l'édifice.

« La Chapelle des Abbés, destinée dès sa création à recevoir la sépulture de ces dignitaires. Elle était sous la croisée du

(1) Par l'empereur Charles IV, le 4 avril 1354.

(2) Par le roi de France, Jean le Bon, dans l'intervalle compris entre le 22 octobre et le 15 novembre 1354. (V. notre article : *l'Erection du duché de Bar ;* Nancy, 1885.)

(3) Sur ce prince, v. notre article : *Sceau du cardinal de Bar*, extr. du *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, mai 1883.

transept, du eôté du eollège (1), faisant le fond de la eroix. Les premiers Abbés y furent tous plaeés ; leurs sueeesseurs se ehoisirent divers autres lieux de repos dans l'église... (2). »

On ne voit pas d'une façon très préeise quel est le premier abbé qui dut ehoisir une autre ehapelle pour y être inhumé.

Lors du remaniement de l'église, au eommeneement du sièele dernier, la ehapelle de Notre-Dame-des-Grottes, qui existait sous le ehœur, fut fermée et transférée théoriquement dans la ehapelle des Abbés. On enleva les eorps de plusieurs illustres personnages qui s'y trouvaient ; peut-être les transféra-t-on dans eette dernière ehapelle, mais M. Dumont ne le dit pas d'une manière positive. Parmi ees défunts, il eite les abbés Albert, Merlin, Henri de Lorraine, le P. de Menna, Charles d'Urre-Thessière, et sa femme, Marie de Mareossey.

Mentionnons iei, paree qu'on ne sait exaetement de quel religieux il s'agit, eelui dont M. Dumont dit eeei : « Un Abbé Henri, non désigné autrement, eelui qui donna 40 sols pour faire pitanee le jour de son obit, gît dans le *Chapitre* (3). »

On eonnaît, avant le XVII^e^ sièele, quatre abbés du nom de Henri, savoir :

Henri I, mort en 1203 ;

Henri II, déeédé en 1249 ;

Henri III de Tronville, vivant en 1347 ;

Henri IV de la Rappe, qui mourut en 1407.

Nous ne eroyons pas qu'il s'agisse de l'un des deux premiers ; ear, ee semble, le défunt, au XIII^e^ siècle, aurait été inhumé dans la ehapelle des Abbés.

### 2. Smaragde.

823.

L'illustre abbé Smaragde, mort, eroit-on, le 12 oetobre 823, fut inhumé dans l'aneien monastère ; mais, plus tard, on transporta son eorps dans le nouveau.

(1) Côté de l'épître.
(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 12.
(3) Dumont, *ibid.*, IV, 26.

Chacun sait que ce savant religieux, « l'un des plus grands hommes de son temps », suivant Dom de l'Isle, se fit une très grande réputation par ses ouvrages de théologie et de morale, son voyage à Rome, et sa participation au Concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, notamment lors de la fameuse discussion sur la *procession* du Saint-Esprit, dogme dont la définition amena le schisme de l'Eglise grecque.

L'abbé Smaragde, qui jouissait d'un immense crédit, transféra le monastère de Saint-Mihiel à la place qu'il occupa depuis. Mais, suivant Dom de l'Isle, « il ordonna à ses Religieux, sous peine d'anathème, de faire enterrer dans l'ancien Monastère ceux qui mourraient dans le nouveau... Cette coutume s'observa religieusement jusqu'en 1098, sous le Pape Urbain II, qui permit de les inhumer dans la nouvelle Abbaye ». Smaragde, comme il a été dit, cessa de vivre vers 823. « On lui fit, dit le même historien, une Epitaphe où il est marqué que Smaragde mourut le 12, jour auquel le soleil étoit sous le signe du Scorpion, c'est-à-dire le 12 Octobre. Cependant l'ancien Nécrologe de l'Abbaye recule sa mort jusqu'au 29 du même mois... Voici cette Epitaphe, telle qu'elle se trouve dans notre Chronique (1) :

Cum pius imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit istius Abba loci.
Qui locus humanis quod erat minus usibus aptus,
Haud procul hinc sedem transtulit ille suam.
Cum tamen ad regnum meruit celeste vocari
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam phœbum duodena parte premebat.
Sidera Theologo cum patuere viro (2).

(1) Elle est aussi rapportée dans l'*Histoire de l'insigne abbaye de Saintmhiel* (Toul, 1684), p. 38-39.

(2) Ce que l'on peut traduire ainsi :

Lorsque le pieux Louis tenait les rênes de l'Empire,
Smaragde brilla comme Abbé de ce lieu.
Cet endroit étant peu favorable aux besoins des hommes,
Non loin d'ici, il transféra sa résidence.
Mais, lorsqu'il mérita d'être appelé au royaume céleste,
Ses restes furent rendus et rapportés à l'antique monastère.
Le signe du Scorpion dans sa douzième partie pressait Phœbus
Quand le ciel s'ouvrit à ce grand Théologien.

» Cette Epitaphe, ajoute Dom de l'Isle, fut gravée sur le tombeau de Smaragde dans l'ancienne Eglise ; mais celle-ci ayant été ruinée, l'Epitaphe ne s'y trouve plus, quoique le tombeau subsiste encore auprès du Maître-Autel. Les Suédois, qui ravagèrent la Lorraine en 1635, étant venus à Vieux-Moutier, levèrent la tombe qui couvroit le corps de Smaragde, dans l'espérance d'y trouver un trésor ; après qu'ils se furent retirés, on la remit dans sa situation ordinaire. »

Parlant du monastère primitif, Dom Ruinart dit dans son *Voyage littéraire :* « Devant le grand autel est le tombeau de l'abbé Smaragde, dont les ossements ont été transférés au nouveau monastère (1). »

### 3. Albert II.

1076.

Dom de l'Isle ne donne pas de renseignements sur les sépultures des successeurs immédiats de Smaragde. A propos de Nanterre, qui fut assez célèbre et mourut en 1044, l'historien de 1684 dit que l'on trouve dans l'ancien nécrologe : « *Nanterus obiit 3. Nonas Novembris..... valde laudabilis in vita sua* (2). »

Puis il ajoute, touchant l'abbé qui vint après lui :

« Albert II luy succéda, et fut comme luy un très-digne Prélat qui eut très-grand soin du bien temporel et spirituel de son Monastère, et on voit, par une ancienne inscription qui fut trouvée dans son tombeau l'an 1614, devant le maistre Autel, lorsqu'on releva le chœur, que ce fut luy qui renouvella tous les fondements de l'Eglise et de la grosse Tour, et qui, sans doute, donna les grands jours qu'on y voit maintenant. Il mourut le 17 des Kalendes de May (3) l'an mil soixante et seize. »

M. Dumont parle de cet abbé comme ayant reçu la sépul-

(1) Dom Ruinart, *Voyage littéraire*, p. 126.
(2) *Hist. de l'ins. abb. de Saintmhiel*, p. 78. Les points d'interruption existent dans le texte.
(3) 15 avril.

ture dans la chapelle de Notre-Dame-des-Grottes, où, plus tard, furent aussi inhumés les abbés Merlin et Henri de Lorraine, le R. P. de Menna, Charles d'Urre et sa femme. Vers 1051, dit-il, Albert II fit rebâtir l'église : « La justification de cette reconstruction... résulte encore d'une inscription trouvée postérieurement dans le tombeau de l'Abbé Albert (1). »

Et ailleurs, il mentionne ainsi la sépulture de ce prélat : « L'Abbé Albert II, *qui hanc ecclesiam innovavit*, placé *emmi* (au milieu) *le chœur*. Le petit carré de marbre, posé par les moines sur sa tombe, se trouve aujourd'hui devant la grille de la communion, où les arrangements postérieurs l'ont sans doute replacé, mais peut-être un peu au hasard (2). »

Le « petit carré » en question ne datait probablement que de la réfection de 1710. M. Maxe l'a cité, en en déplorant la destruction. A propos des dalles funéraires de l'église, déplacées ou supprimées, il s'exprime ainsi (3) : « Mais il en est une, entre toutes, qui devait trouver grâce dans cette exclusion absolue : c'est celle-ci que nous avons relevée il y a longtemps déjà, et qui se voyait en avant de la table de communion :

M. Maxe a sans doute inscrit 1073 au lieu de 1076. Tout indique que cette dalle ne devait pas remonter au delà du

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 39.
(2) Id., *ibid.*, IV, 26.
(3) *Mém. de la Soc. de Bar*, 1882, p. 219.

XVIIIe siècle ; mais ce n'était pas là une raison pour l'enlever.

### 4. Ornatus.

1094.

Ornatus, moine de Saint-Airy, à Verdun, fut élu abbé de Saint-Mihiel en 1093. Ce prélat, « que, dit M. Dumont, les auteurs s'accordent à représenter comme d'une innocence et d'une piété religieuse exemplaires, mourut après dix-huit mois (1) de règne, non pas en 1098 (2), comme le dit le nécrologe, mais en 1094, suivant que le prouve l'inscription sur une plaque de plomb, extraite de son tombeau en 1846, que nous avons sous les yeux et qui est ainsi conçue :

« *Anno ab Incarnatione Domini MXCIIII indict. III Epact. XII concur. VI. IIII K novemb. obiit Ornatus piissimus abbas hujus cenobii vir valde ecclesiasticus qui rexit hanc ecclesiam anno I Mensibus IIII* (3). »

Espérons que cette plaque a été non détruite, mais remise dans le tombeau.

Ailleurs, parlant de la chapelle installée dans le fond du transept placé du côté de l'évangile, M. Dumont dit : « C'est dans cet emplacement... que fut trouvé le tombeau de l'Abbé Ornatus, en 1846 (4) ».

### 5. Drogon.

1237.

Drogon fut abbé de Saint-Mihiel depuis 1212 jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 3 février 1237. Il gouverna le monastère

(1) Seulement 16 mois, d'après l'épitaphe qui suit.

(2) Dom de l'Isle (p. 78) dit : « L'Abbé Ornatus... mourut, selon notre Nécrologe, le 26 mai de l'an 1098. »

(3) Dumont, I, 44-46. — Le comput convient à l'année 1094, en prenant l'indiction impériale au lieu de la romaine, et l'épacte égyptienne au lieu de l'épacte ordinaire. D'aucune façon il ne conviendrait à l'année 1098.

(4) *Ibid.*, IV, 23.

avec une grande intelligence et lui attira de très nombreux bienfaits. Il reçut la sépulture, dit M. Dumont, *près du Sacraire*, mais probablement dans la chapelle des Abbés (1).

### 6. Vauthier II.

1279.

Vauthier II, élu abbé vers 1251, mourut, croit-on, en 1279. Sous son administration, le monastère continua à recevoir des dons considérables. Parlant de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1334 et située, selon toute apparence, du côté de l'épître, sans que l'on sache exactement à quel endroit, M. Dumont dit : « L'Abbé Vauthier, mort en 1279, était inhumé derrière, suivant l'indication d'une épitaphe ancienne qui a disparu (2). »

### 7. Willaume.

1309.

Willaume gouverna l'abbaye de Saint-Mihiel depuis environ 1294 jusqu'en 1309. Il fonda, l'année précédente, la chapelle de l'hôpital. « Il mourut, dit M. Dumont, en janvier 1309, suivant le nécrologe, qui mentionne qu'il a fait beaucoup de bien à son monastère (3). »

C'est lui, sans doute, que le même auteur, à l'article des fondations de l'église abbatiale, mentionne en ces termes :

« Willaume Abbé. — 20 sous de cens pour pitance, le jour de la Décollation de saint Jean. — 2 muids de seigle, pour faire du pain à distribuer aux pauvres, par l'Aumônier, le jour des Ames.

» Fonda en partie la chapelle de l'Aumône (4). »

(1) Dumont, IV, 26.
(2) *Ibid.*, IV, 16.
(3) *Ibid.*, I, 92.
(4) *Ibid.*, I, 373.

### 8. Jean de Cheminot.

1333.

Jean de Cheminot, prévôt-moine, devint abbé vers 1321 et mourut, croit-on le 22 février 1333. A propos de l'emplacement du Sacraire, M. Dumont indique approximativement où était sa sépulture.

« On soupçonne, dit-il, que ce local était celui qui touche à la chapelle Saint-Pierre, qui sert de premier vestibule à la sacristie, si toutefois ce n'était pas la seconde antichambre de cette même sacristie, à laquelle on monte à l'aide de quelques marches. Si jamais on trouve la tombe de l'Abbé Jean de Cheminot, elle pourra servir d'indication, car il est dit qu'il « gît » près du Sacraire » (1). »

Le même auteur remarque plus loin que, tout en étant placée *près du sacraire*, comme celle de l'abbé Drogon, la tombe de Jean de Cheminot pouvait cependant se trouver dans la chapelle des Abbés (2).

### 9. Geoffroid de Nicey.

1433.

Il se passe un siècle avant que nous retrouvions mention de la sépulture d'un abbé ; il nous faut, pour cela, arriver à Geoffroid de Nicey. Celui-ci, qui appartenait à une famille noble et influente, fut élu, vers 1412, à l'âge de vingt-cinq ans ; mais, par suite du grand schisme d'Occident, sa dignité lui fut, quelque temps, disputée par Regnault Paillardel, de Pont-à-Mousson, abbé de Saint-Vanne, dont le nom reviendra plus loin.

Pendant vingt années d'une époque assez troublée par les événements politiques, il gouverna le monastère avec beaucoup de prudence, reçut du roi René le titre de conseiller, donna à l'église abbatiale une grosse cloche, une croix d'argent

(1) Dumont, IV, 14. Cf. De l'Isle, p. 163.
(2) *Ibid.*, IV, 26.

renfermant une parcelle de la vraie croix, et enrichit aussi la bibliothèque. Il mourut le 29 juillet 1433. Geoffroid de Nieey, dit M. Dumont, « gît en la chapelle des Abbés (1) ».

### 10. Jean de Fresneau, senior.

1544.

Forcés, de nouveau, de franchir plus d'un siècle, nous mentionnerons ici Jean de Fresneau, dit senior, qui fut abbé commendataire de 1531 à 1544; selon toute probabilité, il fut enterré dans l'église du monastère, apparemment dans la chapelle des Abbés, et non pas dans celle des Apôtres, choisie ensuite par sa famille. Nous retrouverons son nom en parlant, au chapitre suivant, de son neveu, Jean de Fresneau, dit junior, qui lui succéda, mais résigna plus tard ses bénéfices ecclésiastiques pour se marier.

### 11. René Merlin.

1586.

René Merlin, trésorier, puis prévôt-moine de l'abbaye, fut élu abbé régulier du monastère en 1570, à la suite du désistement de l'abbé commendataire Jean de Fresneau, junior. Il appartenait, dit Dom de l'Isle, à une « famille honorée à Bar-le-Duc et y possédant les postes les plus élevés à la Chambre des comptes ». « Succédant à des commendataires insoucians, fait observer M. Dumont, il avait beaucoup à faire pour mettre le couvent en bon état, non-seulement au temporel, mais encore au spirituel... Pour augmenter le revenu général, il fit unir les Prieurés de Vieux-Moutier et de Saint-Blaise aux menses du couvent... Les bâtiments de l'abbaye... furent tous réparés, la maison abbatiale... fut reconstruite à neuf. »

Dom Merlin mourut le 4 octobre 1586. « Il fut, dit le même

(1) Dumont, IV, 26.

historien, inhumé dans son église, où son frère lui fit élever un superbe mausolée sur lequel il était représenté couché, entouré de quatre anges et revêtu de ses insignes. »

Dom de l'Isle dit de son côté :

« Jean Merlin, son frère, lui fit dresser un magnifique Mausolée de marbre, qui subsiste encore et qui est entouré de son Epitaphe en latin. Dom René Merlin paroit en relief sur ce tombeau de la taille à peu près dont il étoit ; la pierre qui le représente est blanche et aussi belle que du marbre. Dom Etienne Maillet, son Grand-Vicaire et Prieur, a fait graver, sur un marbre attaché à la muraille un peu au-dessus de son tombeau, les bienfaits de cet Abbé envers son Abbaye, en ces termes :

D. O. M.

Armoirie du R. P. D. René Merlin, Abbé de Céans, qui, après avoir décoré l'Église de trois Chapelles, de Niches et prétieux Ornemens et autres, Calice, Bassin, hauts Chandeliers, Vases d'argent cizelés et dorés, avoir fondé par chacun Jeudy une Messe de la Trinité, fait réédifier tout a neuf la Maison abbatiale et divers membres en dépendans, décéda le 4 Octobre 1586. et les a fait cy poser Dom Etienne Maillet Grand Vicaire et Prieur en ladite Abbaye, a la mémoire de prier Dieu pour ledit feu sieur Abbé (1).

M. Marchand, de Saint-Mihiel, a laissé des *Notices* manuscrites sur le département de la Meuse, dans lesquelles, paraît-il, on lit : « En 1587, Ligier Richier fait le mausolée de Dom René Merlin, abbé de Saint-Mihiel (2). » Peut-être ce monument était-il l'œuvre d'un Richier, mais non pas de Ligier, dont le décès eut lieu, au plus tard, en 1567.

(1) Dom de l'Isle, *ibid.*, p. 221. M. Dumont (I, 254) a reproduit cette inscription, mais en l'altérant quelque peu.

(2) V. le *Narrateur de la Meuse* du 6 avril 1826.

### 12. Henri de Lorraine.

1626.

Fils légitimé du duc Henri de Lorraine, le prince Henri naquit vers 1588. Après avoir fait sa rhétorique à l'Université de Pont-à-Mousson, il se rendit en 1609 à Ingolstadt pour y étudier la philosophie. Dès 1607, il avait reçu en commende l'abbaye de Saint-Mihiel; son intention était de s'y faire religieux, mais il mourut prématurément, le 24 novembre 1626.

« Son corps, dit l'historien du Monastère, fut porté dans son Abbaye de Saint-Mihiel, où il avoit désiré d'être enterré, dans les grottes souterraines consacrées à la sainte Vierge ; et on lui érigea un fort beau Mausolée de pierre blanche, avec sa Statuë ; le tout subsiste encore aujourd'hui dans toute sa beauté. On fit graver sur un marbre noir son Epitaphe que nous allons décrire. »

Voici ce texte : Dom de l'Isle dit que la sentence *Dum adhuc ordirer, succidit me* était « au dessus de l'Epitaphe », c'est-à-dire, probablement, dans l'encadrement du tableau.

DUM ADHUC ORDIRER, SUCCIDIT ME (1).

NE MIRERIS VIATOR FASTUOSA MOLIMINA HENRICI A LOTHARIGIA HIC QUONDAM ABBATIS. PEREGIT IPSE SIBI MONUMENTUM ALIUD, MARMORE ET ÆRE PERENNIUS, CUM IN MAJORIS ECCLESIÆ HUJUS ARÆ DECORAMENTIS, TUM ERECTA (2) ET AMPLISSIMA MCC. AUREORUM DOTE FUNDATA CONFRATERNITATE, AD AUGUSTIOREM AUGUSTISSIMI SACRAMENTI VENERATIONEM : CUM ETIAM ÆDE SACRA NANCEII APUD BENEDICTINÆ FAMILIÆ ALUMNOS, QUOS HÆREDES EX ASSE INSTITUIT (3), DEIPARÆ DEDICATA, IN CUJUS CLIENTELA, SE TOTUM, SUAQUE OMNIA CONSTITUIT. FUERUNT ISTA MIRÆ INDOLIS, AVITÆ PIETATIS, PLANE QUE PROPENSI IN DEI CULTUM ANIMI PRIMITIÆ : MOLIEBATUR AMPLIORÆ, NISI CITIUS ÆTERNITATI ADOLEVISSET, CUI PRÆMATURA MORTE EXAMINATUS, BEATE INAUGURATUR, ÆTATIS SUÆ XXXVII. VIRGINEI PARTUS. M. DC. XXVI. VIII. KAL. DECEMBRIS (4).

(1) *L'Hist. de l'ins. abb. de Saintmhiel* (1684) met cette sentence à la fin de l'épitaphe. — Dom de l'Isle dit qu'elle est tirée du chapitre 36 d'Isaïe; il faut lire du ch. XXXVIII, verset 12; elle fait partie du cantique d'Ezéchias que l'on chante dans les Laudes de l'Office des morts. On doit se rappeler que nous l'avons déjà rencontrée sur la tombe d'une jeune femme dans l'église paroissiale de la même ville. (V. notre article : *Monum. funér. de l'égl. Saint-Etienne à Saint-Mihiel*, p. 20; extr. des *Mém. de la Soc. de Bar*, 1884.)

(2) Au lieu de *tum ereeta*, l'ouvrage de 1684 met *erestatem*, sans doute pour *ereetionem*. Cette phrase et la suivante paraissent avoir été mal copiées; il y a certainement des mots passés ou tronqués.

(3) Les mots *quos hæredes ex asse instituit* n'existent pas dans l'ouvrage de 1684.

(4) Il est difficile de donner une traduction bien satisfaisante de cette épitaphe; en voici à peu près le sens :

*Passant, ne sois pas étonné de ce fastueux appareil déployé en l'honneur de Henri de Lorraine, autrefois abbé de ce lieu. Lui-même s'est construit par ses œuvres un autre monument, plus durable que le marbre et l'airain : la décoration du grand autel de cette église; l'érection d'une confrérie qu'il pourvut d'une dotation magnifique de 1,200 écus d'or, pour honorer d'un culte plus auguste le très auguste Sacrement; et aussi l'édification d'une église, à Naney, chez les novices de la famille bénédictine, qu'il institua ses légataires universels, église dédiée à la Mère de Dieu, sous le patronage de*

Dom de l'Isle ajoute : « Il ne faut point prendre à la lettre ce qui est dit dans cette Epitaphe, qu'il avoit fait bâtir aux Bénédictins une Eglise ; mais seulement qu'il en avoit eu la volonté, et l'avoit fait commencer... Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive être pénétré envers ce Prince des mêmes sentimens de reconnoissance que s'il avoit effectué son dessein, et dont il a tout le mérite devant Dieu. — Son cœur fut déposé dans la Chapelle du Monastère des Bénédictins de Nancy, d'où il a été transporté dans leur nouvelle Eglise, bâtie en 1701, et posé sous un carreau de marbre...

» Ce Prince n'étoit que fils naturel du Duc Henri II. Mais il fut légitimé le 10 Janvier de l'an 1605. Les rares qualités tant de la nature que de la grâce, dont Dieu l'avoit favorisé, suppléoient abondamment à ce défaut de naissance. Aussi son père avoit-il pour lui les mêmes sentimens que s'il eût été légitime. Tout le monde pensoit de même sur son sujet. Son mérite supérieur l'égaloit aux plus grands Princes et le rendoit digne d'une vénération universelle (1). »

A propos de l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, l'abbé Lionnois dit aussi : « Henri de Lorraine.., connu d'abord sous le nom de *M. de Bainville,* avoit embrassé l'état ecclésiastique, et étoit pourvu en commende des abbayes de Saint-Mihiel, Bouzonville, Saint-Pierre-Mont, et des prieurés d'Insming et de Bleurville. C'étoit un Prince de même caractère que le bon Duc Henri son père, libéral, bienfaisant, plein de piété et de religion. Il avoit toutes les qualités de l'esprit et du corps qui forment un grand prince et un parfait ecclésiastique... Le jeune prince (vers 1625) prit la résolution de se consacrer à Dieu en se faisant religieux. On ne doute pas qu'il n'eût exécuté son dessein si Dieu ne l'eût appelé à lui peu après (2). »

*laquelle il se plaça tout entier, lui et toutes ses œuvres. Telles furent les prémices d'une nature admirable, d'une piété héréditaire, d'une âme entièrement portée au culte de Dieu. Il méditait de plus vastes desseins ; mais il avait grandi trop vite pour l'éternité, dans laquelle, emporté par une mort prématurée, il est entré bienheureusement, à l'âge de 37 ans, le jour de l'enfantement de la Vierge 1626, le 8 des calendes de décembre.*

(1) De l'Isle, p. 280.

(2) Lionnois, *Hist. de Nancy*, III, 5.

Ruinart, ainsi que l'on doit se le rappeler, mentionne le tombeau de Henri de Lorraine. Vers 1710, lorsque la chapelle des Grottes fut supprimée, le monument et les restes mortels du prince furent transférés « dans le transept (1) ».

## IV. TOMBES REMARQUABLES.

### 1. Monument indéterminé.

Fin du XVI^e^ siècle (?).

Pour commencer ce chapitre, consacré aux tombeaux de différents personnages considérables, ou dont on connaît les épitaphes et sur lesquels on possède des renseignements particuliers, nous signalerons une pierre tumulaire indéterminée dont l'existence nous a été récemment révélée.

Lors d'un passage à Saint-Mihiel, en 1884, nous apprîmes par M. Baudet, sacristain de l'église Saint-Michel, qu'au moment des changements récents exécutés dans le transept, deux tombes avaient été placées sous les nouveaux autels; M. Monbled, membre du conseil de fabrique, s'était, ajoutait-on, chargé du soin d'en copier les inscriptions. Dans ces conditions, nous ne devions pas nous abstenir de nous adresser au transcripteur; M. Monbled s'est empressé de nous faire parvenir, avec la plus grande obligeance, tous les renseignements qu'il était en son pouvoir de nous donner.

L'une de ces tombes recouvrait le corps de Charles Le Pougnant, abbé de la Chalade; nous en parlerons dans un autre paragraphe. La première qui nous a été signalée ne saurait, quant à présent, recevoir une attribution. Voici ce qu'a bien voulu, à son sujet, nous écrire M. Monbled :

« J'ai, en effet, pris copie des deux inscriptions gravées sur deux grandes dalles de marbre noir qui ont été mises sous les tombeaux des deux autels récemment établis dans le transept de notre église, mais qui auparavant occupaient d'autres

(1) Dumont, II, 24.

places... — Sur la dalle placée sous l'autel de saint Vincent de Paul, on lit :

MEMORES ESTOTE JUDICII MEI, SIC ENIM ERIT, ET VESTRUM.
HERI MIHI ET VOBIS HODIE (1).

« Aucune indication du nom de la personne que cette inscription concerne. Point de millésime. »

Les sentences de ce genre furent surtout de mode au XVI^e^ siècle; elles étaient même, à cette époque, d'un usage trop général pour qu'il soit permis de faire la moindre hypothèse à l'égard de celle-ci.

### 2. Jean de Fresneau, seigneur de Pierrefort.

Fin du XVI^e^ siècle.

Après avoir mentionné la fondation de la *chapelle des Apôtres*, en 1369, par le prévôt Huon de la Croix, — qu'il nous dit cependant l'avoir dédiée, non pas aux Apôtres, mais à saint Jean-Baptiste (2), — M. Dumont ajoute :

« Plus tard, on admit M. de Fresneau, sieur de Pierrefort, bailli de Clermont, demeurant à Saint-Mihiel, à y faire une autre fondation qui détrôna la première, ce qui fit qu'elle prit

(1) *Souvenez-vous de mon jugement; il en sera ainsi du vôtre. Hier à moi, et aujourd'hui à vous.*

La Vulgate donne ainsi ce texte, tiré de l'Ecclésiastique, XXXVIII, 23 : *Memor esto judicii mei : sic enim erit et tuum : mihi heri, et tibi hodie.* C'est-à-dire, en tenant compte du verset qui précède : « Souvenez-vous du jugement de Dieu sur moi : au lieu de pleurer ma mort, rappelez-vous mon sort, ma condition ; dites-vous bien que je suis jugé, et que votre sort arrivera dans peu. »

Ces sentences étaient fort à la mode. La tombe de Claude de Housse († 1617), et de sa femme, Catherine de Buffégnecourt († 1612), à Handevant-Pierrepont, porte celle-ci : SOVVENE VOVS DE MON IVGEMENT, TELLE SERAT LE VOSTRE. — Mathieu Chercelé, imprimeur à Tours au XVI^e^ siècle, avait cette autre : MIHI HERI ET TIBI HODIE. « C'est là une allusion aux figures représentées sur la marque, où nous voyons un crâne décharné et la mâchoire tombante, adossé à deux têtes à longue barbe, qui respirent la vie. *Hier c'était mon tour, et aujourd'hui ce sera le tien;* telles sont les paroles que fait entendre la lugubre devise. » (L. Palustre, *Bull. monum.*, 1882, p. 391.)

(2) « En l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jehan-Baptiste. » Dumont, IV, 17.

son nom et il s'y fit enterrer. Sa fille, Claude de Fresneau, veuve de M. Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, ordonna par son testament que son cœur y serait déposé près de son père (1). »

M. Dumont eût bien fait de dire le prénom de ce « M. de Fresneau », ou la date de la fondation; car le bailli de Clermont et le père de Claude sont deux personnages différents, l'un père de l'autre. Il est certain que le second reçut la sépulture dans ladite chapelle; on ne sait rien de positif touchant celle du premier. Tous deux furent appelés « M. de Pierrefort », du nom de leur principale seigneurie. Plusieurs membres de leur famille ont pu être inhumés dans la chapelle des Apôtres.

Claude, femme de Louis-Jean de Lenoncourt, était fille de Jean de Fresneau, dit *junior*, qui, après avoir été abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1544 à 1570, abandonna ses bénéfices ecclésiastiques afin de se marier. Il appartenait à une maison noble, venue de l'Anjou du temps du roi René, et qui sut s'attirer des faveurs extraordinaires de la part des ducs de Lorraine. Jean, dit *senior*, malheureusement confondu par Dom de l'Isle avec son neveu, avait été abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1531 à 1544, administrateur perpétuel du Vieux-Moutier, prieur de Lay, de Dammarie, de Pressigny (au diocèse de Poitiers), et grand doyen de la cathédrale de Toul. Le 9 août 1537, il résigna l'abbaye de Saint-Mihiel et le prieuré de Lay à son neveu, Jean, *junior*, à condition qu'il n'entrerait en possession réelle qu'après sa mort, ce qui eut lieu en 1544.

Le père de ce dernier était Claude de Fresneau, chevalier, sire de Pierrefort, etc., bailli de Clermont, grand chambellan, conseiller et maître d'hôtel de Son Altesse, qui lui donna la terre de Trougnon (Heudicourt), en indemnité de pertes et pour ses bons services. Outre une sœur, Marie, mariée à Renaud du Châtelet, seigneur de *Maxel-sur-Vraye* (Maxey-sur-Vaise ?), enseigne de la compagnie du duc de Lorraine,

(1) Dumont, II, 24.

Jean avait un frère, nommé René, qui mourut sans enfants de son mariage avec Françoise de Lenoncourt, laquelle épousa en secondes noces Philibert du Châtelet, baron de Cirey et de Saint-Amand. Se voyant le dernier de sa famille, Jean se décida, bien qu'âgé de soixante ans, à épouser, par contrat du 14 novembre 1570, Claude de Beauvau, fille de Claude de Beauvau, baron de Manonville, et de Nicole de Lutzelbourg. Il eut d'elle une fille, appelée Claude, qui fut alliée à Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'Etat.

La date du décès de Jean de Fresneau n'est pas exactement connue ; il vivait encore en 1583, qualifié Chambellan de S. A. — « A sa mort, dit M. Dumont (*Ruines*, II, 205, note), ne pouvant être enterré dans la chapelle des Abbés à Saint-Mihiel, à raison de sa sécularisation, il le fut dans celle des Apôtres, où il avait fait une fondation et qui prit, dès ce moment, le nom de chapelle de Pierrefort. »

Nous retrouverons plus loin (§ 5), le nom de sa fille unique, Claude de Fresneau, mariée à Louis-Jean de Lenoncourt.

### 3. Jean III Le Pougnant, président des Grands-Jours, et Jeanne Peltre, sa femme.

1613 et 1605.

C'est, selon toute apparence, de l'église Saint-Michel que provient une pierre tombale dont la partie inférieure sert aujourd'hui de pavé aux lieux d'aisances de la maison voisine de l'abbaye, à l'angle de la rue Derrière-la-Ville. Ce fragment, de marbre noir, garni d'une jolie bordure renaissance, offre l'inscription que nous allons reproduire, gravée en capitales romaines. Le local en question est divisé en deux compartiments dont l'un est pavé d'une autre dalle de marbre noir qui pourrait bien être la partie supérieure, retournée, de la même tombe, ornée des armoiries.

Voici ce qu'on lit de l'épitaphe :

*Hic jacent.*

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

[CO]NCILIIS ET IN HOC SENATV PRÆSES

.....PARCHA (1) TVRRIS IN VEPVRIA (2) MOLINARVM AD

.....AS (3), MONTICVLI (4), GRANGIÆ (5), HANNONVILLÆ (6)

[BR]WILLÆ (7) ETC. VITA FVNCTVS IPSO DEIPARÆ

[AS]SVMPTÆ DIE ANNO. M.DC.XIII (8)

[ET] VXOR AMANTISS. D. IOANNA PELTRE

[QV]Æ MORTUA AD VII. KALEND MARTIAS

[AN]NO M.DCV. (9)

.., BENE PRECARE MORTVIS.

Il est certain que cette tombe recouvrait les restes mortels de Jean III Le Pougnant, président des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et de sa première femme, Jeanne Peltre.

Ce personnage était l'aîné des petits-fils de Jean Ier Lepoignant ou Le Pougnant, etc., avocat en la cour de Saint-Mihiel, que le duc Charles III anoblit en 1555. Son père, Jean II Le Pougnant, conseiller d'Etat et président de la cour des Grands-Jours, avait épousé Philippe Warin, fille de Jean Warin, lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel.

(1) Nous ne pouvons expliquer cette fin de mot.

(2) Latour-en-Woëvre, canton de Fresnes-en-Woëvre, Meuse.

(3) Nous ne pouvons reconnaître le dernier mot; mais il s'agit sans doute de Moulins-lèz-Metz (1er canton de Metz), d'après un acte qui sera cité plus loin. Sans cet acte, suivant la remarque de notre confrère M. Jacob, on serait fort tenté de préférer le *Moulinel* de la carte de Cassini, qui est à peu de distance au N.-O. de Moncel (commune de Jarny, canton de Conflans).

(4) Moncel, commune de Jarny, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(5) « La Grange (et ban de Randoise), au N.-E. d'Hannonville et à 1 kilom. au N. de Ville-sur-Iron. » — Note de M. A. Jacob.

(6) Hannonville-au-Passage, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(7) *Bruvilla*, Bruville, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(8) 15 août 1613.

(9) 23 février 1605.

Dom Pelletier mentionne Jean III :

« Jean le Poignant, III du nom, seigneur d'Alaumont, étoit procureur-général de Hattonchâtel en 1571, et conseiller-secrétaire d'état en 1581. Il fut depuis président en la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, et mourut en 1613. Il avoit épousé : 1° Jeanne Peltre, fille de Nicolas Peltre, conseiller-secrétaire ordinaire de S. A. et auditeur des comptes de Lorraine, et de Renée de Valleroy ; et 2°, avec dispense, Françoise de Rosières, morte sans enfans, et fille de Jean de Rosières, seigneur de Sampigny, Vaudonville, etc., conseiller d'état et président en la cour souveraine de Saint-Mihiel, et de Jeanne Landinot. » Il eut, du premier lit, quatre enfants.

« Jean », dit M. Dumont, « qui fut seigneur d'Allamont et de La Tour en Woïvre, fut Procureur-général de Hattonchâtel, avocat fiscal à Bar et Conseiller-secrétaire d'Etat. — On l'appelait communément : M. le Pougnant le Secrétaire, pour le distinguer de son père. Il fut en cette qualité employé à plusieurs missions de confiance. »

Nicolas Peltre, beau-père de Jean Le Pougnant, avait reçu des lettres de noblesse en 1553. Jeanne était la plus jeune des deux filles issues de sa seconde femme, Renée de Valleroy. (D. Pell., art. *Peltre.*)

L'un des frères de Jean III Le Pougnant, Charles, abbé de la Chalade, fut aussi inhumé dans l'église Saint-Michel. Nous retrouverons plus loin son tombeau (§ 7).

Notre obligeant confrère, M. A. Jacob, archiviste de la Meuse, veut bien nous faire part de l'extrait suivant du vidimus, en date du 6 juillet 1612, d'un contrat, passé au président Le Pougnant, des rentes de plusieurs villages, rachetables moyennant 28.156 francs ; on y retrouvera la plupart des localités nommées dans l'épitaphe : « Vidimus et reversalles du contrat de vendition..... des rentes des villages de Hannonville-au-Passage, Labeufville, Houaville et Batilly, deppendans de la prévosté de Lachaussée, Bruville et Urcourt, prévosté de Conflans, engagés par S. A., et passé par le S^r^ d'Apvrillot, en son nom, par Jean le Poignant, escuyer, seigneur de la Tour-en-Weipvre, Moncel, Moulins-devant-Mets, conseiller

d'estat de S. A. et président de la cour de Saint-Mihiel, par lequel S. A. ayant auparavant vendu audit sieur, soubs faculté de réachapt, tous les dits villages et rentes en deppendants..... etc. » (Arch. de la Meuse, B. 260, f. 208.)

### 4. Le R. P. de Menna.

1614.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, la chapelle de Notre-Dame des Grottes fut enrichie des magnifiques tombeaux de Charles d'Urre-Thessières, seigneur de Commercy, de sa femme Marie de Marcossey, et de son confesseur, le R. P. de Menna, qui mourut le premier, en 1614.

« Celui-cy, dit Dom de l'Isle (p. 389), étoit de l'illustre Famille de ce nom, de Crémone en Italie. Il se fit d'abord Capucin; Grégoire XIV, Pape, lui accorda ensuite la permission de passer à l'Ordre des Chartreux. Il fut reçu dans la grande Chartreuse; mais je ne sais pour quelle raison il eut dispense, pour venir faire sa profession dans la Chartreuse de Rhetel, près la Ville de Sierck, entre Trèves et Metz. Le Père Menna avoit de grands sentimens de piété et de religion, qui paroissent dans les ouvrages qu'il a composés sur cette matière. Il s'étoit attiré la confiance entière de M. de Thessières et de toute sa maison, dont il gouverna les affaires spirituelles avec beaucoup de zèle, de sagesse et de prudence pendant l'espace de dix ans. Parvenu à l'âge de quatre-vingts ans, il mourut à Commercy, le 10 Mai 1614. Le Prieur de la Chartreuse de Rhetel, qui étoit présent, lui fit part des indulgences et des privilèges que le saint Siège a accordés aux moribonds de cet Ordre. M. de Thessières, pénétré de reconnoissance envers ce saint Religieux, s'étoit mis en chemin pour accompagner son corps, qu'on devoit enterrer dans l'Eglise de la Chartreuse de Rhetel; mais les passages étant fermés de toute part par les gens de guerre, qui innondoient, il fut obligé de retourner et de se désister d'un voyage que les circonstances rendoient dangereux. On lui conseilla de faire enterrer ce Père dans une

Eglise Régulière ; celle de l'Abbaye de Saint-Mihiel fut choisie pour ce sujet. Il est représenté en relief près de sa tombe, où l'on voit l'Epitaphe suivante :

*Epitaphe du R. P. de Menna.*

Sepulchrum R. P. Dom. Antonii de Menna ex illustri Familia a Cremonensi oriundi, insignis Theologi majoris Carthusiæ professi, qui ob suas raras virtutes ab illustri Domino Carolo de Thessieres impetratus fuit a summo Pontifice Gregorio XIV et confirmative a Clemente VIII, ut patet ex Diplomatibus Pontificiis et Generalis Ordinis Carthusianorum, et hoc ex speciali privilegio ad directionem dicti Domini de Thessieres et totius Familiæ, in rebus salutis, et exercitiis spiritualibus, in quibus summe meritorie, summaque cum omnium ædificatione incumbere non cessavit, et sic plene sanctæ Sedis suorum que Superiorum præscripto satisfecit, sed etiam tanta cum assidua charitate, ut octogenarius factus, sexaginta tribus annis in Religione completis, divina bonitas labores ejus fœlici obitu terminavit 10 Maii 1614, post susceptionem omnium Indulgentiarum et privilegiorum S. Ordinis Carthusiensis per ministerium B. P. Petri Haymans Prioris Carthusiæ Ruthilanæ, in qua nomine majoris Carthusiæ professionem emiserat, et quia eo venerabile corpus defuncti piæ memoriæ juxta suam suorumque Superiorum intentionem per dictum Dom de Thessieres, qui iter ad hoc ornarat (obstantibus bellicis tumultibus) tuto deportari non potuit, dictus Dom de Thessieres revocatus ab itinere periculoso, consilio R. P. Prioris hujus loci annuentis posse honorifice et religiose in aliqua hujus Provinciæ Ecclesia regulari humari, quo permotus hanc elegit. Hic autem sepultus est die 12 Maii 1614, ex approbatione post modum sequente R. P. Visitatoris Ordinis Carthusianorum. Vivat in Cœlo, qui in terris positus magnis fulsit virtutibus (1). »

(1) Traduction :
*Tombeau du R. P. Dom Antoine de Menna, issu d'une illustre famille de Crémone, insigne théologien, profès de la Grande Char-*

### 5. Charles d'Urre-Thessières, seigneur en partie de Commercy, et Marie de Marcossey, sa femme.

1629 et 1633.

Charles d'Urre, seigneur de Thessières, en Dauphiné, et de Commercy en partie, était fils de Jean d'Urre, seigneur de Thessières, maître d'hôtel du duc de Lorraine, et d'Antoinette de Larban, dite de Villeneuve, héritière de la seigneurie de Commercy pour la part de Sarrebrück. Il épousa Marie de Marcossey et eut d'elle six filles, dont trois furent alliées aux familles de Beauvau, des Armoises et de Raigecourt ; les trois autres entrèrent en religion (1).

Après avoir été chambellan et conseiller d'Etat du duc de Lorraine, Charles d'Urre se retira à Commercy et, du consen-

*treuse. A cause de ses rares vertus, il fut accordé à l'illustre seigneur Charles de Thessières par le Souverain Pontife Grégoire XIV et par Clément VIII, qui confirma cette faveur, ainsi qu'il ressort des diplômes du Souverain Pontife et du général de l'ordre des Chartreux : et cela, par un privilège spécial, pour la direction dudit seigneur de Thessières et de toute sa famille, dans les affaires du salut et les exercices spirituels, toutes choses auxquelles il ne cessa de s'appliquer de la façon la plus fructueuse et à la plus grande édification de tous. Et ainsi il satisfit pleinement aux prescriptions du Saint-Siège et de ses supérieurs ; il le fit même avec une charité si grande et si continue qu'il était devenu octogénaire, ayant passé en religion soixante-trois ans, quand il arriva, par la grâce divine, au terme de ses travaux, couronnés par une heureuse mort, le 10 mai 1614, après avoir reçu l'application de toutes les indulgences et privilèges du saint ordre des Chartreux, par le ministère du R. P. Pierre Haymans, prieur de la chartreuse de Rettel, laquelle, au nom de la Grande Chartreuse, avait autrefois reçu sa profession. Et comme le corps vénérable du défunt, de pieuse mémoire, ne pouvait, selon ses intentions et celles de ses supérieurs, être transporté dans ce lieu par ledit seigneur de Thessières, qui avait cependant tout disposé pour la route (les troubles des guerres s'opposant à l'exécution de ce projet), ledit seigneur de Thessières renonça à ce voyage dangereux sur le conseil du R. P. Prieur de ce même couvent, qui fut d'avis que le corps pouvait être inhumé honorablement et religieusement dans quelque église régulière de cette province ; et, déférant à cet avis, il choisit cette église.*

*Ici donc, il fut inhumé le 12 mai 1614, et le R. P. Visiteur de l'Ordre des Chartreux donna ensuite son approbation.*

*Qu'il vive dans le ciel, celui qui sur terre brilla par de grandes vertus !*

(1) Dumont, *Hist. de Commercy*, t. II, et Husson-l'Escossois, art. *D'Urre.*

tement de sa femme, mena, pendant environ vingt-quatre années, une vie ascétique. Il entretint longtemps des relations avec l'abbé Henezon et aussi avec le cardinal de Retz. M. Dumont (1) prétend que « son instruction... fut viciée par de minutieuses pratiques de dévotion, qui enchaînèrent en lui la liberté de la pensée, et n'aboutirent qu'à paralyser d'éminentes facultés dont le bien public avait droit d'attendre plus de services »; peut-être, cependant, y a-t-il lieu de se tenir en garde contre les appréciations de cet auteur et contre l'aspect sous lequel certains faits ont été présentés par lui.

Charles d'Urre, dit Dom de l'Isle (p. 387), « fut enterré dans l'Abbaye de Saint-Mihiel, ou Madame son Epouse lui fit dresser un très beau Mausolée; il y est représenté à genoux, ayant derrière lui le P. Menna qui le présente à son Sauveur; vis-à-vis de lui se voit Madame son Epouse aussi à genoux. »

Le même historien rapporte ainsi son épitaphe, précédée d'un verset du Psaume 47 (verset 9) :

SICUT AUDIVIMUS, SIC VIDIMUS IN CIVITATE DOMINI VIRTUTUM, IN CIVITATE DEI NOSTRI.

CONDONANDUM, PII CINERES, SI VOTA VESTRA IMMODERATIOR PIETAS SUPERGRESSA, CAROLI DE THESSIERES, DOMINI DE COMMERCY, CUJUS ESTIS ÆTERNÆ MEMORIÆ. QUIN INJURIOSUM LATERE STEMMATA DE DURRE HACTENUS, GALLIÆ LOTHARINGIÆ QUE VALIDA PRÆSIDIA. QUIBUS VOS NON DEGENERES PULVIS, PARIS ANIMI AC GLORIÆ SEMPER CUM PRIMIS AD PENETRALIA CONSILIA APUD DUCES, ETIAM LEGATIONE AD IMPERATOREM CLARUISTIS. EA IN OMNIBUS INTEGRITATE, QUÆ CŒLO FIXA SOLO MAJOR; HONORUM AGMEN, SIMUL PROPRIAS FORTUNAS ASPERNARETUR INEXHAUSTA IN USUS PIOS LIBERALITATE. TANTÆ VIR FIDEI, ÆQUITATIS, RELIGIONIS, UT MISSIS PERITURIS, AD PERENNATURA TOTUS IRET, TOTUS MISERORUM OMNIUM COMPLORATIONE CARA TESSERA PERVENIRET. 15. CALEND. AUG. AN. 1629. ÆTATIS 70 (2).

(1) Dumont, *ibid.*, II, 17.

(2) Dom de l'Isle, *ibid.*, p. 387-388. — M. Dumont, *Hist. de Commercy*, t. II, p. 54, a reproduit cette épitaphe; mais il a passé le verset

« Mme de Thessières, suivant M. Dumont, ne survécut que quatre ans à son mari (1). » Il ajoute qu'elle fut enterrée auprès de lui (2). Ils « donnèrent, dit-il, 4.200 fr. pour une messe quotidienne et un service solennel dans la semaine de l'Ascension. M. de Thessières y donna aussi une petite vierge en bois, sculptée sur un fragment du morceau de bois trouvé à Montaigu (3) en Brabant, dans lequel la renommée publiait que la figure de la vierge s'était trouvée empreinte. Ce petit chef-d'œuvre, mis au trésor après la fermeture des Grottes, devait par sa nature devenir la première proie des flammes dans l'auto-da-fé de 1791, aussi il n'y manqua pas (4). »

Lors du remaniement de 1710, les tombeaux de la chapelle des Grottes et les corps qu'ils recouvraient furent transférés dans la chapelle des Abbés.

Relativement à l'origine de la femme de Charles d'Urre, M. Dumont se borne à dire que, sous les auspices du duc de Lorraine, « il épousa Marie de Marcossey, fille de l'un des écuyers de ce prince ». Husson-l'Escossois (art. *D'Urre*),

qui la commence, et, ce qui est plus grave, tout le membre de phrase : « *pulvis, paris animi ac gloriæ semper cum* », ce qui rend le sens singulièrement obscur. Voici une traduction de cette épitaphe, rédigée en assez mauvais latin :

*Les choses que nous avons entendues, nous les avons vues dans la cité du Seigneur des vertus, dans la cité de notre Dieu.*

*Pardonnez, cendres pieuses, si vos vœux ont été surpassés par la piété sans mesure de Charles de Thessières, seigneur de Commercy, dont vous rappelez l'éternelle mémoire. — Bien plus, il serait injuste de laisser plus longtemps dans l'oubli les titres glorieux de la famille des Durre, puissants auxiliaires de la France et de la Lorraine. Vous n'êtes pas dégénérée de vos aïeux, noble poussière : comme eux, avec le même génie et la même gloire, vous avez toujours brillé parmi les premiers et dans les conseils secrets des Ducs, et aussi dans une ambassade vers l'Empereur. — En tout, il eut cette intégrité qui, fixée au ciel, s'élève au-dessus de la terre : aussi méprisait-il le cortège des hommes en même temps que sa propre fortune, qu'il employait en œuvres pies avec inépuisable libéralité. Il fut homme de foi, d'équité et de religion au point que, dédaignant les biens périssables, il s'éleva vers les biens immortels, et que tout entier il y parvint,* Tessère *chérie, pleuré de tous les malheureux, le 15e des calendes d'août, en l'année 1629, âgé de 70 ans.*

(1) Dumont, *Hist. de Commercy*, II, 55.

(2) Dumont, *Hist. de Saint Mihiel*, IV, 15.

(3) Aussi donnait-on quelquefois à la chapelle le nom de Notre-Dame-de-Montaigu.

(4) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 15.

nomme cette dame : « N. de Marcossey, fille de Claude de Beauvau »; mais il est évident que ce dernier nom est celui de la mère. Il y a donc tout lieu de croire que Marie avait pour parents « Estienne de Marcossey, sieur de Dompjulien », et « Claude de Beauvau, fille de Claude de Beauvau, sieur de Sandaucourt, et de Claude du Fay, fille de Iean, sieur du Boy Hubert, et d'Anthoinette de Fauquet en Anjou » (Husson-l'Escossois). La famille de Marcossey, originaire de Savoie, s'était établie en Lorraine vers le milieu du XVI^e^ siècle.

### 6. Le cœur de Claude de Fresneau, femme de Louis-Jean de Lenoncourt.

1632.

On a vu que Claude de Fresneau, mariée à Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, etc., bailli de Saint-Mihiel, conseiller d'Etat, voulut que son cœur reposât dans la chapelle qui avait pris le nom de sa famille.

Devenue veuve en 1594, elle fit, en effet, un testament, daté du 20 septembre 1631, par lequel elle demanda que son cœur fût déposé auprès du corps de son père, Jean de Fresneau, seigneur de Pierrefort. Voici le passage en question; Claude ordonne que son corps soit enterré avec celui de son mari dans l'église des Minimes, à Serres, puis elle ajoute :

« Je veux qu'il en soit tiré et distrait mon cœur, et qu'icelui soit mis auprès de feu Monsieur et père en la ville de Saint-Mihiel, dans l'église des Pères Religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, en la chapelle de Pierrefort qui est érigée en icelle église (1). »

Or, il convient de rapprocher de ce testament le fait suivant, dont M. Monbled, outre l'envoi des deux inscriptions qui nous avaient été indiquées, a bien voulu nous faire part.

« Lors du grattage complet de notre belle église, nous écrit notre honorable correspondant, nous avons fait une décou-

(1) Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 206.

verte que j'ai mentionnée, le 13 février 1879, sur le registre des délibérations du conseil de fabrique. Dans le vestibule tenant à la maison du sacristain dans lequel se trouvent, dans des niches, deux statues que l'on suppose représenter le comte Wulfoade, fondateur de l'abbaye et son aumônier (1), l'ouvrier, en grattant le mur au-dessous de ces statues, au niveau du sol, présuma qu'il existait un vide pouvant renfermer quelque chose. — M'étant rendu sur place, je fis desceller deux pierres, sur l'une desquelles se trouve, en gravure, une croix et le millésime 1632. Ces pierres forment deux cases juxtaposées. L'une était vide, l'autre, fermée par la pierre sur laquelle existent la croix et le millésime, contenait une boîte en plomb bien conservée servant, à en juger par la forme d'enveloppe, à un cœur. — J'ai vainement cherché un indice permettant de savoir de quel corps ce cœur pouvait provenir, je n'ai rien trouvé. — Cette boîte a été remise à sa place, et les deux cases ont été refermées. »

L'emplacement de l'ancienne chapelle de Pierrefort étant inconnu, n'y a-t-il pas lieu de supposer que ce cœur est celui de Claude de Fresneau, — dont on aurait ainsi la date mortuaire, postérieure d'un an à son testament, — et que la chapelle en question occupait l'emplacement du vestibule cité, en arrière du transept, du côté de l'évangile ?

### 7. Charles Le Pougnant, ancien abbé de La Chalade.

1635.

Charles Le Pougnant, qui fut abbé de La Chalade, quitta ce monastère pour venir résider dans l'abbaye de Saint-Mihiel et y fut enterré en 1635. En 1633, il fonda une messe de Notre-

(1) L'opinion commune qui voit dans ces deux statues le comte Wulfoade et son aumônier est inadmissible : ces personnages, placés isolément chacun dans une niche, ne peuvent être que des saints. Nous ne savons pas exactement quel est le premier. Le second, il n'y a pas moyen d'en douter, représente saint Yve, vêtu comme les procureurs l'étaient du temps de Louis XIV; il tient à la main, non pas une bourse d'argent, mais un très curieux sac à procès. Cette statue est fort intéressante.

Dame, à dire tous les samedis à la chapelle de Saint-Benoît. « La pierre tombale de cet Abbé, dit M. Dumont (qui a omis de transcrire l'épitaphe et même d'indiquer la date mortuaire), se trouve aujourd'hui dans l'église, à droite au bas des marches qui conduisent à la sacristie, en parfaite situation d'humidité, pour être bientôt entièrement rongée par les clous des gros souliers qui abondent de ce côté (1). »

Cette tombe a été enterrée, depuis les derniers changements, sous l'autel du Sacré-Cœur, dans le transept de l'Epître. D'après la description que nous en devons à l'obligeance de M. Monbled, c'est une grande dalle de marbre noir ; « dans un encadrement composé de filets avec têtes d'anges aux angles et au fronton, est gravée l'inscription suivante » :

HAC SUB URNA NOVISSIMAM MUTA-
TIONEM EXPECTANT PII CINERES R IN
CHRISTO PATRIS D. CAROLI LEPOUGNANT,
QUONDAM ABBATIS DIGNISSIMI B. MARIÆ
DE CAILADIA ET RELIGIOSI HUJUS MONASTERII
QUI SUIS OPIBUS AD PIAS CAUSAS DISTRIBUTIS
RELIGIOSA PAUPERTATE DIVES ANIMAM
CŒLO UMBRAM SOLO POSTERIS FŒLICEM
SUI MEMORIAM COMMENDAVIT.
INAUGURATUR NONIS JANUARII PARTUS
VIRGINIS. M.DCXXXV (2).

Cinquième fils de Jean II Le Pougnant, conseiller d'Etat et président de la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, frère

(1) Dumont, IV, 24.

(2) *Sous cette urne funéraire, attendent la dernière transformation les cendres du pieux et révérend père en J.-C. Messire Charles le Pougnant, autrefois très digne abbé de Notre-Dame de La Chalade et religieux de ce monastère. Après avoir distribué ses biens en bonnes œuvres, riche de sa pauvreté religieuse, il confia son âme au ciel, son ombre à la terre, et son heureux souvenir à la postérité.*

Bien qu'elle se ressente du goût de l'époque pour les expressions empruntées à l'antiquité païenne, *hac* SUB URNA.., UMBRAM *solo..*, cette épitaphe est d'un style très concis, très correct et fort beau dans sa simplicité. Les admirables pensées qui la terminent sont exprimées avec un rare bonheur.

de Jean III, dont il a été parlé plus haut (§ 3), CHARLES, dit M. Dumont, fut « Abbé de la Chalade, où il ne put résider, trésorier de l'Abbaye de Saint-Mihiel et Prieur de Lay (1). » — Dans les fondations à l'église paroissiale, le même historien cite :

« 1632. *Charles Le Pougnant, ancien Abbé de la Chalade.*

» Messe chaque semaine. — 42 fr. de rente (2). »

### 8. Le R. P. Jean Fourier, S. J.

1636.

Les Bénédictins, qui, dans tant de localités, eurent des difficultés de plus d'un genre avec les disciples de saint Ignace, s'honorèrent, à Saint-Mihiel, de recevoir dans leur église le corps de Jean Fourier, supérieur de la maison des Jésuites de cette ville, et proche parent du B. Pierre Fourier.

Dom de l'Isle donne, à la résidence en question, le nom d'Hospice, parce que, dit-il, ces religieux la fondèrent « pour y recevoir ceux de leurs Confrères qui passeroient par cette Ville pour aller dans les différens Colléges où ils étoient destinés ». Voici comment (p. 377) il s'exprime au sujet du personnage dont nous nous occupons :

« Le R. P. Jean Fourier fut un des premiers Supérieurs de l'Hospice dont on vient de parler. Celui-cy étoit proche parent du B. H. Pierre Fourrier, Curé de Mattincourt, qui le consultoit souvent et déféroit beaucoup à ses lumières. On le met au nombre des meilleurs Sujets que la Lorraine ait donnés à la Compagnie de Jésus. Après avoir été Recteur du Collége de Pont-à-Mousson, il passa à la Province de Lyon, où il fut fait Recteur, Vice-Provincial et Provincial. Il fut Directeur pendant quelque tems de saint François de Sales, ainsi que ce Saint le témoigne dans la préface de son Introduction à la vie dévote. De retour, en 1627, dans la Province de Champagne, il en fut fait Provincial, et, après l'exercice de son employ

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 119; voir aussi *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 274, et D. Pelletier, p. 478.

(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 310.

pendant trois ans, Supérieur de l'Hospice de Saint-Mihiel, où il mourut en 1636. Il ne put être enterré dans l'Eglise de sa Maison, qui ne se bâtissoit que successivement, à proportion que les Fidèles y contribuoient par leurs charités. Les Bénédictins, qui avoient une vénération singulière pour ce grand homme, et en reconnaissance des marques d'attention qu'il leur avoient données, offrirent leur Eglise pour lui donner la sépulture. Il y fut en effet inhumé au pied du grand Autel, du côté de l'Evangille, sous un marbre, sur lequel son nom et le tems de sa mort sont gravés. »

M. Dumont, résumant Dom de l'Isle, dit également que Jean Fourier fut inhumé dans l'église de l'Abbaye, « devant le grand autel, du côté de l'évangile, *où le marbre portant son inscription a été conservé* (1) ». M. Dumont a-t-il suivi trop servilement l'historien ancien, ou bien l'épitaphe avait-elle subsisté réellement jusqu'en 1862 ? Dans ce dernier cas, il serait bien coupable de ne l'avoir pas transcrite, car nous ne l'avons plus retrouvée.

### 9. Gérard Darmur, seigneur de Maizey.

1647.

Il y a peu d'années existait encore, suivant M. Dumont, la tombe de Gérard Darmur, qui mourut en 1647 et fut le bisaïeul de Jean-François, mari de Thérèse de Mangot, dont on a vu plus haut l'épitaphe (1re partie, § x). Le premier de sa famille, dit le même historien, il « vint à Saint-Mihiel, en qualité d'officier dans les troupes de Charles IV, où il avait le rang de Colonel et remplissait, en 1641, les fonctions de Prévôt d'armée. Il épousa Claude Rutant, fille de Jean Rutant, Lieutenant-général du Bailliage, et de Anne Marien... Gérard Darmur, étant mort en 1647, sa veuve se remaria en 1649 à Jean de Bettainviller, seigneur de Monthberg, Annelanges, Clouanges, etc. La tombe de Gérard Darmur, placée sur sa sépul-

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 57.

ture, était au milieu de la nef dans l'église de l'Abbaye, d'où elle vient d'être arrachée pour la prétendue symétrie du pavé (1). »

Cette tombe a donc été récemment détruite, à moins que M. Dumont n'ait confondu avec celle de Thérèse de Mangot, femme de Jean-François Darmur, ce qui n'est guère probable.

M. Dumont cite la fondation suivante faite par le défunt et sa femme :

« M. Gérard Darmur, seigneur de Maizey, dame Claude Rutant, son épouse, — 600 fr. pour une messe haute du Saint-Sacrement tous les derniers jeudis de chaque mois (2). »

### 10. Dom Charles de Gondrecourt.

1678.

Ce religieux, né à Saint-Mihiel, était, suivant Dom de l'Isle, « fils d'un Président des Grands-Jours » et « oncle du premier Président de la Cour de Nancy. » M. Dumont, qui le cite dans la partie biographique de son *Histoire de Saint-Mihiel* (IV, 364), le dit fils d'Humbert de Gondrecourt, le célèbre président de la cour ambulatoire des Grands-Jours du temps de Charles IV, qui devint premier président du Parlement de Lorraine et Barrois, fut marié deux fois et mourut en 1664. Mais, dans son *Nobiliaire*, M. Dumont ne cite pas Dom Charles de Gondrecourt ; ou, du moins, il ne dit pas lequel des fils du président devint religieux (les Bénédictins changeant leur prénom de baptême). Dom Pelletier ne le mentionne pas non plus. Quoi qu'il en soit, Dom Charles de Gondrecourt, entré en religion le 20 mars 1623, devint visiteur, prieur de l'abbaye de Senones et d'Haréville ; il mourut le 10 janvier 1678.

Très lié avec Charles d'Urre de Thessières, il fut son directeur de conscience et écrivit plusieurs ouvrages sur sa vie.

(1) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, II, 150.
(2) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 26 ; cf. I, 377.

Dom de l'Isle ajoute : « Il est enterré dans notre Eglise de Saint-Mihiel devant l'autel de la Vierge (1). »

### 11. Dominique de Malclerc.

1691.

Dom de l'Isle (p. 333) mentionne en ces termes l'inhumation de ce personnage :

« Le sieur de Malcrec (*sic*), Ecuyer du Cardinal de Retz, lui survêquit douze ans, n'étant mort que le 21 août 1691. Il est enterré dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Mihiel sous une Tombe de marbre, sur laquelle son Epitaphe est gravée, qui le qualifie Seigneur de Sommerviller dans le ban de Crévic, et de Dombasle en partie, Gouverneur des Châteaux et Ville de Commercy. Dans le dessein de faire passer à la postérité la mémoire du Cardinal de Retz et de son attachement pour lui, il fonda à perpétuité dans la même Abbaye de Saint-Mihiel deux anniversaires, l'un pour le repos de son âme le 21 Août et l'autre pour celle du Cardinal de Retz le 23 du même mois, et en outre une Messe basse chaque mois, qui s'acquitent fort exactement. »

Le même seigneur est ainsi mentionné par Dom Pelletier :

« Dominique Malclerc, seigneur de Sommerviller, gouverneur de Commercy, mourut sans alliance à Saint-Mihiel, et fut inhumé en l'abbaïe de ladite ville. » — Il était fils de Jean II Malclerc, « seigneur de Sommerviller, ban de Crevic et Dombasle en partie, capitaine d'infanterie pour le service du duc de Lorraine, puis gouverneur de Commercy », et d' « Hélène de Taillefumier ». La famille Malclerc fut anoblie par le duc Antoine en 1528.

(1) Cf. De l'Isle, p. 391, 392; Dom Pelletier, *Nobil. de Lorr.*, p. 315-316; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 364, et *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 79-80.

### 12. Frère Hilarion Boulanger.

1731.

M. Dumont dit, dans son *Histoire de Saint-Mihiel*, en parlant de l'église abbatiale : « Si l'on s'en rapporte à une épitaphe perdue au milieu des pavés du monument qu'il a dénaturé, ce fut un Frère Hilarion Boulanger qui fut l'architecte-restaurateur plus ou moins coupable de cet attentat (1). » — On sait que la réfection de l'édifice eut lieu vers 1710 ; M. Dumont ne la qualifie point partout aussi sévèrement; il eût mieux fait de transcrire l'épitaphe, aujourd'hui disparue.

Heureusement M. Maxe a mentionné cette tombe, en même temps que celle de Marc Boulanger (V. *Première Partie*, § 6). « Deux autres dalles funéraires », dit-il, après avoir rapporté celle de l'abbé Albert, « semblaient aussi devoir appeler l'intérêt et le respect, celles de maître Marc Boulanger, et F. Hilaric. Boulanger, tous les deux architectes des bâtiments, celui-ci de l'église, qui moururent, le premier le 4 novembre 1687, âgé de 44 ans, le second le 5 juillet 1731 (2). »

Le même architecte travailla aussi à l'église paroissiale. A l'occasion de la création du chapitre, en 1711, M. Dumont dit : « Pour recevoir un si grand accroissement de personnel, il fallait quelque changement dans l'intérieur de l'église. » La fabrique proposa, pour augmenter les places, de faire disparaître tous les autels adossés aux piliers pour les reporter contre les murs. « L'enlèvement eut lieu par les soins du sculpteur Cimar, secondé par frère Hilarion Boulanger, l'architecte de l'Abbaye (3). »

Le frère Hilarion Boulanger était peut-être le fils ou le neveu de l'architecte Marc Boulanger, dont la dalle funéraire est encore conservée.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, II, 163.
(2) A. Maxe, *Mém. de la Soc. de Bar*, 1882, p. 219.
(3) Dumont, III, 284.

### 13. Transport des ossements du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde.

1809.

Sous le premier Empire, environ onze cents ans après l'établissement de l'abbaye du Vieux-Moutier, qui, par suite de sa translation sur les rives de la Meuse, devait donner naissance à la ville de Saint-Mihiel, la fabrique de Saint-Michel prit la résolution de recueillir, dans cette église, les ossements des fondateurs du monastère primitif, lesquels y avaient reçu la sépulture. Il serait hors de notre sujet de parler de la découverte des corps du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde, qui avait été faite en 1734; on trouvera dans la *Notice* de Dom Calmet de très curieux détails, accompagnés de planches ; nous devons nous borner à reproduire le procès-verbal du transport de ces vénérables restes, tel que le donne M. Dumont.

« En 1809, dit-il, la fabrique eut l'inspiration d'une cérémonie qui lui fait honneur, surtout pour le temps; elle est expliquée dans le procès-verbal qui suit:

« Sous l'Empire de Napoléon Ier, empereur des Français et le Pontificat de S. S. Pie VII.

» D'après l'autorisation de Monseigneur Antoine-Eustache d'Osmond, baron d'empire, évêque de Nancy, M. Jean-Baptiste Marquis, prêtre, curé en titre de Saint-Mihiel, M. Christophe-Thomas Connard, maire, et MM. Gabriel-François Rouvrois, Pierre-Adam Le Blanc, Nicolas Guérin, Jean-Baptiste Paquy, membres de la fabrique de la paroisse Saint-Michel.

» Désirant ne point laisser à l'abandon, au milieu des ruines du Vieux-Moutier, les cendres du comte Wulfoade et de la comtesse Adalsinde, son épouse, fondateurs de l'ancienne et illustre Abbaye de Saint-Mihiel en 709, laquelle, ayant été transférée vers l'an 815 sur la rive droite de la Meuse, a été l'origine de la ville de Saint-Mihiel; il aurait été procédé à la fouille de leurs tombeaux placés dans la chapelle de la Vierge et où les monuments de l'Abbaye indiquent qu'ils reposaient conjointement avec un de leurs enfants.

» En conséquence, le 13 octobre 1808, leurs ossements ont été retirés du tombeau qui les renfermait et mis dans un coffre de bois.

» Le lendemain 14 en présence de MM :

» Pierre-Joseph Steinhoff, ancien chanoine de la collégiale de Saint-Léopold de Saint-Mihiel,

» Georges Lachambre, ex-bénédictin, curé de Paroches,

» Vincent-Dieudonné Lombard, curé de Woinville,

» Jean-Mathias Steinhoff, chanoine de Samogitie,

» Léonard Gros, ancien frère convers de l'Abbaye de Saint-Mihiel,

» Nicolas-Antoine-René de Rouyn, ancien officier de cavalerie,

» Jean-Sébastien Bonnaire, marchand à Saint-Mihiel.

» Après un service solennel célébré sur les lieux par M. Gaspard Marchal, ancien religieux bénédictin, vicaire de la paroisse Saint-Michel, lesdits ossements ont été transférés de suite en l'église autrefois Abbatiale, aujourd'hui paroissiale de Saint-Michel, où ils ont été mis en dépôt jusqu'à ce jour 28 février 1809.

» Et après un second service solennel, ils ont été déposés dans un des tombeaux de pierre où ils reposaient à Vieux-Moutier, lequel a été enterré sous le pavé de l'église *entre les deux gros piliers carrés de la nef* (1), en présence de MM. Jean-Baptiste Marquis, curé en titre de Saint-Mihiel, François-Guyot, curé desservant de la paroisse de la même ville ;

» Charles-François de la Tour,

» Pierre-Joseph Steinhoff,
anciens chanoines de la collégiale St.-Léopold de St.-Mihiel,

» André Stein, Georges Lachambre et Gaspard Marchal, anciens bénédictins,

» Jean Mathias Steinhoff, chanoine de Samogitie,

» Joseph-Léopold Miscault, adjoint au maire de Saint-Mihiel,

» Antoine-René de Rouyn, ancien officier de cavalerie,

» Nicolas Guérin, ancien magistrat,
membres composant le Conseil de fabrique de St.-Michel ;

» Jean-Séb. Bonnaire, marchand, et Pierre Marin, secrétaire de la municipalité,

» Qui ont souscrit le présent procès-verbal duquel il a été fait copie en parchemin souscrite par MM. les dénommés ci-dessus et d'autre part, laquelle a été déposée dans le tombeau précité.

» Fait à Saint-Mihiel le 28 février 1809.

(Suivent les signatures.)

» Rien de plus louable, ajoute M. Dumont, que la bonne volonté de MM. les fabriciens, mais il est à regretter qu'ils n'aient pas donné le détail des ossements des fondateurs, car nous verrons que des témoins contemporains des premières

(1) Sans doute ceux qui précèdent le transept.

fouilles, 50 ans auparavant, ont rapporté que le tout était tombé en poussière (1). »

Les scrupules de M. Dumont nous paraissent avoir été exagérés par son scepticisme naturel, car le seul témoin qu'il invoque est Dom Calmet (2). Or, l'auteur de la *Notice* n'affirme pas que tous les ossements furent réduits au point qu'indique l'historien de Saint-Mihiel. Dom Calmet devait regretter la précipitation peu respectueuse des ouvriers et leur manque de précaution ; aussi ne faut-il pas s'étonner de lui voir dire, à propos du corps de Wulfoade : « Aussitôt qu'ils (les ouvriers) le touchèrent et qu'il eût pris l'air, il tomba en poussière, à la réserve de quelques os et d'une partie de la mâchoire, garnie de quatre dents. » L'abbé de Senones ne parle pas du squelette d'Adalsinde, ce qui permet de supposer qu'on le découvrit avec plus de soin et qu'il resta plus intact (3).

## V. TOMBES DIVERSES

Dans la louable intention de rendre plus facile la reconstitution du plan de l'ancienne église, par l'identification des fragments de monuments que pourront mettre au jour des travaux exécutés dans l'intérieur de l'édifice, M. Dumont a tenté de dresser la liste des personnes qui y furent enterrées, en rappelant, d'après les documents, le lieu de leur sépulture. « Pour aider les rectifications futures », dit-il au début de cette nomenclature, « nous prenons le soin d'indiquer tous ceux qui sont signalés dans les diverses archives comme ayant été inhumés dans les chapelles et autres endroits de l'église; la découverte de quelque épitaphe souterraine fera peut-être un jour connaître les véritables emplacements aujourd'hui incertains (4). »

(1) Dumont, IV, 40-42.
(2) *Ibid.*, IV, 231.
(3) Dom de l'Isle, p. 417, dit du corps de Wulfoade : « Dès qu'il fut exposé à l'air il tomba incontinent en poussière. » Il ne dit rien de semblable pour celui d'Adalsinde.
(4) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* IV, 16, note.

Mû par la même pensée qui a dirigé M. Dumont, et par le désir de rendre notre travail aussi complet qu'il est en notre pouvoir de le faire, nous reproduirons ici cette liste, à l'exception des citations rapportées dans les chapitres précédents. Bien des noms, qui paraissent insignifiants, acquerront sans doute plus de valeur à la suite de recherches nouvelles, et, loin de craindre d'allonger encore cette dernière partie, nous essaierons de lui donner plus d'importance en faisant connaître quelques-uns des renseignements que nous avons recueillis sur certains des personnages indiqués. Nous suivrons l'historien de Saint-Mihiel de chapelle en chapelle, en en mentionnant soigneusement les fondateurs, qui généralement ont dû y être enterrés. Les positions de plusieurs de ces anciennes chapelles ne sont pas exactement connues ; nous nous abstiendrons cependant de les rechercher, laissant ce soin à M. l'abbé Humbert, curé de Haironville et ancien vicaire de Saint-Michel, qui prépare sur cette église un important travail.

« 1° La Chapelle des Abbés, destinée dès sa création à recevoir la sépulture de ces dignitaires. Elle était sous la croisée du transept, du côté du collège (1), faisant le fond de la croix (2). »

D'autres personnages furent inhumés vers le même endroit. « Madame Alix de Ransières, veuve de Jean de Bouvigny, qui, en 1396, donna au couvent les bois de la Pitancerie, reçut sa sépulture dans cette chapelle, près des Abbés, ainsi que son fils Walcaire, en considération de cette grande libéralité (3). » Ces conjoints sont probablement les ancêtres de *Jean de Bouvigny,* époux de Marie de Manteville, qui vivait en 1466, et dont la fille *Alix* porta par son mariage la seigneurie de Ranzières dans la famille « Fesseler », ou « Fascelet », dite aussi « de Wisse (4) ».

(1) Côté de l'épître.

(2) *Hist. de Saint-Mihiel,* IV, 12.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 13. — Cf. t. I, p. 109, où M. Dumont dit, de la donation faite par Alix de Ranzières, que « c'était la dot de Jacques de Bouvigny, son fils, alors Prieur, que l'on prétendait qu'elle voulait faire Abbé ».

(4) V. Husson-l'Escossois, *Simple crayon,* art. *Ranzières* et *Bouvigny,* et notre notice *Recherches sur la famille Fesseler...*, Nancy, 1886.

Les personnes suivantes, dit M. Dumont, reçurent aussi la sépulture au même lieu, « mais sur les degrés, à l'entrée seulement de la chapelle :

» Messire Guillaume Bertrand, de Courcelles-en-Saintois, curé de Gimelcourt, qui, en 1470, donna trois jours de terre à Villotte, deux marcs d'argent pour un calice et 6 gros de cens.

» Jehan le Warrau, tanneur, et Didette, sa femme, qui donna 50 fr.

» Le Rousselot, qui donna 30 gros (1).

» Nicole Dagonville (2), aumônier, qui donna 2 fr.

» Bernard Vaulchier, châtelain de Kœur, en 1479, qui donna 18 gros de cens et 100 fr. »

Près de cette chapelle, vers l'entrée de la sacristie actuelle, se trouvait, avant le XVIII^e^ siècle, le *Sacraire*, dont nous avons précédemment parlé (3).

« 2° La CHAPELLE DE NOTRE-DAME DES GROTTES », sous le chœur, avait été fondée, le 24 novembre 1399, par *Colez* ou *Colet Roland*, et *Jeanne*, sa femme (4). « Elle était regardée comme un lieu privilégié ; car plusieurs personnages de distinction y élirent leur sépulture, notamment les Abbés Albert et Merlin, l'Abbé Henri de Lorraine, le R. P. de Menna, gardien des Capucins, Charles d'Urres de Theissières, seigneur de Commercy, son pénitent, et la Dame son épouse... » — « Lors du remaniement de l'église par l'Abbé Maillet, la Chapelle des Grottes fut fermée, comblée et transférée en la Chapelle des Abbés, après toutefois en avoir enlevé les corps des illustres inhumés susrappelés... »

M. Dumont cite « Colet Roland » au nombre des bourgeois

(1) Au nombre des dons faits à l'abbaye, M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, I, 374) cite :

« *Jennot le Rousselot.* — 30 gros de cens. »

(2) Présumé de la famille Magulot, originaire de Dagonville, et parent de la mère de Ligier Richier. — V. notre travail sur *La famille de Ligier Richier*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, 1885.

(3) Chap. III, § 8.

(4) Cf. *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n^os^ 250 et 287.

et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391 (1).

Vers 1397, « Colet Roland, de Saint-Mihiel, est condamné à 60 livres [d'amende], pour avoir traité Jacquemin de Ville de sanglant ennemi... (2). »

Le 24 août 1412, l'abbaye acense une maison à *Colet Rolant* (3).

Ce fondateur descendait peut-être de Jean Roland (*alias* Jehan Rolland) qui était bailli de Saint-Mihiel en 1357 (4), 1361 et 1362 (5). Il convient sans doute aussi de rattacher à sa famille les personnages mentionnés comme suit par M. Dumont, dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye :

« *Colet Roland, le jeune.* — 12 gros (6). »

« *Jehan Rolant, fils de Didier Rolant.* — 12 gros (7). »

« *Mengette, femme Jehan Roland*, 10 sous tournois.

» Gît devant Saint-Jehan, aux degrés des grottes (8). »

On verra que cet autel se trouvait près de l'entrée du chœur, du côté de l'évangile, devant le jubé, où précisément devaient commencer les degrés conduisant, de ce côté, à la chapelle de Notre-Dame des Grottes. Il faisait pendant à l'autel de la

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 105.

(2) *Ibid.*, I, 108.

(3) *Catal. des arch. de l'abb. de Saint-Mihiel*, n° 256.

(4) Dumont, *Ruines*, I, 358.

(5) *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 133. — Lepage, *Offices*, d'après V. Servais, *Annales du Barrois*, I, 410 et 411.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 380.

(7) *Ibid.*, p. 377. — Dans sa liste des bienfaiteurs de l'église paroissiale, M. Dumont mentionne : « 1465. *Didier Roland, noble homme.* — 1 fauchée et demie de pré à 32 fr. de rente. » (*Ibid.*, III, 306.) — Un acte de 1449 mentionne aussi : « Dudier (*sic*) Roland, bourgeois et grand échevin de Saint-Mihiel. » (V. Jean MÉNIANT.) Nous ne retrouvons pas ce nom dans le *Nobil. de Saint-Mihiel*, ni ce prénom dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, qui signale les anoblissements d'un *Jacques Rolland*, en 1559, d'un *Guillaume Rolland*, en 1567, enfin d'un *André Rolland*, en 1609. Didier se rattacherait-il aux Rolland d'Ancelrue, de Verdun ? Vers le milieu de la seconde moitié du XIV^e^ siècle, on voit « Collard, dit le Moyne, de Grand-Failly » épouser « dame Poince Rolland d'Ancelrue, fille de Jehan Rolland, dit d'Ancelrue, et de dame Juliane des Sainctignons, dame d'Ancelrue, des citains et citaines de Verdun. » (Gén. ms. de la maison de Custine. — Lionnois a a publié une généalogie de la maison de Saintignons.) V. R. de Souhesmes, *Notice sur Souhesmes*, 1882, p. 21, 24, 25. M. Dumont (III, 115), dans sa liste des prévôts, cite : « 1349. *Jehan* dit *Roland.* »

(8) *Ibid.*, p. 369.

*Sainte-Croix* (1), et avait probablement pour titulaire saint Jean, évangéliste, puisqu'il existait ailleurs une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

« 3° La CHAPELLE DE L'AUMÔNERIE OU DE L'AUMÔNE, fondée par l'abbé Willaume, en 1380, dédiée à l'Annonciation... — Le lieu de son emplacement est inconnu. »

« 4° La CHAPELLE SAINT-JEAN-BAPTISTE, fondée en 1334 par Bertrand Bochet, drapier, et Cifion, sa femme, qui y furent inhumés (2). »

(1) *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 11.

(2) Au lieu de *Cifion*, qui n'est pas un nom, il faut lire *Yderon*. En effet, dans la liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 374) mentionne :

« *Bertrand Bochot* (sic). — 9 gr. 10 deniers fors de cens, pour anniversaire.

» Le 1/4 d'une maison de 12 gr. de cens,

» Pour prier pour ses deux femmes Yderon et Margueron Gauthier. » Margueron avait épousé, en premières noces, Jacque le Beaul; v. plus loin : « *Margueron Gauthier et ses deux maris, Jacque le Beaul et Bertrand Bochet.* » — V. aussi un peu plus loin : *Bochet de la Halle* et *Henriet Bochet de la Halle.*

Bertrand Bochet, qui devait être l'un des plus riches habitants de la ville, figure dans plusieurs chartes analysées dans le *Catalogue des archives de l'abbaye de Saint-Mihiel.* Nous croyons l'opuscule assez rare, et les mentions assez curieuses, pour qu'elles méritent de se voir reproduire ici :

— 186. Bertrans dit Fillerons de Saint-Mihiel et Marguerite sa femme vendent à Bertrant dit Bochet le drappier et à ses héritiers une rente annuelle de cens sols sur leur maison, leur grange, leur jardins et autres biens. 1326, le venredi après la feste de lapparition. (Fr.)

» Tous les cens et rentes achetés par Bochet le drapier dont on fait mention dans ce catalogue, ont été transférés par lui à la chapelle Saint-Jean. »

— « 189. Colins dit Moiars et Colette sa femme vendent à Bertrand Bochet le drappier de Saint-Mihiel et à ses héritiers quinze sols de petits tournois de cens annuel sur une grange et sur le meix joignant à la dite grange. 1328, le jueudi deuant les bures. (Fr.)

— » 192. Bertrant Bochet, drapier, achète une rente de sept sols de petits tournois sur la moitié d'une maison dans la rue « sus *Mueuse* ». 1331, ou moix dauril. (Fr.)

» On a ajouté une autre charte originale de 1331, dans laquelle le dit Bertrant achète une autre rente de quinze sols. L'une et l'autre sont assez intéressantes pour l'histoire de la ville de Saint-Mihiel. »

— « 195. Ancheres dit Bouques, bourgeois de Saint-Mihiel, vend à Bertrant Bochet le drappier une rente annuelle de quarante sols de petits tornoix sur une maison en la halle de Saint-Mihiel. 1332, mei auoust. (Fr.)

» La maison en question faisait le coin de la place de la halle entre la rue Notre-Dame et la petite rue. »

— « 198 *bis*. Lettre de *fondation* d'une *chappellenie* que Bertrand dit Bochet a fondée en corps de l'abbaye de Saint-Mihiel en lonour de

» L'abbé Vauthier, mort en 1279, était inhumé derrière, suivant l'indication d'une épitaphe ancienne qui a disparu.

» On y mit aussi : Girardot le Defflat et Jehanne la Mairetée, sa femme, qui donnèrent 15 fr. à placer.

» Jean Loressot et ses deux femmes, Dame Lignotte et Jehanne Berthe, qui donna 20 fr.

» Catherine des Piliers, de Mirecourt, femme de Jean Lyet, pelletier, qui donna 20 fr. (1).

» Jacquemette la Bobillette, qui donna 50 fr.

» Bochet de la Halle, qui donna 16 gros.

» Richier de Levoncourt, — 12 gros (2).

» Henriet Bochet, de la Halle, sa femme et leurs hoirs, — 30 sous (3).

Saint Jean baptiste. 1334, le jueudi deuant la feste S. Luc, ewangéliste.

» Charte fort importante où sont spécifiés tous les émolumens et rentes de cette fondation. »

— « 204. Colignons demorans à Saint-Mihiel filz Richardon la quennaude de Gueniuille vend à perpétuité à Bertrand dit Bochet un cens annuel de quarante sols de petits tournois sur une maison de la rue de la halle. 1341, le mardi seix jours en moix de Nouembre. (Fr.)

» On y a ajouté une seconde charte de la même année, constatant la rente d'une maison à Saint-Thiebault. »

— « 205. Simonins diz li heraulz de vaulz demorens à Saint-Mihiel reconnaît devoir à Bertrant dis Bochet un cens annuel de vingt sols sur une maison en la halle. 1342, vint et dous jours en moix de Junet. (Fr.) »

— « 212. Jehans dis Colins de Saint-Mihiel li frappier déclare tenir à cens annuel pour lui et pour ses hoirs de Bertrand Bochet drapier un estaul seent à Saint-Mihiel en la halle en la rue des drappiers, pour douze deniers tourn. 1347, 23 jours en moix de Mars. (Fr.)

« On a ajouté une autre charte, concernant une rente semblable de trois sols sur un estaul en la halle en la rue des merciers, à payer annuellement au même Bochet, et une troisième sur une rente de deux sols. »

— « 213. Bertrant Bochet rend à *Richier* de Laheicourt, à tenir à perpétuité « en héritage à lui et à ses hoirs » une rente annuelle de vingt et cinq livres, sur plusieurs maisons à Saint-Mihiel, pour 400 *florins alescut* (à l'écu) *de bon or* et de bon poix. 1348, seix jours en moix de Junet. (Fr.)

« On y a joint une autre charte de la même année qui a rapport à celle-ci. L'une et l'autre sont fort intéressantes pour l'histoire de la ville de Saint-Mihiel. »

(1) Une famille DES PILLIERS, précisément originaire de Mirecourt, a tenu un rang très distingué dans la noblesse lorraine depuis le XV^e^ siècle. (V. Dom Pelletier). Catherine appartenait peut-être à l'une de ses branches, restée ou tombée dans la roture.

(2) « Richier de Leuoncourt » figure dans une charte du 1^er^ octobre 1362. Voyez Blampois.

(3) Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye (t. I, p. 379, 381 et 371) M. Dumont cite :

» Il est assez probable que cette chapelle était du côté du couvent, car pour Dame la Bobillette, il est dit : gît devant saint Jehan, *au pied du dortoir*, et l'on sait que celui-ci était dans la partie la plus voisine de l'église. »

« 5° La Chapelle des Apôtres, fondée en 1369 par Huon de la Croix, prévôt, et sa femme Marie de Signeulles, *en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jehan-Baptiste*... Plus tard on admit M. de Fresneau, sieur de Pierrefort,... à y faire une autre fondation qui détrôna la première, ce qui fit qu'elle prit son nom... »

D'après le *Catalogue des archives de Saint-Mihiel,* il n'y aurait pas identité entre la *chapellenie* de saint Jean-Baptiste, fondée par Huon de la Croix, et la chapelle *dite aux Apôtres* qui aurait existé antérieurement; la femme du fondateur se serait appelée Marguerite, et non Marie. On remarque en effet, dans le Catalogue en question, l'analyse suivante :

« 230. Seconde fondation d'une chapellenie en lonnour de deu, de la vierge marie sa meire, et de monsignour Jehan baptiste, subz la chapelle con dict aulz apostres, seant en dit monestere de S. Mihiel, par Huon de la Creux et sa femme Marguerite. 1369, le 28 jour en moix de Mars. (Fr.)

»... Grande et belle charte où sont spécifiés les revenus de cette fondation... »

Cette fondation est assez surprenante puisque déjà Bertrand Bochet avait dédié une autre chapelle à saint Jean-Baptiste.

Huon se nommait indifféremment, paraît-il, *de Lacroix*, *de la Creux* et *de Creux*.

Au nombre des prévôts de Saint-Mihiel, M. Dumont (III, 115), nomme, en 1354, « *Huons de Lacroix* »; il le fait remplacer en

« *Jacquemette, femme Henriot Bochet.* »

« *Jehan, fils Henriet Bochet, et Ysabillon, femme de Wirion la Fèvre.* — 7 sous fors. » Henriet Bochet vivait en 1361 : Le prévôt de Saint-Mihiel fait savoir que « Jannins li maliaoulz de Saint-Mihiel, fils Jehan lou grix, qui fuit, a vendu à Henriet Bochet une rente annuelle de six sols sur une maison en la rue de Saint-Thiebault, sauf le droit du duc de Bar. 1361, les jours en moix de Janvier. (Fr.) » (*Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 223.)

« *Berthemin Bochet.* — 8 sous 1/2. »

1356 par Thiébaut Thomassin; cependant on retrouve son nom postérieurement.

Le 1er octobre 1362, « Huon de Lacroix, preuost de Saint-Mihiel, » atteste une donation faite par Humbelet de Gondrecourt à Jehan Blampois (v., plus loin, ce nom).

Au mois d'août 1368, « Coles Daberous, Ysabelz, sa feme, et Jehans, filz à la dicte Ysabelz, rendent à Huon de Creux, preuost de Saint-Mihiel, et à Marguerite, sa feme, vingt sols de petits tournois pour une rente annuelle de quinze deniers sur une maison et appendices en la rue deuant labbaye (1) ».

« 6° La CHAPELLE SAINTE-MARGUERITE, fondée, en 1403, par Richier Auberon, et Jacomette, sa femme, « de lès la Chapelle-» aux-Apôtres »; ainsi, elle en était voisine.

» On y voit enterrés :

» Alexandre le boucher, sa femme et plusieurs de leurs ancêtres.

» Marguerite Ysoret (2).

» Messire Jennot, de la Halle, qui donna 6 sous forts.

» Aubert, son fils; Gilette, Jacquemette et Collette, *ses femmes*; Marie, Jennotte et Marie, sa fille; Baudet et Jacquemette, leurs enfants, pour lesquels il fut donné 4 fr. 1/2 de cens et 5 quartes de terre.

» Aubriet, de la Halle, frère d'Aubert, et Mariette, sa femme, qui ont donné 40 sous forts.

» Richier Auberon, Colaine et Jacquemette, ses deux femmes (3).

» Pierresson, de Jaulney, qui donna 40 sous.

(1) *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 229. — Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont nomme (t. I, p. 382) : « *Warin de Lacroix* »; puis « *Messire Jean Chaumont, Prieur de Bar, et messire Girart de la Croix.* — 32 gros. » Dans sa liste des prévôts, il cite (t. III, p. 115), en 1290, « *Colin de la Croix* ». Au nombre des habitants les plus notables de la ville en 1391, il nomme (t. I, p. 105) : « *Thierion de la Croix* », et « *J. de la Croix* ».

(2) Cf. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 382.

(3) M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, I, 105) nomme « Richier Auberon » au nombre des bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391. Vers 1407, il prête de l'argent au duc Robert. (*Ibid.*, I, 108 ; v. plus loin *Noiregoulle.*)

Le *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 255, mentionne :

« Fondation et dotation d'un chapellenie en l'abbaye de Saint-Mihiel

» Maître Jean la Camuse, messire Pierre, prêtre, et Jeannette, leur sœur, qui ont donné 30 sous forts. »

« 7° La CHAPELLE NOTRE-DAME,... placée sous la tour du Nord, au même endroit que celle actuelle (extrémité du bas-côté de l'évangile). C'est celle qui attirait le plus de fondations, et, par suite, au pied de laquelle on voit le plus grand nombre de fidèles élire leur sépulture. On a peine à comprendre comment un si petit espace pouvait contenir autant de débris. Comme il est dit, pour plusieurs, qu'ils sont enterrés devant Notre-Dame, il est à présumer que l'allée qui lui fait face... était censée comprise dans cette enceinte. Voici les noms conservés depuis une époque relativement peu ancienne, qui donne à penser qu'il y eut encore auparavant beaucoup plus.

» Jean Fraine, de Troyon, neveu de Bertrand Bochet, le fondateur de la chapelle Saint-Jean, et Jeannette, sa seconde femme, qui donnèrent 6 gros de cens et 9 fr.

» Catherine, femme de Jean Parisot, de la Halle, drapier, et ses quatre enfants, dont Didette, femme de Didier Waulterin, et Mengin, de Morvau, qui ont donné 5 fr. de rente (1).

» Colin Panon et ses filles.

» Robert Larget (2) et Thomassette, sa femme, avec leurs père, mère et enfants, pourquoi ils ont donné 10 sous forts.

» Guillaume de Tronville, écuyer, 6 gros de rente (3).

» Jacquemin Pinchet, 10 sous forts de rente.

à l'autel Sainte-Marguerite, par Richier Aubron et Jacomette sa femme. 1411, le premier jour du mois de Décembre. (Fr.)

» C'est une copie des clauses contenues dans le testament de Richier Aubron, faite et authentiquée par le notaire Huonns Bertrandi. »

(1) V. plus loin : Colin de Moncel, *fils de Parisot de la Halle.*

(2) Ce nom est bien singulier. Ne serait-ce pas *Largêt* (Largent), nom connu dans le Barrois. Cependant, parmi les bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont (I, 105), nomme « Dambron Larget. »

(3) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 379) nomme : « *Messire Jacques de Tronville, jadis Prieur de Saint-Thiébaut, du faubourg.* — 20 francs. »

*Henri de Tronville* fut abbé de Saint-Mihiel de 1347 à 1355 environ. (*Ibid.*, I, 96.)

Vers la même époque, *Hue de Tronville* était abbé de Jeandeures. (Note de M. J. Cayon.)

En septembre 1352, Henris de Tronville, aumônier de l'abbaye de Saint-Mihiel, fait un échange. (*Catal. des arch. de Saint-Mihiel.* n° 218.)

» Jehan le borgne, 5 sous.

» Noble homme frère Pierre du Perron, qui fut ermite de l'aumône, 5 sous.

» Plusieurs hommes appelés *les Savoyens* (1), nobles et autres, à savoir :

» Hubert, d'Escalles, en Savoie, 10 fr.

» Hubert Luzet, de Bourges, 10 fr.

» Claude de Loray, 12 fr.

» Noble homme Mathieu de Metz, père de Wary de Metz, écuyer de M. l'Abbé (2).

» Jehan Magulot de Dagonville, et sa femme, avec Jehan, leur fils, 17 fr. (3).

» François le Rabouilleux, et Jehanne, femme du petit Pariset de la Halle, 10 sous forts (4).

» Colin Gervaise, de Troyon, 10 sous de cens (5).

» Jean Holier et sa femme, 33 fr. et 5 sous de cens.

» Chibus et sa femme, 2 sous de cens.

(1) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 373) nomme : « *Messire Jehan le Savoyen, curé de Marchainville.* — 25 francs. » Lequel à son retour du pèlerinage de Jérusalem et de Saint-Jacques, a ajouté 6 gros de cens.
» *Nicolas le Savoyen, son frère.* — 13 florins du Rhin.
» Gît au cimetière. — 1502. »

(2) *Mathieu de Metz*, attaché au service d'Isabelle, duchesse de Lorraine, et ensuite de son fils Jean, duc de Lorraine et de Calabre, fut anobli par le roi René le 25 août 1462. Dom Pelletier et M. Dumont n'ont pas connu les originaux des lettres patentes, mentionnées dans celles de Jean Piart, un de ses descendants en ligne féminine ; conservées par la famille, elles ont été récemment communiquées à M. H. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle, qui en a pris une copie pour le dépôt confié à ses soins. La couleur primitive du champ des armoiries, *de sable au monde d'or*, fut dans la suite changée en *azur*. Mathieu, dont on ne connaît pas l'alliance, mourut en 1505, et fut, dit M. Dumont (*Nobil.*, I, 186), enterré dans l'église paroissiale, devant l'image de Notre-Dame.

Son fils, *Wary*, dont on ne connaît pas non plus l'alliance, était, dès 1503, en possession de la charge d'écuyer de l'abbé de Saint-Mihiel, que lui avait cédée Charles Vignolle, moyennant 400 francs barrois et douze gros.

(3) Présumé parent maternel de Ligier Richier. V. notre notice sur la famille du célèbre sculpteur.

(4) Cf., plus haut, *Jean Parisot de la Halle*. On connaît l'extrême ressemblance des caractères *e* et *o* en minuscule gothique ; on peut supposer qu'il s'agit de la même famille.

(5) Plusieurs familles de ce nom furent anoblies. — *Voy.* Dom Pelletier et le *Nobil. de Saint-Mihiel.*

» Pierresson le Bel, boulanger, et Mariette, sa femme, qui ont donné moitié de leur maison (1).

» Perrin la Joute et Jean de Saint-Hilaire, avec Ruccelette, *leur* femme, 5 sous (2).

» Messire Jean de l'Aumône, qui, en 1483, donna 100 fr. (3).

» Isabelle d'Autreville, femme de messire Colin de Moncel, écuyer, qui donna tous ses prés de Lacroix, lui provenant de Parisot de la Halle, son père, indivis avec Wary de Metz, son neveu (4).

» Colet le Beau, et Jeannette, sa femme, 17 gros et 1/2 de cens (5).

» Colot Gelme et Melignon, sa femme, 10 fr.

» Didier Varlet, 6 gros de cens.

» N. Morvault, qui donna 6 gros, bien assis.

» Chevegnon, de Kœur, célérier, enterré *sur* sa mère, 100 fr.

» Godefroi Wiart, de Mousson, et Jehanne, sa femme, 7 sous.

» Pierre le Cusenier et Aubert de la Halle, 7 sous.

» Mariette, femme Collignon Phelize, 5 septiers.

(1) Dans sa liste des fondations à l'église paroissiale, M. Dumont (III, 306) nomme :

« 1528. *Jean Le Bel.* — Un service. — 12 gros. » V., plus loin, Colet le Beau et Jacquet le Beaul.

(2) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 375, 382) nomme « *Jacquemette, femme Perrin la Joutte* », qui, avec *Poincette Ferrant* et *Jehanne Willaume*, donna 8 francs ; puis « *Colet la Joutte* », qui fit don de 12 deniers.

(3) Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye (I, 380), M. Dumont nomme : « *Jehan de l'aumône, pelletier.* — 14 sous fors. » Mais il serait surprenant que la qualification de *messire* ait été donnée à cet artisan. — Au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont nomme aussi (I, 105) « Colin de l'Aumosne ».

(4) Le *qui* amphibologique de cette phrase peut se rapporter à Isabelle d'Autreville et à Colin de Moncel ; le second sens est plus probable. De la sorte, on doit croire que Colin de Moncel était fils de Parisot de la Halle, et, vraisemblablement, d'une femme appartenant à la maison de Moncel, dont il aura repris le nom. C'est ainsi qu'en 1522, *Jean*, *Jacquemin*, *Isabelle*, enfants de *Colin Perignel* et de Jeanne, fille de Henri de Moncel, écuyer, furent autorisés à reprendre la noblesse et les armes de leur mère ; ils reprirent aussi son nom. On remarquera la concordance des prénoms *Colin* et *Isabelle*. — La maison de Moncel (-lès-Marcheville) portait *de gueules à cinq annelets d'argent*, posés en sautoir, mêmes armes que l'ancienne maison de Vigneulles du Sart, à laquelle elle se rattachait probablement. — Nous ne savons pas exactement de quel Wary de Metz il est ici question.

(5) V., plus loin, *Jacques le Beaul*, époux de *Margueron Gauthier*, qui fut aussi femme de Bertrand Bochet.

» Messire Jehan de Vigneulles, leur fils, jadis chapelain de l'Aumône, et longtemps serviteur de M. l'Abbé.

» Jehan le barbier et Mangette, sa femme, qui ont donné 2 fauchées de pré valant 10 gros par an (1).

» Margueron Gauthier et ses deux maris, Jacquet le Beaul, et Bertrand Bochet, 18 gros.

» Colot Chastron, de Kœur, et Colette sa femme, 20 fr.

» Jacquemin de Ville et Méline, sa femme, 20 gros (2). »

» On trouve une fois la mention de la *Chapelle Notre-Dame-du-Jubé*, qui était peut-être la même... Elle fut choisie pour lieu de sépulture par Dom Jehan Fourateau, grand Prieur de l'Abbaye et Prieur de Haréville... »

« 8° La CHAPELLE SAINTE-MARIE-MADELEINE,

» Devenue, avant 1399 (3), CHAPELLE SAINT-NICOLAS,

» Puis, à cette époque, CHAPELLE-SAINT-NICOLAS-DES-MÉNIANTS, par la fondation de Jean Méniant, de Saint-Thiébaut-sous-Bourmont, qui lui donna de grands biens en l'honneur de Saint-Nicolas...

» A cette chapelle en fut ajoutée une seconde, dite *Chapelle Noire-Goule*, fondée par dame Jeannette Méniant, fille du précédent, femme de François Noire-Goule, grand échevin. Jacques Méniant, procureur-général de Lorraine, lieutenant-général du bailliage de Saint-Mihiel, petit-fils de Jean, le premier fondateur, y ajouta, en 1479, trente-deux fauchées de prés... « à charge, par le religieux qui chantera tous les jours » la messe de Notre-Dame, de se rendre avec un novice portant la croix et l'eau bénite en ladite chapelle, où il désire » être inhumé avec sa femme et chère compagne, Claude de » Charmes, récemment décédée ; que, là, il dira le *miserere*,

(1) Au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, M. Dumont (I, 105) nomme, par deux fois, « Coles le Barbier ». Mais il se pourrait que, dans ces différents exemples, *barbier* ne fut que l'indication de la profession.

(2) M. Dumont (I, 105) cite « Jacquemin de Ville » au nombre des habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391. Vers 1397, Colet Roland fut condamné à une amende pour l'avoir insulté (*Ibid.*, I, 108 ; v. *Roland*). Ce nom *de Ville* a été porté par un grand nombre de familles, dans la roture comme dans la plus haute noblesse.

(3) D'après Dom de l'Isle, il semble que le titre de *Saint-Nicolas* ne serait pas antérieur à la fondation de Jean Méniant, c'est-à-dire à 1399.

» le *de profundis* et les collectes, et, qu'en outre, le couvent » y chantera et célèbrera, chaque année, 5 hauts services. »

» Cette double chapelle, qui était placée à l'extrémité gauche (1) de la croix faisant face à celle des Abbés, se trouvait, par les biens y attachés, une des plus importantes ; aussi lui avait-on donné, en quelque sorte, la seconde place d'honneur... »

Il est difficile de se contenter des renseignements, beaucoup trop vagues, donnés sur les personnages qui prirent part à la fondation de cette double chapelle. Efforçons-nous donc de les compléter dans la mesure de nos connaissances.

*Jacques Mélian* ou *Méniant* (2) était, en 1449, étudiant à Paris (3) ; dès 1462, suivant M. Dumont, il possédait les charges de lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel et de procureur général de Lorraine (4). Il fut nommé conseiller *ad honores* par lettres patentes du 6 février 1474, et maître des requêtes par d'autres lettres de février 1477 (5). « En 1477, le Duc considérant « ses grandes vertu, science, pru- » dence, éloquence et bonne diligence, ses grands, somptueux » et laborieux services », ajouta 400 livres à ses appointements de Procureur général... En 1482 il participa au jugement sur le fait de gage de bataille de Bidotz et Roquelaure, et en 1485 il prit part à la dissolution du mariage de René II (6). » André de Saint-Hillier lui succéda comme lieutenant général en 1489, et Thierry Morcel comme procureur général, en 1492.

Jacques était vraisemblablement très proche parent de *Thirion Mélian* qui avait lui-même occupé le poste de procureur général de Lorraine en 1382 ; ce dernier obtint, à cette époque, des lettres d'anoblissement et fut déclaré gentil-

(1) *Droite* liturgique, ou côté de l'évangile.
(2) V. les *Offices* de M. H. Lepage.
(3) *Catal. des arch. de Saint-Mihiel*, n° 272.
(4) *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 144. — M. Lepage le mentionne comme procureur général de Lorraine, d'après un acte du 24 janvier 1481 ; il succéda à Simon Loyon. Le même historien mentionne des lettres patentes, du 17 oct. 1487, qui lui donnent, en même temps que ce titre, celui de lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel.
(5) Lepage, *Offices*.
(6) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, 144.

homme en 1428. Cependant, Jacques ne figure pas dans l'article que Dom Pelletier a consacré à cette famille, ni dans le *Nobiliaire* de M. Dumont; apparemment, la branche à laquelle il appartenait n'avait pas quitté la roture.

Cette parenté, déjà bien probable par les similitudes de noms et de fonctions, est, en outre, renforcée par ce fait, savoir que Jacques épousa *Claude de Charmes*, et que, vers la même époque, Collignon Mélian, fils aîné de Thirion, se maria avec « *Hellouy, fille du grand Thierry de Charmes* (1) ». Il a existé plusieurs familles appelées *de Charmes*, de sorte qu'il est difficile de dire à laquelle appartenaient Claude et Hellouy.

Nous reproduirons en note les analyses de différents actes concernant cette famille que donne le *Catalogue des archives de l'abbaye*. Ils nous apprennent qu'avant de fonder la chapelle de Saint-Nicolas dans l'église abbatiale, Jean Méniant avait, quatre ans plus tôt, érigé une autre chapelle en l'honneur du même saint dans l'église paroissiale. Un Jean Méniant, vivant dans la première moitié du xv^e^ siècle, était probablement le fils du premier et le père de Jacques (2). Il mourut avant 1449; mais on trouve un Jean Méniant vivant en 1456. Jacques, portant la qualité d'*estudiant à Paris*, figure avec son frère *Jacquemin* dans un acte de 1449 (3).

(1) Dom Pelletier. — L'une des filles de Thirion, nommée Catherine, épousa « Nicolas Mathiez de Charmes », qui appartenait peut-être encore à la même famille.

(2) Puisque M. Dumont dit que Jacques était le petit-fils du fondateur de la chapelle Saint-Nicolas. Mais cela n'est peut-être pas certain. Un autre Jean vivait en 1456.

(3) Voici ces actes, tirés du *Catal. des arch. de Saint-Mihiel :*

— « 248. Robert duc de Bar confirme la fondation et dotation de la chapelle de Saint-Nicolas (dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel), faite par Jehan Meniant de Saint-Thiebaut desoubz Bormont. 1395, le dernier jour de feurier. (Fr.)

» Cette charte importante où tous les revenus de la chapelle de Saint-Nicolas sont spécifiés, est de la meilleure conservation. Elle a 22 pouces de haut sur 16 pouces 6 lignes de large. On y a ajouté quelques papiers relatifs à cette fondation. »

— « 251. Titre original de la fondation et dotation de la (première) chapelle de Saint-Nicolas par Jean Meniant ; anno dni millessimo tricentesimo nonagesimo nono.

» Tout aussi importante que la charte de 1395 (N° 248). Elle a la dimension de 24 pouces de large sur 16 pouces de haut. »

Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont cite : « *Jehan Meniant, le jeune, et Marguerite, fille Jacquot le Biault, sa femme.* — 12 francs à placer (1). » Ce sont peut-être les parents de Jacques.

On remarquera plus loin le nom « d'Alix Méniant, bourgeoise de Verdun », qui donna les quatre colonnes du baldaquin du maître-autel.

Bien que la famille de Noiregoulle ne figure point dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier ni dans celui de M. Dumont, elle paraît avoir obtenu la noblesse ; on la voit prendre, vers le XVII^e^ siècle, le nom de Batilly, sa principale seigneurie à cette époque. Le *Hérault d'armes* de Dom. Callot mentionne, dans la liste des gentilshommes : « NOIRE GOULLE alias BANTILLY, *d'argent à trois hures de sanglier de sable*, 2, 1. »

« *François Noire-Goule*, grand échevin », mari de Jeanne Méniant, — lequel, suivant M. Dumont, et probablement dans la première partie du XV^e^ siècle, augmenta la fondation de la chapelle Saint-Nicolas, — était peut-être le même que « *François de Noire-Goule* », tabellion ou notaire à Saint-Mihiel, en 1430 (2).

On peut le croire fils de *Jacomin Noiregoulle* et de *Jeannette*.

Au nombre de différents habitants de Saint-Mihiel qui, vers 1397, reçurent des indemnités pour frais de campagnes, M. Dumont cite « *Jacquemin Noiregoule*, qui avait perdu ses chars et harnais *devant Bullion* (3). »

— « 252. Henri de la Rappe, abbé de Saint-Mihiel, et tout le couvent approuvent l'amélioration des rentes de la chapelle de Saint-Nicolas par Jean Meniant. 1401, le 27 jour du mois de Jung. (Fr.)...

— 272. Charte de 1449, par laquelle « Dudier (*sic*) Rolant, bourgeois et grand échevin de Saint-Mihiel, reconnaît avoir vendu à maistre Jaques, *estudiant à Paris*, et à Jaquemin son frère, enfans de feu Jehan Meniant, plusieurs pièces de prés pour la somme de trente-cinq frans. »

— 278. Jean Méniant signe à l'acte d'une vente des biens, faite par Jean Noiregoule à Perrenet Laguesse, prévôt de Saint-Mihiel. 1456.

— « 289. Grande charte par laquelle le conseiller Jacques Meniant donne aux religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel plusieurs biens, terres et rentes. 1479, le premier jour du mois de mars. (Fr.)...

— 333. Charte concernant « la fondation Méniant ». 1479.

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 372.

(2) *Ibid.*, I, 354.

(3) *Ibid.*, I, 108.

En 1402, le duc Robert emprunta de l'argent à « J. de Brieulles, qui fut appelé à Bar avec Jacomin de Ville et *Jacomin Noiregoule*, capitalistes de l'époque, enrichis dans le commerce (1). »

Vers 1407, M. Dumont rappelle un prêt d'argent que « 3 bourgeois de Saint-Mihiel, Richier Auberon, *Jacomin Noiregoule* et Jehan de Brieulles, firent au duc, qui leur engagea les revenus du domaine (2) ».

Le *Catalogue des archives de l'abbaye* (n° 328) mentionne ainsi une charte originale, en français, de 1413 : « Cens de 6 gros et demi pour *Jennette*, veuve de feu *Jacomin Noire goulle*, laixeresse. » Ce qui signifie sans doute qu'elle abandonna ce cens au couvent.

Le même Catalogue (n° 260) mentionne l'acte suivant :

« Testament de *Jenette*, veuve de feu *Jacomin Noire goulle*, du 11 septembre 1422. (Fr.)

» Document fort curieux en (*sic*) beaucoup d'égards et qui mérite l'attention de tous ceux qui veulent connaître à fond les mœurs et usages de cette époque. »

Les fonctions de tabellion ou notaire et de grand échevin empêchèrent-elles François Noiregoulle de tenir le commerce des draps ? Nous ne le pensons pas ; on ne voit pas d'autres membres de sa famille vivant dans la première moitié du XV^e^ siècle ; or, parmi les dépenses du roi René faites à Saint-Mihiel en 1428, M. Dumont cite : « Draps de Vranvert, pour la livrée de Monseigneur, achetés chez *Noiregoule* (3). »

François fut peut-être le père de *Jacquot* et de *Jean*, qui vivaient dans la seconde moitié du XV^e^ siècle.

Noble homme *Jacquot Noire Goulle* figure comme témoin dans un acte du 17 mai 1469 (4).

Le *Catalogue des archives de l'abbaye* (n° 278) mentionne une charte de 1456, « par laquelle *Jean Noiregoule* vend à Perrenet Laguesse, prévôt de Saint-Mihiel, plusieurs pièces

(1) Dumont, I, 144.
(2) *Ibid.*, I, 149.
(3) *Ibid.*, I, 160.
(4) Dumont, *Ruines*, II, 56.

de prés. Elle est signée par Jean Meniant et Guiot Roncin. »

Parmi les seigneurs de Batilly, en partie, M. Dumont nomme :

« 1480. Colard d'Allamont, qui cède à *Jean Noiregoule*, lequel fait foi et hommage en 1484 à Emich de Lynanges, sire d'Apremont.

» Pour la maison forte, fossés, pourpris, basse-cour et moitié du ban des Chevaliers (1). »

On voit lui succéder, dans la même seigneurie, *Pierresson*, apparemment son fils.

« 1511. *Pierresson Noiregoule* fait reprise de Hesse de Lynanges, sire d'Apremont... »

Ce Pierresson nous paraît avoir été le frère de *Didier de Noiregoulle*, seigneur de Batilly, qui épousa *Jeanne de Xonot* et eut d'elle une fille, *Jeanne,* mariée à noble Pierre Volkier. Pierresson eut encore, ce semble, une autre fille, nommée *Barbe*, qui s'allia à Jean Cottignon, dit de Mousson, capitaine du dit lieu.

Le 6 novembre 1571, le duc Charles III confirme l'acquisition faite le 2 mars précédent par Philippe de Nayves, prévôt de Pont-à-Mousson, sur *Jean de Mousson* et sa femme, *Barbe de Noiregoulle*, d'un gagnage, dit le Grand-Gagnage, situé au ban de Mousson, pour le prix de 1.000 francs (2).

« Jean Mauljean, seigneur de la Cour-en-Haye et de Gezainville, fit ses reprises, le 10 juin 1578, de certains biens de fief par lui acquis de *Jean Cottignon de Mousson*, capitaine dudit lieu, et de *Barbe de Noirgoulles*, sa femme (3). »

*Pierre Volkier*, appartenant à une famille anoblie, épousa, dit Dom Pelletier, « *Jeanne de Noiregoule*, fille de *Didier de Noiregoule*, seigneur de Batilly, et de *Jeanne de Xonot.* Elle étoit veuve de lui en 1613, qu'elle fit reprises pour la terre de Batilly, par Nicolas de la Presle, son gendre (4). » Jeanne eut plusieurs filles, dont la seconde hérita de Batilly ; Dom

(1) Dumont, *Ruines*, III, 149.

(2) Arch. de M.-et-M., B. 41, f° 131 v° ; cf. Lepage, *Communes*, II, 81, et nos *Rech. généal. sur la fam. de Pillart de Naives*, p. 18.

(3) Dom Pelletier, *Nobil.*, p. 549.

(4) *Ibid.*, p. 834.

Pelletier la désigne ainsi : « 2° Françoise, dame de Batilly, épouse de Regnault de Clavery, capitaine appointé en la citadelle de Metz, qui, en 1618, fit reprises au nom de sa femme, pour ladite terre de Batilly, à elle advenuë par le décès de Jeanne de Noirgoule, sa mère, et encore en 1625. »

M. Dumont a évidemment mal lu le nom du mari de Jeanne, lorsque, à la suite de Pierresson Noiregoule, parmi les seigneurs de Batilly, il nomme :

« 1602. F. Volgnière, à cause de Jeanne de Noiregoule, sa femme. » Au lieu de *F. Volgnière*, il y avait sans doute *P. Volquière*, variante connue de *Volkier*.

Après avoir réuni ces renseignements sur ces deux familles distinguées de Saint-Mihiel, dont on ne s'était guère occupé jusqu'à présent, parlons, d'après M. Dumont, des personnes qui reçurent la sépulture auprès des autels qu'elles avaient fondés.

Dans cette double chapelle, dit-il, « furent inhumés aussi :

» Claude de Lahéville, écuyer, seigneur dudit lieu et d'Ewisin ; dame Loyse Ballant, son épouse, dame de Morvau, qui donnèrent 60 gros de rente (1).

» Jehan Griffonet, dit le célérier, chapelain de ladite chapelle, qui donna 1 fr. de cens.

» Alix Méniant, bourgeoise de Verdun, celle qui donna les 4 *columbes* (2).

(1) Claude de Lahéville descendait, sans doute, de « *Symonnet de Manhuères, dit de Lahéville* », mari de *Philippe*, du chef de laquelle il possédait, en 1433, un fief à Euvezin. (Dumont, *Ruines*, III, 219 ; v. aussi 332.) Peut-être doit-on rattacher ce *Symonnet* à un certain « *Simonins de Lahéville*, écuyer », qui, en 1334, vendit au comte de Bar une rente sur le four de Lachaussée. » (*Ibid.*, I, 350.)

Louise Balland était fille de Thierry et, apparemment, petite-fille de *Jean Balland de Viller*, qui vivait en 1478 et en 1482 (*Ibid.*, III, 107, 203, art. *Allamont* et *Dompierre en Woivre*). — « Thierry Balland de Viller » vivait en 1520 (*Ibid.*, 107), et dut épouser une demoiselle de Saint-Hillier. Parlant de la maison de Ligier Richier, M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 184) dit qu'elle fut « achetée en 1535, de Jehan Balland, écuyer, homme d'armes de la compagnie du Duc de Guise, et de demoiselle Loyse, sa sœur, femme de Claude de la Hayville, aussi écuyer, lesquels en avaient hérité de Thiery Balland, leur père, mari d'une demoiselle de Saint-Hillier, dont le père la possédait. »

(2) Evidemment les quatre colonnes du baldaquin du maître-autel. V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 8 : *Bull. de la Société d'Arch. lorr.*, II, 57.

» Thiéry, le pelletier, qui donna 50 fr., fut enterré *au-dessous* de la chapelle et non à l'intérieur.

» C'est dans cet emplacement... que fut trouvé le tombeau de l'Abbé Ornatus, en 1846. »

« 9° La Chapelle de Sainte-Catherine,

» Où furent enterrés : Jennin de Chauoncourt (*sic*) (1), Marguerite, sa femme, et messire Husson, leur frère, trésorier du couvent.

» Thiédrie, cuisinier de Monseigneur l'Abbé, qui donna 4 gros 1/2, et Collette Darraine, sa femme, qui donna 3 gros; ils gisent près du mur.

» Messire Henri Thiédric, prêtre, son fils, qui donna de la vaisselle estimée 26 fr., afin d'avoir « la sainte terre *sur* son » père. »

» Husson Richerot, bourgeois de Saint-Mihiel, gît devant sainte Catherine, sous saint Andreu.

» Bertrand Martizon, son gendre, gît auprès, qui donna 2 fauchées de prés pour lui et Domeline, sa femme. »

« 10° La Chapelle Sainte-Elisabeth, dans laquelle était jadis *la librairie de l'église* (2). »

« 11° La Chapelle Saint-Sixte. »

« 12° La Chapelle Sainte-Scholastique, réparée en 1713. »

« 13° La Chapelle Husson Warnet,

» Changée en la Chapelle de saint Quirin, puis de saint Cuni,

» Devant laquelle furent enterrés :

» Messire Cugnin de Denœuvre, l'un de ses chapelains;

» Dame Poincette de Thiaucourt, en 1454 (3). »

(1) Ce *sic* est de M. Dumont. Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye (I, 379), il cite :

« *Girart de Chauoncourt, Mariette, sa femme, et Gros Jehan, leur fils.*

» *Les enfants Jennin, de Chauoncourt* et leurs ancêtres gîsent en l'atrie, devant la tombe élevée. »

Parmi les bourgeois et habitants les plus notables de Saint-Mihiel, en 1391, le même auteur (I, 105) nomme : « Gérard de Chavancourt. »

C'est peut-être le même *Jennin*, ou « *Jeannin Chavoncourt* », qui fut anobli le 8 octobre 1474. Dom Pelletier le qualifie : « emploïé au service de René II » ; il ne dit pas s'il fut marié.

(2) C'est-à-dire la bibliothèque.

(3) Dans sa liste des bienfaiteurs, M. Dumont (I, 369) mentionne :

« 14° La Chapelle Saint-Claude, fondée par Dom Laurent Mengin, trésorier du couvent... »

« 15° La Chapelle Saint-Nicolas des Clercs... » (Antérieure à 1543.)

« 16° La Chapelle Saint-Benoît... » — Dom Charles le Pougnant, ancien abbé de la Chalade, y fut sans doute inhumé, comme il a été dit plus haut.

« 17° L'Autel de Notre-Dame-de-Pitié, placé au fond du chœur...

» Jean Chrétien et Jeanne, sa femme, qui donnèrent 16 bichets de froment pour le repos de leurs âmes et de celle de Jehan Maulbrun, furent inhumés aux pieds (*sic*) de cet autel en 1486. »

Outre les sépultures indiquées à propos des chapelles dans lesquelles elles se trouvaient ou dont elles étaient voisines, M. Dumont signale plusieurs autres « places... occupées dans l'église par des personnages dont les noms sont connus ». La

« D^lle *Poincette, de Thiaucourt, femme de noble écuyer Jehan de la Vaul.*

» 30 gros. — Git en la chapelle Messire Cugny. »

Il s'agit donc de Poincette de Thiaucourt, fille de Didier de Thiaucourt, écuyer, seigneur de Villette, et de Catherine de Barbas, qui épousa Jean de Lavaulx, seigneur de Sorbey, vivant encore en 1453, troisième fils de Wary II de Lavaulx, chevalier, seigneur de Vilosne, etc., gouverneur de Neufchâteau, chevalier de l'ordre du Croissant, et de Jeanne de Sorbey. (Moréri, 1759, *addit.*, art. *Lavaulx*, deg. X.)

La famille de Thiaucourt, dont nous ne croyons pas qu'on ait encore dressé la généalogie, est ancienne. Dès 1296, on voit « Jacomin de Thiaucourt, prévôt de Trougnon », faire une acquisition à Haumont (*Ruines*, I, 409). — En 1383, un autre « Jacomins de Thiaucourt » était prévôt de Saint-Mihiel (*Hist. de Saint-Mihiel*, III, 115). — En 1401, « Huon de Thiaucourt et Mariette de Void, sa femme », fondèrent une messe dans la chapelle des Apôtres en l'église abbatiale (*Ibid.*, IV, 17). — Didier, père de Poincette, est sans doute le même que « noble homme Didier de Thiaucourt, escuier, seigneur de Villette », lequel paraît, comme témoin, dans un acte du 27 octobre 1499. Son scel, en cire rouge, offre un écu penché *à un levrier passant*, avec la légende : « S. DEDIER DE THIAIOOURT » (Lay., *Sancy*, II, 127 bis). — Nous pensons qu'il fut le père de « Didier de Thiaucourt, seigneur de Villotte », vivant en 1522, qui épousa Perrette d'Aviller, et que Dom Pelletier proposa de rattacher à Vivien de Thiaucourt, anobli en 1393, mais dont on ne connaît ni les armoiries ni la descendance.

Devenue veuve, la mère de Poincette de Thiaucourt, c'est-à-dire Catherine de Barbas, se remaria à François de Lavaulx, fils aîné de Wary II, dont elle fut la première femme. Ce François, chevalier, seigneur de Vilosne, etc., devint échanson de Louis XI, roi de France, chevalier de l'ordre, puis gouverneur de Neufchâteau pour le duc de Lorraine. Il se maria quatre fois, n'ayant pas eu d'enfant de ses trois premières femmes. (Moréri.)

plupart de ces noms ont paru dans les chapitres précédents. Il nous reste à citer :

« Dom Hidulphe Brenier, Abbé de Faverney, personnage d'une piété édifiante, mort en passant à Saint-Mihiel le 18 mai 1662, mais dont les restes furent exhumés en 1673 pour être transportés en son Abbaye.

» La Dame de Mauljoy, gît en *Chapitre.*

» Jehan Blampoix, jadis chambellan de M. l'Abbé, git dans le *chœur près de l'eau benoite* (1).

» Marie, la *nourrice* (2), gît devant la piscine.

» Sébastien Cordier, curé de Girauvoisin, qui donna 900 fr., à charge aussi de mettre un petit marbre sur sa fosse dans la nef (3). »

A la suite de ces longues listes de sépultures de l'église Saint-Michel, M. Dumont dit : « Outre les grands et petits bienfaiteurs de l'Abbaye dont il a été parlé ci-dessus et dans les volumes précédents, nous recommandons au lecteur ceux énumérés au *Supplément* du 1er volume, que le couvent recommandait plus ou moins chaudement à la postérité en son obituaire, pour servir d'exemple et d'encouragement à les imiter. Pour ceux-là, le lieu de leur inhumation est totalement incertain. Nous les avons rapportés surtout pour les noms et les familles qu'ils rappellent, toutefois avec grand regret qu'il n'ait pas été possible de donner des dates (4). »

(1) Dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont (I, 376) dit que *Jehan Blampoix* donna 18 gros de cens, et fut inhumé « derrière le chœur. » — Il fait aussi mention (p. 380) de « Jacquemette, femme Collignon Blampoix. — 10 sous » ; puis (p. 383), de « Jehan Blampoix et Hertenette, sa femme. — 40 francs. »

Le *Catal. des arch. de l'abb.* (n° 224) mentionne l'acte suivant :

« Huon de Lacroix, preuos de Saint-Mihiel, et Richier de Leuoncourt font savoir que Humbelet de Gondrecourt a donné à *Jehan Blampois* et à sa femme, à eux et à leurs hoirs, une pièce de vigne au ban de Saint-Mihiel en lieu con dit en Varizelles. 1362, le premier iour dou moix doctembre. (Fr.) »

(2) « C'était probablement la femme de Christophe le Bourcier qui, en 1520, recevait sur le domaine de Saint-Mihiel 30 fr. et 2 muids de froment de pension « en faveur de la peine, sollicitude et *curiosité* » qu'elle avait pris étant nourrice de M. le marquis du Pont. » On lui donne aussi le prénom de Barbe. » (Note de M. Dumont.)

(3) Cf. *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 376.

(4) *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 29.

En réalité, dans cette longue liste de 16 pages, on retrouve beaucoup de noms qui ont paru précédemment, comme on a déjà pu le voir par plusieurs de nos notes. D'ailleurs, les lieux d'inhumation y sont quelquefois indiqués, et, même sans indication, il semble possible, pour bien des cas, de retrouver ce lieu comme la date, au moins approximative, du décès. Les sépultures de ces personnages n'existaient pas toutes dans l'intérieur de l'église, car plusieurs sont signalées dans le cloître, près de la grosse tour, dans l'*atrie* (cimetière), etc. On y lit même la mention de celle, faite à Paris, de « Marc Buesvin de Winville, prêtre, maître ès-arts », le fondateur du fameux collège de la Marche. Nous nous bornerons donc à relever les quelques noms nouveaux des personnes qui paraissent positivement avoir été enterrées dans l'église.

« *Regnault Paillardel, du Pont, Religieux et Aumônier de céans* (1).

» Une fauchée de pré à Reffroicourt, et si aida grandement à l'acquet du gagnage de Bannoncourt. — Gît à l'huis du chœur. »

« *Poince, Chatelain de Mousson.* — 40 sous valant 32 gr., à prendre sur le haut passage de Saint-Mihiel, chaque lendemain du jour de l'an.

» Service pour lui ce jour-là, et tous les jours commémoration de lui. »

(1) Il s'agit, sans doute, de *Regnault Paillardel*, originaire de Pont-à-Mousson, religieux à Saint-Mihiel, prieur de Haréville, puis abbé de Saint-Vanne de Verdun, qui, vers 1407, entra en composition avec Geoffroy de Nicey, élu abbé de Saint-Mihiel, et obtint plusieurs rentes viagères contre son désistement (Dom de l'Isle, p. 169 ; Dumont, I, 147). Dans le même temps, *Colard Paillardel*, son parent, était prieur de Saint-Mihiel. — Dom de l'Isle dit que Regnault était issu « de parens riches mais de basse extraction ». Il serait cependant difficile de ne pas voir en lui un descendant de *Renaus dis Peillardeilz* ou *Renaulz dis Peillardeils* qui était échevin de Pont-à-Mousson en 1326 et maire de la même localité en 1333 (*Catal. des arch. de l'abb.*, nos 187 et 309). Il devait aussi être parent de « Vautrin Paillardel du Pont », l'un des vingt écuyers ou gentilshommes qui, vers 1369, défendirent, pendant trois semaines, la forteresse de Belleville contre le duc de Lorraine et les bourgeois de Metz, et furent finalement pendus la veille de la Saint-Laurent. — Nous pensons que c'est cette même famille dont le nom s'écrivit plus tard *Pillart*, et qui prit, au XVIe siècle, celui de *de Naires*. (V. nos *Recherches généal. sur la famille de Pillart de Naives* : Nancy, 1883.)

« *Hubert Laboron, prêtre, curé de Bannoncourt, doyen de la chrétienneté de Saint-Mihiel.* — 30 francs placés pour faire son obit et mettre 2 cierges sur sa tombe. »

« *Jacquemin le Saint-Père, de Maisey, et Mauljehan, leur* (sic) *fils.*

» Gisent près du petit autel.

» Ils ont donné une bonne fauchée de pré (1). »

« *François de Vautrombois, enterré dans l'église en habit de capucin, qu'il prit 3 ou 4 fois pendant sa vie.* — 300 fr. »

« *Pierre de Bourmont, Chevalier.* — 2 muids de froment sur les dîmes de Levoncourt, pour faire bonne pitance aux Religieux le jour de son obit (2). »

Il nous reste encore trois sépultures à mentionner.

1. Nous avons parlé, dans la première partie, de la tombe de noble Gérard Rogier ou Roger, mari de Nicole Henry. L'aîné de leurs cinq enfants, Gérard II, né le 24 avril 1638, « fut avocat et Lieutenant-civil et criminel en la Prévôté. Il épousa, le 7 août 1666, Renée-Angélique Patizet », dont il eut sept enfants. — « Gérard Roger II mourut, dit M. Dumont, le 31 mars 1695, et fut enterré dans l'église de l'Abbaye, de même que son père (3). »

2. Comme on l'a vu plus haut, le monument de la famille de Bousmard nomme Antoine de Bousmard, mais non pas sa femme, tandis que M. Dumont mentionne ainsi cette dernière : « Antoinette Malherbe, qui mourut le 18 juillet 1744 et fut inhumée dans l'église abbatiale, ainsi que son mari (4)... » M. Du-

(1) M. Dumont cite ensuite leur petit-fils. — Au nombre des habitants de Jonville (c$^{on}$ de Vigneulles), qui payaient le droit de bourgeoisie en 1580, il nomme (*Ruines*, III, 259) « Cugnin le Saint Père », et, parmi les veuves, « J. le Saint Père. »

(2) Parmi les dons faits à l'abbaye, M. Dumont mentionne (I, 74) : « En 1213, le moulin de Rupt, par Hugues d'Amel, qui permit en outre au chevalier Pierre, de Bourmont, de donner 2 muids de froment sur la dîme de Levoncourt. » Le *Catal. des arch.* indique, en effet (n° 304), une charte « du comte Henri de Bar sur deux muids de froment des dîmes de Leuoncourt, donnés par Pierre de Bormont, cheualier, 1216, mense martio ». — En 1359, vivait « maistre Thiebaut de Bourmont, conseiller du duc, » à Saint-Mihiel. (*Catal.*, n° 221.)

(3) Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 321, 322.

(4) *Ibid.*, I, 165.

mont ne rappelle pas cette alliance à l'article de la famille Malherbe; cette dernière était en possession de noblesse, sans que l'on connaisse son origine ni ses armoiries. Si la femme d'Antoine de Bousmard figure dans cet article, elle ne saurait être qu'Antoinette, née le 10 février 1700, troisième des onze enfants de Nicolas Malherbe, avocat, et de Marie Marbotte. Mais elle aurait eu seize ans de moins que son mari et serait morte bien jeune.

3. Le même historien dit ailleurs, à propos de la même église :

« Rappelons encore que, contre le pilier du chœur où s'accrochait la corde de la lampe, était peinte l'image de saint Quentin, dont la présence ne s'explique guère que par la mention en l'obituaire de Henri de Saint-Quentin, qualifié bourgeois de Saint-Mihiel, et conseiller du duc de Bar, inhumé en l'église et probablement près de là (1). »

En outre, dans sa liste des bienfaiteurs de l'abbaye, M. Dumont cite :

« *Henry de Saint-Quentin, bourgeois de Saint-Mihiel, et Conseiller du Prince.* — 20 francs d'or, valant 15 gros de cens (2). »

Il nous serait pénible de clore notre travail par ce chapitre ingrat, qui n'intéressera guère que les amateurs de généalogies ou ceux qui veulent étudier dans ses plus grands détails l'histoire de Saint-Mihiel. Nous nous étions promis de ne parler d'aucun monument funéraire étranger à l'église abbatiale; cependant nous ne croyons pas qu'on nous reprochera de reproduire une épitaphe tout à fait remarquable par sa facture et sa date, qui existait dans le cimetière de la ville. On voyait là beaucoup de tombeaux somptueux, qui furent détruits pendant la Révolution. M. Dumont dit à ce sujet : « Il ne s'est trouvé aucun curieux pour transmettre à la postérité les raretés du style lapidaire de ces anciens monuments, non

(1) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 10.
(2) *Ibid.*, I, 376.

plus que de ceux dont les églises étaient parsemées ; il ne nous en est parvenu qu'une seule, qui donne quelques regrets de n'en avoir pas d'autres. Elle rappelle l'espérance déçue d'une jeune fiancée enlevée par la peste en 1597 :

» L'heure qu'au lit nocier, sous les lois d'hyménée (1),
Par un époux promis je dus être menée,
Le mal contagieux tapit sous ce tombeau
Et ma vie et le feu de mon chaste flambeau.
Ami, ne t'enquiers point de mon noble lignage,
Des vifs rays de mes yeux, des traits de mon visage,
Du maintien grave et doux qui mon corps honora
Et le cœur d'un amant dans mes yeux égara.
Ne me compare aussi à cette Iphigénie
Par qui entre les Grecs finit la maladie,
Qui semble à mon décès, comme par un destin,
Entre mes citoyens avoir encor (2) pris fin ;
Mais obtienne de Dieu ta voix dévotieuse
Qu'il me guerdonne au ciel pour fille vertueuse ;
Du reste, entre les morts, on ne fait plus de cas,
La vertu seulement sert après le trépas (3). »

Cette épitaphe, curieuse et charmante, marque bien le goût de l'époque pour la poésie et les souvenirs classiques ; remercions M. Dumont de nous l'avoir transmise. Souhaitons que notre travail attire, sur les monuments funéraires des églises et cimetières de Saint-Mihiel, l'attention des historiens, et que leurs recherches soient suivies de déconvertes nombreuses et intéressantes (4).

(1) Nous croyons devoir transcrire *d'hyménée ;* M. Dumont a mis *de l'hyménée,* ce qui fait un pied de trop.

(2) Nous rétablissons *encor* au lieu de *encore,* qui romprait le vers.

(3) Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* IV, 48.

(4) Nous ne saurions terminer sans témoigner de notre gratitude envers notre confrère, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, et surtout envers M. Léon Laurens, avocat, de Saint-Mihiel, pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu nous donner dans l'accomplissement de notre tâche. Nous devons aussi remercier M. A. Baudet, sacristain de Saint-Michel, de la grande complaisance dont il a fait preuve.

## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 7, l. 28, *au lieu de :* frise, *lisez :* corniche; l. 31 : POUR, *lisez :* POVR; — AME, *lisez :* AME.

P. 8, l. 18 : SOUBS, *lisez :* SOVBS.

P. 10, fin de l'épitaphe : PRIEZ, *lisez :* [PRIEZ].

P. 14, *idem :* PRAECARE, *lisez :* PRECARE.

P. 16, *idem :* DIEVDONNÉE, *lisez :* DIEV DONNÉE.

P. 27, *idem :* ...OLET SCULPTEUR, *ajoutez en note :* Sans doute MOLET, comme au § XI.

P. 29, l. 13 : DARMUR, *lisez :* DARMVR.

P. 31, avant-dern. l. : « *molet devet* (*?*) », *lisez :* MOLET FECIT.

P. 35, l. 9 : CY JOINTE, *lisez :* CY IOINTE.

l. 23 : DOULOUREUSE, *lisez :* DOULOUREVSE.

l. 39 : RANDIT, *lisez :* RENDIT (mais non pas à la l. 10).

l. 48 : LIRONCOUR, *lisez :* Lironcour.

l. 3, 12 et 25 : *au lieu de :* « SEIGNEUR », *nous sommes maintenant persuadé que, conformément à ce qui est dit à la page précédente, il faut lire :* CHr Sgr.

P. 39, l. 18 : GENERALITANDEM, *lisez :* GENERALI TANDEM.

Les l. 23 et 28 (DNO VIXIT... et REQUIESCAT...) doivent être reculées au milieu de l'épitaphe; le mot *sculpsit* doit être en petites majuscules romaines.

P. 54, *titre du* § : duc, *lisez :* ducs.

P. 60, Epitaphe du comte Hugues de Bar. — Nous avons omis de faire remarquer l'intention évidente qu'a eue son auteur d'obtenir, dans le même vers, deux consonnances identiques; ce qu'on ne peut méconnaître en voyant la rime qui, dans chacun de ces quatre vers, tombe, avec une régularité constante, à la césure du troisième pied.

P. 67, l. 13. Les initiales des mots *Incarnatione Domini* sont en caractères minuscules dans le texte de M. Dumont.

# PLAN DE CATURIGES

**Emplacement de la station antique au V^e^ siècle, et tracé de la chaussée romaine, d'après les fouilles et les découvertes faites jusqu'en 1886.**

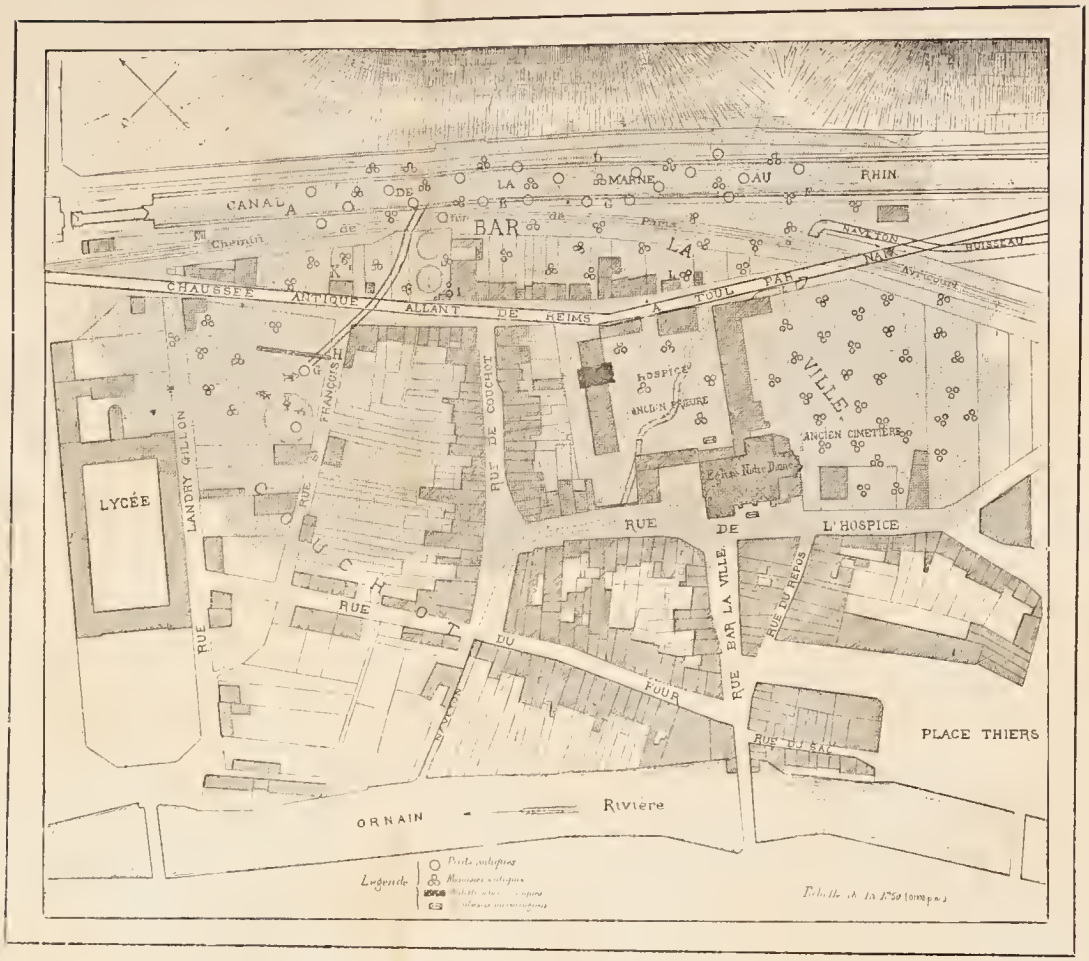


La partie teintée indique l'étendue du territoire sur lequel on a rencontré des vestiges antiques, et mis à découvert les substructions des habitations de l'époque gallo-romaine.

# ÉTUDE

# DU TRACÉ DE LA CHAUSSÉE ROMAINE

ENTRE

# ARIOLA ET FINES [1]

---

## II

### Station de Caturiges.

La chaussée romaine, qui a donné son nom à une des rues du quartier de Bar-la-Ville, était encore très apparente en 1840, au bas de la côte de l'Ormicé ; elle fut détruite, sur une étendue de plus de 100 mètres, lors de la construction du canal de la Marne au Rhin qui l'a coupée, au-dessous du pont de Behonne, un peu avant son entrée sur le territoire de Bar-le-Duc (2).

Cachée sous le sol actuel à une profondeur de 1m,50 environ, les travaux entrepris dans ce quartier pour l'établissement de

(1) La première partie de ce travail a été insérée dans les *Mémoires de la Société*, 2e série, t. IV, page 11.

(2) La distance entre le gué de la Chée, au Val de Noyers, et le faubourg de Bar-la-Ville, mesurant de 19.890 mètres environ, et la lieue gauloise étant de 2.221 mètres, le chiffre de IX lieues indiqué par l'Itinéraire d'Antonin entre *Ariola* et *Caturiges* se trouve ainsi justifié.

la maison d'octroi, et diverses réfections dans l'usine à gaz, l'ont fait reconnaître sur plusieurs points de la rue des Romains. Après avoir franchi la maison du garde-barrière, la chaussée antique gagnait l'angle de la maison Remy, puis fléchissant sur la gauche, elle se dirigeait sur l'ancien lavoir de l'hôpital, longeait la rive droite du lit actuel du Naveton, et parvenait aux environs du pont Triby, après avoir ainsi traversé dans toute sa longueur la station de *Caturiges*, dont nous devons nous occuper avant de poursuivre plus loin nos recherches sur le tracé de la voie antique dans la direction de *Nasium*.

Le nom de *Caturiges*, sous lequel est désignée la bourgade gallo-romaine qui, plus tard, devait donner naissance à *Barrivilla*, aujourd'hui Bar-la-Ville, n'apparaît point avant la fin du IIIe siècle; l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger sont les seuls documents écrits qui en fassent mention, et ce fut seulement à la fin du siècle dernier qu'un géographe étranger à notre pays crut pouvoir identifier le nom de *Caturiges* avec celui de Bar-le-Duc (1).

Cette opinion, admise par Ukert, Forbiger, Lapie, Walckenaer, Katancsich et la Commission de la topographie des Gaules, est également acceptée par M. A. Longnon (2). Je n'ai donc point à relever l'erreur de Dom Martin (3) et de Dom Calmet, plaçant *Caturiges* à Chatrices, près Sainte-Ménehould, ni à réfuter la proposition émise par M. Bellot-Herment, touchant l'existence de deux châteaux gaulois bâtis sur les deux rives du canal de l'Ornain, qu'il désigne sous le nom de *Caturigas*, et dont les Romains se seraient emparés à leur arrivée dans la Belgique (4).

(1) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*. Dans sa carte *Gallia Belgica ex antiquis auctoribus descripta*, le Père Wastelain indique *Caturiges* sur la rivière d'Ornain, à l'emplacement actuel de Bar-le-Duc. *Description de la Gaule Belgique*. In-4°, 1761.

(2) *Atlas historique de la France* depuis César jusqu'à nos jours. Paris, 1884. — Dans son *Recueil des itinéraires anciens*, M. le marquis de Fortia d'Urbau place *Caturiges* à Bar-sur-Ornain. (Paris, 1845.)

(3) *Histoire des Gaules*, Paris, 1752, 2 vol. in-4°.

(4) Dans le chapitre qu'il consacre aux plus anciennes villes du pays des Leuques, Benoît Picard ne songe nullement à identifier le lieu

Si l'histoire est demeurée muette sur l'époque de sa fondation et celle de sa destruction aux temps des grandes invasions, si les traditions locales ne nous ont transmis aucun souvenir de cette antique localité, dont le nom même était inconnu de nos historiens, il n'est point impossible d'indiquer quel en était l'emplacement exact et l'étendue probable, de rechercher quelles durent être les différentes phases de son existence depuis l'époque de son établissement, enfin de faire revivre et surgir de ses ruines, entrevues à différentes fois, la bourgade gallo-romaine qui, il y a dix-huit cents ans, se créait sur l'emplacement du quartier Notre-Dame.

Les épaves recueillies avec soin et conservées dans nos musées, les mentions de découvertes faites jusqu'à ce jour, dans l'étendue du faubourg de Bar-la-Ville, les renseignements puisés près de ceux qui ont fait des fouilles ou dirigé dans ce quartier les travaux du canal, des bâtiments du lycée, de l'hospice et de plusieurs constructions particulières, enfin l'examen attentif des lieux, permettent d'indiquer sur le plan cadastral le tracé de la voie romaine, sa longueur probable et l'emplacement des habitations qui la bordaient dans tout ce parcours. En attendant que de nouvelles découvertes, venant augmenter les renseignements acquis, autorisent le remaniement de ce plan et l'indication précise des différents points sur lesquels, après sa destruction probable vers le milieu du v^e^ siècle, *Caturiges*, réédifié, devint un *vicus* mérovingien, nous indiquons, par avance, les divers points où il a été rencontré des preuves de l'occupation franque pendant les vi^e^ et vii^e^ siècles, les documents historiques établissant l'existence

indiqué sous le nom de *Caturiges*, et il accepte avec Valois que cette station de l'Itinéraire doit être recherchée en Champagne. Par suite d'une interposition commise dans le texte auquel il avait recours, mentionnant *Caturiges*, *ad Fines*, *Nasio* et *Tullio*, cet auteur ajoute : « Le village de Fains se trouve sur la route de Reims à Toul, à 9 milles, c'est-à-dire à 4 lieues et demie de Nas qui est la distance que l'Itinéraire marque entre Nas et le lieu qu'il nomme *ad Fines*. D'ailleurs, on voit près de Fains les restes d'une levée ou grand chemin de l'ouvrage des Romains, et il paraît sur les hauteurs voisines quelques vestiges d'un de leurs camps. » Inutile de chercher à démontrer que le village de Fains ne saurait désigner la station *ad Fines*.

incontestable de la capitale du *pagus Barrensis* dès le commencement du VIII^e^ siècle (1).

Deux questions se présentent naturellement quand il s'agit de l'antiquité de Bar : cette ville doit-elle son origine à un centre de population gauloise dont les habitations auraient été groupées au pied de la côte Sainte-Catherine, à une époque antérieure à la conquête ; ou convient-il plutôt, assignant à sa création une date moins reculée, de la reporter aux premiers temps de l'occupation romaine ?

Si les antiquités gauloises rencontrées à différentes époques sur l'emplacement primitif de la capitale du pays barrois sont un indice probable de l'établissement en cet endroit d'un noyau de population appartenant à la nation des Leuques, leur découverte ne saurait constituer à elle seule un témoignage irrécusable en faveur de la première question. Une civilisation ne s'éteint point tout d'un coup sans laisser de traces ; tout ce qui en est le produit ne disparaît pas en un instant, et si, après la conquête, les peuples de la Gaule adoptèrent avec facilité les mœurs et les usages du monde romain, ce qui leur venait de leurs ancêtres, armes, bijoux, ustensiles dut encore servir à plusieurs générations. Pendant près d'un siècle après la conquête, les monnaies gauloises circulèrent de pair avec les deniers romains, et, sur plusieurs points du territoire, les espèces grossières en potin paraissent s'être immobilisées longtemps après l'organisation des trois Gaules au *Conventus* de Narbonne, qui eut lieu en l'an 27 avant J.-C.

Si cette transformation du territoire conquis par César, en provinces annexées à l'Empire, eut plus tard, au point de vue politique et administratif, le résultat qu'en attendait Auguste, il ne faudrait pas cependant croire qu'aussitôt la promulgation du décret, les règles établies dans l'Empire pour la fabrication des monnaies, durent être mises en vigueur dans tous les ate-

(1) « Les découvertes de monnaies gauloises, faites dans l'enceinte même de Bar-le-Duc, donnent lieu de supposer qu'il y avait là un centre de population *caturige* à l'époque de l'indépendance, sans permettre d'affirmer que ce lieu portât le nom de *Caturiges*, antérieurement avant la conquête. » *Dict. archéologique de la Gaule, Epoque celtique.*

liers des anciennes *civitates* de la Gaule; les usages locaux, celui en particulier d'un numéraire qui leur était propre, ne pouvaient, surtout dans les régions nouvellement soumises à Rome, disparaître en un instant. Si le droit de battre monnaie à leurs noms fut alors retiré aux chefs des divers peuples qui, à l'époque de la conquête, avaient émis cette quantité considérable de deniers d'argent, dont les trouvailles nous fournissent chaque jour de nouveaux types, on peut croire que la monnaie infime, celle coulée en potin, continua à être fabriquée comme par le passé, afin de servir pour les transactions de peu d'importance.

Certains types de création toute romaine s'étant immobilisés dans différentes régions, bien au delà des règnes qui les avaient vu apparaître, il ne faut donc pas s'étonner de voir quantité de types purement gaulois se maintenir dans les contrées où ils avaient pris naissance. Dans une savante étude sur les as de Nîmes, au revers du crocodile, M. Ch. Robert a parfaitement établi que ces monnaies, émises antérieurement à l'an 727, continuèrent à être frappées longtemps après la mort d'Agrippa et d'Auguste, qu'elles devinrent un type monétaire traditionnel continué, soit officiellement à Nîmes, soit ailleurs, par les faussaires, en raison de la faveur qui leur était accordée, et cela jusqu'au temps de Néron.

Les monnaies d'Auguste au revers de l'autel de Lyon, si communes dans toutes les trouvailles, présentent parfois un tel degré d'altération et de barbarie qu'il serait en effet difficile de ne point leur accorder une longue période d'immobilisation. Les nombreux exemplaires que j'ai eu l'occasion d'étudier ne permettant point de croire qu'ils puissent avoir été émis dans un atelier de l'Empire, il faut reconnaître également que ce type accrédité, ceux des petits bronzes au revers du taureau cornupète et de l'aigle éployé, si fréquemment rencontrés dans nos régions, furent des types de création romaine longtemps imités ou contrefaits dans les ateliers régionaux, mais non officiels du nord-est de la Gaule. On peut donc croire que pendant une assez longue période, et cela sans opposition de la part de l'administration romaine, les nombreux potins classés

aujourd'hui aux peuples de la région séquanaise, aux Leuci, aux Catalauni, durent avoir une circulation non interrompue, et même assez active, car la monnaie divisionnaire de bronze destinée à faciliter les achats de moindre importance, très rare sous les empereurs des deux premiers siècles, devint seulement abondante vers le milieu du IIIe.

De l'ensemble de ces faits, empruntés à la numismatique. il résulte que la présence, sur le sol de *Caturiges*, de monnaies à types purement gaulois ne saurait être un argument irréfutable à invoquer en faveur de l'existence de cette localité à une époque antérieure à la conquête, surtout en l'absence complète des preuves matérielles qui seraient nécessaires pour faire accepter une aussi haute antiquité. Toutefois, comme le nom de *Caturiges* est de forme esentiellement gauloise, nous croyons pouvoir accepter qu'avant la création de cette station, lors de l'établissement de la voie de Reims à Toul, il a pu exister en cet endroit un groupe d'habitations dont les vestiges ont disparu au temps de l'occupation romaine.

Les rares historiens, ou chroniqueurs qui se sont occupés du pays Barrois, ne paraissent point avoir jamais tenté de soulever sérieusement le voile qui couvre l'origine de la ville de Bar. S'appuyant sur un passage de Frédégaire, qui vivait dans le milieu du VIIe siècle, les uns ont voulu reconnaître cette localité dans le *Castrum Barrum* où le roi Childéric fut reçu à son retour de Thuringe; les autres en reportent la création au milieu du Xe siècle, époque à laquelle Frédéric, premier comte du Barrois, réédifia, ou bâtit selon la Chronique de Saint-Mihiel, le château de Bar.

Dans une étude sur le *Pagus Barrensis*, reprenant à notre tour cette question si intéressante, nous avons cherché à établir : 1° que ce *pagus* de l'époque mérovingienne ayant, comme le *Tullensis*, le *Verdunensis*, le *Pertensis*, emprunté sa dénomination au nom même de sa capitale, l'existence antérieure au VIe siècle d'une localité du nom de Bar ne pouvait être mise en doute, malgré le silence gardé par les chroniqueurs autres que Frédégaire; 2° que le *Castrum Barrum* ne

saurait être confondu avec l'humble *vicus* dénommé en 932 *Barricina*, puis, en 957, *Barrivilla*, situé sur l'emplacement de la voie romaine, sur la rive droite de l'Ornain, et dont le nom au VI^e^ siècle était encore celui de *Caturiges* altéré, ainsi que le prouve un triens de faire tout austrasien déposé aujourd'hui au musée de Metz.

Il est évident pour nous que la station de *Caturiges*, saccagée à différentes fois dans le cours des invasions dont l'histoire nous a transmis le souvenir, du milieu du III^e^ siècle à la fin du V^e^, s'était chaque fois relevée de ses ruines; nous la voyons en effet survivre à tous les désastres, renaître aux temps mérovingiens, puis former plus tard le bourg de Bar-la-Ville devenu la propriété des évêques de Toul (1).

Au II^e^ livre des *Antiquités de la Gaule-Belgique*, Wassebourg rapporte qu'après le meurtre de Brunulfus, comte d'Ardennes, par Dagobert, « ses enfans pendant le dict temps furent bannis et privez de leur patrimoine et se retirèrent à Bar qu'on appeloit Barivilla parce qu'il n'y avoit encores chasteau, et feirent illec leur résidence avec leur mère, comme dit maistre Jacques de Guise et les historiens du Haynau. » F° CIII V° (2).

J'ai inutilement consulté Jacques de Guise et les Annales de Hainaut; nulle part je ne trouve la mention de *Barrivilla*. Au livre IX, chapitre XXXII, il est rapporté que, Gunteland ayant été obligé de fuir, Brunulfus fut tué à Blaton, siège principal de son gouvernement, par Dagobert qui chassa des deux royaumes les quatre fils de ces deux officiers (3). Plus loin, livre XI, chapitre II, il est dit qu'après la mort du père, la mère finit ses jours dans l'exil et que, chassés de leurs domaines, les enfants errèrent eux-mêmes sans asile aussi longtemps que régna Dagobert (4).

(1) *Charte de Henri l'Oiseleur confirmant*, en 932, à saint Gauzelin la possession de *Barricinam* (ou plutôt *Barrivillam*) *ad Ornam cum appenditiis suis*.

(2) Cf. *Notice de Lorraine*, art. *Bar*, Supplément.

(3) « Brunulfus in principali sede Ablatonas sui ducatus a Dagoberto interfectus est, quatuor filiis eorum a regnis duobus effugatis. »

(4) « Nam patre interfecto, mater eorum in exilium moriebatur, pueri privati omnibus terris, gyrovagi quasi remanserunt quandiù Dagobertus supervixit. »

L'identification de *Caturiges* au faubourg de Bar-la-Ville étant démontrée, il devient nécessaire de rechercher quelle peut être l'origine de cette dénomination de forme toute gauloise, dans laquelle les celtisants les plus autorisés retrouvent les mots *catus*, combat, et *rix*, chef ou puissant, parties essentielles de *Caturix*, nom d'une divinité gauloise assimilé à Mars, et dont les *Caturiges*, peuple de la région des Alpes, tiraient sans doute leur nom ; leur capitale, Chorges, dérive de *Caturiges*, comme Bourges provient de *Bituriges*.

Il se peut, en effet, qu'à une époque inconnue, une colonie de ce peuple qui habitait la région appelée aujourd'hui l'Embrunois, ait été transplantée dans le pays des *Leuci;* de là le nom de *Caturiges* donné à l'emplacement qu'ils auraient occupé (1). Toutefois, il paraîtrait plus vraisemblable que, dans leur marche en avant vers les sources du Danube et au moment de quitter les plaines de ce grand fleuve, route habituelle des invasions gauloises, un peuple, nommé les *Caturiges*, se soit fractionné en plusieurs groupes qui, suivant chacun une direction particulière, auraient donné leur nom aux différentes nations que l'on retrouve sur les bords de l'Ornain, dans le pays des *Leuci*, sur la Durance, au pied des Alpes-Maritimes, puis, selon le rapport de Pline, dans la Gaule Transpadane, aux environs de Milan : « Interiere et Caturiges Insubrum exsules (2). » Ce rameau, détaché de la nation des *Caturiges*, n'existait plus du temps de ce géographe, et d'Anville admettait que lorsque Bellovèse envahit l'Italie avec les *Bituriges*, les *Arvernes*, les *Senones*, les *Aedui*, les *Ambarri*, les *Carnutes* et les *Aulerci*, un détachement de *Caturiges* se serait joint aux autres nations gauloises (3). Les *Vagienni*, leurs

(1) Ce fait de l'application du nom d'un peuple à une localité autre que sa capitale n'est point sans exemple ; au moyen âge le nom d'*Arverni* était celui d'Anvers, près Pontoise et d'un autre lieu voisin d'Étampes *Alvernis*, forme secondaire d'*Auverni ;* celui des Osismiens se retrouve dans le nom du village de Humes (Haute-Marne) autrefois *Huimes*, que Flodoard, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, lib. II, cap. VIII, désigne sous celui d'*Osismus ;* le village de Limoges, près Paris, s'appelait *Lemovices ;* enfin le nom de *Diablintes* paraît avoir été porté par Jublains (Cher), à l'époque mérovingienne.

(2) III, XXI, (XVII), 3. — Er. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 35.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule.*

voisins, qui occupaient le bassin du *Tanaro*, et dont le nom subsiste dans celui de *Viozenna*, sont également indiqués par Pline comme étant un démembrement des *Caturiges :* « Ex Caturigibus orti Vagienni Ligures (1). »

Si cette proposition, purement hypothétique, n'était point admise, peut-être devrait-on rechercher l'origine de cette dénomination dans la dévotion particulière que les habitants de ce lieu auraient eu pour une divinité locale du nom de *Caturix*, comme il est arrivé pour plusieurs stations indiquées dans les Itinéraires : *ad Jovem*, près Toulouse, en souvenir du culte rendu à Jupiter; *ad Martem*, consacré à Mars, près Briançon; *Sulim* de la voie de *Juliomagus* (Angers) à *Gesocribate* (aux environs de Brest), dont une inscription à la déesse *Sulis : Deae Suli Minervi*, trouvée à Bath, en Angleterre, nous a fait connaître l'origine (2). On sait que Vence, la capitale du pays des *Nerusii* (département du Var), a reçu son nom de celui d'un dieu ligure *Ventius*, associé à Mars-Pollux, ainsi que le prouvent les inscriptions votives tracées sur des monuments : MARTI VENTIO, DEO VINCIO POLLVCI; Mamers (Sarthe) a emprunté le sien à une divinité locale, et *Camulus*, le grand dieu gaulois, dans lequel nos ancêtres croyaient retrouver tous les attributs de Mars, a donné son nom à un certain nombre de localités :

*Camulodunum* (Chester ?) *Camuliana*,
*Camulocessa*, *Andecamulum* (à Rancon, Limousin), ainsi qu'à une station du nom de *Camulences*.

Les inscriptions font connaître *Camulus* comme le dieu

(1) III, xxiv, (xx), 3.
(2) Lysons, *Relig. Britan.*, I, p. 8.
« L'archéologue a déjà pris soin de recueillir et de classer leurs monuments épars sur le sol de la Gaule, et nous sommes à même de faire plus ample connaissance avec *Néhalennia* (de Domburg dans l'île Walcheren), qui d'ailleurs n'est pas gauloise, avec *Rosmerte* (de Metz et de toute la Lorraine), avec *Borvo* et *Damona* (de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-Lancy), enfin avec *Divona, Sirona, Aventia, Bibracte*, et tant d'autres divinités topiques qui ont baptisé les fleuves, les sources, les bourgades, les *Oppida* de notre pays, à moins qu'elles n'aient été nommées par eux. » Er. Desjardins. — *Géographie de la Gaule Romaine*, tome II, p. 513.

topique de tout un peuple : CAMVLVS VEROMANDVVS, au même titre que Diane pour une région voisine du pays des *Veromandui :* DIANAE ARDVINAE.

Si, dans notre région même, l'antique ville de Grand, appelée Gran au moyen âge, a emprunté son nom à *Apollon-Grannus*, Bourbonne, au dieu *Borvo*, *Solimariaca* à la déesse *Solima*, pourquoi se refuserait-on à accepter que *Caturiges* ait dû sa dénomination au dieu gaulois *Caturix*, assimilé à Mars par les populations de l'époque gallo-romaine?

Un monument trouvé à Genève, et consacré à *Mars-Caturix* (1), fait de ce dieu une divinité locale :

Cantharе et patère.

I. O. M
ET ◦ MARTI ◦ CA
TVRIGI ◦ GEN
IO. LOCI ◦ C
IVL ◦ QVIETVS
B COS
V. S. LL. M

Couteau et hache.

« I(ovi) O(ptimo) M(aximo) et Marti Caturigi Genio Loci C(aius) Iul(ius) Quietus, B(eneficiarius) Co(n)s(ularis), V(otum) S(olvit) L(ibens) L(aetus) M(erito) (2).

Le culte de *Mars-Caturix* paraît avoir été très répandu dans l'est de la Gaule, ainsi que le prouvent plusieurs autres monuments élevés en l'honneur de ce dieu; tels sont ceux découverts à Pomy, près Iverdon : MARTI CATVR(igi); à Nonfoux : MARTI CATVRIGI, aujourd'hui au musée de Lausanne, où il a été vu par mon savant confrère M. R. Mowat, à qui je dois la communication de ces quelques textes; à Frouche-Belon, où le mot mutilé, ..ATVRIC, paraît appartenir à

(1) Chez les Gaulois, les dieux ne faisaient qu'un avec la patrie ; chaque région avait une divinité qui lui était particulière ; les villes étaient placées sous la protection du dieu dont elles empruntaient le nom. C'est ainsi, dit M. Al. Maury, « que *Nemausus* veillait sur Nismes, *Vesontio* sur Besançon, *Lexovia* sur Luxeuil. » *Les Fées au moyen âge*. Paris, 1844, in-8°.

(2) Muratori, XII-13. Grivaud de la Vincelle, *Arts et Métiers des anciens*. pl. V, 5. Mommsen, *Insc. conf. Helveticæ latinæ*. n° 70. Brambach, *Corpus inscriptionum Rhenarum*. n° 1588.

[C]ATVRIG(I) (1). Ce nom du dieu *Caturix*, donné aux Caturiges des Alpes et à la station de *Caturiges*, se retrouve comme nom de femme sur un monument découvert à Heddernheim : ...O. M. IVNONI. REGINAE. C. SEDATIVS. STEPHANVS DEC. C. T. ET. CATVRIGIA. CRESCENTINA. EIVS, etc., comme nom d'homme dans plusieurs inscriptions : I. O. M. T. CATVRICIVS SVCC, du musée de Lyon; enfin sur une tablette de marbre du musée de Metz, découverte en 1819, et à laquelle M. Ch. Robert a consacré un article spécial dans son *Epigraphie de la Moselle*.

GENIO
C. AVR. MATERN
PREF. STAT. Q. C. M.
CATHIRIG. DELFICVS
CLIENS

Genio G(aii) Aur(elii) Materni, pref(ecti) stat(ionis) Q(uadragesimae) C(ivitatis) M(ediomatricorum) Cathirig(ius) Delficus cliens (2).

Sans doute, il eût été bien tentant de chercher à rapprocher ce nom, CATHIRIG, de l'inscription de Metz, de celui que porte l'*agger* appartenant à *Caturiges*, surtout quand un triens de faire tout austrasien, trouvé dans la région messine et déposé au même musée, nous fait connaître la forme CATHIRIGI comme étant le nom du lieu où il a été frappé. L'interprétation développée, si savamment, par M. Ch. Robert étant acceptée aujourd'hui par tous les épigraphistes, nous ne pouvons revenir à l'opinion émise par Orelli : Praefecti Stationis quadragesimae Galliarum Municipii Cathirigensis ; non plus qu'à celle présentée par M. Steiner : Praefecti statorum ques-

(1) Keller et Meyer, *Supplément au recueil de Mommsen*, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich. 1865, p. 207, nos 15, 16 et 18.

(2) *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*. page 21.
Le nom des *Caturiges* est inscrit sur l'arc de Suse élevé en l'an 8 avant notre ère : CATVRIGVM, génitif pluriel (Orelli, 626), et sur le trophée des Alpes qui date de l'an 6. Celui de leur capitale CATVRIGOMAGVS, aujourd'hui Chorges, se rencontre trois fois sur les Vases Apollinaires avec les variantes : CATVRRIGOMAGVM, CATVRRIGOMAGI, CATVRIGOMAG.

toris civium Municipii Cathirigum Delficus cliens; la qualification de *Municipe* ne pouvant être accordée à notre station de *Caturiges,* il nous reste donc à démontrer que le triens à la légende CATHIRIGI présente toutes les garanties désirables pour l'attribution que nous proposons en faveur du *vicus* mérovingien, devenu plus tard Bar-la-Ville.

Lelewel, qui le premier a publié ce triens, le décrivait ainsi dans ses *Etudes numismatiques et archéologiques sur le type gaulois ou celtique :* profil à droite diadémé; CATHIRIGI; au revers la croix potencée, dessous un globe entre deux petites boules, puis un trait horizontal qui forme un exergue dans lequel il y a un S couché (page 72, pl. V, n° 48). Selon ce savant, la légende VGINTNAR signifiait VGI MONITAR (altération de MONETARIVS), et il attribuait ce triens aux *Caturiges* du pays d'Embrun.

Acceptée par M. V. Jacob dans son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la collection de la ville de Metz*, cette attribution ne saurait résister à un examen sérieux; le style austrasien de ce triens ne permet point de le classer à une province du Sud-Est de la Gaule, et si, dans sa *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes,* M. A. de Barthélemy, en citant celui de CATHIRIGI, n'a indiqué aucun rapprochement avec le *Caturiges* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, c'est sans hésitation que nous proposons de l'attribuer à cette localité.

En accordant le triens en question aux *Caturiges* des Alpes, Lelewel s'appuyait uniquement sur la lecture de la légende du droit, sans prendre garde qu'une simple similitude de noms ne pouvait à elle seule offrir une garantie bien sérieuse dans une question d'attribution. Quantité de tiers de sou d'or présen-

tant des dénominations qui peuvent s'appliquer à un grand nombre d'ateliers de l'époque mérovingienne, il convient avant toute chose d'en étudier le style, afin de déterminer à quelle région ils doivent appartenir. Le caractère de la tête, la forme de la croix, les accessoires qui occupent le champ du revers sont des indices qui permettent au premier coup d'œil, au numismatiste exercé, d'arriver à un classement par région; quand l'hésitation est alors permise, la comparaison avec d'autres triens sûrement déterminés, la nature du métal et mille autres détails conduisent presque toujours à une proposition d'attribution certaine, que vient alors confirmer la lecture du nom de l'atelier.

Ici les moyens d'investigations sont tels que la solution du problème de l'attribution ne saurait présenter de sérieuses difficultés. Le type bien caractérisé du triens du musée de Metz est identique à celui du tiers de sou d'or ODOMO cité par Combrouse (1), publié ensuite par M. R. Châlon (2) et dont l'attribution a été proposée en faveur de la capitale du *pagus Otmensis* (3); il rappelle par sa fabrication les produits émis dans divers ateliers compris dans l'étendue de l'ancienne Belgique, à Trèves, Metz, Toul, Verdun, Mouzon, Reims, Binson, Laon et à Huy, qui tous présentent au droit un buste couronné de la même manière, dont les détails du vêtement sont copiés sur un type uniforme, puis au revers la croix potencée et haussée sur un globe, reposant sur un seul degré. Une ressemblance aussi saisissante, entre des triens appartenant à une région nettement déterminée, suffit, croyons-nous, pour établir avec toute la certitude désirable l'origine austrasienne du tiers de sou d'or du musée de Metz, et si, au point de vue philologique, la forme *Cathirigi* peut paraître incorrecte ou quelque peu éloignée de *Caturiges*, on ne saurait pour cette seule raison repousser l'attribution que nous proposons en faveur de notre vicus mérovingien. A quatre siècles de distance, et surtout à une époque où les noms de

(1) *Monnaies mérovingiennes*. pl. XXXIX, n° 12.
(2) *Rev. numis. belge*, 1858. page 264. pl. XII, n° 9.
(3) Aujourd'hui Château-Thierry.

lieux ont subi de si grandes altérations, on ne peut trouver extraordinaire que la forme *Caturices* ou *Caturiges* de la Table romaine, dont nous ne connaissons qu'une copie du XIIIe siècle devenue la propriété du savant antiquaire Conrad Peutinger, ait pu devenir au commencement du VIe siècle *Cathirigi*, puisque les divers manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin* nous donnent les variantes *Caturrigis*, *Gaturrigis*, *Caturicis*, *Gaturigis*, *Caturixis*.

Après avoir emprunté aux monuments épigraphiques et numismatiques les renseignements qu'ils pouvaient nous procurer, nous allons demander aux antiquités, recueillies dans l'étendue du quartier de Notre-Dame, les documents nécessaires pour permettre de déterminer exactement quelle était, antérieurement au Ve siècle, l'étendue de la bourgade gallo-romaine de *Caturiges*.

Ayant admis l'existence, au jour de la conquête, sur la rive droite de l'Ornain, d'un groupe de population gauloise, il n'est point inutile de rechercher à quelle époque fut créée, en ce lieu, la station indiquée par l'Itinéraire d'Antonin.

Si les grandes voies établies en Gaule au temps d'Auguste, par les soins et sous la direction d'Agrippa, furent terminées avant la mort de ce consul (l'an 12 avant Jésus-Christ), il n'existe aucun renseignement bien précis sur l'époque de la construction des chemins qui reliaient entre elles ces voies principales et formaient le réseau des communications dont la Gaule romaine était couverte dès le milieu du IIIe siècle. En l'absence de tout monument qui puisse nous édifier sur la création de la voie indirecte entre Reims et Metz, passant par *Ariola*, *Caturices*, *Nasium*, *Tullum* et *Scarponna*, aucune borne milliaire n'ayant été découverte sur son parcours, nous ne pouvons affirmer que le grand chemin gaulois qui, venant de Naix, devait nécessairement passer par Bar pour se diriger sur Châlons et Reims, ait été dès le commencement du Ier siècle remanié par les conquérants et converti en chaussée romaine. Toutefois, dès le second quart du IIe, *Nasium* étant indiqué par Ptolémée comme une des villes principales des

*Leuci*, il serait difficile d'admettre qu'à cette époque la grande voie militaire mentionnée par l'*Itinéraire d'Antonin* n'ait point encore été construite. C'est pourquoi nous acceptons, comme très probable, l'établissement, vers le milieu du 1er siècle, de la voie qui reliait Toul à Reims, et, comme conséquence, la création à cette époque de la station de *Caturiges*.

Au jour de la formation de cette station, *mutatio* ou *mansio*, relai de poste ou gîte pour les troupes en marche et les voyageurs, le groupe d'habitations gauloises qui existait en cet endroit dut subir une transformation complète et se trouver absorbé par la création, sur les deux côtés de la voie, d'établissements importants où étaient sans doute entretenus en nombre des chevaux de trait et de selle, pour le service de l'administration et des particuliers. Là, en effet, devait être réuni, en approvisionnements assez considérables, tout ce qui était nécessaire lors du passage des troupes, blés, vivres de toute nature; c'est aux stations que le soldat faisait réparer ses armes ou son équipement, et que le corps auquel il appartenait se ravitaillait avant de se remettre en marche; là enfin dut s'établir un groupe d'ouvriers de différents métiers, armuriers, selliers, forgerons, etc., dont l'industrie était indispensable pour faciliter aux détachements qui traversaient *Caturiges* les réparations les plus urgentes. Un lieu de halte ne pouvant exister sans attirer tout un cortège de vivandiers, de fournisseurs et de mercenaires, bientôt, au noyau de population gauloise existant en cet endroit, vint insensiblement se joindre tout un groupe d'étrangers; puis, comme complément obligé de tout centre un peu important, s'élevèrent nécessairement plus tard des thermes, et un temple dont l'emplacement est peut-être bien occupé aujourd'hui par l'église de Notre-Dame.

Cette question, si intéressante de l'origine du faubourg de Bar-la-Ville, a été étudiée par M. de Widranges, qui avait pu suivre, dans cette partie du quartier avoisinant la chaussée romaine, les travaux exécutés pour des constructions particulières, l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du

chemin de fer, la création des bâtiments de l'hospice et de l'usine à gaz. Dans un rapport adressé en 1858 à l'ancienne Commission de la topographie des Gaules, notre compatriote a consigné le résultat de ses observations particulières et cherché à délimiter l'étendue de la station *Caturiges ;* un plan fait à l'échelle de 1/10,000e fut dressé par lui et annexé à son rapport, mais il est facile de comprendre que, reproduit à des dimensions minuscules, ce plan ne pouvait recevoir l'indication de toutes les découvertes faites sur l'emplacement de la bourgade gallo-romaine. M. de Widranges admettait que l'étendue de *Caturiges* se trouvait limitée par la rivière d'Ornain, la rue Landry-Gillon, le bas des côtes Notre-Dame, les rues du Pont-Triby et Saint-Urbain, mais il omettait de fournir les renseignements qui lui avaient inspiré cette délimitation toute de fantaisie. Trois seuls points ayant procuré des vestiges d'antiquités, ont été signalés par cet archéologue ; tous sont dépendants de l'hospice ; voici au surplus ce qu'il rapporte :

« En 1858, lorsqu'on fit la fondation de la nouvelle aile de l'hospice, on a rencontré, à 1m ou 1m,50 de profondeur, un grand espace de terrain couvert d'un béton antique qui avait environ 0m,18 d'épaisseur et qui avait été posé pour asseoir les fondations d'une ou plusieurs maisons, attendu qu'à cette époque ce sol devait être bas et humide. On a trouvé en cet endroit les restes d'un ancien puits qui était comblé et une grande quantité de monnaies gauloises et romaines en bronze, quelques-unes en argent. » Puis il ajoutait: « Dans le jardin du même établissement on trouve tous les ans des monnaies romaines et gauloises en bronze surtout et quelques-unes en argent. »

M. Denis, de Commercy, s'était également occupé de la station de *Caturiges* dans son étude sur les Voies romaines, mais les travaux manuscrits de cet archéologue et les publications de MM. Bellot et Liénard n'ajoutant rien de nouveau aux renseignements transmis par M. de Widranges, ou consignés dans la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet, j'ai bien peu de renseignements à emprunter à leurs travaux.

Voici, dans leur ordre successif, les documents que j'ai pu recueillir tant sur la chaussée romaine, dans son parcours à travers le territoire de Bar-la-Ville, que sur les découvertes d'objets antiques faites dans l'étendue de ce quartier.

1580. Rozières, l'auteur du *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri Ducum*, s'exprime ainsi dans la description qu'il donne de la ville de Bar : « De Marbot, faubourg de l'ancien Bar au pied de la montagne, au temple consacré à la Vierge, on peut voir en quelque sorte les vestiges d'anciennes habitations, et c'est cette partie-là qui s'appelait, dans la langue vulgaire du pays, Bar-la-Ville (1). » A cette époque, ce faubourg réuni à celui de la Neuveville par le quartier d'Entre-deux-Ponts, créé au XV^e^ siècle, n'avait sans doute pas perdu sa physionomie particulière ; sur plusieurs points il offrait des débris encore bien conservés de son antiquité, et dans son parcours à travers Bar-la-Ville, la voie romaine présentait des vestiges de son tracé primitif.

1707. Dans son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, Benoît Picard déclare que la ville de Bar « n'occupait autrefois dans la plaine que le terrain qu'on appelle encore à présent Bar-la-Ville, où est le prieuré de Notre-Dame.... Ce seroit peu dire qu'on la voit capitale des Barisiens sous le règne de Childéric I^er^ ; les médailles et les idoles qu'on y a trouvées, particulièrement dans le prieuré de Notre-Dame, lui donnent une ancienneté beaucoup plus reculée. » (Page 92.)

1756. Dom Calmet vient confirmer cette hypothèse : « La route de Rheims à Toul passoit à Bar-le-Duc. On montre encore, derrière le prieuré de Notre-Dame, des vestiges de l'ancien chemin des Romains... » Puis il ajoute : « L'ancienne ville de Bar s'étendoit, dit-on, depuis le faubourg de Marbot, à l'Orient, le long d'un ruisseau, jusqu'à l'église Notre-Dame... » Plus loin, notre historien lorrain décrit ainsi le tracé et l'état

(1) « Etenim a Marbetio veteris Barri suburbano in montium radicibus, quâ itur ad Virginis fanum, certa tuguria fuere structa, quemadmodum ex vestigiis videre est, totusque ille destrictus communi patriæ idiomate Barrivilla dicebatur. »

Préface du septième chapitre, p. 371.

de la chaussée romaine : « L'ancien chemin, qui passoit derrière le Prieuré et la Parroisse, cotoyoit les vignes tirant vers le village de Fains.... Ce chemin étoit pavé et n'avoit pas plus de douze à quatorze pieds de large. Les Fossez qui étoient aux deux côtés du chemin sont encore fort sensibles autour de la Parroisse de Notre-Dame ; on y a trouvé quelques médailles romaines, et on m'en a fait présent de quelques-unes ; on y a trouvé aussi une petite statuë de Mercure en bronze (1). »

Le rapport de Dom Calmet est bien précis ; la voie militaire, qui a laissé son nom à la rue actuelle des Romains, était alors dans un état de conservation assez satisfaisant pour être indiquée d'une façon très visible sur plusieurs plans dressés à cette époque, et dont nous aurons à faire connaître les particularités.

Dans l'intervalle compris entre la publication de la *Notice de la Lorraine* jusqu'au milieu de ce siècle, nous trouvons peu de chose à glaner ; les historiens Durival et de Maillet,

(1) *Notice de Lorraine*, article *Bar-le-Duc*.

Aucun des travaux entrepris au siècle dernier sur l'histoire de Bar-le-Duc, par plusieurs écrivains de notre pays, n'est parvenu jusqu'à nous ; divers fragments transcrits par plusieurs mains se trouvent aujourd'hui dans le Fonds Servais à la Bibliothèque de la Ville ; d'autres ont été utilisés dans la *Notice de Lorraine*, puis dans l'*Historique de la ville de Bar-le-Duc*.

Jean Le Paige, l'auteur du *Nouveau Commentaire de la Coutume de Bar-le-Duc*, publié vers 1700, avait écrit une Chronologie historique des comtes et ducs de Bar, de leur origine et antiquité. Ce travail, demeuré manuscrit, relatait sans doute tout ce que Dom Calmet, son possesseur, a rapporté sur l'ancienneté de Bar, dans le supplément de la Notice.

Dom Placide Oudenot, ancien prieur de Bar, avait fourni au savant bénédictin l'article Bar-le-Duc tel qu'il a été inséré dans la Notice ; cet article se trouve être sur plusieurs points en contradiction avec le manuscrit de Jean Le Paige.

Dom Charles Vassimont, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, né à Bar et mort en 1735, avait également composé une Histoire de Bar-le-Duc, citée par Dom Calmet et que nous n'avons jamais rencontrée.

Enfin on a prétendu que l'historien de la Lorraine avait préparé une histoire du Barrois qui devait former plusieurs volumes in-folio. Ce projet, conçu en effet par le savant bénédictin, ne reçut point son exécution, et Dom Pierre Guillemin de Bar, son auxiliaire, qu'il avait chargé d'en préparer les matériaux, mourut en 1747 sans avoir rien terminé.

qui ont écrit sur notre pays, copient le récit de Dom Calmet sans y ajouter de nouveaux détails; le silence se fait sur les découvertes, et il nous faut arriver à un temps proche de nous pour recueillir les documents nécessaires à l'étude que nous entreprenons. Il semble, en effet, que, durant toute cette période, personne n'ait pris garde aux trouvailles d'objets antiques faites à cette époque, et il ne paraît pas que les travaux des Boissard, des Monfaucon, des Caylus, des Grivaud de la Vincelle aient développé dans le Barrois le goût des études archéologiques; antérieurement à la publication du *Narrateur de la Meuse* (1), rédigé par M. Denis, de Commercy, il semblerait qu'il n'a pas été tenu compte des découvertes signalées dans le sud de notre département.

1764. Un mémoire manuscrit laissé par Jean-Charles Brouilly, lieutenant général de la prévôté de Bar, mort en 1784, rapporte que « derrière Notre-Dame, on mit à découvert, dans les vignes, un tombeau en pierre de quatre pieds de profondeur, lequel fut regardé comme ayant servi à la sépulture d'un guerrier. Il renfermait, entre autres objets, une lampe sépulcrale, une petite plaque carrée d'environ trois pouces et demi en fer et malléable, toutefois, comme de la cire (??); aux quatre angles, des clous dorés et forts; et à côté du tombeau, quelques médailles à l'effigie de Vespasien. » Plus loin, en parlant de la côte Sainte-Catherine, l'auteur du manuscrit ajoute : « On tient qu'il y avait sur cette montagne un temple dédié à Bacchus (2). »

1840. Découverte, dans les fondations de la salle d'asile Notre-Dame, d'une hache polie, en jade, longue de 12 centimètres. (Collection de M. le docteur Baillot.)

1842. Dans le même quartier, en creusant les fondations de

(1) La collection du *Narrateur de la Meuse*, journal hebdomadaire imprimé à Commercy, comprend 50 volumes in-8°, dont le premier numéro a paru le 27 septembre 1804. Publié sous le format grand in-4°, le 3 janvier 1830, il cessa de paraître le 30 juin suivant et eut pour continuateur le journal *l'Echo de l'Est*.

(2) La plaque carrée, ornée de gros clous aux quatre angles, nous paraît être une plaque de ceinturon dans le genre de celle qui, trouvée en 1855 à Fleury-sur-Aire, a été offerte au Musée de Bar par M. Merceron, ingénieur aux chemins de fer de la Meuse, concession Varinot.

la maison Guillaume, rue Saint-Urbain, on rencontrait une hache polie, en néphrite, longue de 155 millimètres. (Même collection.)

1843. Les travaux entrepris pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin ont amené la découverte d'objets antiques et la rencontre des fondations d'habitations qui bordaient, à gauche, la voie romaine. Entre les points A et E, sur l'emplacement de l'ancien lit du canal, il a été rencontré dix-sept puits construits en pierres sèches, ayant 70 à 80 centimètres de diamètre ; lors de la réfection de cette partie du canal, en 1850, pour la construction de la voie ferrée, on découvrit quatre nouveaux puits. Au point C, le hasard fit rencontrer, à la profondeur de onze pieds, un tas ou enclume du poids de 53 kilog. Au point D, on mit à nu une cave remplie de vases en terre de grandes dimensions, dont un seul était intact ; sur cet emplacement, qui présentait les traces d'un violent incendie, on a recueilli un denier d'argent de Vespasien et un moyen-bronze de Nismes. Au point E, les travaux mirent à découvert les fondations d'une grande construction carrée ; les ouvriers y rencontrèrent quantité d'épingles et de styles en os, quelques fibules et divers ustensiles.

Le 24 juillet, dans la contrée dite Notre-Dame, en terminant le talus de gauche, au point B, un terrassier, ayant aperçu un bout de chaîne engagée dans le plafond du canal, cette rencontre amena la découverte suivante, dont les détails nous ont été confirmés par un des témoins, M. Thibault, ancien garde du canal.

Dans un emplacement assez restreint, on trouva deux grands vases en terre, de forme antique, remplis de clous à tête conique, formant, par l'oxydation, une masse compacte ; deux houes ou *chavrots*, d'une dimension double de celle aujourd'hui en usage ; plusieurs fragments de chaînes, des cercles en grand nombre, des serpes et divers outils ; le tout en fer, et du poids de 200 kilog. environ.

L'opinion émise à cette époque que l'emplacement mis à découvert devait avoir été un atelier de taillanderie ou de clouterie serait confirmée par la trouvaille, en ce même endroit,

d'un marteau de forme particulière et spéciale à cette dernière industrie, conservé par M. Thibault, et offert dernièrement au musée de Bar, qui se trouve ainsi posséder aujourd'hui l'ensemble de cette découverte.

Parmi les objets antiques recueillis par les soins de l'administration du Canal, nous mentionnerons une statuette en bronze, haute de 32 millim., représentant Mercure, un éperon en fer, dont le Ministre des travaux publics fit don au même musée.

1848. Les travaux exécutés pour la construction du lavoir de l'hospice n'ont procuré, dit-on, aucune découverte intéressante, mais on a rencontré en cet endroit beaucoup d'ossements.

1850-1851. Dans le cours de ces années, lors de l'établissement de la voie ferrée, d'autres antiquités furent découvertes, notamment des monnaies romaines en argent et en bronze.

1855. M. Toussaint, vigneron à Couchot, a découvert à Vandémont, sur le chemin de la crête, un tombeau en pierre dont le couvercle prismatique ne présentait aucun ornement, aucune inscription; cette sépulture était vide.

1856. En abattant les arbres du Paquis Saint-François pour mettre à nu le terrain où s'élève aujourd'hui le Lycée, il fut recueilli quantité de monnaies gauloises et romaines, mais il n'a été rencontré sur cet emplacement aucune trace de constructions antiques.

1857-1858. Les fouilles plus ou moins importantes faites vers le même temps pour la construction de la maison de l'octroi, au bas de la côte de Behonne, et celle de la nouvelle aile de l'hospice, dans les jardins situés derrière les maisons de la rue de Couchot, ont amené de semblables découvertes. En creusant les fondations de ce dernier bâtiment on rencontra, à la profondeur de 1 m. 50 environ, sur une étendue assez considérable, une aire de béton encore bien conservée, puis, au sud, du côté de la ville, un puits antique. M. Florentin, alors économe de l'hospice, a constaté qu'en cet endroit les travaux avaient mis à découvert une portion de la chaussée romaine.

1868. Une fouille opérée dans une vigne de la contrée dite « Derrière-Notre-Dame » a procuré une petite statuette en bronze représentant une Victoire, et qui fut acquise par M. le docteur Baillot.

Dans tous les travaux entrepris sur le sol des quartiers de Couchot, de Bar-la-Ville et sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Notre-Dame, il a été fréquemment découvert des vestiges antiques ; bon nombre de débris remontant à l'époque gallo-romaine furent rencontrés par des particuliers, marchands ou curieux, mais rien n'est parvenu au musée de Bar, à l'exception de plusieurs lots de monnaies offerts par M. Florentin, et d'une stèle dont la description sera donnée plus loin. Personne alors ne paraît s'être intéressé sérieusement à ces débris, souvent informes, que procuraient chaque jour les fouilles faites dans l'étendue de ce faubourg, et si une trop trop courte notice, insérée dans l'*Annuaire de la Meuse* (1), a signalé les trouvailles qui eurent lieu lors des travaux entrepris pour la construction du canal de la Marne au Rhin, on doit regretter que son auteur, entrant dans plus de détails, n'ait pas fait connaître la liste de tous les objets recueillis à cette époque. Nous lui empruntons le relevé des monnaies romaines trouvées dans ces travaux, et y ajoutons celles qui ont été réunies par M. Jeanmaire, sans pouvoir toutefois y faire figurer les nombreuses variétés acquises alors par MM. Bellot et Servais, dont les collections, offertes au musée, ont permis de former une suite des plus complètes, tant en argent qu'en bronze de tous les modules.

| | | |
|---|---|---|
| Marc-Antoine | Othon | *Faustine mère* |
| Auguste | Vespasien | Marc-Aurèle |
| Agrippa | Domitien | *Faustine jeune* |
| Tibère | Nerva | Vérus |
| *Antonia* | Trajan | *Lucille* |
| Germanicus | Hadrien | Commode |
| Claude | *Sabine* | Septime-Sévère |
| Néron | Antonin | *Julia Domna* |

(1) 1844, page 56.

| | | |
|---|---|---|
| Elagabale | Tétricus fils | Constant I |
| Sévère-Alexandre | Claude le Gothique | *Hélène*, femme de Julien |
| Maximin | Aurélien | |
| Gordien le Pieux | Probus | Gratien |
| Philippe père | Dioclétien | Théodose le Grand. |
| *Otacille* | Maximin-Daza | |
| Valérien | Licinius | (De l'an 43 av. Jésus-Christ à la fin du IVe siècle.) (1) |
| Gallien | Constantin le Grand | |
| Posthume | Constantin le Jeune | |
| Tétricus père | Crispus | |

En construisant la maison Jacquet, habitée aujourd'hui par M. Lombard, jardinier, M. Morel, entrepreneur, a rencontré au point L des substructions antiques, des vases en terre, des instruments en fer. A la profondeur de 0 m. 70 à 0 m. 80, le sol était recouvert d'une couche de cendres de 0 m. 10 environ d'épaisseur.

A partir de l'année 1872, les renseignements, jusqu'alors rares et souvent incomplets, nous arrivent en abondance; tous les objets découverts dans le voisinage de la chaussée romaine ayant été soigneusement recueillis, les moindres faits enregistrés, il nous est aujourd'hui permis d'avoir une opinion sur la nature des débris rencontrés précédemment et jugés sans valeur par leurs inventeurs, de pouvoir indiquer sur notre plan le tracé exact d'une partie de la voie antique et l'emplacement de plusieurs constructions mises à découvert. M. Jeanmaire ayant généreusement abandonné au musée tout ce qu'il avait recueilli depuis quinze ans, je puis, en mettant à profit les renseignements que je dois à son obligeance, donner un inventaire précis des objets découverts dans les dernières années sur le sol de *Caturiges*.

(1) On a recueilli également un grand nombre de pièces gauloises, des Leuci, au type du sanglier, plusieurs *Matugenos*, deux *Germanus Indutillif*, quantité de moyens bronzes de la colonie de Nismes au revers du crocodile, enfin des monnaies françaises, lorraines et barroises, parmi lesquelles se trouvait un rare denier du comte Henri IV, frappé à Pont-à-Mousson.

Dans le courant du mois d'avril, en défonçant le terrain compris entre les rues Saint-François, Landry-Gillon, et des Romains, pour y établir la cuvette du nouveau gazomètre, on rencontra de nombreux vestiges de constructions antiques et différents objets appartenant à l'époque gallo-romaine :

Un mur parallèle à la chaussée et formé de moëllons bien appareillés.

Deux puits en maçonnerie sèche, d'environ 4 mètres de profondeur et en contre-bas de la rue Saint-François (1).

Plusieurs emplacements de foyer, de 1 m. 80 à 2 mètres de diamètre.

Des tuiles à rebords, des débris d'amphore et de vases en terre à couverte rouge et noire.

Des fragments d'ustensiles en verre.

Des épingles et styles en os, des fibules en bronze.

Trois squelettes humains et des ossements d'animaux domestiques.

Vingt-sept monnaies tant romaines et gauloises que françaises et étrangères.

Un magnifique peson en bronze, dit Romaine, muni de son contrepoids, et dont l'état de conservation ne laisse rien à désirer (2).

Enfin, c'est sans doute de ces fouilles que provenaient une magnifique clef en bronze de la collection de notre ami Richard-Damain (3) et une hache polie en néphrite de $0^{m},125$ de longueur.

Les travaux entrepris par M. Jeanmaire, pour l'agrandissement de l'usine à gaz et la création d'un jardin attenant à cet établissement, ont amené depuis quelques années la découverte d'importants débris antiques en fer et en bronze, de fragments de vases en terre rouge avec dessins en relief du plus beau travail. Fouillé jusqu'au niveau de l'ancien sol, à

(1) Le puits G était en grande partie rempli de débris de bois de cerfs, d'ossements et de pierrailles.

(2) Cette pièce, fort intéressante, donnée alors à M. le Dr Michel, a été offerte par lui au musée.

(3) Je dois à cet ami le plan de ces fouilles qu'il avait suivies jour par jour, et les détails des découvertes faites en cet endroit.

une profondeur de 1m,50 environ, tout le terrain retourné par M. Jeanmaire était jonché de tessons de poterie dont les plus beaux spécimens ont été conservés. On a recueilli au milieu de nombreux fragments de meules de moulins à bras en granit et en lave d'Auvergne.

Des fibules en fer et en bronze.

Un couteau en fer, avec manche en bronze, objet fort remarquable par sa forme.

Des tuyaux en plomb, de forte dimension, faits d'une plaque cintrée en forme de poire et dont les bords sont rapprochés et repliés au marteau.

Une entrée de serrure en bronze.

Divers fragments de supports en pierre, destinés à recevoir des vases ou amphores, et dont un seul, haut de 0m,135, sur une largeur de 0m,19, les faces latérales percées de trois ouvertures rectangulaires placées sous une baie en plein cintre, a pu être conservé (1).

(1) Grivaud de la Vincelle, dans son ouvrage sur les *Arts et métiers des Anciens*, a reproduit, planche XXVIII, nos 9 et 10, les dessins de deux fragments identiques à celui que nous décrivons et qu'il classe dans la catégorie des instruments de cuisine ; il n'en indique ni la matière, pierre ou terre cuite, ni les dimensions. Ne pouvant croire que cet objet puisse jamais avoir été employé comme réchaud, nous proposons d'y reconnaître un support destiné à recevoir un vase sans pied, forme

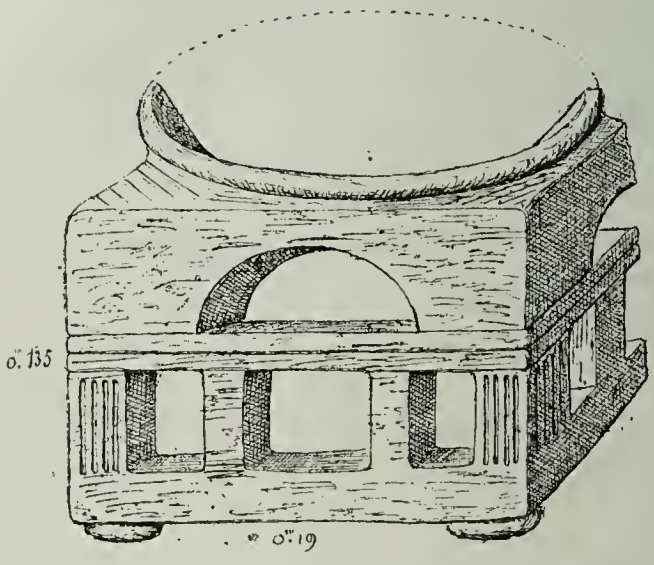


Quantité d'instruments, couteaux, clefs, chaînes en fer, épingles en os, etc.

Plusieurs vases et fragments de vases dont la restauration a été facile.

Des pierres à éguiser en grand nombre.

Un pied de vase en bronze.

Deux ampoules en terre grise.

Deux bracelets, dont l'un a été trouvé au bras d'un squelette, rencontré à 1m,70 de profondeur, contre le mur du jardin.

Trois plats en bronze, plus les débris d'un quatrième qui ne peut être réparé, découverts en 1878, à 1m,80 au-dessous du niveau du sol, au point I.

Dans la cour d'entrée, sous la bascule, on a rencontré, en 1881, un escalier construit en pierres sèches, conduisant à un grand fossé ou ruisseau qui a été dégagé dans toute la largeur de l'établissement et jusqu'au puits G de l'autre côté de la voie; sa profondeur au-dessous du niveau du sol actuel était environ de 2m,50 à 2m,75.

assez commune à cette époque. Le musée d'Epinal et celui de Bar possèdent des fragments de supports en terre cuite qui paraissent avoir eu la même destination, mais leur fabrication remonte à des temps postérieurs, peut-être même à l'époque de la Renaissance.

Les débris de vases de l'époque gallo-romaine ont procuré les estampilles de quatorze noms de potiers.

Tous ces débris, ustensiles, vases, fragments et monnaies, offerts généreusement au musée par M. Jeanmaire, sont déposés dans une vitrine spéciale consacrée aux antiquités rencontrées sur le sol de la ville de Bar, dans la salle d'archéologie, avec les objets recueillis précédemment dans les travaux entrepris pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin.

Déjà, en 1882, notre musée lapidaire avait reçu de M. Jeanmaire un cippe en pierre trouvé debout sur l'ancien sol à la profondeur de $1^{m},90$, dans le jardin attenant à l'usine à gaz, au point K. Haut de $0^{m},98$ environ, ce petit monument présente, accolée au fût et posée sur le piédestal, la statue d'un enfant nu retenant dans ses mains, pressées contre sa poitrine, un oiseau aux ailes déployées. Par suite d'un long séjour dans la terre, ce cippe est sensiblement détérioré, mais s'il n'offre aucune inscription qui puisse guider dans la recherche à faire sur le sujet qui y est représenté, sa découverte est toutefois très intéressante.

Durival rapporte qu'en 1750 on découvrit à Naix une statuette en bronze, haute de 18 lignes, tenant entre ses mains sur son cœur une tourterelle (1).

(1) Dans la séance du 3 octobre 1883, j'ai fait connaître à mes collègues de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc le résultat de mes recherches sur les différentes représentations de l'enfant à l'oiseau, type encore assez fréquent, mais dont il n'est pas toujours facile de trouver l'explication.

Consulter sur ce sujet : Caylus, tom. II, pl. CXVIII-IV, pag. 397, enfant jouant avec un lapin ; tom. III, pl. XLVIII-IV, pag. 177, génie tenant un oiseau sur la poitrine ; Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, tom. I, pag. 199, pl. XI, 4, enfant tenant un oiseau d'une main et de l'autre un serpent ; tom. II, pag. 55, pl. XXVII, deux enfants se battant, dont l'un tient un oiseau ; les *Mémoires des Antiquaires de France*, 1880, Bulletin, pag. 282 ; 1882, pag. 177.

Avant de poursuivre notre enquête, il convient d'étudier l'intérêt archéologique des découvertes faites sur l'emplacement de l'usine à gaz, et d'examiner en détail quelques-uns des objets sur lesquels li peut paraître utile d'attirer plus particulièrement l'attention.

Les vases de bronze dont nous venons de parler présentent certaines particularités qui méritent d'être signalées. Déjà, à diverses reprises, on avait fait en Gaule des trouvailles de

vaisselle en bronze (1), mais dans notre région, et notamment sur l'emplacement de *Nasium*, il n'avait été rencontré aucun vase ayant la forme de plat. De dimensions différentes, les vases découverts par M. Jeanmaire nous offrent autant de spécimens de l'art du potier de bronze à l'époque gallo-romaine, chacun d'eux appartenant à un mode de fabrication bien caractérisé.

N° 1. Assiette ayant 0m,233 de diamètre ; pièce fondue, polie sur le tour et dont les bords ont été retouchés à l'outil. On aperçoit encore sur certains points les traces d'un étamage que le temps ou un usage prolongé a fait disparaître. Au-dessous, dans le pied, on lit, tracée en caractères cursifs, l'inscription NOS ou SON. Nous ne pouvons affirmer que NOS ne soit point la fin d'un nom dont la première partie serait cachée sous la couche d'oxide, que nous n'avons pu réussir à faire disparaître entièrement. SON pourrait être le commencement du nom SON(tius).

N° 2. Assiette à fond très plat et sans pied, de 0m,221 de diamètre, faite au repoussé, puis terminée au tour et ornementée au revers de cercles concentriques avec gorges et moulures ; cette pièce conserve encore de nombreuses traces d'étamage. Graffite : NIIRA (NERAtius ?)

N° 3. Plat à pied, diamètre 0m,267 fait au tour et autrefois argenté. Le piédouche, d'un cuivre plus malléable, a été fixé et renforcé au moyen d'une garniture de plomb. Graffite : MAS (MASculus, MASclinus, MASonius, MASpetius, MAScius MASso, MASucio ?)

N° 4. Débris d'un plat semblable au n° 1. Sur le fond on remarque, mais très faiblement, tracées à la pointe, des lettres qui ne présentent point un sens satisfaisant.

Nous possédons donc les restes d'un service de table, d'une vaisselle ayant appartenu à plusieurs personnes? Les graffites

(1) Autrefois les trouvailles de vaisselle ancienne ont dû être assez fréquentes, puisque, déjà au XIe siècle, certains rituels font mention d'une oraison spéciale pour purifier de toute souillure les vases découverts sur les emplacements des anciens lieux détruits : *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.*

en question ne présentant ni la valeur d'une notation pondérale (1), ni le caractère d'inscriptions votives (2), peut-être faut-il reconnaître dans ces graffites tracés à la pointe les premières lettres des noms des différents propriétaires. L'usage de tracer à la pointe, au revers de la vaisselle, des inscriptions composées d'un nom au génitif et d'une indication de poids, était assez général à cette époque. Ce fait est rapporté ainsi par Pétrone dans son récit du festin de Trimalchion, en parlant des plats d'argent qui y figuraient : « In quarum marginibus nomen Trimalchionis inscriptum erat et pondus argenti (3). »

Quant aux couches d'étain et d'argent que nous remarquons sur ces plats, cela ne saurait surprendre, puisque c'est en Gaule, et longtemps avant l'époque de la conquête, que furent inventés les procédés de l'étamage et l'art d'argenter les métaux.

Les estampilles de potiers, dont les lois romaines prescrivaient l'application comme marque de fabrique sur tous les produits exécutés en terre cuite, sont depuis quelques années un sujet d'études de la part des épigraphistes; celles découvertes à Bar nous ont procuré les noms suivants :

ATICVS

sur le fond extérieur d'un vase en terre noire.

Cette estampille se retrouve à Amiens et à Londres sous la forme OF ATICI. Nous en rapprocherons les suivantes :

| | |
|---|---|
| ATTICVS | Bavay. |
| ATTICI F | Besançon. |
| OF ATTICI | Vienne. |
| ATTICIM | Londres, Nimègue, Tongres, Tours. |

(1) PIS P(ondus libera)I S(emis) sur un plat d'argent trouvé près d'Aix en Savoie.

(2) DIAN(ae), MERC(urio) sur des vases d'argent du musée de Vienne, (Autriche).

(3) Voir, pour de plus amples renseignements, le savant travail sur les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule, par MM. Thédenat et A. Héron de Villefosse. Paris, 1885, in-4°.

BITOAVO

sur un fragment de poterie rouge.

Ce nom de forme gauloise apparaît, croyons-nous, pour la première fois dans la liste si nombreuse des noms de potiers de l'époque gallo-romaine; nous ne le rencontrons point dans le travail de M. Schuermans (1) ni dans les nombreux recueils que nous avons consultés.

CINGE FECIT

sur un fond de vase en terre rouge.

Nous retrouvons ce nom : CINGES F , à Westerndorf, dans une inscription de Trèves, CINGETIVS, citée par Brambach sous le nº 825, enfin dans CINGETIS, inscrit par le général Creuly dans la *Liste des noms supposés gaulois tirés des inscriptions* (2).

OF DONYI

La valeur de la lettre qui suit l'N n'étant pas connue, et ne pouvant en raison de la lettre I qui suit l'exprimer par Y, nous proposerons de lire DONTI, forme abréviative de DONTIONI connue à Bonn, à Cologne, à Londres, à Soleure.

C. CATVS. F

inscrit en rétrograde. Bien que la seconde lettre présente les apparences d'un G, nous préférons y reconnaître un C mal tracé par le graveur du poinçon, le nom de GATVS ne se rencontrant point dans l'épigraphie romaine.

On connaît CATVS à Nancy, à Nimègue, à Tongres, à Vechten, à Voorburg et à Vienne.

CATVSVALIS s'est rencontré à Voorburg.

CATVOS, nom de forme gauloise signalé dans les découvertes faites au Châtelet (Haute-Marne).

LICINVS

nom très commun dans les localités suivantes :

(1) Sigles figulins (époque romaine). Bruxelles, 1867, gr. in-8°.
(2) *Revue Celtique*, tome III.

Amiens, Augst, Douai, Genève, Le Châtelet, Londres, Paris, Tongres, Tours, Vienne, Windisch.

MATERNNI. M

De ce nom de potier qui a été signalé dans les découvertes faites à Londres, à Pan Pudding, nous rapprocherons les formes MATERNVS, MATERNINVS, connues par plusieurs estampilles de Vienne, de Westerndorf, de Paris et de Poitiers.

OF MVRRA

Forme abréviative et très fréquente de MVRRANVS et de MVRRANIANVS qui s'est rencontrée à Lillebonne, à Londres, à Tongres et à Vic.

PRIM

Nous n'avons pas à relater ici les formes multiples dont ces quatre lettres peuvent être l'amorce ; c'est assurément la marque la plus abondante, celle que l'on rencontre dans tous les pays. Nous indiquerons seulement les principaux noms qui ont été remarqués sur les poteries : Primus, Primulus, Primitius, Primitivus, Primitivos, Primanus, Priminus, Primigenitus, etc.

PRIVATI

qui a été signalé à Londres, à Poitiers, à Vienne sous la forme PRIVAT ; enfin à Paris sous celle de PRIVA.

RETICV?

Cette estampille, dont l'état de conservation ne saurait permettre le moindre doute sur la lecture que nous indiquons, nous fournit un nom nouveau ; nous ne le voyons pas cité par M. Schuermans et ne le rencontrons pas dans les inscriptions de l'époque gallo-romaine.

SECCO. F

Nom gaulois signalé comme ayant été découvert dans les

fouilles faites à Wiesbaden, à Reims, à Epinal, à Bonn, à Heddernheim, enfin à Sauvoy (Meuse) (1).

VA. /SIM ?

Lecture fort douteuse.

Les estampilles indiquées ci-dessus, sans indication de nature de poterie, figurent toutes à l'intérieur de vases ou de fragments en terre rouge.

VITA

inscrit sur un fond de poterie noire, dans les cantons d'une croisette coupant en quatre parties un cachet de forme ronde. Ce nom, abréviation de VITALIS, se rencontre communément.

La découverte, sur le sol antique de *Caturiges*, du lit d'un ancien cours d'eau antérieur au v^e^ siècle présente un véritable intérêt ; elle permet, en effet, de faire remonter aux premiers temps de l'occupation romaine la création du canal dérivatif qui, détournant de leur cours naturel les eaux du Naveton, descendant directement de la vallée de Naives pour se déverser dans l'Ornain, à quelque distance au-dessous du Pont-Neuf (2), les aurait ainsi amenées primitivement, en longeant le bas des côtes de Notre-Dame, jusqu'à l'extrémité de l'emplacement que nous croyons pouvoir assigner à la bourgade gallo-romaine.

Après sa destruction, aux temps des grandes invasions, *Caturiges* ayant été réédifié plus à l'est, aux abords de l'église Notre-Dame, le cours d'eau, qui n'avait plus sa raison d'être à

(1) *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 49.

(2) En creusant les fondations du groupe scolaire du quai des Gravières, on a rencontré les traces d'un ancien lit, et, noyées dans des dépôts de vase, plusieurs roches énormes.

NOTE DE M. C. BONNABELLE. — M. Chopin, ancien imprimeur à Bar, se plaisait à raconter que les eaux de la vallée de Naives alimentaient autrefois le quartier de Couchot et qu'elles étaient amenées en ville par des conduits en bois ; la ville, se trouvant en procès avec le prieuré, aurait été obligée de vendre ces conduits pour payer les frais du procès. — Ces renseignements de M. Chopin, sans doute exacts, méritent d'être contrôlés.

travers des ruines, fut alors modifié. Peut-être faut-il reporter à l'époque de l'établissement des Bénédictins au bourg de Bar-la-Ville, c'est-à-dire au milieu du XI^e^ siècle, la création du lit actuel qui, traversant le prieuré et alimentant ses réservoirs, suivait à ciel ouvert la rue de l'Hospice et allait porter ses eaux au moulin de Couchot. Ce fut sans doute à cette époque que, de l'autre côté de la vallée et pour alimenter le Bourg, dut être creusé le canal des usines.

En faisant connaître les circonstances de la rencontre d'une stèle à la légende D. M. CRIXI, trouvée en 1861, en creusant un puits, rue du Coq, sur l'emplacement du mur de ville, je faisais remarquer que cette pierre n'occupait pas la place où primitivement elle avait été élevée (1). La base sur laquelle reposait ce petit monument, et qui avait dû être creusée pour recevoir l'urne funéraire, n'ayant point été rencontrée en cet endroit, on peut croire qu'enlevée du lieu où elle avait été érigée dans l'origine, cette stèle, provenant de *Caturiges*, avait été utilisée dans la construction du mur d'enceinte du Vieux-Bourg. Rappelons en passant que le nom tout gaulois CRIXVS qui y est inscrit avait été porté par un compagnon de Spartacus et par un chef de Boiens.

(1) *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, p. 18.

NOTE. — Cette stèle, haute de 0^m^,43 sur 0^m^,24 de largeur à la base, décrite dans l'*Archéologie de la Meuse*, tom. I, pag. 6, se trouve reproduite sous le n° 8 de la planche VIII. Dans ce même volume, M. F. Liénard donne les dessins de plusieurs objets antiques recueillis sur l'emplacement de *Caturiges*, que nous avons cités précédemment : une hache en silex de la collection de M. le docteur Baillot, trouvée en 1842, rue Saint-Etienne (n° 4, pl. VII) ; le débris sculpté dont il sera question plus loin, dans la note 4 de la pag. 159 (n° 6, pl. IX) ; une statuette en bronze au type de la Victoire (n° 6, pl. XXVII) ; enfin une clef en bronze de la collection Richard-Damain (n° 1, pl. XXXII).

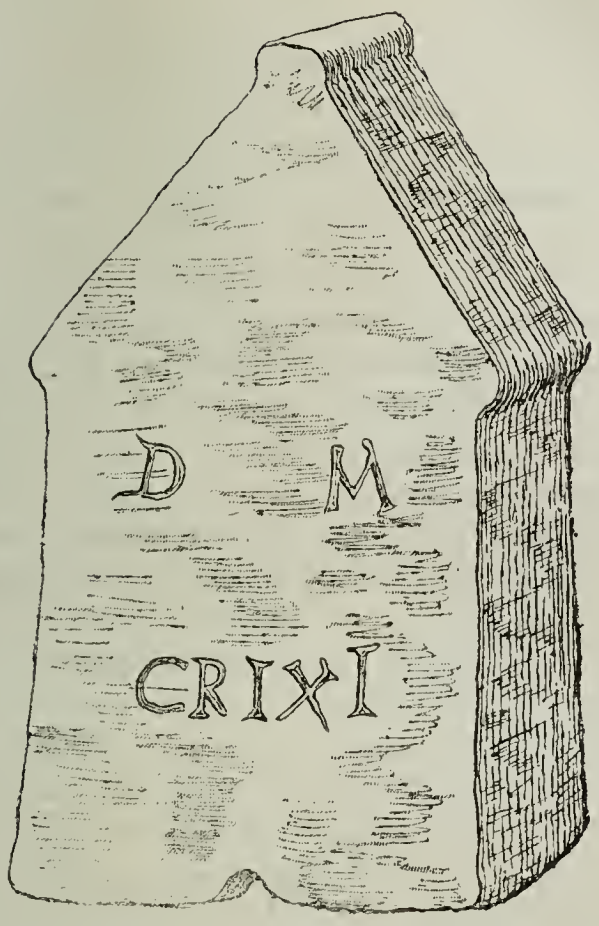


L'enquête, dont les résultats viennent d'être exposés avec toutes les garanties désirables, permettant de déterminer l'emplacement occupé par la station romaine au v^e^ siècle, nous proposerons d'en circonscrire ainsi l'étendue.

Du point A, proche de l'écluse, au pied de la côte de Behonne, le groupe des habitations qui, dans son ensemble, constituait la bourgade de *Caturiges*, occupait la base des coteaux de Notre-Dame jusqu'aux environs du pont Triby, tout le pâté compris dans l'ancien clos du prieuré et la rue de l'Hospice qui, continuée en ligne droite sur la rue Landry-Gillon, aurait ainsi englobé une partie du faubourg de Couchot.

En dehors de ces limites extrêmes, aucune découverte n'a procuré de vestiges de l'occupation romaine; les fouilles

faites dans l'étendue de l'ancien Pâquis, dont le sol a été retourné jusqu'à la profondeur de trois mètres environ, ont permis de reconnaître en cet endroit l'emplacement d'une vaste gravière. Si l'on veut bien admettre avec nous que, dans ces temps reculés, le lit de l'Ornain, sans cesse déplacé par les crues de ses eaux, envahissait les parties basses du quartier de la rue du Four et le rendait inhabitable, on comprendra facilement les limites que nous assignons à cette bourgade dont les constructions occupaient seulement les deux côtés de la voie. Enfin les travaux exécutés par M. Jeanmaire ont permis de reconnaître que, dans tout son parcours, la chaussée romaine se trouve à environ $0^{m},50$ au-dessous du sol actuel, en partie engagée sous les murs de l'usine à gaz, et qu'il faut descendre à $1^{m},50$, et plus, pour retrouver le sol primitif sur lequel s'élevaient les constructions avoisinantes (1).

L'emplacement de la station de *Caturiges* étant déterminé, il nous faut reprendre l'étude du tracé de la voie antique dans la direction de *Nasium*.

## III.

### De Caturiges à Nasium.

En quittant le quartier de Bar-la-Ville, la chaussée infléchissait sur la gauche vers le bas de la côte Sainte-Catherine, passait derrière la maison du pontier du canal et occupait l'emplacement du lit actuel du ruisseau du Naveton, dont le cours modifié vers le milieu du XI^e^ siècle, lors de la création du prieuré par la comtesse Sophie, descendait sans doute primitivement en droite ligne de la vallée de Naives vers l'Or-

(1) Dans l'intérieur de la cour de l'hospice, en face le bâtiment des bureaux, il a été découvert, il y a quelques années, un tombeau en pierre de même forme que celui rencontré devant la petite porte de l'église Notre-Dame ; ces deux tombeaux appartenaient à l'époque mérovingienne.

nain, aux environs du groupe scolaire construit sur le quai des Gravières.

Derrière la maison du pontier s'embranchait un chemin antique qui se dirigeait vers Naives, et dont il est parlé en ces termes dans une attestation de Pierre, évêque de Toul (1168-1193), déclarant que Renaud II, comte de Bar et de Mousson, a donné à l'abbaye de Trois-Fontaines toute la côte auprès de Bar, depuis la vigne de Gérard Mesle à partir de la *voie publique* jusqu'à la fontaine Parlemaille : « Apud Barrum costam totam a vinea Gerardi Mesle, sicut duxit *strata publica* ad fontem de Sparnemaisle et ad allam colli nitentem ipsi (vs) costae, super montem etiam totum planum juxta *Morum Silvam* (1), quidquid ibi sui juris erat concessit, etc., etc... Et inde ad nemus *Morum Silvae*, sicut positae metae determinant usque ad viam quae de Barro ducit ad *Behonem* (Behonne) (2). »

Près de la fontaine Parlemaille, au lieu dit Curmont (section B, n° 1455 du plan cadastral), « le sieur Saint-Joire découvrit, en creusant une fosse au bas de sa vigne, à 2m,30 de profondeur, des dalles de pierre bien conservées et bien jointes, formant un pavé qui semblait se continuer sous la prairie d'entre la côte et le petit canal du Naveton (3). »

Laissant sur sa gauche le lit actuel du Naveton, la chaussée romaine pénétrait dans la propriété de Mme Varin-Bernier, passait à droite sous l'angle de la maison d'habitation où M. Morel, entrepeneur, l'a rencontrée, puis se dirigeait vers la rue de l'Etoile; en cet endroit son massif a été reconnu par M. Jeanmaire, lors de l'établissement des conduits pour le gaz. De là, passant à droite du chemin des Fourches ou de Resson, la voie longeait le mur du cimetière et prenait la direction de Popey pour gagner la côte des Gros-Saints (4).

(1) Morselve, forêt aujourd'hui défrichée.
(2) *Archives de la Meuse.* Abbaye de Trois-Fontaines.
(3) *Journal de la Meuse*, n° du 14 juillet 1834.
(4) Le bas-relief qui, dans l'*Archéologie de la Meuse*, t. Ier, est décrit page 32 et reproduit sur le n° 6 de la planche IX, ne provient point de Naix. Découvert par M. Thiébault de Marbot, sur l'emplacement de la maison qu'il a fait construire rue de Saint-Mihiel, n° 35, il

Dans tout ce parcours, si les vestiges de la chaussée ne sont plus actuellement visibles, ils étaient bien apparents au XVIII^e^ siècle ; les renseignements historiques et topographiques sont très précis sur cette partie comprise entre Bar-la-Ville et la ferme de Popey. Dans un registre des délibérations du Conseil de Ville, dont nous avons déjà cité des extraits (1), il est dit, à la date du 22 novembre 1688 : « Sur autre proposition que les dits vénérables de Sainct-Anthoine ont faict assigner au Baillage de Bar, le dix-sept du présent mois, en cause de trouble, Didier Mitta, pour avoir passé dans le centier qui couppe leur terre de Popey, aboutissant par Bas sur le grand chemin autrement dit *la Levée* et par le haut au chemin de dessous les vignes de Nauchamp..... reconnaissant qu'il seroit à propos de faire dresser un plan de toute cette contrée et de nommer des commissaires pour recognoistre de quelle utilité et commodité ce chemin ou sentier peut être, a esté délibéré qu'à la diligence du sindic il sera dressé un plan géographique par le sieur Demengeot de la contrée où sont scituées les dittes terres de Popey qui contiendra en description au juste desdits lieux depuis Popey jusqu'à Marbot (2). »

Vingt ans plus tard cette chaussée avait été si mal entretenue qu'à la date du 12 mai 1710 le Conseil de Ville dut être « averty que du costez de Marbot, depuis quelques années en ça l'on a tellement creusé et enlevé la terre dans le haut chemin appellez la *Levée de Jules César*, qu'on a fait de cet endroit un précipice dangereux aux passants, ce qu'il est nécessaire de réparer au plus tôt pour prévenir les dits accidents qui pourroient arriver dont la ville pourroit souffrir (3). »

Si nos recherches pour retrouver le plan dressé par Demengeot, en 1688, ont été infructueuses, nous avons été toutefois assez heureux pour découvrir dans les archives de l'hôtel-de-

nous a été cédé, pour être déposé au musée, par M. Boulanger, le propriétaire actuel. Selon l'opinion de plusieurs savants archéologues, ce bas-relief n'est point antique ; il faudrait en reporter l'exécution au XII^e^ siècle, peut-être même au XIII^e^.

(1) Pages 12 et 19 de la première partie de cette notice publiée dans les Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1885.

(2) R. 25, folio 60.

(3) R. 30, folio 30.

ville quelques pièces fort intéressantes qui nous édifient suffisamment sur l'état de conservation de la chaussée antique à cette époque.

La plus curieuse de ces pièces intitulée : « Plan topographique des terres et près appartenantes à l'autel de ville de Bar, en 1732, dressé par N. Vigneville (1) », conformément à la résolution de Conseil de ville du 22 septembre, nous montre en haut relief la voie romaine désignée « *Levée de Jul. César* » tracée encore très large, et parallèle à la route actuelle de Bar à Ligny. Sur les passages du chemin de Resson et de la chaussée de Saint-Mihiel, elle est complètement détruite, mais elle reparaît sous les vignes de Notre-Dame, où elle est indiquée dans un état complet de conservation.

A cette époque le lit de l'Ornain n'était point tel que nous le voyons aujourd'hui; à partir de Salvange, le plan indique une courbe qui se développe sur la droite de la rivière, et vient à son sommet toucher à la chaussée de Ligny, au point où le chemin actuel du cimetière s'embranche sur cette route; de là la rivière, accomplissant son demi-cercle irrégulier, se dirigeait vers le Pont-Neuf, rebâti en 1603. Comme particularité, nous signalerons, d'après ce plan, l'existence d'une croix en pierre élevée en avril 1726, près de l'emplacement de l'ancien octroi.

Sur un autre plan non daté, mais qui paraît remonter à la première moitié du XVIII^e^ siècle (2), la rivière d'Ornain fait un grand coude et vient toucher la chaussée de Ligny. Enfin sur un « grand plan figuratif de la partie des vignes du finage de Bar, situées au delà de l'eau », dressé en 1752 par Gérard arpenteur, la voie passe derrière la ferme de Popey, au-des-

(1) JJ. 2[4].

(2) JJ. 2[12]. L'établissement du cours actuel de la rivière d'Ornain entre le Pont-Neuf et celui de Notre-Dame, remonte seulement à l'année 1542. *Arch. de la Meuse*, B. 735.

Dans un compte de Jean Prudhomme, receveur général du duché de Bar, il est rapporté qu'en 1546 il fut amené du *bois de Sainte-Catherine* des madriers pour l'établissement d'une passerelle au Pont-Neuf. *Arch. de la Meuse*. B. 550-551.

sous de Nauchamps, se dirige vers le pont Triby et entre dans Bar-la-Ville, par la rue des Romains (1).

Après avoir franchi la route de Resson, contre l'écluse de Marbot, la chaussée longeait, comme nous l'avons dit précédemment, le mur du cimetière actuel et se dirigeait sur la ferme de Popey, ancienne léproserie au moyen âge (2), dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la contrée dite *la Madeleine*, emplacement d'une ancienne chapelle ruinée. Dans une donation faite en 1171 aux religieux de Trois-Fontaines, nous voyons figurer au nombre des témoins *Falco, prêtre de Popey;* il est fait mention de la léproserie dans un titre de 1253 qui parle des maître et frères de la maison des malades de Popey; enfin lorsque René Ier, due de Bar, donna en 1434, au chapitre de Saint-Maxe, le domaine de Popey, c'est sous la condition « de faire et servir bien et souffisamment en tant qu'il touche le service divin, la chappelle et chappellenie dudit Popey et de administrer maison ou chambre aux lépreux qui seroient de la nation de la ville de Bar ».

Il y a quelques années, on découvrit en cet endroit une petite statuette de Mercure, en bronze étamé, qui a été, par les soins de M. Oudet, déposée au Musée de Bar.

(1) Ainsi, avant le milieu du XVIe siècle, le lit de l'Ornain n'avait point encore été régularisé entre les faubourgs de Notre-Dame et de la Neuveville ; il est donc permis de croire qu'en plusieurs points de son parcours, dans la partie basse de Couchot, au-dessous du pont Notre-Dame, les eaux de la rivière envahissaient dans les grandes crues le côté droit de la rue du Four et une partie de l'ancien Pâquis.

(2) *Popina*, hôtellerie dans les premiers siècles. Le géographe L. Denis, dans le *Conducteur français*, fait remarquer que « près de Popé, belle ferme avec une chapelle, passait l'ancienne route dont on voit encore les restes de la levée auprès des vignes. » Dans un plan indiqué précédemment, l'auteur a esquissé la vue de la ferme de Popey, à demi-cachée dans un massif de verdure, duquel émerge un clocher. Il y a peu d'années que le bâtiment de l'ancienne chapelle a disparu par suite de nouvelles constructions.

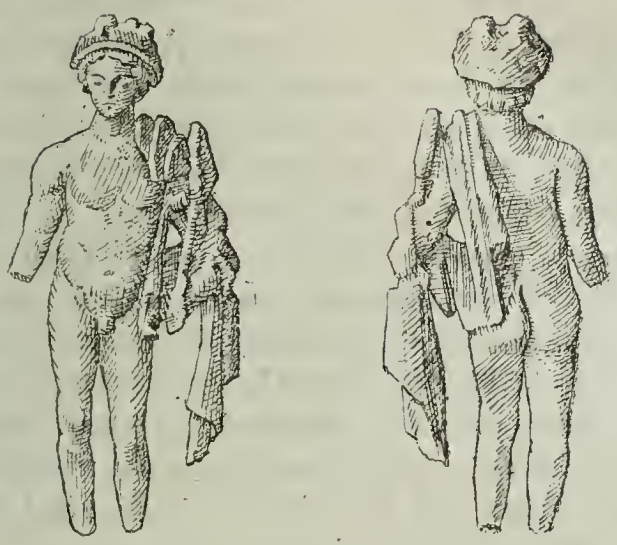

En octobre 1862, M. de Matty de la Tour, ingénieur en chef du département de l'Ille-et-Vilaine, qui s'est beaucoup occupé des voies romaines (1), fit faire par M. Rousseau, conducteur des ponts et chaussées, qu'il avait envoyé à Bar, une tranchée sur l'ancien chemin à environ 300 m. en aval de la ferme de Popey. Un plan, qui nous a été communiqué par M. Gelly père, nous renseigne sur la construction de cette voie dont nous avons déjà rencontré des tronçons mis à découvert entre Varney et Bar.

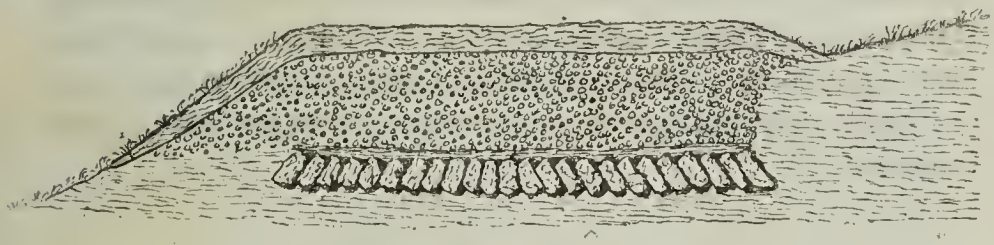

« Sous une couche de terre et de pierrailles formée naturellement avec le temps sur le passage de voitures d'agriculteurs, de bestiaux, etc., et par les dépôts des champs voisins,

(1) *Villes et voies romaines de l'Anjou*, mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1861.

ce qui donne à cette chaussée l'aspect d'un chemin ordinaire, on a rencontré, à 15 centimètres de profondeur, une épaisseur d'environ 1 m. 10 de gravier calcaire ordinaire de la vallée tel qu'il a dû être extrait de la gravière, puis une croûte dure et solide de 5 à 6 centimètres d'épaisseur formant chape ; cette croûte faite de gravier lié par une gangue de mortier avait l'apparence d'un bon béton ; enfin, sur le sol naturel, un hérisson formé de moëllons d'environ 20 centimètres, placés debout et juxtaposés latéralement. Ces moëllons très durs et de bonne qualité, d'une contexture grisâtre renfermant quelques petits coquillages, ne proviennent point des coteaux voisins, qui ne donnent que des roches calcaires de médiocre qualité, et ont dû être amenés soit d'Erize-la-Grande, soit de la vallée de l'Aire. »

De là, entre *le Franc-Champ* et *la Grande-Terre*, la voie se maintenait en droite ligne sur le petit plateau à gauche de la route actuelle, puis, descendant au lieu dit la *Chapelle des Gros-Saints* (1), elle franchissait le vallon et le ruisseau de Resson pour gravir le premier étage des coteaux de Longeville et de Tannois, où elle est encore désignée sous le nom de *Chemin des Romnais*.

Très reconnaissable dans tout ce parcours, la chaussée est plus particulièrement bien conservée aux lieux-dits *Sous le Chemin*, à l'*Absalle*, au *Terme-Richelot*, *Entre-deux-Chemins;* son relief est encore très apparent sous *Givraupré* et la *Canière*. En pénétrant sur le territoire de Silmont et sans dévier de la ligne droite, le chemin antique atteignait le village qu'il traversait dans toute sa longueur pour se diriger ensuite sur Guerpont (2).

(1) Ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.

(2) Sans vouloir chercher l'étymologie de Silmont dans *Solis mons*, montagne dédiée au Soleil, et conclure, avec M. de Widranges, qu'à l'époque gallo-romaine il a dû exister en cet endroit un temple élevé à cette divinité, nous constaterons seulement les découvertes faites, à différentes époques sur le territoire de cette commune, d'antiques constructions dans la propriété Bouillard, de tombeaux en pierre renfermant des vases en terre, et de monnaies romaines. Sur cet emplacement s'était élevé, vers le milieu du XI^e^ siècle, un prieuré qui, jusqu'à la Révolution, demeura la propriété des religieux de Saint-Bénigne de Dijon.

Dans tout ce parcours les renseignements abondent et il nous a été facile de déterminer avec certitude le tracé de la voie romaine; aucune hésitation n'était permise. Indiquée sur la carte de l'Etat-major, si en certains points elle se trouve interrompue, des tronçons bien visibles permettaient d'en retrouver la direction; les documents puisés dans les archives de la ville attestaient son existence aux siècles derniers en plusieurs endroits où les travaux considérables entrepris depuis cinquante ans en ont détruit les vestiges; c'est enfin sous le nom de *Voie romaine* que la tradition locale désigne encore aujourd'hui le chemin herbeux et peu fréquenté qui se dirige en droite ligne, à travers prés, champs et vignes, de Bar à Guerpont. Au delà de ce village l'incertitude commence, les renseignements nécessaires pour retrouver la chaussée dans la direction de *Nasium* deviennent assez vagues, la tradition cesse d'être aussi affirmative, les traces matérielles ne sont plus apparentes, et c'est à grand'peine si, après avoir étudié le terrain, il est permis d'en indiquer l'emplacement probable.

A son entrée sur le territoire de la commune de Guerpont, laissant sur sa droite l'ancien fief de *la Marloratte* (1), la voie devait passer contre le village, traverser le ruisseau de Culey vers le *Mazet*, gravir le coteau derrière les *Vignes de la Cour* et pénétrer sur le territoire de Tronville au lieu dit le *Mur des Sarrasins* où, dit-on, elle aurait été reconnue (2). De la rive gauche du ruisseau de Salmagne au bas des vignes, le chemin qui longe la voie ferrée est encore désigné dans le cadastre sous le nom de *Voie romaine conduisant de Loisey à*

(1) *La Marloratte*, ancienne demeure seigneuriale, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace, était située à l'extrémité du village de Guerpont, entre les chemins de Silmont et de Culey ; cette terre devait son nom à Martin Le Marlorat, seigneur de Guerpont, procureur général au bailliage, anobli le 8 janvier 1560, à qui nous devons les *Coutumes du Baillage de Bar*, publiées en 1580. Nous trouvons ce domaine indiqué comme ferme en 1777, par L. Denis, dans le *Conducteur français*, puis sur la carte de Cassini, mais c'est en vain que nous en avons cherché le souvenir dans les lieux-dits mentionnés sur le plan cadastral de la commune de Guerpont.

(2) Au point où elle franchit le ruisseau de Salmagne, à 60 mètres du pont de Tronville. Le massif de la chaussée a été rencontré il y a peu de temps dans un travail entrepris par le service vicinal. (*Note de l'agent-voyer en chef.*)

*Nançois*. Ce chemin des vignes ayant été coupé à deux cents mètres de la gare par la ligne de Paris à Strasbourg, qui sur ce point se trouve être en contre-bas, on pouvait espérer en reconnaître la coupe dans les talus de la tranchée, mais les déblais entrepris, sur notre demande, par l'administration, aux deux points d'intersection n'ont abouti à aucun résultat; une fouille faite sur ce chemin, qui rejoint la *Croix des Fossés*, a permis, il est vrai, de reconnaître à 50 centimètres au-dessous du sol actuel un lit de pierres cassées ; toutefois cette constatation ne saurait constituer une preuve certaine de l'existence en cet endroit de la voie antique (1).

De la *Croix des Fossés*, en fléchissant à gauche, la chaussée devait descendre entre la *Minière et derrière la Ville*, vers le ruisseau de Malval.

Jusqu'ici nous avons adopté, après l'avoir reconnu exact, le tracé indiqué par nos devanciers, mais parvenu en cet endroit, ne pouvant accepter la direction qu'ils indiquent, nous sommes dans l'obligation de nous séparer d'eux. Afin de permettre à ceux qui seront tentés de nous suivre dans cette étude, d'aborder cette question en parfaite connaissance de cause, nous rapporterons tout au long, ce qui a été écrit sur le tracé de la voie romaine entre Guerpont et Naix.

Le premier en date, M. Denis, dont les travaux manuscrits ont été copiés presque littéralement par M. Liénard, et que nous consultons sans cesse quand il s'agit des voies antiques de notre région, s'exprimait ainsi : « La chaussée se dirigeait vers le milieu de Silmont et de Guerpont au nord et près de Tronville et de Petit-Nançois, d'où une traverse conduit à Pont-sur-Meuse par Lérouville. De Petit-Nançois la route dont je m'occupe, laissant Velaines et l'Ornain à son sud, tend vers Ligny où elle coupe la route royale actuelle ; elle montait sur l'Epilvitcuil, au lieu dit *Queue de serpent*, allait par les *Aouïsses* près de la *Grange-aux-Champs*. La tradition a perpétué ces notions, car les traces de ce chemin sont effacées ou incertaines depuis Guerpont ou le nord-est de Tronville jusqu'à Menaucourt,

(1) Cette question recevra une solution définitive lors de l'agrandissement prochain de la gare de Nançois.

environ 8 kilomètres. On pense néanmoins que le chemin antique, aujourd'hui totalement déformé, parvenait par l'ouest de la Grange-aux-Champs au-dessus du moulin de Givrauval, après avoir passé le ruisseau Noirtel (1). » Nous reprendrons plus loin la suite de cette citation quand nous serons parvenu sur le territoire de Menaucourt.

M. le comte de Widranges se contentait d'indiquer sur la carte annexée à son travail un tracé rectiligne entre Guerpont et Menaucourt, sans faire connaître les raisons qui le lui avaient fait adopter (2) ; il signalait seulement des traces de substructions antiques dans la contrée de *Vaucelles*, située à l'est de Velaines.

M. F. Liénard, qui tout dernièrement vient de publier un important travail sur les voies romaines dans l'étendue du département de la Meuse, se contente de transcrire, sous une autre forme, les textes fournis par MM. Denis et de Widranges : « La chaussée consulaire traversait Nançois-le-Petit, à partir duquel les traces de la voie sont un moment effacées ; mais la tradition en a perpétué le souvenir, et l'on sait qu'elle se portait un peu au nord de Velaines, sur le finage duquel on a rencontré des restes de constructions antiques, notamment au lieu-dit Vaucelle, situé à l'est du village. » Cet archéologue n'apporte aucun renseignement nouveau dans la question à résoudre du tracé interrompu entre Nançois et Menaucourt.

En présence de l'incertitude si nettement énoncée par MM. Denis et Liénard, nous devons aborder cette partie de notre étude avec circonspection, et apporter un soin tout particulier dans l'examen attentif que nous avons à faire du territoire compris entre Guerpont et le territoire de Naix. Déjà, à la suite d'excursions faites à différentes fois, nous avons reconnu certains points, relevé quelques observations intéressantes, sans toutefois avoir acquis la certitude que le tracé entrevu par nous, en dehors de la direction indiquée par nos prédécesseurs, fût en réalité le seul qu'il soit permis d'adop-

(1) *Recherches sur les voies romaines et les antiquités du pays des Leuques*, tome II, folio 44, verso.

(2) *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium.*

ter. Il nous faudra encore revenir sur l'examen de ce tracé, prendre l'avis de personnes compétentes en la question avant d'émettre une proposition, présentant toutes les garanties, en l'absence du haut relief qu'en certains endroits devrait offrir la chaussée.

Après avoir relevé, sur le cadastre de chaque commune, le plan exact du territoire que pouvait traverser la voie romaine, pris note des lieux-dits, et nous être renseigné près des habitants, c'est la carte en mains, et bien souvent en la compagnie de personnes connaissant le pays, que nous avons parcouru entre Guerpont et Menaucourt toute la contrée où il nous paraissait possible d'en retrouver les traces ; c'est en examinant les sentiers perdus, les accidents de terrain que nous avons cherché à nous faire une opinion.

Si l'on veut bien étudier, avec nous, la configuration de la chaîne des coteaux dans la direction de Naix, il devient difficile d'admettre qu'à partir de la *Croix des Fossés* la chaussée romaine ait pu suivre le tracé que lui assignent MM. Denis et F. Liénard. Après avoir franchi le ruisseau de Malval, se trouvant en face d'un promontoire dont les pentes inaccessibles la forçaient à se détourner de sa direction rectiligne, la voie antique aurait dû contourner ce promontoire et s'engager dans les terres basses qui avoisinent l'Ornain, en face le village de Velaines, et, pour être à l'abri des inondations, se tenir à une certaine hauteur sur le revers des coteaux. Or, en cet endroit, l'inspection du terrain ne permet pas de supposer que jamais les ingénieurs romains aient pu faire choix d'un tel emplacement, car la ligne des hauteurs forme un grand cercle rentrant dont les pentes d'accès difficile ne se prêtent nullement à l'établissement d'un chemin. Ce serait donc en se jetant sur la gauche, après avoir franchi le ruisseau de Malval, et en s'engageant dans une dépression du terrain qui conduit dans la direction de Willeroncourt, sur les hauteurs du plateau, qu'il faudrait chercher le véritable tracé de la voie antique.

M. Denis indique, en effet, dans cette direction un *diverticulum* se dirigeant sur Loxéville : « Quoique le sol ne manifeste pas toujours cette traverse, quelques vestiges d'antiqui-

tés, de terrassement même, et le témoignage de la tradition permettent de conjecturer qu'elle a existé jusqu'à Pont-sur-Meuse (1). » Voici au surplus ce que lui écrivait à ce sujet, en 1838, M. Lafrogne, maire de Nançois : « La route des Romains quittait le territoire de Tronville, passait par le finage de Nançois-le-Petit en traversant les vignes dites *Gievles*, à environ trois cents mètres du village. Ensuite elle se dirigeait sur Willeroncourt par la contrée de Malval », et il ajoutait qu'il n'avait aucune connaissance d'une voie antique passant par le territoire de sa commune pour aller à *Nasium*.

Pour l'étude de cette partie de la voie antique entre Gucrpont et Naix, nous avons inutilement consulté les anciennes cartes du Barrois ; les recherches faites aux archives de Nancy par notre confrère et ami M. Léon Germain, dans les fonds de l'Intendance de Lorraine et dans ceux de l'administration des Ponts et Chaussées au siècle dernier, n'ont pu nous procurer le moindre renseignement. Si les archives de la Meuse ne renferment, dit-on, aucun document qui puisse être consulté dans la recherche qui nous occupe, nous avons eu toutefois la bonne fortune de rencontrer, dans les bureaux de M. l'Ingénieur en chef du département, un plan relatif à la construction, en 1750, de la route entre Ligny et Naix, qui nous fournit une indication précieuse. A cette époque il n'existait aucune voie de communication sur la rive droite de l'Ornain, ni sur les flancs des coteaux entre ces deux dernières localités ; mais, un peu avant Menaucourt, deux chemins sont tracés sur ce plan, l'un descendant des hauteurs de Corroy, l'autre traversant le plateau appelé le *Wa* pour déboucher au milieu du village, en face de l'église, sur le chemin qui se dirige sur Naix en suivant le bas des coteaux. C'est donc sur les hauteurs, entre Nançois-le-Petit et Menaucourt, qu'il convient de rechercher les traces de la voie romaine, puisque dans ce parcours la configuration du terrain ne permettait pas de l'établir ni au bas des coteaux, ni sur les flancs, ni sur les crêtes.

(1) Folio 98.

Si on accepte notre proposition, il deviendra facile de comprendre comment, par les plateaux, la chaussée romaine pouvait parvenir à *Nasium ;* sur ce tracé nous rencontrerons plusieurs noms de lieux-dits qui, à défaut de traces matérielles établissant toute certitude pour la partie comprise entre Bar et Guerpont, semblent confirmer sur ce point nos présomptions.

Après avoir franchi le ruisseau de Malval, en fléchissant vers la gauche, la voie se trouvait en présence d'un petit vallon dit la *Herbevalle*, qui franchit le coteau entre les promontoires de *Châtillon* et de *Baibonne*, et dont une contrée voisine a retenu le nom significatif de *Chausotte.* Parvenue sur le plateau, où elle cesse d'être apparente, la voie devait passer vers le signal de Velaines, et suivre pendant quelques cents mètres la direction du sentier de Willeroncourt ; puis, se dirigeant par la contrée dite la *Saunière* (1), elle débouchait sur le territoire de Ligny par le *Champ-Perdrix*, les *Arpents*, gagnait au bas de *Queue-de-Serpent* la direction des *Vieux Capucins*, de la *Grange-aux-Champs*, et enfin le *Chemin de Biaune* qui se perd dans les terres au-dessus de la contrée des *Aouisses.* De ce point dans la direction de Naix, et après avoir traversé le vallon du ruisseau de Noirtel, nous serions disposé à reconnaître l'emplacement de la voie romaine dans le *Reux Chemin* qui borde la *Maison-Dieu* (2) pour gagner par les contrées de

(1) Nous ne prétendons point que les lieux-dits *Saunière, Saulnier*, doivent tous éveiller le souvenir d'une voie antique ; beaucoup peuvent tirer leur dénomination de *Salnaria, Saussaie, Saulaie*, lieux plantés de saules ; toutefois ceux désignés *Chemins des Saulniers*, que nous avons eu l'occasion de reconnaître, étant situés le plus ordinairement sur des hauteurs en dehors des lieux fréquentés, nous les considérons pour la plupart comme ayant été les chemins habituels par lesquels les marchands introduisaient, dans nos campagnes, le sel provenant des salines de la Lorraine ou de la Franche-Comté. Dans les titres de Bonzonville, il est fait mention de la *route des Sauniers*, entre Remich et Dieuze. (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, pr. xxv.) Quelquefois cependant *Salnaria, Saunière*, a pu indiquer l'entrepôt, le lieu où se vendait le sel : 1272. « Johannes Evrardi scribanus dicti Barri recognovit... se vendidisse... duas domos apud Barrum, una quæ sita est in *Salnaria* sicut se comportat ante et retro » (Ducange). La qualification de *Saulnier, Saunier, Voie Saunière*, appliquée à des chemins anciens, est fréquente dans les pays de l'Ouest.

(2) Sur les voies romaines, il existait entre les stations principales des hôtelleries qui, transformées dans la suite des temps, furent pour la plupart, surtout au moyen âge, converties en lieux de refuge pour

*Corroy, du Chaudrot,* de la *Petite-Côte*, situées sous la côte de *Wa*, *les Vignes de la Cour*, au-dessus de Menaucourt, la route actuelle de ce village à Naix, sous la côte Pachotée et le fort Le Pleen.

Dans ce parcours nous n'avons rencontré, il est vrai, aucun vestige du haut relief dont nous avons, à différentes fois, signalé les traces encore très visibles entre le Val de Noyers et la Croix des Fossés, mais cela tient peut-être à ce que sur ces plateaux la voie assise sur un terrain solide, et suffisamment à découvert, n'avait exigé aucun exhaussement, ni réclamé les soins particuliers apportés dans sa construction quand elle occupait les flancs des coteaux, ou traversait les parties basses des vallons qu'elle avait à franchir. Toutefois nous reconnaissons qu'une contre-enquête serait nécessaire avant d'avoir à se prononcer sur ce tracé entrevu, déjà sur certains points, par M. Denis, qui s'exprimait ainsi dans son étude sur la partie de la voie romaine comprise entre Ligny et Naix : « On pense néanmoins que le chemin antique, aujourd'hui totalement déformé, parvenait par l'Ouest de la Grange aux Champs, au-dessus du moulin de Givrauval, après avoir passé le Noirtel. La voie ne franchissait pas sans doute l'Ornain au moulin susdit, elle aura poursuivi entre les coteaux et la rivière pour se rendre à Menaucourt. Là elle formait un *bivium ;* l'une de ses branches continuait son cours sous la

les pauvres voyageurs et les pèlerins, en Granges, en Bordes, en Loges, en Hôpitaux, en Maisons-Dieu, dont les noms se sont conservés dans les dénominations des lieux-dits, après la disparition de ces établissements.

La connaissance de ces petits hôpitaux serait d'un grand secours pour l'étude des voies antiques. Il y a donc lieu de relever dans les archives les noms de ces établissements généralement fort modestes, de recueillir les mentions qui s'y rapportent, afin de pouvoir établir quelles étaient, dans le Barrois, les routes les plus fréquentées dans les temps anciens.

Sur le tracé de la voie antique, entre *Ariola* et *Nasium* nous rencontrons, proche du Moulin de Piroye, sur le territoire de Villers-aux-Vents, un lieu dit *Maison-Dieu,* et la *pièce de l'Hôpital*, puis, au delà de Bar, la ferme de Popey, avec sa *Madeleine*, dont la création paraît remonter aux premiers siècles, la *Maison-Dieu* sur le *Reux Chemin*, sur le territoire de Givrauval. Nous signalerons proche de Naix, contre la voie conduisant au Châtelet, un lieu dit *Maison-Dieu*, proche du territoire de Nantois.

côte *Pachotée* et le fort *Le Pleen* pour conduire à *Nasium* (1). »

M. de Widranges ne fournit aucun renseignement sur le tracé de la voie entre Menaucourt et Ligny ; il se contente de rapporter la découverte, en 1841, aux environs du moulin de Givrauval, de vestiges de substructions antiques dans la contrée dite *Halquin*, la rencontre dans la vigne du sieur Thiriot (section A. du plan cadastral) de fragments de tuiles à rebords, de briques, et la trouvaille, en 1828, d'une pièce romaine en or (2).

Dans son *Archéologie de la Meuse*, M. F. Liénard confirme ainsi ses renseignements : « La voie consulaire reparaît au delà de Ligny ; on en voit un beau tronçon, connu sous le nom de *Queue de Serpent*, dans la contrée de ce nom où l'on a trouvé, en 1840, une belle monnaie en argent, à l'effigie de Trajan, conservée dans la collection de M. de Widranges, de Bar-le-Duc ; cette voie devait ensuite passer près de la ferme dite la Grange-aux-Champs, puis à l'est du moulin de Givrauval, à un kilomètre au delà duquel on a mis à découvert, en 1841, dans la contrée du Halquin, des traces de constructions antiques assez importantes....; la chaussée longeait le versant des côtes en se tenant sur la rive droite de l'Ornain ; elle arrivait ainsi au nord de Naix et pénétrait à *Nasium* en passant entre la côte Lepleen et le pré des Haies qui était compris dans l'enceinte de l'ancienne cité (3). »

En rapportant *in extenso* ces textes des auteurs qui nous ont précédé dans cette étude nous avons en vue de faciliter, à ceux qui voudront nous suivre dans la recherche du tracé de la voie antique, entre Guerpont et Naix, les moyens d'informations que nous avons réunis, et de leur procurer tous les renseignements nécessaires pour arriver plus facilement à une solution définitive. En présentant aujourd'hui à l'état de proposition acceptable, mais cependant très hypothétique, la direction de la voie romaine par les plateaux, ne pouvant

(1) Folio 44, 8°.
(2) *Loc. cit.*, p. 7.
(3) Tome I, page 8.

admettre celle indiquée par nos devanciers, nous déclarons d'avance être disposé à accepter tout autre tracé nouveau dans lequel les preuves matérielles, nécessaires en pareille circonstance, nous seraient indiquées dans la direction de Nançois-le-Petit à Naix.

L. MAXE-WERLY.

# LE

# TRANSFORMISME DE LA MATIÈRE

**Par M. LANGROGNET**

INSPECTEUR D'ACADÉMIE, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nos idées sur la matière sont loin de posséder un degré de précision capable de satisfaire celui qui veut mettre de la clarté dans ses conceptions. Il est aussi difficile de comprendre la substance matérielle que la substance spirituelle, et peut-être n'y a-t-il pas entre elles toute la différence que nous supposons. Nous connaissons les corps par les impressions qu'ils produisent sur nos sens, et qui donnent lieu dans notre esprit aux sensations ou idées sensibles. Puisque la perte d'un sens réduit la somme de nos connaissances sur la matière, il n'est pas téméraire d'admettre que la possession d'un sens nouveau nous ferait distinguer dans les corps des propriétés dont nous ne pouvons soupçonner la nature. Repousser cette hypothèse, ce serait déclarer que tous les rapports possibles de la matière et de l'esprit sont réalisés dans l'ordre de chose actuel. Les propriétés de la matière ne sont, en effet, que les divers rapports qui s'établissent entre elle et nous, et dont nous prenons connaissance par la conscience. Comment se produisent ces rapports de l'esprit et de la matière, ces états

de conscience, qui nous conduisent à lui attribuer telle ou telle propriété ? C'est un problème que nous n'avons pas l'intention d'aborder ici ; notre but est plus modeste, et notre ambition ne va pas au delà de l'étude des formes que revêt la matière.

La plupart des naturalistes de notre temps, s'appuyant sur le principe de causalité ou de continuité, rejettent l'hypothèse de Cuvier sur les créations successives ou générations spontanées, qui auraient à maintes reprises fait apparaître sur la terre des faunes et des flores nouvelles pour remplacer celles que des révolutions géologiques universelles auraient complètement anéanties. Bien qu'ils évaluent à plus de deux cent mille le nombre des espèces éteintes, ils admettent, conformément aux opinions de Lamarck, que la création s'est opérée en une seule fois, et que depuis cette époque la vie s'est perpétuée sans interruption à la surface de la terre. Les espèces actuelles seraient sorties des espèces antérieures, issues elles-mêmes d'un petit nombre de troncs primitifs, pendant que les espèces vieillies auraient disparu comme des rameaux desséchés dont la sève est complètement épuisée. Cette grande conception, brillamment rajeunie par Darwin, a reçu le nom de « transformisme des êtres vivants. » N'y a-t-il pas lieu de nous demander si la matière brute n'est pas soumise elle-même aux phénomènes de variations subis par les animaux et les plantes, et si les espèces chimiques actuelles ne pourraient pas se montrer avec d'autres caractères dans des conditions différentes ?

Les antiques cosmogonies de l'Orient et de la Grèce considéraient la matière comme éternelle et soutenaient qu'elle avait existé d'abord à l'état de chaos. Mais l'esprit ou *noos*, qui flottait à sa surface, avait fini par débrouiller ce mélange confus et par isoler les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu. Ces éléments étaient des formes et non des substances différentes, car l'unité de la matière n'est jamais mise en doute. Les philosophes ioniens de l'école de Milet admettaient que ces formes se modifiaient sans cesse pour engendrer tous les corps, et que ceux-ci étaient dans une perpé-

tuelle évolution qu'ils caractérisaient par ces deux mots : « παντα ρεει », tout coule. Semblables à des germes doués d'une mystérieuse puissance, ces quatre éléments formels étaient capables de produire tout ce que renferme l'univers. Pour Thalès, le germe primordial était l'eau ; pour Anaximène, c'était l'air ; pour Héraclite, c'était le feu. Mais il est évident que cette évolution pouvait se manifester dans l'un et l'autre sens, et que chacun des quatre éléments devait pouvoir engendrer les trois autres. Ainsi une matière unique susceptible de revêtir quatre formes mobiles diversement associées pour varier à l'infini la scène du monde, telle était la conception cosmogonique des philosophes milésiens.

Les Abdéritains rejetèrent cette théorie de l'évolution physiologique de la matière, et attribuèrent à une cause purement mécanique la formation des corps. Démocrite, l'un d'entre eux, imagina les atomes, particules indivisibles et inaltérables, identiques dans leur essence, mais variables dans leurs formes et leurs mouvements. Les uns sont arrondis et les autres anguleux ; les uns sont armés de crochets, et les autres sont percés de trous ou d'excavations ; les uns se meuvent en ligne droite et les autres en tourbillons ; les uns se déplacent avec lenteur, et les autres avec une rapidité extrême. Ces atomes se heurtent les uns contre les autres, s'associent pour former des corps ou se séparent pour entrer dans d'autres combinaisons. La somme des quantités de mouvement qu'ils possèdent est la seule chose qui ne change pas, puisqu'un atome ne peut perdre une partie de sa force vive qu'en la cédant à d'autres atomes. Epicure, modifiant la conception toute mécanique de Démocrite, attribua aux atomes une certaine spontanéité appelée déclinaison qui leur permettait de changer peu à peu leur vitesse et leur direction. C'est cette théorie d'Epicure que Lucrèce a développée dans son poème de la Nature des choses avec une éloquence si puissante qu'elle nous séduit encore à deux mille ans d'intervalle, malgré les changements survenus dans les croyances et dans les mœurs.

Le moyen âge tout entier s'est laissé dominer par les théories des philosophes milésiens. Les longues et coûteuses

recherches des alchimistes sont fondées sur la croyance à l'unité de la matière et à ses formes élémentaires mobiles. Ces adeptes ardents de la science hermétique admettaient comme certaine l'évolution des formes inférieures, vers des formes plus parfaites. Le grand œuvre, pour eux, consistait dans la transmutation en or des métaux communs. Ils pensaient que le roi des métaux, l'or, naissait dans la terre de l'un ou de l'autre des métaux vulgaires, et ils donnaient pour but à leurs travaux la découverte de la pierre philosophale, agent merveilleux qui pouvait en un instant produire les effets de l'évolution naturelle trop lente et hors de la portée de l'homme.

Des rêveries astronomiques et mystiques ne tardèrent pas à se mêler à ces croyances. Comme on ne connaissait que sept planètes, le Soleil, la Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne, qui ont donné leurs noms aux sept jours de la semaine, on ne voulut admettre non plus que sept métaux, l'or, l'argent, le mercure, le cuivre, le fer, l'étain et le plomb, et on les désigna par les noms des planètes correspondantes. Notre langue garde encore une foule d'expressions qui proviennent de ces rapports imaginaires : l'eau régale ou royale est ce mélange d'eau forte et d'acide chlorhydrique qui dissout l'or ; le sel de Saturne est de l'acétate de plomb, et les cristaux de Vénus sont de l'acétate de cuivre ; l'arbre de Diane est composé de petits cristaux d'argent, et l'arbre de Saturne de lamelles cristallines de plomb ; la pyrite martiale est du bisulfure de fer, et le safran de Mars du sesquioxyde de fer; enfin le mercure a conservé le nom de la planète à laquelle il était dédié. Ni la longue obstination de ces avides chercheurs, ni leurs idées astrologiques, ni leurs pratiques pieuses ne purent les conduire à la découverte de l'agent des transmutations. Ruinés par leurs coûteuses expériences, découragés par leurs insuccès, ils finirent par le charlatanisme et l'abus de confiance. Ils se firent donner de l'or, eux qui prétendaient avoir le secret d'en faire à volonté, pour opérer devant les crédules des transmutations qui n'étaient que des tours de passe-passe ou des réactions chimiques ordinaires : un mor-

ceau d'or habilement glissé dans le creuset, ou l'emploi d'un composé aurifère que réduisait la chaleur, faisait croire à la réalité de leur science mensongère. Ajoutons toutefois que ces travaux, qui ont occupé tant de siècles et absorbé tant d'efforts, n'ont pas été complètement perdus. On n'a pas trouvé la pierre philosophale, mais on a découvert une foule de substances utiles, de réactions chimiques intéressantes, dont a profité la science moderne. L'échec des alchimistes ne prouve rien, d'ailleurs, contre l'unité de la matière ; c'était une tentative prématurée qui trouve son explication dans la confiante hardiesse de l'ignorance.

Au XVIIe siècle, Leibnitz, dépassant Epicure, remplaça la théorie des atomes déclinants par celle des monades, unités dynamiques simples, sans dimensions, douées d'une activité propre produisant une évolution plus ou moins rapide qui détermine la suprématie de quelques-unes d'entre elles sur les autres. L'âme humaine ne serait elle-même qu'une monade qui en domine une foule d'autres attirées dans sa sphère d'activité. Mais dans l'impossibilité où il se trouvait d'expliquer l'action d'une monade sur les autres, Leibnitz dut recourir à l'hypothèse de l'harmonie préétablie. A chaque mouvement d'une monade correspondent chez les autres monades des mouvements librement accomplis, et cependant assujettis à des lois fixes comme s'ils dépendaient du premier. Les monades sont les exécutants du concert universel des mondes, et chacune d'elle fait sa partie en complet accord avec les autres sans exercer sur elles aucune influence. La comparaison est ingénieuse, mais l'hypothèse est inadmissible ; car si les monades ne peuvent pas se soustraire à cet accord obligé, elles ne sont pas libres, et nous tombons dans le déterminisme ou fatalisme scientifique. Sans adopter toutes les idées de Leibnitz, les métaphysiciens modernes considèrent les atomes comme des forces simples et les molécules comme des systèmes de forces en équilibre. Mais la notion de la force est pour nous aussi obscure que celle de la matière, et la force simple ne semble être autre chose que l'atome. Les physiciens et les chimistes font des atomes matériels la base de toutes

leurs conceptions, et l'on sait les progrès merveilleux que les sciences et les arts ont accompli depuis trois siècles sous l'influence de cette théorie.

Mais s'il ne peut plus être question pour nous des quatre éléments des anciens, nous sommes encore obligés de reconnaître à la matière deux formes extrêmement différentes : l'une tangible et coërcible, qui constitue les corps pondérables isolés dans l'espace ; l'autre intangible et incoërcible, qui constitue l'éther impondérable répandue dans toute l'immensité. Les corps pondérables, que nous appelons des astres ou des corps célestes, sont en nombre infini. Par delà les soleils que nous n'entrevoyons qu'à peine à l'aide de nos plus puissantes lunettes, sont d'autres soleils suivis eux-mêmes de soleils nouveaux, et notre imagination s'épuise aussi vainement à en calculer le nombre qu'à en découvrir les confins. Chaque soleil est accompagné d'un cortège de soleils plus petits ou de planètes, qui ne sont que des soleils éteints, et dont les dimensions varient depuis le grain de sable imperceptible jusqu'aux corps les plus gigantesques. C'est la même matière qui constitue tous ces astres dont fourmillent les insondables profondeurs de l'univers ; nous en avons acquis la certitude par l'analyse spectrale, l'un des plus admirables procédés d'investigation dont les sciences physiques se soient enrichies de notre temps.

La propriété caractéristique de la matière pondérable, c'est la tendance des corps qu'elle forme à se rapprocher les uns des autres et à se réunir en une seule masse. Cette tendance qu'on appelle attraction, gravitation ou pesanteur universelle, est combattue par les mouvements propres dont les astres sont animés, et qui les obligent ainsi à tourner les uns autour des autres avec plus ou moins de rapidité. Cependant il arrive assez fréquemment que les plus petits tombent sur les plus gros, ainsi que nous le constatons par les aérolithes que reçoit la terre. D'un autre côté, diverses considérations astronomiques nous induisent à penser que les corps célestes sont susceptibles, dans certaines circonstances, de se diviser en plusieurs parties qui se meuvent ensuite isolément. Ces mondes

solaires sont donc en voie de perpétuelle transformation ; ils naissent au sein des nébuleuses, véritable chaos primordial, parcourent les phases d'une longue existence en circulant dans l'espace, s'éteignent peu à peu, se fragmentent ou non, et retournent à l'état de nébuleuses chaotiques, quand ils arrivent dans des régions sidérales où la température est assez élevée pour les volatiliser et détruire les composés dont ils sont formés. L'incorruptibilité des cieux rêvée par l'antiquité n'a donc absolument rien de réel ; les cieux, au contraire, sont le théâtre de révolutions incessantes.

La seconde forme de la matière est celle à laquelle on donne le nom d'éther ou matière impondérable. Elle occupe non seulement l'étendue sans limites qui règne autour des corps pesants, mais elle pénètre encore dans leur intérieur et enveloppe tous leurs atomes d'atmosphères plus ou moins denses. C'est à peine si l'homme étranger aux spéculations de la philosophie de la nature est disposé à croire à l'existence de cette matière au sein de laquelle se meuvent les astres. Il sait par une expérience journalière qu'il y a de la chaleur, de la lumière et de l'électricité ; mais il entre rarement dans sa pensée que ces agents soient les manifestations d'une sorte de matière qu'on ne peut ni saisir, ni manier, ni peser. Elle existe cependant, cette matière intangible et impondérable ; nous pouvons l'affirmer avec autant de certitude que nous le faisons pour cette autre matière qui constitue les corps pesants. La chaleur qui nous brûle en rayonnant d'un foyer incandescent, ou qui pénètre et stimule doucement nos organes engourdis ; la lumière qui nous révèle la présence des objets environnants, ou qui peint notre image dans l'appareil du photographe ; l'électricité qui éclate dans les nues et remplit l'espace des formidables roulements du tonnerre, ou qui court silencieuse sur les fils télégraphiques pour porter au loin l'expression de nos pensées, seraient-elles donc de vaines illusions, de trompeuses apparences ? Non certes, nul ne saurait contester la réalité de ces phénomènes ni les attribuer à la matière pondérable. Longtemps on a admis qu'ils étaient produits par des fluides particuliers auxquels on donnait les noms

de calorique, de lumière, d'électricité, de magnétisme : aujourd'hui on est forcé de reconnaître qu'ils résultent uniquement des mouvements vibratoires d'une même matière impondérable, d'une subtilité dont les gaz les plus légers ne sauraient nous donner une idée, et qui occupe toute l'immensité de l'espace.

Mais cette matière, qui semble n'opposer aucune résistance à la marche des astres, est-elle de même nature que la matière pondérable dont ces corps sont formés ? Cette identité de nature ne nous semble point contestable, puisque les mouvements vibratoires qui constituent la chaleur se communiquent d'une matière à l'autre. La température d'un corps n'est, en effet, que la somme des forces vives que possèdent ses molécules animées de ce mouvement vibratoire qu'elles peuvent transmettre à l'éther environnant. Ces vibrations sont incomparablement plus rapides et moins étendues que celles qui engendrent le son, et elles existent constamment dans tous les corps avec des intensités variables. La température ne pourrait descendre au zéro absolu, c'est-à-dire être nulle, qu'au moment où les molécules des corps seraient complètement immobiles. Il n'est pas probable qu'on puisse jamais réaliser cet état d'immobilité. Il faudrait pour cela que le corps pondérable fût isolé dans un espace vide d'éther, ce qui paraît impossible, puisque ses molécules et ses atomes devraient être dépouillés de leurs atmosphères éthérées, ou qu'il fût plongé dans un éther immobile, ce qui exigerait l'immobilité absolue de l'univers tout entier. Le mouvement calorifique s'échange donc continuellement entre la matière pondérable et la matière impondérable, et la force vive perdue par l'une est gagnée par l'autre. Ce fait implique pour l'une et pour l'autre matière une masse et une vitesse, et par conséquent une identité de propriétés qui ne laisse aucun doute sur l'identité de leur essence. Mais il convient d'insister sur le rôle que chacune de ces matières joue dans l'univers, et de constater, aussi exactement qu'il est possible de le faire, les rapports qui existent entre elles et qui démontrent leur parfaite communauté de nature.

On sait que le mouvement calorifique peut se transformer en mouvement de translation, et que ce dernier peut à son tour se transformer en chaleur. La chaleur et le travail mécanique sont donc des quantités de même espèce. La calorie ou quantité de chaleur prise par un kilogramme d'eau pour passer de la température de 0° à celle de 1° produit en se transformant en travail 425 kilogrammètres, c'est-à-dire le travail qui consiste à soulever un poids de 425 kilogrammes à 1 mètre de hauteur. Ce même poids de 425 kilogrammes en tombant de la hauteur d'un mètre et en perdant par le choc contre l'obstacle qui l'arrête toute la vitesse acquise par cette chute engendre une quantité de chaleur égale à une calorie. Ces faits sont scientifiquement établis par les méthodes les plus diverses, et la constance des résultats obtenus pour l'équivalent de la chaleur en travail mécanique ne peut laisser aucun doute sur la communication du mouvement entre les deux matières pondérable et impondérable. Cette transformation de la chaleur en travail et du travail en chaleur est un phénomène d'ordre vulgaire. Qui n'a pas vu le couvercle du pot-au-feu soulevé par la vapeur qu'engendre la chaleur? Qui n'a pas enflammé de l'amadou par le choc du briquet contre le silex, ou n'a pas frotté vivement l'une contre l'autre ses mains refroidies pour les réchauffer? La plupart de ces faits sont connus depuis l'origine des sociétés humaines, et cependant leur explication ne remonte pas à plus de 40 ans. Tant il est vrai que les faits ne sont que des matériaux qui attendent la main de l'architecte pour entrer dans l'édifice de la science!

Lorsqu'un corps céleste tombe sur un autre corps par l'effet de la gravitation, toute la force vive qu'il perd devient de la chaleur. Aussi est-il permis de croire qu'une partie de la chaleur que notre soleil rayonne dans l'espace lui est restituée par la chute des météorites qui pleuvent à sa surface; le reste de cette chaleur rayonnée est fourni par les formidables combustions dont il est le siège. Mais ces combustions auront un terme; le Soleil s'éteindra et deviendra planète comme la Terre et la Lune. Toutefois l'énergie calorifique produite par les réactions chimiques de ses principes élémentaires sera

répartie dans l'éther et pourra être employée sur d'autres points de l'espace à détruire les composés dont sont formés quelques astres vieillis, et à les transformer en nébuleuses d'où sortiront de nouveaux soleils. On peut se demander toutefois si l'équilibre entre le mouvement de translation ou de rotation des astres et le mouvement calorifique se maintient exactement, si le premier ne va pas décroissant au profit du second, et s'il n'arrivera pas un jour où, comme le fait entrevoir la théorie mécanique de la chaleur, l'univers tout entier ne possèdera plus d'autre mouvement que le mouvement calorifique.

C'est par la liaison qu'il établit entre les astres que l'éther leur permet d'exercer les uns sur les autres l'action que nous appelons gravitation ou pesanteur universelle. Il ne peut y avoir d'influence réciproque entre deux corps que par un intermédiaire qui s'étend de l'un à l'autre sans solution de continuité. La science ne saurait admettre dans un corps une puissance mystérieuse qui franchirait l'espace pour aller agir sur un autre corps et lui imprimer une modification quelconque. Les mots *force* et *puissance*, que nous employons si souvent d'une manière irréfléchie, ne peuvent signifier autre chose en mécanique que la quantité de mouvement que possède un corps, et dont il peut se défaire en tout et en partie au profit d'un autre corps. Les phénomènes de la matière ne sont que des mouvements communiqués ; mais cet échange de mouvement ne peut se faire qu'au contact immédiat ou par une suite ininterrompue de points matériels intermédiaires. A la vérité nous ne sommes pas en mesure d'expliquer comment se fait cette communication de mouvement, bien qu'elle soit soumise à la loi très simple de l'égalité des quantités de mouvement gagnées et perdues. La quantité de mouvement, en effet, est le produit de la masse par la vitesse, et nous ignorons en quoi consiste la masse. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est qu'elle dépend du degré de condensation de la matière unique dont les atomes sont formés. Quoi qu'il en soit, l'éther étant la seule matière interposée entre les corps célestes, c'est par lui que doit nécessairement se produire cette

attraction, cette pesanteur universelle qui leur a valu le nom de corps pondérables. Mais l'éther, cause réelle de la pesanteur, ne saurait être lui-même pesant, et c'est à juste titre qu'il est dit impondérable. Les phénomènes de la gravitation démontrent donc encore l'action réciproque des deux sortes de matières et, par suite, l'identité de leur essence.

Si l'éther est la cause de la gravitation qui s'exerce à distance finie entre les corps pondérables semés dans l'espace, il est aussi la cause de la cohésion ou attraction moléculaire qui agit à une distance infiniment petite entre les particules d'un même corps. Cette attraction s'affaiblit rapidement avec l'accroissement de distance des molécules. On peut admettre que celles-ci sont entourées d'atmosphères éthérées plus ou moins denses, et qu'elles n'ont plus d'action les unes sur les autres dès que ces atmosphères ne se touchent plus. Mais si les atmosphères moléculaires deviennent très denses, elles s'étendent en se repoussant mutuellement, et comme elles entraînent avec elles les molécules qu'elles entourent, les corps passent à l'état de gaz ou de vapeur. C'est ainsi qu'au moment où une comète est très près du soleil, la matière pondérable extrêmement rare dont se compose sa chevelure est repoussée par le soleil et s'étend à l'opposé de cet astre en forme de queue ou de panache. La tension des gaz ou des vapeurs est produite par les chocs que leurs molécules exercent en vibrant contre les parois des enveloppes dans lesquelles on les a renfermées : elle dépend à la fois du volume qu'occupe la masse gazeuse et de la température qu'elle possède. Ces attractions et ces répulsions produites par l'éther entre les molécules pondérables sont rendues évidentes par les attractions et répulsions électriques ou magnétiques, dont on n'a pas encore pu donner une explication satisfaisante.

Si l'on soumet une masse gazeuse à des pressions croissantes, tout en la maintenant à une température fixe, à 0°, par exemple, on arrive à une pression qui détermine la liquéfaction du gaz ; mais en même temps que le gaz diminue de volume et se liquéfie, il dégage de la chaleur qui est absorbée par les parois de l'enceinte, et lorsque ce changement d'état est

accompli, il faut maintenir la pression finale pour empêcher le liquide de reprendre l'état gazeux. Si l'on revient à la pression primitive, le liquide se transforme en gaz en prenant aux parois de l'enceinte toute la chaleur que le gaz leur avait cédée. Les molécules des liquides ont donc une tension de volatilisation qui, pour une même température, varie d'un liquide à l'autre. Cette tension de volatilisation existe même dans les corps solides : un morceau de camphre, sous la pression atmosphérique ordinaire, se transforme en vapeur dans l'espace de quelques jours; on ne peut faire fondre l'arsenic ou l'acide arsénieux sous cette même pression, car ils se volatilisent complètement avant de se liquéfier. La cohésion et la répulsion semblent donc coexister entre les molécules des corps pondérables : au-dessous d'une certaine température, très différente pour les différents corps, c'est la cohésion qui se montre seule; au-dessus d'une autre température, également variable avec la nature des molécules, c'est la répulsion qui semble être seule en jeu; dans l'intervalle les deux forces agissent simultanément avec plus ou moins d'énergie. Mais en même temps la pression extérieure intervient pour modifier cet équilibre moléculaire d'où résultent les états solide, liquide ou gazeux.

Les corps célestes ne sont-ils pas sous ce rapport dans la même situation relative que les molécules de chaque corps terrestre? Si la matière éthérée qui les entoure a une certaine densité et une certaine température, ils s'attirent par une sorte de cohésion; si la densité et la température de l'éther sont plus grandes, ils se repoussent à la manière des molécules des gaz ou des vapeurs.

La vaporisation des liquides ou des solides est un des exemples les plus vulgaires de la transformation de la chaleur en travail mécanique. Chaque jour une partie de la chaleur solaire est employée à vaporiser l'eau qui couvre la terre, et à transporter la vapeur dans les régions supérieures de l'atmosphère, où elle se condense sur les sommets refroidis des montagnes. Elle redescend alors à l'état liquide jusqu'à la mer, et elle reproduit par cette condensation et cette

chute toute la chaleur dépensée par le soleil pour l'élever à ces hauteurs. C'est donc au soleil que nous sommes redevables de la circulation des eaux à la surface de notre globe.

L'affinité chimique ou puissance de combinaison résidant dans les corps simples et dans certains composés incomplets est aussi produite par la matière impondérable qui entoure les atomes. C'est par son intermédiaire que les atomes placés à une distance extrêmement petite, que nous prenons pour le contact, agissent les uns sur les autres et se soudent pour former des molécules ou systèmes d'atomes définis. Les molécules des corps simples sont formées d'atomes de même espèce, et les moléeules des corps composés, d'atomes d'espèces différentes. Toute combinaison ou union d'atomes formant une molécule nouvelle dégage de la chaleur, et toute déeomposition ou séparation des atomes d'une moléeule en absorbe. Une réaetion ehimique a lieu avee élévation ou avec abaissement de température, selon que la formation des molécules nouvelles dégage plus ou moins de ehaleur que n'en consomme la séparation des atomes des molécules réagissantes. La réaction est dite exothermique dans le premier cas et endothermique dans le second. La réaction exothermique est une source de chaleur quelquefois très puissante, et e'est celle que nous observons le plus souvent, et qui peut se produire par le simple contact des corps ; la réaction endothermique est plus rare, et ne peut avoir lieu que si l'on fournit aux corps en présence, avec certaines précautions, la quantité de chaleur dont elle a besoin. Les réactions ne commencent souvent, même quand elles sont exothermiques, qu'à la faveur d'une élévation de température ou d'un aceroissement de pression. Il semble que pour faire sortir un atome d'une moléeule et le faire entrer dans une autre, il faut lui communiquer un mouvement vibratoire ealorifique étendu qui lui fasse franchir les limites de la sphère moléculaire dont il fait partie. Mais une fois qu'il est sorti de cette sphère, il se heurte aux atomes avee lesquels il s'unit en dégageant une quantité de chaleur plus que suffisante pour détruire les molécules voisines et continuer la réaction commeneée. La pression agit

ou par la chaleur qu'elle dégage ou par le rapprochement des atomes en présence ; elle joue un rôle important dans les réactions en vases clos si fréquemment employées en chimie organique.

Les molécules sont d'autant plus stables qu'elles ont dégagé plus de chaleur pendant leur formation. Pour les détruire et séparer leurs atomes composants, il faut consommer précisément autant de chaleur que la combinaison en a dégagée. Ainsi la combustion d'un kilogramme de charbon qui s'unit à l'oxygène pour former de l'acide carbonique, dégageant 8.000 calories, si l'on veut détruire la combinaison obtenue et rendre libre le kilogramme de charbon combiné à 2 kilog. 667 d'oxygène, il faut dépenser ces 8.000 calories, ou le travail mécanique équivalent, c'est-à-dire 3.400.000 kilogrammètres. En conséquence, un végétal qui décompose 3 kilog. 667 d'acide carbonique et s'assimile 1 kilogramme de carbone, a besoin pour cette opération de 8.000 calories, qui sont fournies par le soleil. Les arbres de nos forêts sont donc des magasins qui renferment virtuellement la chaleur consommée par l'acte de leur nutrition carbonique. Il nous suffit de provoquer la combustion de ces masses de bois pour retrouver, quand nous le voulons, cette chaleur dérobée au soleil. Tout le travail de nos machines, tout le travail accompli par l'homme et les animaux, même le travail intellectuel, n'est qu'une transformation de cette chaleur solaire, qui élève les eaux au sommet des montagnes pour en faire des rivières, qui a fait croître autrefois les forêts génératrices de la houille, qui développe aujourd'hui les plantes dont se nourrissent les animaux herbivores et qui prépare ainsi la proie nécessaire aux animaux carnassiers. Le soleil est la source de toute activité, et sans lui la vie s'éteindrait à la surface du globe.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici que le rôle de la matière impondérable dans l'univers n'est pas moins important que celui de la matière pesante. C'est par elle que se produisent tous les phénomènes dont cette dernière est le siège, pesanteur, température, dilatations, changements d'états, attractions et répulsions, combinaisons et décompo-

sitions chimiques. Ces relations, qui démontrent la commune essence de ces deux matières, sont soumises à des lois invariables. Les phénomènes ne sont que des changements que subissent les diverses parties de la matière soit dans leur association, soit dans leur mouvement. La quantité de matière est fixe : on ne peut ni créer ni détruire un atome. La quantité de force vive, réelle ou virtuelle, est également immuable : un corps ne peut perdre une partie de sa force vive qu'en la cédant à un autre corps ou en l'employant à détruire une combinaison chimique et à rendre libres des radicaux, qui contiennent en puissance toute la force vive disparue, et sont susceptibles de la reproduire en reformant la combinaison primitive. Ces deux lois fondamentales s'appliquent également aux deux sortes de matière.

La matière impondérable est-elle composée d'atomes séparés par des intervalles vides, ou bien occupe-t-elle sans discontinuité toute l'immensité de l'espace ? Cette dernière opinion est celle de Descartes, qui ne comprend pas l'espace sans une matière qui le remplisse. Mais on peut se demander ce que deviennent, dans cette hypothèse, les notions d'impénétrabilité et de divisibilité ? Comment comprendre un mouvement vibratoire dans une matière continue, et en quoi consistent les condensations de matière sur certains points et les raréfactions sur d'autres points ? Ce serait de la matière qui viendrait occuper l'espace déjà rempli par une autre matière et s'ajouter à celle-ci tout en laissant une partie d'elle-même dans sa première place. La divisibilité de la matière peut-elle se comprendre, s'il n'y a plus d'intervalles possibles entre les parties? D'un autre côté, si l'éther est formé d'atomes entre lesquels règnent des espaces vides, la transmission du mouvement d'un atome à l'autre ne peut avoir lieu que par choc ou contrat immédiat, et l'on ne voit pas en quoi consisterait l'élasticité de cet éther, ni comment ces atomes resteraient à côté les uns des autres sans se toucher. L'hypothèse des tourbillons imaginée par Descartes et développée de notre temps par William Thomson, Clerk Maxwell, Clausius, Helmholtz, est une conception transcendante très remarquable, mais qui ne résout pas

encore complètement la question de la constitution de la matière. Nous laisserons cette difficile étude aux philosophes et aux mathématiciens, et nous ne nous occuperons désormais que de la matière pondérable.

C'est à Lavoisier que l'on doit la notion de corps simple ou d'élément chimique. Il donna comme caractères du corps simple l'unité de la matière constituante et l'impossibilité de le transformer en un autre corps simple. Ainsi l'argent est un corps simple, un élément chimique, parce qu'on n'a jamais pu en retirer autre chose que de l'argent, ni faire disparaître ses propriétés en lui communiquant les propriétés d'un autre corps simple tel que le cuivre, le mercure ou le plomb. La transmutation des éléments chimiques n'a pu encore être réalisée ni par les alchimistes d'autrefois ni par les chimistes de nos jours. On découvre un corps simple dans les substances terrestres ou sidérales qui le contiennent, on ne le fabrique pas à l'aide d'un ou plusieurs autres corps. C'est une espèce particulière de matière qui se distingue par un ensemble de propriétés ou de caractères dont on ne saurait le dépouiller. Ainsi, dans la pensée de Lavoisier, les corps simples sont les éléments primordiaux et irréductibles de la matière pondérable. C'est par cette idée nouvelle qu'il a mis fin au règne de l'alchimie et qu'il a créé la chimie moderne.

On connaît actuellement environ 70 corps simples, que l'on a désignés par des noms particuliers. Mais l'existence de quelques-uns d'entre eux est encore entourée d'incertitudes et a besoin d'être confirmée par de nouvelles recherches. Avant Lavoisier on ne connaissait comme substances distinctes que les métaux vulgaires et quelques métalloïdes tels que le charbon, le soufre et le phosphore. Aussitôt qu'il eut donné la définition du corps simple et montré son importance scientifique, on s'empressa de dresser le catalogue de ces sortes de corps et de soumettre à l'analyse les minéraux et les substances diverses dont la composition chimique était peu ou point connue. Mais les procédés analytiques dont on disposait alors étaient loin d'être aussi parfaits que ceux dont nous sommes aujourd'hui en possession. Aussi considéra-t-on

comme corps simples des substances telles que la potasse, la soude, la chaux, l'alumine, qui passèrent bientôt après dans la catégorie des corps composés. On n'avait pu en extraire plusieurs sortes de matières, on était en droit de leur appliquer la qualification de corps simples, ainsi que le voulait la définition de Lavoisier.

Mais l'emploi de nouveaux procédés d'investigation chimique ne tarda pas à conduire à la connaissance de la véritable composition de ces corps. Le 1er janvier 1800, Volta révéla aux savants sa merveilleuse invention de la pile et des courants électriques, et les chimistes se hâtèrent d'en tirer parti. En 1801, Carliste et Nicholson remarquèrent que le courant de la pile en traversant l'eau audulée par l'acide sulfurique la décompose en oxygène et hydrogène. Berzélius, en collaboration avec Pontin et avec Hysinger, donna les premières lois de l'analyse électro-chimique, qui furent complétées plus tard par Faraday. Enfin Davy, en 1807, réussit à faire passer le courant d'une pile à auges de 2.000 couples à travers les alcalis et les terres alcalines hydratés, et démontra que ces substances sont formées de métaux particuliers unis à l'oxigène. Ainsi furent isolés pour la première fois les métaux alcalins, Potassium et Sodium, et les métaux alcalino-terreux, Baryum, Strontium et Calcium. En 1817, la liste des métaux alcalins s'accrut du Lithium, que Davy prépara en soumettant à l'action du courant électrique la lithine hydratée récemment découverte par le suédois Arfwedson. On ne tarda pas à trouver des procédés chimiques pour préparer ces métaux en plus grandes quantités. Dès 1808, Curaudeau annonça qu'on pouvait décomposer la potasse et la soude à l'aide du charbon en opérant à une très haute température. L'année suivante, Gay-Lussac et Thénard réussirent à préparer le potassium et le sodium en décomposant par le fer métallique la potasse et la soude à une température très élevée. On reconnut même que les métaux alcalins sont des agents réducteurs très puissants, et qu'en agissant sur les terres alcalines ils prennent leur oxygène et mettent en liberté les métaux qu'elles renferment.

Davy essaya sans succès d'appliquer son procédé d'électrolyse aux terres proprement dites comme la magnésie et l'alumine. Le courant électrique, si puissant qu'il fût, ne pouvait traverser ces substances, et bien que l'on eût la certitude qu'elles n'étaient que des oxydes métalliques comme la potasse et la chaux, on ne parvint pas à isoler par ce moyen les métaux qu'elles renferment. On n'obtint pas de meilleurs résultats en essayant sur ces terres le pouvoir réducteur des métaux alcalins. Cependant, en 1810, Gay-Lussac et Thénard indiquèrent une réaction qui devait conduire à la solution de ce problème. Ils annoncèrent qu'en soumettant les terres à l'action simultanée du charbon et du chlore, sous l'influence d'une haute température, on unirait l'oxygène au charbon et le métal au chlore, et qu'on obtiendrait ainsi un chlorure terreux anhydre. Dix ans après, le physicien danois Oerstedt prépara par cette méthode le chlorure d'aluminium. Enfin, en 1827, le chimiste allemand Wöhler ayant fait réagir le sodium sur le chlorure d'aluminium anhydre, le métal alcalin s'unit au chlore et mit l'aluminium en liberté. Toutefois le métal ainsi obtenu était si impur, que l'on méconnut pendant longtemps ses caractères essentiels. Ce n'est qu'en 1854 que Sainte-Claire-Deville le prépara à l'état de pureté et fonda l'industrie de l'aluminium.

Au cours de ses recherches, ce chimiste imagina les procédés de fabrication industrielle du Sodium, qu'il obtint à bon marché en réduisant, selon le procédé de Curaudeau, le carbonate de soude par le charbon. Il lui suffit d'ajouter au mélange de ces deux substances une certaine quantité de carbonate de chaux, qui empêche la fusion du carbonate de soude, et maintient le contact des deux corps réagissant sur tous les points de la masse pulvérulente.

Le magnésium, préparé dès 1828 par Bussy, à l'aide du procédé de Vöhler, fut également purifié et préparé économiquement par Sainte-Claire-Deville, qui constata que ce métal distille comme le zinc à une température d'environ 1.000°. On sait l'usage que l'on en fait aujourd'hui dans les lampes au magnésium.

L'analyse spectrale, dont la découverte préparée par les

les travaux de divers physiciens date de 1860 et fut l'œuvre de deux savants allemands, MM. Kirchhoff et Bunsen, a fourni aux chimistes un merveilleux moyen de distinguer les corps simples les uns des autres, et d'en reconnaître la présence à des doses infinitésimales. Cette sensibilité du procédé a permis de constater l'existence de corps simples nouveaux. MM. Kirchhoff et Bunsen découvrirent ainsi le rubidium et le caesium, qui sont des métaux alcalins ; M. Crookes découvrit le thallium, que Lamy isola le premier ; MM. Reich et Richter découvrirent l'indium, et enfin M. Lecoq de Boisbaudran découvrit le gallium. On a pu, par ce moyen, analyser les astres lumineux eux-mêmes aussi sûrement que si les chimistes avaient été en mesure d'en introduire quelques fragments dans leurs creusets. On a constaté de la sorte que, sauf un certain corps simple nommé hélium, que l'on croit avoir trouvé dans le Soleil, tous les astres lumineux sont composés des mêmes éléments chimiques que la terre. Les astres opaques, au nombre desquels est aujourd'hui la Terre, ayant été primitivement des corps lumineux, on est en droit d'affirmer que l'unité d'origine et de composition des mondes célestes se trouve scientifiquement établie. On avait déjà, de cette grande vérité, une preuve moins générale et moins directe par les aérolithes tombés sur la terre, qui ont été eux aussi des corps lumineux, ou bien ont fait partie de corps semblables, et qui n'ont jamais apporté à notre planète d'autres corps simples que ceux dont elle est elle-même composée.

Les corps simples qui existent en grande abondance dans la partie du globe terrestre accessible à nos recherches et qui en constituent pour ainsi dire toute la masse, sont au nombre de quatorze ; ce sont le silicium, le calcium, l'aluminium, le magnésium, le fer, le potassium, le sodium, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le chlore, le soufre et le phosphore. Le silicium, en s'unissant à l'oxygène, forme la silice ou acide silicique, qui existe souvent à l'état libre (cristal de roche ou quartz, agate, grès, sable), mais qui est plus souvent encore à l'état de combinaison avec les principales bases, telles que la potasse, la soude, la chaux, la magnésie, l'alumine, dans les

roches ignées ou les roches sédimentaires (feldspaths, amphiboles, pyroxènes, argiles). Le carbonate de chaux, qui contient 40 0/0 de son poids de calcium, se rencontre dans tous les étages géologiques et domine dans les terrains secondaires et tertiaires, où il forme des couches d'une épaisseur considérable. On rencontre aussi l'oxyde de calcium ou chaux en combinaison avec l'acide silicique dans les roches ignées ou en combinaison avec les acides sulfurique et phosphorique (gypse, karsténite, apatite). Enfin le calcium forme encore des combinaisons avec le chlore et le fluor (chlorure de calcium, spath-fluor). L'aluminium uni à l'oxygène forme l'alumine, qui est isolée dans le corindon, le rubis oriental, l'émeri, mais qui est combinée à l'acide silicique dans les feldspaths, les schistes, les argiles et les marnes. Le magnésium forme, sur une moindre échelle que le calcium, des carbonates (dolomie, giobertite), des silicates (talc, serpentine, amphibole), du sulfate (eaux de Sedlitz) et du chlorure de magnésium (eaux de la mer). Le fer combiné à l'oxygène existe dans presque toutes les roches, soit à l'état de mélange, soit à l'état de combinaison avec les acides silicique, carbonique, phosphorique. Ces oxydes à l'état libre forment des minerais abondants (fer magnétique, fer oligiste, hématite, limonite). Enfin on le trouve aussi très souvent à l'état de sulfures isolés ou combinés à d'autres sulfures métalliques (pyrites martiales, chalcopyrite). Le potassium et le sodium, à l'état de silicates de potasse et de soude, entrent dans la composition des roches feldspathiques (orthose, albite) ; à l'état de sulfates et de chlorures, ils se trouvent dans des mines (sel gemme), et dans les eaux de la mer. On a calculé que si tout le chlorure de sodium des mines et de la mer était déposé à la surface de la terre à l'état solide, il constituerait une couche de dix mètres d'épaisseur.

Le carbone, qui, à l'état d'acide carbonique, forme les 0,12 du carbonate de chaux, le 1/7 du carbonate de magnésie et les 0,0003 de l'atmosphère terrestre, est encore la base de tous les corps vivants et constitue la plus forte partie des graphites, anthracites, houilles, lignites, tourbes, pétroles. Il tient la première place dans l'empire organique, comme le silicium

dans l'empire inorganique. L'oxygène, le plus abondant peut-être de tous les corps simples, entre pour 1/3 dans le poids de l'écoree minérale de la terre composée presque entièrement des produits de la combustion des autres éléments. Il entre pour 8/9 dans le poids de l'eau, pour 0,23 dans le poids de l'air, et il est un des éléments constituants de tous les corps vivants. L'hydrogène fait partie de tous les corps vivants, des pétroles, et de l'eau, qui en contient le 1/9 de son poids. L'azote, qui entre également dans la composition des corps vivants, forme les 0,77 du poids de l'air atmosphérique. Le chlore et le soufre sont après l'oxygène les deux éléments minéralisateurs les plus importants ; mais le soufre se rencontre à l'état natif, à l'état de sulfures et à l'état de sulfates, tandis que le chlore n'existe qu'à l'état de chlorures. Le phosphore existe dans la nature à l'état d'acide phosphorique combiné à diverses bases, mais surtout à la chaux. Le phosphate de chaux uni au chloro-fluorure de calcium constitue l'apatite, tandis qu'à l'état libre, il forme la phosphorite ou phosphate de chaux des minières exploité pour les besoins de l'agriculture. Substance indispensable aux corps vivants, le phosphate de chaux se rencontre en petite quantité dans toutes les terres arables et forme la 1/2 du poids des os des animaux.

Les 14 corps simples que nous venons de passer sommairement en revue constituent donc, soit à l'état libre, soit à l'état de mélanges ou de combinaisons, la presque totalité de l'écorce terrestre. Mais le noyau central, qui échappe à nos investigations, ne renferme-t-il point des éléments chimiques dont nous ne connaissons ni le nombre ni les propriétés? Si l'on réfléchit que la densité moyenne de la terre est de 5 1/2, tandis que la densité de son écorce n'est que de 2 1/2, on sera amené à conclure que son noyau central doit, par compensation, avoir une densité supérieure à 5 1/2, et ne peut en conséquence être formé que de métaux très lourds comme le fer, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or ou le platine. De tous les métaux lourds, le fer est le seul qui ait été projeté en quantité considérable dans les fissures de l'écorce. On peut inférer de là, comme le font les géologues, que le noyau central de la

terre est une masse de fer pur. Les propriétés magnétiques du globe sont en parfait accord avec cette hypothèse. Les courants électriques de sa surface constituent avec ce noyau ferrugineux un véritable électro-aimant toujours en activité.

Parmi les autres corps simples dont nous n'avons pas encore cité les noms, il en est qu'on rencontre assez fréquemment, et quelquefois même en masses assez considérables; tels sont le bore, l'arsenic, le baryum, le strontium, le manganèse, le nickel, le cobalt, le chrôme, l'antimoine, l'étain, le plomb, le cuivre, le zinc, le bismuth, le cadmium, le tungstène, le mercure, l'argent et l'or. On ne saurait dire que ces corps entrent pour une part notable dans la composition de l'écorce terrestre; mais ils forment des filons ou des amas, qui sont le plus souvent mélangés de substances différentes, et que l'on exploite sous le nom de mines dans la plupart des régions montagneuses.

Il y a certains corps simples qui, sans être abondants nulle part, sans former de mines proprement dites, sont cependant assez fréquents; on les rencontre souvent, mais toujours en petites quantités à la fois. On peut ranger dans cette catégorie le brome, l'iode, le fluor, le lithium, le rubidium et le caesium.

Nous connaissons d'autres corps simples qui sont plus rares, et qu'on ne trouve qu'en faibles quantités dans certaines localités, soit à l'état libre, soit à l'état de combinaisons; ce sont le sélénium, le tallure, le titane, le tantale, le molybdène, l'urane, le vanadium, le zirconium, le glucinium, l'osmium, le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium et l'iridium.

Enfin il existe des corps simples qui sont d'une extrême rareté, qui ne se trouvent que dans quelques minéraux peu communs et peu abondants, ou sont mélangés en proportions très minimes avec certains minerais métalliques; tels sont : l'yttrium, le cérium, le thorium, le lanthane, le didyme, l'erbium, le terbium, le niobium, l'ilménium, le thallium, l'indium, le gallium et le samarium.

A quoi tiennent ces différences dans l'abondance ou la disette, la fréquence ou la rareté des éléments chimiques que

nous venons d'énumérer ? Ces conditions si variées d'existence ont des causes, et nous ne pouvons les chercher que dans la succession des phases par lesquelles a passé la matière cosmique dans les nébuleuses, les soleils et les planètes, sous l'influence de l'éther agissant comme chaleur, comme lumière et comme électricité. On sait que la chaleur et l'électricité sont susceptibles de modifier certains corps simples et de leur imprimer des caractères tout nouveaux. Toutefois, en partant de ces formes nouvelles, on peut aisément revenir aux corps simples primitifs, tandis qu'en partant d'un corps simple donné, on n'a jamais réussi à reproduire un autre corps simple déjà connu ; on n'a pas même pu donner à ces formes nouvelles une très grande stabilité ni les faire passer dans la série des combinaisons en leur conservant une individualité propre. Il n'y a peut-être pas lieu d'en être surpris, nous ne connaissons pas encore tous les corps simples qui existent, et la véritable chimie compte à peine un siècle d'existence.

Si l'on refuse d'admettre que tous les corps simples sont formés d'une seule et même matière diversement condensée en groupes atomiques, on sera obligé de se demander pourquoi il y a 70 ou 100 sortes différentes de matières plutôt que 200 ou que tout autre nombre. Rien n'est limité dans la nature : il y a une infinité de corps pondérables, comme il y a un océan sans rivages de matière impondérable. Est-il possible qu'il y ait un nombre fini de matières pondérables, d'espèces différentes ? Ce serait la négation même des règles du sens commun. Il ne peut y avoir qu'une seule espèce de matière ; mais il y a un nombre indéterminé de corps simples, qui ne sont autre chose que les arrangements stables formés par les éléments primordiaux et identiques dont la matière se compose. Nombre de raisons peuvent être produites à l'appui de cette opinion.

Certains corps simples sont associés par familles dans leurs gisements naturels. Ainsi, autour du potassium se rangent le sodium, le rubidium, le caesium et le lithium ; le fer est presque toujours accompagné du manganèse et du chrôme ;

au chlore se joignent fréquemment le brome et l'iode ; au platine se réunissent constamment le palladium, le rhodium, le ruthénium, l'iridium et l'osmium. Ces corps analogues par leurs propriétés se sont donc formés dans des conditions semblables, à côté les uns des autres, et sous des influences modificatrices d'inégale intensité. Mais on peut se demander si les éléments très peu abondants comme le rubidium et le caesium, comme le brome et l'iode, comme le thallium, le gallium et l'indium, sont les résidus de transformations inachevées ou les premiers produits de transformations naissantes.

Un chimiste russe, M. Mendéléeff, ayant disposé les corps simples les uns à la suite des autres, dans l'ordre croissant de leurs poids atomiques, reconnut que cette série forme une suite de périodes dans chacune desquelles une même propriété, partant d'une valeur minimum, augmente progressivement, atteint un maximum et décroît ensuite jusqu'à un autre minimum qui recommence la période suivante. Il en a conclu cette loi dont l'importance est bien propre à frapper l'esprit : « Les propriétés des corps simples sont des fonctions périodiques de leurs poids atomiques. »

Disposons cette série de manière que les périodes soient les unes au-dessous des autres et que leurs termes se correspondent dans des colonnes verticales, avec ces deux conditions que l'hydrogène forme à lui seul la première période et que les termes des périodes d'ordre impair avancent d'un degré à droite dans leurs colonnes respectives ; nous aurons le tableau suivant :

## Éléments chimiques. — Classification de M. Mendéléeff.

| N° des périodes. | 1e famille $R^2O$ | 2e famille $R^2O^2$ | 3e famille $R^2O^3$ | 4e famille $R^2O^4$ | 5e famille $R^2O^5$ | 6e famille $R^2O^6$ | 7e famille $R^2O^7$ | 8e famille $R^2O^8$ | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | H=1 | | | | | | | | |
| II | Li=7 | Gl=9,4 | Bo=11 | C=12 | Az=14 | O=16 | Fl=19 | X=21 | |
| III | Na=23 | Mg=24 | Al=27,5 | Si=28 | Ph=31 | S=32 | Cl=35,5 | X=37 | |
| IV | K=39 | Ca=40 | X=44 | Ti=48 | Va=51,3 | Cr=52 | Mn=55 | Fe=56 | Co=59 ; Ni=59 . |
| V | Ca=63 | Zn=65 | Ga=68 | X=72 | As=75 | Se=78 | Br=80 | X=82 | |
| VI | Rb=85 | Sr=87,5 | Yt=92 ? | Zr=90 | Nb=94 | Mo=96 | X=100 | Ru=104<br>Rh=104 | Pd=106 |
| VII | Ag=108 | Cd=112 | In=113 | Sn=118 | Sb=122 | Te=125 | I=127 | X=130 | |
| VIII | Cs=133 | Ba=137 | La<br>Di =138 ? | Ce=140 | X=142 | X=146 | X=148 | X=150 | |
| IX | X=153 | X=158 | X=160 | X=162 | X=164 | X=166 | X=168 | X=170 | |
| X | X=174 | X=176 | Er=178 ? | La<br>Di =180 ? | Ta=182 | W=184 | X=190 | Os=193 | Ir=195 - Pt=197 |
| XI | Au=197 | Hg=200 | Tl=204 | Pb=207 | Bi=208 | X=210 | X=212 | X=216 | |
| XII | X=220 | X=225 | X=227 | Th=232 | X=235 | U=240 | X=245 | X=250 | |

Cette série des corps simples est composée de 12 périodes ; mais il est possible que dans la suite elle s'accroisse de quelques périodes nouvelles, et elle subira certainement quelques modifications résultant de mesures plus exactes des poids atomiques. Ainsi l'yttrium paraît avoir un poids atomique trop élevé ; le lanthane et le didyme ne sont pas encore nettement séparés et figurent ensemble dans la 8e période avec le poids atomique 138, et dans la 10e avec le poids atomique 180 ; enfin quelques autres éléments dont la découverte a été annoncée, comme l'ilménium, le philippium, le décipium, le samarium, ne pourront entrer dans la série que lorsque de nouvelles recherches auront confirmé leur existence et fixé les valeurs de leurs poids atomiques. Les irrégularités dans les variations des poids atomiques, qui s'étendent de 1/2 à 5 en passant d'un terme au suivant, tiennent peut-être à des erreurs de détermination. Il est très difficile d'obtenir des corps chimiquement purs, et aucune mesure expérimentale n'est exempte d'incertitude. On trouve d'ailleurs, vers la limite supérieure des périodes, quelques corps simples qui semblent faire double emploi en raison de l'égalité de leurs poids atomiques : tels sont d'une part le nickel et le cobalt, et d'autre part le rhodium et le ruthénium. Il y a là des particularités dont on n'a pas encore trouvé la raison. Enfin la série n'est point complète, et toutes les périodes offrent des lacunes. Si la différence de deux poids atomiques successifs est plus grande que 5, c'est l'indice de l'existence d'un ou plusieurs termes intermédiaires qui doivent occuper cet intervalle. En reléguant le cobalt et le nickel à la fin de la 4e période, le palladium à la fin de la 8e, et l'iridium et le platine à la fin de la 10e, et bornant à 8 le nombre des termes de chaque période, on trouve 31 termes manquants, parmi lesquels sont tous ceux de la 9e période. Naguère les termes manquants étaient au nombre de 32 ; mais le gallium est venu occuper une des deux places vides comprises dans la 5e période entre le zinc et l'arsenic, et, chose digne d'être notée, les propriétés de ce métal sont justement celles que le calcul lui avait assignées avant sa découverte.

Les périodes étant disposées, comme nous l'avons dit, les unes au-dessous des autres, de manière que les termes de même ordre se trouvent dans la même colonne verticale, on constate que les éléments de chaque colonne constituent une famille naturelle, ou groupe de corps simples doués de propriétés analogues. On a ainsi 8 familles, qui comprennent chacune 11 ou 12 membres, mais dont aucune n'est encore complètement connue. La 7e n'a pas plus de 5 termes ; et la 8e est à peine entrevue. L'atome d'hydrogène n'ayant qu'un seul centre d'affinité et représentant l'unité de combinaison, ce corps et tous ceux qui lui ressemblent sous ce rapport sont désignés sous le nom d'éléments monovalents ou de radicaux monoatomiques. Mais il y a des corps simples dont les atomes possèdent deux, trois, quatre, etc. centres d'affinité et équivalent à autant d'atomes d'hydrogène : ce sont les éléments bivalents, trivalents, quadrivalents, quintivalents, sexavalents, septivalents, octovalents. Or, les familles naturelles dont nous venons de reconnaître la genèse, ont précisément pour caractère essentiel cette valeur de combinaison ou atomicité de leurs membres. La famille des corps monovalents, ou famille de l'hydrogène, comprend l'hydrogène, le lithium, le sodium, le potassium, le cuivre, le rubidium, l'argent, le caesium et l'or. La famille des éléments bivalents, ou famille du calcium, comprend le glucinium, le magnésium, le calcium, le zinc, le strontium, le caducium, le baryum et le mercure. La famille des éléments trivalents, ou famille de l'aluminium, comprend le bore, l'aluminium, le gallium, l'yttrium, l'indium, le lanthane, l'erbium et le thallium. La famille des éléments quadrivalents, ou famille du carbone, comprend le carbone, le silicium, le titane, le zirconium, l'étain, le cérium, le didyme, le plomb et le thorium. La famille des éléments quintivalents, ou famille de l'azote, comprend l'azote, le phosphore, le vanadium, l'arsenic, le niobium, l'antimoine, le tantale et le bismuth. La famille des éléments sexavalents, ou famille de l'oxygène, comprend l'oxygène, le soufre, le chrome, le sélénium, le molybdène, le tellure, le tungstène ou wolfram et l'urane. La famille des

éléments septivalents, ou famille du chlore, comprend le fluor, le chlore, le manganèse, le brome et l'iode. Enfin la famille des éléments octovalents, ou famille du fer, comprend le fer, le ruthénium, le rhodium et l'osmium. Quant aux quelques éléments, cobalt, nickel, palladium, iridium et platine, rejetés à la fin des périodes, il y a lieu d'attendre de nouvelles études avant de les faire entrer dans une famille. Il convient de remarquer que les 14 corps simples qui composent la presque totalité de la planète terrestre, sont tous compris dans les quatre premières périodes et se répartissent inégalement entre les huit familles.

Ce qui donne à cette classification une importance considérable, c'est sa parfaite concordance avec la classification des métalloïdes établie antérieurement par Jean-Baptiste Dumas, et la consécration qu'elle apporte aux groupes naturels des métaux reconnus depuis longtemps par tous les chimistes. Ainsi les 7e, 6e, 5e et 4e familles de M. Mendéléeff comprennent les 1re, 2e, 3e et 4e familles de métalloïdes de Dumas. Le bore, que ce dernier avait d'abord rapproché du carbone, et qui de l'aveu de tous ne saurait être maintenu à cette place, se trouve ici rejeté dans la famille qui précède celle du carbone. Le groupe des métaux alcalins est compris dans la 1re famille, et celui des métaux alcalino-terreux dans la 2e. On peut remarquer, en outre, que chaque famille a un côté droit et un côté gauche formés de termes alternants, et constituant pour ainsi dire des sous-familles dont la pratique avait déjà établi l'existence. Dans la 2e famille, par exemple, le côté gauche comprend les métaux alcalino-terreux, glucinium, calcium, strontium et baryum, qui ont entre eux de très grandes analogies de propriétés; le côté droit comprend le magnésium, le zinc, le cadmium et le mercure, qui se ressemblent entre eux bien plus qu'ils ne ressemblent à leurs parents de gauche. D'après cela, on peut annoncer que le terme inconnu compris entre le cadmium et le mercure est un métal dont le poids atomique est de 156 à 158, dont la densité est comprise entre 9 et 11, qui fond vers 200° et se volatilise vers 600°. Les chefs de famille de Jean-Baptiste Dumas, fluor, oxygène, azote et car-

bone, dont le plus grand éloignement à leurs congénères avait été remarqué, occupent tous les quatre le côté gauche des familles de M. Mendéléeff, tandis que ces congénères se trouvent tous placés du côté droit.

Les combinaisons des éléments chimiques avec l'oxygène sont très propres à faire voir l'atomicité ou valence de ces éléments. Si l'on représente par R l'atome de l'un quelconque de ces corps, les oxydes des familles successives seront représentés par $R^2O$, $R^2O^2$, $R^2O^3$, $R^2O^4$, $R^2O^5$, $R^2O^6$, $R^2O^7$ et $R^2O^8$, c'est-à-dire qu'à deux atomes des éléments de chaque famille s'unissent respectivement 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 atomes d'oxygène. Toutefois ces oxydes ne sont pas les seuls qui puissent se produire, attendu que tous les centres d'affinité d'un élément n'entrent pas nécessairement en activité en même temps. Ainsi l'azote, qui est quintivalent ou pentatomique, peut donner les oxydes $Az^2O$, $Az^2O^2$, $Az^2O^3$ et $Az^2O^4$ avant d'atteindre son maximum d'oxydation $Az^2O^5$. Les quatre premiers oxydes sont dits oxydes non saturés, et ils sont susceptibles d'entrer directement dans les combinaisons, comme les corps simples, en s'unissant à d'autres éléments par leurs centres d'affinité encore libres. On donne le nom de radicaux composés à ces groupes d'atomes qui possèdent des affinités non satisfaites. Un des radicaux composés les plus remarquables est ce 4e oxyde de l'azote $Az^2O^4$, ou mieux $AzO^2$, qui, sous cette dernière représentation, s'appelle hyponitryle, et se substitue si souvent à l'hydrogène dans les composés organiques. Il produit ainsi des composés explosifs tels que le fulmicoton, la nitroglycérine, l'acide picrique, qui ne sont autre chose que de la cellulose, de la glycérine et de l'acide phénique trinitrés, c'est-à-dire de la cellulose, de la glycérine et de l'acide phénique dont trois atomes d'hydrogène sont remplacés par trois groupes hyponitryles $AzO^2$.

Les atomes d'un corps simple sont susceptibles de s'unir entre eux pour constituer des groupes saturés ou non saturés. Ces derniers constituent de véritables radicaux composés. Le carbone se fait particulièrement remarquer sous ce rapport; ses atomes peuvent se grouper ainsi en nombre considérable,

et c'est à cette propriété qu'il doit son rôle dans les composés organiques, dont il fait toujours partie ; aussi la chimie organique est-elle appelée quelquefois la chimie du carbone. Les éléments monovalents ne peuvent unir ensemble que deux de leurs atomes en donnant un groupe saturé. C'est sous cette forme qu'ils existent à l'état libre, et pour les faire entrer dans des combinaisons, il faut détruire ce groupe binaire afin de rendre leur activité aux deux atomes qui se saturent mutuellement. On se rend compte par là des affinités plus puissantes que possèdent les corps à l'état naissant : leurs atomes encore libres ont tous leurs centres d'affinités disponibles pour des combinaisons nouvelles. Les éléments des autres familles peuvent donner des groupements atomiques saturés ou non, dont l'atomicité peut varier depuis deux jusqu'à un nombre quelconque.

Les relations entre les corps simples que la classification de M. Mendéléeff met en évidence, seraient inexplicables si ces corps étaient indépendants les uns des autres et n'avaient point de substratum commun. Pourquoi leurs poids atomiques formeraient-ils cette progression croissante que nous avons reconnue ? Pourquoi, après avoir parcouru un cycle de variations, retomberions-nous sur un cycle semblable? Pourquoi les propriétés de chaque corps dépendraient-elles de la place qu'il occupe dans la série, et pourraient-elles être calculées avant la découverte de ce corps? Ne faut-il pas admettre que les corps qui composent les diverses périodes présentent des condensations différentes du même principe constitutif avec des modes de groupement variant dans chaque période? Une famille serait alors composée de tous les corps où le mode de groupement serait le même, bien que les nombres d'atomes fussent différents. Nous entrevoyons ainsi l'unité de la matière sans pouvoir en donner une démonstration expérimentale, qui serait seule irréfutable. A défaut de cette preuve expérimentale que nous ne possédons pas, nous exposerons un certain nombre de considérations qui viennent à l'appui de cette opinion.

Les corps simples ne sont point doués de propriétés fixes

et incommutables. Plusieurs d'entre eux ont déjà pu être dépouillés de leurs caractères habituels, et, par des changements de constitution qu'on nomme allotropies, ils se présentent sous des traits tout à fait nouveaux et inattendus. Le phosphore blanc et le phosphore rouge, l'oxygène et l'ozone, le soufre octaédrique et le soufre amorphe sont les exemples les plus remarquables de ces modifications. Si l'on ne connaissait pas les procédés à l'aide desquels on transforme le phosphore blanc en phosphore rouge et réciproquement, on pourrait considérer ces deux sortes de phosphore comme deux corps simples absolument distincts. En effet, le premier est un corps vitreux et incolore, qui constitue un poison violent, fond à 44°, se dissout dans le sulfure de carbone, cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux, s'oxyde lentement dans l'air à la température ordinaire en dégageant de la lumière et se laisse attaquer à chaud par les solutions alcalines faibles ; le second est un corps opaque, rouge-brun, qui est complètement inoffensif, ne fond qu'à 260° en redevenant phosphore blanc, ne se dissout pas dans le sulfure de carbone, ne cristallise pas, ne s'oxyde ni ne devient lumineux dans l'air à la température ordinaire et enfin ne se laisse point attaquer à chaud par les solutions alcalines faibles. Ces différences de propriétés sont considérables, et si l'on parvenait à donner au phosphore rouge une stabilité qui ne lui permît plus de retourner à l'état de phosphore blanc par le moyen des agents que nous savons employer, ni de perdre son individualité dans les combinaisons chimiques, nous serions obligés de le ranger parmi les corps simples.

L'oxygène et l'ozone n'offrent pas des caractères moins éloignés et moins propres à les faire regarder comme des éléments chimiques différents. L'oxygène est un gaz inodore et insipide, qui pèse 1,11 fois plus que l'air ; qui, à la température ordinaire, ne décompose pas les iodures alcalins et ne détruit ni les matières colorantes organiques ni les matières organisées. L'ozone est un gaz doué d'une odeur sulfurée et d'une saveur analogue à celle du homard ; qui pèse 1,52 fois plus que l'air ; et qui, à la température ordinaire, décompose

les iodures alcalins et détruit les matières colorantes organiques et les matières organisées. Il n'est pas surprenant qu'avec des différences de caractères aussi tranchées, on ait pris l'ozone, au moment de sa découverte, pour un élément chimique nouveau, et qu'il ait reçu un nom particulier rappelant ses propriétés odorantes.

C'est sous l'influence longtemps continuée de la lumière, ou mieux sous l'influence d'une température de 230 à 240°, maintenue pendant une durée de 10 à 15 jours, que le phosphore blanc se transforme en phosphore rouge ; c'est par l'effet des décharges, des effluves et des courants électriques que l'oxygène passe à l'état d'ozone. Les chimistes ont constaté que les corps qui, comme le sesquioxyde de fer, changent de propriétés sans changer de composition, absorbent ou dégagent plus ou moins de chaleur au moment de cette transformation. Si, par une dépense de chaleur, on réussit à changer l'arrangement des atomes d'un corps, des propriétés nouvelles se manifestent chez ce corps. Cet arrangement est-il détruit, et le corps revient-il à son premier état, la chaleur consommée est reproduite intégralement. Ces faits n'autorisent-ils pas à penser que les corps simples actuellement existants ont été produits par la chaleur, la lumière ou l'électricité agissant pendant des périodes plus ou moins longues sur une matière pondérable unique, susceptible de s'agréger et de se condenser de diverses manières ?

Les propriétés des corps simples dépendent donc moins de la matière qui les constitue que de la manière dont leurs atomes sont unis ensemble. Ce fait est confirmé par l'existence des radicaux composés, qui possèdent des propriétés tout à fait semblables à celles de certains radicaux simples ou éléments chimiques. Le cyanogène CAz composé d'un atome de carbone et d'un atome d'azote se comporte comme le chlore, le brome et l'iode. Il s'unit à l'hydrogène pour former un acide, dit acide cyanhydrique ou prussique, qui ressemble aux acides chlorhydrique, bromhydrique ou iodhydrique. Cet acide forme avec les bases oxygénées des cyanures métalliques tellement analogues aux chlorures, bromures et iodures des mêmes métaux

que ces corps ont les mêmes apparences physiques et se substituent les uns aux autres dans les cristaux sans changement de formes. Le cyanogène, qui est un corps composé, prend ainsi la place du chlore, qui est un corps simple, sans que les caractères de la combinaison soient altérés. L'ammonium $Az\,H^4$, qui est formé d'un atome d'azote uni à quatre atomes d'hydrogène, est un autre radical composé dont les propriétés sont semblables à celles des métaux alcalins. Il semble même plus rapproché du potassium que le sodium lui-même. On ne l'a pas encore obtenu à l'état libre, comme le cyanogène, parce qu'il est d'une grande instabilité ; mais on peut l'amalgamer comme les métaux alcalins. Il suffit de traiter un amalgame de sodium par une dissolution de chlorure d'ammonium ; la réaction a lieu à froid, et l'ammonium prend la place du sodium en formant avec le mercure un composé pâteux, d'un volume considérable, qui ne tarde pas à se décomposer. Le sulfate d'ammonium est isomorphe avec le sulfate de potassium, et forme comme lui des aluns avec les sulfates de sesquioxyde de fer, de manganèse ou de chrome. Ces faits autorisent à douter que le chlore, le potassium, le sodium soient des corps simples, puisque le cyanogène et l'ammonium, qui sont des corps composés, se comportent exactement, le premier comme le chlore, et le second comme le potassium et le sodium.

Les propriétés des corps composés, de même que celles des corps simples, dépendent de l'arrangement de leurs atomes plutôt que de leur nature. Il suffit, pour en avoir la preuve, d'examiner la constitution probable de quelques-uns des corps qui sont formés d'atomes de même nature réunis en mêmes nombres absolus ou en mêmes nombres relatifs, et qui cependant sont doués de propriétés toutes différentes. Ces corps dits corps isomères sont rares parmi les composés minéraux, mais ils sont extrêmement communs parmi les composés organiques. Les isoméries sont pour les corps composés ce que sont les allotropies pour les corps simples. On en distingue trois sortes, les polyméries, les métaméries et les compositions équivalentes.

Les corps polymères sont multiples les uns des autres ; un

certain nombre de molécules de l'un d'eux se soudent pour former les molécules des autres. Ainsi les acides cyanique, dicyanique et tricyanique sont des polymères ; il en est de même de l'acétylène et de la benzine, ou encore de l'aldéhyde et de l'aldol. L'acide cyanique est composé d'un atome de carbone, d'un atome d'azote et d'un atome d'oxygène bivalent, auquel est déjà fixé un atome d'hydrogène, ce qui constitue le radical composé monovalent qu'on appelle oxhydryle. Sur les cinq atomicités de l'azote, il y en a quatre qui sont saturées par le carbone, et la cinquième est saturée par l'oxhydryle. C'est cet oxhydryle qui donne au composé son caractère acide, attendu que son hydrogène est susceptible d'être remplacé par un métal pour constituer un sel, ou par un radical d'alcool pour constituer un éther composé. La formule de constitution suivante représente donc l'acide cyanique : C≡Az–(OH).

L'acide dicyanique résulte de la soudure de deux molécules d'acide cyanique. L'oxhydryle se détachant de l'azote de la première, celui-ci échange une atomicité avec le carbone de l'autre, qui ne sature plus que 3 atomicités du 2e azote, auquel s'attachent alors les deux oxhydryles. La formule de constitution est C≡Az–C≡Az=$(OH)^2$.

L'acide tricyanique résulte de la réunion de trois molécules d'acide cyanique, ou bien d'une molécule d'acide cyanique et d'une molécule d'acide dicyanique. Les deux oxhydryles de cette dernière se détachant du 2e azote, celui-ci échange deux atomicités avec le carbone de la molécule cyanique, qui ne sature plus que deux atomicités du 3e azote, et alors les trois oxhydryles se fixent sur cet azote, dont ils saturent les trois atomicités restantes. La formule de constitution est : C≡Az–C≡Az=CAz≡$(OH)^3$.

On peut imaginer un acide quadricyanique, qui n'a pas encore été préparé, et qui résulterait de la soudure de quatre molécules d'acide cyanique. Les trois oxhydryles de l'acide tricyanique se détachant de leur azote, celui-ci saturerait trois atomicités du carbone de la 4e molécule cyanique, et ce dernier n'échangerait plus qu'une atomicité avec son azote, qui achèverait de se saturer en s'unissant aux quatre oxhydryles. La

formule de constitution serait : C≡Az—C≡Az=C=Az≡C—Az≡ $(OH)^4$.

On ne saurait aller au delà, parce que l'oxhydryle doit toujours rester attaché à l'azote pour conserver sa fonction acide. L'acide cyanique s'obtient en distillant l'urée : c'est un liquide incolore, très corrosif, qui, abandonné à lui-même, se transforme spontanément en acide tricyanique en dégageant de la chaleur. Celui-ci est solide et cristallisé : il repasse à l'état d'acide cyanique par la distillation, c'est-à-dire par une absorption de chaleur. L'acide dicyanique est plus difficile à préparer.

Dans l'acétylène, il y a deux atomes de carbone soudés par l'échange d'une atomicité et deux atomes d'hydrogène qui saturent une atomicité de chaque carbone : il reste donc quatre atomicités qui sont prêtes à entrer en activité. La formule brute est $C^2H^2$. Sous l'influence d'une température convenable, trois molécules d'acétylène se soudent pour former de la benzine $C^6H^6$. Mais dans ce dernier corps les six atomes de carbone forment une chaîne fermée dans laquelle chacun d'eux échange deux atomicités avec celui qui le précède et une avec celui qui le suit, de sorte qu'il ne reste en tout que six atomicités libres qui sont saturées par les six atomes d'hydrogène. La benzine est donc un corps saturé, qui ne peut entrer en réaction que par double échange, ou par une modification dans son arrangement atomique.

Dans l'aldéhyde $C^2H^4O$, les deux atomes de carbone sont soudés par l'échange d'une atomicité ; les trois atomicités restantes du premier carbone sont saturées par trois hydrogènes, et celles du second le sont par un hydrogène et par un oxygène bivalent. C'est ce dernier mode d'union qui constitue la fonction aldéhydique. Deux molécules d'aldéhyde se soudent pour former l'aldol : l'oxygène de la première prend un hydrogène au carbone de la seconde pour former un oxhydryle ; alors ce dernier ne saturant plus qu'une atomicité du premier carbone, les deux carbones s'unissent par les deux atomicités libres. L'aldol ainsi formé est à la fois alcool et aldéhyde, et sa formule de constitution est $CH^3$-CH(OH)-$CH^2$-CHO. Mais la soudure des deux mo-

lécules d'aldéhyde pourrait avoir lieu autrement et l'on aurait des corps isomères représentés par les formules de constitution suivantes : $CH^2$-OH-$CH^2$-$CH^2$-CHO; $CH^3$-$CH^2$-CH(OH)-CHO. C'est le premier qui est l'aldol de M. Wurtz.

Les corps métamères sont ceux qui renferment le même nombre d'atomes de chaque espèce, avec des arrangements analogues résultant de la transposition de certains atomes d'un groupe à un autre. Ainsi l'éther éthylacétique, l'éther méthylpropionique et l'acide butyrique sont des corps métamères, qui ont la même structure et renferment tous quatre atomes de carbone, huit atomes d'hydrogène et deux atomes d'oxygène. Leur formule brute $C^4H^8O^2$ n'établit entre eux aucune distinction. On ne parvient à les distinguer qu'en les représentant par des formules de constitution, savoir :

$CH^3$-CO-$OC^2H^5$, pour l'éther éthylacétique ;

$C^2H^5$-CO-$OCH^3$, pour l'éther méthylpropionique :

et $C^3H^7$-CO-OH, pour l'acide butyrique.

Enfin les corps isomères de compositions équivalentes sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions absolues ou relatives, sans avoir aucune analogie de constitution. Ainsi l'acide butyrique et l'aldol sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions absolues, tandis que l'acide acétique $C^2H^4O^2$ et le glucose $C^6H^{12}O^6$ sont formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions relatives ; mais il n'existe aucune analogie de constitution entre ces corps, ce sont des isomères de compositions équivalentes.

Ce rapide aperçu des principaux phénomènes d'isomérie montre clairement que les propriétés des corps composés dépendent essentiellement de la manière dont sont réunis leurs atomes constituants. La même conclusion ressort encore de l'existence des séries de composés organiques dont les membres jouissent de propriétés semblables comme les alcools, les acides, les aldéhydes, les éthers, les ammoniaques composées. Ainsi lorsque le groupe $CH^2$. OH s'unit à un hydrogène ou à des carbures d'hydrogène monovalents, tels que $C^nH^{2n+1}$, on obtient des alcools primaires monoatomiques doués d'un ensemble de propriétés communes, indépendantes de la quan-

tité absolue de carbone et d'hydrogène qu'ils renferment. Si le groupe CO. OH s'unit à l'hydrogène ou à ces mêmes carbures d'hydrogène, on obtient des composés qui jouent le rôle d'acide monobasique. On obtient des acides polybasiques, lorsque plusieurs groupes CO. OH s'unissent à des radicaux plurivalents. Enfin si l'on substitue aux atomes d'hydrogène de l'ammoniaque $Az.H^3$ des carbures d'hydrogène monovalents, on a des ammoniaques composées ou amines, qui toutes jouissent de propriétés semblables à celles de l'ammoniaque et jouent le rôle de bases plus ou moins énergiques. Ce n'est donc ni le nombre ni la qualité des éléments chimiques du corps composé qui déterminent ses caractères essentiels ; c'est la manière dont ces éléments sont groupés.

La loi de Dulong et Petit sur les chaleurs spécifiques des éléments chimiques peut aussi être invoquée comme une preuve que ces éléments résultent de la condensation d'une matière unique. Cette loi, qui ne souffre aucune exception, s'énonce ainsi : « Le produit du poids atomique d'un corps simple par sa chaleur spécifique est une quantité constante, ou, en d'autres termes, les atomes de tous les corps simples prennent la même quantité de chaleur pour s'échauffer d'un degré. » Il y a lieu d'admettre que si un atome comme celui du mercure, par exemple, est deux cents fois plus pesant que celui de l'hydrogène, il renferme deux cents fois plus d'éléments matériels primordiaux ou monades. Puisque ces éléments primordiaux, deux cents fois plus nombreux, ne prennent pas plus de chaleur que ceux de l'hydrogène pour s'échauffer d'un degré, il en résulte que le mouvement vibratoire calorifique de chacun d'eux est deux cents fois moins étendu, mais qu'ils agissent tous ensemble, comme un seul tout, et donnent la même quantité de mouvement, c'est-à-dire la même élévation de température. C'est la seule interprétation qu'on puisse donner de cette grande loi, et elle est la preuve catégorique que c'est par la condensation de la matière unique que l'on passe d'un élément chimique à un autre d'un poids atomique plus élevé.

Les faits exposés dans ce travail conduisent tous à la même

conclusion : nous entrevoyons l'unité du principe matériel, qui se manifeste sous tant de formes diverses, mais nous n'avons aucune notion claire sur sa véritable essence. Non seulement nous ne savons pas ce que la matière est en elle-même, mais nous ignorons encore comment elle agit sur elle-même dans la communication du mouvement, comment elle peut se condenser en atomes de plus en plus pesants et comment les impressions qu'elle exerce sur nos sens passent dans notre entendement pour produire les idées sensibles. C'est s'abuser étrangement que d'admettre qu'il n'y a dans l'univers d'autre réalité que celle de la matière, qui est le plus incompréhensible des principes. La matière pourrait-elle donc avoir conscience d'elle-même, et serait-elle capable de sentir, de penser et de vouloir ? Non, il existe une autre énergie, le principe psychique, qui seul est doué de ces propriétés. On joue sur les mots quand on dit que la pensée est une sécrétion du cerveau : les sécrétions sont des corps tangibles et coercibles, qui se mesurent au poids ou au volume ; mais nul n'achètera jamais un kilogramme de pensée ni un litre de joie. Qu'il y ait entre le principe matériel et le principe psychique des relations et des analogies, il est permis de l'admettre ; mais le premier n'en est pas moins subordonné au second, et peut-être y a-t-il entre les deux un ou plusieurs principes intermédiaires, ainsi que le soutiennent des penseurs éminents.

# NOTICE

SUR

# M. LE DOCTEUR DE SMYTTÈRE

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MÉDECIN EN CHEF HONORAIRE DE L'ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS DE LILLE,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ;

Par M. le Dr A. GIRAUD,
Directeur-Médecin de l'Asile public d'aliénés de Fains.

*Lue à la Séance du 3 février 1886.*

MESSIEURS,

Le bureau de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc a appris avec peine la mort de M. de Smyttère, décédé à Lille le 26 janvier 1886, et inhumé à Cassel (Nord) le 30 du même mois. M. de Smyttère appartenait à la Société comme membre correspondant. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-septième année, mais il était resté jusqu'au dernier moment un de nos infatigables collaborateurs. Nos mémoires publiés en 1884 contiennent de lui un important travail sur les Ducs de Bar, Seigneurs et Dames de Cassel. Nous avons reçu de lui, il y a quelques semaines, un nouveau volume sur les Seigneurs et Dames de Cassel, et notre vaillant collègue octogénaire annonçait encore la publication d'une série de travaux. Dans sa verte vieillesse, et absorbé par l'étude jusqu'au dernier moment,

il a été surpris par la mort, hors de chez lui, et enlevé ainsi à ses travaux. Et cependant le Dr de Smyttère avait eu une existence accidentée. Il a beaucoup souffert moralement. Le travail avait été sa consolation. Sa devise était : *Quærendo : Pro Patria... et Amicis!*

Remplissant aujourd'hui dans le département de la Meuse, à trente ans d'intervalle, les fonctions qu'a remplies notre regretté collègue, j'ai reçu la tâche de vous entretenir quelques instants de la vie et des œuvres du Dr de Smyttère.

Philippe-Joseph-Emmanuel DE SMYTTÈRE est né à Cassel (Nord) le 19 janvier 1800. Il fit ses études à Paris, puis devint pharmacien des hôpitaux royaux et militaires d'instruction, et pharmacien de la Maternité; il s'était fait recevoir docteur en médecine de la faculté de Paris, et il fut médecin du bureau de charité du XIIe arrondissement de Paris. Il enseignait en même temps la botanique. Il se rendit ensuite à Amiens et y devint en 1837 professeur suppléant d'histoire naturelle médicale à l'école secondaire de médecine, et plus tard professeur titulaire. Il quitta ce poste vers 1840 et se rendit à Lille. Il devint médecin de l'asile privé d'aliénés de Lommelet, et ensuite médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Lille. Il fut révoqué de ses fonctions en 1848 par le citoyen Delecluze, mais bientôt après nommé médecin en chef de la section des hommes de l'asile Saint-Yon, à Rouen. En décembre 1851, il fut nommé médecin en chef de l'asile de Fains (Meuse). Il occupa ce poste jusqu'en août 1856 et eut de nombreux démêlés avec le directeur, non médecin, de l'établissement. Il eut à combattre, en 1853, une épidémie de variole sévissant à l'asile ; soixante malades environ furent atteints. L'année suivante l'établissement reçut la visite du choléra; puis la variole reparut. Fatigué de ses luttes (1) avec le directeur de l'asile,

(1) Le Dr de Smyttère paraît en avoir conservé un amer souvenir, car en 1884, parlant de son séjour à Fains, il écrit : « C'est alors que nous « commençâmes nos recherches et nos travaux historiques sur les Sei- « gneurs et Dames de Cassel, de la Maison de Bar. Malgré la pénurie « des documents, ce fut là une salutaire diversion à nos peines, à nos « luttes incessantes pour soutenir les droits sacrés de l'humanité et

le Dr de Smyttère obtint son changement. Mais ce fut pour lui une disgrâce, car il fut envoyé comme médecin-adjoint de l'asile de Saint-Gemmes (Maine-et-Loire). En 1859, il fut réinstallé comme médecin en chef de l'asile public de Lille. Quelques années après, il prenait sa retraite et il était, en 1864, nommé médecin en chef honoraire.

La retraite ne devait pas être pour lui le « dolce farniente. » Affranchi des devoirs professionnels, il pouvait reprendre avec plus d'ardeur que jamais et poursuivre ses études historiques; ses nombreuses publications en sont la preuve.

Dès le début de sa carrière, le Dr de Smyttère avait senti un attrait tout particulier pour les études historiques, et en 1828 il publia sa « Topographie historique, physique, statistique et médicale de la ville et des environs de Cassel », ouvrage qui lui valut une médaille d'or de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck. Puis il s'adonna plus spécialement à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle médicale. En 1829, il publia une Phytologie pharmaceutique et médicale, et des Tables synoptiques de l'histoire naturelle médicale des animaux et des plantes. En 1837, il fit paraître une Botanique et Pharmacologie élémentaires.

Entré dans le service des aliénés, le Dr de Smyttère se préoccupa naturellement de ceux qu'il appelait ses chers malades. Il publia en 1847 sa Notice statistique, historique et médicale de l'asile public de Lille, et en 1862, des Considérations sur les aliénés et leur traitement.

A sa retraite, il revint à ses premières amours, c'est-à-dire à ses travaux historiques (1).

« veiller sur nos intéressants et chers malades. Surveillance faite aux « dépens de notre santé et de notre avenir. »

(1) LISTE DES TRAVAUX HISTORIQUES

Discours historique sur Cassel. 1860.

Fragments historiques sur les Pères Récollets de Cassel. 1862.

Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel. 1862.

Statistique archéologique du canton de Cassel. 1863.

Notes sur d'anciens registres et des archives de la Cour et de la ville de Cassel. 1864.

Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel de 1320. 1864.

La bataille du Val de Cassel de 1677, ses préludes et ses suites. 1865.

Nous sommes conduit à apprécier brièvement dans leur ensemble ces travaux. Le Dr de Smyttère paraît avoir eu de tout temps le culte de son pays natal, la ville de Cassel, dans le Nord. Cassel est situé au sommet d'une sorte de cône isolé et s'élevant au milieu d'une vaste plaine. De l'ancien château qui domine la ville on peut découvrir trente-deux villes, cent bourgs, la mer du Nord et la rade de Douvres. Cette situation géographique l'avait fait considérer comme un poste stratégique important par les Romains, d'abord, et plus tard par les seigneurs du moyen âge : trois batailles importantes s'y sont livrées. A l'histoire de Cassel se rattachent des luttes sanglantes et aussi des négociations, des mariages qui réunissent la seigneurie de Cassel à d'autres apanages. C'est ainsi que le mariage de Iolande de Flandre avec le comte Henri IV de Bar amène d'étroites relations entre le Barrois et la seigneurie de Cassel. Plus tard, René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, est obligé de céder Cassel au duc de Bourgogne ; de là les relations entre la Bourgogne et la seigneurie de Cassel. Le Dr de Smyttère a étudié tout spécialement ces rapports entre l'histoire de la seigneurie de Cassel et l'histoire générale de la

Traits d'union entre la Bourgogne et la Flandre. 1865.

Recherches historiques sur les écussons aux armoiries des villes d'Auxerre et de Nevers. 1866.

Recherches historiques sur les seigneurs, châtelains et gouverneurs de Cassel des XIe, XIIe, XIIIe siècles. 1866.

Cassel, son antique château-fort et sa terrasse, sa collégiale de Saint-Pierre, leurs ruines. 1867.

La Puysaye, Saint-Fargeau, Touey et leurs seigneurs de la Maison de Bar, XIIIe, XIVe, XVe siècles. 1869.

Suppléments historiques sur la Puysaye en Auxerrois et particulièrement sur la comtesse de Bar, Iolande. 1871.

Discours historique prononcé lors de l'inauguration et la bénédiction solennelle du monument pyramidal érigé au square de l'ancien castel de Cassel. 1873.

Recherches historiques sur l'ancienne église de Saint-Nicolas de Cassel et sur sa chapelle moderne. 1876.

Iolande de Flandre, comtesse de Bar et Dame de Cassel. 1877.

Etudes et recherches historiques et archéologiques sur les églises collégiales de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Cassel. 1878.

Robert le Frison et la bataille de 1071 au Val de Cassel. 1882.

La bataille du Val de Cassel de 1328. 1883.

Les Ducs de Bar ou Seigneurs et Dames de Cassel de la Maison ducale de Bar. 1884.

Seigneurs et Dames de Cassel et des châtellenies voisines de la Maison comtale de Flandre. 1885.

France. Il a poursuivi ses recherches avec conscience; son œuvre est pleine d'intérêt, car elle touche à la fois à l'histoire locale de diverses régions, et à l'histoire générale de notre pays. Il a pu dire avec raison qu'il travaillait : « *Pro Patria.* »

Ayant surtout à apprécier ici l'historien et l'écrivain, nous n'entrerons pas dans les détails de sa vie privée. Nous nous bornerons à constater que non seulement il a eu à souffrir de luttes et de disgrâces administratives, mais qu'il a connu aussi la peine au foyer domestique. Il perdit de bonne heure sa première femme et, marié en secondes noces, il devint de nouveau veuf. Seul, l'amour du travail ne l'avait jamais abandonné.

# MOLIÈRE EN ANGLETERRE

## LE MISANTHROPE

Par M. LEMARQUIS

La gloire de Molière n'est pas limitée à la France; notre grand poète comique a des admirateurs dans le monde entier. Il a été traduit dans toutes les langues européennes, et a inspiré de nombreux dramaturges hors de notre pays. Dès le début du XVIII[e] siècle il fut imité en Angleterre. Tout récemment encore paraissait à Londres dans une collection d'ouvrages à bon marché un volume intitulé : *Plays from Molière;* Pièces tirées de Molière.

Ce n'est point une traduction qu'a publiée M. Morley, mais un choix d'adaptations de Molière faites par quelques-uns des plus célèbres auteurs anglais du siècle dernier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos bons voisins s'exercent à démarquer nos produits et à contrefaire les marques françaises. Dès 1680 ils ont traduit l'*Art poétique* de Boileau (1), mais l'ingénieux traducteur avait eu l'idée de substituer aux noms des auteurs français cités dans l'*Art poétique*, ceux d'autres auteurs anglais. A-t-il été aussi heureux que son original dans le choix de ses *victimes*, on pourrait en douter.

Avec la noble indépendance qui doit caractériser un Anglais

(1) Cette traduction, exécutée en 1680, fut publiée en 1683. Elle avait été revue par Dryden

libre (1), les auteurs anglais qui entreprirent d'adapter Molière au goût de leurs compatriotes ne crurent pas devoir s'astreindre à respecter trop scrupuleusement ses conceptions,... quand ils les comprenaient. — Sans doute, dans le *Miser*, Fielding nous dépeint un Harpagon qui, tout en étant bien anglais par les détails (2), est identique au fond avec le héros de l'*Avare*. Mais ce n'est là qu'une exception ; on ne démarque pas impunément Molière, et les autres adaptateurs n'ont pas été aussi heureux que Fielding. Le talent du poète comique est de saisir les mœurs sur le vif. La vérité de ses portraits peut seule faire durer son œuvre. Les caractères de Molière sont si français, souvent même si particuliers au XVII^e^ siècle, qu'il n'était pas possible de les altérer sans nuire à leur beauté comme à leur vérité. Rien ne le prouve mieux que l'examen du *Plain Dealer* de Wycherley, l'adaptation anglaise du *Misanthrope* de Molière.

De tous les personnages du théâtre de Molière, Alceste est peut-être le moins exclusivement français, le plus humain. Aucun ne devait aussi séduire plus un Anglais. « Londres, qui n'a point de Tartufes », a dit Voltaire, « est plein de Timons. » C'est sans doute flatter beaucoup nos voisins de prétendre qu'il n'y a point de Tartufes chez eux ; nous croirions même volontiers que l'affectation religieuse est plus fréquente chez eux qu'en France. En tous cas, on trouverait certainement plus de vrais misanthropes à Londres qu'à Paris. Affaire de climat peut-être. Le *Misanthrope* avait paru en 1666, le *Plain Dealer* fut joué en 1674 (3) ; huit ans à peine séparent ces deux pièces.

Avant d'examiner avec quelque détail l'œuvre de Wycherley, il importe de jeter un coup d'œil rapide sur la vie de cet écrivain ; il serait difficile autrement de comprendre les modifications qu'il fit subir aux différents personnages de la pièce française.

(1) « A free-born Englishman. »

(2) Par exemple Lovegold, le Harpagon anglais, exige que son débiteur souscrive une police d'assurance sur la vie pour la valeur de la somme prêtée. (*Miser*, Acte II, sc. I.)

(3) Vide : Beljame, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au* XVIII^e^ *siècle*. — Bibliographie, article WYCHERLEY.

Wycherley était né en 1640. Son père, riche propriétaire du Yorkshire, avait été un ardent partisan de Charles Ier ; craignant pour son fils la contagion des doctrines puritaines, il l'envoya achever ses études en France vers l'âge de quinze ans. Grâce aux lettres de recommandation dont il était amplement muni, le jeune Wycherley fut rapidement admis dans la meilleure société. Il finit même par se faire catholique, grâce à l'éloquence persuasive de la duchesse de Montausier. Le jeune Anglais avait en effet obtenu ses grandes et ses petites entrées à l'hôtel de Rambouillet. M. de Montausier avait lui-même été protestant, et son amour pour Julie d'Angennes avait sans doute puissamment secondé l'éloquence des prédicateurs catholiques. Tout néophyte veut faire des prosélytes ; l'ami de Bossuet et de Huet ne pouvait évidemment qu'approuver le zèle de la duchesse pour le salut du jeune et beau Wycherley. Cette liaison avec les Montausier fut sans doute ce qui détermina plus tard Wycherley à choisir le *Misanthrope* pour le transporter sur la scène anglaise. Sa conversion d'ailleurs ne fut peut-être pas aussi sincère qu'on l'imaginait à Paris, car, à son retour en Angleterre, il rentra dans le sein de l'Eglise Anglicane.

Après la restauration des Stuarts, Wycherley revint dans son pays, séjourna d'abord à Oxford puis vint commencer l'étude du droit à Londres. Mais cette étude était trop sérieuse pour lui, il l'abandonna bientôt. Le seul avantage qu'il en retira fut de bien connaître cette étrange société du Temple, mélange bizarre d'avocats plus ou moins retors et de plaideurs enragés des deux sexes. C'est là probablement qu'il trouva quelques-uns des originaux dont il donna plus tard les traits à mistress Blackacre et à son fils Jerry.

Après avoir renoncé à l'étude du droit, Wycherley s'engagea dans la marine et y servit, peu de temps il est vrai, comme volontaire. Cet épisode dans sa vie lui suggéra peut-être l'idée de faire d'Alceste un capitaine de vaisseau.

Wycherley revint ensuite à Londres et se mit à vivre dans les cercles élégants de la capitale. En 1672 il fit jouer *Love in a Wood*, et le succès de cette pièce le fit connaître de la

duchesse de Cleveland, la maîtresse du roi. La liaison du poète et de la duchesse fut des plus intimes et des moins ignorées. Cela ne nuisit pourtant pas à sa fortune, car Charles II pensa très sérieusement à faire de Wycherley le précepteur de son fils, le duc de Richmond.

La cour de Charles II est singulièrement délicate à décrire. On osc à peine parler de l'immoralité qui y régnait. Hamilton nous en a laissé un portrait fidèle dans ses Mémoires du comte de Grammont. C'est là qu'il faut voir à quel degré d'avilissement la duchesse de Shrewsbury par exemple ou Mlle Hobart était tombée (1). Ce n'était plus l'amour mais le désir brutal qui florissait, et la littérature du temps ne reflète que trop fidèlement cet état de choses. Wycherley est le contemporain d'Otway, de Dryden, de mistress Aphra Behn, de Congreve ; il fut peut-être le plus immoral de tous ces écrivains.

Après *Love in a Wood*, il fit paraître le *Gentleman Dancing Master* (2), puis la *Country-Wife* (3) et enfin le *Plain Dealer* ou *l'Homme au franc procédé*, comme traduit Voltaire. Wycherley finit par mourir en 1715 après avoir connu la misère et avoir été sept ans en prison pour dettes.

Cette carrière si désordonnée ressemble peu à celle de Molière, si digne dans sa vie privée, si soucieux de son art. Quelle place l'art pouvait-il occuper dans l'existence si licencieuse de Wycherley ? La simple analyse du *Manly Dealer* nous en dira plus à ce sujet que tous les commentaires.

Manly, dont le nom veut dire Viril, est un capitaine de vaisseau, un vrai loup de mer, courageux mais grossier et brutal. Il revient d'une campagne pendant laquelle il a fait sauter son vaisseau plutôt que de le rendre aux Hollandais. Il a perdu du même coup presque toute sa fortune. Au lever du rideau, suivant les indications scéniques, Manly entre d'un air bourru (4), suivi de lord Plausible et de deux matelots. « Pourquoi me parlez-vous, mon cher lord Plausible, de ces convenances,

(1) Voir aussi Beljame, ouvrage déjà cité, page 1 à 21.

(2) Dont les meilleures scènes sont empruntées au *Maestro de Danzar* de Calderon.

(3) Empruntée à l'*Ecole des maris* et à l'*Ecole des femmes*.

(4) *Surlily*.

de ces airs arrogants, de ces manières serviles en usage parmi vous ! Petits artifices dont vous, épagneuls de salon, vous vous servez les uns vis-à-vis des autres chaque jour, non par amour ou par devoir, mais par crainte servile.... Non, je n'irai pas comme vous murmurer à l'oreille mon mépris ou ma haine ; je ne veux pas exprimer par des signes qu'un homme est un sot ou un lâche, ni le dire par-dessus son épaule pendant que je le tiens dans mes bras. Les hommes tels que vous ressemblent aux filles perdues ou aux pick-pockets ; ils ne sont dangereux qu'à ceux qu'ils embrassent. — Mais, répond Plausible qui ne brille pas par l'esprit, si pour dire du mal des gens je choisis le moment où ils ne peuvent pas m'entendre, c'est pour ne pas manquer aux convenances. » Avec de pareils raisonnements il finit par exaspérer si bien Manly que celui-ci le pousse dehors, et le trop courtois Plausible, sans s'émouvoir, sort en faisant des courbettes.

Manly ne veut plus être dérangé, il ordonne aux deux matelots de se tenir au pied de l'escalier « le sabre à la main » et d'empêcher les visiteurs de monter : « Supposez que vous gardez la soute aux poudres ; que personne ne monte, sinon gare à vous ! » Les deux marins ont cependant leur franc parler et se permettent des plaisanteries dignes du gaillard d'avant d'un navire de guerre, et leur maître finit par les chasser à coups de pied.

Il s'entretient alors avec son lieutenant Freeman, sorte de Philinte nouveau modèle. La discussion reprend de plus belle : « Comment, vous voudriez que j'aille dire à un officier nouvellement promu qu'il est lâche ? — Oui. — Que j'aille dire à la pieuse milady qu'elle est trop intime avec son chapelain (1) ? — Oui. — Et que j'ameute ainsi tout le clergé contre moi et me prive d'une invitation à un bon dîner ? » — La conversation continue sur ce ton. Freeman ne manque pas de protester de son amitié pour Manly, auquel il est réellement attaché. Mais ses protestations sont inutiles, car un homme, déclare Manly, ne saurait avoir plus d'un ami sans prostituer son amitié, et il a déjà donné son amitié et sa confiance entière à un autre.

(1) That she lies with her chaplain.

Arrive alors sans motif une jeune fille, Fidelia, éprise de Manly. Elle l'a suivi en mer déguisée en page, et nul n'a découvert la ruse. Manly lui reproche ses terreurs pendant la bataille : « Eh bien ! c'est vrai, j'ai eu peur, dit le page ; et cependant pour vous je voudrais avoir encore peur, cent fois peur. Mourir, c'est cesser d'avoir peur, et pour vous je pourrais mourir ; vous me croirez un jour. » Et là-dessus elle fond en larmes. Cette scène extraordinaire n'étonne ni n'émeut Manly. Il se moque des larmes de Fidelia et la renvoie en lui offrant de l'argent pour se consoler. On n'est pas plus délicat.

Après le départ de Manly elle revient, et son entretien avec Freeman nous apprend que le capitaine est amoureux d'Olivia, femme sans fortune ni beauté. Avant de partir il lui a confié la partie de sa fortune qu'il ne pouvait emporter. Fidelia ne peut que se lamenter sur son triste sort, et balance son chagrin en antithèses cadencées : « Elle est restée derrière lui et moi j'étais avec lui ; elle lui a dit qu'elle l'aimait et moi je lui ai donné la preuve de mon amour. » Elle nous avoue même que quand ils se trouvaient chez les « noirs Indiens » (1), elle avait espéré attirer l'attention du trop fidèle Manly, par la blancheur de son teint ! Cette jeune fille, on le voit, connaît et pratique la théorie des contrastes.

Freeman essaye pourtant, timidement, de faire des remontrances à Manly sur son amour pour Olivia ; mais celui-ci est persuadé de sa vertu : « Elle m'a la première donné son cœur ; je ne pourrai jamais douter de sa sincérité ni de sa constance. »

Voici enfin, au début du deuxième acte, paraître cette Olivia qui a su dompter ce cœur farouche. Quelle triste Célimène ! De tous les personnages de Molière, aucun n'a plus perdu à passer la Manche. — Olivia est en conversation avec Elise sa cousine. Elle fait profession de détester la parure et le monde tout autant que Manly, mais ses actions la contredisent à chaque instant. Elle ne peut souffrir les visites, dit-elle, et au même moment donne l'ordre de faire entrer M. Novel, gentilhomme insipide et vaniteux, qui lui fait la

(1) Sooty indians.

cour; quand lord Plausible se présentera, il sera admis lui aussi, et voilà les personnages groupés comme dans la scène des portraits.

La conversation s'engage, et le prochain va naturellement en faire les frais. Mais Olivia n'a pas l'esprit de Célimène; Wycherley n'a su lui donner que de la grossièreté. Elle n'égratigne pas, le sourire aux lèvres, mais elle déchire avec une sorte de fureur. Son langage est souvent trivial et paraît encore plus blessant dans la bouche d'une femme. On parle tout d'abord d'une pièce nouvelle, la *Country Wife*, dont Wycherley lui-même était l'auteur (1). Voici l'appréciation de l'élégante Olivia :

« Oh ! fi, fi; vous voulez donc me faire rougir de nouveau et rappeler tout mon sang à ma figure. Mais pour vous satisfaire, voyez d'abord l'obscénité clandestine de ce mot même de *Cornard* (2). »

*Elise.* — « Vraiment, elle est si cachée que je ne la vois pas.

*Olivia.* — Oh ! horreur ! Est-ce que cela n'éveille pas en vous l'idée dégoûtante d'un bélier, d'un taureau banal, d'un satyre, ou, ce qui est encore plus dégoûtant, d'un eunuque ?

*Elise.* — Eh bien ! je puis penser à un bélier, à un taureau ou à un satyre sans y voir de mal.

*Olivia.* — Oui, mais on ne peut s'arrêter là.

*Elise.* — Mais pourquoi pas ?

*Olivia.* — Oh ! non; car quand vous songez à ces créatures, vous songez à ce qu'elles font... »

La conversation continue, mais nous n'osons continuer nos citations.

Olivia déchire ensuite quelques réputations, coupant sans cesse la parole à ses interlocuteurs, qui voudraient bien cependant dire leur mot aussi. On en vient à parler de Manly. Il entre au même moment sans être aperçu, bien qu'accom-

(1) Faut-il signaler ici l'imitation directe de la *Critique de l'Ecole des femmes ?*

(2) En anglais *Horner*, c'est le nom d'un des principaux personnages de la *Country Wife*.

pagné de Freeman et de Fidelia. Il s'entend traiter de la belle façon.

*Olivia.* — « J'ai entendu parler de son combat sans grands détails, et j'avoue avoir toujours aimé son courage brutal, espérant que ce courage me débarrasserait de son amour encore plus brutal... Il est revenu, dit-on... Je serai de nouveau tourmentée par son bruyant amour de matelot; mon alcôve sentira comme une cabine, ma chambre sera embaumée de son odeur de goudron, et j'entendrai ses volées de jurons puant l'eau-de-vie. » Comme on peut le croire Manly n'y tient bientôt plus ; il se montre, éclate en injures et en insultes. Olivia se remet bientôt de sa surprise ; pour se débarrasser une bonne fois de Manly, elle lui déclare (ce qui d'ailleurs est vrai) qu'elle s'est mariée en son absence, elle l'insulte et se moque de lui : « Vous savez, capitaine, que nous autres femmes, nous aimons extraordinairement l'honneur... cette négligence maritime de vos vêtements, et surtout celle de votre cravate... c'est une cravate de ce genre, mais montant plus haut, qui me fit tomber amoureuse de mon tailleur, quand il passa devant ma fenêtre la dernière fois qu'on exerça les milices ; car nous autres femmes, nous raffolons des militaires et il ne vous manque plus pour vous rendre invincible qu'une jambe de bois. »

Novel et Plausible applaudissent à cette ironie toute britannique ; et Manly, hors de lui, finit par les pousser dehors par les épaules. Il exprime alors tout son mécontentement à Olivia : « Eh bien, persévérez dans votre ingratitude, votre fausseté ; désormais je vous dédaignerai et vous mépriserai ; je vous haïrai ; vous aurai en horreur ; vous détesterai très sincèrement. »

Cette malédiction émeut fort peu Olivia qui la souhaitait ; d'ailleurs son attention est distraite par la présence de Fidelia. Elle trouve le soi-disant page charmant. Freeman lui insinue bien qu'ayant renoncé au cœur de Manly, elle doit aussi renoncer à sa fortune et la lui rendre ; elle répond l'avoir confiée à son mari, et ne pas oser la lui redemander, de peur d'exciter sa jalousie ; mais si Manly a d'autres communications

à lui faire, il fera mieux d'envoyer son page que de venir lui-même. Cette scène d'ailleurs veut être citée au moins en partie :

*Freeman.* — « Il est certains objets, qu'on appelle bijoux, qu'un amant donne avec son cœur, et qui doivent lui être rendus en même temps que son cœur.

*Fidelia.* — Ces objets n'ont de valeur que pour le cœur qui les donne. Vous ne daignez pas conserver le cœur de notre capitaine et vous tenez sans doute encore moins à ces objets devenus sans valeur.

*Olivia.* — Un gentilhomme aussi bien fait que vous peut être audacieux ; nous autres femmes nous ne saurions rien vous refuser, si vous nous demandiez quelque chose en votre nom propre ; mais puisque vous parlez au nom d'un autre, souffrez que je lui adresse ma réponse. — (*à part*) — Quel agréable jeune gaillard ! il ne me déplairait pas du tout. — Capitaine, votre jeune ami a une figure bien éloquente, cependant vous auriez pu me redemander vous-même ces bagatelles..... mais si vous avez quelque chose à me faire savoir plus tard, envoyez-moi ce jeune homme, je vous prie. »

Cet abaissement, cette dégradation de la femme qu'il aimait n'ont cependant pas encore détruit l'amour dans le cœur de Manly. Le début du troisième acte nous l'apprend. Il envoie Fidelia implorer Olivia pour lui : « Va, flatte, mens, agenouille-toi, promets-lui en mon nom tout ce que tu voudras ; je ne puis vivre sans elle. » Pendant l'absence de son messager, Manly se conduit en véritable forcené. Sous prétexte d'être franc, il injurie tous ceux qui l'accostent, prend un alderman par le bout du nez, et manifeste de cent façons son mépris des hommes.

Fidelia revient ; elle se fait prier pour répondre. Pressée de questions, elle finit par avouer qu'Olivia a voulu la séduire ; mais la voyant insensible à ses avances les moins déguisées, celle-ci avait fini par se jeter sur elle et l'étouffer sous ses ardents baisers. Un visiteur les avait dérangées, mais Fidelia n'avait pu partir sans promettre de revenir le même soir, à la nuit close.

Immédiatement Manly forme son plan. On peut le deviner facilement, et il nous faut ici glisser rapidement. Ce projet consiste simplement à aller au rendez-vous avec Fidelia, et à prendre sa place au dernier moment.

Mais le soir n'est pas encore arrivé et nous voici en attendant chez Olivia. Novel et Plausible s'y rencontrent. La maîtresse de la maison est sortie et les deux prétendants à l'amour d'Olivia, dont pourtant ils n'ignorent pas le mariage, se trouvent en présence ; la scène est curieuse ; voici comment Wycherley imite Molière.

*Novel.* — « Pensez-vous me l'enlever ? j'ai eu tels encouragements.

*Plausible.* — Elle a daigné m'encourager aussi.

*Novel.* — Pas autant que moi. Mais expliquons-nous une bonne fois.

*Plausible.* — Eh bien, soyons sérieux. Elle m'a dit que le titre de vicomtesse lui semblait joli.

*Novel.* — Et à moi que Novel était un nom qu'elle préférait à tous les titres d'Angleterre.

*Plausible.* — Elle a loué mes manières douces et respectueuses.

*Novel.* — Elle a applaudi la vivacité de ma raillerie.

*Plausible.* — Elle aime mon regard tranquille.

*Novel.* — Tranquille ! endormi, tu veux dire, endormi. Mais elle adore le feu des miens.

*Plausible.* — Elle aime le lustre de mes cheveux.

*Novel.* — Le lustre ! leur éclat huileux, je l'accorde, mais c'est la nuance sombre et brillante des miens qu'elle admire.

*Plausible.* — La suavité de mon sourire.

*Novel.* — La finesse de mes œillades.

*Plausible.* — La fraîcheur de mon teint.

*Novel.* — La belle teinte rouge de mes lèvres.

*Plausible.* — La blancheur de mes dents.

*Novel.* — Ma manière élégante de me les nettoyer.

*Plausible.* — L'odeur de mon haleine.

*Novel.* — Oh ! alors plus de doute... ton haleine est telle que le tabac peut à peine en masquer l'odeur.

*Plausible.* — Il vous plaît de plaisanter, Monsieur, mais pour terminer notre discussion, elle a accepté des bijoux de moi.

*Novel.* — Et des présents de moi ; car je lui ai fait délicatement cadeau au jeu d'ombre de trois ou quatre cents livres qui sont les arrhes de notre marché amoureux. »

Pour terminer la discussion, ils échangent les lettres qu'ils viennent de recevoir ; naturellement elles se ressemblent ; dans chacune Olivia prétend favoriser le destinataire aux dépens de son rival. Ils se séparent indignés, en se promettant de tirer vengeance de la coquette.

La journée s'est passée cependant, la nuit est venue ; Manly arrive avec Fidelia chez Olivia. Grâce à l'obscurité qu'en femme expérimentée en amour elle a habilement ménagée, elle se croit seule avec le soi-disant page. Elle l'embrasse, lui prodigue les noms les plus tendres et l'entraîne. A ce moment Manly se substitue habilement à Fidelia, et disparaît dans la chambre voisine avec Olivia. En attendant leur retour, Fidelia, dont la conduite est au moins extraordinaire, se lamente sur son sort. Manly revient enfin. Réflexion faite il ne publiera la honte d'Olivia que devant témoins, et il s'esquive sans qu'Olivia, on pourra le trouver invraisemblable, se soit aperçue de la substitution d'un vieux marin à un jeune page.

Au moment où Fidelia allait suivre Manly, arrive inopinément Varnish, le légitime époux d'Olivia. Fidelia fait aisément reconnaître au mari qu'elle n'aurait pu le tromper, même si elle l'eût voulu ; glissons sur cette scène trop naturaliste.

Olivia, en entendant les pas de son mari, s'est enfuie chez sa cousine Elise ; et, dans son émotion, confie à sa parente son imprudence quand survient Varnish. Il raconte que le soi-disant homme n'était qu'une femme, et Olivia admire intérieurement la stupidité de son mari. Elle voudrait bien cependant, après son départ, retirer ce qu'elle a dit à Elise, mais ne réussit pas à lui donner le change, et les deux femmes se séparent après une discussion des plus aigres.

Au V^e^ acte Manly retrouve enfin son ami Varnish : c'est ce

fameux ami dont il a vanté au commencement de la pièce la fidélité et la discrétion. Voilà une confiance bien placée, et Varnish n'a garde d'annoncer à son ami que pendant son absence il a épousé Olivia ; d'ailleurs Manly n'a jamais songé à demander le nom de l'homme que sa bien-aimée a épousé.

Non seulement Varnish n'avoue pas son mariage à Manly, mais il attise encore sa colère contre Olivia. Manly n'a d'ailleurs rien de plus pressé que de raconter à son ami le tour ignoble qu'il a joué à Olivia, et de faire des gorges chaudes sur le compte du mari de la belle. Il lui annonce même que Fidelia a obtenu un nouveau rendez-vous, et qu'il prendra encore une fois sa place.

Ainsi averti, Varnish se met naturellement en embuscade ; il en résulte une bagarre épouvantable, car Manly, voulant rendre la honte d'Olivia publique, a donné rendez-vous chez elle à la même heure à toutes ses connaissances.

A peine Fidelia et lui sont-ils arrivés chez Olivia, qui les reçoit encore une fois dans l'obscurité, que Varnish enfonce la porte de l'appartement et s'y élance l'épée à la main. Manly se jette sur lui, le renverse, non sans que Fidelia n'ait été blessée deux fois au bras. Les invités du dehors entendant le bruit, enfoncent à leur tour la porte de la maison, et, se précipitant tous à l'intérieur, augmentent encore le vacarme et la confusion. Enfin on apporte de la lumière. Manly reconnaît Varnish, mais à peine fait-il attention à lui, car le vêtement de Fidelia s'est déchiré dans la lutte ; il reconnaît une jeune fille.

Le reste se devine facilement. Fidelia se nomme : « Le nom de ma famille est Grey, le mien Fidelia, etc. » Manly, attendri par tant de dévouement, lui offre immédiatement son cœur et les diamants qu'il vient de reprendre à Olivia, et le voilà réconcilié avec le monde. Il s'avance alors sur la scène et d'un air dégagé récite la morale suivante en vers de mirlitons : « Désormais je croirai qu'il y a dans le monde de bons amis qui ne sont pas des suceurs de sang, et de belles femmes dignes d'être nos amies. Que mon exemple apprenne à chacun à ne pas se fier aux larmes, aux serments, à l'amour ou à un ami qu'on n'a pas mis à l'épreuve. »

Cette rapide analyse ne donne qu'une idée imparfaite de l'œuvre de Wycherley. Elle fait cependant ressortir suffisamment la transformation subie par le plan et la conception même de Molière.

Nous avons dû laisser de côté un grand nombre de personnages et de scènes épisodiques, sans aucun rapport avec l'action. Wycherley a en effet, suivant le mot de Voltaire, *entrelardé* sa pièce d'une comtesse de Pimbesche, vieille plaideuse enragée, parente éloignée du capitaine, et de son fils le jeune Jerry qui est peut-être le personnage le plus stupidement grotesque qu'on ait jamais mis sur le théâtre.

Dans bien des scènes où Wycherley se moque des hommes de loi et des plaideurs, on sent l'imitation directe de Racine. L'auteur anglais s'est certainement inspiré largement des *Plaideurs ;* cependant Lady Blackaere peut jusqu'à un certain point être regardée comme sa création propre. Pour ne pas *entrelarder* à notre tour cette étude de rapprochements inutiles, venons-en de suite à l'examen des principaux personnages.

Cette tâche est d'ailleurs facile, car Wycherley, suivant l'exemple de plus d'un dramaturge anglais, de Ben Jonson entre autres, a eu soin d'indiquer au début de la pièce le caractère de chaque personnage tel qu'il l'avait conçu. A la liste des personnages il a joint la définition de chacun d'eux. C'est ainsi que Manly est annoncé comme un homme d'un caractère honnête, mais grognon, délicat sur le chapitre de l'honneur, et qui a préféré vivre sur mer par haine du monde et de ses mensonges.

Mais pourquoi hait-il le monde? A-t-il été trahi par un ami? pas encore, ou du moins il l'ignore ; il croit sa maîtresse fidèle ; il n'est pas sur le point de perdre un procès. Enfin il n'a aucune des excuses d'Alceste. Son humeur farouche vient simplement d'un manque d'éducation. Cet homme franc n'est qu'un homme mal élevé et brutal.

Il fallait d'ailleurs que Wycherley se fût singulièrement assimilé les idées de son temps pour oser nous présenter son héros comme délicat sur l'honneur. La vengeance qu'il tire

d'Olivia est telle qu'on ose à peine y faire allusion. Célimène eût-elle trompé Alceste de la manière la plus cruelle, l'eût-elle bafoué publiquement qu'il se serait cru déshonoré en cherchant à se venger d'une femme. Mais autre temps, autres mœurs sans doute.

La différence entre le héros français et le personnage de la pièce anglaise se marque bien d'ailleurs par la différence même de leur position sociale. Alceste vit dans le monde de la cour, il y occupe un rang élevé ; Wycherley fait de son principal personnage un loup de mer, un vieux *dur à cuire*, sans façons ni sentiments élevés. Certes la vie ne doit pas être facile à bord pour son équipage.

La misanthropie d'Alceste est due sans doute en partie à la situation pénible où il se trouve ; trahi par un ami, torturé par une coquette, sur le point de perdre un procès important. Mais elle vient aussi de la foncière honnêteté et de la sincérité de son âme qui ne peut aisément se plier aux compromis qu'exige la politesse. Malgré tout il faut qu'il soit poussé à bout pour qu'il éclate ; voyez par exemple la scène du sonnet. Manly au contraire est presque un matamore ; il éclate à tout propos et sans propos ; sa violence l'emporte sans cesse sans qu'on sache souvent pourquoi. Il prétend faire la leçon à tout le monde : « Je ne veux point de vos lisières » (1), dit-il dans son langage imagé. Sans provocation, pour le plaisir d'être désagréable, il dit aux gens ce qu'il pense d'eux avec une franchise trempée d'eau salée (2). Sans doute il est courageux et s'est bien conduit devant l'ennemi ; mais est-ce donc là une raison pour chercher querelle à chacun et lui dire des grossièretés ?

En revanche il se laisse duper comme un enfant par une

(1) I'll have no leading-strings ; I can walk alone, I hate a harness and will not tug on in a faction. Kiss my leader behind that another slave may do the same to me (I, 1.)

(2) Son langage est même si énergique et si indécent que Mennechet, dans l'unique traduction française de cette pièce que nous connaissions, n'a pas osé le traduire. Il a purement et simplement supprimé tous ces morceaux sans même prévenir le lecteur. — Il a d'ailleurs singulièrement modifié et atténué le reste. Cff. *L'homme franc*, dans les Chefs-d'œuvre du théâtre anglais. Vol. V. Paris. Ladvocat. 1823.

intrigante. Les protestations de Fidelia, les preuves de dévouement qu'elle lui donne le laissent insensible, mais il a cru à la simple parole d'Olivia. Aussi Freeman le lui reproche-t-il avec franchise : « Comment vous défiez-vous tellement de l'homme qui vous dit qu'il vous aime, et non de la femme qui vous assure de son amour ? »

Que dire d'ailleurs de cet amour extraordinaire ? Rien est-il plus étrange, plus invraisemblable ? Qu'Alceste réponde pathétiquement aux reproches de Philinte :

..... Je me le dis chaque jour.
Mais la raison n'est pas ce qui guide l'amour,

on le comprend, on est ému de cet aveu de sa faiblesse. D'ailleurs peut-être Célimène au fond aime-t-elle Alceste ; en tous cas elle l'estime, il lui en impose, et elle le respecte. Elle voudrait le conserver sans cependant s'engager trop elle-même. Mais comment croire que Manly aime réellement Olivia ? comment un homme insulté publiquement par une femme d'une façon aussi brutale, peut-il encore conserver le moindre sentiment d'estime pour elle ? Un amour sincère est-il donc compatible avec sa lâche conduite ? Le principal élément de ce sentiment noble et délicat qu'on appelle l'amour n'est-il donc pas surtout et avant tout le respect pour la personne aimée ? Ce n'est pas l'amour qui fait agir Manly, mais le désir brutal qui lui brûle le sang.

Il ne faut pas aller bien loin pour en trouver la preuve. Voyez l'entretien de Manly et de Fidelia qui voudrait le détacher de son amour pour Olivia en lui remettant sous les yeux la conduite qu'elle a tenue :

« N'avez-vous pas dit, Monsieur, que votre honneur vous était plus cher que la vie ? Et vous voudriez que je vous le fasse perdre en allant porter de votre part des protestations d'amour à la plus infâme, la plus fausse...

« *Manly* (*l'interrompant*) :... Et la plus belle de toutes les femmes. »

On le voit, c'est la beauté extérieure d'Olivia qui seule l'attire. Ce n'est plus l'amour qui a pris possession de son cœur, ou

plutôt c'est l'amour tel qu'on le comprenait et qu'on le pratiquait à cour de Charles II.

Cette altération de la conception première de Molière suffisait à elle seule pour dénaturer complètement le caractère du *Misanthrope*.

Si le caractère d'Alceste a subi une telle transformation dans les mains de Wycherley, celui de Célimène n'a pas été ennobli, loin de là. Tout d'abord il faut bien remarquer en passant que la coquette française n'est pas mariée. Si elle aime à se voir entourée d'admirateurs, c'est son droit après tout, et c'est par son esprit au moins autant que par sa beauté qu'elle cherche à les retenir. Mais la Célimène anglaise n'est pas spirituelle. La fine fleur de l'esprit français s'est fanée sur le sol anglais. Quoi de plus spirituel que la scène des portraits? Célimène tient le dé de la conversation, et les petits marquis ne sont là que pour lui donner la réplique et exciter sa verve par leurs louanges, comme le leur reproche justement Alceste.

Wycherley a voulu reproduire cette scène, mais, ne pouvant donner de l'esprit à Olivia, il lui donne en échange de la méchanceté, de la grossièreté.

Nous ne sommes plus à la cour de Versailles ; par moment on se croirait dans un mauvais lieu. La conversation prend de temps à autre une tournure tellement étrange qu'il faut vraiment la lire dans l'original pour s'en faire une idée.

Que peut-il y avoir de spirituel dans un passage comme celui-ci :

*Novel.* — « Je vous disais, Madame, que j'ai été traité avec toute la politesse imaginable chez Lady Autumn. Mais la dégoûtante vieille au haut bout de la table...

*Olivia.* — Rappelle la coutume des Grecs de mettre des têtes de morts sur la table des banquets... elle ressemble à un vieux carrosse repeint...

*Novel.* — Il y a aussi Lady France qui est aussi laide...

*Olivia.* — Que la fille légitime d'un bourgeois...

*Novel.* — Il y a aussi Lady Betty.

*Olivia.* — Elle est aussi sale et malpropre qu'une Irlandaise élevée en France. »

Cela n'est ni spirituel ni flatteur pour nous. Un instant après on parle à Olivia de Lady Grideline. « Celle-là, dit-elle, n'a jamais mal parlé de quelqu'un, il faut l'avouer. Elle est dans la conversation aussi muette qu'un lourdaud de campagne amoureux ; sa société vaut celle d'une horloge ou d'un baromètre. Elle n'ouvre la bouche que pour dire quelle heure il est ; s'il fait froid ou chaud ; s'il tombera de la neige ou de la pluie. »

Nous voilà bien loin du fameux :

« Quel pauvre esprit de femme et le sec entretien ! »

La différence entre l'héroïne de Molière et celle de Wycherley apparaît encore bien nettement dans la manière dont chacune s'y prend pour retenir autour d'elle ses amoureux. Il suffit de rapprocher les lettres de Célimène à Oronte et à Acaste de celles qu'Olivia adresse à Lord Plausible et à Novel. Les deux lettres de Célimène sont gracieuses et spirituelles ; elle semble sacrifier les autres rivaux à son correspondant, sans cependant trop s'avancer elle-même, et surtout sans rien promettre de précis.

Voici celle d'Olivia à Plausible :

« Mon cher Lord, vous m'excuserez de ne pas vous avoir tenu parole ; car c'était pour vous obliger et non vous offenser. Je n'étais sortie que pour désappointer Novel, et pensais vous rencontrer dans le salon de la reine. Je vous y ai attendu avec autant d'impatience que quand il me fallait souffrir les visites de Novel. C'est le fat le plus impertinent qui ait jamais aspiré au titre d'homme d'esprit. Il n'est pas capable, je l'espère, de vous inspirer de la jalousie ; c'est à cause de vous, et de vous seul, que j'ai congédié un vieil amoureux, et que je suis prête à renoncer au monde entier. Brûlez cette lettre, mais conservez dans votre cœur l'amour que vous témoigne

Votre Olivia. »

Elle est prudente, on le voit ; car elle veut qu'on brûle sa lettre. C'est peut-être pour qu'il ne la montre pas à Novel, qui a reçu la sienne, conçue dans les mêmes termes. Les

noms seuls sont changés; ce ne sont plus des lettres, mais des circulaires pour attirer la clientèle.

A vrai dire d'ailleurs, Olivia n'est pas une coquette, quoique Wycherley ait voulu nous la donner pour telle. C'est une femme qui a des désirs, et qui pour les satisfaire est prête à fouler aux pieds ses devoirs et les convenances sociales. Son entretien avec Fidelia ne respire que la sensualité la plus crue. Elle appartient bien au temps où les dames de la cour se disputaient les faveurs du fameux Jermyn (1).

Un dernier trait la caractérise ; elle aime le bien d'autrui. Elle voudrait se débarrasser de Manly, mais elle est aussi parfaitement décidée à ne pas lui restituer la fortune qu'il lui a confiée en dépôt. Il faut qu'il la lui prenne de force.

C'est ainsi que la conception fondamentale de Molière a encore été dénaturée ici ; le milieu où la scène se passe a été changé. L'auteur a beau dire que Manly est un gentilhomme et Olivia une dame; il n'en est pourtant pas moins vrai que l'un est un coquin sans éducation, et l'autre une femme dépravée qui n'a que des instincts et de la méchanceté.

Les personnages secondaires n'ont pas été moins profondément modifiés. La douce Eliante a disparu dans la pièce anglaise. Wycherley n'avait sans doute pas compris combien était grande l'influence qu'elle exerce sur tous les personnages et sur la pièce elle-même. Non seulement sa bienveillance un peu mélancolique contribue à faire ressortir le relief du caractère de Célimène, mais la douce femme, avec sa noblesse d'âme et la rectitude de son jugement, adoucit et modère l'irritation d'Alceste ; c'est certainement la personne la plus sympathique de toute la pièce. On pourrait peut-être reprocher à Molière de l'avoir dépeinte avec une certaine indécision, et de lui avoir donné un rôle trop effacé, mais en somme il est aussi impossible de comprendre Célimène sans Eliante, qu'Alceste sans Philinte. C'est ce que Wycherley n'a pas compris.

En revanche il a largement développé le caractère d'Arsinoé; la cousine d'Olivia, Elise, qui au début ressemble quelque peu

(1) Voir les Mémoires du Comte de Grammont.

à Eliante, correspond surtout à la vieille coquette de la pièce française. On devine facilement que de tous les personnages, c'est celui que Wycherley a dû le mieux comprendre, comme aussi celui qu'il a le moins altéré dans son adaptation. Elise aime à exciter l'irritation d'Olivia et y réussit sans grandes difficultés.

Philinte est peut-être le plus malheureux et le plus incompris des personnages de Molière. Fabre d'Eglantine en a fait un coquin (1) et Wycherley un coureur de dots.

C'est aussi un marin comme Manly, que Freeman, le Philinte de la pièce anglaise ; mais il a été avocat auparavant et a quitté cette profession par scrupules de conscience. « J'ai été avocat, dit-il, mais ma conscience m'a forcé de quitter cette profession. J'ai préféré présenter des effectifs faux et voler le roi que de dévorer le capital de la veuve. » Tous ses efforts tendent à se faire épouser de la vieille Lady Blackacre, riche veuve, mais plaideuse enragée. Ses gauches démarches, la lourde façon dont il lui fait la cour, n'ont pas le moindre succès lorsqu'il s'avise d'un moyen ingénieux. « Prenez le veau, dit-il élégamment, et la vache suivra. » En conséquence, il séduit l'idiot Jerry Blackacre, et ne le rend à sa mère qu'en échange d'une pension viagère qu'il se fait donner.

Le rôle que Freeman joue dans le *Manly Dealer* est d'ailleurs assez insignifiant. Il sert surtout à relier les deux intrigues. Peut-être cependant est-ce beaucoup dire que d'affirmer qu'il y a deux intrigues juxtaposées dans la pièce anglaise ; l'intérêt qu'excitent Lady Blackacre et son peu intéressant fils Jerry ne correspond guère à l'idée que nous nous faisons d'une vraie intrigue. A vrai dire c'est une superfétation ; car elle n'a pas d'autre but que de nous faire rire aux dépens d'un caractère que Wycherley connaissait bien, celui de la plaideuse enragée. Le séjour qu'il avait fait dans le monde des hommes de loi avait dû le mettre en rapport avec plusieurs types de ce genre, d'autant plus fréquents en Angleterre que la législation y est plus embrouillée.

(1) Cff. *Le Philinte de Molière* par Fabre d'Eglantine.

Lady Blackaere ne manque sans doute pas de traits de ressemblance avec la comtesse de Pimbesche de Racine; mais elle est autrement énergique qu'elle dans ses expressions. Lady Blackaere parle en véritable harengère. Son fils lui-même en convient; il est vrai qu'il en est fier, et que ce pauvre Jerry n'est pas difficile à satisfaire.

Malgré sa grossièreté cependant, Lady Blaekaere est amusante, et sans lui donner les mêmes louanges que Voltaire, nous avouerons volontiers qu'elle nous fait souvent rire dans ses discussions avec les hommes de loi et qu'elle déploie des connaissances juridiques vraiment étonnantes.

A côté des nombreux défauts, des invraisemblances, sinon même des impossibilités qui abondent dans le *Plain Dealer*, cette pièce a cependant une grande qualité. Il y a une intrigue bien liée et l'action marche rapidement. On a souvent reproché au *Misanthrope* de manquer d'intrigue et de n'être qu'une série de conversations qui ne font guère avancer l'action. Peut-être a-t-on trop insisté sur ce défaut, surtout à l'étranger. Quoi qu'il en soit, nous avons dans l'adaptation anglaise une intrigue, sinon même deux. Il y a bien sans doute des personnages inutiles, comme les deux matelots par exemple. Wycherley aurait pu simplifier beaucoup sans diminuer l'intérêt en réservant Lady Blackaere et son fils pour une autre pièce; mais malgré sa complication, à cause même de sa complication, la pièce marche vraiment et l'attention des spectateurs est soutenue jusqu'à la fin. Ce n'est plus une série de dialogues, mais un vrai drame.

Lorsque Voltaire visita l'Angleterre en 1728, il vit jouer le *Plain Dealer* dont la vogue durait toujours. Le succès de cette contrefaçon de Molière le frappa; il résolut de copier à son tour la pièce anglaise et quelques années plus tard composa la *Prude*. Singulière destinée que celle du *Misanthrope ;* voici donc le chef-d'œuvre de Molière qui nous revient sous son déguisement anglais et sous un nom d'emprunt en attendant que Fabre d'Eglantine le refasse à son idée.

Mais ce n'est plus Alceste qui tient le premier rôle. Le titre

seul suffirait à le prouver. Déjà dans la pièce anglaise son importance avait diminué au profit de celle de Célimène. C'est celle-ci qui domine dans la pièce de Voltaire.

Nous ne nous attarderons pas à examiner la *Prude*. C'est certainement une des pièces les plus faibles de Voltaire. Il serait trop facile de faire ressortir la faiblesse de l'intrigue, la pauvreté des caractères et de relever la platitude de certains vers. Tout l'esprit de Molière, toute la délicatesse des traits a disparu dans ce voyage d'aller et retour. Les longueurs, le prosaïsme et les tirades à effet en ont pris la place dans la *Prude*, et dans aucune des pièces de Voltaire ses défauts ne sont plus accusés.

Nous ne suivrons pas plus loin l'histoire du *Misanthrope;* il devait encore être repris par Fabre d'Eglantine et subir une nouvelle métamorphose, mais l'examen du *Philinte de Molière* nous entraînerait trop loin.

En terminant nous ne pouvons que regretter la réimpression de pareilles adaptations. Rien ne peut donner à nos voisins une plus fausse idée de notre grand poète comique que de pareilles imitations. Les Anglais possèdent de bonnes traductions de Molière. Si M. Morley avait réellement voulu, comme il le prétend, donner à ses compatriotes sous une forme commode et économique les principaux chefs-d'œuvre de Molière, une bonne traduction aurait mieux atteint son but que la réimpression de la pièce de Wycherley.

# CAMPAGNES DE CHARLES IV

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

## EN FRANCHE-COMTÉ, EN ALSACE, EN LORRAINE, ET EN FLANDRE

## (1638-1643)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS
TIRÉS DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

PAR

F. DES ROBERT

## INTRODUCTION.

Dans notre livre intitulé : *Campagnes de Charles IV en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté*, (1634-1638), nous avons montré Charles IV, duc de Lorraine, s'efforçant, après la prise de Nancy par Louis XIII, de rentrer dans ses Etats; nous l'avons suivi en Allemagne où il était venu mettre son épée au service de la Ligue catholique ; nous avons décrit la bataille de Nordlingen qui fut pour les Impériaux la revanche de Leipsig. Ensuite nous avons raconté la lutte de Charles IV contre le duc de Rohan en Alsace pendant l'année 1635.

Après le passage de ce dernier dans la Valteline, le duc de Lorraine eut à combattre un général moins habile que Rohan, mais chez qui l'expérience tenait lieu de génie. Ce fut le maréchal de Caumont — la Force. Pendant deux ans,

dans le Bassigny, la Franche-Comté et la Lorraine, le Lorrain et le général français luttèrent à armes égales. Après la prise de Trèves par les Impériaux en 1635, la France, qui depuis longtemps était l'alliée platonique de la Suède et des Etats protestants de l'Allemagne, depuis quinze ans en hostilité avec l'Empire et les Etats catholiques, déclara ouvertement la guerre à l'Espagne. Son armée franchit le Rhin et Weimar vint unir ses forces aux nôtres. Charles IV, sans se décourager, fit une nouvelle tentative pour entrer en Lorraine. Il y réussit, parvint à soulever ses sujets et fit sa jonction avec Gallas. Bientôt l'armée française, commandée par le cardinal de la Valette et Weimar, fut obligée de quitter Mayence et de battre en retraite jusqu'aux portes de Metz. Mais les succès obtenus par la Valette et Weimar en Alsace, en 1636, et la prise de Saverne et de Haguenau rendirent les efforts de Charles IV plus difficiles. Il ne remit pas cependant l'épée au fourreau. Cet homme infatigable de Sierck courut délivrer Dôle en vain assiégé par Condé à qui Louis XIII avait ordonné de s'emparer de la Franche-Comté, pays neutre, mais relevant de l'Espagne (1636).

L'invasion du nord de la France par les Espagnols ranima les espérances de Charles IV. Il porta la guerre dans le duché de Bourgogne ; mais, trahi par Gallas, il ne put s'y maintenir et, laissé à ses propres forces par ce général, il réussit cependant à entrer une dernière fois en Lorraine. Bientôt après, le duc de Longueville, succédant au prince de Condé, fit invasion en Franche-Comté, défit le duc de Lorraine à Rotalier et à Rocologne et s'empara de quelques villes sans pouvoir profiter de ses succès. Un autre adversaire, plus redoutable, Weimar, essaya alors d'acculer Charles IV dans ses retranchements et de lui barrer le passage de l'Alsace ; mais, grâce au génie stratégique du duc de Lorraine, Besançon et Salins n'ouvrirent point leurs portes à l'armée franco-suédoise et elle fut forcée de repasser le Rhin (1637). Guébriant, accourant au secours de Weimar, rétablit bientôt l'équilibre entre les deux adversaires. Le siège de Brisach, la clef de l'Alsace, fut ordonné secrètement par Richelieu.

C'est à s'emparer de cette place importante que vont tendre, en 1638, les efforts combinés de Weimar et de Guébriant, tandis que Longueville tiendra tête à Charles IV en Franche-Comté, livrera la bataille de Poligny, où il sera vaincu, et essayera de couvrir la Lorraine où les généraux lorrains remporteront des succès éclatants, mais ne pourront se maintenir. C'est alors que le duc de Lorraine, abandonné par l'Espagne et trahi par les Francs-Comtois, quittera la Franche-Comté et commencera à traiter avec Richelieu (1639-1641).

# CHAPITRE PREMIER.

## DÉFENSE DE LA FRANCHE-COMTÉ ET DE L'ALSACE PAR CHARLES IV.

(1638.)

Sommaire : Coup d'œil rétrospectif sur les opérations de l'armée française en 1637. — Cantonnements de l'armée lorraine en Franche-Comté. — Savelli est envoyé en Franche-Comté par Ferdinand III. — Charles IV n'est pas d'avis de porter la guerre en Bourgogne. — Weimar se cantonne dans les Villes forestières. — Premier combat de Rheinfeld. — Second combat de Rheinfeld. — Evasion de Savelli. — Investissement de Brisach par Weimar. — Guébriant traverse le Rhin (6 mai 1638). — Efforts tentés par les Impériaux pour la délivrance de Brisach. — Charles IV dans le Bassigny. — Le marquis de Saint-Martin assiège Bletterans. — Il s'empare de Bourbonne. — Saint-Balmont et Maillard assiègent Deuilly. — Longueville en Franche-Comté. — Charles IV revient en Franche-Comté. — Conduite infâme des Francs-Comtois. — Charles IV quitte Besançon et se dirige vers Salins et Poligny. — Bataille de Poligny. — Retraite de Longueville. — Sa lettre à Richelieu. — Prise de Baume-les-Messieurs par la Mothe-Houdancourt. — Prise de Poligny par Longueville. — Charles IV se retire sous Salins et défend cette place contre Longueville. — Mésintelligence entre Charles IV et don Sarmiento. — Sarmiento se réconcilie avec Charles IV. — Prise d'Arbois, de Vadans et de Grimont par Longueville. — Retraite de Longueville (2 juillet 1638). — Echec de Turenne devant Remiremont. — Gerbéviller et Baccarat tombent aux mains des Lorrains. — Charles IV quitte Salins, campe ses troupes sur l'Ognon et passe huit jours en Lorraine. — Le régiment de Lunéville est défait par Turenne. — Le marquis de Ville s'empare de Lunéville. — Combat de Blamont. — Lettre de Longueville à Richelieu. — Le vicomte d'Arpajon gouverneur de la Lorraine. — Siège de Lunéville (novembre 1638). — Combat de Sainte-Marie-aux-Mines. — Lettre de Longueville à Richelieu. — Combat de Wittenweiher (9 août 1638). — Bataille de Cernay (15 octobre 1638). — Fin du siège de Brisach, derniers efforts des Impériaux. — Prise d'Ensisheim par Weimar. — Prise de Brisach (19 décembre 1638). — Weimar veut garder Brisach. — Richelieu essaye d'arracher Brisach à Weimar. — Weimar quitte l'Alsace.

Si les succès du duc de Longueville, de Bellefonds, de Guébriant et de Weimar avaient été presque nuls en Franche-Comté pendant la campagne de 1637, le duc de Rohan n'avait pas été plus heureux en Suisse.

Les Grisons, mécontents de ce que la France ne leur avait pas payé le million qu'elle leur devait, avaient forcé Rohan à leur remettre toutes les places qu'il occupait. Quoique venu à Coire pour négocier, il fut fait prisonnier et, bientôt après, forcé de signer un traité honteux avec les Grisons, afin de sauver son armée (26 mars 1637).

Les succès obtenus par la France dans le midi compensèrent les échecs subis en Suisse. Un cousin de Charles IV, le duc d'Harcourt, venait de pénétrer en Sardaigne et de piller Oristano (avril 1637). Le 12 et le 14 mai, il s'empara des îles Marguerite et de Saint-Honorat, dont les Espagnols s'étaient rendus maîtres deux ans auparavant. Mais, malgré ces succès, le traité conclu par les Grisons avec l'archiduchesse Claudia de Médicis, gouvernante du Tyrol, ainsi que la retraite précipitée de Rohan, laissaient ouvert aux Impériaux le passage des Alpes (1). Le 2 septembre, les soldats de Philippe IV firent irruption dans le Roussillon et s'emparèrent de Leucate, le 28 du même mois; mais le duc d'Halluyn (2) châtia les vainqueurs en les battant à son tour dans la même journée. Au nord, le cardinal de La Valette s'était rendu, le 26 juillet, maître de Landrecies et avait forcé, le 12 septembre, La Capelle à capituler. Le cardinal-infant, après avoir attaqué le duc de Candale sous Maubeuge, avait été

(1) D'Estampes, intendant de justice, envoyé, le 10 juillet 1637, en Franche-Comté, arriva à Châlon-sur-Saône le 22 juillet et chargea Bernard, son secrétaire, de s'informer, à Genève, de la santé du duc de Rohan qui venait d'être nommé général en chef d'une armée composée des troupes de la Valteline et destinée à opérer dans la Franche-Comté. Rohan refusa cet honneur, prétextant qu'il était malade. Le prince de Condé était l'ennemi déclaré du duc de Rohan et ce fut cette inimitié qui fut la cause de ce refus. Louis XIII, pour calmer Condé, lui avait écrit « que le sieur Duc n'ordonnerait rien dans le gouvernement dudit Prince. » Mais Rohan, excité par Priolau, son secrétaire, craignit qu'on ne s'emparât de sa personne, s'il franchissait la frontière. Priolau eut une entrevue avec d'Estampes à Châlon-sur-Saône, où le secrétaire du duc invita l'intendant à venir à Genève. Celui-ci consentit à faire la moitié du chemin; mais tout fut inutile, car la duchesse de Rohan (fille de Sully) était venue à Genève conseiller à son mari de ne pas traverser le Rhône. (V. *Relation de mon voyage en Franche-Comté*, par d'Estampes, intendant de justice en l'armée de Franche-Comté. Aff. étr. Franche-Comté, 1625-1692, f° 218.)

(2) Sur un des canons de Charles de Schomberg, duc d'Halluyn, on lisait, par suite d'une anomalie étrange, cette légende : *Suprema ratio legum*. (Communication du général Mangin.)

repoussé vigoureusement et s'était retiré devant La Valette accouru au-devant de son frère. Il est vrai que don Fernando s'était posté à Pont-sur-Sambre, après son échec, pour empêcher la jonction des armées françaises, et avait battu Gassion à plates coutures; mais, grâce aux talents stratégiques du comte de Guiche et du vicomte de Turenne, l'armée du duc de Candale devait réussir à rallier celle du cardinal de La Valette à Landrecies. Don Jean de Vinero et Piccolomini furent écrasés par l'armée française à Vaux, et Ivoy (Carignan) et Damvillers se rendirent à Châtillon.

En Italie les armes françaises avaient été aussi heureuses que dans les Flandres et dans le Roussillon : le duc de Savoie et le marquis de Créqui avaient défait entièrement l'armée du duc de Modène.

Pendant que les Impériaux étaient occupés à lutter contre l'armée suédoise au nord de l'Allemagne, Charles IV, aussitôt qu'il fut guéri, au château de Belvoir (1), rendit des actions de grâces à Dieu et fit des présents et des donations aux églises les plus importantes et les plus connues par les miracles qui s'y faisaient. Ensuite, il visita ses troupes avec sa noblesse et les chefs de l'armée comtoise et leur assigna leurs quartiers d'hiver; mais, comme la Franche-Comté ne pouvait suffire à l'entretien de ses soldats, il en envoya une partie dans les Faucilles.

Lui-même, après avoir observé les Français qui assiégeaient Jonvelle, fit une pointe dans le Bassigny.

Cependant un contingent lorrain resta en Franche-Comté. Le colonel Vernier de Monthureux se logea à Noël-Cerneux et au Belieu, près de Montbéliard. Le comte de Gonzague campa son régiment à Narbief et à la Chenalotte. Quant au colonel Nicolas, il choisit, comme cantonnements, le Barboux et le Pissoux. Maillard établit ses quartiers au Bizot, à Mesmont et à la Bosse. Walorski mit son régiment en garnison à Vesoul, et le baron de Mercy logea ses troupes dans les châ-

(1) Ce château appartenait à la princesse de Cantecroix et était situé en France-Comté, non loin de Baume.

teaux des environs. Gallas avait laissé quelques régiments en Franche-Comté. Ses dragons prirent leurs quartiers d'hiver à Norroy-l'Archevêque, à Filani, à Oricourt, à Villersexel, à Montbozon, à la Tour-de-Scay et à Munans. Quant au colonel de Presles, trois de ses compagnies entrèrent à Luxeuil; une autre, ainsi que l'Etat-colonel, se logea à Rougemont, près de Baume. Le régiment Corpus s'échelonna à Gouhenans et dans toute la vallée de l'Isle-sur-le-Doubs. Au régiment Mignardi on assigna le val de Servance; celui de Bressignol étendit ses lignes de Clerval à Neuchâtel « pour le service », à Nozeroi « pour le service de Saint-Balmont », à Jonvelle, Jussey et Trades « pour le logement », à Scey-sur-Saône et à Chariez « pour le service du duc de Lorraine (1). » (Février 1638.)

Le duc de Savelli venait d'être envoyé dans le comté de Bourgogne par l'Empereur et le roi d'Espagne. C'était un Italien, favori de l'impératrice douairière Eléonore de Mantoue, veuve de Ferdinand II. Sans talents militaires et homme de mauvaise foi, il ne jouissait d'aucune considération dans l'armée allemande. Il avait été chargé d'aviser au moyen de faire subsister en Franche-Comté une armée considérable, destinée à franchir le Rhin et à s'unir à celle du duc de Lorraine. Mais il s'agissait auparavant de porter tous les efforts des Impériaux vers le duché de Bourgogne et de renouveler la tentative faite par Gallas pendant l'automne de 1636.

Charles IV fit entendre à Savelli qu'il valait mieux conserver la Franche-Comté que de la ruiner par un long séjour des soldats allemands, dans le but de conquérir une province française. Tel n'avait pas toujours été son avis.

Le marquis de Saint-Martin et les membres du Parlement de Dôle s'élevèrent contre l'opinion émise par le duc. Ils soutinrent que la Comté pouvait avec ses propres ressources faire les frais de la campagne projetée. Donner un tel avis, c'était, suivant nous, vouloir témérairement se concilier les bonnes grâces de l'Empereur et du roi d'Espagne aux dépens

(1) *Quartiers des Impériaux en Franche-Comté au mois de février* 1638. (Archives municipales de Luxeuil.)

des pauvres paysans de la Comté. Charles IV, qui ne connaissait que trop la misère des Comtois et qui savait qu'ils ne pouvaient pas même nourrir leurs milices, à l'entretien desquelles les deniers royaux n'étaient pas attribués, écrivit à Ferdinand III (1) et au cardinal-infant, pour les informer des faits passés et leur demander, ainsi que nous l'apprend le docteur Forget (2), de lui faire connaître leurs plans pour la campagne qui allait commencer.

Weimar, comme nous l'avons dit dans notre ouvrage intitulé : « *Campagnes de Charles IV* (1634-1638) », avait laissé les Impériaux s'emparer, au mois de novembre 1637, des retranchements qu'il avait élevés aux bords du Rhin, en face de Brisach.

Manicamp, qui avait été chargé de garder les forts, pendant que Weimar allait prendre ses quartiers d'hiver dans la franche montagne et dans le val de Lomont, ne fit pas bonne garde et alla à Strasbourg, prétendant qu'il était malade. Apprenant la prise des forts de Brisach, il se retira dans son gouvernement de Colmar où il n'eut qu'à se louer des habitants. Disgracié, il s'enfuit, mais fut fait prisonnier au siège de Saint-Omer en 1640 et conduit à Metz et de là dans le Luxembourg (3).

Quant au duc de Saxe-Weimar, il eut bientôt consommé les vivres du val de Lomont et il demanda à Louis XIII la permission de venir hiverner en Bresse ou en Bourgogne, pays occupé par Longueville. On lui refusa cette faveur et, sur la proposition du comte d'Erlac-Chastellux, il essaya de se réfugier dans le pays où se trouvent les quatre Villes forestières (Rheinfeld, Seckingen, Laufenbourg et Waldshut). Depuis deux ans on

(1) L'empereur Ferdinand III envoya si peu d'argent à Charles IV qu'à peine put-il faire un petit présent aux principaux officiers de la Ligue catholique. Don Antonio de Sarmiento et don Diégo de Saavreda, commissaires impériaux, escortèrent ce convoi d'argent qui arriva, le 10 juin 1638, avec une suite tellement nombreuse que Charles IV craignit iqu'elle n'eût dépensé en route une partie des subsides. Girardot de Nozeroy, qui nous raconte cet incident, ajoute que des traites sur des banquiers de Besançon eussent été préférables.

(2) Médecin de Charles IV. Il a laissé une histoire manuscrite de ce prince.

(3) Les bourgeois de Colmar implorèrent la clémence de Louis XIII en faveur de Manicamp. Ce dernier fut remplacé par Charles-Marie de Saint-Maur, marquis de Montausier, qui épousa, le 13 juillet 1645, Julie d'Angennes de Rambouillet. C'est l'Alceste de Molière.

avait pu labourer et semer dans cette contrée prise et reprise tant de fois, tantôt par les Impériaux, tantôt par les Franco-Suédois, et toujours livrée entièrement aux exactions des premiers occupants. Ainsi cantonné, Weimar avait à sa disposition plusieurs ponts jetés sur le Rhin, et son armée était amplement pourvue de vivres. Comptant sur le secours des Suisses et de la France, quoique harcelé sans cesse par les Lorrains, il arriva en vue de Seckingen et de Laufenbourg et s'empara de ces deux villes, tandis que le comte Rosen et le comte de Nassau entraient sans difficulté à Waldshut.

Mais pour être maître des deux rives du Rhin, il fallait occuper Rheinfeld (1), ville située sur la rive droite du fleuve, au nord-est de Bâle. C'était la plus importante des Villes forestières. Weimar en commença le siège, le 18 février ; mais, dix jours après, Jean de Werth, le duc de Savelli, Enkenfort et Speerreuter arrivèrent au secours de la place avec cinq bons régiments. Le choc fut rude. Taupadel commandait l'aile droite de l'armée weimarienne et Bernard celle de gauche. Taupadel repoussa l'aile gauche des Impériaux, commandée par Werth. Savelli et Speerreuter firent plier le corps de troupes commandé par le duc Bernard et les cuirassiers autrichiens tuèrent le Rhingrave Jean-Philippe qui refusait de rendre son épée. Cependant Bernard parvint à rallier ses soldats débandés et, avec l'aide de Taupadel, reprit les canons enlevés par Savelli. Pendant ce temps, Werth lutta corps à corps avec le comte de Nassau. Rohan, qui était venu combattre en volontaire aux côtés de son ami Bernard, fut blessé au talon dans la mêlée et faillit être prisonnier. « Il fut blessé, pris et recous », dit Bassompierre dans ses *Mémoires* (2). Le comte de Nassau, à l'aile

(1) Weimar, avant d'assiéger Rheinfeld, demanda à la ville de Colmar de lui vendre cinquante boulets de 24, cent de 12, et 30 à 40 quintaux de poudre (2 février). Colmar envoya, le 12, cent boulets de 12, dont la moitié avait été tirée de l'arsenal de Schelestadt par Manicamp. Weimar reçut en outre vingt-cinq boulets de 24 et 15 quintaux de poudre. Un autre envoi fut fait de Benfeld. En somme, Weimar avait à sa disposition trois cents boulets de 24, quatre cents de 12 et cent quintaux de poudre (V. *Matériaux pour servir à l'hist. de la guerre de Trente ans*, par Mossman. *Revue d'Alsace*, oct.-nov.-déc. 1881, p. 330-338).

(2) V. *Mémoires de Bassompierre*, Amsterdam, 1723, tome IV, p. 261. Richelieu, dans ses Mémoires, prétend à tort que Rohan fut fait prison-

droite de l'armée weimarienne, avait cependant réparé l'échec subi par l'aile gauche. Mais son infanterie, harassée par des marches forcées, plia et prit la fuite. L'artillerie impériale était peu nombreuse et ne pouvait seconder suffisamment les efforts de la cavalerie. Aussi Bernard de Saxe parvint-il à rallier son aile gauche ; malheureusement Werth réussit à ramener ses soldats au combat et à jeter des approvisionnements dans Rheinfeld, ainsi que 1.000 hommes. Le colonel d'Erlach et d'autres officiers weimariens furent faits prisonniers ; quelques-uns furent tués. Le bagage de Weimar et ses munitions furent perdus ; quelques canons mal attelés tombèrent aux mains des Impériaux. Bernard fut forcé de lever le siège de Rheinfeld et se réfugia à Laufenbourg, désespéré, accablé sous le poids de son malheur, ne sachant où s'abriter ni quel secours implorer.

Quant à Jean de Werth, bien inspiré, il voulut se retirer dans la Forêt-noire, mais Savelli l'obligea à s'établir sous Rheinfeld (13 avril). Bernard entra à son tour dans la Forêt-noire, s'empara du château de Hohentwiel, dans le Brisgau, par le moyen du duc Rodrigue de Wurtemberg, colonel de cavalerie dans son armée, et s'efforça d'empêcher la jonction de Werth et de Savelli avec Furstemberg, tandis que le premier essayait de faire entrer dans Brisach quelques soldats chargés d'en faire sortir les canons destinés au siège de Laufenbourg.

Le projet du général flamand était hardi ; mais ses soldats, enivrés par leur victoire, se gardaient si peu que Weimar, s'avançant à marches forcées, après avoir pris l'avis de ses officiers, et entraîné par ses soldats, attaqua, le 3 mars, les Impériaux surpris de tant d'audace. Werth et Savelli accoururent au secours de leur armée, cachèrent leur infanterie dans un bois, près de Nollingen, postèrent quelques arque-

nier et délivré par les officiers du duc de Weimar qui le reconnurent. Sauvé par son aide-de-camp, il mourut quelque temps après, d'une attaque d'apoplexie causée par sa blessure, à l'abbaye de Koënigsfeld, près de Rheinfeld (13 avril 1638). Manicamp avait écrit cependant, le 7 mars, du camp de Rheinfeld à Marcillac, évêque de Mende : « J'ai vu Monsieur de Rohan dans Lauffenbourg, qui se porte fort bien, à trois coups de pistolets prests, dont pas un n'est dangereux. » (Manicamp au comte de Gévaudan, évêque de Mende. *Aff. étr.*, Lorraine, tome XXX, f° 154.)

busiers dans les buissons qui bordent le Rhin et disposèrent le reste de leurs troupes dans un fossé défendu par des mousquetaires.

Toutes ces troupes étaient tournées vers l'est. La droite s'appuyait sur le Rhin et était commandée par Savelli ; le centre était commandé par Speerreuter ; la gauche, protégée par un bois, avait Werth à sa tête.

Nous ne raconterons pas les détails émouvants du second combat de Rheinfeld. Contentons-nous de dire que les arquebusiers, postés sur les bords du Rhin, s'enfuirent dès le commencement et que l'artillerie de Weimar causa de grands ravages dans les rangs des Impériaux. Leur cavalerie fut chargée par les Suédois, ainsi que leur aile gauche. Quatre régiments weimariens attaquèrent les régiments qui obéissaient à Speerreuter et qu'il avait cachés dans un fossé. Après une fusillade à bout portant, le fossé fut abandonné, et l'infanterie impériale jeta bas les armes et s'enfuit. La cavalerie n'opposa pas non plus une longue résistance. Jean de Werth, seul sur le champ de bataille et désarçonné, courut du côté des fantassins qu'il avait cachés dans un bois. Eux seuls résistaient ; mais Taupadel, lieutenant de Weimar, les cerna avant qu'ils pussent battre en retraite et ils furent faits prisonniers. Les quatre généraux partagèrent leur disgrâce. Antoine de Werth, frère du célèbre partisan, et Fürstemberg subirent le même sort. Douze cents Impériaux prirent du service dans les régiments weimariens (1). La journée avait été bonne pour la France. (3 mars 1638.) Elle fut surtout glorieuse pour Weimar : mais Louis XIII s'en attribua toute la gloire et le célèbre partisan lui envoya les cornettes et les drapeaux impériaux. Jean de Werth fut conduit à Paris en compagnie d'Enkenfort et tous deux furent enfermés dans le donjon de Vincennes ; bientôt leur captivité devint moins étroite ; Richelieu leur donna même une fête dans son château de Conflans (2).

(1) Manicamp au comte de Gévaudan, évêque de Mende. *Passim.*
(2) Le dépôt des Archives du ministère de la guerre possède une supplique adressée à Louis XIII, le 10 juin 1638, par Werth et Enken-

Rheinfeld ouvrit ses portes le 23 mars 1638, malgré le courage de son gouverneur qui « avait témoigné vouloir s'y faire enterrer avant que de se rendre. » La garnison obtint une capitulation honorable et 800 hommes sortirent de la ville avec armes et bagages et furent envoyés à Brisach. On donna la liberté aux prisonniers suédois enfermés dans la forteresse.

Savelli, qui, sur sa demande, avait été interné dans l'hôtel-de-ville de Laufenbourg, après avoir promis de suivre partout Weimar et de ne point le quitter avant d'avoir payé sa rançon, abusa de la liberté relative qu'on lui avait accordée. Comme il recevait des visites à toute heure et qu'on n'avait mis qu'un soldat à sa porte, il s'échappa, aidé par ses amis, entre neuf et dix heures, par les fenêtres de sa chambre.

De là il gagna les murs d'enceinte et trouva en dehors de la ville un bon cheval et une escorte qui le conduisit à Baden (Suisse) et ensuite en Bavière. En vain Weimar le fit-il poursuivre par le colonel Schönbeck : on ne put s'en saisir. La mauvaise foi de Savelli étonna Weimar, car trahir sa parole était chose rare chez les Allemands. Les autres prisonniers furent mieux surveillés.

Après la prise de Rheinfeld, Bernard s'empara de Neubourg, de Fribourg-en-Brisgau et du château-fort de Rötteln (1). Fier de ses succès, débarrassé de l'armée impériale, il jeta un pont à Neubourg et investit complètement Brisach, en amont et en aval du Rhin, malgré les efforts de Reinach qui, après avoir appelé à lui toutes les garnisons voisines, essaya en vain de ravitailler la ville dont il était le gouverneur.

Au mois de février, Richelieu, tout en félicitant Weimar de la prise de Laufenbourg, lui avait annoncé le départ de Gué-

fort. Ils demandent au roi « la grâce de pouvoir estre logés dans la cour du château (de Vincennes) avec la liberté de pouvoir promener dans le parc, aller à l'église, aux Minimes, en compagnie de tels prisonniers qu'il permettra à sa Majesté. » (Arch. de la guerre, 46, f° 34.)

(1) M. de Saint-Aubin à Richelieu, Metz, 8 avril 1638. *Aff. étr. Passim*, f° 161. — Saint-Aubin était directeur de l'arsenal de Metz. Les archives des affaires étrangères (Fonds Lorraine) contiennent de nombreuses lettres de cet agent, très intéressantes, sur les affaires d'Allemagne. Nous en avons déjà publié quelques-unes dans les *Campagnes de Charles IV*, 1634-1638.

briant pour la Franche-Comté (1). C'était à sa sollicitation et à celle d'Oxerstiern, chancelier de Suède, qu'on lui envoyait Guébriant qui s'était déjà distingué à la retraite de Mayence et au siège de Bletterans.

L'ancien lieutenant de Longueville forma une armée à Langres et à Chaumont dès le mois de février 1638, dans le dessein d'assiéger Vesoul, afin de dégager la franche montagne occupée par Charles IV, et permettre à Weimar de quitter le Lomont et d'assiéger Brisach. Ce plan échoua, car Guébriant ne trouva à Langres ni argent, ni canons, ni munitions. Il se dirigea vers Brisach avec 3.500 hommes, en passant par Toul, Lunéville et Saverne, sans indiquer ni à ses officiers ni à ses soldats le but de son expédition. Les régiments français qui avaient déjà été en Alsace refusaient d'y retourner et il fallait user de ruses pour les y entraîner malgré eux.

La Mothe-Houdancourt remplaça Guébriant à Langres, pendant que ce dernier traversait le Rhin, à Neubourg, le 6 mai, sans avoir perdu, chose merveilleuse, plus de 6 hommes. Turenne devait le rallier, le 11 juillet, avec 1.500 fantassins et 800 chevaux liégeois (2). Weimar reçut avec joie, près de Fribourg-en-Brisgau, les secours amenés par Guébriant. Il pouvait dès lors quitter ses positions et s'étendre davantage. C'est ce qu'il fit. Il lança une partie de sa cavalerie dans le Würtemberg abandonné par les Impériaux qui n'y avaient gardé que quelques forteresses du côté de la Bavière et du

(1) Une lettre de Louis XIII à Guébriant, datée du 6 mars 1638, nous apprend que le roi de France prévoyait une nouvelle tentative des Impériaux contre Brisach. Guébriant était destiné à opérer une diversion en Franche-Comté avec les colonels Hohem, Zillars, Streff, officiers allemands au service de France. (Archives de la guerre, 44, f° 146.)

(2) Les régiments amenés par Guébriant se nommaient Rebé, (700 h.); Sauvebœuf, (600); Schmidberg, (1.000 h.); les nouvelles levées du colonel Schmidberg, (1.000 h.); Sirot-Irlandais, (300 h.); les troupes d'Alsace, (300 h.) En tout, 5.400 hommes. (*Etat des troupes que le Roy fait passer présentement en Allemagne, sous le commandement du Sieur de Guébriant, maréchal de camp, pour fortifier l'armée de M. le duc de Weimar*, 17 *mars* 1638. *Signé :* Louis, *et, plus bas :* Sublet. (Le Laboureur, *Vie de Guébriant.*)

La commission envoyée par Louis XIII à la Mothe-Houdancourt est datée du 26 mars 1638. (Archives de la guerre, 44, f° 401.) La Mothe-Houdancourt avait le grade de maréchal-de-camp.

Danube sur les rives duquel se trouvait Goëtz à qui Gallas et le duc de Bavière venaient d'envoyer des renforts. L'armée impériale comptait de 16 à 17.000 hommes cantonnés entre Nordlingen et Donauwerth. Gallas avait reçu l'ordre d'essayer de rallier Goëtz avec plus de 30 régiments; mais ces régiments étaient à peine composés de 100 hommes et seraient morts en route, tant la campagne était déserte et dépourvue de vivres. L'armée impériale ne semblait donc pas redoutable. Cependant Goëtz, quittant les bords du Danube, s'avança vers le lac de Constance, à la tête de 15.000 hommes, dans l'intention de ravitailler Brisach (1).

Il ne réussit qu'à jeter quelques provisions insuffisantes dans la place (mai 1638).

Charles de Lorraine, découragé par la victoire de Rheinfeld et la captivité de Jean de Verth, son ancien sergent de bataille, qui venait de traverser la Lorraine et avait pu voir couler les larmes des Lorrains à son passage, n'avait pas cru jusque-là devoir entrer en Alsace, pays ruiné. Chose incroyable, le pont de Brisach, cette clef de l'Allemagne, n'était gardé que par 500 mousquetaires et 3 régiments de Croates qui venaient de quitter la Franche-Comté, après l'avoir pillée.

L'arrivée de Guébriant et l'ordre reçu par La Mothe-Houdancourt, en ce moment cantonné sur les frontières de la Bresse, de se mettre à la disposition de Weimar, rendaient presque impossible aux Impériaux la délivrance de Brisach (2). Cependant Ferdinand III, comprenant toute l'importance stratégique de cette place, ordonna à ses généraux de tenter un dernier effort; Charles IV, décidé à se porter en avant, tandis que Weimar entrait à Huningue, réunit 300 paysans de la Forêt-noire et essaya de les faire entrer dans Brisach, chacun avec un sac de farine; 150 purent passer et le reste fut pris. Savelli était campé alors à Heilbronn, sur le Neckar; on prétend que

(1) Tous ces détails sont empruntés à une seconde lettre de Saint-Aubin à Richelieu, datée de Metz, le 6 mai 1638. (Aff. étr. *passim*, f° 162.)

(2) « Ils se croyaient privés du plus grand support qu'ils eussent pour le rétablissement de leurs affaires. » (Marcillac à Richelieu, Nancy, 3 mai 1638. Aff. étr. *passim*, f° 165.)

Goëtz l'y rejoignit. Weimar s'empara du fort de Hartin, à une lieue de Brisach, et empêcha les Strasbourgeois de défendre cette ville. Le duc de Lorraine, après avoir envoyé Le Molcur, son chancelier, à Bruxelles, à Londres et en Espagne, se voyant dénué de tout, sans pain, sans fourrage, sans argent et ne recevant aucun ordre ni de l'Empereur, ni de l'Espagne, se décida à tenter de nouveau le sort des armes. Il ne possédait ni poudre, ni balles; mais à force d'expédients, il trouva moyen de se procurer les ressources indispensables et réunit tous ses chevaux de trait, tandis que la Comté lui achetait des chevaux pour 300 pistoles et qu'elle lui fournissait 3 canons et de la farine.

Charles IV ordonna aux Allemands commandés par Bornival et logés au val de Saverne de s'approcher de Coiffy, dans le Bassigny. Cette ville tomba entre leurs mains et fut saccagée, ayant refusé de se rendre. Savoyeux et Maillard brûlèrent et pillèrent Selongey dont les habitants se défendirent héroïquement dans leur église.

Toutes les garnisons de la Franche-Comté se concentraient dans le but de se réunir à l'armée de Charles IV, et, aux environs de Dôle et de Besançon, le Parlement procédait à de nombreuses levées. Le 1er mai, le mis de Saint-Martin manqua de s'emparer de Bletterans avec toutes ses forces réunies. Le sieur de Perigny, gouverneur de la place pour la France, averti des desseins du capitaine-général de la Comté, ainsi que de la trahison d'un soldat de la garnison, montra tant de courage et d'habileté que Saint-Martin fut contraint de se retirer. Le soldat français, traître à sa patrie, fut pendu. Longueville se rendit à Beaune, le 26 mai, y tint un conseil de guerre, où assistèrent MM. de la Mothe-Houdancourt et de Miromesnil, et dès le lendemain, fit reconnaître par M. de la Mothe-Houdancourt le château de Chaussin dont les Comtois s'étaient emparés en 1636. Il tomba entre les mains de Longueville. (2 juin) (1). Ensuite l'armée française s'empara de Rahon le 4 juin, se dirigea du côté de Dôle, et occupa quelques places ou châteaux, entre autres les abbayes forti-

(1) *Mercure français*, XII, 1637-1638, p. 212 et 213.

fiées de Fay, Frontenay et Rye, que conserva Longueville, car elles protégeaient Bletterans.

Charles IV, pendant ce temps, marcha vers Bourbonne. Les Lorrains s'y rendirent avec leurs canons et des échelles qu'ils dressèrent contre le château où 1.500 paysans s'étaient réfugiés (24 mai 1638).

Le 3 juin, le v^te^ de Turenne partit de Rethel avec ses soldats liégeois et quelques fantassins pour aller tenir tête à Charles IV qui venait de s'emparer de Coiffy et de Bourbonne (1). Cette ville se rendit au m^is^ de Villers pour ne pas être bombardée. On y trouva mille cinq cents sacs de blé qui aidèrent les Lorrains à se nourrir quelque temps. Le duc de Lorraine, profitant de cette bonne aubaine, envoya deux cents sacs à Jonvelle qu'on était sur le point d'abandonner. Charles IV fit mine de vouloir attaquer Aigremont, mais le ch^r^ de Tonnerre, frère du duc de Luxembourg, à qui cette ville appartenait, força le duc à se retirer, mettant en échec le ch^r^ de Lorraine, fils du cardinal Louis de Guise et de Madame du Hallier (2).

S. A., remontant de plus en plus vers le nord, vint se poster devant Isches, qui servait de repaire à tous les bandits et à tous les pillards des Vosges, et s'en empara après treize jours de bombardement. Charles IV se rapprocha ensuite de Deuilly et alla se loger à l'abbaye de Flabémont, de l'ordre des Prémontrés, dont l'abbé se nommait Philippe de Landres et venait de s'échapper de la citadelle de Metz (26 mai).

Le m^is^ d'Haraucourt-Saint-Balmont, n'écoutant que son courage, s'avança vers les murs de Deuilly et y fut blessé de deux coups de mousquet, dont un lui creva un œil. C'était l'époux de Barbe-Alberte d'Ernécourt, dame de Saint-Balmont, fille unique de Marguerite de Housse de Watronville et de Simon d'Ernécourt. Cette femme intrépide, dont M. le c^te^ de Riocourt possède le portrait équestre dans son château d'Aulnoy, tandis

(1) *Gazette de France* — de Rethel, le 3 juin 1638, p. 216.

(2) Cf. *Gazette de France* — extraordinaire du XXI juin MDCXXXVIII, contenant la levée du siège d'Aigremont, etc.

Du Corail, volontaire dans la compagnie de Tonnerre, apporta la nouvelle de la levée du siège d'Aigremont, à Paris, le 6 juin.

que son mari, colonel de cavalerie et bailli de Bar, s'attachait à la fortune de Charles IV, luttait dans son château de Neuville, contre les Hongrois et les Croates de Gallas. Intrépide amazone, Mme de Saint-Balmont tint la campagne vingt-trois ans contre les ennemis de la France dont elle était la vassale (1).

Trois régiments de Gallas, commandés par le colonel Maillard, gouverneur de Sierck, investirent Deuilly défendu par Nicolas de Gouy, seigneur de Campreny, gouverneur des villes et châteaux d'Auxerre et de Mirecourt et bailli des Vosges pour la France. Ce gouverneur fit abattre quelques maisons qui gênaient le tir de la citadelle et fit une sortie tellement heureuse, qu'il força les assiégeants à la retraite et tua trente Allemands, dont quelques officiers [29 mai] (2). Lorsque la brèche fut praticable, la garnison se rendit à discrétion. La place tomba au pouvoir de Charles IV et fut rasée.

Mais Longueville voulait éloigner la guerre des frontières de la France; pendant que le duc de Lorraine assiégeait en vain Aigremont-le-Duc, après lui avoir opposé quelques troupes, afin de tenter une diversion, il entra en Franche-Comté du côté de Bletterans. Les gouverneurs du Parlement de Dôle, alarmés, se hâtèrent de rappeler Charles IV, afin d'empêcher la ruine complète de leur province.

S. A. eut beaucoup de peine à se résoudre à battre en retraite, car il se sentait plus que jamais attiré vers la

(1) Cf. Mémoires de l'abbé Arnault. — Tallement des Réaux. — *L'amazone chrétienne*, par le P. Jean-Marie, Paris 1678. — *Vie de Madame de Saint-Balmont*, par le P. des Billons, Paris 1773. — *Notice de Lorraine*, par D. Calmet. — Madame de Saint-Balmont, aussi célèbre par son courage que par sa piété, avait équipé soixante fantassins et quarante cavaliers formés à l'art de la guerre par Manheule, capitaine réformé du régiment de Saint-Balmont. En 1637, elle dégagea M. de Montalant, gouverneur de Toul, acculé par le mis de Blainville, colonel lorraine dans le village de Vraincourt (Haute-Marne), et mit les Lorrains en déroute. Les généraux français et lorrains recommandèrent à leurs soldats de *se garer des terres de l'héroïne, s'ils ne voulaient être bien frottés*. Madame de Saint-Balmont tua quatre cents Croates de 1638 à 1639. Elle sauva la vie à quatre cents blessés, après l'échec de Feuquières sous Thionville (1639).

(2) *Mercure français*, XXII, 1637-1638, p. 211. — *Gazette de France*, — extraordinaire du XVII juin MDCXXXVIII.

Lorraine et vers la France. Ses soldats se représentaient les maux qu'ils avaient soufferts en Franche-Comté durant le cours de l'année 1637. N'avaient-ils pas été obligés de se protéger autant contre les indigènes que contre les ennemis ? La retraite effectuée par Charles IV lui coûta plus de 1.000 soldats.

Les Comtois les assassinaient dans les défilés des Vosges, dans la plaine de Gray et dans la vallée de l'Ognon, tandis que les Français faisaient espionner les Lorrains par des gens du pays. On surveillait leur marche à leur retour du Bassigny, et ces pauvres soldats qu'on ramenait, malgré eux, loin de leurs foyers, dans une contrée ruinée et hostile, furent obligés d'observer la même discipline que s'ils étaient en pays ennemi. Ce ne fut donc qu'à force de menaces et de prières qu'ils purent se frayer un chemin à travers les populations franc-comtoises qu'ils venaient défendre à contre-cœur. Encore leur imposa-t-on des conditions que des vaincus auraient eu de la peine à accepter. Les gouverneurs de Besançon, qui prétendaient, en qualité de sujets de l'Empire, ne point relever du gouvernement autonome de la Franche-Comté, oublièrent leur ancienne sympathie pour le duc Charles de Lorraine, et ce ne fut qu'après avoir consenti à des humiliations outrageantes, que le chef de la Ligue catholique put faire défiler son armée dans une ville dont il se croyait le citoyen, qu'il avait sauvée au moment du péril et qu'il venait une seconde fois protéger contre les convoitises de Richelieu.

Les gouverneurs de Besançon exigèrent que S. A. ne fît passer à travers les rues de la ville que 500 hommes à la fois. On braqua, pour plus de sûreté, des canons dans les rues et sur les places ; on exigea que les Lorrains passassent à travers les rues les plus droites ; les bourgeois fermèrent leurs portes et s'armèrent. Chose étonnante, on défendit d'acheter quoi que ce fût aux soldats de Charles IV. Le P. Hugo, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, ainsi qu'à Forget, s'étonne avec raison qu'un prince souverain ait consenti à servir de pareils alliés à des conditions aussi honteuses. Mais Charles IV, qui savait dissimuler au besoin, usa de courtoisie

envers les magistrats de Besançon et réussit à leur cacher son mécontentement.

Charles IV quitta Besançon le 15 juin, apprenant que les Francs-Comtois venaient de lever le siège de Lure. Il traversa le Doubs et se dirigea vers Salins, et de là vers Poligny, à la tête de 8.000 hommes qui s'étaient auparavant réunis dans la plaine de Vesoul. Turenne, envoyé par Longueville, attaqua leur avant-garde et lui fit éprouver des pertes sanglantes. Il était indispensable que Charles de Lorraine défendît le bailliage d'Aval, envahi par l'armée française. Le marquis de Saint-Martin, quittant précipitamment Dôle, songea aussitôt à occuper les montagnes de Saint-André et de Belin qui ferment Salins au levant et au couchant, ainsi que le château de Bracon qui domine cette ville du côté du sud.

Druppel, capitaine de cavalerie, réunissant les pouvoirs civils et militaires, fut nommé maire et capitaine de Salins, et le commandeur de Saint-Mauris fut nommé gouverneur des défenses extérieures. Vingt-cinq mille écus du revenu des salines, qui rapportaient 1.500.000 livres au roi d'Espagne, furent employés à fortifier Salins. On avait commencé les travaux de défense dès le mois de mars. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car Richelieu espérait, à la conclusion de la paix, conserver Besançon et Salins, la première de ces villes comme ville impériale, et l'autre comme ayant été détachée du duché de Bourgogne par le comte Hugues.

On présumait que Longueville avait l'intention d'attaquer Poligny. Le général français, disposant de 1.000 fantassins et de 3.000 cavaliers, n'ignorait pas que les Lorrains ne comptaient que 8.000 soldats. Charles IV, avant de s'avancer plus avant, réunit un conseil de guerre, auquel assistèrent don Antonio de Sarmiento, arrivé à Salins le 10 juin, Saint-Martin, Mercy, sergent de bataille, et plusieurs autres officiers généraux. On n'avait de nouvelles de l'ennemi que par les paysans qui déclaraient hautement qu'ils désiraient une bataille. Ils prétendaient que, de quelque côté que fût la victoire, ils en tireraient profit. D'un engagement, suivant eux, pouvait naître la paix, but unique de leurs désirs. Charles IV n'ajouta pas foi

à leurs rapports mensongers, d'après lesquels Longueville n'aurait eu à sa disposition que 5.000 hommes (1). (On en disait autant à Longueville sur le nombre des soldats de Charles IV.)

L'avis du duc était qu'il fallait essayer de faire à l'armée française quelques prisonniers et tenter quelques reconnaissances, afin d'être mieux informé du nombre des ennemis. Après de telles précautions on aviserait, disait-il, à ce qu'il y aurait à faire « tant pour le service du roy (d'Espagne) que pour celuy de la Province. » Quant à don Antonio de Sarmiento, commissaire espagnol et frère de don Diego de Sarmiento, commandeur de l'ordre de Calatrava et premier écuyer du cardinal-infant, il croyait que l'ennemi battrait en retraite, si l'on traînait en longueur, et qu'il était urgent de l'attaquer brusquement, avant qu'il eût le temps de se reconnaître. La plupart des officiers composant le conseil de guerre (à l'exception de Mercy) se rangèrent à l'avis émis par l'envoyé de Philippe IV. Sarmiento, pour raviver l'ardeur guerrière de ceux qui l'entouraient, leur promettait deux mois de gages payables après la première bataille livrée (2).

Le duc de Lorraine feignit de partager l'opinion générale, et on résolut de marcher à la rencontre des Français.

Pendant que Sarmiento se retirait à Salins pour pourvoir, prétendait-il, aux choses nécessaires, Charles IV reprit son premier plan; mais, afin de ne pas froisser l'Espagnol qu'il fallait ménager, il mit sur le compte du hasard le brusque changement de ses résolutions. S'étant informé des routes à suivre et jugeant qu'il fallait laisser à sa gauche la montagne de Poligny, connue sous le nom de *Roche du Midi* (3), il enjoignit au colonel qui commandait son avant-garde de gravir cette montagne et d'attirer, autant qu'il le pourrait, le reste des

(1) Cf. Hugo et Forget. — S'il faut en croire Campion, Charles IV avait, à cette époque, sous ses ordres près de 10.000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, tous vieux soldats. (*Mém. de Campion*, 1807. p. 101.)

(2) Hugo et Forget.

(3) Poligny est adossé à une montagne qui s'étend d'Arbois à Château-Châlon. Le point culminant du plateau est entre Chamole et Poligny, et se nomme la *Roche du Midi*. En venant d'Arbois, Charles IV avait la *Roche du Midi* à sa droite. (V. *Hist. de la réunion de la Franche-Comté à la France*, par M. de Piépape. tome II, p. 99 et 100.)

régiments au-dessus de ce poste. L'officier chargé de cette mission reçut en outre l'ordre de ne faire part à âme qui vive de ses instructions. Par un surcroît de précautions, Charles IV l'avait averti qu'il lui reprocherait publiquement d'avoir pris une fausse direction. Et pour qu'il ne fût pas offensé par ce désaveu, le duc fit appel à l'affection et au dévouement de son inférieur. Tout en marchant, Charles de Lorraine s'amusait à chasser et à convier à ce divertissement les officiers de tout grade à le suivre. Lorsqu'il en fut las, le duc parut étonné de voir ses canons et une partie de son armée sur le haut de la montagne et simula une grande colère.

Le conseil de guerre décida qu'il fallait passer la nuit sur le point occupé et lever le camp le lendemain, dès l'aube. On fit quelques reconnaissances qui apprirent que Longueville n'était qu'à deux lieues de là, et le duc de Lorraine, dès son réveil, sut que l'ennemi n'avait plus à faire que quatre heures de marche (1). En effet, sur l'ordre de Longueville, Miroménil avait été jusqu'à Monteony et Bletterans y faire construire des fours.

Il y avait fait cuire plus de 100.000 rations de pain et 50.000 biscuits qu'on conduisit du côté de Poligny, pendant que l'armée française se dirigeait tout entière vers cette ville (18 juin). Quarante maîtres de l'armée de la ligue catholique sortirent de Poligny et furent repoussés par la Mothe-Houdancourt. Un prisonnier apprit au sr de Beauregard, volontaire français, que le duc Charles était campé au-dessus de Poligny avec 9 à 10.000 hommes. On assembla le conseil de guerre dans le camp français, et on résolut de s'avancer vers les Impériaux, avant qu'ils eussent le temps de se retrancher (2).

(1) Forget et Hugo. — Le P. Hugo a laissé une description très exacte de la bataille de Poligny. Nous y avons fait de fréquents emprunts. Forget y assista.

(2) Cf. Le sanglant combat donné entre le duc de Longueville et le duc Charles, près de Poligny, etc. *Gazette de France*, LXXV. 1638. 19 juin ; n° 11, p. 305-312.

Guillemin (*Hist. de Charles IV*) prétend que le dessein de Charles IV, en se portant vers Poligny, était de préparer sa marche vers Brisach, bloqué par Weimar, qu'il voulait ravitailler. Suivant Guillemin, si le duc de Lorraine tarda à attaquer l'armée française, c'est qu'il espérait

Longueville laissa derrière lui, le même jour, la plus grande partie de ses munitions, tout son bagage et sa grosse artillerie. Il envoya en avant Feuquières, lieutenant-général, ainsi que Sauvebœuf, maréchal de camp, qui était de quartier, avec l'ordre de prendre le chemin de Frontenay et de s'approcher, le plus près qu'ils le pourraient, de l'ennemi avec l'avant-garde, avant de faire avancer le reste de l'armée, s'ils le jugeaient à propos. Pendant ce temps Charles IV se logeait à Chamole, près du prieuré de Vaux, non loin de Poligny. Il avait à sa droite le château de Grimont et la ville, à gauche un grand bois. Le passage par où pouvait s'engager l'armée française était situé à l'entrée du plateau de Chamole et était si étroit que l'ennemi ne pouvait s'y risquer qu'escadron par escadron. Mais l'eau manquait, ce qui décida le duc de Lorraine à proposer de faire reculer le camp. Il reprocha même à son sergent de bataille d'avoir choisi un si mauvais poste. Mercy avait été forcé cependant de camper son infanterie à Chamole, car depuis Arbois jusqu'à Château-Châlon, c'était le seul endroit découvert, quoique présentant quelques sinuosités de terrain.

Le 18 juin, dès le matin, on apprit au camp des Impériaux la marche du corps d'armée de Longueville, fort de 12.000 hommes, ce que ne faisait pas prévoir l'effectif de son avant-garde. A cette nouvelle, les Lorrains semblèrent découragés. A l'heure du rapport, Charles IV déclara à ses officiers qu'il ne fallait pas ajouter foi aux nouvelles apportées par les paysans, qu'il fallait mettre un frein à leur ardeur et ne rien brusquer, de crainte de tout perdre et de compromettre l'honneur de ses braves soldats. Il fallait, leur disait-il, ne penser qu'à se défendre et ne pas s'étonner si les ennemis étaient plus nombreux d'un tiers qu'on ne l'avait supposé primitivement. « S'il fallait, ajouta le duc de Lorraine, combattre toujours à nombre égal, le courage serait inutile. » L'avantage des positions, l'intelligence et le courage des officiers, « *l'œil et*

que les Suisses s'opposeraient à la prise de Poligny par Longueville afin de faire respecter le droit qu'ils avaient de tirer leur sel de la Comté de Bourgogne.

*l'oreille* » des soldats faits au feu et au bruit du canon devaient à ses yeux suppléer à ce qui manquait.

Quand Feuquières eut franchi la montagne de Frontenay, il découvrit, après une lieue de chemin, les ennemis du haut d'une éminence.

Le duc de Longueville, averti de leur présence, ne voulut pas remettre la bataille au lendemain, et avec son arrière-garde rejoignit son avant-garde au lieu où elle devait attendre ses ordres. La nuit, toute l'armée française se trouva à une demi-lieue de l'armée lorraine.

Charles, de son côté, aurait voulu se porter en arrière de ses positions, dans la crainte que la route de Salins ne lui fût coupée et qu'il ne se trouvât engagé dans un lieu dépourvu d'eau. Les Français, il est vrai, pouvaient attaquer Salins par le sud, en passant par Grozon, Vilette et Marnoz, sans éprouver aucune résistance (1). Mais il n'était plus temps de quitter le poste choisi la veille par Mercy, car les éclaireurs de Longueville avaient pris le chemin de Barretaine, et dès la matinée du 19 juin le général français avait fait faire halte à son armée au-dessus de ce village séparé par un bois de la montagne de Poligny. Charles IV, prenant aussitôt ses positions, posta les dragons de Gallas à l'entrée du défilé en avant de Chaussenans, en leur prescrivant d'y arrêter l'ennemi ou tout au moins de lui tuer un grand nombre de soldats. Quant à l'infanterie, placée à portée de l'artillerie chargée de la garde du passage, elle reçut l'ordre de se retrancher un peu en arrière, de se couvrir d'un fossé et de s'envelopper de lignes et de retranchements (2) communiquant avec les quartiers de la cavalerie admirablement placée sur de petits monticules. Bornival négligea malheureusement cette recommandation expresse du duc, et, au lieu de faire creuser des retranchements sur ses quatre flancs, à l'instar des autres bataillons, il ne se fortifia que sur son front.

Charles IV avait son quartier général à Champ-Regnard.

(1) Girardot, p. 202.

(2) Des chariots liés l'un à l'autre protégaient l'infanterie lorraine (*Mém. de Richelieu*, p. 265.)

Vers dix heures l'armée française arriva pleine de joie et de confiance. Longueville monta sur les rochers d'où l'on découvrait les positions savamment choisies par son adversaire. Les deux armées étaient séparées par cette ravine profonde, sorte de défilé, dont la sortie était gardée, avons-nous dit, par les dragons de Gallas. A sa droite, un taillis fort épais, large de près d'une demi-lieue, constituait un obstacle insurmontable pour la marche en avant de l'armée française. Cependant à l'entrée de ce taillis s'élevait un rocher qui non seulement le commandait, mais d'où l'on dominait encore le camp lorrain (1).

Après un conseil de guerre tenu sur-le-champ, et auquel assistaient Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, et Philippe, comte de la Mothe-Houdancourt, un plan d'attaque fut adopté par les généraux français. On réunit 1.500 hommes choisis parmi les cinq régiments d'avant-garde, qui étaient Normandie, Serre, Melin, Palais et Batilly, soutenus par le régiment d'Enghien, commandé par le chr de Tavannes. La Mothe-Houdancourt était le chef suprême de ces enfants perdus, triés avec tant de soin (2). Il s'agissait de se rendre maître du rocher où les Impériaux avaient un corps de garde important. D'un côté était la ravine, et de l'autre un petit chemin solidement barricadé avec des arbres. Ce chemin, qui traversait un bois épais, était défendu par l'infanterie lorraine, flanquée par un gros de cavalerie. Derrière le camp des Lorrains, faisant face aux Français, se tenait, rangée en bataille, la plus grande partie de la cavalerie de Charles IV. Elle était composée de six escadrons. Masqué par ces cavaliers, à l'arrière-plan, se tenait Charles IV, à la tête de 800 hommes qui constituaient sa réserve de cavalerie. Cette réserve occupait la droite et la gauche du champ de bataille. L'infanterie bien retranchée, selon les ordres du Lorrain, était protégée par des cavaliers placés dans les intervalles qui séparaient ses retranchements. Enfin, l'ordre de bataille des Lorrains présentait six escadrons au centre, trois à droite et

(1) Relation ms. *Archives des affaires étrangères*. Mém. de Richelieu, *passim*.

(2) *Mercure français*, t. XXII, p. 216.

trois à gauche, et la réserve de la cavalerie formait la seconde ligne.

La Mothe-Houdancourt s'avança vers le passage défendu par les dragons de Gallas et les y attaqua. Mais les Français rencontrèrent une résistance vigoureuse et furent rejetés sur leur avant-garde. S'étant ralliés, ils retournèrent à la charge avec tant de vigueur que les Lorrains abandonnèrent leurs postes. Le rocher qui surplombait le ravin fut dégarni de ses défenseurs, ainsi que le bois occupé par l'aile gauche de l'armée lorraine. Cependant entre la plaine et le rocher se trouvait une esplanade où ni les 1.500 hommes choisis par Longueville, ni le régiment d'Enghien ne pouvaient se déployer. Le général français, sans perdre de temps, fit placer quatre canons en batterie sur le rocher, car il avait reconnu immédiatement que la victoire ne pouvait couronner ses efforts que grâce à une grande effusion de sang. Les canons, braqués contre l'ennemi, tiraient merveilleusement et rasaient le front de Bornival (1). Le passage était occupé par Feuquières qui s'y maintint (2), pendant que la Mothe-Houdancourt allait demander des ordres à Longueville. Le duc prescrivit, afin de profiter de l'avantage remporté par ses soldats, de renforcer Feuquières du reste de l'avant-garde commandée par Sauvebœuf. Elle devait s'avancer, à main droite, dans le bois, jusqu'au bord de la plaine où Longueville devait la rejoindre. On laissa un corps de 400 fantassins et un escadron de cavalerie chargés de la garde du camp français.

(1) Idem. *Mercure français*, passim.

(2) Dans une des attaques répétées des Lorrains contre Feuquières, la Fosse, capitaine au régiment de Normandie, fut tué. Un capitaine du régiment de Palais, placé à la droite de Feuquières et inquiété par les Lorrains, les chargea avec vigueur. Feuquières, qui combattait à pied, se porta à la tête de ses soldats, dans l'intention de les contenir. Mais ils coururent en désordre jusqu'aux retranchements de l'infanterie lorraine, suivis d'un escadron du régiment d'Enghien. Le péril était imminent. Feuquières fit reculer deux escadrons ennemis qui venaient le charger, lui et les débris du régiment d'Enghien. Les Lorrains se disposaient à l'inquiéter sur sa droite et à lui rendre la retraite difficile. Il se décida à continuer l'attaque. La Mothe-Houdancourt, à l'aile droite, s'apercevant qu'elle était menacée, marcha avec les régiments de Batilly et de Marcieu-cavalerie et quelques mousquetaires détachés contre un escadron lorrain soutenu par deux autres et posté derrière un retranchement. Il les fit reculer trois fois. (*Passim.*)

Un des vieux régiments de Feuquières, soutenu par d'autres, attaqua la droite des Lorrains, où Bornival combattait l'épée à la main. Malgré le feu très nourri du colonel lorrain qui se défendait à coups de canon et de mousquet, les Français se faisaient remarquer par leur intrépidité, et s'avançaient à travers la mitraille avec une gaiété surprenante (1). Après avoir répondu à la décharge des Lorrains, ils jetèrent bas leurs armes, et, l'épée à la main, ils enlevèrent deux canons et un drapeau. Deux de leurs régiments furent mis en pièces. Sans se décourager, d'autres leur succédèrent et revinrent à la charge. Ne trouvant pas les retranchements de Bornival dans un état de défense suffisant, ils y entrèrent et se servirent de deux petits canons portant deux livres de balles, pendant que les Lorrains se retiraient sans de grandes pertes et ralliaient le gros de leur armée. Toutes les terrasses du fort Bornival s'étaient éboulées.

Les régiments de Normandie, Serre, Palais, Melin, et le premier bataillon de Batilly se maintinrent dans les retranchements qu'avait défendus Bornival. A ces régiments s'unirent celui d'Enghien-cavalerie, deux compagnies du régiment de la Luzerne, et les régiments de Treillis et de Marsin, commandés par le ch[r] de Treillis et Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marsin, leurs colonels. L'engagement qui eut lieu entre Feuquières et le colonel de Bornival dura jusqu'à midi.

Les Français, après s'être emparés du fort de Bornival, attaquèrent à plusieurs reprises celui du régiment de Switz; mais ils en furent repoussés avec de grandes pertes. Les cris des soldats blessés avaient jeté la panique parmi les Français. Feuquières fit avancer les réserves et Longueville entra aussitôt en ligne. Ses soldats enthousiasmés voulurent s'emparer du fort de Saint-Balmont.

D'Arbois commandait ce fort, Saint-Balmont ayant été blessé mortellement. L'infanterie française fut repoussée et subit

(1) Il y eut auparavant un engagement de cavalerie où prirent part, du côté des Français, deux escadrons commandés par du Coupet, Livry et Chastellux. Une cornette fut enlevée aux Lorrains. (*Mercure français*, XX, p. 217.)

plus de pertes qu'elle n'en avait éprouvé depuis le commencement du combat. Le canon tonnait des deux côtés et causait de grands ravages. Le colonel Walorski eut à lutter contre cinq régiments. Ils furent repoussés onze fois (1). Charles IV mena au combat sa cavalerie contre celle de Longueville, s'exposant aux plus grands dangers. Le général en chef de l'armée française eut son écuyer, son cornette et son aide de camp blessés à ses côtés. Le duc de Lorraine, voyant un de ses colonels, qui venait de prendre ses ordres, perdre successivement quatre chevaux tués par la mitraille, lui donna le meilleur des siens, mais ce cheval mourut d'un coup de mousquet à cent pas de là.

Le mis de Saint-Martin, revêtu d'une cotte d'armes écarlate, brodée d'or, amena un escadron de cavalerie qui renversa le premier escadron français. Le duc de Longueville, arrivé sur le lieu du combat, prit part à l'attaque des retranchements lorrains, tandis que Feuquières, sans se lasser, ne cessait de combattre. Le sr de Brosse avait amené de l'artillerie, et les canons servis par les officiers français eux-mêmes causèrent de grands ravages dans les rangs de la cavalerie lorraine. Le combat s'echauffa. Les Lorrains avaient braqué deux canons contre la cavalerie de Longueville et lui faisaient beaucoup de mal, ainsi qu'à l'infanterie de Feuquières. Plusieurs cavaliers français furent tués ; nous citerons le cornette du bon de Coupet. Longueville avait approuvé les dispositions prises par Feuquières et Sauvebœuf. Il ordonna à ce dernier de faire avancer l'arrière-garde en toute hâte, ce qu'il exécuta immédiatement (2). Le mis de Saint-Martin, chef des Comtois, incommodé par sa cotte d'armes, en prit une plus légère et amena escadrons sur escadrons sur le champ de bataille (3). La Mothe-Houdancourt commençait à faire défiler ses troupes dans le bois, suivi du régiment de Terrail-cavalerie. Sauve-

(1) Feuquières avait fait attaquer, en même temps, la gauche du retranchement de Bornival par le premier bataillon du régiment de Normandie, commandé par le chr de Sevigny.

(2) *Mercure français*, passim, p. 220.

(3) Girardot de Noseroy, *passim*, p. 203.

bœuf, ayant entendu la mousqueterie du côté de Feuquières, emprunta à la Mothe-Houdancourt le régiment de Terrail qui était sorti du bois, ordonnant à d'Hattonville, aide de camp, de faire avancer le reste de ses troupes.

Longueville avait eu la même pensée, désirant voir ses soldats rangés en bataille avant de les lancer à la charge. Sauvebœuf, en sortant du bois, rencontra trois escadrons lorrains. Ceux-ci voulurent s'opposer à son passage, mais il ordonna aux régiments de la Mothe et de Beauregard de faire feu sur eux. Saint-André, des Roches-Baritaut survinrent et mirent en fuite ces escadrons qui s'abritèrent derrière les retranchements de l'infanterie. Sauvebœuf put alors mettre toutes les troupes françaises en ligne. L'infanterie se composait des régiments de Batilly et de Florainville. Les régiments de cavalerie se nommaient du Terrail, Beauregard, Saint-André et des Roches-Baritaut (1).

Longueville avait défendu de charger l'ennemi avant l'arrivée du canon ; mais, voyant que Feuquières soutenait le choc terrible de toute l'armée lorraine, il fit avancer le bataillon de la Mothe jusqu'à une haie contre laquelle les ennemis se tenaient adossés. Ils lâchèrent pied, et Longueville put poster à cet endroit un bataillon de Batilly. Près de la haie, dont on avait délogé les Lorrains, se trouvaient des retranchements défendus par deux régiments de cavalerie et trois escadrons soutenus par plusieurs autres escadrons lorrains. Sauvebœuf, à la tête du régiment de Batilly, marcha droit aux ennemis qui firent la moitié du chemin avec deux pelotons d'infanterie détachés des retranchements. L'infanterie lorraine prit l'escadron de Terrail en flanc et, appuyée par la cavalerie de Charles IV, elle le rompit. Longueville, témoin du désastre

(1) Terrail-cavalerie, formé, le 24 janvier 1638, par Jean de Comboncier, baron du Terrail, de la famille de Bayard. — Beauregard-cavalerie, formé, le 24 janvier 1638, par M. de Beauregard-Champron. — Saint-André-cavalerie (gendarmerie), formé, le 24 janvier 1638, par Alexandre du Puy, m^is^ de Saint-André-Montbrun. — Des Roches-Baritaut-cavalerie, formé, à la même date que les précédents, par M. de Châteaubriand-des-Roches-Baritaut. (V. *Hist. de la cavalerie française* par le général Susane, tome III.)

de sa cavalerie, arriva à son secours avec le régiment de Beauregard. Gondreville, son écuyer, Hattonville, son aide de camp, et Montigny, enseigne, furent blessés dans cet engagement. Pendant ce temps un nouveau corps de cavalerie était venu renforcer les Lorrains aux prises avec Sauvebœuf. Joint à de nouvelles réserves d'infanterie, ce gros de cavalerie délogea un régiment français de la haie contre laquelle étaient aussi adossés un bataillon de Batilly et celui de la Mothe-Houdancourt. Alors la cavalerie française se débanda. Ce que voyant, Sauvebœuf fit avancer le régiment de Florainville, et se maintint au poste un moment abandonné. Longueville ramena une seconde fois ses soldats à la charge et réussit à faire rentrer les Lorrains dans leurs retranchements. Mais alors Charles IV fit donner sa dernière réserve de cavalerie, franchit les lignes ennemies, enfonça les premiers escadrons français et les reconduisit l'épée dans les reins. En même temps l'infanterie lorraine sortit pour la troisième fois de ses retranchements et marcha en ordre de bataille contre l'infanterie française. Celle-ci fut frappée de panique, prit la fuite et fut contrainte de se frayer un passage à travers le fort Bornival où elle essuya une grêle de balles. Charles IV la sabra à la tête de ses 8.000 cavaliers. Le choc fut rude. Mercy eut le bras rompu dans la mêlée ; le sieur de Beaulieu se distingua par son courage et perdit Saint-Hylaire, son lieutenant ; de Sivry mérita les félicitations du duc de Lorraine et des colonels de son armée.

Longueville, désespéré, fit avancer ce qui lui restait d'artillerie, prit ce qu'il avait de meilleur dans l'infanterie ; mais tout effort devint inutile, et, lorsque la nuit vint, l'armée française se retira par le passage étroit qui contourne les escarpements du prieuré de Vaux et par lequel elle s'était engagée le matin même (1).

(1) *Mercure français*, passim, p. 221 à 224. — Forget et Hugo. Girardot. *Gazette de France*.

La *Gazette de France* et le *Mercure français* dissimulent la défaite de l'armée française. Ils prétendent que Longueville, à la tombée de la nuit, garda tous les postes gagnés sur le champ de bataille, mais que, vers onze heures du soir, on découvrit que les ennemis avaient abandonné

Charles IV, pendant tout le temps de la bataille, s'était multiplié, ainsi qu'il l'avait fait à Nordlingen. Remarquons qu'il se servit de sa cavalerie partout où cela lui semblait nécessaire pour stimuler le courage de son infanterie.

Lorsque celle-ci voulut reprendre le fort de Bornival, occupé par Feuquières, les balles manquèrent et l'on fut obligé, dit-on, de charger les mousquets avec des pièces d'argent ou avec des boutons d'étain. Toute l'infanterie avait donné et restait l'arme au bras faute de munitions. Son Altesse fit demander des balles à sa réserve de cavalerie et les fit porter dans le retranchement défendu avec acharnement par ses soldats. Il était temps. L'infanterie lorraine n'avait plus que 500 balles, quoiqu'on eût pris toutes celles qui se trouvaient dans le château de Poligny. Sarmiento qui, sous prétexte d'aller chercher des munitions, était retourné à Salins, n'en envoya aucunes. Il eût été donc imprudent d'engager un nouveau combat. Faute de munitions, le duc de Lorraine ne put sortir de ses retranchements et, malgré les instances du marquis de Saint-Martin qui lui avait envoyé ses Comtois et avait enfoncé les bataillons français avec sa cavalerie, Charles IV se contenta, de crainte de risquer le succès de la bataille, de faire avancer les tambours et les trompettes de son armée, et leur ordonna de battre et de sonner la charge. Il enjoignit à la cavalerie bourguignonne de se retirer, car lancer les chevaux au galop était devenu chose impossible à cause des rochers (1). Saint-Martin, obéissant à regret, ne put dissimuler le mécontentement qu'il éprouvait de n'avoir pu profiter de la victoire remportée par les Lorrains et ses soldats.

Charles IV avait cependant raison, car, vu l'obscurité, les

leurs retranchements et s'étaient retirés, grâce à l'obscurité, lassés par la durée du combat qui commença à une heure de l'après-midi et ne se termina qu'à la nuit. Cette assertion est fausse, puisque Charles IV coucha sur le champ de bataille et que l'armée française fut mise en déroute. Il est vrai que le *Mercure français* avoue que Longueville, *remettant au jour une nouvelle attaque*, revint au lieu où il avait campé la veille, c'est-à-dire à Barretaine, et que, le lendemain, il alla loger à Château-Châlon : c'était bien là, évidemment, une retraite précipitée.

(1) Forget et Hugo — Girardot de Noseroy. — Les bourgeois de Poligny prirent part à la bataille et s'y distinguèrent.

Comtois, qui portaient le même costume que les Français, auraient pu être les victimes de leur courage irréfléchi (1). Vers onze heures du soir, Longueville abandonna le champ de bataille. Ses chevaux n'avaient pas bu depuis deux jours. Aussi passa-t-il la nuit à Barretaine, emportant deux pièces de canon, trois cornettes et un drapeau pris sur l'ennemi.

Le lendemain il logea son armée à Château-Châlon où il avait laissé son bagage. Quand ses généraux procédèrent à l'appel des soldats, au lieu de 12.000 hommes, ils n'en trouvèrent plus que 4.000, tandis que les Lorrains n'en avaient pas perdu 600.

De Château-Châlon, le duc de Longueville envoya à Richelieu le sieur de la Mothe-Houdancourt et le chargea d'une lettre à son adresse, datée du 22 juin :

« Monsieur,

« Vous seaurez du sieur de la Motte (*sic*) quy a tres vaillamment servy le combat que nous avons fait contre le duc Charles auquel il s'est pris une cornette, deux petites pièces dans un fort qu'emporta M. de Fequières (*sic*). Vous apprendrez aussy, Monsieur, le nombre de leurs troupes et les divers retranchements qui estoient à leur camp avec la situation du lieu, *ce qui, je croy, n'eust pas empesché une plaine victoire* sans des accidents qu'il a été impossible d'esvitter. C'eust esté un si grand avantage pour le service du Roy que j'ay creu qu'on devait tenter cette attaque, nonobstant toutes difficultés qui s'y rencontraient. *Je ne puis me consoler de n'avoir pas eu en cella le bonheur tout entier*, encore que ce qu'ils ont perdu des leurs et la blessure mortelle du marquis de Saint-Martin que nous ont assurée plusieurs soldats des leurs quy se sont veneus

(1) « La cavalerie de Bourgogne estoit en deux escadrons tenuz en réserve et les deux premiers rangs de chacun estoient de gentils hommes, à l'un desquels commandoit le baron de Scey et à l'autre le baron de Savoyeux. » (Girardot de Noseroy). — Les Lorrains perdirent un millier d'hommes à la bataille de Poligny. Richelieu prétend, dans ses *Mémoires*, que les Lorrains « se voyant abandonnés de la cavalerie qui avait été défaite, et la nôtre venir à eux l'épée à la main, ils lâchèrent le pied et se retirèrent en d'autres retranchements derrière eux, car ils en avaient de deux en deux cents pas, proches les uns des autres, la longueur d'une lieue. » Les Lorrains, comme on l'a vu, ne lâchèrent pas pied et furent, au contraire, vainqueurs, quoique n'ayant pas su profiter de leur victoire. (V. Mém. de Richelieu, p. 265.)

rendre à nous depuis (1), ce combat se rendra possible assez vite (2). Il faudra, s'il se peut, y revenir encore autre fois. M. de Feuquières et marquis de Saubœuf (Sauvebœuf) et de la Motte-Daneourt (La Mothe-Houdancourt) y ont parfaitement bien servy et avee toutte la conduitte et eourage et l'affeetion qui se pouvoit désirer (3). »

C'était bien avouer la défaite de l'armée française à la bataille de Poligny que d'écrire : « Je ne puis me consoler de n'avoir pas eu en eella le bonheur tout entier. »

L'armée française quitta son camp de Château-Châlon, le 21 juin, et alla se loger à Saint-Martin ; mais Longueville laissa toute son artillerie dans son camp primitif et en confia la garde au régiment de Batilly.

Le 24, Monsieur de la Mothe-Houdancourt assiégea et prit l'abbaye et la tour de Baume-les-Messieurs. Le général français avait avec lui les régiments de Florainville et du Repaire, commandé par Brassac. Son artillerie se composait de deux coulevrines bâtardes. La capitulation de la tour de Baume fut hâtée par une supercherie de la Mothe-Houdancourt qui fit escalader la montagne située au-dessus de Baume par un lieutenant suivi de soixante mousquetaires.

Les défenseurs de l'abbaye, chassés par un sergent français du retranchement établi par eux au bas d'un rocher, avaient quitté l'abbaye et étaient venus se réfugier au bas de la grosse

(1) Le marquis de Saint-Martin ne fut pas blessé.

(2) Ce dernier membre de phrase indiquerait que Longueville caressait, au lendemain de son insuccès, le projet de prendre sa revanche.

(3) V. Relation de ce qui s'est passé dans la Franche-Comté depuis que l'armée du Roy est entrée commandée par monseigneur le duc de Longueville — Copie (*Aff. étr. Franche-Comté*, 1625-1692, tome 1580). — Cette relation est plus sincère que eelles du *Mercure français* et de la *Gazette de France* qui attribuent la victoire à Longueville. Campion, qui était lieutenant dans le régiment de Normandie et assistait à la bataille de Poligny, prétend que Longueville et Charles IV se crurent tous deux vaincus, l'un parce que son aile droite avait été mise en déroute, l'autre parce que les retranchements occupés par son aile droite avaient été forcés par l'armée française. Campion assure que Longueville, le lendemain de la bataille, releva ses morts et que Charles IV alla coucher le jour même à Salins.

« Dieu nous inspira, écrivit encore Longueville à Richelieu, *de ne nous opiniastrer à donner*, car de la façon que les ennemis avaient disposé leur retraict avec leurs retranchements, *ils n'étoient pas forçables.* »

tour à galerie, qui s'élève au-dessus de la gorge de la Baume. Quatre cents Comtois furent tués ou blessés à ce siège qui ne dura qu'un jour. La capitulation eut lieu le 25, et la Mothe-Houdancourt se retira à Saint-Martin que l'armée française quitta, le 26, pour aller camper au-dessus du château de Poligny. La cavalerie lorraine, ne pouvant se nourrir à Poligny, s'était retirée sous Salins. Charles IV avait fait prendre le même chemin à toute son armée. Il la posta dans un lieu avantageux où se trouvaient du bois et de l'eau. Elle s'y retrancha. Les Lorrains auraient pu profiter de leur victoire, car, il faut l'avouer, l'armée française était arrivée à Château-Châlon en désordre. Les fuyards la rallièrent cependant, et quatre régiments français campés dans les environs et destinés à l'armée d'Italie, ainsi que plusieurs *élus* de la Bresse, vinrent se ranger sous les drapeaux de Longueville (1).

Charles IV fut regardé par les Comtois comme le sauveur de leur patrie (2), et Sarmiento, accouru sur le champ de bataille dans la journée du 19 juin, écrivit au Parlement de Dôle pour le féliciter de la victoire remportée par les Lorrains unis aux Comtois.

Le 21 juin, Longueville avait reconstitué son armée qui comptait près de 30.000 hommes. Aussi vint-il établir ses batteries de siège contre les murailles de Poligny, ville faible et entourée de faubourgs. Dès le soir, une brèche fut pratiquée à une tour de l'enceinte ; le régiment de Normandie, commandé par Troisville, major, monta à l'assaut de cette tour et, après s'en être emparé, chassa des dehors du château les assiégés dont le courage était soutenu par les exhortations et l'exemple de Vaucherot, jeune bourgeois de Dôle, qui avait le grade d'al-

(1) Lorsque l'abbé Arnauld alla rendre visite à Charles IV, au nom de Feuquières, en 1641, à Pont-à-Mousson, où ce prince se trouvait avec toute sa cour, la princesse de Cantecroix et sa fille, après son accommodement avec Louis XIII, on parla de la bataille de Poligny. « Il est vrai, dit Charles IV à Arnauld, que j'y fis mon devoir [à Poligny] ; mais M. de Feuquières n'a pas su, peut-être, que je ne fus forcé de me retirer que par faute de munitions, et après avoir fait tirer dans les mousquets jusqu'au dernier bouton d'argent de mon juste-au-corps. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, tome I, p. 220. Amsterdam, 1756.)

(2) V. Président Canon, *La médaille ou expression de la vie de Charles IV*, ms. 128 de la Bibliothèque municipale de Nancy, p. 33.

pheres (1). L'artillerie, qui ne comptait que deux pièces de canon et deux coulevrines bâtardes, fit merveille. La nuit suivante, M. de la Mothe-Houdancourt, ayant relevé M. de Sauvebœuf, fit pratiquer une mine au-dessous de la tour la plus avancée du château. Le 28, M. de Sauvebœuf, étant de quartier, fit changer la batterie de place et battit la ville en brèche. Lorsque la canonnade fut reconnue suffisante, M. de Longueville fit sommer Vaucherot, réfugié dans le château, de se rendre, et, le 29, Poligny, pris d'assaut, capitula. Les Français y mirent le feu et n'épargnèrent rien, pas même les églises. On brûla un collège de chanoines et plusieurs autres bâtiments, parmi lesquels nous citerons les hôtels du baron de Bauffremont-Scey et des sieurs de Poligny et Dramelay. Renty, capitaine du régiment de Normandie, et La Fonds, lieutenant au même régiment, furent blessés au siège de Poligny. C'est en vain que le marquis de Saint-Martin de la Baume-Vaudrey avait supplié Charles de Lorraine d'accourir au secours de Poligny et du château de Grimont. Le duc ne voulut pas bouger. Désespéré, le gouverneur de la Comté usa de ruse et fit marcher du côté de la montagne qui avoisine Poligny des paysans armés de torches et attachés entre eux par des cordes ; mais il ne réussit pas à tromper Longueville, car le général français ne pouvait ignorer que le Lorrain était campé sous Salins (2).

Après la prise de Poligny, le duc de Longueville s'avança avec toute son armée vers la ville d'Arbois et la somma de se rendre (9 juillet). Le duc Charles s'était campé entre Arbois et Salins. Maillard, mécontent, avait quitté le camp lorrain en emmenant 1.500 chevaux. La mésintelligence régnait au sein de l'armée lorraine, si nous en croyons la *Gazette de France,*

(1) C'est le grade qui, dans l'armée espagnole, équivaut à celui de sous-lieutenant.

(2) « Du reste tout va bien ; M. de Longueville, après avoir forcé le duc Charles dans ses retranchements, auprès de Poligny, et luy avoir défaist 800 hommes et pris 8 pièces de canon, s'est rendu maistre par assaut de la ville et du chasteau de Poligny, qui est un poste fort important, et a contraint le duc Charles de se retirer vers Salins où M. de Longueville va le chercher pour le combattre, s'il ne lâche pas pied, comme il est accoustumé. » (Richelieu à la Valette, Ruel, 7 juillet 1638. — Avenel, tome VI, p. 58.)

et les 1.200 Croates promis à Charles IV n'étaient pas encore arrivés.

Aussi, ne se croyant pas assez fort pour s'opposer aux progrès de l'armée française, se retira-t-il sous les montagnes de Salins où il attendit les secours promis. On assurait, au camp français, que les Lorrains n'avaient plus de pain depuis douze jours et mangeaient leurs chevaux (1). C'est pourquoi Longueville, qui semblait redouter quelque échec et ne s'avançait à travers le bailliage d'Aval qu'à pas comptés (2), avait formé le projet d'assiéger Salins, mais sans toutefois attaquer l'armée catholique.

Il voulait surprendre cette ville par les bois de Vadans et de Mouchard, du côté de la Porte-Basse, appelée Malpertuis (3). Saint-Martin, averti par un billet venu de la ville menacée, accourut près de cette porte gardée par un vieillard et un malade. On avait négligé d'y placer quelques soldats valides. Le gouverneur de la Franche-Comté remédia à cette incurie et avertit le duc de Lorraine qui s'obstinait à ne pas quitter ses retranchements.

Cependant il se décida à choisir un poste qui lui permît de couvrir Salins et établit son quartier général au-dessus d'un faubourg, à mille pas de la Porte-Haute, défendue par tous les officiers et les notables de la ville. Ainsi placé, Charles protégeait la place, au moins d'un côté et de manière à s'en réserver l'entrée.

Quant à Longueville, il était campé à Vilette-les-Arbois et son avant-garde se cachait dans le bois de Vadans, et dans ceux de Mouchard. Charles IV plaça son infanterie et sa cava-

(1) *Gazette de France*, de Châlon, 9 juillet 1638, p. 357; Idem, de Paris, le 17 juillet 1638, p. 360.

(2) « Tout faisait peine à ce prince (Longueville) qui avait peur de faillir et était d'ordinaire très longtemps à se résouldre, feignoit des armées où il n'y en avait pas, faute d'une meilleure correspondance avec le duc de Weismar qui faisoit teste à Jean de Veert, et que voulant tous retourner victorieux en Franche-Comté, ils craignoient d'échouer devant une place. » (*Relation de mon voyage en Franche-Comté*, 1638, par d'Estampes, intendant de justice, de Châlon-sur-Saône, juillet 1638. Aff. étr. *Passim*, f° 218.)

(3) Ville protégée au nord par le fort Berlin et, au sud, par le fort Saint-André et le fort Bracon et dominée par la montagne de Poupet.

lerie à Marnoz et à Aiglepierre, et fit battre les chemins par des éclaireurs en leur donnant l'ordre de se replier devant l'ennemi et de venir se poster devant la Porte-Basse, pour donner l'alarme aux habitants de Salins. Saint-Martin disposa l'armée comtoise à une demi-lieue de cette ville, du côté de la Porte-Haute.

Quant à Son Altesse, elle monta à cheval, dès quatre heures du matin, et, le lendemain, accompagné de Saint-Martin et de Mercy, sergent de bataille, alla reconnaître toutes les positions des environs de Salins, où il lui semblait possible de loger son armée. Après six heures d'observation, elle s'arrêta sur la montagne qui est entre Arbois et Salins, distribua les postes à l'infanterie et envoya avertir don Antonio Sarmiento des mesures prises, l'invitant à venir s'en rendre compte par lui-même.

Mais le représentant de l'Espagne se formalisa de ce qu'on avait tracé un plan d'attaque en son absence.

C'est en vain que le duc lui répondit qu'il lui avait indiqué, la veille, l'heure où devait se réunir le conseil de guerre. Le commissaire espagnol ne se contenta pas des excuses du prince et lui dit d'un ton insolent « qu'il [Charles IV] disposait du Comté comme s'il lui appartenait ; mais que les ministres d'Espagne s'opposeraient à son immixtion malheureuse dans les affaires de la guerre et qu'il ne devait rien entreprendre sans leurs ordres. »

Charles IV, irrité par ces reproches injustes, traita Sarmiento avec le mépris que son arrogance méritait. Il croyait, peut-être avec raison, que l'envoyé de Philippe IV possédait des ordres secrets qui l'autorisaient à lui parler avec tant d'effronterie. Ces ordres, pensait-il, ne pouvaient être inspirés que par la méfiance du roi d'Espagne. Il se retira donc avec ses gardes et ses chevau-légers, ordonnant à ses soldats d'obéir au marquis de Saint-Martin et à Gaspard de Mercy, aussi longtemps qu'on aurait besoin d'eux (1). Le capitaine-général de la Comté, désespéré, n'osa pas essayer

(1) Voir Forget et Hugo. — Le P. Hugo prétend qu'après la scène violente que nous venons de décrire, Charles IV remit le commandement de ses troupes à don Sarmiento.

d'apaiser le courroux de don Sarmiento. Lui-même n'avait pas toujours vécu en bonne intelligence avec Charles IV auquel le Parlement de Dôle reprochait depuis longtemps sa conduite souvent équivoque, son système de temporisation dans la défense de la province envahie et son désir, évident et souvent manifesté par lui, de porter ses armes en France et surtout en Lorraine (1).

Sarmiento avait su prendre un grand ascendant sur tous les chefs militaires de la Comté. Mercy, cependant, vint le trouver et lui représenta les conséquences désastreuses de sa conduite envers le duc. Le général lorrain, nous dit Forget, en formulant ses plaintes contre l'Espagne, se laissa emporter par la colère, et ses soldats, partageant son mécontentement, furent sur le point de se débander entièrement.

Don Antonio, revenu à des sentiments plus raisonnables, monta à cheval et rejoignit Charles IV à Sainte-Anne. Là, il se jeta à ses genoux, lui demanda pardon, et, se mettant à pleurer, il le supplia de ne point abandonner la défense de la Franche-Comté. Charles IV, devant une si grande humilité, s'apaisa et indiqua à Sarmiento un poste si avantageux que depuis vingt ans, peut-être, aucune armée n'en avait occupé de meilleur. On indiqua des lieux de retranchement à l'infanterie et on lui procura du bois pour construire ses huttes. Quant à la cavalerie, elle fut cantonnée dans les villages. Ses logements étaient excellents, et aucun homme ni aucun cheval n'étaient exposés aux intempéries de l'atmosphère. Le bois et le fourrage étaient tellement abondants que pendant neuf semaines de séjour aucun cavalier ne fut obligé d'aller se pourvoir ailleurs. Tout était si bien disposé qu'à la moindre alarme toute la cavalerie pouvait être réunie en un quart d'heure. Tant que les retranchements ne furent pas en état de défense, 1.000 cavaliers furent de grand'garde. Après leur complet achèvement on n'en posta plus que 200.

(1) Cependant le Parlement de Dôle avait reçu, le 4 février 1638, une lettre du cardinal-infant qui lui recommandait le plus grand respect envers le duc de Lorraine. Il lui ordonnait de se réconcilier complètement avec lui et de ne jamais lui refuser les secours dont il aurait besoin. (Correspondance du Parlement de Dôle.)

L'armée de Longueville se campa dans une plaine à une lieue des Impériaux. Elle resta inactive pendant six semaines. La Mothe-Houdancourt se contentait de faire battre la chamade à ses soldats et de braver et de menacer les Lorrains. Les recrues qu'on envoyait chaque jour à Longueville lui permirent d'avoir sous la main deux fois plus de soldats que Charles IV. Mais S. A., sans s'intimider, perfectionnait le relief et l'assise de ses retranchements. Sans ingénieurs, le duc était forcé de se contenter du labeur industrieux de ses soldats. Sa cavalerie, harassée, à peine descendue de grand' garde, battait la plaine jusqu'au fort de Brandières et ramenait des prisonniers. Un capitaine normand fut pris à la tête de sa compagnie. S. A. envoya le b^on^ de Savoyeux avec 150 chevaux entre Poligny et Bletterans. C'était le chemin par où passaient les convois de l'armée française. Les Lorrains y taillèrent en pièces 60 maitres. Un capitaine et plusieurs soldats furent faits prisonniers. Peu de temps après, le colonel Maillard faillit s'emparer de l'argent envoyé à Longueville pour subvenir aux frais de son artillerie et à la solde du mois (1).

Charles IV avait établi un service d'espionnage parfaitement organisé. Trois ou quatre heures après une reconnaissance, on lui amenait des prisonniers français qui l'informaient de tout ce que l'on disait et de tout ce que l'on faisait au camp de Longueville. Aussi le duc de Lorraine pouvait-il faire des sorties heureuses et ses soldats pouvaient-ils se retirer à temps sans courir aucun danger. L'organisation parfaite du camp lorrain faisait, dit le Père Hugo dans son histoire manuscrite de Charles IV, l'admiration et le désespoir des Français.

Ceux-ci restèrent campés pendant six semaines, toujours sur leurs gardes, sans cesse exposés aux intempéries d'un été pluvieux et inquiétés sur leur ligne de retraite.

(1) Forget et Hugo. — Louis XIII payait les officiers de son armée à raison de huit *monstres* pour se conformer aux usages de ses alliés. On ne payait l'infanterie que toutes les six semaines, et on les forçait à rembourser leurs dépenses.

Cependant, le 9 juillet, Longueville s'empara de la ville d'Arbois, place très faible et dépourvue de château, dominée de tous côtés par des montagnes et sise dans un vallon. Elle capitula après cent volées de canon, ce qui n'empêcha pas les Français de la brûler et d'en faire le sac. Vadans, situé entre Poligny et Arbois, subit le même sort, et les Comtois y perdirent 400 hommes. 140 des leurs furent faits prisonniers. Longueville y mit garnison, ainsi que dans le château-fort de Grimont, et les soldats commis à la garde de ces deux places portèrent la terreur jusqu'aux portes de Salins et de Dôle. Les munitions leur arrivaient en toute liberté par la route de Bletterans, ville prise l'année précédente par Longueville. L'armée française, en cas de désastre, aurait pu se concentrer dans Bletterans, surtout si les Comtois avaient réussi à reprendre Vadans et Grimont. Mais pour prévenir tout retour offensif du général français, les Comtois continuèrent à travailler aux fortifications de Salins, devenue ville frontière du bailliage d'Aval. Longueville, sans les attaquer, préféra rester sur la défensive, et les postes dont il s'était emparé l'aidèrent à surveiller ses ennemis, sans qu'il fût obligé d'en venir aux mains.

Le 15 juillet, pour apprendre à la cour ses succès, bien minimes cependant, il envoya à Louis XIII le sieur Roux annoncer à Sa Majesté la prise de la ville d'Arbois et lui faire hommage des trois drapeaux arrachés aux 300 défenseurs de cette ville.

Malgré le séjour prolongé de Charles IV en face de Salins, les environs de la place furent saccagés et les récoltes des villages voisins furent perdues. Il ne resta plus de quoi nourrir les chevaux qui amenaient le bois nécessaire aux salines, ce qui fit cesser tout travail, et le roi d'Espagne dut renoncer aux revenus considérables qu'il en tirait chaque année.

Toutes les villes et tous les villages du bailliage d'Aval, jusqu'aux frontières de la Bresse, avaient été brûlés; Sevigny, Moissey et Autrey succombèrent (1).

(1) V. Forget et Hugo.

Longueville, reculant devant le vide qu'il avait fait dans une contrée livrée à la vengeance de l'armée française, renonça momentanément à la lutte. Après avoir ménagé le château de Vaudrey, bâti sur la Cuisance et appartenant au marquis de Saint-Martin, il reprit le chemin de la France, brûlant sur son passage Pesme et se rendant maître de Champlitte, seigneuric appartenant à la princesse de Cantecroix. Charles IV avait résolu de marcher au secours de la ville menacée, mais, au lieu de rendez-vous assigné à son armée, il ne trouva en ligne que 3.500 hommes. Quoiqu'il ne fût qu'à une lieue des terres de sa maîtresse, Sarmiento et Mercy l'engagèrent à ne pas s'exposer. Profitant de cette inaction, Longueville se fit ouvrir les portes de Verdun-sur-le-Doubs que les Impériaux reprirent quelque temps après (1). Le duc de Lorraine n'avait pas bougé, car il persistait à ne pas vouloir compromettre ses maigres succès (2). L'honneur d'avoir conservé Salins, Dôle, Besançon, Pontarlier et d'autres villes importantes du plateau séquanais lui suffisait. N'hésitons pas cependant à faire observer que l'inaction du Lorrain était coupable, car les défenses naturelles, consistant en escarpements abrupts et en défilés, que la Franche-Comté lui offrait, lui auraient peut-être permis d'écraser Longueville, ou du moins de contrarier la retraite de ce général. Ne pouvait-il pas l'empêcher de traverser le Doubs et la Loue? Il força du moins son adversaire à renoncer à venir au secours de Weimar en Alsace, suivant le désir exprimé par Louis XIII, malgré l'infériorité de l'armée lorraine qui comptait deux fois moins de soldats que l'armée française.

Le mauvais vouloir manifesté par Sarmiento et les difficultés sans cesse renaissantes qu'il suscitait au défenseur de la Franche-Comté entravaient les efforts du Lorrain. N'était-il pas

(1) V. Girardot de Noseroy, p. 208 et 209.

(2) « Je voudrais voir mes troupes et les affaires en meilleur état qu'elles ne le sont, et en meilleure main que la mienne. » (Du duc Charles, Besançon, 6 août.) Le système de temporisation employé par Charles IV s'explique peut-être par la mauvaise volonté des Francs-Comtois à son égard et par la difficulté qu'il éprouvait à se procurer des recrues et de l'argent.

en ce moment accusé par ceux qui auraient dû le bénir et qui l'avaient appelé si souvent leur sauveur, de négliger les intérêts de la Comté et de ne se servir de cette province que comme d'un camp retranché d'où ses regards se portaient, tantôt du côté de la France qu'il aurait désiré envahir, et tantôt du côté de la Lorraine où l'appelaient ses intérêts et l'amour de ses sujets ?

Quelles que fussent les causes secrètes de la retraite précipitée du duc Charles, Richelieu comptait toujours sur le triomphe des armées françaises en Alsace. Si la France n'avait plus à sa disposition des généraux illustres, comme en avait eu Henri IV, si quelques-uns, survivants d'un autre règne, étaient trop vieux, et si les autres étaient inexpérimentés ou trop prudents, la race des capitaines habiles n'était pas éteinte dans notre pays. Les combats incessants de la guerre de Trente ans devaient former d'excellents stratégistes et faire surgir de notre sol généreux une pépinière toujours verdoyante d'officiers de la plus grande valeur.

Pendant que Longueville renonçait à soumettre la Franche-Comté et à marcher au secours de Weimar dans la Haute-Alsace, un autre général plus jeune, mais à qui son génie précoce promettait une haute destinée, allait faire ses débuts et se signaler sur les bords du Rhin.

Nous voulons parler du jeune maréchal-de-camp qui avait nom Turenne. Ce fils cadet du duc de Bouillon, dont Rigaud nous a laissé les traits expressifs, n'avait que vingt-sept ans en 1638.

Louis XIII lui avait donné en 1625 le commandement d'un régiment formé des débris du régiment lorrain de Laimont.

De retour de Hollande où il avait combattu sous les ordres de Maurice de Nassau, son oncle, Turenne mit son épée au service de la France en 1630. Il assista au siège de Casal, en Piémont, et vint en Lorraine en 1631. En 1633 il combattit dans l'Electorat de Trêves et assista à la prise de Nancy. Sous les ordres du maréchal de la Force, huguenot comme lui, il prit part au siège de La Mothe en 1634. Créé maréchal-de-camp, il délivra Heidelberg, servit sous le cardinal de La

Valette, assista au siège de Spire et de Bingen, au ravitaillement de Mayence et de Deux-Ponts et à la retraite sous Metz, où il se distingua par son courage. En 1636, nous le voyons au siège de Saverne où, blessé au bras droit, il fut sauvé par Fabert. Passé en Franche-Comté il contribua à la défaite de Gallas, aux portes de Jussey, et le poussa, l'épée aux reins, jusqu'en Alsace. En 1639, c'est au siège de Damvillers et d'Ivoy qu'il se signala (1).

Pendant que le duc de Bouillon, son frère aîné, compromis dans le complot tramé par le duc d'Orléans contre la vie du cardinal de Richelieu, à la veille de la prise de Corbie, donne l'hospitalité au comte de Soissons, dans sa principauté de Sedan, Turenne reste au service de la France. En 1638, il prend part au siège de Saint-Omer.

Au mois de juin, le vicomte de Turenne, quittant le siège de Maëstricht, traverse la Lorraine avec un corps assez considérable composé en partie de Liégeois (2), pour rallier le duc Bernard de Saxe-Weimar en Alsace, ce que Longueville n'avait pu faire, tenu en échec par le duc de Lorraine qui avait envahi le Bassigny. Weimar avait entrepris le siège de Brisach, seule ville par laquelle l'Empereur pouvait faire passer les troupes promises à la Franche-Comté, et s'était déjà emparé, comme nous l'avons vu, des Villes forestières. Bâle était à sa dévotion. Enfin, toutes les places fortes du Rhin, au-dessous de Brisach, étaient entre les mains des Français ou des Suédois. Il était du devoir des Lorrains de s'opposer à la marche en avant du vicomte de Turenne qui amenait un second renfort à Weimar et à qui La Jonchette,

(1) Voir *Campagnes de Charles IV* (1634-1638), par F. des Robert.

(2) 2.000 fantassins et 1.500 chevaux. (V. Lettre du Roi au comte de Guébriant, 11 juillet 1638.)

Nous avons trouvé au dépôt des Archives de la guerre une lettre de Louis XIII à M. de la Mothe-Houdancourt, ainsi conçue : « Monsieur de Oudancourt, envoyant mon cousin, le v^te^ de Turenne, en Lorraine pour employer les forces que je lui ay données, lorsqu'il en pourra en estre fourni en ces quartiers là, à prendre le chemin de Moyen, Darney et les autres places occupées par les ennemis, etc. » (Dépêche générale à plusieurs gouverneurs des places de Lorraine pour accompagner M. le v^te^ de Turenne, 12 juin 1638. — Arch. de la guerre, 46, f° 315.)

gouverneur français d'Epinal, avait conseillé d'assiéger Remiremont, d'où les Lorrains, maîtres de cette ville, inquiétaient les convois français et protégeaient les paysans des Vosges restés fidèles au duc Charles. Au dire de La Jonchette, Remiremont devait être un lieu de repos et de ravitaillement pour les soldats de Turenne et ne pouvait résister au canon. En cas de défense, on pouvait l'emporter d'assaut.

Le frère du duc de Bouillon, après en avoir reçu l'ordre du roi, le 2 juillet, envoya La Jonchette assiéger cette place, siège d'une abbaye célèbre dont Catherine de Lorraine, tante de Charles IV, était abbesse. Elle s'y était enfermée avec 30 soldats et les bourgeois. Ces Vosgiens intrépides ne s'effrayèrent pas en voyant les canons de Turenne braqués contre eux et repoussèrent deux escalades. Des trois pièces mises en batterie, l'une s'éventa après les premières salves; les autres ne cessèrent leur tir qu'après avoir fait une brèche qui permit aux Français de monter à l'assaut. Il devenait urgent de construire un retranchement derrière la muraille abattue. Sans perdre de temps, la princesse assemble les dames du Chapitre et vient, à leur tête, apporter des fascines et de la terre. A leur exemple, toutes les femmes de la ville se précipitent sur la brèche, malgré la mitraille, et élèvent une barricade imprenable. En même temps on apprend que Philippe-Emmanuel de Ligniville, qui levait un régiment en Lorraine, et le marquis de Ville, qui s'était échappé, le 3 juillet, de Remiremont pour aller chercher des renforts, s'approchent avec ce qu'ils ont pu réunir de troupes et de volontaires, et, enfin, que le duc Charles envoie deux régiments au secours de Remiremont. Le 5 juillet, une compagnie lorraine, venant de la Franche-Comté, réussit à se jeter dans la ville assiégée et le marquis de Ville parvient à y faire entrer 150 hommes d'infanterie.

Turenne, après avoir épuisé toutes ses munitions d'artillerie et ne pouvant compter que sur 4.000 hommes, rencontra une résistance beaucoup plus grande que celle sur laquelle il comptait. Il renonça à poursuivre le siège de Remiremont, après avoir tenté une dernière escalade et avoir perdu près

de 800 hommes (1). S'acharner davantage, c'était perdre son temps. Beaulieu et Cliquot, généraux lorrains, essayèrent de le poursuivre et lui enlevèrent son parc d'artillerie, en lui tuant 150 soldats. Ceci se passait près de Gerbéviller. Cependant la cavalerie française mit pied à terre et repoussa l'attaque des Lorrains. La *Gazette de France* cite le sieur d'Embures, capitaine, comme s'étant signalé par son courage dans cette escarmouche. Il eut son cornette tué près de lui et fut, lui-même, blessé à la main. Le sieur Bayon, mestre-de-camp d'infanterie, fut également blessé, ainsi que quelques autres officiers. (2 juillet 1638.)

Marcillac, évêque de Mende et général des vivres en Lorraine, fit part au cardinal de Richelieu de l'échec éprouvé par Turenne devant Remiremont et Moyen. « Quant à la première, elle a failli, écrivit le prélat au ministre, et contre le sentiment de tout le monde, car, au jugement de tous ceux qui ont veu Remiremont, c'est une place à estre prise ez deux fois vingt-quatre heures et, certainement, sans le manquement qui s'est trouvé aux canons, M. le vicomte de Turenne l'aurait emportée. » Fontenay-Mareuil, gouverneur de Nancy, avait envoyé cependant à Turenne des secours abondants en hommes et en vivres.

Quant au siège de Moyen, pour lequel tout était prêt et auquel on avait destiné les munitions et les officiers mis en réserve à Gerbéviller, petite ville voisine, le fils du duc de Bouillon y renonça par suite de l'ordre qu'il venait de recevoir de la cour de rejoindre Weimar. Ce dernier venait de lui adresser deux dépêches pressantes, ce qui le décida à partir le lendemain de sa présence sous les murs de Moyen, en prenant le chemin de Saint-Dizier et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Gerbéviller fut pris par les colonels lorrains à qui Baccarat avait déjà ouvert ses portes au commencement du mois d'août. Le gouverneur de cette ville, après avoir brûlé le château, sauf un petit donjon où il croyait pouvoir résister, s'en-

(1) V. Lettres du vicomte de Turenne à sa mère, du 30 juillet et du 3 août 1638. *Collection Michaud et Poujoulat*, tome XXVII, p. 348.

fuit à Lunéville, mais Fontenay-Mareuil l'y fit arrêter et enfermer dans la citadelle de Nancy, où Villarceaux, intendant de justice, l'interrogea avant d'envoyer le résultat de son enquête à Chavigny.

Les exemples de courage donnés par les Lorrains n'étaient pas rares pendant l'invasion de leur malheureux duché. Un jour, l'armée française arrive devant le château de Fontenay et somme le gouverneur de se rendre. Acculé dans une espèce de basse-cour, il se réfugie dans le château et ordonne à ses soldats de ne viser que les officiers français. Ils en tuent cinq ou six. On le somme de nouveau de se rendre. Il refuse. On fait alors jouer un fourneau de mine sous une tour où il s'était retranché. Il tombe sous les ruines, enterré jusqu'à la moitié du corps et, dans cet état, il a la force de tirer un coup de pistolet à un soldat qui veut le faire prisonnier. Tout le monde admire son courage. Amené devant Longueville, celui-ci lui demande s'il connaît le sort qui l'attend pour avoir résisté si longtemps dans une bicoque. Le Lorrain répond au vainqueur qu'il sait ce qu'il l'attend, mais que, quand on connaîtra la cause de sa résistance, on pourra lui faire grâce. En effet il montra une lettre de Charles IV qui promettait de le secourir, s'il pouvait tenir jusqu'à ce jour même où l'on s'empara de sa personne. Longueville fut touché par un si grand courage, mais le code militaire de cette époque punissait de mort quiconque voulait défendre une place trop faible pour résister longtemps. On pendit le gouverneur lorrain aux fenêtres du château de Fontenay. La corde se rompit et on fut obligé de le tuer d'un coup de pistolet. Il mourut donc de la mort des braves, admiré de ses ennemis (1).

Pendant que les généraux de Charles IV, qui avaient réussi à fouler de nouveau le sol sacré de la patrie, croyaient Longueville en chemin vers la Picardie, Charles IV, toujours à Salins, faisait achever ses retranchements par les valets de sa cavalerie et leur faisait tracer des lignes de circonvallation,

(1) *Mém. de M. l'abbé Arnault*, Amsterdam, Leyde, Dresde, Leipsick, 1756, tome I, p. 105 et 106. Fontenay est situé dans le département des Vosges, arrondissement d'Epinal, canton de Bruyères.

reliant chaque fortin, ayant soin de laisser entre chacun un interstice suffisant pour laisser passer la cavalerie. Afin d'occuper le sommet de la montagne de Salins avec le petit nombre de fantassins qui lui restaient, il avait été obligé d'espacer ses bataillons ; mais ses travaux auraient pris d'énormes proportions s'il n'avait pas été préoccupé de la présence de ses généraux en Lorraine. Il aurait désiré les y rejoindre ; mais ses devoirs de défenseur de la Franche-Comté le retenaient à son poste. Aussi bien les Comtois lui demandaient-ils de remettre tout en ordre et de se rendre digne de sa réputation de stratégiste et de soldat courageux. Toujours humain, il avait ordonné à ses soldats de ramasser sur les chemins les Français qui, pendant la retraite de Longueville du côté de Chaussin, Verdun-sur-le-Doubs et Châlon-sur-Saône, étaient tombés entre les mains vengeresses des paysans comtois (16 août). Ces pauvres soldats étaient atteints de la peste et cette maladie terrible envahit le camp des Lorrains, victimes de leur magnanimité. Charles IV s'éloigna de Salins et, soupçonnant quelque surprise de la part des Français, il campa ses troupes sur les bords de l'Ognon. Quant à lui, il alla passer huit jours en Lorraine, afin de ranimer le courage de ses généraux et leur donner ses ordres.

Epinal, la place la plus importante des Vosges, grâce aux intelligences que le marquis de Ville avait su se ménager, venait de capituler pendant une absence momentanée de la garnison française.

Le gouverneur, La Jonchette, qui s'était réfugié en toute hâte dans le château, se constitua prisonnier. Le marquis de Ville était maître du cours de la Moselle. Il lui eût été facile de réduire Châtel-sur-Moselle, mais Charles IV préféra que son armée s'avançât, sans coup férir, vers Lunéville et essaya d'emporter cette ville située entre la Vezouze et la Meurthe, à quatre lieues de Nancy.

Au mois de juillet, Turenne, ayant été averti que le régiment de Lunéville, composé de 150 cavaliers, s'était séparé du gros de l'armée lorraine et s'était campé autour de Baslemont d'où il incommodait toutes les places environnantes, l'avait fait

reconnaître par 60 cavaliers. Après avoir écouté le rapport de ses éclaireurs, il envoya le régiment de Lénoncourt à la recherche des Lorrains qui furent défaits entièrement après un combat d'une heure. Plus de la moitié des soldats du régiment de Lunéville furent tués et le reste fut fait prisonnier. Une vingtaine, ayant leur colonel à leur tête, se sauvèrent. Cela se passait avant le siège de Remiremont.

Lunéville n'était pas dans un état de défense satisfaisant, car Brassac, gouverneur de Nancy, en 1634, avait fait démolir une partie des fortifications de cette place et, en 1635, le maréchal de la Force et le duc d'Angoulême, qui s'y établirent, continuèrent le démantèlement commencé.

Pédamont, nommé gouverneur de Lunéville par Louis XIII, au mois de novembre 1637, en fit subsister longtemps la garnison « sans qu'il ait rien du tout coûté au Roi. » Mais les vivres finirent par faire défaut et on fut obligé de faire sortir quatre compagnies de la place. C'est en vain que Pédamont, avec l'assentiment du roi, supplia le gouverneur de la Lorraine de faire fortifier le château de Lunéville ; on resta sourd à ses pressantes sollicitations et, lorsque Moyen, Baccarat, Blamont, Rambervillers, Haroué et Epinal furent tombés aux mains des Lorrains, le château de Lunéville fut en péril. Bellefonds, il est vrai, vint une première fois au secours de Pédamont, mais il se retira bientôt à Saint-Nicolas sans renforcer la garnison de Lunéville qu'il conseilla au roi de démanteler. Il fut en cela d'accord avec Villarceaux, intendant de l'armée française en Lorraine. C'est en vain que Pédamont s'aboucha, le 26 septembre 1638, avec Bellefonds et le supplia avec énergie de penser au salut de la place qui lui était confiée, le gouverneur de la Lorraine lui intima l'ordre de brûler Lunéville, si l'ennemi s'en approchait.

Cependant il y envoya une centaine de soldats de son propre régiment commandés par le capitaine Aneville, et cent cavaliers sous les ordres de M. de Sainte-Colombe, avec la mission de brûler la ville et le château à l'approche des Lorrains, et promit à Pédamont de protéger sa retraite. Le gouverneur de Lunéville devait, en se retirant, avertir le gou-

verneur de la Lorraine par des feux, si c'était la nuit, et par un drapeau blanc, si sa fuite avait lieu le jour. En exécution des ordres de Bellefonds, le 30 septembre 1638, Aneville et Sainte-Colombe, apercevant trois escadrons lorrains en vue de Lunéville, mirent le feu à la place. Pédamont se démit de son gouvernement et supplia Bellefonds d'arriver en toute hâte. Après une défense de cinq jours, la retraite de la garnison s'effectua par Saint-Nicolas.

Bellefonds approuva la conduite de Pédamont, mais, ayant reçu depuis un ordre de Louis XIII qui lui ordonnait de fortifier Lunéville, quitta Bar-le-Duc, mais arriva trop tard en vue de la ville abandonnée. Le marquis de Ville y entrait. Bellefonds rejeta sur Pédamont la faute qu'il avait commise en livrant une place aussi importante sans faire aucune résistance et en la faisant incendier. Il prétendit qu'il avait changé d'avis et avait contremandé son premier ordre. Pédamont fut condamné par contumace et à l'unanimité à être pendu à une potence et dégradé de sa noblesse, dans un conseil de guerre présidé par Bellefonds, à Saint-Nicolas-du-Port, le 20 octobre 1638 (1).

Au commencement du mois de novembre, Longueville s'avança vers le Rhin par ordre de la cour (2). Il apprit que Savelli devait quitter les Flandres et rallier Charles IV à Pont-Saint-Vincent. La Mothe-Houdancourt et la Suze lui firent aussi savoir que Charles IV avait donné l'ordre de cuire du pain pour ses soldats à Blamont et à Altroff. Aussi s'achemina-t-il vers Lunéville encore aux mains des Lorrains. Feuquières, quittant les environs de Montbéliard, s'avança

(1) L'arrêt de mort existe aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Pédamont qui réussit à s'enfuir et ne fut pendu qu'en effigie, publia plus tard sa justification. (Recueil Cangé, tome XXIV.)

M. de Migène demanda les biens confisqués de Pédamont. (M de Migène à Bouthillier, de Toul, 20 oct. 1638. Aff. étr., *passim*, f° 187.)

(2) M. de Migène fut envoyé à Toul, à la fin d'octobre, « pour apprendre plus facilement des nouvelles de M. de Longueville et pour recepvoir les troupes que le roi envoye à son armée de Lorraine. » A cette époque l'armée lorraine était près de Vic, tandis que Charles IV s'approchait de Brisach « avec ce qui luy en restait dans le Comté. » (M. de Migène à Bouthillier, de Toul, 20 octobre 1638. Aff. étr., *passim*.)

au-devant de Savelli avec 400 chevaux et arriva à Sarrebourg occupé depuis 1635 par une garnison française. Là, il pouvait couper le chemin aux Impériaux, de quelque côté qu'ils vinssent. Il envoya des éclaireurs jusqu'à Saverne, Vaudrevange et Bouquenom, Sarrebruck, Fribourg et Altroff où ses soldats firent prisonnier le commissaire général de Charles IV.

Le 6 novembre, Feuquières monta à cheval et s'embusqua, près de Réchicourt-le-Château, d'où il vit sortir le bagage de Savelli, escorté de 200 fantassins et de 200 escadrons de cavalerie. Il les attaqua. L'infanterie de Savelli se forma en carré, s'abritant derrière des chariots, tandis que sa cavalerie se dérobait dans un bois.

Quant au général impérial, il avait atteint Blamont, après avoir envoyé quelques troupes chargées de soutenir son infanterie et de dégager son bagage. Feuquières les fit attaquer avec les escadrons de Treillis et de Marsin. Un combat de cavalerie s'engagea. Six escadrons français luttèrent contre 8 escadrons impériaux qui tinrent ferme sur un mamelon très élevé. Les Allemands développèrent leurs forces sur le même front, de manière à prendre les Français en flanc. Feuquières, après s'être renseigné, commanda à Marsin de marcher à l'ennemi, du côté de la plaine, tandis que lui-même gagnerait l'éminence où les Impériaux l'attendaient. Il ne tarda pas à les charger avec les escadrons de Marsin et de Beauregard, restés à sa disposition. Les Impériaux, ne pouvant résister au choc, plièrent et se réfugièrent dans le château de Blamont. Feuquières en fit barricader la porte, chargea du Terrail d'en défendre les avenues et retourna sur le champ de bataille pour surveiller le blocus des Impériaux, toujours formés en carré derrière leurs chariots et tenus en respect par l'infanterie française. Longueville n'était qu'à deux lieues de l'action. On l'avertit de ce qui se passait. Il se dirigeait du côté de Blamont avec le vicomte d'Arpajon, Bellefonds, la Mothe-Houdancourt, maréchal de camp, de Chamboy et de la Faverie, ses aides de camp. Beauregard, qui commandait l'artillerie, tâta Blamont avec deux escadrons ; mais Longueville, avant de le rejoindre, envoya la plus grande partie de

son bagage à Rosières-les-Salines, prit la tête de son armée et laissa la Mothe-Houdancourt à l'arrière-garde. Les Lorrains qui occupaient Lunéville chargèrent le bagage de Longueville avec 200 mousquetaires et 40 cavaliers et enlevèrent les canons français. La Mothe-Houdancourt, faisant volte-face, essaya de leur couper le chemin de Lunéville. Les Lorrains lâchèrent pied et se barricadèrent. La Mothe-Houdancourt eut dans cette action son cheval tué sous lui. Longueville apprit que Charles IV et François de Mouy-Chaligny, évêque de Verdun, accouraient au secours de l'armée lorraine. Alors, sans perdre de temps, il fit relayer sa cavalerie par son infanterie et entra dans un bois près de Blamont, où pouvait, pensait-il, passer le secours envoyé à ses soldats par le duc de Lorraine. Quant à d'Arpajon et à Bellefonds, ils retournèrent au siège de Lunéville. Le 7 novembre, la basse-cour du château de Blamont fut emportée par les régiments de Picardie et de Normandie, commandés par Langlade et d'Espanels, lieutenants-colonels, et par 400 mousquetaires des régiments de Navarre, Bussy et Kaëgroët, conduits par Kaëgroët. De Brosses, lieutenant de l'artillerie, commandait les batteries françaises qui, braquées contre le château de Blamont, ruinèrent bientôt les deux tours. Le soir, les mineurs s'attaquèrent aux grands corps de logis gardés à vue par le régiment de Normandie. Le 8 novembre, Blamont capitula. Longueville s'empara de 400 cavaliers, de 40 officiers, de 120 fantassins impériaux et de tout l'équipage de Savelli qui s'enfuit dans le bois « lui septième », au lieu d'entrer dans le château.

L'infanterie impériale, toujours bloquée dans la plaine, se rendit le 9 novembre. Miromenil, intendant de l'armée française, en vérifiant les rôles de l'armée tombée au pouvoir de Longueville, s'aperçut qu'il n'y manquait que 30 hommes.

Le château de Blamont capitula enfin, et la Mothe-Houdancourt, assisté de Miromenil, put distribuer 900 chevaux lorrains et 1.700 pistolets à la cavalerie et à l'infanterie françaises. On trouva à Blamont 7 cornettes et une lettre adressée par Savelli au marquis de Ville, dans laquelle le général de l'Em-

pire écrivait au général de Charles IV qu'il lui amenait 6.000 hommes, sans compter ceux qui étaient sous le commandement direct du duc de Lorraine (1).

Le 11 novembre, le duc de Longueville envoyait à Richelieu M. du Terrail (2) qui avait la cavalerie sous ses ordres au combat de Blamont et s'y était distingué. Voici cette lettre :

« Monsieur,

« J'ay creu que personne ne vous pourroit rendre un conte plus exact de la déffaite de Savelly que M. du Terrail quy commandoit en cette occasion la cavalerie où il a servy avec grand honneur et fort vaillament, ainsy qu'il a fait en sa charge toutte la campagne. M. de Fequières (*sic*) a fait paroistre beaucoup de vigillance et de conduitte en cette action et bien de la generosité à l'entreprendre avec quatre cens chevaux, eux estans six cens et deux cens hommes de pie (*sic*) et estans veus sellon tous les avis qu'on en avait avec des forces bien plus grandes. Il y a eu de pris quatre cens cavalliers avec plus de quarante officiers et six vingts hommes de pie (d.) Le reste a esté outre ou en telle déroute qu'il ne s'en pourra pas rassembler cinquante.

« Nous croyions Savelly dans Blamont ; mais il s'étoit sauvé dans les bois luy septième. M. du Terrail porte les cornettes et le nom des officiers prisonniers, etc. (3). »

Les Lorrains avaient fortifié Lunéville. Le marquis de Ville, « cavalier d'une bonne conscience et renommée, qui avait despensé la plupart de son bien à servir S. A. et à le suivre jusques à la mort (4) », fit à la hâte réparer la brèche faite par les Français au mois de juillet et relever les remparts ruinés par le dernier siège (5). 2.500 fantassins étaient sous ses

(1) V. *Gazette de France*, p. 701 à 704.

(2) Jean de Combourcier, baron du Terrail, de la famille de Bayard, Son régiment de cavalerie fut formé le 24 janvier 1638 et fut licencié en 1653 sous le nom de *Guitaut*.

(3) *Aff. étr. passim*, f° 23. Cette lettre est datée du camp de Lunéville dont Longueville allait presser le siège.

(4) V. *Escrit et deduict en forme de volume*, par le R. P. Gilles Drouin, ms. 115 de la Biblioth. mun. de Nancy, p. 298.

(5) De Ville négligea malheureusement de détruire quelques villages des environs de Lunéville, qui gênaient le tir de la place.

ordres. A la fin du mois d'octobre 1638 le vicomte d'Arpajon commença les approches avec Picardie et Normandie et ouvrit des tranchées au *Pré des Ours* et sur la *Place des Carmes*. Longueville le rejoignit deux jours après son expédition de Blamont ; mais Weimar lui ayant envoyé Roeque-Servières lui demander quelques troupes, Longueville lui envoya de l'infanterie. Il laissa cependant en vue de Lunéville les soldats nécessaires à la garde du camp français et des tranchées et s'avança jusqu'à Fénétrange, tandis que Roeque-Servières conduisait devant Brisach des soldats détachés de chaque régiment de l'armée de Longueville et un corps de cavalerie destinée à lui servir d'escorte.

Lorsque Henri d'Orléans revint devant Lunéville, il s'aperçut que, si l'eau remplissait les tranchées, les dehors n'étaient que palissadés. Aussi ordonna-t-il une attaque générale par une nuit presque noire. Il était deux heures du matin.

D'Arpajon, campé sur la côte de Léomont, devait attaquer le bastion qui lui faisait face, ce qu'il fit, aidé par d'Hauterive, capitaine au régiment de Picardie, et le chevalier de Vallière, capitaine au régiment de Navarre, tous deux aides de camp, ayant sous ses ordres le régiment de Bussy, commandé par Marmisalle et ceux de Saint-Aubin et de Kaëgroët. Quant à Bellefonds, qui était campé sur la côte de Rehainviller, et avait pour aides de camp de Graves et de Migène, il aida le mouvement offensif de d'Arpajon, avec le régiment de Navarre, commandé par d'Averne. Les enfants-perdus de Navarre furent menés au feu par Mesgrigni, de Vertus et de Bralant, lieutenants, et Bauregard, enseigne. Ils réusirent dans leur tentative. Saint-Lue et Nettancourt se placèrent à la droite de Navarre, ainsi que les régiments Plessis-Praslin et Bellefonds. 500 hommes de Saint-Paul se postèrent à gauche. Feuquières attaqua le grand bastion situé du côté de la rivière avec 400 hommes de Picardie et La Mothe. Picardie était commandé par MM. de Saint-Hélie, qui conduisaient les enfants-perdus, et le capitaine Carreau. Le comte de Pas, fils aîné de Feuquières, Langlade, lieutenant-colonel de Picardie, Chastillon,

lieutenant-colonel de La Mothe, de la Bescherelle et Chamboy, aides de camp, accompagnèrent Picardie.

Le sieur de la Mothe, maréchal de camp, eut l'ordre d'attaquer le bastion de gauche avec 400 hommes, dont 200 de Normandie et 200 de Batilly. La Mothe, escorté de d'Espanelz, lieutenant-colonel du régiment de Normandie, Rocque-Servières, sergent de bataille, et la Faverie, aide de camp, entra un des premiers dans Lunéville.

Longueville, qui avait ordonné toutes les attaques, avait, en guise de signal, fait tirer deux coups de canon, deux heures avant le jour.

L'entrée des Français à Lunéville fut suivie du massacre de tous les Lorrains qu'ils rencontrèrent. Un des gouverneurs fut tué. Son lieutenant, qui se nommait M. de Froville, s'enferma, avec M. de Ville, dans le château avec les soldats et 30 officiers échappés au carnage. Ce château n'était qu'une maison de plaisance du duc de Lorraine et n'offrait aucune résistance : aussi les Lorrains ne purent-ils y tenir longtemps et se rendirent-ils le lendemain. Les officiers furent conduits à la citadelle de Nancy et eurent la vie sauve. Quant aux soldats, au nombre de 500, ils furent condamnés aux galères ; mais Longueville leur fit grâce et laissa libres une centaine de bourgeois qui s'étaient rendus à discrétion, à condition qu'ils renouvelleraient leur serment de fidélité à Louis XIII. Les religieuses de Lunéville furent respectées, suivant l'ordre immuable de Louis XIII ; mais les chanoines réguliers de Saint-Augustin, réformés par le P. Fourier, ne furent pas aussi heureux. Les soldats français envahirent les cloîtres de l'abbaye de Saint-Remi et pillèrent les coffres de tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils en firent autant dans l'église Saint-Jacques. Louis XIII donna l'ordre de démolir le château et les fortifications de Lunéville (17 novembre). Les soldats de Longueville se répandirent dans les villages des environs de la ville conquise, dépendirent les cloches et volèrent dans l'église de Domèvre une fort belle aigle en cuivre qu'on ne put retrouver (1). Les Français n'avouèrent que la

(1) V. *Escrit et deduict en forme de volume*, par le R. P. Gilles Drouin.

mort de quelques sergents et de quelques soldats au siège de Lunéville ; mais le comte de Pas, fils aîné de Feuquières, fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse. D'Espanelz apporta à Louis XIII une enseigne prise à l'ennemi (1).

Le vicomte d'Arpajon (2), qui avait été fait lieutenant-général pendant la dernière campagne de Franche-Comté, reçut l'ordre de se rendre de Lunéville à Nancy pour y remplacer M. de Fontenay-Marcuil en qualité de gouverneur de la Lorraine ; mais, tout en remerciant Richelieu de l'honneur qu'il lui faisait, il crut devoir le prévenir qu'il était indispensable de changer la garnison de Nancy dont il ne pouvait répondre. L'importance de cette place méritait, au dire de d'Arpajon, « les meilleures troupes du royaume » auxquelles on accorderait une solde convenable, et de Villareeaux, intendant de justice en Lorraine, sollicitait de Richelieu la permission de recourir aux moyens nécessaires (3).

Après la prise de Lunéville, Longueville ravitailla son armée à Saint-Nicolas, y resta deux jours et y fit provision de pain pour la semaine. Le 21 novembre il coucha à Lunéville où il trouva le vicomte d'Arpajon.

Le 22 novembre, l'armée française, composée de cinq mille fantassins et de trois mille cavaliers, se dirigea vers l'Alsace. La Mothe-Houdancourt, maréchal de camp, se dirigea vers Raon-l'Etape avec le régiment de Beauregard-Champron et le sien, pour faire les logements. Il rencontra en chemin douze maîtres du régiment lorrain de Cliquot qui s'était cantonné à Moyenmoutier (4). Feuquières commandait l'avant-garde française et devait soutenir la Mothe-Houdancourt. Il envoya en reconnaissance une partie de son régiment,

(1) *Gazette de France*, Extraordinaire du 1er décembre 1638. Mémoires de Campion, 1807, p. 119 et suivantes.

(2) Louis, vicomte d'Arpajon, mestre de camp d'infanterie le 7 juillet 1621, maréchal de camp le 4 mai 1622, lieutenant-général le 14 juillet 1637, duc d'Arpajon en décembre 1650 † 6 mai 1679.

(3) M. d'Arpajon au cardinal de Richelieu, 11 novembre 1638, du camp de Lunéville. *Aff. étr. passim*, fos 201 et 202.

(4) Vosges, arr. de Saint-Dié.

accompagné d'Harcmbures et de Maucomble, officiers du régiment de Beauregard-Champron. Beauregard avertit bientôt la Mothe-Houdancourt de la présence des Lorrains à Saint-Dié. Le maréchal de camp français quitta Raon-l'Etape et battit Cliquot à plates coutures. Cent maîtres lorrains furent mis en fuite ; onze pièces de canon furent prises, ainsi que le bagage et quatre cents soldats. Le reste fut tué.

Beauregard et Chastelie, gentilhomme normand, se distinguèrent dans cette rencontre. Mais il s'agissait de faire passer en Alsace les troupes de renfort promises à Weimar et composées des régiments de Saint-Luc, Plessis-Praslin, la Mothe-Houdancourt, Batilly, Saint-Aubin, Kaëgroët, Rochegriffaud, Bellefonds, Boisruffin, la Saludie et Saint-Paul, plus trois cents hommes tirés des trois vieux régiments, Picardie, Navarre et Normandie. La Mothe-Houdancourt et Feuquières vont jusqu'à Saint-Dié, afin d'escorter les régiments que nous venons d'énumérer ; ils les conduisent jusqu'au passage de Sainte-Marie-aux-Mines, qui sépare, de ce côté, les Vosges de l'Alsace. On ne rencontre qu'un escadron près de Sainte-Marie-aux-Mines ; mais on apprend par des lettres de Cliquot, laissées à Saint-Dié chez son lieutenant, et par les révélations indiscrètes des capucins de cette ville, que deux mille cavaliers allemands avaient traversé le Rhin à Strasbourg et arrivaient au secours de Charles IV qui devait les rallier à Remiremont. La Mothe-Houdancourt et Feuquières essayent de leur barrer le passage près de Sainte-Marie. Ils ne peuvent y réussir et ne rencontrent que leur avant-garde, composée de cent maîtres. Ils les taillent en pièces ; mais les deux mille Impériaux étaient passés trois heures auparavant, sans bagage.

Longueville, craignant une attaque générale des forces réunies des Lorrains et des Impériaux, fit avancer sa cavalerie à une lieue en avant de Sainte-Marie-aux-Mines pour permettre à ses deux mille trois cents fantassins de prendre le chemin de Brisach. Ce passage s'effectua sans encombres et la cavalerie française put rejoindre, la nuit même, Longueville à Saint-Dié. Le général français avait fait enlever la veille le quartier-maître général de Charles IV par le régiment

d'Enghien. Son prisonnier se sauva, mais cinquante Lorrains pris ou tués furent le prix de ce petit succès.

Enfin, après avoir battu la compagnie lorraine, en garnison à Baccarat, le duc de Longueville entra dans cette ville (1). Il n'avait qu'à se louer des généraux mis sous ses ordres. Aussi écrivit-il deux lettres à Richelieu où il se loua des services éminents de Beauregard, de la Mothe-Houdancourt et de Feuquières.

« J'envoye, dit-il dans une de ces lettres, le Sr de Tracy pour vous rendre compte de la despesche qu'il nous a aportée et ce qu'a fait M. de la Motte-Odancourt (*sic*) en la partie où nous l'avons envoyé (à Sainte-Marie-aux-Mines) : Il y a fait paroistre beaucoup de cœur et de conduite. Il avoit avec luy M. le marquis de Xelles, quy a esté blessé. M. de Feuquières, en tout ce quy se présente, y agit aussy avec tant de soin, de vigueur et de prudence, qu'il se montre bien digne de la situation qu'il a. Je me ferai bien de la joye, si, estant affecté de généraux de tel mérite, nous estions appréhendés de pouvoir contribuer à des effects plus importants pour vostre satisfaction quy est, Monsieur, la principale chose que je regarde et que je souhaite comme estant avec une très véritable passion, votre très humble et très affectionné serviteur, LONGUEVILLE (2). »

Pendant que les généraux de Charles IV s'efforçaient en vain de prendre pied en Lorraine, Weimar s'établissait plus solidement que jamais autour de Brisach, capitale du comté de Brisgau, appartenant à l'archiduc d'Inspruck. Cette ville impériale de l'Autriche supérieure était située sur une ramification du Kaiserstuhl et était assise sur un rocher élevé au-dessus du Rhin auquel elle était reliée par un pont de pierre que Weimar essaya de rompre à l'aide d'un bateau chargé d'artifices. Mais le baron de Reinach fit planter des

(1) *Gazette de France*, 1638, p. 283 à 286. Longueville à Richelieu, de Lunéville, 30 novembre 1638. (*Aff. étr.* Franche-Comté, 1625-1692, fo 207.)

Ce fut Beauregard qui porta à Richelieu la nouvelle du succès remporté par Longueville.

(2) *Affaires étrang.* Franche-Comté, 1625-1692 — sans date.

pieux dans le Rhin qui arrêtèrent le bateau et le pont fut sauvé (1).

Au mois de juillet, le général Maur Taupadel enleva le quartier des Croates au service de l'Empire, s'empara de 13 cornettes, 600 chariots de bagage, de 1.000 chevaux et de 4 timbales et fit un grand nombre de prisonniers.

Au mois d'août, Goëtz, sorti de prison, accourut du Würtemberg pour essayer une dernière fois de bloquer Brisach « l'oreiller de l'Allemagne (2). » Il se posta sur une hauteur, entre Wittenweiher et Kappel, à la tête de 19.000 hommes.

L'aile gauche de l'armée impériale était commandée par Savelli et se composait de 4 brigades. Elle se plaça près de Wittenweiher, tandis que Goëtz se chargea du centre composé de la cavalerie. L'aile droite, commandée par le feldzeugmestre Wahl, comprenait l'infanterie bavaroise et 24 canons. Sa place de bataille lui fut assignée près de Kappel. Trois escadrons de cavalerie couvraient l'extrême-droite. Un convoi de vivres destinés à Brisach, la réserve et les munitions se trouvaient en arrière, protégés par deux régiments de cavalerie. Le 9 août, Weimar, venant d'Ettenheim, aperçut l'armée de la Ligue catholique. Comprenant que le dessein des Impériaux était encore cette fois de ravitailler Brisach, d'enlever quelques postes à son armée, de rallier Charles IV en Franche-Comté et de se porter du côté de la France, le Saxon, sans perdre de temps, rangea aussitôt son armée en bataille. Guébriant, avec les régiments d'Oëhm, Rosen, Nassau, Podenbusch, commandait l'aile droite. Bernard se chargea de l'aile gauche et le vicomte de Turenne du corps de réserve (3). Le major Taupadel attaqua l'aile gauche des Impériaux et fut fait prisonnier. Les Français furent d'abord repoussés. Les Impériaux s'emparèrent de 7 canons que les dragons de Goëtz, descendant

(1) V. Mém. de Montglat, *passim*, p. 64.

(2) Schiller, *Guerre de Trente ans.*

(3) Rappelons ici que Turenne, après son échec sous Remiremont, avait franchi le Rhin à Neubourg. Le 2 août il avait rallié Weimar à Fribourg-en-Brisgau et s'était trouvé à Colmar avec la fièvre, en même temps que Weimar, également malade, le 23 septembre. (Lettres de Turenne à sa mère.)

de cheval, mirent en batterie ; mais bientôt Weimar et Guébriant ramenèrent la victoire dans les rangs de l'armée franco-suédoise et taillèrent en pièces les fantassins conduits par Savelli. Electrisés par l'odeur de la poudre, les Weimariens pénétrèrent au milieu des bataillons austro-bavarois. Pour appuyer leurs efforts courageux, Guébriant fit placer des cavaliers avec des tambours et des trompettes dans un bois. Cette ruse trompa l'ennemi ; on s'empara de son canon et il fut mis en déroute (9 août).

La bataille avait duré sept heures. Savelli fut blessé au dos et faillit tomber entre les mains des Français. 4.400 Impériaux furent tués ; 1.300 furent faits prisonniers et le camp allemand fut envahi par Weimar qui s'empara de 2 pièces de canons, 2 mortiers, 45 cornettes, 38 drapeaux, 3.000 chariots, de tout le bagage, ainsi que des munitions (1). Les Impériaux furent repoussés jusqu'à Dundenheim.

Deux cents Croates, venant de Spire, parvinrent à entrer dans Brisach le 20 septembre, portant chacun un sac de blé en croupe. Un second essai de leur part resta infructueux. Défaits par le colonel Rosen, ils jetèrent à terre leurs sacs de blé qui servirent à nourrir les soldats de Weimar.

Mais ce général, qui avait déjà subi les atteintes de la fièvre à Colmar à la fin de septembre, eut de nouveaux accès et céda le commandement à Guébriant. Ce général fit achever le travail de circonvallation commencé autour de Brisach par les soldats français et 2.000 hommes de renfort tirés des garnisons voisines.

Brisach se trouvait dès lors entièrement bloqué du côté de l'Allemagne. Entre temps, le duc de Saxe, qui avait signé le traité de Prague en 1635 et s'était depuis entièrement réconcilié avec l'Empire, tenta d'amener un accommodement entre Ferdinand III et Weimar. Celui-ci, pour faire ostentation de sa fidélité, du reste grassement payée, envers la France, envoya à Louis XIII les lettres du duc de Saxe (2).

(1) *Hist. du maréchal de Guébriant*, par le Laboureur, p. 78.
(2) Mém. de Richelieu, *passim*, p. 263.

Malgré le désir éprouvé par Charles IV d'aller au secours de Lunéville, il reçut l'ordre de l'Empereur d'essayer de débloquer Brisach. Les munitions commençaient à manquer dans cette ville, et le baron de Reinach, son gouverneur, prévoyant la famine, faisait un appel désespéré à l'intervention de l'Empereur et du duc de Bavière. Les habitants demandaient à se rendre. Weimar occupait les deux rives du Rhin sur lequel est situé Brisach; aussi n'était-il pas facile de déloger l'allié de la France qui attendait un renfort envoyé par Longueville. Le duc de Lorraine et le général comte d'Hatzfeld furent désignés pour cette mission périlleuse. Dans ce but, Charles prit le chemin de Thann et, arrivé dans cette ville importante de la Haute-Alsace, il y rassembla un convoi considérable destiné à ravitailler Brisach. Lorsque tous les préparatifs furent terminés, le duc avertit Goëtz, qui s'était avancé sur la rive droite du Rhin, le priant de lui prêter quelques escadrons de sa cavalerie, dont il n'avait pas besoin, pour escorter le convoi préparé. Il ne possédait, quant à lui, que trois ou quatre mille fantassins. Ne voulant pas s'aventurer seul avec si peu de soldats, Charles IV prévint le général allemand du jour de son départ et le pria d'attaquer, de son côté, Weimar. Cette diversion lui paraissait indispensable. Les précautions du général de la Ligue catholique étaient sages et auraient abouti probablement à un succès certain sans la trahison de Goëtz. Ce dernier avait douze mille soldats sous ses ordres. Débouchant de la Souabe et traversant la Forêt-Noire, il descendit la Kintzig jusqu'à Offenbourg, où il rallia le corps impérial commandé par Fürstemberg; mais ce général s'égara. Goëtz cependant réussit à faire pénétrer quelques soldats dans Brisach, le 20 septembre, avec quelques vivres, après avoir passé le Rhin à Drusenheim, où Savelli lui amena 2.000 hommes; mais il attendait Lamboy (1) qui avait 20 heures de marche à faire avant d'atteindre le Rhin. Il avait cependant donné

(1) Lamboy, qui était allé joindre l'armée du cardinal-infant pour faire lever le siège de Gueldres, après avoir réussi, amenait sur le Rhin un corps de 1.500 chevaux et 2.000 hommes de pied. (Mémoires de Richelieu, p. 263.)

rendez-vous à Charles IV dans la plaine de Thann. Il ne put que lui envoyer Maillard, gentilhomme lorrain, rendu célèbre, en 1635, par la prise de Trèves. Il commandait 1.500 cavaliers, mais Guillemin, dans sa *Vie de Charles IV*, prétend (à tort selon nous) que ce général lorrain avait pris l'engagement secret de ne pas livrer bataille à Weimar et de l'avertir du jour où Charles IV voulait en venir aux mains avec lui (1).

Weimar, quoique toujours malade à Colmar, pendant que Guébriant continuait le siège de Brisach, donna rendez-vous à ses soldats, le 12 octobre, à Sainte-Marie-aux-Mines, pour le lendemain. Se sentant affaibli par la maladie, il y alla en carrosse et, avant de se montrer à ses troupes, se fit hisser sur son cheval de bataille. Ignorant peut-être le retard de Goëtz, Weimar ne se sentait pas entièrement rassuré sur l'issue de la nouvelle lutte qu'il allait engager avec les Impériaux. Aussi, sachant qu'il ne pouvait avec ses forces résister à l'armée impériale réunie, il résolut d'empêcher la jonction de Goëtz avec Charles IV et de combattre le Lorrain et le général allemand isolément.

La campagne de Franche-Comté et le siège de Brisach et des petites places riveraines du Rhin avaient affaibli l'armée franco-weimarienne et Weimar s'était vu forcé d'écrire à Louis XIII pour le prier de lui envoyer en toute hâte un renfort de 6.000 hommes de pied et de 4.000 chevaux. L'armée qu'il avait sous ses ordres se composait actuellement de sept régiments de cavalerie: Oëhm, Rosen, Nassau, Kalembach, Podenbusch, Wittersheim, Rotenhau. Son infanterie comprenait 8.000 hommes commandés par Louis de Sehmidberg Weimar, arrivé à Thann le 13 octobre à midi, se rendit de là à Sainte-Croix-en-Plaine et à Ensisheim où il fit rafraîchir son armée, après avoir envoyé 40 maîtres en reconnaissance. A minuit (14 oct.) il se remit en marche « à la sourdine » vers Cernay, village situé à une demi-lieue de Thann, par un chemin creux et bourbeux. Les cavaliers portèrent les mous-

(1) Guillemin, *Vie ms. de Charles IV*. Biblioth. de Nancy.

quetaires en croupe. Enfin le général suédois fit faire halte à ses troupes dans une prairie. Dès le lever du soleil il marcha droit vers Charles IV, voulant, après l'avoir culbuté, aller au-devant du renfort que Longueville lui avait promis et que La Rocque-Servières devait amener le 14 octobre, à Mulhouse, après avoir passé par la Bresse, le pays de Gex, le Bugey, Genève et Neuchâtel. Charles, croyant les Weimariens peu nombreux, quitta Thann avec son convoi et poussa jusqu'à Cernay, à deux heures de son point de départ. Là, il détacha de son armée le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la Franche-Comté et général de la cavalerie comtoise.

On était en rase campagne : le conseil de guerre convoqué par le duc décida, malgré lui, que le convoi retournerait à Thann, ville sans défense, dernière place possédée par les Impériaux sur la route de Brisach. Plusieurs officiers voulurent dissuader Charles IV de combattre Weimar, dont la présence à la tête de ses troupes dans la plaine des Bœufs (Ochsenfeld) venait d'être signalée. Le général suédois, pendant la nuit du 14 octobre, avait tenté de s'emparer du camp lorrain; mais les éclaireurs avaient donné l'alarme. Le 15 au matin, Weimar essaya encore une fois de surprendre son ennemi et de couper la colonne qui formait son convoi, en se postant sur la lisière d'un bois. Heureusement Charles IV avait eu la précaution de faire marcher ses troupes en bataille et à ceux qui lui conseillaient de battre en retraite il répondit : « Quoi ! me reprochera-t-on que je laisse échapper une si belle occasion qui se présente à moi, de mettre fin à une exécution qui me rendra redoutable à tout le monde? Et quand sera-ce que j'oseray m'attaquer à mes ennemis, si je ne le fais à présent, que je suis notoirement plus fort qu'eux, tant en une si brave et si invincible cavalerie qu'en une infanterie qui n'a point sa pareille? Obligeons une bonne fois la Maison d'Autriche par ce service signalé que nous lui allons rendre en sauvant Brisach et en cette ville toute l'Allemagne qui est aux escoutes pour l'événement de ce siège. Ne donnons point le temps au général Goëtz et à tous ces autres chefs impériaux et de la Ligue catholique de venir partager avec nous cet honneur,

comme ils s'efforcent de faire avec tant de frais que la despense qu'ils causent à leur parti. »

Il exhorta un à un tous ses escadrons : « Il ne leur restait, leur disait-il, d'autres maisons que leurs casques et leurs cuirasses, ni d'autres meubles que leurs épées. »

Les forces de Charles IV s'élevaient à 3.500 hommes, sans y comprendre les régiments de Sivry, de Cliquot, de Beaulieu et de Ligniville, qu'il avait laissés en arrière-garde, sur les frontières de la Lorraine, pour maintenir à distance les détachements français qui viendraient certainement attaquer les convois de blés réunis par ses ordres dans le nord de la Franche-Comté.

D'après les documents inédits que nous avons consultés, nous pouvons reconstituer l'effectif de l'armée de la Ligue catholique, à la bataille de Cernay. Elle se composait de 9 régiments de cavalerie, des dragons de Gallas, de deux compagnies du régiment Enkenfort, d'un régiment portant son nom et de 8 régiments d'infanterie. Les 9 régiments de cavalerie portaient les noms de Saint-Martin, G. Merey, Maillard, de Presle, comte de Rœux, Nicolas, Gonzague, Vernier vieux, Falkenstein, et étaient commandés par leurs colonels. Quant aux 9 régiments d'infanterie, c'était ceux du baron de Merey, du prince François de Mouy-Chaligny, évêque de Verdun, commandé par son lieutenant-colonel, celui du chevalier de Lorraine, et ceux de Walorski, du baron de Switz, du baron de Bonneval et de Brisqueuil.

Le sort de Brisach était en jeu. Weimar le rappela à ses soldats, en leur faisant observer qu'après la prise de la ville assiégée, les Impériaux seraient repoussés au delà du Rhin et que lui, Weimar, deviendrait le maître de l'Alsace. Aux paroles de Bernard ses soldats répondirent, en élevant leurs chapeaux : Va, va!

Alors le duc descendit de cheval et, se mettant à genoux, il pria Dieu, imité par toute son armée. Il était dix heures du matin.

Se remettant en selle, il donna à ses officiers pour mot d'ordre le nom d'*Emmanuel* et marcha droit aux Lorrains, à la

tête de l'aile droite qui était la plus forte. Quant au duc Charles, il attaqua l'aile gauche de l'armée franco-suédoise, tout en renforçant sa droite par des emprunts fâcheux faits à son aile gauche. Ce fut évidemment une faute de sa part, car les Weimariens, qui avaient préludé à leur attaque par une canonnade générale, entamèrent facilement l'aile gauche de l'armée lorraine en lançant deux régiments de cavalerie sur ceux de Nicolas et de Vernier, placés en première ligne.

Le colonel Wittersheim, pénétrant parmi les rangs de la cavalerie lorraine, s'y fit jour et la renversa sur l'infanterie de Charles IV. Celle-ci tint ferme cependant et permit à la cavalerie de se rallier. Il était temps, car les cavaliers lorrains avaient tourné bride et entraîné dans leur déroute le régiment de Gonzague et celui de Saint-Martin. Le régiment de Maillard avait soutenu un instant le choc, grâce à l'énergie de son colonel et de son lieutenant-colonel, et avait mis en fuite un peloton qui précédait l'aile gauche des ennemis, mais le régiment lorrain finit par se rompre. A la vue de ce désastre, Maillard s'écria, en s'avançant vers l'ennemi et en s'adressant à ses cavaliers : « Par Dieu et saint Nicolas, si vous avez la lâcheté de me délaisser, je combattrai seul. » Falkenstein vit aussi ses soldats s'enfuir et Gaspard de Mercy (1) accourut près de Charles IV, le suppliant de se retirer s'il ne voulait partager le sort des officiers prisonniers. Le duc résista aux supplications de son lieutenant, courut au régiment de Walorski qui n'avait avec lui que 500 hommes, sans canons, et lui donna l'ordre de culbuter un corps weimarien composé de 1.200 fantassins et soutenu par six pièces d'artillerie et deux escadrons de cavalerie.

Reprenant courage, l'infanterie lorraine, par la précision de son tir, causa de grands ravages dans les rangs des Weimariens et mit en fuite quatre de leurs escadrons. Ce fut alors que

(1) Gaspard de Mercy, né à Longwy, était frère du célèbre François de Mercy, feld-maréchal bavarois, tué en 1645, à Nordlingen. Gaspard avait été gouverneur de Moyenvic en 1632, avait assisté au siège de Saint-Michel en 1634 ; il eut le bras cassé à la bataille de Poligny et mourut en 1644.

les soldats de Charles s'attaquèrent à l'artillerie suédoise (1). Ils avaient reçu l'ordre de leur chef de ne tirer qu'à bout portant. Malgré une riposte vigoureuse des Franco-Suédois, le feu des Lorrains produisit un tel effet que les artilleurs de Weimar se débandèrent et s'enfuirent dans un bois, poursuivis par Falkenstein et par les cavaliers de Mercy restés à leur poste.

Le duc Charles montra dans la journée de Cernay le même courage qu'à Nordlingen et paya partout de sa personne. Il eût été même fait prisonnier sans le dévouement d'un de ses officiers.

Six canons tombèrent aux mains des Lorrains et furent laissés à la garde du régiment Walorski, tandis que Charles rejoignait son corps de bataille. Les Weimariens avaient repris courage ; Saint-Balmont, laissé à la garde des bagages, venait d'être attaqué par les escadrons mis en fuite auparavant par la cavalerie des Impériaux ; mais Charles IV le dégagea avec les régiments Bornival et Mercy.

Il fallait que Charles de Lorraine ralliât Walorski ; cela était difficile, car il se trouvait en présence de toutes les forces ennemies, et la cavalerie commandée par Weimar venait de reprendre les canons que les Lorrains pointaient contre eux. L'artillerie lorraine était devenue inutile après l'explosion de ses caissons.

Charles IV dégagea cependant Walorski et l'action devint si chaude que Weimar et le Lorrain passèrent l'un à côté de l'autre sans se reconnaître. Le corps de Walorski aurait été détruit, si le duc n'eût marché à sa rencontre et chargé les Suédois qui battirent en retraite. Les attaques devinrent moins vives et cessèrent peu à peu. Les Lorrains étaient exténués, souffrant à la fois de la faim, de la fatigue et de la dysenterie. Vers le soir, leurs chefs tinrent conseil, et, après avoir fait mettre son infanterie à l'abri dans un bois, le duc partit, « lui quinzième », à la recherche de sa cavalerie. Il la trouva à

(1) Ces canons étaient au nombre de six, deux de 12 livres de balle et quatre de 6. (*Relation de la bataille de Sennes.*) Gazette de France, t. XXIX, 1638, 15 oct. n° 155.

Thann et la ramena dans la *plaine des bœufs*, au secours de son infanterie qui n'avait pas été attaquée. Les officiers de sa cavalerie furent désarmés et mis aux arrêts à Thann, où Charles IV, après avoir fait de ses chariots un rempart mouvant à son infanterie, retourna, prenant la tête de son armée qu'il rassura par son exemple. Jamais plus belle retraite, au dire de Weimar, ne fut effectuée avec plus de courage et de prudence (1). Le 30 octobre, le baron de Ciré, officier au service de Weimar, apporta à Louis XIII, à Saint-Germain-en-Laye, 19 cornettes (2). Les canons pris à Charles IV furent envoyés à Brisach (3). Les Lorrains avaient perdu près de 800 hommes et comptèrent 3 à 400 blessés. Hatzfeld, qu'avait attendu Charles IV pendant toute la bataille, ne s'était point montré.

Si, du côté des Weimariens, le comte de Nassau et Wittersheim furent blessés, l'un à la joue (il perdit la langue), et l'autre à la cuisse, on répandit le bruit de la mort de Mercy, et on crut Charles IV blessé à l'épaule. Charles de Bassompierre, neveu du maréchal et commandant en chef de l'armée lorraine, fut fait prisonnier et conduit, sous la garde du marquis de Montausier, à Colmar où il fut fort bien traité. Falkenstein et quelques autres officiers lorrains rendirent leur épée. Des 24 cornettes prises par Weimar à Charles IV la plus riche était, sans contredit, celle du marquis de Saint-Martin. On y lisait ces vers :

« Je veux par ma persévérance
Voir l'effet de mon espérance. »

Sur celle du baron d'Enkenfort était écrite cette devise significative :

« Touche fort, frappe bien,
Prends tout et ne rends rien. »

Parmi les chefs de l'armée franco-suédoise, Wittersheim, le

(1) Mém. de Beauvau. — Mém. de Bassompierre. — *Hist. de Charles IV*, par Forget. — Gazette de France, *passim*. — Pufendorff, *Hist. de Suède*.

(2) Paris, 6 novembre 1638. *Gazette de France*, p. 664.

(3) Mémoires de Richelieu, p. 263. — Du côté des Français, le colonel Kanowski n'arriva sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée et aida à la poursuite des Lorrains.

comte de Nassau, Wittgenstein-Sayn, Rosen et le marquis de Montausier se distinguèrent par leur valeur.

Les canons lorrains furent envoyés à Guébriant qui bloquait étroitement Brisach, retrécissant de plus en plus le cercle de fer qui enveloppait de toutes parts cette place. Le lendemain de la bataille de Cernay, comme Weimar l'avait prévu, les régiments de Vandy et de Melun, conduits par Rocque-Servières, sergent de bataille de l'armée de Longueville, rallièrent le général suédois à Ensisheim, ville importante qui devait servir de siège au conseil souverain d'Alsace.

Nous ne décrirons pas tout au long les opérations qui précédèrent la prise de Brisach dont les défenseurs commençaient à se décourager, car les forts, les redoutes et les circonvallations projetés par Guébriant venaient d'être achevés, et les Français s'étaient emparés d'un fort bâti à la tête du pont de Brisach par Reinach et où il avait mis 100 soldats et 3 canons (19-20 octobre). Le lendemain de ce fait de guerre, les soldats de Guébriant brûlèrent cinq arches de ce pont et rendirent impossible aux assiégés toute communication avec la terre ferme. La garnison de Brisach venait d'arborer le drapeau rouge (1).

Charles IV, trouvant les passages des Vosges fermés du côté de Saint-Dié, resta à Cernay, près de Thann, et y renforça son infanterie de 1.000 hommes du corps commandé par l'évêque de Verdun. Il venait de recevoir, le 19 octobre, une lettre de Goëtz qui s'excusait de n'avoir pas pu assister à la bataille de Cernay et qui, sans prévoir l'échec qui allait lui être infligé par Weimar, donnait rendez-vous au Lorrain pour le surlendemain, 21 octobre.

Pendant que Charles IV luttait avec héroïsme, dans la plaine de Cernay, contre Weimar, Goëtz et Savelli, repoussés devant Brisach, firent mine d'attaquer Neubourg et Fribourg dont le général suédois renforça aussitôt les garnisons d'un régiment de cavalerie et de 400 fantassins.

(1) Gazette de France, *passim*. Mém. de Campion, 1807, p. 109 et suivantes.

Réunissant toutes leurs forces et tentant un suprême effort, les Impériaux arrivèrent de nouveau devant Brisach, le 20 octobre au soir, avec 10.000 fantassins, 4.000 cavaliers et une grande quantité de vivres destinés au ravitaillement de la place. Ils se campèrent sur le Kaiserstuhl et firent reconnaître le camp des franco-suédois, fortifié avec le plus grand soin par Guébriant dont les talents militaires étaient à la hauteur de sa mission (1). Des escarmouches de cavalerie eurent lieu et un fort placé sur une hauteur, en dehors du camp suédois, fut attaqué par les Impériaux que Lamboy avait ralliés.

Moser gardait ce fort avec son régiment. Douze cents Impériaux soutenus par 5 régiments de cavalerie, apportèrent des fascines, mais ils se retirèrent devant un escadron français, sonnant la charge, et devant quatre petites pièces chargées avec des cartouches. Redoublant ses efforts, le 24 octobre, Goëtz fit passer près d'un bois, au-dessus du camp français et du pont de bateaux jeté par Weimar, plus de 1.000 hommes suivis de deux régiments que bientôt toute l'armée impériale vint appuyer. Ils traversèrent un autre bois et passèrent à gué un cours d'eau qui fait mouvoir les moulins de Brisach, s'emparèrent de deux redoutes, battirent Schönbeck et arrivèrent au camp de Weimar. Mais ce dernier, prenant avec lui le régiment de Castelmoron commandé par Guébriant, et aidé par Bourseville, Montausier et Mery, gouverneur de Guémar, repoussa les Impériaux dont plusieurs se sauvèrent dans le bois, tandis que d'autres se noyaient dans le Rhin. L'histoire raconte que Guébriant tua de sa main un colonel qui s'efforçait de rallier les fuyards. Mais, malgré leur échec partiel, les Impériaux étaient restés maîtres de l'île de Reinach et d'un fort voisin du camp français et s'en servaient pour faire passer à gué quelques-uns de leurs escadrons au-dessus du cours du Rhin.

Weimar, malgré le péril qui le menaçait, s'engagea résolu-

(1) Guébriant (Jean-Baptiste Budes comte de), né en Bretagne, en 1602, s'était distingué surtout à la défense de Guise en 1635. Après avoir été le lieutenant de Weimar dans la Valteline, il devint celui de Weimar, en 1637, en Alsace. Nous le suivrons plus tard dans sa carrière glorieuse. Il mourut devant Rothweil, en 1642.

ment sur le pont qui reliait cette île à la terre ferme et, accompagné de Turenne (1) et du colonel Sehönau, il mit l'ennemi en fuite et l'aecula au Rhin. Une troisième attaque eut lieu de la part des Impériaux, afin de reprendre le fort que Weimar venait de leur faire abandonner ; mais ils furent repoussés par le colonel Hattsteim, Guébriant et le régiment de Vandy.

Les Impériaux quittèrent leurs positions vers le soir et se retirèrent vers le Kaiserstuhl, d'où ils partirent la nuit, laissant seulement dans la plaine les Croates et quelques eavaliers chargés de protéger leur retraite.

Dans eette journée du 20 octobre l'armée de Ferdinand III perdit plus de 1.500 hommes et laissa entre les mains des Français plus de 500 prisonniers.

Cependant Savelli réussit à s'emparer d'Ensisheim, malgré la défense héroïque de la garnison du château.

Weimar, averti que Goëtz et Lamboy avaient reçu des renforts et avaient résolu d'attaquer encore une fois son camp, tandis que Savelli, après avoir passé le Rhin à Spire, s'efforçait de le traverser de nouveau à Drusenheim, afin de ravitailler Brisaeh, essaya de déjouer les desseins de ses adversaires.

Il s'agissait pour lui de s'assurer plus que jamais des forts bâtis sur le Rhin, car leur prise de possession par Lamboy et Goëtz aurait été fatale à l'armée franeo-suédoise.

Ce fut Turenne qui fut chargé d'assiéger la dernière redoute oeeupée par les Impériaux au-dessus de Brisaeh. On lui donna 400 hommes choisis, français et suédois. Cette redoute était la plus importante, car elle protégeait la chaîne qui fermait le bras principal du Rhin, non loin de la redoute prise un mois aupa-

(1) Le 26 octobre 1638, Turenne écrivit à sa mère, la duchesse de Bouillon : « Madame,.... il y a huit jours que je suis arrivé au camp ; je suis, Dieu merci, assez bien pour une si fâcheuse maladie (cette maladie l'avait retenu quelque temps à Colmar) ; le lendemain, les ennemis vinrent se camper vis-à-vis. Dimanche dernier ils attaquèrent et, après avoir gagné deux forts, les Français les leur reprirent. Ils font état d'avoir perdu plus de 1.200 hommes ; ça été un assez grand combat ; les Français ont fort bien fait. (Les ennemis) se sont retirés deux heures plus loin. On a beaucoup de bonheur jusqu'ici ; mais les choses changent bien aisément... J'ai permission de m'en aller après la campagne... Au camp de Brisach. (*Lettres du Vicomte de Turenne.* Collection Michaud et Poujoulat, t. XXVII.)

ravant par Schönbeck. Le jeune maréchal de camp l'attaqua, le 29 octobre au matin, par quatre endroits différents, fit abattre les palissades à coups de hache, ne fit aucun quartier et ne laissa la vie qu'aux officiers.

Les historiens lorrains nous apprennent que le gouverneur du fort pris par Turenne était enseigne dans le régiment de Mercy.

Lorsque Savelli se fut emparé d'Ensisheim, Charles IV en nomma Mercy gouverneur ; mais lorsqu'il eut appris le succès remporté par Turenne et les progrès inquiétants du siège de Brisach, il envoya l'ordre à son général d'évacuer la place dont il lui avait confié la défense. Les messagers du duc furent faits prisonniers ; trois mille Lorrains purent sortir cependant d'Ensisheim, le 1er novembre, grâce à 300 cavaliers accourus à leur secours. Rosen, général weimarien, les poussa l'épée aux reins avec deux escadrons. La panique éprouvée par les soldats de Mercy fut incompréhensible, car les Lorrains auraient dû pouvoir résister à toute attaque avec leurs deux bataillons d'infanterie et leurs cinq escadrons de cavalerie. Mercy lui-même, malgré sa bravoure légendaire, se laissa capturer, pendant que son infanterie se réfugiait dans un bois.

Pour excuser la conduite singulière des soldats de l'illustre général, il faut faire remarquer que plusieurs d'entre eux étaient des Allemands pris, en 1634, à Nordlingen et incorporés, suivant l'usage du XVIIe siècle, dans les rangs de l'armée de la Ligue catholique. On compta 400 morts et autant de blessés, mais un fait prodigieux se produisit : cent morts ressuscitèrent, lorsque Rosen fit publier que Lorrains et Allemands auraient la vie sauve (1) ! Les Français amenèrent au camp de

(1) Parmi les prisonniers faits par Weimar nous relatons les noms suivants : Marc de Gonzague, lieutenant du régiment de Gonzague, Jean Keus, cornette du régiment Nicolas, Pol, cornette du régiment de Mercy, Sturch, caporal, etc. Ces prisonniers faisaient partie de la cavalerie impériale ou lorraine. Parmi les officiers d'infanterie on comptait le capitaine du Plessis, et Champagne, officiers du régiment du général-major Mercy, Herment Hart, lieutenant du régiment Switz, le capitaine Bourbon, du régiment Bornival, Cornélius Arnold, capitaine-lieutenant du régiment Vernier, Jean Thouladoul, lieutenant du régiment Switz, et Michel Soumet, lieutenant-major du régiment Bornival. Le régiment du colonel Wittersheim s'était emparé de Jean Moras, lieutenant du régi-

Weimar le canon et le bagage de l'ennemi, le carrosse de Mercy et le cheval et les armes du colonel de Bornival laissé pour mort. La perte d'Ensisheim constitua une perte irréparable pour les Impériaux, car, malgré la faiblesse relative de la place, c'était un magasin admirablement situé pour le ravitaillement de Brisach. Weimar, rassuré et sachant que Savelli avait repassé le Rhin à Spire, où il comptait recevoir huit régiments de renfort, fit faire une nouvelle circonvallation au delà du Rhin et il y fit travailler les reîtres démontés en les nourrissant et en les payant. (1er novembre 1638.)

Après avoir battu Savelli à Blamont, Feuquières s'avança à marches forcées vers Brisach, dont les bourgeois vivaient en mauvaise intelligence avec la garnison, au sein de laquelle régnait le plus grand désordre. Reinach ne pouvait plus tenir. On mangeait dans la ville assiégée des chiens, des chats, des rats, du cuir et de la chair humaine. Le gouverneur fut obligé de capituler, le 19 décembre 1638. Ce jour fut un jour de gloire pour la France, car la prise de Brisach semblait lui livrer le comté de Brisgau et l'Alsace tout entière. Cette brillante conquête de nos armes achevait le blocus de la Lorraine du côté de l'Est, et les Impériaux ne pouvaient plus traverser le Rhin pour venir au secours de la Lorraine et de la Franche-Comté. L'Allemagne, elle-même, offrait un facile accès aux armées françaises. Aussi Richelieu, en apprenant le triomphe de Weimar, put-il dire au Père Joseph qui se mourait : « Courage, Père Joseph, courage, Brisach est à nous ! »

Mantzfeld avait remplacé Goëtz dans son commandement, après l'avoir dégradé devant ses troupes; mais il ne fut pas plus heureux que lui, puisqu'il ne put sauver ni Brisach, ni les Villes forestières.

Reinach, tous les colonels, capitaines et soldats sortirent de la ville, tambour battant, balle en bouche, enseignes déployées, avec leurs armes et bagages, deux pièces de canon, huit livres de balles, vingt boulets et deux caques de poudre. Weimar,

ment de Gaspard de Mercy, et de Bernard Forbach, cornette du régiment Reinach. Airon, major de Mercy, suivit le sort de son colonel. (V. Extraordinaire du XVIII novembre 1638. — *Gazette de France.*)

qui était arrivé, le 15 décembre, de Rheinfeld, entra en triomphateur dans la ville conquise après tant d'efforts. Il était monté sur le cheval de Jean de Werth et, suivi de 50 gentilshommes et de ses généraux, il avait derrière lui de 7 à 8.000 hommes déguenillés et sans souliers. Il fut salué par Reinach et son armée dont les enseignes, baissées jusqu'à terre, étaient surmontées de l'aigle impériale.

Weimar, à qui Richelieu songeait déjà à arracher le prix de sa victoire, rendit grâces à Dieu et força les bourgeois et la garnison, réduite de moitié par les souffrances du siège, à prêter serment au roi de France. Charles IV, en apprenant la prise de Brisach, s'écria : « Enfin Brisach est pris, honte immortelle pour l'Empire ! Nous y avons part ; Dieu scayt qui y a coulpe. Tout le remède, c'est de faire merveille l'année qui vient. Sy à Vienne, ils ne réparent pas cet affront par quelque grand dessein bien exécuté, il ne faut plus être soldat, mais moyne, et laisser l'Empire à qui le voudra (1). »

On trouva dans Brisach 150 pièces de canon de tous calibres, 800 quintaux de poudre, 600 quintaux de mèches à feu, 4.000 grenades chargées, 3.000 pots à feu et un peu de vin. Mais on n'y trouva ni grains, ni pain, car les soldats n'en avaient point mangé depuis trois semaines.

Le comte et la comtesse de Reinach, le chancelier Isaac de Volmar et tous les Impériaux sortis de la ville descendirent le Rhin jusqu'à Strasbourg où ils arrivèrent le 20 décembre. Reinach alla rendre compte de sa conduite à l'Empereur. Ses parents voulaient l'en détourner; mais il était résolu à aller « lui porter sa tête (2). »

Rheinfeld avait résisté vingt-deux semaines et Brisach, malgré ses moyens de défense, n'avait pu tenir dix-huit semaines, assiégé par 18.000 hommes.

Bernard avait reçu la promesse de Richelieu, le 27 oc-

(1) Lettre de Charles IV à Mercy. Autographe. Bibl. nat. Fonds Béthune, 9327, f° 161.

(2) Journal de Jean Bauchez, p. 365. *Hist. de la guerre de Trente ans*, par Schiller, traduction de la baronne de Carlowitz, p. 409 et 410. — Schiller, en contradiction sur ce point avec Jean Bauchez, prétend que Weimar força les habitants de Brisach à lui prêter serment.

tobre 1635, de devenir le titulaire du landgraviat d'Alsace et du bailliage de Haguenau, après la prise de Brisach. Il se prévalut du traité de Saint-Germain-en-Laye, et voulut agir en maître, en caressant le projet d'une alliance avec la princesse Amélie de Hesse-Cassel, veuve du landgrave Guillaume. Il espérait épouser cette veuve, douée d'un esprit charmant et d'un caractère énergique, et réunir ses Etats à l'Alsace. Il aurait pu alors devenir un intermédiaire puissant entre la France et l'Allemagne, et mettre son épée dans la balance. Richelieu voulut lui arracher sa proie (1); mais il se trouva dans un grand embarras, ne voulant ni user de violence ni mécontenter par ses réclamations un auxiliaire si actif et si habile de la France. Il employa la ruse afin d'arriver à son but et empêcher Weimar d'offrir Brisach à l'Allemagne, comme prix de sa réconciliation avec l'Empereur. Avant la prise de cette ville Richelieu envoya de Graves, son écuyer, au comte de Guébriant à qui il promettait le gouvernement de Brisach, et lui fit remettre par son émissaire des ordres secrets. Il semblait avoir confiance dans les talents diplomatiques du lieutenant de Weimar et espérait qu'il réussirait à faire renoncer ce dernier à ses prétentions.

Richelieu, dans le secret espoir de faire renoncer Weimar à ses prétentions ambitieuses qui pouvaient faire échouer tous les plans du ministre français, l'invita à venir à Paris, assister aux fêtes qu'on y allait célébrer en son honneur. Le cardinal alla plus loin : il offrit au duc Bernard la main de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce ; mais Saxe-Weimar répondit, dit-on, aux avances du cardinal par un refus insolent, ne voulant pas, disait-il, souiller le noble sang saxon par une mésalliance. Richelieu sentit vivement l'injure faite à son nom ; mais il dissimula sa colère, et réussit à se faire vendre secrètement Brisach par Louis d'Erlach, seigneur de Chastellux,

(1) V. *Raisons pour lesquelles le Roy ne peut donner à M. de Weymar les places que Sa Majesté tient en Alsace.* (fin de juin 1639). Avenel, p. 623.

Voir aussi *Mém. au sieur d'Avaux*, p. 423. — *Aux colonels de feu duc de Weimar et a M. d'Erlac*, p. 451 et 453.

général-major de l'armée weimarienne. Il est vrai que la ville alsacienne ne devait être livrée à la France qu'à la mort de Bernard. La Providence vint au secours de Richelieu. Bernard devait mourir au mois de juin 1639, à Neubourg, à l'âge de trente-cinq ans. On attribua sa mort aux machinations du Cardinal qui, au dire de Pufendorff, lui aurait fait avaler une coupe empoisonnée ; mais cette accusation, peut-être inventée par les Luthériens, ne put jamais être prouvée.

Au lendemain de la prise de Brisach, M. de Longueville, qui devait remplacer Weimar dans le gouvernement de l'Alsace, écrivit à Richelieu pour le féliciter d'un événement si heureux pour la France. Voici sa lettre : « Monsieur, je ne puis laisser passer M. de Grancey sans vous tesmoigner l'extrême joye que je ressens de la prise de Brisach, ne se pouvant avoir de plus glorieuse et avantageuse conclusion d'année, et après avoir donné Pignerol à la France, on n'y pouvoit désirer rien de plus important. Je n'ay pu mesme m'empescher de vous dire, Monsieur, que je l'espérois de vostre bonheur et de l'admirable conduitte que vous apportez aux grandes choses desquelles vous seul pouvez venir à bout. Pardonnez ce transport de ma joye et la passion avec laquelle je suis, Monsieur, vostre humble et affectionné serviteur : LONGUEVILLLE, de Bar, ce 23 décembre (1).

Pendant que Charles IV renonçait à défendre la Franche-Comté, Weimar quitta l'Alsace, après avoir muni chaque place forte de vivres et de soldats et leur avoir donné à chacune un gouverneur. Il laissa à Brisach deux mille hommes de garnison, sous le commandement des colonels Erlach, Hattsteim et Flerhemer.

Erlach fut nommé gouverneur de Brisach et de l'Alsace entière, en attendant que Schönbeck fût rétabli de la blessure grave qu'il avait reçue. Le régiment de cavalerie Kanofski fut chargé de battre la campagne. Les précautions prises par Weimar pour ravitailler Brisach furent telles, que, huit ou dix jours après la reddition de cette place, ses greniers d'appro-

(1) Aff. étr. Franche-Comté, 1625-1692, f° 208.

visionnement contenaient dix-huit cent soixante-trois rézaux ou *matters* de blé et de farine ; et, chaque jour, l'on en amenait autant de la Suisse. On conduisait cette masse énorme de blé et de farine sur des charrettes jusqu'à Bâle. Là, on les déchargeait, et leur contenu descendait le Rhin jusqu'à Brisach, sur des bateaux fournis par la seigneurie de Berne. Le Rhin était devenu libre, et Weimar avait permis de nouveau au commerce de se servir de ce fleuve qu'on pouvait remonter ou descendre en toute liberté. Les péages avaient été rétablis, mais le prix en avait été augmenté pour quelques cantons suisses.

Les bourgeois de Bâle, qui avaient mérité la reconnaissance de Weimar en lui procurant des vivres pendant l'année 1638, reçurent de lui le prix des services rendus. Il leur octroya le libre passage des marchandises jusqu'à Strasbourg et les tint quittes de tout impôt, en exceptant toutefois de cette exemption le passage des vivres, et cela jusqu'à ce qu'ils eussent pourvu suffisamment la ville et les magasins de Brisach. Le général suédois promit également aux bourgeois de Bâle de démolir le fort de Huningue, que les Impériaux avaient construit sur le Rhin pour les tenir en brides. Ce fort, qui devait être reconstruit par Vauban, n'était qu'à une demi-lieue d'Huningue. En somme, les bourgeois de Bâle avaient gagné beaucoup à la prise de Brisach, et à la prise du fort de Landskron livré, le 10 janvier 1639, à Weimar, par suite du traité de Brisach (1).

Le 5 janvier 1639, c'est-à-dire quelques jours après la prise de Brisach, Charles IV envoya au cardinal-infant, à Bruxelles, un courrier chargé d'apporter au gouverneur des Flandres une relation exacte des opérations militaires de la campagne de Franche-Comté et d'Alsace, qui venait de se terminer si malheureusement pour les Impériaux. Charles IV y exposait particulièrement les divers incidents du siège de Brisach et signalait les fautes énormes commises par les officiers de « celuy qu'on

(1) M. de Saint-Aubin à Richelieu, Metz, 26 janvier 1639. Aff. étr., Lorraine, t. XXXI, f° 6.

appelle Empereur (1). » Dans cet exposé véridique des faits dont il avait été un des principaux acteurs, le duc de Lorraine faisait pressentir que bientôt il renoncerait à prendre part à la défense de la Franche-Comté avec les troupes espagnoles et impériales, et qu'il avait l'intention de venir à Bruxelles se concerter avec le cardinal-infant sur ce que l'Espagne exigerait de lui pendant la saison d'hiver.

(1) Rapport de l'Anglais à Richelieu. Bruxelles, 7 janvier 1839, Affaires étrangères. Pays-Bas, tome XIII. — Cette lettre avait été primitivement écrite en anglais et fut ensuite traduite en francais.

Cette locution « celuy qu'on appelle Empereur » est-elle de Charles IV? On peut en douter, car elle se retrouve dans un passage d'un rapport du même Anglais à Richelieu (29 janvier), où il n'est pas question de Charles IV. On sait que la France n'avait pas reconnu l'élection de Ferdinand III à l'Empire.

# LISTE DES MEMBRES

DE

# LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

## Composition du Bureau pour l'année 1886.

*Président*..... M. Konarski, A ;
*Président honoraire*... M. Poincaré, ✲, A ;
*Vice-présidents*..... M. Langrognet ✲, I P ;
M. Albert Giraud ;
*Secrétaire*..... M. Alfred Jacob ;
*Secrétaire adjoint*..... M. Charles Royer ;
*Bibliothécaire*..... M. Lallemand ;
*Trésorier*..... M. Bonnabelle, A , rue Nève, 37.

*Commission de publication*..... M. Berteaux, I P ;
M. Dannreuther ;
M. Camille Fistié.

## Membres honoraires.

Carriot, ✲ I P , inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, A , docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Florentin, Ernest, ancien professeur de l'Université, fondateur, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

Masure, ✲, I P , inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

## Membres titulaires.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| ADAMISTRE, G., conducteur des ponts et chaussées de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur, rue des Romains, 75 | 2 mai 1883. |
| BALA, ✲, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18 | fondateur. |
| BERGEZ, ✲, A ⚜, chef de bataillon en retraite, Voie romaine | 5 déc. 1883. |
| BERTEAUX, I P ⚜, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30 | 6 octobre 1880. |
| BOMPARD, Henry, ✲, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de Turin, 11, à Paris | fondateur. |
| BONNABELLE, A ⚜, rue Nève, 37 | fondateur. |
| BUVIGNIER, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris | 3 déc. 1884. |
| CHÉRY, Louis, commissaire-priseur, rue de la Rochelle, 21 | 3 février 1886. |
| COLLIN, Charles, A ⚜, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48 | fondateur. |
| COLLIN, Henri, médecin-major au 94e de ligne, rue de la Gare | 5 déc. 1883. |
| COLLINET, A ⚜, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55 | 2 nov. 1881. |
| DANNREUTHER, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61 | 4 mai 1881. |
| DÉMOGET, Charles, ✲, chevalier de St-Sylv., ingénieur civil, architecte municipal, rue Voltaire, 24 | fondateur. |
| DES ROBERT, Ferdinand, membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy. | 3 janvier 1883. |
| DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145 | 4 mai 1870. |
| DIDELOT, baron Charles, G O ✲, vice-amiral, rue de la Rampe, 19, à Brest | 6 juin 1883. |

Date de la réception.

FISTIÉ, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27..... 6 avril 1881.

GERMAIN, Léon, membre de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy..... 5 mars 1884.

GESNOT, Prosper, professeur de Mathématiques au Lycée de Rennes..... 7 mai 1884.

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Fains, près Bar-le-Duc. 1er fév. 1882.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis d', à Louppy-sur-Loison..... 4 juillet 1883.

IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte d', à Inor..... 4 juillet 1883.

JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21..... 4 fév. 1874.

KONARSKI, Wlodimir, A ⚜, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12. 2 nov. 1881.

LACORDAIRE, A ⚜, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)..... 6 mai 1885.

LA GABBE, Charles-François DE, rue des Ducs-de-Bar, 37..... 2 avril 1884.

LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves..... 4 mai 1870.

LANGROGNET, ✻, I P ⚜, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5..... 6 octobre 1880.

LE MAIRE, Eugène, architecte, boulevard Malesherbes, 70, à Paris..... 5 août 1885.

LEMARQUIS, professeur d'anglais, 18, rue Sévigné, à Paris..... 6 janvier 1884.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..... 3 sept. 1884.

MARÉCHAL, L.-C., O ✻, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut ( Académie des Beaux-Arts), rue Chavée, 4..... 5 mars 1873.

MAXE-WERLY, I P ⚜, associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris. 6 juin 1883.

Date de la réception.

MENJOT D'ELBENNE, Samuel, secrétaire d'ambassade, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe), et 258, boulev. St-Germain, à Paris. 5 août 1885.

MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47..... 7 mai 1884.

MERMILLOD, Francisque, garde-mines de la Meuse, rue Lapique, 14..... 2 avril 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, en son château de Nettancourt..... 3 sept. 1884.

OUDINOT, Pierre-Jules, professeur de Troisième au Lycée, rue de Vécl, 12..... 9 janv. 1885.

PAGET, Nicolas, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18..... 1er fév. 1884.

PANGE, comte Maurice DE, rue de l'Université, 98, Paris..... 4 juillet 1883.

PATTIN, notaire à Revigny..... 2 sept. 1885.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne)..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1884.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12..... 5 mars 1879.

ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57..... 3 avril 1878.

SAILLY, Henri DE, capitaine au 19e régiment de dragons, à l'Ecole de guerre, à Paris.... 3 déc. 1884.

## Membres correspondants (1).

ABEL, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18..... 3 janvier 1877.

BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ✲, secrétaire de l'ancien comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris. 5 août 1883.

(1) Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires

Date de la réception.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1872.

BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87. 2 juin 1875.

BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 46, à Nancy, et à Kienzheim, près Kaysersberg (Haute-Alsace)..... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39.. 3 avril 1883.

BEURGES, le comte Gaston DE, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt..... 7 juillet 1875.

BONVALOT, ✲, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris..... 6 déc. 1882.

BOULANGER (E.), O ✲, sénateur de la Meuse, ancien directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris..... 2 février 1876.

BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Mos.).. 3 avril 1878.

CAPITAIN, conseiller général de la Hte-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville... 2 sept. 1885.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris..... 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Malaquais, 15, à Paris..... 6 juillet 1881.

CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)..... 6 sept. 1882.

CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil (Vosges). 7 avril 1886.

CHAPELLIER, I P ✆, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy..... 1er sept. 1875.

* CHARDIN, ✲, docteur en médecine, rue Nève, 22, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

* CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains..... 4 juillet 1883.

CIMOCHOWSKI, Albert, A ✆, homme de lettres, rue de Rennes, 149, à Paris..... 4 avril 1883.

CLESSE, A ✆, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 18, rue des Dominicains, à Nancy..... 6 nov. 1872.

Date de la réception.

COLIN, conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois..... 7 juillet 1880.

COLLIGNON, Albert, I P ❦, professeur de Rhétorique au lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.. ..... fondateur.

DAGUIN, A ❦, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de plusieurs Sociétés savantes, 140, rue de la Pompe, à Paris.... 1er oct. 1879.

DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)..... 4 mai 1870.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris..... 6 juillet 1881.

* DENNERY, A ❦, capitaine breveté au 94e d'infanterie, à Châlons-sur-Marne..... 5 sept. 1883.

DESSEILLES, propriétaire à Avioth, par Montmédy..... 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... ..... 4 avril 1883.

DUMONT, l'abbé, curé de Saudrupt..... 6 octobre 1881.

DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc..... 3 janvier 1877.

ENARD, l'abbé, curé des Kœurs, par Sampigny. 5 mars 1879.

FLORENTIN, ancien professeur, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc..... fondateur.

FORGET, Jules, garde-général des forêts, à Sainte-Ménehould (Marne)..... 3 sept. 1884.

FOUROT, l'abbé, chanoine honoraire de Langres, professeur de Rhétorique à l'école libre de Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 7 mai 1873.

FREUND-DESCHAMPS, industriel au Vieux Jeand'heurs ..... 5 mai 1886.

FROUSSARD, Victor, ✻, conservateur des hypothèques, à Cambrai (Nord)..... 6 août 1885.

GABRIEL, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun..... 5 août 1874.

GAYOT, docteur en médecine, à Ancerville.... 6 juin 1883.

GÉMINEL, docteur en médecine, à Ligny-en-Barrois ..... 6 déc. 1882.

* GEORGES, l'abbé Charles, curé de Brizeaux.. 6 juin 1883.

GILLANT, l'abbé, curé d'Auzéville..... 4 août 1885.

Date de la réception.

* Gillot, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc. 3 mai 1876.

Goujon, avoué, à Montmédy..... 8 janvier 1879.

Guyot, Ch., membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy..... 5 mai 1886.

Hamonville, le comte Louis d', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)..... 4 juin 1873.

Hautoy (du), chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)..... 2 juillet 1884.

Hébert, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris..... 5 nov. 1884.

Heim, Emile, professeur et littérateur au collège Notre-Dame, place Verte, à Valenciennes (Nord)..... 2 avril 1884.

Henrion, Alexandre, A ⚜, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au Lycée d'Evreux, 3, rue de l'Echiquier... 5 juillet 1882.

* Honoré, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..... 3 août 1881.

Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc..... fondateur.

Jeanjean, A ⚜, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)..... fondateur.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay. 1er août 1871.

Joubert, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)..... 6 février 1884.

Labourasse, A ⚜, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube)..... 6 juillet 1870.

Lacour, l'abbé, curé de Chaillon, par Saint-Mihiel..... 2 juin 1880.

Laguerre, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc. 3 octobre 1883.

Lahaut (de), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse..... 7 août 1872.

Landmann, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar. 7 août 1872.

Date de la réception.

LECHEVALLIER, ✲, directeur des postes et des télégraphes, à Melun (Seine-et-Marne)..... 7 octobre 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.... 6 déc. 1876.

LEMAIRE, P.-Auguste, ✲, ancien professeur de Rhétorique, à Paris, résidant à Triaucourt. 2 août 1871.

* LEMOINE, instituteur primaire, à Beauzée... 7 nov. 1883.

LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)..... 4 mai 1881.

* L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)..... 7 janv. 1885.

LESEURE, instituteur primaire, à Mouzay, par Stenay..... 3 octobre 1883.

LESCUYER, F., naturaliste, à Saint-Dizier (Hte-Marne)..... 1er juillet 1874.

L'HOSTE, Louis, ancien maire d'Hattonchâtel. 5 avril 1882.

LOMBARD, ✲, A ⚜, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

* MANGIN, l'abbé, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, à Verdun..... 1er déc. 1880.

MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..... 2 février 1881.

MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Haute-Marne)..... 4 mai 1870.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19..... 3 février 1886.

MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

MICHEL, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances..... 6 janvier 1875.

MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny..... 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ⚜, receveur des finances, à Carpentras (Vaucluse)..... 8 nov. 1871.

* MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1874.

MUNEREL, Gustave, juge au tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

Date de la réception.

NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames..... 4 nov. 1885.

PAJOL, comte Charles-Pierre-Victor, G. O. ✲, général de division, rue de Varennes, 73, à Paris..... 6 janvier 1886.

PÉROCHE, ✲, directeur des contributions indirectes, à Lille (Nord)..... 7 janvier 1874.

*PERSENOT, Raymond, l'abbé, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt..... 2 nov. 1881.

PIERROT, Philogène, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 6 déc. 1881.

PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs... 5 juillet 1882.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun..... 4 juin 1873.

POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon... 7 janvier 1885.

POINCARÉ, ✲, A 🏵, ingénieur en chef des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris..... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, avocat, docteur en droit, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris..... 5 nov. 1884.

QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy..... 2 juillet 1884.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28..... 5 janvier 1881.

ROBERT, C ✲, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intendant général inspecteur en retraite, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 28..... 3 mars 1875.

ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, curé de Foameix, par Etain..... 3 sept. 1884.

ROYER, E., membre de la Société géologique de France et d'autres Sociétés savantes, à Bologne (Haute-Marne)..... ..... 6 octobre 1875.

* SAILLIET, Pierre-Victor, ✲, agent-voyer en chef honoraire, rue du Four, 64..... 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de Saint-Dizier, 25..... 6 mai 1885.

SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel... ..... 1er sept. 1875.

Date de la réception.

SIMON, l'abbé Prosper, curé de Burey-la-Côte, par Maxey..... 3 sept. 1884.

SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny..... 6 sept. 1882.

THEURIET, André, ✻, homme de lettres, rédacteur au ministère des Finances, à Paris, rue Bonaparte, 30..... 4 octobre 1871.

THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun..... 3 août 1870.

THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny..... 2 août 1882.

VARIN, Paul, président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

* VAUTTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt,..... 3 janvier 1883.

VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..... 3 avril 1870.

WIENER, Lucien, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

* YUNG, Alfred, A ⚜, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1885.

ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Evêché..... 5 janvier 1881.

## NÉCROLOGE

**La Société a perdu en 1885 et en 1886**

*Membres correspondants :*

LE MERCIER DE MORIÈRE, Laurent, décédé à Nancy, le 12 janvier 1885.

DE SMYTTÈRE, décédé à Lille, le 26 janvier 1886.

# SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Lyon (Rhône). — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Etudes scientifiques de Draguignan (Var).

Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).

Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).

Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.

Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).

Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).

Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).

Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).

Société Philomathique de Verdun (Meuse).

Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).

Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

### Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).

Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.

Institut égyptien, au Caire (Egypte).

Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).

Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.

Société impériale des Naturalistes de Moscou.

Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). (M. Franz d'Hauer, An das K. K. Naturhistorische Hofmuseums ; — Wien, 1, Burgring.)

**Envoi aux Bibliothèques.**

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.

Bibliothèque de la section Mousienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, charge du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

# TABLE DES MATIÈRES

Pages

EXTRAITS DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX pour l'année 1885 ..... V

## MÉMOIRES

MM.

LÉON GERMAIN.. — Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel (Meuse). 1

L. MAXE-VERLY. — Etude du tracé de la Chaussée romaine entre Ariola et Fines (2me partie)..... 123

LANGROGNET ... — Le transformisme de la matière..... 175

D. A. GIRAUD... — Notice sur M. le docteur De Smyttère. 213

LEMARQUIS..... — Molière en Angleterre. — *Le Misanthrope*..... 219

F. DES ROBERT . — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643)..... 241

* * *

Pages

LISTE DES MEMBRES de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc :

Composition du Bureau pour l'année 1886..... 317
Membres honoraires..... 317
Membres titulaires..... 318
Membres correspondants..... 320

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... 327

Bar-le Duc — Typ. Schorderet et Cie — 1518

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0726